

Royaume du Maroc
Haut Commissariat au Plan

P r o s p e c t i v e
M A R O C 2030

Actes du Forum II

La société
marocaine

Permanences, changements
et enjeux
pour l'avenir

P r o s p e c t i v e
MAROC 2030

Actes du Forum II

La société
marocaine

Permanences, changements
et enjeux
pour l'avenir

AVANT-PROPOS

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi, le Haut Commissariat au Plan (HCP) continue le processus de réflexion « Prospective Maroc 2030 » afin d'explorer les futurs possibles du pays. C'est ainsi qu'après le forum consacré au thème : « Maroc 2030 : environnement géostratégique et économique », le HCP a organisé un second forum sur « la société marocaine, permanences, changements et enjeux pour l'avenir », les 25 et 26 novembre 2005, à Casablanca.

L'objectif de ce forum est d'évaluer la capacité de la société marocaine à s'adapter aux changements, à tirer profit des avantages offerts par l'évolution de l'environnement international, à conjurer les menaces et à assumer les réformes nécessaires. Pour ce faire, les travaux de ce forum visent à cerner les tendances lourdes et les facteurs de changement susceptibles d'affecter l'évolution de la société marocaine.

Les travaux du forum étaient articulés autour de quatre axes : les structures sociales, le processus de socialisation et de formation, l'action collective et les mouvements sociaux et, enfin, le normatif. Ces axes ont constitué la matrice d'où ont été extraits les thèmes traités. Ceux-ci ont porté essentiellement sur la transition démographique, la stratification sociale, l'occupation de l'espace et l'urbanisation, les classes moyennes, le système éducatif et le système de croyance, de normes et de valeurs.

Par la publication des actes des forums et des rapports des études, le Haut Commissariat au Plan souhaite mettre à la disposition du public l'ensemble des matériaux relatifs à la réflexion « Prospective Maroc 2030 ».

TABLE DES MATIERES

	Discours introductif	
7	M. Ahmed LAHLIMI ALAMI, Haut Commissaire au Plan La société marocaine en mutation : éléments de prospective	
13	Abdellah HAMMOUDI	
<hr/>		
	AXE 1 : MORPHOLOGIE ET STRUCTURES SOCIALES	
	L'accélération de la transition : un bonus démographique pour le Maroc	
23	Youssef COURBAGE	
	Tendances historiques de l'occupation de l'espace, aménagement du territoire et gestion des unités territoriales	
40	Abdellah LAOUINA	
	Quelle ruralité pour demain ?	
56	Grigori LAZAREV	
	De l'urbanisation subie à l'urbanisation volontaire	
80	Abderrahmane RACHIK	
	Les classes moyennes au Maroc : insécurité économique et difficultés d'émergence	
91	Shana COHEN	
	Les classes moyennes comme moteur de l'ascenseur social. L'hypothèse des classes moyennes	
97	Négib BOUDERBALA	
	Synthèse du débat du premier axe	
119	Mohamed CHERKAOUI	
<hr/>		
	AXE 2 : FORMATION, QUALIFICATION, PROFESSION ET EMPLOI : LE RÔLE DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT ET SON FINANCEMENT	
	Le système éducatif et de formation, bilan et perspectives	
129	Ahmed ZOUGGARI	
	Financement de l'éducation au Maroc : les bases d'un nécessaire renouveau du débat social	
142	Jean-Pierre JAROUSSE	
	Synthèse du débat du deuxième axe	
157	Mohamed CHERKAOUI	
<hr/>		
	AXE 3 : LE NORMATIF ET L'AXIOLOGIQUE	
	Quels horizons pour la famille « marocaine » de demain ?	
161	Jamila BARGACH	
	Permanences et mutations du système de valeurs : comparaison internationale Europe-Maroc	
171	Olivier GALLAND	

202	Dynamique des valeurs communautaires traditionnelles Hassan RACHIK
212	Synthèse du débat du troisième axe Mohamed CHERKAOUI
<hr/>	
AXE 4 : MOUVEMENTS SOCIAUX ET ACTION COLLECTIVE	
215	De l'islamisme au fondamentalisme Mohamed TOZY
233	La présence des musulmans en Europe occidentale : passé et hypothèses d'avenir Felice DASSETTO
249	Les tendances culturelles entre unicité et diversité Mohamed ALLAOUI
268	Maroc 2030 : des élites féminisées, multilingues et pragmatiques Pierre VERMEREN
277	Le multipartisme marocain en question : crise ou dilemmes du fait partisan dans un contexte de transition ? Jean-Claude SANTUCCI
292	Etat, gouvernement, gouvernance, éléments de prospective Patrick LE GALÈS
306	Synthèse du débat du quatrième axe Mohamed CHERKAOUI
<hr/>	
314	Conclusion Mohamed CHERKAOUI
317	Bibliographie
326	Liste des intervenants

Discours introductif

de M. Ahmed LAHLIMI ALAMI

Haut Commissaire au Plan

Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, les travaux que nous menons, depuis le début de l'année 2005, sous l'intitulé Prospective « Maroc 2030 » ont bénéficié du privilège du Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi. Qu'il me soit ici permis de réitérer, pour cela, à son auguste personne l'expression de notre déférente gratitude.

Je voudrais vous rappeler que le premier forum intitulé « le Maroc dans son environnement géostratégique et économique », organisé en trois sessions de deux journées chacune, a constitué une étape importante de ce processus de réflexion.

Nos travaux, aujourd'hui et demain, constitueront la deuxième composante de cette réflexion menée dans le cadre des forums, en attendant que d'autres travaux à caractère sectoriel ou thématique viennent en compléter et préciser les données et les conclusions.

Les travaux du premier forum nous avaient amenés à nous pencher sur les données et les perspectives d'évolution, dans les 25 années à venir, de l'environnement géostratégique de notre pays, de l'économie mondiale et des principaux secteurs de notre économie nationale. Ils nous ont ainsi permis de situer les enjeux, pour notre pays, des grandes confrontations économiques entre les partenaires les plus puissants du siècle. Dans ce cadre, nous avons pu évaluer les opportunités et les contraintes d'un partenariat avec l'incontournable Euro-méditerranée et d'un régionalisme ouvert à la chilienne, l'un et l'autre à la lumière des données de notre géographie, de notre histoire et de nos valeurs culturelles et spirituelles. Ils nous ont aussi amenés à nous arrêter sur les forces et faiblesses de notre économie nationale soumise aux impératifs de compétitivité dans ces contextes subissant eux-mêmes le phénomène d'une mondialisation croissante.

Notre réflexion, aujourd'hui, s'inscrit dans le prolongement de celle qui a été ainsi engagée. Quelles que soient les opportunités que nous offrirait, dans l'avenir, la géostratégie et l'économie-monde ou encore notre capacité de croissance économique, l'on se doit, impérativement, d'évaluer la capacité de notre société à tirer profit des avantages, à conjurer les menaces et à assumer les réformes et les évolutions requises à cet effet. C'est cette évaluation que nous nous proposons d'effectuer au cours de ce forum.

Ses travaux devaient avoir, ainsi, un double objectif : présenter un état des lieux des grands problèmes à caractère sociétal qui se posent à notre pays, d'une part, et esquisser, à leur lumière, les scénarios possibles pour l'avenir de la société marocaine, d'autre part. Sans prétendre à l'exhaustivité, les quatre axes retenus et les thèmes qui y sont traités recouvrent les principaux sujets qui constitueront le débat social à venir et les défis que la société marocaine devra relever pour la réalisation des objectifs qu'elle veut atteindre, notamment sa modernisation et son ouverture.

Quatre axes constituent la matrice d'où sont extraits les thèmes prioritaires qui seront traités dans ce forum. Bien que chaque thème soit circonscrit à un domaine précis, il est largement ouvert sur les autres, les complète parfois et les éclaire selon le point de vue adopté par chacun des conférenciers.

1. Le morphologique. Cet axe a trait aux changements structurels que la société marocaine connaît depuis, au moins, l'indépendance jusqu'à nos jours. Les tendances lourdes qui touchent la démographie, la stratification sociale, l'occupation de l'espace ou l'urbanisation, par exemple, y sont analysées, et des leçons pour l'avenir sont tirées.

2. Les processus de socialisation, de formation et de qualification professionnelle. Les études proposées par les experts sont centrées sur les deux institutions cardinales, la famille et le système d'enseignement, lieux de formation et de qualification des générations futures. On y analyse les questions relatives aux conséquences de leurs mutations et leurs fonctions sociales, en particulier la formation des élites et la préparation aux métiers de l'avenir dans l'économie mondialisée, qui seront essentiellement fondées sur l'invention et l'innovation.

3. L'action collective et les mouvements sociaux. L'attention sera centrée sur les protagonistes majeurs de l'action collective, entendons les institutions étatiques, les partis politiques, les syndicats, enfin les nouveaux mouvements sociaux (mouvements fondamentalistes, régionalistes, culturalistes, féministes, les composantes de la société civile). Un des points qui seront abordés portera sur les relations entre l'Etat et la gouvernance et sur la place de celui-ci dans la société marocaine.

4. Le normatif enfin. Le système de croyance, de normes et de valeurs sous-tend les comportements individuels et sociaux et organise les modes de vie en société. A côté de la religion qui constitue le socle de ce système, on s'interroge également sur les transformations des normes traditionnelles, leurs modes d'adaptation ou de disparition et sur l'émergence d'un nouveau système normatif, caractérisé par sa diffusion lente mais parfois irréversible et qualifié communément de modernité ou de système de valeurs mondialisées. Ce conflit des valeurs est une donnée fondamentale de la société marocaine. Il est à l'origine de nombreux problèmes identitaires que les sociétés se posent.

Pour éclairer les travaux de ce forum et en animer les débats, nous bénéficions du savoir, de l'expérience et, surtout, de l'amitié d'éminents universitaires, chercheurs et experts nationaux et internationaux issus d'horizons intellectuels différents et reconnus pour leur compétence dans les domaines qui sont les leurs. Qu'ils veuillent bien, ici, recevoir l'expression de nos vifs remerciements et de notre sincère gratitude.

Mesdames et Messieurs, chargé de donner le coup d'envoi à vos travaux, permettez-moi de les ouvrir par quelques réflexions.

Il est certain que notre pays a changé, qu'il change et qu'il changera encore. Il y a cinquante ans, notre société était en majorité rurale. Elle en avait les valeurs et, surtout, l'exigence de la continuité identitaire par référence à l'histoire et face aux changements. La modernisation, contemporaine de la colonisation, avait commencé par marquer le pays d'un dualisme fort, transformant son économie et ses infrastructures matérielles sans fondamentalement toucher les masses rurales, la bourgeoisie des villes anciennes, les élites traditionnelles. Elle avait, par contre, fait émerger une élite politique nationale qui souhaitait reconstruire la société pour la faire entrer dans le progrès social et économique dont l'image valorisante lui était renvoyée par l'environnement international immédiat de son pays. Les cinquante ans d'indépendance ont continué à avoir cette même ambition.

Aujourd'hui, notre pays est différent, mais il est aussi le même. Il vit cette coexistence historique de la tradition et du moderne dans des tensions multiples dont on peut attendre aussi bien des crises handicapantes que des élans novateurs. Cette coexistence continue, en effet, à marquer notre réalité sociale. Selon ce que nous en ferons, elle sera une richesse porteuse d'un progrès si nous savons bien gérer notre héritage culturel ou, au contraire, un facteur de désagrégation sociale si nous inscrivons notre attachement légitime à notre identité dans une culture du ressentiment, du rejet des valeurs universelles et du repli sur celles qu'à tort nous aurions sacrnalisées par incapacité à les soumettre à une critique rénovatrice de leur contenu et de leur finalité.

La modernisation de notre société est, d'abord, le phénomène le plus visible. Notre population est désormais en majorité urbaine, notre économie s'est ouverte sur le monde, notre jeunesse, pleine d'ambition, aspire au changement social sans souvent, il est vrai, bien savoir lequel. Nos villes sont devenues les centres où cette modernité s'exprime le plus dans ses promesses les plus convaincantes autant que dans ses tolérances paradoxales de la pauvreté et de la misère sociale. Le discours politique qui alimente nos partis politiques, notre société civile naissante et nos médias se fonde, partout, sur le désir de progrès. Il s'accompagne des notions, déjà bien perçues, de démocratisation, de bonne gouvernance, d'éducation, d'égalité des sexes, de développement humain. L'accès aux médias, l'engouement pour l'internet, l'émigration, la liberté d'information, exceptionnelle dans le monde arabe, modèlent des aspirations définitivement tournées vers le progrès social.

Mais notre société est aussi profondément marquée par son héritage. Son caractère le plus fort est, à cet égard, l'empreinte de notre histoire et l'impact que celle-ci a eu sur notre identité nationale. Nous sommes un vieux pays dont la civilisation et la culture plongent leurs racines dans un très long continuum et dans un particularisme singulier. Notre histoire décline un caractère unique dans l'aire arabo-islamique. Aux premiers temps de l'Islam, notre pays a su, comme alors l'ensemble du Maghreb, affirmer son individualité, mettant en avant son originalité en matière religieuse et se donnant des dynasties indépendantes de l'autorité califienne. Lorsque les Ottomans établirent leur suprématie sur toute la Méditerranée musulmane, notre pays fut le seul à échapper à leur emprise. La colonisation fut traumatisante, mais elle fut particulièrement courte – vingt années seulement de protectorat relativement paisible – entre le dernier combat, en 1933, de ladite “pacification” et la déposition de Sa Majesté Mohammed V, en 1953. Les temps de l'indépendance furent marqués par la même originalité. Alors que les vieilles nations arabes furent toutes confrontées à des expériences politiques qui s'avérèrent souvent dévastatrices pour leurs sociétés et pour la continuité de leur héritage social et historique, notre pays, lui, échappa à cette déstructuration. Il s'engagea par contre – au travers, certes, de nombreuses crises et au prix d'un lourd tribut payé par une partie de ses élites porteuses d'utopie et de courageux rêves pour leur pays – dans un changement progressif qui sut ne pas renier l'essentiel de sa culture, de sa religion et de ses traditions. Cette continuité a certes conféré à notre pays une identité particulièrement forte, et nous devons, sans nul doute, y voir l'une de nos richesses et y puiser, même, quelques motifs de fierté.

Nous ne pouvons, cependant, alors que nous allons consacrer le moment de ce forum à une réflexion prospective sur notre société, échapper à des interpellations contradictoires. Nous devons répondre à plus d'un questionnement légitime. Continuité remarquable ? Oui, mais nous pouvons, cependant, aussi être amenés à nous demander s'il n'y a pas dans cette continuité les racines de bien des faiblesses. Dans quelle mesure la préservation de l'héritage ne serait-elle pas un conservatisme qui aurait freiné l'évolution des rapports sociaux et politiques, lesquels

auraient pu être beaucoup plus forts ? La force des traditions perçue comme un véritable capital culturel ne pourrait-elle pas être, aussi, considérée comme l'un des freins qui s'opposent au progrès social ? Comment faudrait-il, alors, évaluer notre identité nationale ? Comme la source du conservatisme social qui caractérise indéniablement une bonne partie du corps social ? Ou, au contraire, comme une force intérieure qui pourrait aider les individus à vivre le changement social en se préservant du laminage culturel et social, encore plus menaçant, à l'ère de la mondialisation accélérée ? En d'autres termes, le progrès de notre pays implique-t-il nécessairement le reniement ou, au contraire, un simple redimensionnement, voire une rénovation d'un héritage vécu par notre société comme une dimension fondamentale de son identité ? Dans quelles limites les unes et les autres de ces implications sont-elles possibles et avec quelles conséquences ?

Mesdames et Messieurs, les thématiques, qui seront examinées dans le cadre de ce forum sur les enjeux sociétaux vont certainement apporter des éclairages multiples sur ces interrogations, et, après les exposés et les débats, nous serons, peut-être, mieux à même d'en apprécier les conséquences. L'exercice le plus important auquel nous sommes, me semble-t-il, conviés est, cependant, de tenter de faire un saut dans le futur. Où va notre société à la fois désireuse de changement social et encore largement déterminée par ses attitudes conservatrices ? En simplifiant beaucoup pour les besoins de notre réflexion collective, on peut – tout reniement intégral de notre héritage culturel étant exclu – ramener cette interrogation à l'alternative suivante : ou nous nous laissons dépasser par nos inerties et entrons dans un processus d'instabilité et de dégradation sociales accompagné, fatalement, d'une marginalisation économique et politique dans notre environnement international, ou bien nous tirons de nos atouts la force intérieure requise pour entrer dans une dynamique de renouveau, de créativité et de dépassement de nos inerties.

Le premier terme de l'alternative peut, malheureusement, se nourrir de quelques tendances décelables dans notre réalité sociale. Nous les avons déjà abordées au cours de notre dernier forum. La population du pays, en dépit de l'infléchissement de la croissance démographique, croîtrait encore de façon conséquente. La pression dans les villes deviendrait de plus en plus forte en termes d'emplois à créer, en termes de logements et de services publics, en termes d'efficacité de la gouvernance locale. La population rurale diminuerait fortement en proportion mais pas en nombre. Sa pression sur les ressources devrait compromettre de plus en plus les équilibres du milieu naturel ainsi que les chances de le préserver durablement. Les inégalités de la répartition des revenus, aujourd'hui fortes, ne pourraient se réduire qu'au prix de grandes réformes et d'un contrat social s'inscrivant dans la durée. La pauvreté dans le monde rural et urbain, aussi, risquerait de marginaliser une partie de la population. Elle serait, demain, en particulier le lot des vieillards aux faibles ressources, abandonnés par des jeunes incapables d'assumer les anciennes solidarités qui leur évitaient, autrefois, la déchéance physique et psychologique. Les larges franges de notre société rurale s'appauvriraient davantage et vieilliraient beaucoup plus fortement que la société urbaine.

Avec de telles tendances, nous devons, impérativement et sans complaisance, évaluer les chances de notre pays de réussir une bonne insertion dans la dynamique d'une économie globalisée. Quelles voies lui restent-elles ouvertes pour que s'affirme une classe d'entrepreneurs capable de relever rapidement le défi de la compétitivité ? Pour que les détenteurs de capitaux manifestent une plus grande capacité de prise de risques ? Pour dépasser l'héritage d'un long protectionnisme et d'une culture tenace de l'argent trop facile, pour rompre avec une vision économique restée, en trop grande partie, celle de l'économie de rente. Présentant l'un des plus forts potentiels,

à quelles conditions les PME seraient-elles mieux insérées dans la modernisation et dans l'économie financière ? A quelles conditions une politique économique et financière pourrait-elle devenir plus soucieuse de régulation sociale, modifier les rigidités actuelles des structures sociales et contribuer à l'émergence, à grande échelle, d'une classe moyenne tournée vers l'initiative économique et soucieuse de progrès social et culturel ? Comment pourraient se résorber les déficits considérables accumulés dans le domaine de la scolarisation et de l'éducation et assurer une ouverture plus grande sur la mobilité sociale ? Si elle se trouvait condamnée à longterm tolérer des espaces de marginalisation d'une partie importante de ses composantes, notre société pourrait être confrontée à de graves conflits de valeurs. Quelles perspectives pour une gestion de tels conflits pour conjurer leurs effets potentiellement ravageurs ? Comment gérer cette sollicitation permanente de notre société par l'information, par l'étalage de biens de consommation inaccessibles, par les valeurs de la modernité, si elle continuait à être dépourvue des ressources matérielles et des dispositions culturelles pour y accéder ?

Une telle société serait-elle condamnée à n'avoir d'autre choix que la tentation du repli sur les seules valeurs qu'elle connaît bien, celles des comportements familiaux, celles de la soumission de la femme, celles d'une pratique religieuse exacerbée, celles d'une disposition à se soumettre à toutes les formes d'arbitraire ou à les commettre en toute bonne conscience ? Un tel scénario ne peut, de toute évidence, être accepté par notre pays.

Mesdames et Messieurs, à l'examen de ces questions, on peut être tenté de dire que si le pire n'est jamais impossible, le meilleur est toujours en notre pouvoir.

D'autres voies restent ouvertes. La première exigence pour en prendre le chemin est, d'abord, d'en avoir une vision réaliste. La deuxième exigence est d'avoir la volonté politique d'en accepter les implications en termes de réformes. La troisième exigence est l'appropriation par tous de cette vision pour la transformer en capital d'espoir. Notre société est capable d'entrer dans une spirale de progrès social, si elle a les raisons d'avoir confiance en elle-même et de croire à un autre futur, si elle réalise, globalement, en son sein un équilibre intérieur fort. Cela signifierait qu'elle aurait su trouver les motivations pour entrer dans une dynamique d'initiatives et de prises de risques, qu'elle se serait persuadée des valeurs positives de la modernité, sans pour autant renier son identité profonde, mais, au contraire, en en valorisant les valeurs positives et en en marginalisant les anachronismes.

Parmi les valeurs de la modernité auxquelles nous sommes aujourd'hui appelés à adhérer, la plus importante est celle que Sa Majesté le Roi appelle la citoyenneté responsable. Les processus en cours de démocratisation et de promotion de l'Etat de droit doivent aller dans le sens du renforcement de ces valeurs. Il ne fait pas de doute, cependant, que les processus ne sont jamais ni linéaires ni réguliers. Des accélérations s'avèreraient nécessaires à un moment ou à un autre, dans une sphère ou une autre. L'essentiel est que les valeurs dont ils sont porteurs constituent le cœur d'une nouvelle culture politique. Les évolutions qui s'opèrent, aujourd'hui, dans les attitudes individuelles en renforceront, sûrement, l'infléchissement vers plus d'ouverture sur la modernité. Cela amènera-t-il une plus grande valorisation mobilisatrice du travail, de l'initiative et surtout du savoir, du savoir-faire, si déterminants pour de nouvelles dynamiques économiques ? Les défis de l'emploi, de l'investissement, de la compétitivité ont certes une signification économique, mais leur signification en termes de motivations individuelles est encore plus importante. Aussi, le progrès futur de notre société est, en grande partie, lié à notre capacité réelle de mieux diffuser, à côté d'une culture démocratique et des droits de l'Homme, celle du travail, de la responsabilisation individuelle, de l'éthique intransigeante dans toutes les sphères d'activité économique, sociale, culturelle et politique.

De ces exigences, il y a sûrement dans le Maroc d'aujourd'hui des prémices ou un bourgeonnement. Le Maroc de demain serait-il capable de les développer et de faire éclore leurs promesses ?

Aussi devrions-nous nous atteler à mieux positiver les valeurs de la société parmi celles dont certaines lectures ne donnent systématiquement qu'une appréciation négative. Le plus important, à cet égard, concerne les attitudes vis-à-vis de la religion, qu'il faut cesser d'opposer à la modernité, voire à la rationalité. Notre société est profondément religieuse, et l'enracinement de sa foi n'a rien à avoir avec les activismes qui se sont répandus, ici ou là, depuis quelques années. La pratique traditionnelle de la religion dans notre pays, notamment dans les milieux populaires et en particulier dans le monde rural, a des spécificités certaines que la société doit assumer. Mais il importe aussi de dénoncer les discours qui donnent des images fausses du message religieux et qui contribuent à la soumission fataliste des individus. Le discours doit revaloriser la grande tradition musulmane des débats qui, aux périodes lumineuses de l'histoire de l'Islam, ont donné un espace à la rationalité et à l'esprit critique. La religion musulmane a un message très fort pour reconnaître la responsabilité des individus, le culte de l'effort, le goût de l'excellence et le don de soi, au service d'une solidarité élargie à l'échelle de l'humanité et au respect de la nature.

Ce que je voulais, en ouvrant les travaux de ce forum par ces quelques réflexions, c'est surtout affirmer ma conviction que l'interrogation sur les lendemains possibles de la société marocaine met en évidence autant une réelle nécessité de changement que celle de valoriser les acquis sociaux et culturels d'une société capable de renouveau et de dépassement.

Je suis convaincu que ce forum nous fournira suffisamment d'éclairage et de matériaux pour alimenter nos travaux de prospective sur le « Maroc 2030 » et aboutir à des scénarios capables de contribuer à animer un débat national sur les questions de fond que soulève notre avenir et à assurer une plus grande diffusion à une culture de progrès nécessaire à l'édification d'une société meilleure.

Je vous remercie.

La société marocaine en mutation : éléments de prospective

Abdellah HAMMOUDI

Université de Princeton, Washington

Il serait irréaliste de prétendre couvrir dans ce court exposé cette réalité complexe et mouvante qu'on appelle la société marocaine. Et non moins irréaliste de vouloir tracer avec certitude ce qu'elle sera dans le quart de siècle qui vient. L'une et l'autre tâche, à savoir l'état des lieux et les scénarios d'avenir, requièrent d'immenses travaux qui engagent de nombreuses disciplines.

Par ailleurs, on le sait maintenant, s'il est des domaines où le passé et le présent peuvent déterminer l'avenir avec une probabilité d'assurance raisonnable – donc quantifiable et prévisible – telles la démographie, la production agricole et industrielle, les accumulations scientifique et technique, par exemple – il en est d'autres qui échappent à cette détermination stricte. Ce sont tous les domaines qui relèvent de l'organisation sociale, de la configuration des institutions et des normes, de la création en général, y compris la création des modes de médiation politique. Bref, il s'agit des domaines variés et cruciaux de la construction culturelle. Là, en effet, la ligne qui va du passé au présent pour arriver au futur n'est ni sûre, ni rectiligne, mais l'on remarquera que même dans les activités humaines, centrées autour des facteurs dits objectifs, la prévision butte assez souvent sur des surprises de taille, notamment quand les variables, en combinaison, se multiplient. En tout état de cause, l'absence de détermination stricte dans les élaborations sociales, politiques et culturelles impose d'imaginer des perspectives multiples, sans garantie préalable de convergence, et introduit la volonté et la décision humaines, donc la médiation du politique.

Je reprendrai ce dernier point après avoir examiné certains aspects importants du changement qui affectent aujourd'hui la société marocaine et interrogé quelques-unes de leurs conséquences possibles quant aux évolutions à venir. Ces analyses rapides permettront de préciser la notion de médiation du politique et, par conséquent, celle du rôle du décideur dans l'accouchement des possibles.

Le premier aspect du changement consiste dans la modification affectant la conscience du changement. Il s'agit d'un élément crucial bien que généralement peu perçu ou, s'il l'est d'une manière ou d'une autre, négligé dans les essais de prospective. Or, la conscience du changement est elle-même un fait changeant, et ses changements trahissent les manières dont chaque société appréhende le temps. Pour ce qui concerne le Maroc, on peut repérer une transformation de la conscience du changement dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. On en trouve les éléments dans l'historiographie, les relations de voyage, l'hagiographie ainsi que d'autres champs discursifs. Les élites marocaines perçoivent un tournant : les Européens extraient de la matière une force jusque-là inconnue (diabolique aux yeux de certains), et cela influe sur le destin du monde. Dar-Al-Islam, dont le Maroc est partie intégrante, est, de ce fait, menacée. Il faut donc résister et, dans ce contexte, se font jour deux options :

Première option : résister et préparer une délivrance proche. Celle-ci est miraculeuse, car l'ampleur de la catastrophe est un signe de la fin des temps maudits. L'ordre du monde et l'ordre sont sacrés dans leurs fondements, et seule l'intervention du sauveur, d'un mahdi,

peut délivrer les musulmans de la menace d'une destruction irrémédiable par les forces non musulmanes. Option bien connue et pas seulement en terre d'Islam, d'un messianisme millénariste qu'ont connu beaucoup d'autres sociétés radicalement menacées dans les fondements de leur existence par le colonialisme du XIX^e siècle.

Deuxième option : résister en réformant pour mieux survivre et retrouver des forces. Ce fut à peu près l'option prise par le makhzen et ses élites.

Dans l'un et l'autre cas, des intérêts mondains, des visées politiques expliquent bien des choix sans pourtant épuiser les motivations ultimes, la qualité de l'information dont ont pu disposer les acteurs ou même l'interprétation des données de la situation. En tout cas, l'une et l'autre options échouent, et c'est l'occupation coloniale.

Cependant, et pour avancer vers la saisie de la conscience du changement dans ses rapports avec celle du temps, il faut analyser en quoi consiste l'échec dans chacun des deux cas : l'option que j'ai appelée millénariste est vaincue sur les plans militaire, administratif et économique. C'est bien sûr le grand processus de modernisation coloniale qui avance. Quant à l'échec de l'option que j'ai appelée réforme et résistance, il constitue un paradoxe, parce qu'il représente un renoncement seulement provisoire à l'autonomie et qu'il ouvre la voie à des changements radicaux. Cette option réussit par l'effet d'une sorte de dialectique négative (ni la délivrance miraculeuse, ni l'abandon de tout horizon de libération, ni la résistance, ni l'abandon de tout horizon de résistance, ni la mise en avant de l'identité contre la différence, ni la disparition de l'identité face à la différence européenne). Mais son succès ne signifie pas la disparition de l'option millénariste. Car cette dernière s'articule sur une conscience du temps qui ne disparaît pas non plus.

En effet, on peut constater que cette dernière habite l'horizon de la conscience sous la forme de l'anticipation du bonheur (sur terre, dans l'au-delà ou les deux) et de ce fait coexiste avec une forme de conscience (pragmatique) du temps qu'implique l'option réforme et résistance. Si bien qu'il faut envisager les modalités de coexistence des deux consciences du temps, ou, si l'on veut, des modalités de la conscience contradictoire du temps. D'un côté donc, le temps en tant que répétition avec une fin qui est déjà acquise. Dans sa forme la plus radicale, elle nie toute valeur à l'intermède mondain, et il faut se préparer à cette fin en incarnant au mieux les valeurs de l'au-delà qui viennent délivrer les humains de cet intermède. Dans des formes variées et situées dans le monde (religieux ou non), cette orientation consiste dans la recherche du succès en attendant le bonheur total. C'est dans ces dernières manifestations que les étapes d'attente fonctionnent avec l'autre conscience du temps : celle qui le découpe en segments, chacun des segments n'étant pas une répétition, mais une transformation de celui qui l'a précédé. Transformations qui apportent du nouveau : quelque chose qu'on ne savait pas à l'étape précédente se manifeste à l'étape suivante dans la matière, dans la société et dans les œuvres de l'esprit.

De ce point de vue, on peut penser les cinquante années d'indépendance sous l'angle d'une tension qui fait de plus en plus place à la nouvelle conception transformatrice de la temporalité, avec cependant des incertitudes qui peuvent redonner de la vigueur à la temporalité millénariste. D'un côté, ce demi-siècle se présente comme un processus de débats et de tentatives d'appropriation et de réapparition de la conception nouvelle de la temporalité. De l'autre, les agents sociaux agissent, en certaines sphères, comme si cette conception était dangereuse et l'approchent par conséquent avec suspicion, voire une certaine hostilité. Surtout, ses échecs en quelque domaine que ce soit, et tout particulièrement en matière de rapports de force avec les sociétés industrielles avancées, européenne et américaine, remettent en activité les sensibilités

et les mouvements millénaristes. Il est assez frappant, à ce propos, que notre demi-siècle d'indépendance se conclut sur l'ouverture d'une utopie de ce type : le temps de réinstauration du califat selon les eschatologues et les dirigeants du mouvement « justice et bienfaisance ».

Sous le rapport de la rationalisation du temps et de son usage selon des objectifs de production et d'accumulation des avantages, il y a des secteurs où l'on peut enregistrer des avancées considérables ainsi que les limites qui s'opposent à une systématisation plus poussée de leur logique. Il faut ranger dans ces secteurs la haute entreprise industrielle et commerciale, les professions libérales, l'appareil militaire dans ses relations avec les appareils de production et ceux de la haute administration, ainsi que la production agricole capitaliste. On peut prévoir que ces composants vont continuer leur effet d'entraînement et que celui-ci va se démultiplier dans le moyen et le long terme, notamment en direction des petites et moyennes entreprises, de type familial ou non, de l'artisanat, de la petite agriculture familiale intensive et, enfin, en direction des métiers intermédiaires. Deux questions importantes semblent conditionner le niveau du dynamisme de ce mouvement d'entraînement : la question de la garantie du capital de roulement, elle-même liée à celle du crédit, garantie limitant l'effet des fluctuations et des aléas, et, en second lieu, la question de l'intégration de la science et de la technique. Aujourd'hui, la détention du capital financier conserve trop de pouvoir en matière de décision en comparaison avec la détention du capital scientifique et technique.

Aussi bien en matière d'effets d'entraînement que de la rationalisation de l'usage du temps, la bureaucratie du royaume est à la fois un instrument et un champ dans lequel on peut observer certaines évolutions importantes pour l'ensemble de la société. On peut traiter ici des conditions historiques de son développement. Cependant, deux faits méritent attention : notons d'abord que chaque unité à vocation nationale (ministères et grandes directions) ou régionale dispose d'une cellule de planification et de prévision ; notons ensuite et surtout la création et le développement, depuis l'Indépendance, d'une institution centrale chargée du plan. Cet appareil est maintenant bien structuré et bien pourvu de personnels qualifiés. Par ailleurs, ses publications apportent des données dont la fiabilité s'est accrue depuis quelques années, et le sérieux de ses mesures statistiques s'impose aux politiques sur le plan du discours public. Cette évolution très récente est un acquis précieux en matière de prévisions réalistes pour l'avenir. La prochaine étape sera sans doute celle d'une gestion plus fine du temps (par les cadres et le personnel), d'une part, et l'extension de l'appareil de mesure afin d'embrasser tous les domaines importants de la vie sociale et économique, d'autre part.

Particulièrement importantes entre toutes sont les mesures qui portent sur le capital foncier et le capital financier, sur les fiscalités et les performances. Car l'instauration de ces instruments de mesure et une pratique régulière de sondages en ces domaines représenteraient une avancée considérable en ce qui concerne le traitement du temps et donc le rythme de la production et de la circulation et de la transformation du capital. Or, à ce niveau, la carence est évidente. Elle s'explique sans doute en partie par le caractère de ces mesures qui sont assez sensibles aux débats et rapports de force politiques. Et si l'on tient compte du fait qu'en quarante ans la question n'a guère fait surface, on ne peut prévenir d'action significative à court terme sur ce plan. On notera cependant que la question est de plus en plus présente sur la scène publique par le biais des discours sur l'exclusion sociale et les inégalités et qu'elle sera inéluctable à moyen et long terme.

Le rapport de ces questions avec celle de l'appréhension du temps apparaît ici sous les trois variantes de celle-ci : la répétition dans ses deux aspects que j'appellerai intensificateur et quiétiste (selon qu'il s'agit d'une revendication de l'idéal religieux par la transformation

immédiate et radicale ou qu'il s'agit de persévérance et de régularité de comportement confiant l'avenir à la providence) et enfin le temps transformateur, avec sa segmentation différentielle et son orientation linéaire et sans retour. Mais le plus important n'est pas simplement de distinguer les types d'appréhension du temps, mais d'aller plus loin en considérant que l'action humaine repose en fait sur leurs relations ou, mieux que l'action et ses conséquences les dépassent et leur donnent des valences inattendues. Ainsi, par exemple, ceux qui s'inscrivent dans la répétition et les retours (temps sacré/temps profane, adoration/activité mondaine, décadence/retour en gloire du califat...) réclament la justice sociale ; mais cette revendication ne passe pas nécessairement par la mesure des fortunes ou celle des niveaux de fiscalité. En revanche, la mesure de la rétribution selon leur conception de la justice implique et appelle avec véhémence la rationalisation du temps de travail et du rapport entre effort et rétribution ; de même qu'elle appelle à une rationalisation du gain dans son rapport avec la peine et le travail, notions qui s'opposent à la corruption. Maintenant, si l'on se place du côté des pratiquants du temps transformateur (entreprise industrielle, commerciale, profession, etc.), on s'aperçoit que leur effort de rationalisation du temps laisse de côté les mesures des capitaux fonciers et financiers, des niveaux de performances et des niveaux de fiscalité, niveaux qu'ils devraient pourtant inscrire dans une temporalité rationalisée, c'est-à-dire celle d'un niveau de productivité visant l'augmentation permanente. Tout se passe comme si ces aspects cruciaux pour impulser la croissance étaient laissés au temps répétitif, coexistant ainsi avec le temps transformateur dans un processus d'action globale, et que l'on ne saurait méthodologiquement envisager sous la forme de deux fragments. L'instauration de ces mesures est indispensable si l'on veut éviter de s'exposer à des déconvenues durables dans le quart de siècle à venir. Il est difficile, en effet, d'anticiper une société marocaine plus active et moins dysfonctionnelle sans lui lever ce genre de blocage. Et l'on ne peut persister à vivre le temps à la fois comme transformateur, facteur de profit quand il s'agit d'exploitation de la machine et du travail, et comme répétitif – facteur de pure rente et confort – quand il s'agit de la vie du capital lui-même.

Cet aspect des choses n'est pas l'apanage des seuls propriétaires de capitaux fonciers ou financiers. La fonction publique est l'autre secteur – immense et pléthorique – où l'on voit coexister une rationalité explicite du temps transformateur avec une temporalité de la répétition, c'est-à-dire une vie assurée par la fonction comme source de rente. En soi, la vie par la rente est chose normale au stade de la retraite, ou bien si l'on dispose d'une fortune héritée. Mais dans la fonction publique, la rente de fonction modifie cette logique : la vie par la rente se déguise en vie par le travail, ou bien les deux séquences coexistent dans la même journée, ou la même année, ou bien la rente de fonction assure une certaine accumulation avant d'être abandonnée au profit de l'entreprise privée. Dans ce dernier cas, la rente de fonction débouche sur l'usage transformateur du temps. Bref, le cas de fonctionnaires qui travaillent à leurs affaires privées avant, pendant et après les horaires de la fonction publique est bien connu.

Prospectivement, les résultats de cette situation pour l'avenir pourraient se révéler difficiles à démêler. Une conséquence possible serait une certaine densification des petites entreprises à partir de ces activités parallèles et corrélativement la décroissance de l'intérêt pour la petite et moyenne fonction publique aux yeux de la prochaine génération, ceci d'autant que la fonction publique est saturée et peu porteuse en matière de mobilité sociale. Dans l'ensemble, la situation présente constitue une nouveauté : d'une part, il y a un effondrement certain de l'éthique du travail, d'autre part, les agents font l'expérience du saut dans le marché, c'est-à-dire en dehors de la sécurité assurée jusque-là par la fonction publique ou par les communautés de base anciennes (en particulier la famille et les réseaux de relation et de loyauté).

La conscience du changement est un facteur décisif de changement ; on peut la saisir, comme on l'a vu, par la conscience du temps et l'attitude vis-à-vis de celui-ci. Et cette attitude peut être approchée à travers les discours et les comportements. La conscience du changement s'est organisée ces dernières années, au point qu'elle a pris le dessus sur le grand événement que fut la lutte pour l'indépendance et la libération. Le point de rupture peut être situé dans la décennie 1970-1980. Pendant cet intervalle de temps se sont fait jour des comportements de dévaluation extrême du présent et de réponse à cette dévaluation par des tentatives de construction et de reconstruction de soi, de l'identité et de la société. Ces reconstructions sont à la fois violentes et créatives, elles configurent des projections de mode de vie avec ce qu'elles tirent du passé et de l'environnement national et transnational, avec le sentiment aigu de la certitude (utopies islamistes) ou celui d'une expérimentation qui est à la recherche de ses supports sociopolitiques. Le rejet de la société et l'exhortation d'une vie entièrement vouée à l'idéal religieux fournissent un exemple de ces reconstructions. La revendication d'une vie libérée des interdits religieux et sociaux en est un autre qui se manifeste dans la recherche de la mixité, d'une relation plus libre entre hommes et femmes, et se prolonge comme le choix d'une vie religieuse totale, dans les efforts de transformation pour les associations. Un autre exemple peut être trouvé dans le désir irréprouvable d'émigrer, avec les formes extrêmes et massives où le danger de mort est accepté. On voit aussi, dernier exemple, la transe musicale libertaire répondre à la transe musicale du chant coranique, les deux étant à la fois signes et opérateurs de rupture. Le point capital est que, quelles que soient l'exactitude des projections et la pertinence des facteurs déterminants qu'une prospective peut établir, et cela est indispensable, la conscience historique du changement et ses manifestations multiples peuvent donner à ces trajectoires dites objectives des significations et des directions inattendues, par conséquent difficiles à prévoir.

Si l'on admet que la conscience du changement, dans ses manifestations concrètes et dans ses rapports avec les temporalités inhérentes à l'action, fait partie des changements susceptibles de configurer l'avenir, tout état des lieux doit en toute logique décrire non pas des structures et des types statiques mais des pratiques qui tirent leurs justifications de formes en mouvement et dont l'existence nominale appelle des réalités dont la stabilité est fonction de l'échelle de vie et d'observations. Par exemple, la monographie d'un douar peut révéler celui-ci comme une réalité vivante avec ses puits, ses terres melk ou ses terres (collectives) de parcours. Mais à une analyse faite à l'échelle de la commune rurale, de la fraction ou de la région, ce même douar peut être vu comme un résidu voué à une disparition assez rapide si les autres douars de l'unité observée à l'échelle macroscopique sont désertés et que les parcours collectifs sont en régression sous l'effet de l'appropriation ou simplement d'un phénomène d'épuisement écologique rampant. De même, qu'est-ce qu'une terre collective aujourd'hui ? Une étendue trouvée de mises en valeur de taille variable avec appropriation de fait ? Un argument juridique aux mains de ceux dont les parts et l'accès se trouvent ainsi amputés ? Un moyen de pression ou de manipulation aux mains de leaders locaux ou d'un service des collectivités ? Ou une terre annuellement partagée et dont une partie est accessible à tous sous forme de pâturage, mais réduite par une exploitation à large échelle de gisements phosphatiers ? Ou bien encore et enfin, une terre imaginaire dont la réalité se limite à une tâche de couleur sur une carte ? Il faut donc suivre ces formes nominales dans leurs mises en œuvre concrètes où est visée la réalisation de surfaces, de ressources et d'opportunités d'établissement de revenus, de profils, de survie, ou de chances de mobilité, et ceci aussi bien dans les campagnes que dans les villes.

Dans les campagnes, une forme fameuse entre toutes se signale par le nom « tribu ». Il est évident que le mot est toujours d'un usage courant parmi ceux qui se réclament de cette forme,

parmi ceux qui l'évoquent comme une situation originelle aujourd'hui dépassée, parmi ceux qui la dénoncent comme source d'une mentalité rétrograde qui perdure et parmi bien d'autres, notamment une foule d'administrateurs, notamment ceux qui administrent les cartes des terres collectives, les collectivités locales. Parmi ceux-ci, on citera les personnels de l'Intérieur et des communes rurales, sans oublier les gendarmes, les forestiers, les exploitants miniers, les élus et, bien sûr, les sociologues et les anthropologues. Cette présence nominale, référant à des réalités importantes et nombreuses, est si forte que l'on peut se demander, à bon droit, pourquoi certains s'empressent toujours de la déclarer dépassée.

Forme du refoulé pour une masse de gens récemment urbanisés, forme refuge pour les uns, forme piège pour les autres. Métamorphosée sous la colonisation en organe de gestion de vastes étendues territoriales, de gouvernement et de fixation des populations, la morphologie tribale est au mieux aujourd'hui un recours en cas de désespoir, une forme permettant à la fois les accaparements et la survie des perdants grâce aux ressources marginales qu'elle retient, à la limite des compétitions et de la croissance des inégalités. C'est dire que la tribu d'aujourd'hui est le lieu d'une société rurale nouvelle, une satisfaction forte en cours de consolidation, des compétitions féroces, une automatisation irrésistible des couches qui réussissent par l'accès à des trajectoires élargies (nationales et internationales), par l'apparition de nouvelles formes d'association (coopératives et ONG de toutes sortes) ou par l'accès à l'émigration. Cette sortie par l'individualisme se traduit dans tout le pays par un développement sans précédent de la production agricole sur pompage. La conséquence en est l'individualisation sauvage dans un climat incertain où les couches marginales vivant de ressources marginales restent majoritaires. D'où une traduction des vocabulaires de la communauté tribale (devenue mythique et, à cause de cela, d'autant plus modulable) dans les vocabulaires de la communauté religieuse et secourable face à l'individualisme spécifique des générations nouvelles.

Cette situation inédite qui apparaît aujourd'hui est le fruit d'un mûrissement qui a pris des décennies. Les morphologies fondées sur le lieu territorial de la rencontre des intérêts n'ont pas cessé de se consolider depuis pratiquement un siècle. La croissance des grandes villes, d'abord, et ensuite celle des petites et moyennes villes qui l'accompagne et l'accélère depuis les années soixante, sont à la fois conséquences et causes de cette nouvelle donne, à savoir une transformation de la condition tribale et paysanne qui a produit une masse de ruraux dont la physionomie reste à définir. Tout indique, en outre, que la majorité des gens qui constituent les 45 % des ruraux, face aux 55 % d'urbains, est formée par cette nouvelle catégorie, masses mourantes, investissant dans le provisoire, retenant un petit capital de terres ou d'animaux, s'accrochant à chaque facteur d'espoir ou de mobilité (tel un petit diplôme, un niveau scolaire ou une relation avec des parents qui ont réussi), attendant des opportunités d'emploi permanent ou d'émigration. Ces masses circulent constamment entre villes et campagnes, au point que leur mode de vie, difficile à classer, allie une urbanité et une ruralité seconde. Le bidonville et l'environnement du butane, de la télévision et du plastique se trouvent en plein champs, tandis que la tente, le gourbi, l'éclairage à la bougie, la fréquentation du point d'eau et le petit élevage font aujourd'hui partie du paysage des villes.

L'un des défis à relever dans le quart de siècle à venir sera de mieux connaître cette population et de prendre des mesures susceptibles de la stabiliser en lui donnant un projet de vie. Ici le point de départ devra être le savoir-faire en matière de transformation des produits locaux par toutes les cuisines et tous les artisanats. Ces savoir-faire devront être conçus comme le principal capital susceptible de répandre les produits marocains en quantité industrielle sur les grandes surfaces de tous les pays riches (en Europe, aux Amériques, etc.). L'évolution de

la division du travail et de l'usage du temps dans ces pays est telle que la demande en produits cuisinés, transformés et prêts à la consommation quotidienne immédiate sera en hausse. L'atout devrait être ici l'usage des mains et d'une technologie simple et très peu coûteuse de façon à éviter que le gros de la plus-value aille aux pays avancés par l'intermédiaire de la vente des technologies complexes.

Les anciennes organisations centralisées aux bureaucraties dirigeantes, et aux structures vérifiées sont remplacées par des types d'association parallèles qui se relient horizontalement tout en conservant de larges autonomies idéologiques de décision.

Ainsi les catégories traditionnelles d'analyse (morphologie tribale, morphologie territoriale de communautés paysannes, ruralité opposée à urbanité, production agricole, agropastorale de subsistance ou orientée vers le marché) doivent être récusées à nouveaux frais. Cette nécessité qu'on note en ce qui concerne l'évolution des campagnes ne s'impose pas moins quand on aborde les évolutions urbaines. Les catégories et leur articulation posent des problèmes nouveaux tant au niveau de la description qu'à celui de l'interprétation. Les catégories de classes semblent perdre de leur valeur opératoire, tout autant que les concepts connexes relatifs aux types d'organisation (parti et syndicat notamment) en vue de l'action et traditionnellement utilisés dans l'analyse des dynamiques socio-historiques. D'une part, ces catégories ont toujours été quelque peu déphasées par rapport aux spécificités des sociétés coloniales et postcoloniales, comme la société marocaine et, d'autre part, ce déphasage semble s'accroître au vu des évolutions concrètes sur le terrain.

En jetant un coup d'œil rapide sur les cartes disponibles, on ne peut manquer de constater les polarisations urbaines issues des quatre dernières décades d'évolution : en gros, trois ou quatre pôles d'urbanisation tentaculaire, avec un mégapole qui croît rapidement dans un triangle incluant Settat et Khouribga et dont la base se trace d'El Jadida à Kénitra. Les mécanismes d'orientation et de régulation de ce processus semblent inexistantes ou dépassés. Des conséquences inquiétantes en résultent, dont le phénomène constamment noté mais peu combattu de la destruction des terres agricoles fertiles par les villes. Une situation qui devrait être jugulée très rapidement, notamment en Chaouia, vers le Gharb et le Saïss.

De même que l'habitat urbain prolifère dans toutes les directions, des tissus sociaux eux aussi prolifèrent au point que leur nature et leur dynamique se montrent rebelles à l'analyse. On peut toujours constater, en termes généraux, une certaine correspondance entre découpages spatiaux et découpage en strates socio-économiques : des groupements de quartiers aisés et bien équipés, des centres commerciaux et de loisir qui leurs sont liés se juxtaposent à une ville faite d'immeubles ou de maisons en lotissement pour les classes moyennes, ces derniers cédant l'espace aux immenses quartiers hétéroclites où vivent les masses de la majorité urbaine et à l'habitat précaire des pauvres. Cependant, on notera aussi que les classes aisées émigrent vers les grandes périphéries, dans les zones vertes ou sur les plages (quand il s'agit de villes côtières) et bien que, de ce point de vue, aux strates riches et pauvres ne correspond plus, au sens strict du terme, une distribution spatiale entre centre et périphérie.

En l'état actuel des choses, des dynamiques contradictoires et volatiles ont produit une société urbaine très fragmentée et que traversent des clivages extrêmes, au point qu'on peut se demander s'il est légitime de parler de « société urbaine » ou s'il ne faut pas plutôt se résigner à l'existence de sociétés juxtaposées, aux rapports réduits au contact fonctionnel, aux relations vouées à l'ignorance réciproque, voire à l'hostilité larvée, ceci d'autant que les catégories de perception, d'auto-perception aussi bien que les catégories d'analyse ne peuvent restituer que des composantes à la fois ambiguës et peu sûres de leur place et de leur vocation socio-historiques.

On peut tout d'abord, et en tenant compte de ces difficultés, distinguer une strate riche et accumulatrice. Elle se signale par un certain dynamisme et une activité remarquable qui a abouti à la création et au développement de l'entreprise marocaine. Elle crée de la richesse et n'hésite pas à innover en matière de technologie et de gestion, tout cela dans une relation organique avec le secteur des professions, un secteur dont les compétences se sont fortement étoffées et qui a réussi à s'imposer.

Cependant, si on analyse les rapports de commandement et de gestion interne à l'entreprise, d'un côté, et, de l'autre, les articulations avec les formes d'organisation et d'action sociale, la réalité serait bien plus complexe. Dans la chaîne de commande, la hiérarchie et même la division technique du travail, le lien organique national le cède encore trop souvent au lien mécanique. La proximité conçue sur le modèle de la proximité familiale joue encore un rôle assez décisif, phénomène qui décourage les techniciens et ingénieurs, les femmes et les hommes de science et d'expertise qui n'ont entre leurs mains que leurs compétences.

Au niveau le plus élevé, les milieux industriels et commerciaux constituent un ensemble de réseaux autour de fédérations de familles. L'intégration à ces ensembles est désormais à l'échelle nationale un élargissement corrélatif de l'élargissement du marché et dépasse donc la localisation ancienne de villes, de régions et d'identités ethniques et linguistiques et permet des coopérations et des mobilisations fortes. Mais l'on notera cependant que la compétition se joue entre réseaux qui visent en priorité l'occupation du plus grand nombre possible et l'installation de monopoles, ce qui n'encourage pas l'innovation en matière d'intensification de la production, ni un plus d'amélioration de la qualité par la spécialisation.

On se trouve ainsi en présence d'une formation originale, à la fois productive et fragile, traversée par des liens sociopolitiques dont les logiques sont difficilement conciliables avec la logique de l'intérêt économique. Certains caractères propres à cette formation sont présents quand on examine ces rapports avec les autres composantes urbaines. A côté du lien organique avec l'élite de la classe moyenne qui relève des professions et de l'aristocratie ouvrière spécialisée, ses rapports avec le monde du travail passent par un syndicalisme d'embauche, formé en boucle avec des pratiques autoritaires et structuré en réseau de proximités. Avec l'immense majorité de la masse urbaine, le rapport se réduit à la fourniture de service, avec une grande distance sociale que gère le système politique et sécuritaire.

Par les niveaux de revenu, par l'activité, par les formes de vie et de consommation, bien moins hétérogènes que dans les autres catégories, il s'agit d'une classe bourgeoise. D'autant qu'elle dispose de moyens organisés pour la défense de ses intérêts. Mais on notera que ces moyens tiennent en grande partie de techniques et organisations de « lobbying » bien plus fortes que ses organes d'expression publiques, si bien que c'est une classe bourgeoise relativement isolée des autres classes quant à la vie civique et politique. Du coup, sa participation à la formation et la gestion de la vie de la ville est faible, sinon inexistante.

Dans ces conditions, ces hautes classes ne s'articulent pas en société urbaine forte et consciente d'elle-même. Les masses urbaines ne sont guère en mesure de réaliser une intégration par l'intermédiaire d'une classe ouvrière capable de créer un monde de vie spécifique et des valeurs propres, notamment quant à l'éthique de travail et à la solidarité. L'exode massif des ruraux produit une offre de travail sans commune mesure avec la demande de main-d'œuvre, et l'embauche est devenue un privilège défendu par les travailleurs permanents repliés sur leurs intérêts. De grandes masses humaines occupent le gros de l'espace, et, entre elles et les hautes classes, des strates moyennes occupent une zone intermédiaire assez étendue, bien que les premières restent dominantes en nombre et en surface par rapport à la ville des classes riches

et moyennes. Cette concentration urbaine abrite bien sûr les couches pauvres et celles qui vivent au-dessous du seuil absolu de pauvreté. Mais c'est aussi là que règnent les économies parallèles, les activités artisanales les plus diverses (avec des efforts de créativité peu étudiés) et les relais innombrables qui soutiennent les activités de service pour l'ensemble du tissu urbain.

Dans le rapport entre les trois composantes (bourgeoise, ouvrière et « polymorphe à démographie dominante »), on a trouvé que l'aspect principal consiste en une articulation forte mais monofonctionnelle (classe ouvrière, classe supérieure) ou bien polyfonctionnelle mais faible (masses urbaines, classe supérieure/classe ouvrière). Qu'en est-il de la nature et du rôle des couches moyennes ? En effet, celles-ci se sont considérablement développées depuis un demi-siècle avec une base économique et des revenus tirés des arts et métiers – y compris l'artisanat traditionnel – des professions libérales et des activités de l'expertise indépendante de la petite entreprise, de la fonction publique et de l'émigration (revenus et salaires distincts de la masse salariale ouvrière). C'est une classe renouvelée qui se construit sur les restes de l'ancienne classe moyenne de la période coloniale et des débuts de l'indépendance, dont une part importante a gagné les échelons supérieurs grâce à l'héritage du secteur industriel, commercial et colonial et son élargissement ultérieur, c'est-à-dire qu'elle est entrée dans une phase de consolidation, avec des difficultés liées aux rythmes de la croissance économique, et qu'elle se caractérise par un degré d'hétérogénéité lié à sa formation par une mobilité sociale récente.

De par la diversité des origines de ceux et celles qui la composent, et ce par sa fonction de redistribution (solidarité familiale), cette classe conserve des liens forts avec les travailleurs et les masses pauvres. Par ailleurs, à cause de cette fonction même, quantité d'individus viennent grossir les rangs de la classe moyenne alors qu'ils n'exercent pas d'activité. Enfin, elle a des liens organiques avec le monde industriel et des affaires. De ce fait et à cause des articulations fortes et multiples avec le reste de la société, cette classe moyenne est tiraillée au point que c'est elle qui semble vivre de la manière la plus dramatique le conflit des rationalités. Car en effet, on voit bien intervenir en elle une certaine uniformisation des choix et comportements : autonomisation des familles nucléaires, investissement dans l'éducation des enfants des deux sexes et renégociation des pouvoirs entre femmes et hommes au sein de la famille et dans l'activité publique. Mais on voit aussi que ces caractères généralisés aboutissent à des choix culturels et religieux radicalement opposés : les partisans d'options libérales s'affrontent avec ceux qui s'engagent en faveur de modèles de vie supposés exprimer un islam authentique.

L'enjeu pour l'avenir de la société est de taille, car il s'agit de la classe la plus active et la plus productive sur les plans intellectuel, idéologique et politique. Et ce dynamisme peut être décisif pour la formation de nouvelles structures d'action politique. En effet, les formes d'organisation et d'action qui s'imposent de plus en plus ne sont plus guère les anciennes organisations centralisées avec des bureaucraties dirigeantes et des structures unifiées, mais des types d'associations parallèles reliées horizontalement et sur objectif en conservant de larges autonomies idéologiques et de décision.

Tout indique que dans la nouvelle société marocaine, la structuration en classe est fluide, avec des types d'articulation (à l'ensemble assez diversifié) et des masses rurales et urbaines à la recherche d'une stabilité et donc d'un projet de vie. Dans une situation régionale et globale où la fluidité s'accroît et où l'action est soumise aussi bien aux contraintes données internes qu'aux images et incitations qui viennent d'ailleurs, il y a de fortes chances pour que les classes moyennes soient les seules à même de favoriser la cristallisation d'un mouvement social d'ensemble, avec des groupes de mobilisation nombreux et des formes disparates sur des objectifs

économiques, sociaux, religieux, culturels et identitaires. Pour autant que le succès de ces diversités constitue le chemin vers une société de coexistence pacifique et que cela implique une pratique politique et sociale fondée sur les libertés, ce succès dépendra de la consolidation des classes moyennes à option libérale et de leur capacité à dynamiser l'ensemble en accédant à la direction économique et politique. Cette hégémonie à bâtir devra se fonder sur les formes associatives et les actions concrètes soutenues qui impulsent des mouvements d'opinion, d'action continue et d'initiatives de développement économique et politique, en s'éloignant des formes partisans traditionnelles et de leur prolifération délétère.

AXE 1 : MORPHOLOGIE ET STRUCTURES SOCIALES

L'accélération de la transition : un bonus démographique pour le Maroc

Youssef COURBAGE

Institut national d'études démographiques, Paris

La transition démographique qui couronne les autres formes de transition, urbaine, éducationnelle, culturelle, épidémiologique et politique, est une chance pour le Maroc. Le passage des mortalité et natalité élevées, qui caractérisaient le Maroc du début du XX^e siècle, à des niveaux bas et un taux de croissance modéré sont une performance louable. Mais la transition démographique, comme les autres formes de transition, comporte des risques.

Dans les années soixante, à une époque où les préférences du monde arabe penchaient presque partout pour le natalisme, les plans de développement du Royaume avaient appelé à la réduction des taux démographiques (Centre d'études et de recherches démographiques, 1991).

La transition marocaine, son passé et son présent

La transition démographique du Maroc, celle de la fécondité surtout, est survenue il y a une trentaine d'années, beaucoup plus tôt que celle de la plupart des pays arabes, Tunisie et Liban exceptés, de petits pays où les changements (sans doute pour une question de taille) sont plus aisés. Ce déclenchement précoce contredit le paradigme de la transition démographique, lequel privilégie le pré-requis de la modernisation économique, sociale et culturelle, antérieurement aux changements démographiques. Or, le Maroc des années soixante-dix ne jouissait pas d'atouts particuliers pour le mettre sur les rails de la transition, bien moins en tout cas que la plupart des pays arabes (Courbage, 1996).

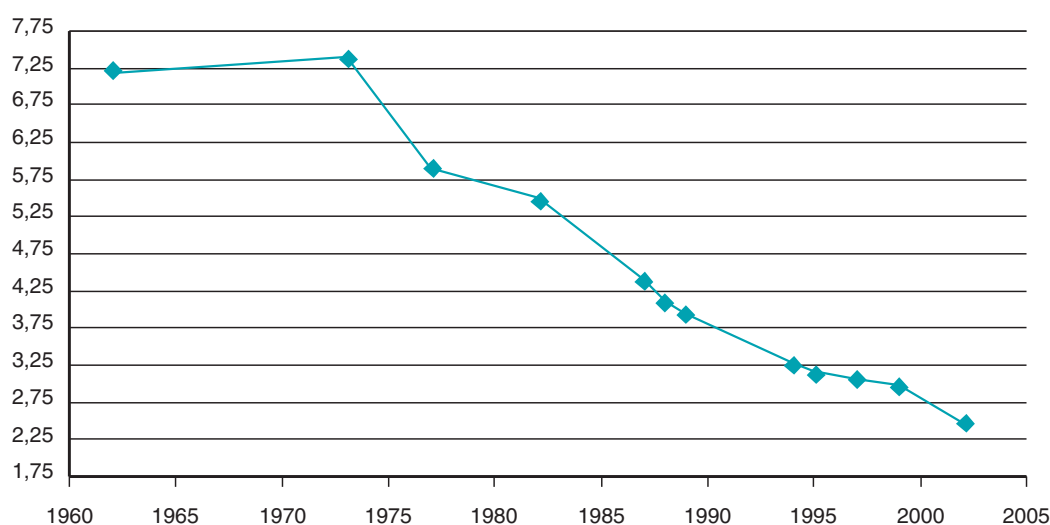
Certaines des caractéristiques socio-économiques du Maroc au milieu des années soixante-dix sont connues, d'autres le sont moins ou ont été oubliées. Des facteurs d'ordre structurel ou conjoncturel ont précipité la transition. Certaines caractéristiques semblent permanentes, d'autres se transforment très vite.

- Le niveau de vie du milieu des années soixante-dix était plutôt bas, caractéristique qui perdure aujourd'hui, le Maroc restant toujours l'un des pays arabes les moins bien lotis avec un PIB *per capita* (en parité des pouvoirs d'achat) modique : 3 940 USD en 2003, *ex æquo* avec l'Égypte. Seuls le Soudan, le Yémen, la Palestine et la Syrie sont en moins bonne position (Pison, 2005).
- La population était sous l'emprise du monde rural. Ce dernier était éclaté en une poussière de plus de 30 000 douars ou dans des bourgs récemment promus urbains malgré leur profonde ruralité. Au sein des villes, le poids de la campagne était prépondérant. En remontant les

générations, on trouvait de plus en plus de ruraux d'origine, chez les personnes âgées notamment, qui prenaient une part indue dans des décisions de fécondité qui ne relevaient pas seulement des préférences du couple (Centre d'études et de recherches démographiques, 1999). A travers les membres de la famille élargie, la communauté était partie prenante dans la procréation ; son intérêt allait aux familles nombreuses qui renforçaient son pouvoir. De nos jours, la démographie a changé, mais le poids de la campagne et de l'agriculture demeure. La relation avec la campagne n'est pas seulement affective. Il suffit de constater l'incidence de la pluviométrie et de la production agricole sur l'économie. La sécheresse provoque une contraction de tous les secteurs économiques : industrie, banques, assurances, jusqu'à ceux que l'on aurait cru à l'abri des caprices de la météo : médecine, enseignement (abandons scolaires), etc., une empreinte sur l'ensemble des secteurs économiques et sociaux qui se perpétue, à en juger par les aléas du PIB toujours soumis aux diktats de la pluviométrie.

- Selon le paradigme de la transition démographique, la baisse de la mortalité infantile et juvénile doit anticiper celle de la fécondité. Une mortalité basse augmente la « productivité » des naissances ; il en faut moins pour conserver un enfant – un garçon – jusqu'à l'âge adulte. Des enfants en nombre, et surtout des garçons, pallient l'absence de sécurité sociale, d'où la nécessité de naissances multiples pour remédier à la forte mortalité. Le Maroc, pourtant, n'a pas enregistré de forte baisse de la mortalité de ses enfants lorsque a diminué la fécondité (graphique 1).

Graphique 1. Indice de fécondité au Maroc, 1962-2002



Aujourd'hui encore, alors que la fécondité est tombée très bas, la mortalité des enfants reste excessive, certainement évitable. Pour quelle raison le couple marocain, qui a si bien réussi à éviter les naissances non souhaitées, a-t-il du mal à empêcher les décès d'enfants ? La question reste posée, mais n'a pas de réponse facile. La mortalité des enfants est en nette discordance avec la fécondité. Tandis que cette dernière, 2,48 enfants par femme, ne dépassait plus que de 18 % le seuil de remplacement des générations, la mortalité infantile était de 40‰ autour de 2001 selon l'enquête EPSF (Ministère de la Santé, 2005) ou même de 48‰ d'après des données préliminaires du recensement de 2004, deux à trois fois plus élevée que la moyenne des pays arabes et plus de 10 fois celle des pays développés. Les corrélations classiques (niveau de vie, instruction, résidence en ville, etc.) vont naturellement dans le sens attendu. Mais curieusement, les mieux lotis, notamment les femmes les plus instruites, ne réussissent pas à réduire cette mortalité au résidu où elle aurait pu tomber.

- Le statut féminin. Il y a une dizaine d'années, on trouvait de fortes discordances entre quelques composantes du statut de la femme et la transition de la fécondité au Maroc. La question mérite d'être soulevée parce que l'amélioration du statut féminin est jugée indispensable, par les démographes et les activistes féministes, à la pérennisation de la transition. En outre, la réflexion et l'action sur le statut féminin se sont accélérées depuis 2000 : la *moudawana* réformée, notamment, qui pourra imprimer sa marque sur la démographie à l'avenir. Qu'en est-il du passé et du présent ?

Contrairement aux pays d'Asie ou même à certains pays arabes, on ne voit pas poindre au Maroc la suppression de fœtus féminin avant la naissance à l'aide des procédés de détection du sexe. L'infanticide avant terme des fœtus du sexe non souhaité provient d'une forte préférence pour les garçons, caractéristique des sociétés patriarcales où la fécondité baisse très vite, soit sous la contrainte (Chine) soit par choix familiaux (Inde, Tunisie dans une moindre mesure). Les anomalies du rapport de masculinité à la naissance – il doit être de 105 naissances de garçons pour 100 naissances de filles – sont liées à la préférence pour les garçons (ou à l'aversion pour les filles). Jusqu'à présent, le rapport de masculinité des naissances au Maroc s'est maintenu dans la norme, celle des 105 naissances masculines pour 100 naissances féminines (Haut Commissariat au Plan, 2004, p. 25).

Mais après la naissance, la fille marocaine perd assez vite le capital biologique que lui confère une survie plus forte que celle des garçons. Entre un et cinq ans, la mortalité des fillettes est de 22 % plus forte que celle des garçons, alors qu'elle aurait dû être de 22% plus basse (Ministère de la Santé, 2005). Cette surmortalité anormale, loin d'être éphémère, tend à perdurer et à s'aggraver. Il y a 10 ans, la surmortalité était dans le sens attendu : les garçons décédaient plus que les filles, l'excédent étant de 13 %. Entre temps, d'après l'enquête PAPCHILD de 1996-1997 (Ministère de la Santé, 2000), la surmortalité féminine à 1-4 ans émergeait à nouveau : 15,4 % de décès de fillettes de plus que les garçons. Il existe donc un problème sérieux qui relève de la double responsabilité de l'Etat et de la société civile. Ce traitement préférentiel pour les garçons (soins, alimentation, affection) ou de discrimination des filles va à contre-courant du mouvement réformiste actuel.

La scolarisation des enfants (et celle des filles en particulier) qui favorise la réduction de leur nombre en raison des coûts indirects (livres, vêtements, cantine...) était très incomplète (moins de 40 %) et l'analphabétisme prépondérant (63 % chez les hommes, 87 % chez les femmes en 1971) lors du déclenchement de la transition démographique. Aujourd'hui, l'accès à l'école remet fortement en question ces déséquilibres de genre. L'enseignement primaire est de plus en plus équitable : en 2003-2004, 48,2 % des nouveaux inscrits étaient des filles, c'est-à-dire la parité quasi parfaite. A 6-9 ans, âge auquel la totalité des enfants entrent à l'école, 11,3 % des filles n'ont pas eu cette chance, pas trop loin des garçons, 8,3 %. En 2003-2004, l'enseignement secondaire (45,2 %) et l'université (48,5 %) comptent autant de filles que de garçons (Haut Commissariat au Plan, 2004, p. 325-373).

Les formes d'union sont liées au statut féminin. Elles pouvaient conforter la domination masculine. L'écart des âges au mariage entre époux a beaucoup diminué mais reste encore élevé : 4,5 ans. La polygamie a quasiment disparu : 4,6 % des femmes mariées entre 15 et 49 ans, mais avec de variations fortes selon les générations et les régions (Ministère de la Santé, 2005). Le mariage consanguin entre cousins germains est en baisse : 19 % en 1996-1997 (Ministère de la Santé, 2000).

Le statut féminin, mesuré par ces statistiques, s'est globalement redressé, avec quelques exceptions (mortalité des enfants). Des données qualitatives permettent d'affiner la mesure de ce statut. Les Marocaines qui ont une activité rémunérée et décident seules de l'utilisation de leurs revenus sont

76 %. Elles ne sont plus que 9 % à être privées de décision. Loin de n'être qu'un appoint aux revenus des hommes dans le ménage, les femmes dont les revenus constituent la totalité des dépenses du ménage sont 39 %, celles dont les revenus sont au moins la moitié atteignent 34 %. Les décisions relatives à la santé, aux achats importants ou quotidiens, aux visites, aux repas sont le plus souvent prises de concert avec le mari, lequel décide rarement tout seul (Ministère de la Santé, 2005).

Dans ces conditions, il est surprenant de voir la bienveillance avec laquelle les femmes jugent la violence conjugale ; deux femmes sur trois pensent qu'il est légitime qu'un mari batte sa femme pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : elle brûle les repas, discute ses opinions, sort sans le lui dire, néglige ses enfants, refuse les rapports sexuels. Bien entendu, l'élévation du niveau d'instruction saura vaincre ces attitudes rétrogrades et acceptées par les victimes elles-mêmes : huit femmes analphabètes sur dix acceptent cette violence conjugale, contre deux femmes qui ont fréquenté le secondaire ou le supérieur, ce qui est quand même trop (Ministère de la Santé, 2005).

- La transition démographique du milieu des années soixante-dix fut, en partie, le fruit de la conjoncture. La transition fut hésitante à ses débuts, car le Maroc vivait une situation de pays quasi rentier grâce aux phosphates. L'économie de rente dans les pays arabes a permis de conforter la préférence sociale pour la famille nombreuse et le maintien d'une forte fécondité, la plupart des coûts de l'enfant était prise en charge par l'Etat et la fiscalité très modérée. Moins rentier que les pays producteurs de pétrole, le Maroc pouvait se permettre une certaine redistribution des bénéfices extraits de son sous-sol, surtout qu'en 1974 le prix des phosphates avait triplé (Courbage, 1999).

En 1975, un double tournant s'amorce, économique et politique, marqué par la chute du prix des phosphates et l'augmentation des dépenses de l'Etat après la Marche verte de novembre 1975. En 1983, le programme d'ajustement structurel – réduction de la dépense publique, de l'emploi généré par l'Etat, des subventions – inaugurerait pour de bon une phase d'austérité qui a eu raison de la préférence pour la famille nombreuse. La fécondité est ainsi tombée de 7,4 enfants avant la crise de 1975 à 4,4 en 1987, victime de la fiscalisation accrue du citoyen marocain (de 700 dirhams *per capita* avant 1975 à plus de 1 000 après 1975). Avec ce recul historique, le Maroc apparaît comme un annonciateur des transformations démo-économiques, qui atteindront plus tard les autres pays rentiers ou non comme l'Algérie, la Libye, la Péninsule arabe et le Machrek.

Le changement démographique reflète des attitudes novatrices envers la famille et l'Etat. La crise, toute douloureuse qu'elle fût, a facilité la gestation d'un citoyen plus responsable, plus moderne. Plutôt que la main tendue à l'Etat pour ses besoins vitaux ou moins vitaux (école, santé), le Marocain allait devoir compter sur son initiative et ses ressources personnelles plutôt que sur celles du sous-sol de son pays redistribuées par l'Etat. Par le travail, l'univers de la femme s'ouvrait au monde extérieur hors du cercle familial... toute une révolution mentale. En 1994, les exportations réalisées grâce au travail des femmes marocaines, dans les industries manufacturières surtout, étaient deux fois plus importantes que les recettes d'exportation du phosphate. On était loin de l'économie de rente.

L'activité féminine est le seul secteur où l'on notait une bonne concordance avec la transition. L'incompatibilité entre travail féminin (hors du foyer) et famille nombreuse est avérée. L'enfant additionnel a un coût d'opportunité élevé. Les contraintes horaires, la grossesse imprévue pourraient mener au licenciement et au chômage dans un marché de l'emploi tendu, où les demandeurs sont nombreux. L'entrée des femmes dans la vie active a contribué à une gestion plus rationnelle du temps. Le travail féminin, dans la mesure où il procure un salaire individualisé, a été une étape nécessaire à l'autonomisation de la femme à laquelle il donne la possibilité de contacts étendus avec le monde extérieur, hors du tête-à-tête avec la seule famille ou la belle-famille.

La crise de l'année 1975 a inauguré l'accélération de l'entrée des femmes dans la vie active. La baisse du prix des phosphates a diminué les créations d'emploi de source étatique, rogné le pouvoir d'achat et imposé, au moins en secteur urbain, la nécessité d'une deuxième source de revenus. Entre 1960 et 1992, la féminisation de la main-d'œuvre est allée *crescendo*. Le groupe à forte fertilité, les femmes de 20-34 ans responsables de 85 % des naissances, travaillait à raison de 10 % seulement en 1960 mais à plus de 35 % en 1995.

Cependant, après une ascension fulgurante, la dernière décennie fut marquée par une éclipse du travail féminin. La population active féminine a reculé en *valeur absolue*, surtout là où elle est la plus valorisante : en milieu urbain, de 1 491 000 actives à 1 305 000 entre 1995 et 2004. On aurait pu imputer cette diminution à un *artefact* statistique, le flou entre la femme qui se déclare inactive et la chômeuse. Or, le recul concerne aussi les actives urbaines qui ont un emploi : de 1 011 000 à 987 000 en 2004. La féminisation de la main-d'œuvre occupée a reculé en milieu urbain de 25,6 % à 21,8 % (Direction de la Statistique, Enquête nationale sur l'emploi, 2004). Les raisons en sont complexes : pénurie d'emplois salariés, réservés en priorité aux hommes ? Déclin des secteurs d'exportation, très féminisés (textiles, etc.), victimes de la concurrence asiatique ? Mais sur le plan strictement démographique, le repli de l'activité féminine ne menace pas la transition de la fécondité. En raison de l'effet de cliquet (la déconnexion de la baisse de la fécondité de la cause première qui l'a engendrée), on peut exclure des remontées de la fécondité. En revanche, on peut se soucier de l'effet de leur éclipse économique sur l'amélioration de leur statut, la marginalisation économique des femmes pouvant remettre en question bien des acquis. Pour quelle raison les parents accepteraient-ils de financer des études longues pour leurs filles, si leurs diplômes ne leur servaient plus à trouver un emploi ?

Dans le monde rural, la fécondité des femmes dépend moins de l'activité. Près de 9 actives sur 10 sont dans l'agriculture, les grossesses nombreuses n'y ont pas le même coût d'opportunité que dans les villes. Or, la transition démographique marocaine a été une lame de fond qui n'a pas épargné les campagnes, lesquelles ont connu une forte diminution, qui se perpétue jusqu'aujourd'hui : 3,04 enfants en 2002. Une contagion née de la diffusion de modèles familiaux venus du dehors, des villes marocaines certes, mais aussi de l'étranger par l'intermédiaire de la diaspora marocaine, ce passeur de cultures qui a permis ou accéléré cette transition qui reste énigmatique à bien des égards (Courbage, 1995).

Dans l'ensemble arabe, une particularité du Maroc et du Maghreb en général réside dans ses langues de communication, inséparables de sa géographie, de son histoire lors des protectorats français et espagnols et dans l'après-indépendance, période où le nombre de locuteurs en langues étrangères a plus que décuplé, ce qui est tout de même un paradoxe. On aurait pu, à l'inverse, envisager un rejet des langues des deux puissances coloniales, à l'instar de ce qui s'est passé dans l'Égypte nassérienne après Suez (1956) ou dans la Syrie baathiste après 1963.

Or aujourd'hui, dans sa population instruite âgée de 10 ans et plus, les Marocains bilingues capables de lire et d'écrire tout à la fois l'arabe littéraire, le français et/ou l'espagnol étaient largement majoritaires : 9,4 millions d'habitants soit 70 %, contre 4,1 millions de monolingues en arabe (Haut Commissariat au Plan, 2005). Et parmi les 10 millions d'analphabètes que compte le Maroc, combien sont capables de comprendre et de parler une langue étrangère ? Un nombre significatif si l'on en juge d'après les témoignages des étrangers non arabophones en contact avec l'homme de la rue au Maroc. Ce **multilinguisme** de fait tel qu'il est pratiqué (arabe dialectal, arabe littéraire, différentes variantes de l'amazigh, français, espagnol, etc.) a des effets ambivalents sur la personnalité marocaine, mais il représente une ressource économique précieuse, un atout dans la facilité de communication avec le monde extérieur.

Une hypothèse quant à la baisse de la fécondité au Maroc est l'importance des langues étrangères dans le cursus scolaire et universitaire – le français, l'espagnol et l'anglais dorénavant – et dans le paysage médiatique. Les manuels scolaires rédigés en langue étrangère n'ont peut-être pas exactement le même contenu que les manuels en arabe. Des messages clairs ou subliminaux ont un impact sur les attitudes puis les comportements de nuptialité et de fécondité et varient selon la langue pratiquée. L'accès aux médias en langue étrangère, de plus en plus ouvert aux analphabètes et aux ruraux : 6 ménages ruraux sur 10 ont la télévision et 1 sur 7 la parabole (Haut Commissariat au Plan, 2005), favorise la « mondialisation des esprits » et la diffusion des modes – y compris les modes démographiques, la famille idéale de deux enfants – conçues ailleurs.

Cependant, le Maroc et le Maghreb n'ont pas le monopole du multilinguisme. L'Afrique subsaharienne est multilingue, mais la transition démographique a beaucoup de mal à passer. Il faut d'autres pistes pour comprendre pourquoi les comportements démographiques conçus ailleurs se sont plus facilement implantés au Maroc que, disons, en Côte d'Ivoire ou au Ghana. La migration marocaine à l'étranger est sans doute l'une des raisons. Le Maroc compte 3,1 millions d'expatriés en 2004, dont 85 % vivent en Europe et 9 % seulement dans les pays arabes. L'originalité de la transition démographique marocaine pourrait résider dans sa spécificité migratoire.

Considérée comme un avatar de l'« explosion » démographique, la migration internationale est en fait un des moteurs de cette transition. Grâce à son influence sur son pays natal, l'émigré est devenu au fil du temps un acteur des transformations sociales, familiales et démographiques. Un Marocain sur 11 vit à l'étranger, une proportion qui a doublé en 10 ans (Mghari, 2005). C'est-à-dire que le rôle visible ou occulte de la diaspora sur les transformations du Maroc, les transformations démographiques en particulier, a dû augmenter à l'unisson du poids de cette diaspora. Ceci est évident pour les remises d'épargne, passées de 1,5 % du PNB en 1970 à 7,3 % en 1993 et 8,3 % en 2004 (9,6 % en 2001, année exceptionnelle) soit la coquette somme de 4,1 milliards de dollars (Khachani, 2005).

L'émigration a contribué et contribue toujours à modeler les habitudes de consommation, à favoriser les aspirations au mieux-être et à la réévaluation des coûts et avantages de l'enfant. Mais l'échange entre la diaspora marocaine et la campagne d'origine (et de plus en plus les bourgs et les villes) ne se limite pas aux transferts d'argent. L'émigré, au cours de son séjour dans le pays d'accueil, en acquiert immanquablement certaines valeurs. Ainsi la préférence pour la famille nombreuse de l'émigré marocain au début du processus migratoire a tôt fait de se calmer pour céder face à une vision plus réaliste : 3 enfants en 1992 chez les Marocains en France, à peine plus de 3,5 chez ceux des Pays-Bas. Une vision qu'ils n'allaient pas tarder à exporter dans leur pays d'origine. Elle va aussi de pair avec les progrès de la scolarisation en milieu rural, plus répandue dans les familles qui ont un parent émigré que chez les autres. Le statut de la femme est lui-même amélioré par l'émigration, l'épouse d'un émigré souvent chef de ménage apparaissant comme plus responsable que les autres femmes de l'entourage.

L'émigration internationale a joué un rôle décisif, même s'il est difficile à mesurer sur la baisse de la fécondité au Maroc et dans son milieu rural, plus particulièrement. Les modifications socio-économiques endogènes de la campagne marocaine (baisse de l'analphabétisme, taux de scolarisation, augmentation de la production agricole, niveau de vie, etc.) ont été assez modestes ; elles pouvaient mal augurer des diminutions de fécondité aussi fortes. Aujourd'hui, les conditions de vie se sont améliorées, par exemple 10 % des ménages disposaient de l'électricité en 1994, 72 % en 2004 (43 % en milieu rural), en partie sous l'effet de l'émigration internationale, mais elles n'ont toujours rien à voir avec celles des villes (Haut Commissariat au Plan, 2005). Pourtant, la fécondité continue à y diminuer.

De la vitesse de croisière à l'accélération : des signes convergents

Les signes de décélération de la croissance démographique abondent. Le recensement de 2004 fait état d'une population de 29 892 000 habitants (Haut Commissariat au Plan, 2005). Dix ans auparavant, ils étaient 26 074 000 ; un taux de croissance de 1,37 % seulement (même si en valeur absolue cette augmentation de 3,8 millions d'habitants en une seule décennie est imposante : elle représente les deux agglomérations de Casablanca et Rabat réunies), résultat surprenant à en juger par les estimations antérieures.

Le CERED avait prévu que la population dépasserait 30 millions en 2003 : 30 088 000 (Centre d'études et de recherches démographiques, 1991 et 2004). Les Nations Unies ont prévu (populations estimées et projetées pour le Maroc et le Sahara occidental) une population et un taux de croissance plus élevés : 31 350 000, 1,5 million de plus et un taux de croissance annuelle de 1,57 % (United Nations Population Division, 2005). Partant d'une hypothèse de baisse de la fécondité plus audacieuse que celles des Nations Unies, j'ai quand même sous-estimé (Y. Courbage) le potentiel de baisse et surestimé la population de près d'un demi-million en 2004 : 30 362 000.

Les résultats détaillés du recensement de 2004 n'étant pas tous disponibles au moment de la préparation de cette communication, nous avons utilisé le riche matériau de la dernière grande enquête démographique réalisée au Maroc en 2003-2004 (Ministère de la Santé, 2004).

La fécondité, plus basse que prévu

L'indice de fécondité atteignait 2,48 enfants par femme lors de l'enquête pour la période de référence de 3 ans, octobre 2000-octobre 2003, centrée *grosso modo* sur 2002 ; le recensement de septembre 2004 vient confirmer ce chiffre : 2,47 durant les 12 mois précédant ce recensement. Il s'est avéré significativement inférieur aux prévisions des Nations Unies : 2,76. Le CERED avait visé plus juste : 2,49.

Arrêtons-nous un instant sur cet indice. Son sens va au delà de la simple statistique. L'indice de fécondité peut, bien sûr, varier si ses déterminants proches se sont modifiés, mais aussi si des déterminants socio-économiques ou encore politiques et idéologiques (qualifiés de « lointains-lointains ») se sont eux-mêmes transformés.

L'enquête EPSF montre que l'âge au mariage a beaucoup augmenté (trop peut-être) : 27,4 ans, une femme sur trois n'était pas encore mariée à 30 ans, une femme sur 4,6 ne l'était pas à 35 ans. Deux tiers des femmes mariées pratiquent actuellement la contraception (63 %) dont 55 % une méthode moderne et un nombre inconnu, mais probablement significatif, l'avortement (Ministère de la Santé, 2004).

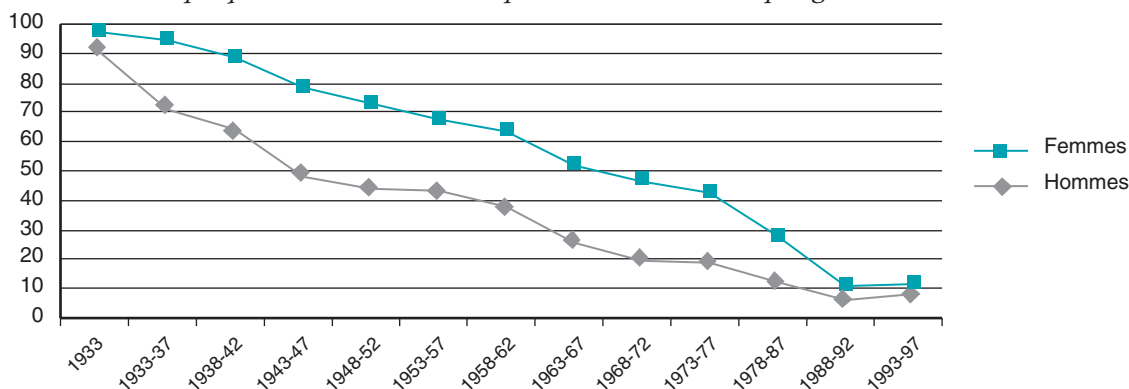
Au risque d'affirmer une évidence, disons que si les Marocains ont maintenant si peu d'enfants (on est loin des 7 enfants et plus des années soixante), c'est parce qu'ils veulent en avoir moins (et se donnent les moyens de limiter leur descendance). L'indice de fécondité « désirée », c'est-à-dire celui qui exclut les naissances totalement non désirées, n'est que de 2,05, inférieur au seuil de remplacement des générations. En enlevant en plus les naissances non désirées parce qu'elles ne sont pas venues au bon moment, l'indice tombe encore plus bas : 1,70 enfant. Les femmes jeunes (moins de 30 ans) ne rêvent plus de familles nombreuses et se contentent pour la plupart de 2 ou 3 enfants. Même relativement basse, la moyenne idéale de 2,5 enfants pour les femmes de 15-19 ans, jusqu'à 2,8 pour celles de 25-29 ans, semble hors de portée, un idéal plus qu'un nombre strictement planifié. Autrement dit, les femmes qui aspiraient à avoir 3 enfants ou plus réviseront le tir en temps voulu pour se rabattre sur une descendance moindre de 2 enfants.

L'instruction en marche

L'instruction nous intéresse d'un double point de vue. La transition éducative, le passage d'une communauté dominée par l'analphabétisme à une société du savoir est à l'échelle planétaire un moteur de transition de la fécondité, même si au Maroc l'évolution fut largement atypique. Pour reprendre la problématique de ce forum, la généralisation de l'instruction est, en outre, un indicateur efficace de la sortie d'un système où prédominent les relations sociales caractéristiques de ce que certains nomment la communauté, pour une autre configuration où dominent l'individu, les règles sociales impersonnelles et les lois du marché plutôt que celles de la tribu.

Le graphique 2 tiré de l'enquête EPSF (Ministère de la Santé, 2004) n'a rien d'original. Il ressemble, aux détails près, à celui des autres pays arabes, mais ces détails ont leur importance. Depuis 1973, la scolarisation des filles a été plus rapide que celle des garçons, de sorte que l'écrasant privilège des garçons et la domination consécutive des hommes (le père, l'époux, l'oncle paternel, etc.) sont remis en question du fait que les filles sont désormais plus instruites que leurs aînées et au moins autant que leurs futurs maris.

Graphique 2. La sortie de l'analphabétisme au Maroc, par générations (%)



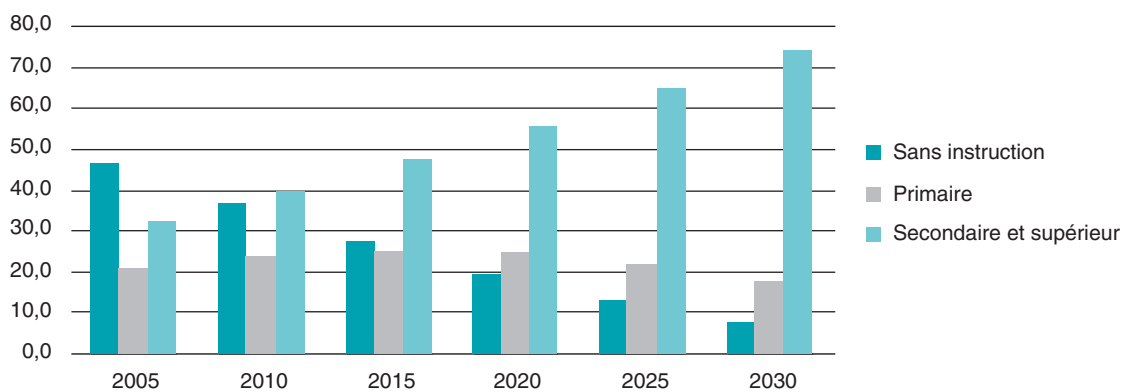
Pour cette prospective, nous privilégions l'instruction féminine. Or, la fécondité dépend d'une multitude de facteurs et il aurait été judicieux d'en tenir compte. Mentionnons simplement la zone de résidence dont le lien avec la fécondité est étroit. Une résidente d'une ville du Maroc ne met plus au monde que 2,05 enfants, soit moins que ce qui est nécessaire pour que la population se reproduise, une Rbatie 1,63 seulement, une Casablancaise 1,79 (Haut Commissariat au Plan, 2005). De sorte que les migrations du rural vers l'urbain sont, *ceteris paribus*, des accélérateurs de la transition de la fécondité, même sans montée du niveau d'instruction. Il en est de même de l'activité féminine en milieu non agricole. Tenir compte de tous les facteurs corrélés à la fécondité – ils sont légion – pour la prospective est peu pratique, c'est pourquoi l'on se contentera de l'instruction féminine. Contrairement aux autres caractéristiques peu stables (on entre et on sort d'une ville, ou d'un emploi non agricole, etc.), l'éducation est un acquis stable. Ce graphique 1 a donc une forte valeur prédictive. L'instruction est un acquis qu'on ne peut remettre en question. Un homme ou une femme qui a fréquenté l'école primaire ou secondaire garde cet attribut sa vie durant. A l'inverse, il est rare de rattraper le train en marche... On peut donc en simuler l'évolution jusqu'à l'horizon 2030. Seules sont représentées ici les femmes d'âge fécond, 15-49 ans, compte tenu de leur importance stratégique, mais ce graphique a une portée plus générale, celle du déclin irrévocable de l'analphabétisme au Maroc dans les 25 prochaines années.

En 2005, près d'une femme de 15-49 ans sur deux (46,5 %) n'a pas fréquenté l'école et est donc présumée analphabète. La rotation des générations élimine les femmes analphabètes au profit des

femmes instruites, à 45-49 ans on en compte 71 %, à 15-19 ans 22 % seulement. De sorte qu'en 2030, il n'y aura plus que 8 % d'analphabètes dans la tranche d'âge des femmes d'âge fécond. Elles seront remplacées par celles qui ont fréquenté l'école primaire et, surtout, le secondaire ou l'université.

La sortie de l'analphabétisme et la fréquentation, même épisodique, des bancs de l'école suscitent l'ouverture de l'esprit et l'épanouissement individuel qui permettent l'adhésion aux nouvelles normes de procréation : avoir moins d'enfants pour mieux les élever. En termes de capital humain, la situation est plus nuancée, la plupart des Marocaines scolarisées sont restées assez peu de temps à l'école. 36 % sont restées quelques années dans le primaire, le cursus a été achevé par 3 % seulement, 46 % quelques années dans le secondaire, achevé ou couronné par une formation universitaire pour 14 % seulement. Or, on considère qu'au Maroc il faut avoir complété avec succès l'ensemble du cycle primaire pour garantir une connaissance rudimentaire dans la lecture et l'écriture de la langue arabe et une capacité minimale à réaliser des opérations arithmétiques simples (Maamouri, 1998).

Graphique 3. Recul de l'analphabétisme, augmentation du capital humain (2005-2030), femmes de 15-49 ans



Une prospective de la population du Maroc en 2030

L'avenir démographique du Maroc dépend étroitement des différents processus d'évolution en cours et de leur futur, c'est-à-dire de tous les processus qui vont être décrits et « prospectivés » durant ces deux journées du forum de Casablanca. La fécondité, la mortalité, les migrations internationales des 25 prochaines années dépendront de ces processus que vous allez présenter : l'occupation de l'espace, l'urbanisation, la ruralité, les mutations de la famille, l'éducation, les nouvelles technologies de l'information et la communication, l'action collective, les élites, la gouvernance et la démocratie, les mouvements et partis politiques radicaux ou réformistes, les mouvements culturels, la stratification sociale, le système de valeurs au Maroc et dans la diaspora, les rapports et la solidarité entre les générations, etc.

Dans quelle mesure ces évolutions agiront-elles sur la démographie ? Dans certains cas, la réponse est immédiate. Il ne faut pas être grand clerc pour prévoir qu'une sortie de l'analphabétisme plus intense, une urbanisation plus poussée ou une meilleure pénétration des femmes dans la vie active accéléreront la transition démographique. Autrement plus complexe est de prévoir les effets de la mutation des valeurs ou des courants idéologiques ou de la bonne gouvernance sur la transition.

Dans cette communication, on adopte la démarche réciproque. L'exercice consiste à mesurer l'effet des transformations démographiques sur certains secteurs. La démographie est la variable indépendante, les autres variables étant les variables dépendantes. Tout en étant conscient des multiples paramètres susceptibles d'influencer la démographie, un seul : l'instruction féminine, est mis en perspective.

On imagine mal le ministère de l'Education, celui de l'Emploi ou de la Santé préparer les plans sectoriels sans recourir à une prospective démographique comportant de nombreux détails : l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, la langue vernaculaire parlée à la maison, etc. Le coût de la croissance démographique et le bénéfice tiré d'une réduction de cette croissance pourront être chiffrés en comparant pour les gros secteurs budgétiphages les dépenses induites selon les différents scénarios de croissance démographique : variantes haute, moyenne et basse. Il n'est pas impossible de moduler l'amplitude de l'émigration internationale marocaine à l'avenir selon les rythmes de la croissance démographique. Plus délicat est l'effet de la transition sur la recomposition de la structure socio-professionnelle et sur la stratification sociale (on est intuitivement tenté de penser que la transition démographique favorise l'avènement des classes moyennes et l'éradication de la pauvreté extrême).

Il s'agit d'un beau projet. Pour le mener à bien, les experts et les institutions au Maroc existent. Dans les lignes qui suivent, nous voudrions suggérer quelques pistes de recherche.

La prospective démographique – une projection de la population par groupe d'âge et par sexe par la méthode des composantes, selon une hypothèse de mortalité et de fécondité – n'a pas l'intention de se substituer aux projections de population régulièrement menées par le Centre d'études et de recherches démographiques du Haut Commissariat au Plan. Elle est, de surcroît, menée selon une seule variante, la variante moyenne, considérée la plus vraisemblable. Elle ne comporte pas d'hypothèse sur la migration internationale. Celle-ci est estimée par les Nations Unies à 1 575 000 sorties nettes du Maroc entre 2005 et 2030, et vu l'énormité de ce chiffre, elle appelle une discussion prospectiviste, compte tenu des transformations démographiques que nous présentons. Elle prend pour point de départ l'effectif trouvé lors du recensement de 2004, combiné à la structure par âge et par sexe trouvée lors de l'enquête de 2003-2004. Elle est sujette à de multiples révisions, et la projection du CERED, quand elle sera disponible, répondra mieux que celle-ci aux attentes de la prospective pour étudier les incidences sectorielles de la croissance démographique.

Trois scénarios d'évolution

On a conçu des scénarios qui ne sont pas conformes *stricto sensu* à la méthodologie que les démographes mettent en œuvre dans leurs projections. On a ainsi envisagé trois scénarios : un scénario « pessimiste », un scénario « optimiste » et un scénario « très optimiste ». Seul le scénario optimiste (qui reflète la variante moyenne des démographes) sera quantifié.

1. Dans le **scénario pessimiste**, l'évolution démographique future serait empreinte d'une certaine fermeture du Maroc sur le monde extérieur et d'un repliement sur les valeurs dites traditionnelles, une fermeture qui marque certains pays arabes comme la Syrie et dans une moindre mesure l'Égypte, dont les effets sont le ralentissement de la transition démographique et de la baisse de la fécondité. Par quel mécanisme ? D'éventuelles désillusions économiques, politiques et culturelles du Maroc vis-à-vis des voisins européens, les lenteurs de la croissance économique, les inégalités de répartition des fruits de la croissance, le chômage persistant, celui des diplômés de l'enseignement supérieur, etc., produiraient un raz-de-marée contestataire lors

des prochaines élections législatives de 2007 et peut-être lors des suivantes. La désaffection à l'égard des partis politiques irait en s'accroissant.

L'orientation pro-occidentale et méditerranéenne du Maroc serait freinée pour un retour en force des valeurs de l'arabisme *istiqlalien*. La vocation maghrébine et européenne du Maroc céderait en faveur d'un ancrage arabe, plus en phase avec le Moyen-Orient. L'enseignement primaire, secondaire et universitaire subirait les contrecoups de ces changements politiques. Le rôle privilégié des langues étrangères et, depuis peu, de l'amazigh irait à la baisse.

L'impact sur la démographie pourrait se faire sentir, car le message véhiculé par l'école et par l'université traduirait des valeurs plutôt conservatrices, des valeurs de fermeture plus que d'ouverture. La mondialisation et le libre-échange seraient voués aux gémonies. Naturellement, on peut exclure dans ce scénario pessimiste une remontée des taux d'analphabétisme tant la demande d'éducation est forte. L'école marocaine ira quand même vers plus d'universalisme, ouverte aux filles et aux ruraux au même titre qu'aux garçons et aux urbains.

Mais le contenu de l'enseignement pourrait être altéré sur des questions qui touchent directement ou indirectement à la démographie : l'éducation en matière de population, introduite dans le cursus scolaire dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, le statut et l'emploi de la femme, le mariage précoce, le contrôle des naissances, la contraception, l'avortement, etc. Les médias, qui peuvent contourner le message véhiculé par l'école, pourraient être bridés, non pas tant par des mesures directes (démantèlement des paraboles), mais par des mesures fiscales et un strict respect des réglementations (interdiction du piratage). L'internet et le téléphone portable, qui permettent de communiquer à faible coût avec le monde extérieur, seraient contrôlés et leurs coûts d'utilisation augmenteraient. Les valeurs familialistes et natalistes reprendraient le dessus, sans pouvoir entièrement s'épanouir sous l'effet de la contrainte économique. Le travail de la femme, agent de son émancipation, serait moins accepté.

Même avec ce scénario pessimiste, on verrait difficilement la fécondité s'accroître pour retrouver ses niveaux des années quatre-vingt-dix de plus de trois enfants par femme. En effet, ce scénario démographique pessimiste s'accompagnerait d'un scénario économique également pessimiste. On y verrait les aspirants au mariage retarder leur entrée en couple et limiter leurs prétentions en matière de nombre d'enfants. Avec ce scénario, la fécondité restera de 10-15 % supérieure à ce qu'elle serait dans le scénario optimiste et atteindra en 2030 la valeur de 2,07 enfants par femme, c'est-à-dire juste ce qu'il faut pour assurer la relève des générations.

Paradoxalement, le scénario pessimiste pourrait mener à une population plus basse que celle du scénario optimiste. En effet, les changements politiques et culturels inciteront des Marocains jeunes et moins jeunes à tenter l'aventure hors du pays. Les intellectuels, les classes moyennes et bourgeoises, les femmes ne se retrouvant plus dans les valeurs en cours dans leur pays préféreraient émigrer en Europe occidentale ou en Amérique du Nord où certains créneaux pourraient s'entrouvrir, voire dans des pays arabes qui offrent des possibilités d'ascension sociale. Bien sûr, le mouvement migratoire serait quantitativement limité. Sur le plan qualitatif, il toucherait préférentiellement les élites occidentalisées et polyglottes. Enfin, un nombre significatif de Marocains résidant à l'étranger, qui avaient envisagé leur retour au pays natal, différerait son projet de retour, dans l'attente de jours meilleurs, privant ainsi le pays de leurs capitaux et de leur savoir-faire. Entre le Maroc et sa diaspora, la différence s'accroîtra, les visites annuelles ou pluriannuelles se réduisant à l'essentiel.

2. Le scénario optimiste est celui que je développerai dans cette communication. Il prend en quelque sorte le contrepied du scénario pessimiste. Le maître-mot de ce scénario est l'ouverture du

pays, une ouverture qui présuppose une pleine acceptation de la mondialisation économique et culturelle et l'insertion, soit seul soit de concert avec les autres pays maghrébins, dans l'espace européen. Dans ce scénario, l'instruction de base et jusqu'aux niveaux les plus élevés (universités, grandes écoles, etc.) évoluera quantitativement et qualitativement. Les élèves et étudiants recevront un enseignement plus long et de meilleure qualité avec en perspective, à l'horizon 2030, une éradication de l'analphabétisme et une égalité totale de l'accès à l'enseignement des garçons et des filles.

Profitant du capital qu'est la richesse linguistique, cet enseignement modernisé saura faire une place de plus en plus importante aux langues vernaculaires et aux langues étrangères. L'arabe dialectal marocain trouvera une place adéquate dans l'enseignement primaire à l'instar de l'amazigh. L'arabe classique évoluera vers plus de simplicité et de modernité pour se rapprocher de l'arabe dit médian. Les langues étrangères seront de plus en plus pratiquées et diversifiées, le quasi-monopole du français cédant quelque peu devant l'espagnol et l'anglais, langue d'une partie des nouvelles générations d'étudiants marocains au Maroc et à l'étranger. Les enseignants à tous les échelons de la hiérarchie scolaire joueront le rôle que l'on attend d'eux, celui d'agents de modernisation de leur entourage. Le contenu de l'enseignement continuera à mettre en exergue les valeurs susceptibles de favoriser l'égalité des genres, la transition démographique et la baisse de la fécondité. L'accès à l'internet, à la parabole et au téléphone portable sera généralisé grâce à une politique de baisse de leurs coûts et de leur fiscalité.

L'instruction de plus en plus complète des femmes leur permettra un accès plus ample que par le passé aux secteurs modernes de l'économie et leur épanouissement hors du seul cadre familial.

Avec ce scénario optimiste, la propension à émigrer à l'étranger ira en diminuant, et les retours des émigrés, encouragés par un milieu politique et culturel propice, deviendront plus fréquents, avec une tendance à l'augmentation de la multi-installation : des Marocains exerçant leur activité à la fois dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine, pour une périodicité et des durées variables. Les liens avec la diaspora seront renforcés à l'occasion des vacances annuelles et par des voyages plus fréquents du Maroc vers les pays d'accueil des émigrés marocains.

Les effets démographiques du scénario optimiste sont présentés plus en détail page suivante.

3. Le scénario optimiste plus. La politique multiforme d'ouverture du Maroc sera encouragée par une meilleure réponse de l'Europe qui serait plus généreuse dans ses investissements directs au Maroc et ne mettrait plus d'entraves à la circulation des Marocains (qui ne sont pas tous, loin de là, candidats à l'émigration) dans l'espace Schengen. A plus long terme, on pourrait envisager le passage de la zone de libre-échange avec l'Union européenne à l'horizon 2010 à une intégration en bonne et due forme à cette Union, à l'instar de la Turquie.

Dans ce scénario, avec pour objectif la mise à niveau aux standards européens – qui n'est pas seulement économique – la progression quantitative de l'instruction ira encore plus vite que dans le scénario optimiste, l'effort éducatif visant à éliminer en totalité l'analphabétisme chez les femmes et les hommes de moins de 50 ans, jusqu'à l'horizon 2030, et pas seulement pour les jeunes générations. Les retombées démographiques de ce scénario "optimiste plus" seraient spectaculaires. La forte montée du niveau d'instruction et la contagion européenne également pourraient favoriser une chute de la fécondité en 2030 aux niveaux actuels de l'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie, Grèce, etc.), 1,3 enfant par femme, ou, pour rester dans l'espace marocain, à celui actuellement atteint par la province la plus avancée, Rabat, où la fécondité n'est plus que de 1,6 enfant par femme. Hypothèse audacieuse mais plausible, le pays entier s'acheminant, consciemment ou inconsciemment, vers l'idéal-type représenté par sa capitale.

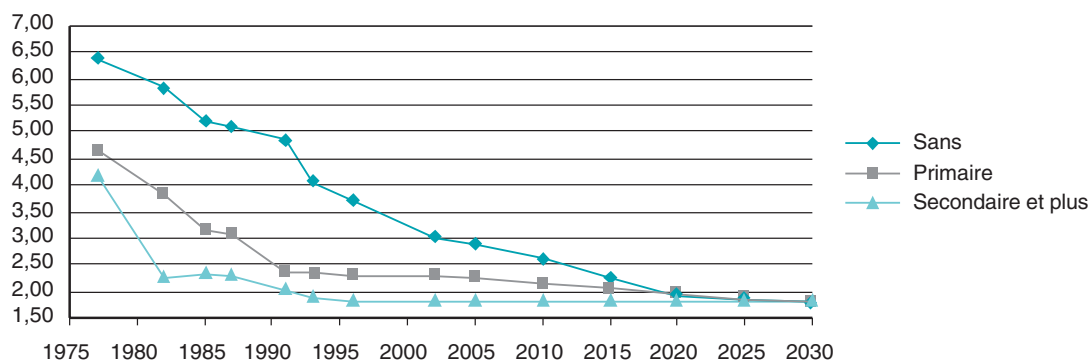
La quantification du scénario optimiste

Le paramètre principal de cette prospective démographique est la fécondité. Il existe de multiples facteurs susceptibles d'influencer la démographie comme mentionné précédemment. Dans ce scénario, l'instruction féminine, à la fois reflet et clé de voûte des transformations à venir, reçoit un traitement privilégié. La mortalité représentée par l'espérance de vie à la naissance jouera un rôle moins important dans l'évolution des 3 prochaines décennies. On a fait les hypothèses suivantes :

	Femmes	Hommes
2005	68,8	73,3
2010	70,0	74,6
2015	71,1	75,8
2020	72,1	76,9
2025	73,0	77,8
2030	73,8	78,6

Le graphique 4 présente l'évolution de l'indice de fécondité dans le passé (1977-2002) et à venir (2005-2030), selon le niveau d'instruction atteint par les femmes. Il y a toujours une part d'arbitraire dans la simulation du niveau futur de la fécondité. En se basant sur les orientations passées au Maroc et sur l'expérience de pays arabes plus avancés sur la voie de la transition (Tunisie), on peut prévoir que la fécondité diminuera encore là où il reste un potentiel de baisse, essentiellement chez les analphabètes, moins chez les femmes qui ont fréquenté l'enseignement primaire, lesquelles approchent déjà le seuil de remplacement des générations et peu ou prou chez les femmes qui ont un acquis secondaire ou universitaire. C'est-à-dire que nous avons, à dessein, choisi une hypothèse assez conservatrice, laquelle montre bien le potentiel de transformation que recèle la montée du niveau d'instruction.

Graphique 4. Evolution de la fécondité selon le niveau d'instruction féminin, 1977-2030



Les 25 prochaines années seront caractérisées par une forte rotation caractérisée par l'éradication de l'analphabétisme et la montée concomitante des femmes instruites, surtout dans le secondaire et le supérieur. Une baisse intrinsèque de la fécondité chez les femmes analphabètes et de niveau d'instruction primaire aura d'imposants effets de synergie sur la fécondité nationale.

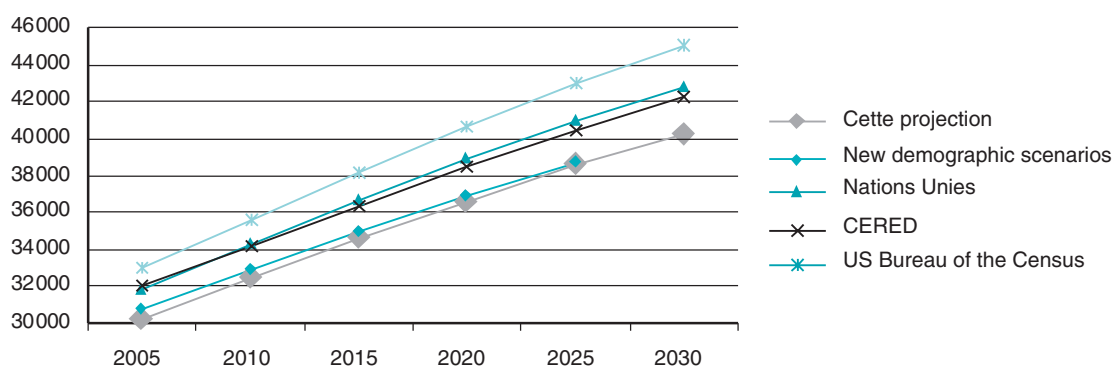
**La fécondité au Maroc selon les fécondités partielles des femmes
par niveau d'instruction, scénario optimiste**

	2005	2010	2015	2020	2025	2030
Sans instruction	2,90	2,61	2,24	1,95	1,85	1,80
Primaire	2,24	2,15	2,06	1,96	1,85	1,80
Secondaire et plus	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80
Maroc	2,41	2,19	1,99	1,87	1,82	1,80

Avec l'effet de mimétisme, chaque groupe va tendre vers les groupes plus élevés dans la hiérarchie sociale, la ressemblance englobant les normes de reproduction. On peut tabler sur une diminution rapide de la fécondité chez les analphabètes, avec le franchissement du seuil de remplacement des générations entre 2015 et 2020, dépassé plus tôt chez les femmes qui auront fréquenté l'enseignement primaire et déjà dépassé chez les femmes qui ont suivi les enseignements secondaire et universitaire. La convergence est prévue à l'horizon 2030. Fatéma Mernissi (Mernissi, 2004) vient de montrer l'étonnante capacité d'adaptation des femmes analphabètes et rurales du Maroc au monde moderne. Même dénuées d'éducation, elles ont réussi à contrôler leur fécondité. Il n'y a pas de raison qu'elles cessent et qu'elles s'en départissent à l'avenir.

Les prévisions sur la population marocaine sont nombreuses : officielles (CERED), internationales (Nations Unies, US Bureau of the Census), « privées » (les miennes, celle qui a été effectuée à l'INED en 2001 et la présente). Le graphique 5 montre que les prospectives de source internationale exagèrent le chiffre de la population marocaine en 2005 et à l'avenir. Cette exagération est en fait encore plus importante que ce qui ressort du graphique 5, car les projections de l'ONU et celle du *US Bureau of the Census* ont été effectuées avec des hypothèses de migration élevée vers l'étranger, comme mentionné précédemment (1,6 million et 0,5 million respectivement).

*Graphique 5. Projection de la population du Maroc, 2005-2030
selon diverses sources (variante moyenne)*



Les implications de la transition démographique

Les risques

Un vieillissement accéléré avec le doublement de la population des vieillards : de 1 657 000 à 3 723 000, soit en pourcentage de 5,5 % à 9,3 % entre 2005 et 2030. Cet inconvénient sera

largement atténué grâce à la pérennité des structures sociales et familiales marocaines et à la solidarité entre les générations : on n'abandonne pas les vieillards dans les hospices, on ne les laisse pas vivre seuls (Courbage, 1998). En outre, le bon sens permet de relativiser le concept de vieillard, on était « vieux » à 60 ans dans les années cinquante, l'est-on toujours à cet âge en 2005 ?

Une prolongation sur le long terme de la basse fécondité (1,8 soit en-deçà du seuil de remplacement de 2,1 enfants par femme) et *a fortiori* sa diminution induiraient vers 2045 une diminution de la population, qui mettrait le Maroc dans la situation des pays du Nord méditerranéen : une croissance naturelle négative et un stimulant à l'immigration étrangère, d'Afrique subsaharienne le plus vraisemblablement.

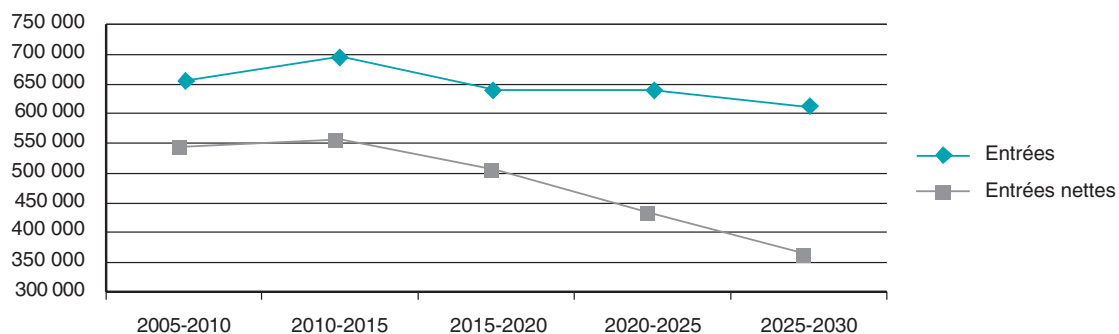
Les bonus

La convergence des comportements démographiques entre villes et campagnes, plaines et montagnes, arabophones et berbérophones, renforce la cohésion nationale par la réduction des particularismes locaux là où ils n'apportent pas un "plus" à l'enrichissement de la diversité culturelle du Maroc.

Les taux d'accroissement sont en réduction régulière, au point de passer au dessous de 1 % : 0,9 % en 2025-2030. Ce sont des taux idéaux, ils sont positifs mais modérés. La croissance démographique grèvera moins la croissance économique qui reste, on l'a vu, structurellement assez basse (4,5 % en 2000-2003). Du seul fait de la réduction de la croissance démographique, il y aura de meilleures possibilités d'augmentation du niveau de vie. La « fenêtre démographique d'opportunité » ou le « bonus démographique » qui s'ouvrent sur le Maroc des 25 prochaines années résulte de la combinaison d'une croissance forte par le passé mais modérée aujourd'hui. Le Maroc se retrouve ainsi avec une ou deux décennies de retard dans la configuration des pays d'Asie, à fort taux de croissance économique et virtuellement sortis du sous-développement. Les économètres confirment qu'un tiers au moins de leurs bonnes performances économiques s'explique par la réduction de la croissance démographique.

Moindre pression sur le marché de l'emploi

Graphique 6. Situation démographique du marché de l'emploi 2005-2030



Un calcul rapide, qui méritera des affinements additionnels lorsque les nouvelles projections seront prêtes, montre que les entrants annuels sur le marché de l'emploi (le dixième de la tranche d'âge 15-24 ans) vont se stabiliser autour de 600-700 000 nouveaux arrivants par an. Ce chiffre paraît énorme, voire désespérant. Cependant, il est fortement biaisé car il ne tient pas compte des sortants de la population active qui vont connaître un boom spectaculaire du fait de la

transformation de la structure par âge. Les entrées *nettes* qui prennent en compte les départs à la retraite après 65 ans s'effondreront littéralement : 544 000 actuellement, 346 000 seulement en 2025-2030, ce qui donne une vision plus optimiste de l'avenir du marché de l'emploi.

Les répercussions de cette nouvelle démographie sont appréciables. Avec de moins en moins de nouveaux entrants nets, les chômeurs cumulés d'une année sur l'autre auront plus de chance de s'intégrer au marché de l'emploi, d'où de meilleures possibilités de diminution du taux de chômage. Les femmes que l'on a vu moins présentes sur le marché de l'emploi durant la dernière décennie, peut-être pour faire place aux hommes considérés comme prioritaires, pourraient revenir occuper les places qui leur reviennent, une féminisation qui militera en faveur de leurs droits.

Il n'est pas exclu que ces transformations agissent sur la propension à émigrer des travailleurs marocains, l'absence de travail ou l'insatisfaction liée aux conditions de travail ayant toujours constitué la raison majeure du départ vers l'étranger. L'immigration de travailleurs étrangers au Maroc peut paraître incongrue, c'est pourtant le processus qu'ont suivi les pays du Sud de la Méditerranée, Espagne, Portugal, Italie et Grèce devenus, en quelques décennies, importateurs de main-d'œuvre en raison de la rapidité de leur transition démographique et du ralentissement de l'offre locale de main-d'œuvre.

Au moment où l'Europe aura le plus besoin de « migrations de remplacement » pour faire face aux fortes diminutions de sa population active, la main-d'œuvre marocaine sera moins encline à émigrer grâce aux possibilités du marché local.

Investissements démographiques et investissements économiques

La stabilité puis la diminution du nombre des naissances, avec quelques fluctuations entre 2005 et 2030, auront pour contrepartie l'arrêt de la croissance des entrées en première année de l'enseignement primaire, 6 ans après les naissances, et en première année du secondaire, 11 ans après. Le système éducatif marocain – très coûteux en termes de budget de l'Etat (23 %) et de part du PIB (5,4 %) – sera en meilleure position pour améliorer la qualité de l'enseignement : allongement des études, études dans des secteurs plus techniques et scientifiques, de gestion, etc., que dans les études dites littéraires (littérature, sciences humaines, droit, etc.) moins coûteuses. La scolarisation des filles, qui a quelque retard par rapport à celle des garçons, sera stimulée car elle ne sera plus en bute aux arrivées massives des nouveaux entrants, résultat de la forte fécondité du passé.

L'Etat pourra utiliser plus efficacement ses ressources pour permettre l'élargissement de la sphère productive plutôt que de colmater au coup par coup et dans l'urgence les déficits dans les différents secteurs occasionnés par la forte croissance démographique. Même l'économie privée récoltera les fruits du ralentissement de la croissance démographique et de la transformation de la structure par âge, car les tranches d'âge à plus forte capacité d'épargne – et donc d'investissement – augmenteront beaucoup plus vite que les tranches uniquement consommatrices : enfants et vieillards.

La réduction des écarts de répartition du revenu national entre classes sociales est un effet important, quoique discret, de la transition démographique. La mauvaise répartition était due au fait que les classes pauvres recevaient une part moins importante du revenu national et qu'elles devaient la répartir entre un nombre beaucoup plus important de personnes. Au Maroc, une des sources de l'inégalité dans les années 1960-1985 fut l'augmentation de la taille des familles pauvres passées de 6 à 7,1 personnes en raison de la baisse de la mortalité, de la fécondité élevée

et de la cohabitation accrue dans des ménages complexes, alors que celle des familles les plus aisées, qui tiraient les bénéfices de la transition démographique, se rétractait de 4,6 à 3,9. Le taux de croissance de la consommation *per capita* sur ces 25 ans ne fut que de 40 % chez les plus pauvres, contre 150 % chez les plus riches. Il y a donc eu augmentation de l'inégalité de répartition. La convergence de la fécondité en cours et en accélération dans les prochaines années suscitera une homogénéisation des tailles des familles et jouera en faveur de la réduction des inégalités de répartition.

La transition démographique en cours et en accélération a d'autres avantages que matériels, des incidences politiques, par exemple, même s'il est difficile de les quantifier : la scolarisation de masse qui transforme les relations verticales entre aînés et jeunes, et horizontales entre hommes et femmes, les nouveaux modes d'union qui permettent de brasser les populations en unissant des conjoints venus d'horizons divers, des relations plus conviviales parce que la taille de la fratrie vivant sous le même toit se réduit, des mutations qui favorisent l'avènement d'une classe moyenne plus consistante et d'une société plus égalitaire et plus démocratique.

Tendances historiques de l'occupation de l'espace, aménagement du territoire et gestion des unités territoriales

Abdellah LAOUINA

Chaire UNESCO-GN

Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Mohammed V

Le découpage d'un pays en territoires, souvent ignoré par de multiples disciplines des sciences humaines, comme l'économie ou la sociologie, a, par contre, toujours représenté un objectif important du travail des géographes, des militaires et des administrateurs, les géographes en décrivant les articulations physiques, les paysages, l'importance du peuplement et les styles d'utilisation des terres, les militaires en cherchant à travers cet exercice à retracer une stratégie de contrôle de l'espace et à déterminer une hiérarchie des difficultés à surmonter dans cette perspective (Naciri, *in Troin et al.*, 2002).

Il est légitime de se demander quelle est la pertinence de cette approche de territorialisation et son utilité, l'échelle à laquelle elle doit être appréhendée, la méthode sur laquelle il faut se baser dans cette approche et de se poser la question des perspectives : mènent-elles vers plus de cohésion du tissu national ou, à l'inverse, assiste-t-on à des menaces de décohésion ?

Il se pose à ce propos une question préjudicielle : les territoires sont-ils une construction des spécialistes ou une réalité perçue par les populations ? La perception d'un espace d'intérêt sous-tendu par un cumul historique est niée par plusieurs auteurs. Selon Célérier (*in Naciri*, 2002), la région est avant tout une construction visant à maîtriser un territoire, soit en en faisant une représentation conceptuelle (travail des géographes et des aménagistes), soit en le contrôlant ou en l'occupant si nécessaire (travail des administrateurs et des militaires), après en avoir délimité les composantes. Selon cet auteur, les populations marocaines ne perçoivent que des détails d'espaces exigus, sans continuité. D'où l'absence d'identification à une région, alors que l'on s'est toujours identifié à une petite entité spatiale ; d'ailleurs, en montagne, le relief a aidé au morcellement des groupes humains et à la création de liens très forts entre ces groupes et leur environnement immédiat.

Cette affirmation est battue en brèche par la constance sur le long terme des mouvements de tribus, comme celle des armées et administrateurs des sultans ; les tribus savaient où elles se rendaient lorsqu'elles entreprirent ce large mouvement du sud-est vers les plaines du Gharb ? Le pouvoir possédait parfaitement une bonne représentation de l'espace national, structuré par les grandes villes que les vainqueurs ont à chaque fois cherché à dominer dès leur prise du pouvoir.

Dans la réalité, le makhzen comme les tribus ont toujours possédé la capacité de se représenter le territoire dans son ensemble, dans sa complexité et sa diversité, à travers le réseau des villes et des voies de passage stratégiques, permettant, pour le makhzen, le contrôle du pays, pour les tribus, la liberté de déplacement à la recherche de meilleurs terroirs et pâturages et, pour les commerçants, la garantie d'échanges commerciaux lointains sécurisés.

Dans l'exercice de délimitation territoriale, le maillage en régions et sous-régions s'est souvent fondé sur des critères à caractère statique, notamment le relief, les cours d'eau ou les paysages, au lieu de prendre en compte les dynamiques spatiales. Tous les travaux coloniaux ont adopté cette

démarche. Plus tard, des géographes (Béguin, Troin) ont fondé une organisation spatiale en fonction de l'aire d'influence des villes ou des souks et ont proposé une autre manière d'appréhender les subdivisions du territoire.

L'Etat, quant à lui, a opéré les divisions territoriales du pays selon des logiques qui ne se réfèrent ni aux données physiques du pays, ni à ses structures économiques ou aux affinités sociales et culturelles des groupes humains ; sa démarche répond à des exigences d'ordre politique et sécuritaire qui ne prennent en considération que d'une façon très secondaire l'avis des hommes du terrain.

Pourtant, tous les auteurs s'accordent pour insister sur le rôle de l'histoire et du vécu des populations dans la formation des territoires locaux et de la cohésion socio-territoriale nationale.

Histoire

Le territoire est le produit de l'histoire et constitue donc une composante de l'identité de chacun ; les gens s'y reconnaissent sans doute avant de se reconnaître dans leur identité nationale, elle-même produit de l'évolution historique. L'histoire a déterminé les conditions de valorisation des atouts de chaque territoire et de maîtrise de ses contraintes.

Curieusement, le Maroc s'est formé par contraction – ce que M. Naciri qualifie le « stress territorial » – après la grande expansion almohade. Cette contraction a duré depuis les prémices de la colonisation sur les côtes atlantique et méditerranéenne aux 15^e-16^e siècles jusqu'au 21^e siècle. Elle se confirme avec l'occupation du Sahara du Sud-est marocain par la France et du Sahara atlantique par l'Espagne, la signature des deux protectorats en 1912 et les problèmes que vit notre pays pour faire admettre son unité depuis 1975.

Avant l'islam, les villes étaient tournées vers l'extérieur. Dans l'Antiquité, des comptoirs commerciaux tournés vers la mer furent édifiés par les Phéniciens, alors que sous l'Empire romain, plus d'importance fut donnée à la colonisation agraire et à la transformation de la production agricole pour satisfaire les besoins de Rome (céréales, huile d'olive).

Au Moyen-Age, l'espace marocain s'organisa à partir de villes-capitales implantées aussi bien sur la côte que dans les régions intérieures, au nord comme au sud du pays. L'intégration se fit d'ailleurs par le commerce lointain fonctionnant entre la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne.

Avec le commerce saharien se renforça l'armature urbaine intérieure. Aux 11^e-13^e siècles, l'expansion créa des liens sud-nord solides, avec pour points de départ le Sahara atlantique sous les Almoravides, puis les montagnes de l'Atlas sous les Almohades. Mais l'expansion continue vers l'est (reste du Maghreb) et vers le nord (Andalousie) rendit les limites changeantes et fluctuantes. Le commerce saharien, à la même époque, permit l'intégration de diverses régions, mais on ne peut pas encore parler d'une conscience territoriale réelle.

Avec la confrontation avec les Turcs et les Ibères, l'espace marocain a tendance à se stabiliser dans ses limites grossières. La crise, à la fin du 13^e siècle, s'explique par la déviation de certains axes commerciaux vers l'est, l'intervention de plus en plus directe des Européens dans ce commerce et le repli du Maroc suite à la *Reconquista* et à la colonisation ibérique de villes côtières méditerranéennes et atlantiques, notamment la ville de Sebta. Les débouchés maritimes sont affaiblis.

Durant cette période, le Maroc a conservé son centre de gravité en plaine, avec Fès comme capitale à certaines périodes, Marrakech à d'autres. La domination de ces deux capitales assurait

au vainqueur la légitimité et garantissait le contrôle de deux voies d'échanges, la voie intérieure Sijilmassa-Sebta par Fès et la voie plus proche de l'océan, passant par le Sahara occidental, l'Atlas de Marrakech et débouchant après le Haouz sur la côte atlantique.

Avec la crise économique et le renforcement de l'emprise étrangère, les régions intérieures sont de plus en plus enclavées, alors que les régions atlantiques, exportatrices de produits primaires, connaissent la pénétration marchande. La montée des marabouts à la fin du Moyen-Age s'explique par le désir de sécuriser le commerce et de le contrôler.

Au 19^e siècle, sur le plan du contrôle du pays, le maillage administratif est resté lâche et non structuré. Pour y remédier, des expéditions militaires sont régulièrement organisées, dans le but de réaffirmer l'autorité du makhzen sur des régions qui s'étaient plus ou moins autonomisées. Par contre, les réseaux économiques et sociaux capables de renforcer les rapports entre l'Etat et les territoires sont restés absents.

Le réseau de villes du Maroc – qui ne regroupait pas plus de 8% de la population à la fin du 19^e siècle – comportait des carrefours et des ports, base de la structuration du territoire national. Mais le développement des villes n'a pas connu de réelle continuité. Des phases de repli et de décadence ont été enregistrées et s'expliquent par l'étouffement qu'ont pu connaître les échanges. Par ailleurs, les villes n'ont pas développé une classe sociale entreprenante, capable de concevoir et de mener des réformes en vue de la modernisation socio-économique du pays.

Le 19^e siècle a connu l'ouverture sur le commerce international et les prémices de la colonisation du pays. Le statut de la protection était un véritable défi lancé à l'autorité du makhzen. Plusieurs régions intérieures se replient sur elles-mêmes : le Sahara, coupé en 1900 de sa continuité africaine, mais aussi les villes impériales comme Fès et Marrakech. La faiblesse du pouvoir central permet le grignotage du pays par la colonisation.

Par contre, on assiste à une littoralisation de plus en plus effective de l'économie, suite à la pénétration marchande dans la zone côtière. Il s'ensuit une marginalisation des espaces intérieurs réduits à vivre dans un système d'autoconsommation.

Avec la colonisation et le changement de structure territoriale, le déplacement du centre de gravité vers Casablanca, de nouveaux concepts apparaissent : la nouvelle théorie du Maroc utile-inutile, les dualités makhzen-siba et arabe-berbère. Certains théoriciens du Protectorat ont estimé que chaque portion du territoire avait un rôle stratégique à jouer, notamment pour assurer la paix coloniale, et ont différencié des colonies de peuplement dans le Maroc atlantique, des colonies d'encadrement pour contrôler les déplacements des populations semi-nomades des montagnes et des colonies de positionnement stratégique dans les vastes espaces sahariens. Pour appliquer cette différenciation, deux types de colonisation eurent lieu : dans les plaines, une gestion civile avec colonisation d'enracinement et de production, et, en montagne, déclarée terre berbère à maintenir à l'abri de la modernisation, des zones d'encadrement militaire.

Après la signature du Protectorat, la France adopte une politique d'appui sur les chefs de tribu. La conquête militaire devient légitime puisqu'elle annonce qu'elle prétend liquider le bled siba. La structuration du pays est faite en 3 régions civiles (Rabat, Casablanca et Oujda) et 4 régions militaires (Meknès, Fès, Marrakech et Agadir). La région a donc sous le Protectorat une signification d'abord militaire. C'est la zone d'action immédiate et efficace à partir d'un centre, point d'appui essentiellement militaire et administratif. A la zone de Casablanca-Rabat est dévolu le rôle de commandement économique et politique dans l'organisation de l'espace.

Dans cette politique territoriale, on trouve un certain nombre de réformes, comme le souhait de fixer les populations rurales en créant des centres ruraux, la création de cités satellites pour régler les problèmes d'habitat, l'action de modernisation de l'agriculture et la volonté de décentralisation industrielle.

Suite à cette histoire complexe, on peut s'étonner du maintien de la cohésion du pays sur une aussi longue durée. Cette cohésion s'explique par trois facteurs principaux :

- l'islam, constituant une idéologie de rapprochement ;
- l'homogénéisation avancée du pays sur le plan culturel du fait de l'importance des déplacements au sein d'une même région et d'une région à l'autre ;
- le commerce Sahara-Méditerranée, qui a constitué un facteur d'interdépendance entre régions diverses et explique l'importance qu'ont représenté les villes-carrefours (Sijilmasa et Fès, notamment).

Mais à part ce commerce lointain, le commerce de produits de base est resté très modeste, et chaque région a continué à rechercher l'autosuffisance. Les régions, quoique adaptées à leur milieu (ressources, dynamique environnementale), ne connaissent pas de réelle spécialisation pouvant conduire à un échange massif et lointain. Afin de pouvoir affronter les aléas, les diverses régions présentent toutes une complémentarité interne de terroirs, en plus des effets de déplacements des populations et des troupeaux pour profiter de la diversité interne des potentialités.

Du fait du caractère rudimentaire des voies de communication (pistes de portage), l'espace ne s'est pas organisé en réseau hiérarchisé ; les voies principales sont restées axées sur les grandes villes, capables de participer au négoce, alors que les campagnes et les petites villes n'ont pas profité de cette économie d'échange. Les relations ville-campagne sont restées limitées du fait de la structure tribale. Le contrôle de l'espace par le pouvoir central est resté très relatif, alors que les tribus, du fait de leur solidarité de clan, conservaient un pouvoir territorial important, avec pour effet principal le contrôle des axes commerciaux.

Subdivisions spatiales

L'origine des dénominations de nombreux sites naturels et établissements humains est souvent méconnue. Les populations marocaines ont vécu d'importants déplacements, ce qui explique la difficulté de connaître les points de départ des groupes et leurs lieux d'arrivée à telle ou telle époque. Le concept de frontière entre groupes est resté très imprécis.

Aujourd'hui, les régions et les sous-régions sont en général identifiées par les dénominations modernes de la géographie coloniale. Ces unités sont définies soit par un caractère de localisation ou un aspect de relief dominant (Gharb, Oriental, plaines atlantiques, etc.) soit par des noms historiques qui se sont attachés à des ensembles nettement identifiables (Chaouia, Doukkala, Abda, Chiadma, Tafilalet, Souss, etc.). Certaines de ces unités historiques sont identifiées par des désignations de groupements humains, souvent très anciennes (Chaouia, Doukkala, Abda). Mais le caractère certain de ces appellations reste relatif du fait des déplacements de groupes humains d'une époque à l'autre (Lazarev, 2004, note méthodologique du projet Al Idrissi).

A l'intérieur de ces grandes régions géographiques s'inscrivent de *petites* unités spatiales identifiées par des critères de géographie physique souvent associés à des critères de genre de vie ou de forme d'économie. Ces unités correspondent aussi à des aires d'occupation humaine, souvent désignées par une dénomination de caractère tribal ou "ethnique" (exemples : pays jbala, pays zemmour).

Pour subdiviser le territoire national, plusieurs méthodes ont pu être adoptées.

Les subdivisions écologiques et agro-écologiques

Pour les besoins de la politique agricole, mais aussi pour les commodités de la recherche géographique et écologique, le territoire national a été subdivisé en unités. Une unité spatiale écologique intègre un ensemble de facteurs pouvant inclure le relief, le climat, le poids relatif des différentes productions, l'importance relative de l'agriculture et de l'élevage, les principaux systèmes de production, la prise en compte ou non de la sécurité de la ressource et de l'aléa, l'importance de la protection des ressources naturelles, la structure de l'appareil de production, le profil des exploitations agricoles, les débouchés locaux, les perspectives de marchés extérieurs, etc. Il s'agit ainsi d'une association de critères agro-écologiques, économiques et sociaux qui pourraient représenter les bases d'une stratégie possible de développement de l'agriculture.

Les délimitations qui découlent de la spatialisation agro-écologique ne coïncident pas avec les délimitations du découpage administratif ou régional, car il s'agit de logiques différentes. La régionalisation agro-environnementale se base sur le principe de l'homogénéité de l'unité, en termes de potentiel, de vocation et de dynamique écologique, alors que la régionalisation, dans un souci de fournir des cadres spatiaux pour la planification des actions de développement, peut prendre en compte les principes de discontinuité et de complémentarité dans le découpage adopté.

Le premier niveau de spatialisation est celui des grands ensembles ou zones morpho-écologiques du Maroc. Le milieu physique est en effet loin d'être homogène. Il est possible d'identifier des unités physiques pour les regrouper en ensembles en se basant sur les indicateurs physiques les plus pertinents et en précisant des méthodes de combinaison et de classification.

Dans ce découpage, les critères humains ne sont pas moins importants car de vastes régions du pays ont vu leur vocation naître grâce à l'intervention de l'homme ou de l'Etat, à la multiplication des interventions volontaires ou grâce aux transformations techniques et à l'évolution du contexte économique, imposant l'introduction de spéculations nouvelles ou de modes nouveaux de conduite des travaux agricoles et de l'élevage.

La variété des milieux humains s'explique par la juxtaposition de groupes différents. Certains de ces milieux sont des foyers d'une vieille tradition agraire et ont conservé une organisation sociale originale. Les groupes tribaux sont donc fondamentaux dans ces subdivisions.

L'évolution agraire est variée et se différencie par petits pays, connaissant chacun une dynamique particulière : extension de la SAU aux dépens des forêts et parcours ou au contraire abandon des terrains difficiles et contraction de l'aire de culture aux meilleures terres, urbanisation plus ou moins importante et apparition d'autres activités dans l'espace rural. Donc des cas de déprise s'opposent aux cas de conquête agraire (abandon de la pratique itinérante, défrichement définitif de certains terrains, évolution dans les pratiques agricoles). On peut aussi prendre en compte la survivance, l'abandon ou au contraire l'adaptation et la renaissance de stratégies de gestion conservatoire des ressources, l'eau et le sol en particulier. Dans certaines zones, des dispositifs de protection sont mis en place, mieux adaptés par rapport aux conditions du milieu, alors que dans d'autres, le prélèvement sur les ressources se réalise sans mesures de conservation.

La délimitation d'espaces agro-écologiques n'est pas sans difficultés. Deux alternatives étaient offertes dans le cas des régions atlasiques, par exemple :

- intégrer la plaine, le piémont qui lui fait suite et le versant de la montagne (exemple du Haouz, du Souss, du dir et du versant sud du Haut-Atlas), c'est-à-dire réfléchir en termes de toposéquence, avec liaison amont-aval, et de perspective d'avenir d'intégration ; c'est là la logique des découpages provinciaux et de la frontière entre la région de Marrakech et celle d'Agadir ;
- ou bien séparer les montagnes des plaines dans la perspective de retenir des milieux plus

homogènes, c'est là le choix adopté pour le projet territorialisation de l'agriculture. Mais dans ce cas, la question est d'intégrer le dir à l'une des deux unités (le dir d'Amizmiz, celui d'Aghmate sont-ils montagnards ou appartiennent-ils à un système de plaine, et où placer la limite ?).

Figure 1. Exemple de problème de délimitation : la région de Marrakech (en noir, les limites de la région Marrakech-Tensift-Al Haouz et en bleu les délimitations proposées dans l'ouvrage de Troin et al. (2002))



La logique écologique semble orienter vers une distinction des deux faces de l'Atlas, une face humide et l'autre d'obédience saharienne. Mais où placer la limite ? Sur la crête ou à la limite sud des espaces forestiers, c'est-à-dire intégrer une partie du versant sud ? La logique sociale oriente plutôt vers le regroupement des deux faces du Haut-Atlas, le système de vallées se poursuivant sur le flanc sud, même si l'espace utilisé est plus contracté. Dans le Haut-Atlas central, les espaces pastoraux sont communs aux collectivités des deux façades et intègrent même une partie de l'espace prédésertique.

En ce qui concerne les risques environnementaux se pose le problème du découpage à prendre en compte pour lutter contre la dégradation des terres. Est-ce l'échelle du bassin versant ou un découpage à base agro-climatique qui permettraient par exemple de distinguer des aires favorisant l'érosion hydrique, d'autres où dominent les processus éoliens ou les mouvements de masse ? Ou bien est-ce un découpage plus basé sur les facteurs anthropiques et donc la nature et l'importance de la pression humaine ? Dans tous les cas, cette spatialisation des risques peut aider à la prise de décision et peut orienter les choix politiques en termes d'action de développement et de protection.

En effet, la stratégie de développement peut varier d'un ensemble à l'autre :

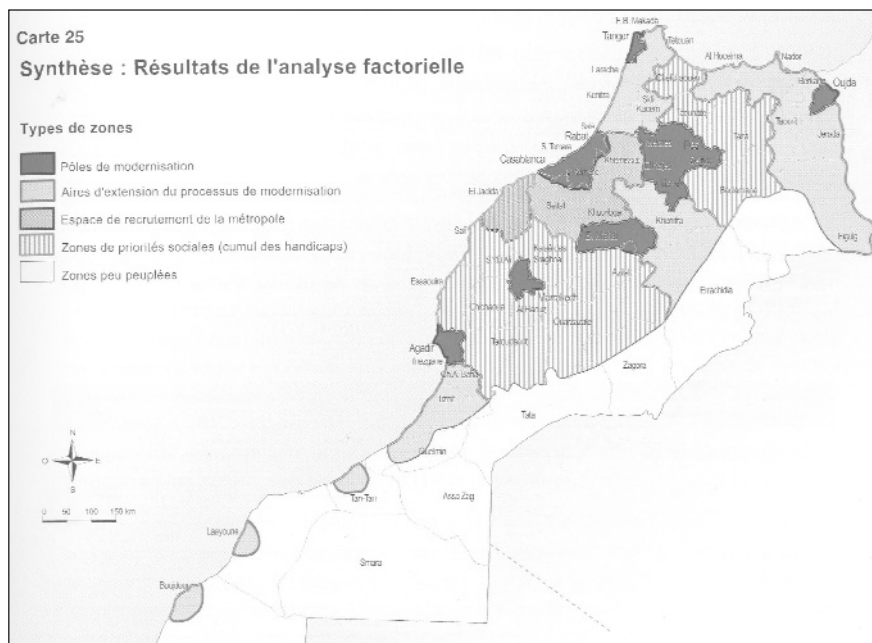
- Dans les zones en bour aléatoire, la stratégie agricole dépend de la problématique de la variabilité du climat ; l'irrigation qui constitue une alternative arrive pourtant à ses limites, et il ne reste que l'option de la valorisation au mieux de l'eau mais aussi le choix pour l'arido-culture grâce à des variétés et une mécanisation adaptées, des techniques de récupération des eaux de ruissellement, mais surtout une bonne complémentarité avec l'élevage pastoral, à réhabiliter dans un souci de prévention de la désertification en revégétalisant les terres à vocation pastorale menacées.

- Dans les plaines et collines en bour favorable, les stratégies envisageables doivent se fonder sur l'intensification des cultures, dans un but d'une augmentation de la productivité, de la diversification des productions et de la différenciation des sous-espaces pour mieux exploiter la diversité des potentiels.
- La politique des zones de montagne est encore plus spécifique, elle devrait insister sur la vocation pastorale et forestière des ces espaces menacés. Il s'agit de rationaliser le pastoralisme par la responsabilisation des éleveurs quant à la gestion des espaces et des ressources et avoir constamment des préoccupations de protection de l'environnement, de conservation des eaux et des sols (conserver aux montagnes leur rôle fondamental de production des eaux en améliorant l'infiltration et en veillant à lutter contre la pollution) et de restauration des ressources naturelles (revégétalisation, réhabilitation de la biodiversité). Dans ces milieux, le développement ne peut être que partiellement fondé sur l'agriculture, d'où le souci de diversification des potentiels, grâce à l'écotourisme notamment.

L'organisation spatiale sur la base d'indicateurs économiques

L'application d'indicateurs statistiques multiples, à l'échelle où l'information est disponible (souvent l'échelle provinciale) et l'application d'une analyse factorielle permettent de faire ressortir une subdivision typologique pouvant représenter une base sérieuse à l'action devant réduire la fracture entre espaces « développés » et espaces marginaux cumulant les déficits. C'est la méthode adoptée par le Schéma national d'aménagement du territoire dans son étude des perspectives économiques.

Figure 2. L'organisation de l'espace sur la base de la confrontation de critères économiques et sociaux (Schéma national d'aménagement du territoire) : provinces du Nord



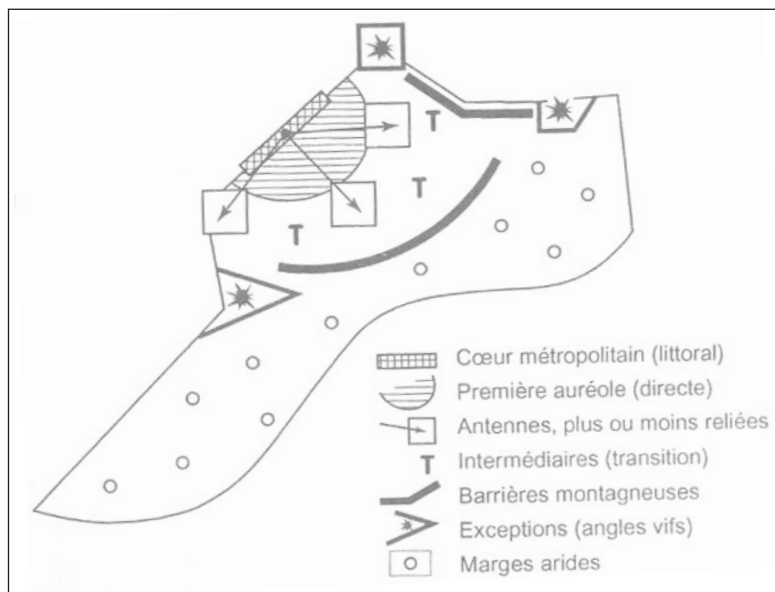
La subdivision du territoire en fonction des dynamiques socio-économiques et spatiales

Cette méthode a été suivie récemment dans deux travaux : un ouvrage édité par Troin *et al.* (2002) et la proposition des régions d'aménagement, préparée par le SNAT. Ces deux travaux se

fondent sur de nombreux critères pour délimiter des régions et aboutissent à la subdivision du Maroc en espaces plus ou moins polarisés.

Dans l'ouvrage de Troin *et al.* (2002), cet exercice a pu être mené à des échelles multiples, en régions, sous-régions et pays. Les subdivisions de petite taille distinguent des bassins de vie, espaces de relations si importants pour les populations et pour lesquels celles-ci ont un sentiment d'appartenance. Ce sont des territoires fonctionnels organisés autour d'une ville ou de plusieurs pôles.

Figure 3. L'organisation de l'espace national, selon l'ouvrage de Troin et al., 2002



Une appréhension globale sur la base des grandes spécificités historiques et des grands principes de cohésion qu'ont été les dimensions spatiales du pays, chacune ayant connu une prééminence à une époque donnée.

Cette méthode (Naciri, 2002) permet de dépasser la tendance à tout centraliser autour de l'axe littoral en développement pour parvenir à une conception plus globale du devenir du Maroc, afin de redéfinir les principes d'une cohésion fondamentale pour l'avenir du pays. Elle se fonde sur le rappel de l'évolution historique qui s'est appuyée à tour de rôle sur des dimensions spatiales différentes, tout en considérant le caractère vital, de nos jours, de chacune de ces dimensions pour la cohésion du pays :

- La dimension saharienne, prééminente avec le commerce transsaharien, en repli avec le recul de celui-ci, cloisonnée après la colonisation du Sahara à la fin du 19^e siècle, maintenue sous la domination espagnole après l'indépendance du pays. Aujourd'hui, c'est un milieu d'expérimentation de la régionalisation et de la délégation de pouvoirs étendus (autonomie) qui peut influencer favorablement sur le reste du pays si cette politique réussit.
- La dimension atlasique n'a jamais représenté une coupure, si ce n'est pour les vents et les pluies. C'est à la fois une série de points de passage médians vers l'Afrique et un réservoir humain pour les plaines du piémont. L'importance du réservoir de richesses implique le caractère impératif du développement sur la base d'outils de solidarité permettant de corriger les handicaps, notamment la loi de la montagne.

La dimension méditerranéenne, vivante à l'époque andalouse, a périclité avec la *Reconquista*, les incursions espagnoles, l'occupation des présides et des îles portugaises et la mise en place d'une frontière entre les deux protectorats. Plusieurs travers se sont installés pour contrecarrer la marginalité et donnent lieu à des dysfonctionnements handicapant le développement normal du pays.

La dimension atlantique s'est réveillée avec l'ouverture et du fait du choix du Protectorat. C'est une dimension majeure que l'Aménagement du territoire recommande de valoriser, par le choix d'une métropolisation de la zone Kénitra-El Jadida.

L'importance du local

L'appréhension globale ne doit pas occulter la subdivision du territoire en petites régions qui représentent pour les populations les bassins de vie effectifs et des espaces de relations vis-à-vis des populations voisines.

A l'échelle locale, les territoires sont des unités de vie envers lesquelles les individus ont un sentiment d'appartenance et de communauté de destin. Ces territoires sont organisés autour d'une ville ou d'un bourg qui jouent le rôle de centre animateur. Mais ces territoires polarisés et vivants ne couvrent pas la totalité de l'espace, et il serait exagéré de vouloir les engendrer partout. Pour les espaces intermédiaires et entre la région élargie et le territoire local aux dimensions réduites il convient de reconnaître des structures spatiales intermédiaires, homogènes et fonctionnelles. C'est le cas notamment pour la planification du développement agricole et rural, conçu à l'échelle de régions de taille moyenne, caractérisées par leur homogénéité et leur fonctionnalité.

La recherche en sciences humaines et économiques indique au Maroc la complexité des structures régionales (Troin *et al.*, 2002). De nombreux critères permettent de dessiner avec fiabilité des contours plus précis car basés sur la fonctionnalité (l'espace polarisé par les centres ou aires de rayonnement, la hiérarchisation des centres et notamment la satellisation des petits centres par les agglomérations, la différenciation des potentiels et donc les possibilités de complémentarités internes). On perçoit ainsi des régions polarisées par un centre à forte attraction. D'autres sont articulées entre plusieurs pôles constituant un maillage interne (exemple des Zemmour, de la Haute Moulouya). D'autres sont privées de centre attractif et sont donc assez enclavées. Enfin, on distingue des hiatus commerciaux sans échanges actifs (exemple du Moyen-Atlas oriental).

Ces petits pays ont une unité de vie héritée mais aussi fonctionnelle, ils ont une dimension culturelle et représentent le lieu de convergence d'initiations et d'une dynamique assurée par les élites locales. Cette forte personnalité est un gage de réussite pour les actions engagées à cette échelle.

Dans les zones de prospérité rurale, forcément étriquées, les transformations ont sans doute concerné les techniques de production mais sont restées très limitées en ce qui concerne l'habitat, les infrastructures de base et les équipements sociaux et culturels. Par contre, dans les régions marginales, les programmes intégrés n'ont rien changé aux réalités profondes de ce monde délaissé, car ils n'ont pas créé de synergie entre des actions de développement restées sectorielles et partielles.

Pour dépasser les dérives des politiques de développement rural suivies dans le passé, l'Etat a choisi en 1976 d'œuvrer à l'appropriation des actions dans le cadre des communes, espaces de proximité qui favorisent les processus de participation et d'initiative de la population. Mais la commune est restée plus une structure d'encadrement politique qu'un centre de propositions et de réalisations dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de base et des conditions d'existence et d'activité de la population. Les aménageurs pensent qu'un découpage en unités

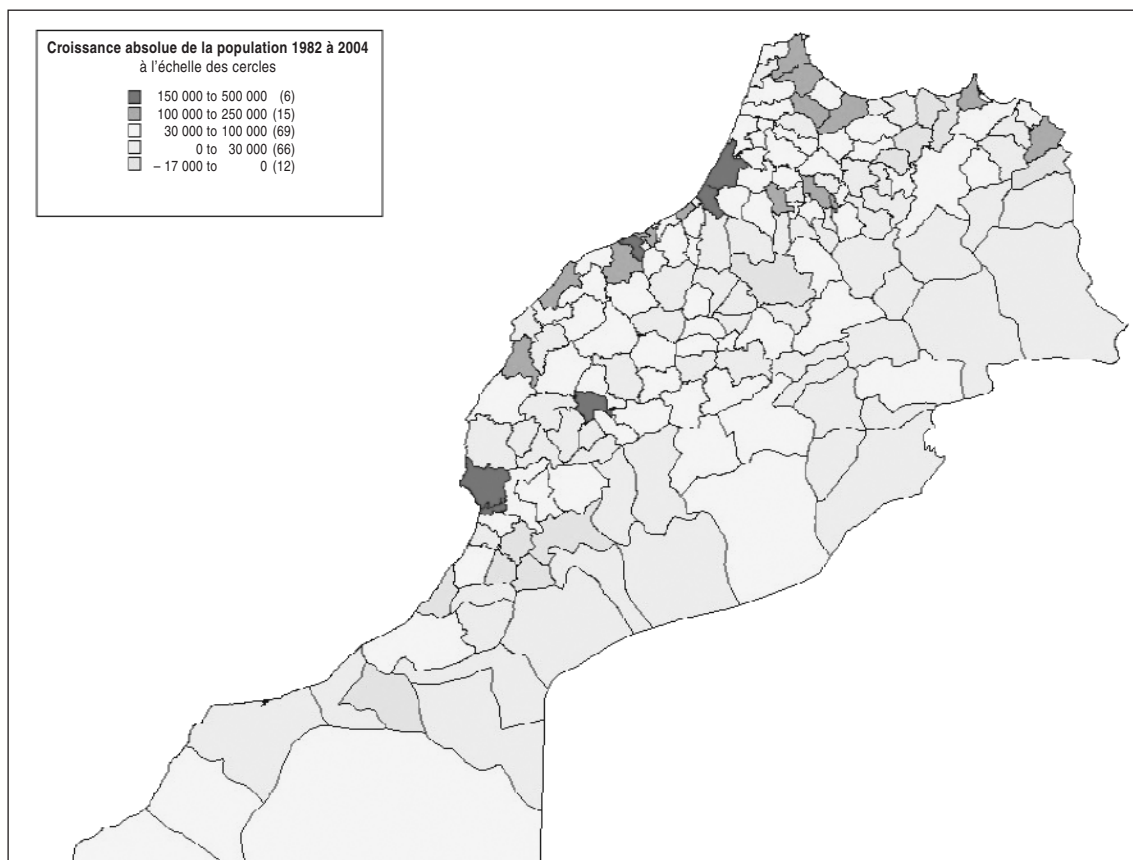
d'intervention et de gestion participative des habitants au niveau infra-communal permettrait de dépasser ces situations. Mais cette réforme tarde à se concrétiser (Naciri, 2002).

Dans les villes restées fragiles sur le plan institutionnel, les élites et les élus ne se sont pas constitués en force de propositions et de réalisations sur le plan économique et social. C'est pourquoi elles souffrent d'un déficit d'encadrement pour la promotion de véritables projets urbains.

Décentralisation, régionalisation et aménagement du territoire

Quel intérêt y a-t-il à adopter cette approche territoriale dans l'appréhension comme dans les choix en termes de stratégies de développement ? L'exemple de la prise en compte des résultats du recensement de la population démontre parfaitement l'utilité de la spatialisation raisonnée. Considérée à l'échelle de l'unité de base qu'est commune, la croissance de la population de 1982 à 2004 donne des résultats disparates d'une commune à l'autre malgré la proximité. Aucune conclusion ne peut être tirée de cette analyse, alors que considérée à l'échelle d'assemblage de communes, par exemple dans le cadre de cercles, elle prend une tout autre dimension et acquiert une réelle signification spatiale.

Figure 3. Croissance absolue en habitants des cercles entre les recensements de 1982 et 2004 (provinces du Nord)



Le contrôle du pays a été le premier impératif du Protectorat. Ainsi se sont différenciées les colonies de peuplement du Maroc atlantique, les zones d'encadrement pour contrôler les semi-nomades des montagnes et les positions stratégiques des vastes espaces sahariens.

Le découpage administratif est allé dans le sens du resserrement du maillage, avec une hiérarchisation des échelons.

La délégation de pouvoirs aux populations, à travers leurs élus, fut à la base de la décentralisation sur les 2 échelles principales : commune et région. L'objectif est la rationalisation des programmes et des actions sur la base d'une démocratie participative effective.

Les institutions de la décentralisation

Le Maroc indépendant a eu pour préoccupation la mise en place d'un appareil administratif pour contrôler le territoire et les populations, tout en déléguant à des autorités locales et à des élus une partie du pouvoir central, et l'installation d'infrastructures pour moderniser le pays. Nous avons là les préoccupations de la régionalisation et de l'aménagement.

La révision constitutionnelle de 1996 a consacré la région comme collectivité locale aux côtés des préfectures, provinces et communes, subdivisions effectives depuis l'Indépendance. Tirant ses origines des périodes précoloniale et coloniale, le découpage administratif du Maroc s'est affiné dans un sens de resserrement du maillage. On est passé de ce fait de 15 provinces et une préfecture en 1960 à 45 provinces et 26 préfectures en 1999, d'où des unités administratives plus petites et plus homogènes. Regroupant plusieurs unités mitoyennes, les *wilaya*, à l'origine destinées à servir de cadre au développement des grandes agglomérations, sont maintenant représentatives de l'autorité au niveau de la région. Ce système de découpage du territoire est marqué par la hiérarchisation des échelons administratifs, puisque au-dessous de la *wilaya*, on a la province ou la préfecture, puis les cercles, pour arriver enfin à l'unité administrative la plus petite qu'est la commune, urbaine ou rurale. En 2000, 160 cercles et 1547 communes (249 urbaines et 1248 rurales) composent cette trame. L'affinement de ce maillage se traduisant par la diminution de la taille des unités spatiales vise à la fois un meilleur encadrement et un renforcement de la capacité d'intervention des administrations, notamment en milieu rural.

Les régions, les provinces et les communes sont par ailleurs des collectivités locales avec leurs organes élus (conseil régional, assemblée provinciale et conseil communal), leurs budgets et leurs prérogatives. Les villes sont gérées par des municipalités élues, les grandes villes étant à l'origine découpées en plusieurs municipalités puis réunifiées dans le cadre des mairies en 2002. Ces structures locales élues doivent cependant compter avec la tutelle du ministère de l'Intérieur et du gouverneur.

La région, mise en place comme division principale du territoire national par la dernière révision de la constitution, est chargée de gérer démocratiquement les affaires de la région. Les walis de région et les gouverneurs exécutent en principe les délibérations des assemblées de région, tout en représentant l'Etat et en veillant à l'application des lois et des décisions du gouvernement.

La régionalisation

Le but de la régionalisation est d'arriver à effectuer des choix rationnels tenant compte de tous les facteurs, dans une optique d'efficacité de gestion des fonds publics et de représentation démocratique des citoyens. Dans un but de cohérence, les régions associent des provinces entières. Mais le débat a été de faire le choix soit de l'homogénéité, c'est-à-dire de regrouper dans une région des provinces ayant des potentiels et des systèmes économiques comparables, soit de la complémentarité, c'est-à-dire d'associer des provinces très différentes au sein de la même région. Il s'agit là de deux logiques tout à fait différentes. La complémentarité est en général privilégiée car elle renvoie à une logique d'association de zones différentes par leurs activités ou leur niveau

de développement, pour créer entre elles une synergie et une solidarité. C'est l'exemple du rattachement du Tafilalt à Meknès : on a associé une vaste zone délaissée à 300 km d'une aire de développement ; mais on peut rétorquer qu'il n'est pas utile de chercher à les intégrer, car on se trouve plutôt dans une logique de distinction, utile à mettre en valeur. Par ailleurs, quand on traite deux sous-régions (une développée et une délaissée) en logique d'association, on peut aboutir à exclure la moins développée de la négociation des contrats de plan Etat-régions car les espaces riches risquent de représenter l'ensemble de l'entité et de parvenir alors à attirer l'essentiel des projets et des investissements. Le SNAT a préféré s'inscrire dans la logique de distinction.

Les régions relèvent d'une démarche de décentralisation, avec la modernisation des pratiques de l'Etat et la participation des intéressés. C'est une unité intermédiaire entre les espaces de base et l'Etat central et un niveau de programmation-négociation et d'intermédiation entre le centre et les entités locales. C'est à ce niveau que devraient s'élaborer les projets de développement et les programmes d'équipement, leur mise en œuvre se faisant dans le cadre de contrats de plan avec l'Etat central.

La politique de régionalisation des années soixante-dix (7 grands espaces de programmation définis par le Plan) était destinée à résorber les grandes disparités régionales. Le découpage était fondé sur une logique économique. En même temps, le nombre des provinces et des préfectures était constamment multiplié, dans un souci de contrôle sécuritaire plus effectif. Le gouverneur joue aussi le rôle de représentation du gouvernement à travers sa coordination des services extérieurs.

Suite à l'instauration de la politique de régionalisation de 1997, la réforme a consisté en un effort de décentralisation et de transfert de compétence. Mais les régions n'ont pas été capables d'exercer des prérogatives effectives du fait de la modestie de leurs ressources financières. L'entité n'est toujours pas viable économiquement ; par ailleurs, elle est sous l'autorité du wali qui ne relève pas du gouvernement.

L'assise territoriale des régions devrait par ailleurs exprimer une pertinence économique et une cohésion sociale pour construire un projet de développement viable et partagé. Une politique effective de déconcentration doit accompagner cet effort de décentralisation.

Le découpage régional de 1997 épouse en bonne partie les réalités humaines et économiques du pays et s'appuie souvent sur des ensembles identifiés, avec des appellations en relation avec les groupes humains.

Mais des déséquilibres spatiaux demeurent, et certaines régions ne tiennent pas compte du fonctionnement de l'espace marocain. Par exemple, le doublet Fès-Meknès, avec des échanges importants est-ouest, n'est pas identifié en tant que tel, car les 2 régions sont allongées vers le sud. Les sous-régions de l'ensemble Taza-Al Hoceima-Taounate échangent peu entre elles. La région Marrakech-Tensift-Al Haouz ne recoupe pas l'orientation naturelle des flux de déplacement et d'échange.

Il y a donc des discordances entre la vision du politique et celles des disciplines d'aménagement. Le politique avait d'autres contraintes. Pourtant, le cadre territorial de la région doit être stabilisé pour permettre l'enracinement de l'institution régionale dans le système d'administration. Les gens doivent pouvoir se reconnaître dans un espace défini. Le critère de taille n'est pas fondamental pour la réussite de la politique régionale : l'essentiel, c'est le degré d'autonomie des régions.

Comment parvenir à une démocratie participative et de proximité ? Le scrutin indirect déresponsabilise les citoyens et reste peu transparent en favorisant les ententes de clans.

La modicité des moyens oblige à faire des choix en termes d'équipements, mais l'accessibilité devrait s'organiser grâce à une politique de transports.

La fonction exécutive des délibérations des conseils régionaux est confiée au wali, même si le texte parle d'un droit de regard et de contrôle du conseil sur la conformité des décisions par rapport aux délibérations.

Des déficits majeurs existent : le fait que les moyens de la région restent essentiellement liés à la subvention de l'Etat ne favorise pas l'autonomie. Le problème des moyens humains est tout aussi important, les relations avec les services extérieurs sont souvent problématiques. Le pouvoir central a un réflexe de centralisation et ne délègue que difficilement. Les élus n'ont pas toujours l'expérience pour bien utiliser les compétences qui leur ont été déléguées. En plus, les régions ne peuvent travailler utilement avec les services externes faute de déconcentration effective, ces services externes n'ayant pas de réel pouvoir de décision.

Le système communal

Au niveau local, le système communal mis en place après l'Indépendance a fonctionné avec des conseils consultatifs sans pouvoir. Les critères de délimitation étaient fondés sur la cohésion sociale d'origine tribale et sur des intérêts d'ordre économique et géographique. Mais souvent, leur territoire était étendu pour une mobilisation économique alors que les instances *infra* comme la fraction et le douar sont plus pertinentes. Après la loi de 1976 et le renforcement du pouvoir communal, les collectivités locales ne possèdent toujours pas les moyens de financer l'aménagement du territoire et assurer l'adéquation de leurs capacités avec leurs besoins. Dernièrement, les villes ont été réunifiées dans cette perspective. De nombreux syndicats de communes se sont constitués. Pourtant, les ressources des collectivités locales ne représentent qu'un très faible pourcentage du PIB (4 %). Le transfert de l'Etat à travers la TVA permet d'augmenter les ressources financières des collectivités, alors que leurs ressources propres ne représentent que la moitié de leurs recettes effectives.

Les villes sont incapables d'assurer leur développement et dépendent pour cela des transferts de l'Etat. Il s'agit donc d'œuvrer à ce que les villes se développent et se mettent au niveau de la compétition, ce qui suppose qu'elles aient des capacités productives de recettes. Le développement des services des petites villes leur permettrait de recevoir plus de population et donc d'assurer une maîtrise des grandes agglomérations.

En fait, le nombre de communes semble trop important et empêche le développement de capacités de gestion. La situation actuelle se caractérise par de fortes disparités entre les communes, mais ces disparités se réduisent fortement lorsque les résultats sont agrégés au niveau de la région. Cela signifie que chaque région comporte des disparités internes très fortes, capables de ramener la moyenne régionale à un niveau comparable à celui des autres régions.

Les compétences de la région sont vastes et ne sont limitées que par les compétences des autres collectivités locales (*infra*), l'harmonisation passe par des rapports contractuels favorisant des synergies optant pour l'économie de moyens.

Il faudrait concevoir une organisation rationnelle de l'espace régional par la collaboration dans le cadre d'entités fédératives, le « pays » ou petite région rurale, assemblage de communes rurales, qui exprime une communauté d'intérêts économiques et sociaux en plus d'une solidarité d'un espace rural avec une ville, des réseaux de villes à construire.

L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire signifie :

- instaurer une complémentarité entre les sous-ensembles du territoire d'une collectivité ;
- affecter à chaque terroir l'utilisation qui lui est adaptée ;
- soutenir la reconversion des économies locales, notamment en milieu rural.

Le problème de l'aménagement consiste donc dans la nécessité d'amener les populations à coordonner entre elles leurs actions, afin d'éviter que ne s'intensifient les conflits d'intérêts. Il faut donc travailler à l'échelle d'unités de développement de la taille du finage d'une petite collectivité humaine d'échelle intermédiaire dans laquelle la gestion des ressources peut se faire facilement. Cette identification d'espaces de solidarité et d'intérêts communs permettra de fournir un appui justifié aux groupes les plus dynamiques et donc de valoriser leurs initiatives.

L'aménagement du territoire vise la promotion d'activités à rendement élevé, la préservation du milieu, le renforcement de la solidarité sociale et des convergences entre territoires au sein de regroupements.

C'est la base de la compétitivité des territoires plus ou moins aptes à attirer des investissements et donc à développer leurs performances. Il s'agit donc de se doter du maximum d'atouts. Pour cela, l'Etat offre des conditions de base (équipements de base, promotion des ressources humaines et réformes institutionnelles) dans un souci de gouvernance. Les communes à elles seules ne peuvent prétendre à un développement capable d'entraîner plusieurs secteurs. Seule l'intercommunalité peut créer une réelle dynamique porteuse.

Cette dynamique suppose le renforcement des capacités des villes, la fiabilité des communications, en vue de permettre une réelle diffusion du processus de changement. Le désenclavement du monde rural est à la base de l'intégration dans les ensembles territoriaux.

Chaque niveau du découpage constitue un cadre d'action en vue d'améliorer les qualifications de l'espace considéré pour le profit des populations qui l'habitent. Cela signifie que la dimension spatiale doit être considérée comme espace de développement et non seulement comme espace de pouvoir, l'objectif étant la transformation du territoire et de la société dans un processus intégré.

Il s'agit aussi d'identifier les zones de faiblesse et de stagnation, de promouvoir celles qui par leur dynamique méritent d'être considérées comme des espaces en transition et, enfin, de valoriser les espaces qualifiés du territoire national en fondant sur eux la croissance des espaces proches dans le but d'atténuer les déséquilibres structurels et spatiaux du territoire.

Il s'est posé par exemple la question de l'opportunité de renforcer la métropolisation de l'espace atlantique moyen (Kénitra-El Jadida) ou, au contraire, d'agir sur le desserrement des activités dans un souci d'atténuation des disparités régionales. Le SNAT et les études postérieures de la DAT ont abouti à la conclusion de la nécessité pour le Maroc de disposer d'espaces hautement qualifiés, capables de soutenir la compétitivité à l'heure de la mondialisation.

Le constat de développement indique que les grands déficits se situent au niveau de la gouvernance, au niveau des rapports de l'Etat avec la société et de la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de décision. Il s'agit de consolider la cohésion sociale en changeant les comportements de l'Etat et de l'administration et en impliquant les intérêts effectifs des groupes.

La décentralisation est une clé pour arriver à plus de gouvernance. Or, le rythme est trop lent : le financement de l'aménagement souffre d'un déficit de solidarité entre territoires, les politiques sectorielles ne sont pas mises en cohérence avec les programmes décentralisés, les espaces d'aménagement ne sont pas forcément l'échelle pertinente pour ces actions de développement.

La décentralisation doit être déclinée à tous les niveaux. On remarque que les cas de réussite sont ceux des programmes de proximité menés à l'échelle des communautés de base. D'autres actions doivent être menées à l'échelle des communes, alors que certaines doivent se faire à l'échelle de l'intercommunalité ou de la petite région polarisée.

La décentralisation est une clé pour plus de gouvernance et doit être déclinée à tous les niveaux. Le rôle de chaque échelle doit être défini :

- la région institutionnelle ou gouvernement régional plus ou moins autonome, à compétences très larges, doit jouer pratiquement le même rôle de coordination et d'arbitrage que celui joué aujourd'hui par l'Etat national centralisé ;
- la province qui abrite les services externes des ministères est une échelle où se recherche la cohérence entre les choix des services communaux et les orientations et actions de ces services déconcentrés ;
- un niveau intermédiaire plus pertinent doit être trouvé pour la cohérence des programmes nationaux et des particularités locales, des projets de territoire à l'échelle d'un groupe de communes, plus pertinent à l'échelle de pays bien identifiés dans lesquels les gens sont solidaires autour d'un projet commun ;
- des programmes de proximité à l'échelle des communautés de base.

Conclusion

Le territoire est « la matrice au sein de laquelle se déroule notre existence concrète » (identité, appropriation, expériences vécues). Il conditionne le comportement individuel et les relations sociales. La réappropriation du territoire doit être bâtie sur des liens de communauté et des affinités, seule voie pour la valorisation des potentiels et l'obtention d'un réel équilibre. Malgré la dislocation des structures tribales, des éléments symboliques et culturels ont persisté. Cette mémoire affecte les comportements. On retrouve des cadres d'alliance lors des élections. Dans les zones défavorisées, l'emprise du groupe est persistante. Par contre, la solidarité collective a souvent disparu.

Au Maroc, suite à la colonisation, plusieurs dualités se sont perpétuées et sont à la base de distorsions spatio-sociales : villes/campagnes, littoral/intérieur, Maroc utile/Maroc inutile, secteur moderne/secteur traditionnel.

L'urbanisation a progressé selon les axes principaux dessinés par le réseau mis en place par le Protectorat. En plus, l'absence d'une politique industrielle régionale capable d'autonomiser les régions vis-à-vis de Casablanca a conduit à la perpétuation de la dépendance. La politique de la ville est restée orientée sur la question de l'habitat et non sur la création de fonctions productives.

La réforme qui devait avoir pour objectif premier la réappropriation du territoire a eu beaucoup plus un impératif d'encadrement des populations.

La territorialisation va rencontrer trois défis principaux qui vont sans doute remettre en question les bases de l'analyse et les choix opérés :

- La mondialisation et son impact sur les espaces non qualifiés et l'accentuation de leur décalage et des disparités futures, donc le risque de cloisonnement plus grand de larges portions du territoire qui seront ainsi marginalisées et condamnées à se renfermer sur elles-mêmes faute de capacité d'accès à l'échange commercial. Dans le périurbain, au sein des agglomérations comme

dans le monde rural, les menaces de décohésion sont donc fortes et risquent de mettre à mal le développement global du pays.

- Les nouvelles technologies de l'information vont poser en de nouveaux termes le processus de mobilité et donc celui de spatialisation. Les technologies de l'information et de la communication sont à même de transformer notre perception du territoire et les pratiques que l'on peut en avoir. Les agglomérations se sont construites en concentrant des habitations sur le territoire afin de réduire au maximum le temps d'échange des biens et des informations. Or, aujourd'hui, le cyberspace en quelque sorte « dérobe à la ville sa fonction de lieu d'échange d'informations » en permettant l'enseignement à distance, le télétravail, le téléachat, etc. Tout l'espace urbain est appelé à se transformer. Il faut ainsi repenser l'aménagement du territoire en fonction de cette nouvelle donne. On peut donc prévoir que se développent de nouvelles formes d'organisation socio-spatiale au niveau local.
- La réussite du système régional avec délégation d'un véritable pouvoir autonome aux régions constituera sans doute le défi à relever pour la concrétisation de la démocratie effective et participative.

Quelle ruralité pour demain ?

Grigori LAZAREV

Sociologue, consultant international

Cette présentation de la ruralité au Maroc s'efforce de survoler le passé, le présent et les futurs possibles de cette composante essentielle de la société marocaine. Dans une première partie, la ruralité d'hier à aujourd'hui, on jette un regard sur la profondeur historique et sociale de la ruralité au Maroc. Comment se définit-elle aujourd'hui, quelles transformations connaît-elle ? Son futur est confronté à plusieurs possibles mais qui peuvent être ramenés à deux grands scénarios. Un scénario tendanciel, difficilement acceptable, verrait la désagrégation sociale du monde rural et sa précipitation dans des crises lourdes de conséquences. Un autre scénario pourrait être celui d'une autre ruralité, à la fois héritière de sa culture et intégrée à la modernisation grâce à une autre agriculture, un développement rural diversifié et une intensification de "l'urbanisation rurale". Pour tendre vers ce scénario, une politique volontariste, impliquant l'Etat et les acteurs, est indispensable.

La ruralité d'hier à aujourd'hui

La profondeur du Maroc rural

L'histoire du Maroc est d'abord une histoire rurale. Les dynasties et les principautés locales berbères qui se sont succédé depuis l'arrivée de l'islam ont toutes été portées par des mouvances politiques à base tribale. Les deux dynasties chérifiennes qui leur ont succédé sont, elles aussi, parvenues au pouvoir avec le soutien de vastes mouvances tribales, ici surtout celles des guich arabo-berbères ou arabes. On ne voit guère émerger de pouvoir rayonnant à partir des villes, on ne voit pas l'Etat se constituer sur une base urbaine. Les révoltes de Fès sont celles de l'exaspération des clercs, comme celle d'El Wancherisi au XVI^e siècle, ou celles de corporations maltraitées par les impôts, comme à Fès au XVIII^e siècle ou sous Moulay Slimane au début du XIX^e siècle. Pas de sédimentation de pouvoir urbain autour d'une élite politique enracinée dans la ville ou autour d'une bourgeoisie marchande. Cette dernière ne deviendra importante qu'avec les premières ouvertures sur l'extérieur au XIX^e siècle. Le pouvoir a une base tribale, donc rurale. Ses conflits sont avec d'autres tribus ou avec des pouvoirs religieux concurrents qui les mobilisent. La bourgeoisie commerçante n'a guère de place dans un système qui met toutes les grandes fonctions commerciales, celles des grains, de l'élevage des chevaux pour l'armée et le makhzen, celles du sucre, de la laine et des peaux que l'on exporte, sous de stricts monopoles makhzeniens. La ville est le ksar fortifié des grandes tribus nomades – une *kalaa*, un *irriguer* – qui aurait pris les dimensions d'une ville. Le rapprochement est si évident que chaque dynastie reconstruit son *ksar*, sa *kasbah*, dans un quartier séparé de la ville traditionnelle. Le pouvoir est durablement à base tribale, la ville est l'ennemie.

La société rurale, dans sa durée historique, est une société organisée autour de la tribu. Celle-ci veut se percevoir comme une agrégation segmentaire de lignages se réclamant d'ancêtres communs, aussi souvent que possible, chez les berbères, dotés de généalogies rattachant l'ancêtre éponyme à une prestigieuse origine arabe. Mais la tribu n'est rien de tout cela. Elle est

l'expression de reconstructions continues autour d'un lignage puissant et fédérateur qui associe ses alliés derrière une généalogie qu'elle leur prête. La tribu de l'histoire n'est, pendant longtemps, qu'une expression de mouvance ethno-politique. Lorsqu'elle perd sa prééminence, la tribu fédératrice ne survit que par son nom dans une obscure zone-refuge, comme les Aoureba, les Meknassa, les Ketama et tant d'autres. Les confédérés n'ont, eux, d'autre choix que de s'allier aux puissances tribales qui remplacent les précédentes. Ailleurs résultat des confinements dans les montagnes-refuges, la tribu devient le nom d'un canton qui donne sa généalogie construite aux réfugiés et aux tribus chassées. Avec les dynasties chérifiennes, une autre histoire vient se greffer sur cette dynamique sociale, celle des tribus du guich arabe, émigrées sans patrie, sans cesse alliées au pouvoir le plus prometteur de prébendes, mais aussi sujettes aux pertes de pouvoir et aux déportations loin du pouvoir central. A partir du XV^e siècle, le pouvoir des *zaouïas*, celui des Abou Mahali, Dila, Tazerwalt, Ouazzani, Ahansaline et de tant d'autres, s'installe durablement dans les campagnes. Les lignages tribaux doivent composer avec ces nouveaux pouvoirs locaux qui constellent la ruralité de multiples principautés religieuses. Expression de leurs nécessaires alliances contre leurs voisins, les tribus du Haut-Atlas ou du Rif s'organisèrent souvent en vastes alliances, les *leff*, dont les damiers assuraient souvent des équilibres politiques dissuasifs.

Le système tribal est aussi durablement dominé par les mouvances des tribus pastorales. Les sédentarités n'ont que peu de rôles politiques. Ces mouvances, grandes alliances fortifiées par de solides pactes pastoraux, dessinent une carte cinétique de la population du Maroc. Au cours des siècles, toutes les tribus pastorales sont en mouvement, du sud vers le nord, du sud-est vers le nord-ouest. A l'époque almohade, les Beni Mtir des environs de Meknès sont au sud de l'Atlas, les Beni Hsen du Rharb sont au XV^e siècle dans la région de la Moulouya. Derrière eux, d'autres tribus suivront, en quête de plaines, de *l'azaghar*, dont rêvent ces nomades. L'épopée saâdienne entraînera avec elle d'énormes migrations en provenance du Souss et du Sahara, les Hayaina du nord de Fès arrivent avec ceux du Souss et amalgament sous leur nom les fractions berbères du Préfif avec lesquelles elles cohabitent. La dynastie alaouite entraînera avec elle des tribus arabes de l'Oriental et les installera dans les plaines, comme, par exemple, les Oudayas que l'on retrouve autour des grandes villes makhzen. Les sédentarités se confinent dans des vallées du Haut-Atlas, du Rif et du Préfif. Leurs noms aux mêmes places pendant des siècles témoignent de leur enracinement. Mais, sauf en rébellion, elles ne jouent pas de rôle politique décisif. Une histoire rurale dominée donc par de longues mouvances pastorales qui se transforment, selon les circonstances, en mouvances politiques, autonomes ou associées à des chefs religieux.

Un Maroc rural, un Maroc sociologiquement tribal aussi. Les institutions qui organisent la vie sociale, les coutumes qui règlent les conflits, les systèmes de défense des greniers collectifs, les règles des alliances et de la guerre, les échanges matrimoniaux, les systèmes de partage de l'eau ou des terres collectives prennent tous leur modèle dans une sorte de même archétype de la tribu. En dépit des différences locales, des adaptations à des modes de vie différents, toutes ces institutions sociales ont des traits communs qui surprennent lorsqu'elles sont comparées à la diversité des populations, des langues et des coutumes. La différence entre sédentaires et nomades est plus faible qu'on ne serait tenté de l'imaginer. Un passé pastoraliste, oublié et révolu explique souvent ces similitudes. Les fameux sédentaires de l'Atlas appartiennent tous à des tribus qui associaient la sédentarité à des transhumances à très longue distance. Les "montagnards" qui devinrent les adeptes des Almohades avaient été chassés par les Zénètes des plaines du Haouz où elles transhumaient. Leur épopée hors de l'Atlas fut aussi une reconquête des territoires perdus.

La profondeur du Maroc rural est aussi celle de leur religiosité si particulière. Les surgissements religieux à partir du monde rural furent constants. Des tribus berbères du Maroc jouèrent un rôle

dans l'insurrection kharidjite contre le califat. Les Almoravides, les Almohades rassemblèrent leurs adeptes autour d'une cause de purification religieuse. Les faux prophètes qui dressèrent des tribus contre le pouvoir sont légion. L'hérésie des Berghwata domina les plaines atlantiques pendant des siècles. Les Mérinides n'eurent pas de base religieuse propre, mais leurs siècles de pouvoir sont aussi ceux d'un foisonnement de *zaouïas* locales qui marqua durablement la religiosité des populations rurales. A partir du XV^e siècle, ces enclaves religieuses montèrent au pouvoir. Elles furent aidées par le *jihad* contre les Espagnols et les Portugais. Elles n'abandonnèrent plus le pouvoir, donnant naissance aux deux dernières dynasties et aux principautés religieuses établies en milieu rural. Les campagnes, analphabètes et peu instruites, surprennent par la capacité qu'elles eurent de produire des lettrés, des *tolba*, dans des centres ruraux d'enseignement religieux. Le Maroc rural, de la Seguiet Hamra au Jbel Alam ou au Rif, de Tamegrout à la région de Sefrou, ne cessa de disséminer ses lettrés dans les autres régions rurales et même dans tout le Maghreb.

L'institution de la *jma'a* est probablement le trait commun le plus caractéristique des institutions sociales de toutes les tribus du Maghreb. La *jma'a* est le conseil de la communauté. Ses formes et ses règles de fonctionnement diffèrent dans le détail, mais, d'une façon générale, elle représente le consensus de tous les membres de la collectivité. Représentée par un conseil restreint formé des anciens de tous les lignages, elle a toujours été l'instance de gestion de la collectivité, que celle-ci soit ou non soumise à l'autorité du pouvoir central. Elu parmi ses pairs ou héritier du prestige d'un lignage dominant, son chef a toujours eu une autorité indiscutée tant qu'il appliquait la coutume avec justice et qu'il répondait à ses devoirs d'hospitalité. La *jma'a* est une institution explicative du Maroc rural. Elle explique notamment sa résilience sociale, lors des guerres, des *nazzias* ou lors des prélèvements autoritaires de l'impôt dû à l'Etat. Ses survivances éclairent encore le Maroc d'aujourd'hui. Malgré les montées de l'individualisme, elle est pour beaucoup dans la capacité associative du monde rural contemporain.

Un autre trait marquant de la société rurale est celui de ses rapports avec le pouvoir organisé. Ces rapports furent le plus souvent conflictuels. L'Etat fut généralement perçu comme un prédateur, comme un perceuteur d'impôt qu'accompagnaient les armées de la *harka*. Il fut rarement perçu comme un service public capable d'assurer, en milieu rural, la sécurité des personnes, des routes et des marchés. De tels services, quand ils existaient, restèrent généralement confinés dans les grandes villes, dans les ports, dans l'institution militaire. Les services publics – eau, assainissement, marchés, hôpitaux – n'existèrent vraiment que dans les villes, mais ils durent beaucoup plus aux institutions des *habous* et aux corporations qu'à l'Etat. Les tribus furent souvent en conflit armé avec le pouvoir, mais elles furent aussi souvent ses alliés lorsqu'elles étaient mobilisées avec profit pour la *harka*. Il n'en reste pas moins que les tribus semblent aussi avoir eu souvent une sorte de sentiment collectif d'appartenance, en particulier lorsqu'elles étaient conviées à proclamer la *be'ya*. Le prestige sultanien avait des résonances qui allaient bien au-delà des limites fluctuantes que l'on donnait audit *bled makhzen*.

Il est difficile de faire en si peu de mots le tour d'une société rurale aussi diverse et aussi enracinée dans l'histoire que celle du Maroc. On voudrait pourtant y ajouter encore quelques mots sur l'économie des exploitations. La terre agricole était appropriée dans les vallées et les montagnes sédentaires, mais partout ailleurs elle avait un caractère collectif. Ce statut était d'ailleurs le seul qui convenait aux lentes migrations ou aux déplacements de tant de tribus. Contrairement aux idées reçues, cette terre n'était partagée que lorsque que la tribu s'installait dans des aires nouvelles. Chaque famille tendait à revenir aux mêmes emplacements, et personne ne contestait leur retour sur les parcelles qu'ils avaient occupées la première fois. Les fameux partages des terres

collectives du Rharb ne se faisaient que sur les terres cultivables occasionnellement, essentiellement dans les *dhess* quand ils étaient bien inondés – comme on le fait encore aujourd’hui dans les *maader* du sud de l’Atlas. C’est le seul cas cité par Michaux-Bellaire, qui étudia le premier ces régions. C’est aussi ce seul cas qui fut généralisé par Millot et servit de justification à la théorie du fameux dahir sur les terres collectives. Les partages ne commencèrent vraiment dans le Rharb que lorsque les terres, amputées par la colonisation, devinrent rares.

Autre trait caractéristique du monde rural marocain : la faible importance du capitalisme agraire. Il y eut au cours de l’histoire une longue tradition de concessions de terres, le plus souvent sous la forme de *l’iqta*. Mais il s’agissait de concessions précaires qui ne pouvaient pas donner lieu à une capitalisation foncière. Ce n’est qu’à partir du milieu du XIX^e siècle que les concessions commencèrent à se stabiliser durablement autour de Fès, que s’instaura un certain marché de la terre et qu’apparurent des formes incidentes du capitalisme agraire.

Avant le Protectorat, l’espace agraire de la ruralité comprenait des terres utilisées par l’agriculture et d’immenses superficies de parcours naturels et de forêts qui étaient utilisées pour l’élevage extensif sur la base d’une répartition, entre les tribus ou les fractions de tribu, de droits collectifs de parcours. L’espace agricole avait aussi une dimension collective pour l’élevage, car la vaine pâture y était généralisée. Cet espace agricole était caractérisé par deux grandes situations :

- d’une part, celle des vallées irriguées et des aires de sédentarité ancienne – certaines zones de montagne et de piémont, les collines du Préfif – où les parcelles agricoles faisaient l’objet d’une appropriation ancienne et indivise par des familles étendues, cette appropriation étant parfois reconnue par un acte notarié, la *moulkiya* ;
- d’autre part, les parcelles de culture des tribus nomades ou semi-nomades dont l’occupation pérenne était tacitement reconnue aux premiers occupants, suite aux premiers partages lignagers du territoire tribal. Ce processus était renouvelé lorsque la tribu s’installait sur un nouveau territoire.

A cette époque, la terre n’était un facteur rare que dans les zones irriguées et les zones de culture proches des villages sédentaires. Ailleurs, la terre n’était pas un facteur limitant – la population totale du Maroc, au début du XX^e siècle, était de l’ordre de cinq millions d’habitants. Les facteurs rares étaient, par contre, la force de travail et le nombre des attelages. Les inégalités entre les familles s’établissaient en fonction de leur accès à ces facteurs. Localement, des *zaouïas*, des chefs des tribus makhzénienne, des autorités locales disposaient de droits coutumiers sur des terres plus abondantes cultivées par métayage. C’était, par exemple, le cas des attributions aux *caïds* du *guich* de lots de terres plus vastes ou celui des terres des *zaouïas*. Certains biens fonciers d’importance pouvaient aussi être cultivés par l’entraide, la *touiza*, celle-ci ayant un caractère collectif lorsqu’il s’agissait des *terres de l’amghar* – ces prestations devant lui permettre d’honorer ses devoirs d’hospitalité – ou un caractère imposé dans le cas de la domination politique de certains grands *caïds*.

Avec l’installation de la colonisation apparut un marché de la terre qui toucha essentiellement les plaines atlantiques et la basse Moulouya. Les installations anciennes des populations semi-nomades sur leurs terres de culture se transformèrent rapidement en propriétés, et beaucoup de ces terres furent vendues à la colonisation. Cette tendance fut cependant mise sous contrôle par le dahir de 1920 sur les terres collectives, qui servit en particulier à délimiter, d’une part, les terres des tribus, celles des terres *guich* et, d’autre part, celles qui pouvaient faire l’objet d’une colonisation étrangère. Les appropriations, reconnues par des *moulkiyas*, se poursuivirent cependant, car les délimitations du collectif ne se firent que lentement – ceci expliquant, par

exemple, les grandes différences entre le statut foncier du Rharb et de la plaine de Fès-Meknès et celui de la Chaouia, des Doukkala et des Abda.

La valorisation et la rareté croissante de la terre en firent un facteur nouveau dans les systèmes d'exploitation. L'inégale répartition des terres que l'on vit s'accuser de plus en plus favorisa la multiplication croissante des métayages, car à cette époque, c'étaient les attelages qui déterminaient la formation des unités d'exploitation. La tradition de ces métayages est ancienne, fondée sur la distinction entre cinq facteurs de production, en principe équivalents : la terre, le travail, l'attelage, la semence et l'eau. Cette tradition cependant changea de nature avec la valorisation de la terre. Au début du XX^e siècle, l'usage de la terre en *bour* ne faisait l'objet que de l'offrande symbolique d'un pain, d'où le nom de *khobza* de la plupart des contrats d'association agricoles. Mais jusque vers le milieu du XX^e siècle, la valeur de cette part ne cessa d'augmenter, atteignant parfois, vers 1960, le tiers ou la moitié de la récolte. Le facteur "eau", qui était ignoré en agriculture pluviale, fut réintroduit dans les contrats en tant que frais de production supportés par le propriétaire.

Le système des associations agricoles, bien que de plus en plus à l'avantage des propriétaires terriens, eut cependant le grand mérite de n'exclure que peu de familles rurales de l'exploitation agricole, chacun ayant au moins son travail à offrir. Il fut longtemps à la base d'une redistribution des revenus, certes inégale, mais, au moins pour les *khammès* qui n'avaient que leur travail à offrir, suffisante pour que leur subsistance fût assurée. La généralisation du tracteur, à partir des années soixante, fit disparaître ces mécanismes de redistribution, transformant le travailleur en salarié, réduisant considérablement la demande de travail et reléguant les attelages, devenus obsolètes. La mise sous tutelle de l'Etat des parcours collectifs et des forêts, à partir des années vingt, la disparition de la vaine pâture vers les années soixante, l'apparition du camion dans les aires pastorales, le défrichement agricole des parcours ou l'appropriation illicite de vastes étendues de parcours eurent par ailleurs un effet important sur l'évolution des systèmes d'élevage extensif. Ces facteurs accentuèrent les pressions et eurent des conséquences – qui s'aggravent encore davantage aujourd'hui – sur la dégradation des ressources pastorales.

Une société rurale diversifiée

La société rurale traditionnelle, si elle a toujours formé une sorte de tout par opposition au monde des citadins, n'en a pas moins été, en même temps, une société profondément diversifiée. Ses différences les plus visibles sont celles des modes de vie et des systèmes de production, eux-mêmes fortement influencés par la diversité de l'environnement géographique. A la fin du XIX^e siècle, dans les plaines et plateaux atlantiques prédominaient des formes d'agropastoralisme encore largement associées à l'habitat sous la tente. Les descriptions qui nous sont données de ces populations au début du XX^e siècle nous les montrent sous cette forme. La sédentarisation en habitat dispersé – au dernier endroit où avaient été plantées les tentes – s'est faite très vite, à partir des années vingt. L'association à des transhumances du cheptel s'est, par contre, maintenue longtemps après la sédentarisation, particulièrement dans le Rharb.

Le Moyen-Atlas et le plateau central, jusqu'au pays des Zemmour et des Zaër, étaient caractérisés par un pastoralisme de transhumance qui voyaient les *khaimas* se déplacer des estivages d'altitude aux zones d'hivernage en basse altitude des *azaghar*. Seules quelques fractions disposaient d'attaches dans des villages. La plus grande partie du Haut-Atlas avait par contre des attaches villageoises sédentaires, celles-ci associées à l'irrigation des vallées et à la culture en terrasses. Cette sédentarité était largement doublée par une activité pastorale fondée sur la transhumance d'altitude. L'intensité de la sédentarisation allait en s'affaiblissant du Haut-Atlas occidental au

Haut-Atlas central et à l'Atlas oriental. Des formes d'occupation analogues, mais en milieu plus aride, se retrouvaient dans le Siroua et dans l'Anti-Atlas. L'Oriental et ses hauts-plateaux étaient le pays des pasteurs nomades. Ce mode de vie caractérisait aussi de nombreuses tribus du sud de l'Atlas qui vivaient en une sorte de symbiose (mais sous leur domination) avec les populations oasiennes. Les vieilles sédentarités étaient, elles, concentrées dans les vallées atlasiques, dans le pays Haha et le Souss où elles étaient notamment associées à l'arganier, dans les oasis, dans les collines pré-rifaines et dans presque tout le Rif.

A cette première diversification s'ajoutait celle créée par les domaines linguistiques. Ces domaines, aux limites cependant indéfinies, sont bien connus, avec l'aire des parlers *tachelhait*, celle des parlers *tamazirt*, celle des parlers *riffiyn*, celle enfin des variantes du *darija*. Une autre diversification rangeait les sociétés rurales selon leurs rapports avec l'Etat et avec la perception de l'impôt. Cette diversification a le plus souvent été représentée, de façon presque archétypale, par l'opposition entre un *bled makhzen*, soumis à l'Etat, et un *bled siba*, en opposition à l'Etat. Cette image simpliste ne correspond en aucune façon à la réalité historique et politique. Il y a toujours eu des degrés dans les rapports des tribus avec l'Etat, et les frontières que dessinaient ces degrés ont toujours été mouvantes. A d'autres échelles, celles de la proximité, les appartenances tribales, les coutumes, les techniques, les cultures locales, les influences religieuses des *zaouïas* et des confréries dessinaient d'autres diversifications dont la variété est à la source des identités multiples de la société rurale.

On retrouve aujourd'hui les grands traits de cette diversité. Mais leurs héritages se sont souvent affaiblis, créant de nouvelles diversités. La plus notable est celle qui sépare, mais sans frontières nettes, les sociétés rurales qui ont été fortement marquées par la modernisation des campagnes de celles qui ont conservé une partie de leur héritage social. Les premières de ces sociétés rurales sont celles des zones de colonisation, des grands périmètres irrigués, des campagnes fortement pénétrées par les ouvertures sur les marchés modernes, ceux des villes ou de l'exportation. Ces sociétés ont été profondément déstructurées, et leur sociabilité se reconstruit difficilement au travers des nouvelles structures politiques, celles des communes rurales, celles des structures professionnelles, celles des associations. Les secondes sociétés rurales sont celles que l'on trouve encore largement dans les montagnes, dans les zones oasiennes, dans les steppes pastorales. L'usage de biens collectifs, l'eau, les parcours, les forêts, a servi de liant pour maintenir des restes de solidarités anciennes. La notion de groupe, de *jma'a*, y a souvent encore une signification d'appartenance collective au corps social. Mais les sociétés qui conservent encore ces empreintes traditionnelles sont elles aussi rattrapées par le changement social. L'individualisme s'installe, les grandes familles éclatent, les jeunes détournent leurs aspirations du devenir rural.

Les ressources humaines du monde rural

Qu'elles soient ou non déstructurées, les ressources humaines du monde rural ont un potentiel et une richesse considérables. S'il fallait les caractériser en quelques mots, on le ferait en évoquant la capacité de travail des ruraux, leur savoir-faire, leur résilience dans l'adversité, leur capacité associative, leur capacité d'innovation et leur richesse culturelle.

La capacité de travail des paysans marocains est proverbiale : ils sont travailleurs, résistants, frugaux, le calendrier agricole les oblige à alterner l'activité la plus intense et des périodes d'oisiveté. Ces périodes sont celles des "autres activités" qui voient les paysans se transformer en ouvriers temporaires appréciés, sur tous les chantiers. Si les exploitants tendent à être âgés, en revanche, la force de travail présente dans les campagnes est encore largement jeune, elle est mobile, et elle a une conscience de la modernité beaucoup plus forte que celle de ses parents.

Cette ouverture, en dépit du faible niveau d'éducation, représente un potentiel important car elle développe l'aptitude au changement.

Le savoir-faire du monde rural est aussi l'une de ses valeurs sûres. En témoignent, par exemple, ses techniques "traditionnelles" d'irrigation ou ses stratégies de résistance à l'aléa. Mais sa richesse est loin de se limiter à ces aspects. Le savoir-faire paysan a été longtemps dévalorisé et confiné dans la "traditionnalité". Il a été bloqué par la surimposition, à l'époque coloniale, des technologies modernes. Cette rupture a, dans l'esprit des "modernistes", fait du savoir-faire paysan une valeur rétrograde et archaïque. C'était ne pas voir les raisons qui en avaient empêché le progrès. Les savoir-faire, en effet, n'ont jamais été statiques. Ils se transmettent de génération en génération, et ils se nourrissent de chaque expérience nouvelle.

L'analyse des savoir-faire paysans d'aujourd'hui montre que cette dynamique s'est poursuivie malgré les obstacles, malgré les erreurs faites dans les messages techniques proposés au monde rural. Le savoir-faire paysan a su ajouter à son patrimoine de nombreuses innovations, mais chaque fois en les réinterprétant et en les intégrant à ses problématiques. Souvent même, ces savoirs anciens ont été les vecteurs du progrès : ce sont les *berkanis* et les *filalis* qui, les premiers, ont appris l'irrigation aux agriculteurs des plaines atlantiques. La grande erreur des techniciens de l'agriculture a été de ne pas savoir voir leur richesse et leur potentiel. C'est aujourd'hui l'une des fiertés de l'Institut agronomique du Maroc que d'avoir, à une époque, appris à tous les futurs ingénieurs qu'il formait à connaître le monde paysan avant de savoir utiliser un tracteur.

La capacité d'innovation du monde rural s'associe à l'héritage de savoirs. L'image du paysan conservateur est une image erronée. Le paysan, au contraire, est ouvert à l'innovation dès lors qu'elle lui paraît utile et profitable. Mais il apprend toujours plus de ses voisins, des contacts sur les souks que des techniciens. Le Maroc d'aujourd'hui ne compte plus les expériences novatrices qui ont permis à des agriculteurs performants d'être à la pointe d'un progrès – pour ne citer que l'expérience des serres – ou être les mieux placés sur un créneau du marché.

Le monde rural se caractérise aussi par son incroyable « résilience ». Les paysans sont régulièrement frappés par les sécheresses, ils sont pénalisés par certaines politiques macro-économiques, ils sont endettés, ils vivent souvent dans la pauvreté. Malgré cela, la majorité d'entre eux arrive à rebondir, à survivre, à produire. La superficie agricole a doublé en une vingtaine d'années, la population rurale est plus nombreuse qu'autrefois, malgré l'importance des flux migratoires. Le monde rural est resté bien vivant, en dépit des catastrophes climatiques, des difficultés financières, des erreurs des politiques. Une telle résistance, une telle capacité représentent une force considérable. Que ne pourrait-on en attendre si cette force pouvait, grâce à une stratégie appropriée de développement rural, trouver les conditions de son épanouissement ?

Autre force importante du monde rural, sa capacité associative. Celle-ci fait partie d'une longue tradition, celle des *jma'a* villageoises, celle des associations traditionnelles d'irrigateurs, celle des pactes pastoraux, celle des groupements d'entraide. La tradition associative n'a été que très peu encouragée par l'Etat qui lui préférait des formules associatives modernes dont il était le promoteur. L'échec de la plupart de ces formules – coopératives ou autres – a été interprété comme une incapacité de monde rural. L'expérience montre, au contraire, que dès que l'on libère sa capacité associative, des résultats étonnants sont obtenus. Cette expérience est aujourd'hui d'une considérable diversité. Le mouvement se développe avec la création continue d'associations de développement local.

Dernière facette du potentiel des ressources humaines du monde rural, celle de sa richesse culturelle et sociale. Le monde rural, en effet, c'est aussi une culture faite tout à la fois de la connaissance du milieu naturel, des savoir-faire, des langues, de l'histoire locale, des traditions sociales, des comportements en société, des fêtes et des façons de vivre la religion. Le patrimoine que cette culture constitue a toujours été le pilier principal de la culture nationale. Ce pilier est aujourd'hui toujours aussi important, mais on ne le voit plus : la culture du monde rural a été dévalorisée, elle est méconnue, elle est considérée comme un archaïsme alors que le pays se modernise. Une telle attitude doit être radicalement revue : ce serait, en effet, pénaliser la nation dans son ensemble que d'ignorer une telle richesse.

La stratification sociale des campagnes

Les populations rurales, objet des politiques de développement rural, sont souvent confondues avec les populations des exploitations agricoles. Du point de vue de la stratification sociale et économique, cet amalgame appelle des clarifications. Qu'entend-on, tout d'abord, par "exploitation agricole" ? Peut-on désigner ainsi tous les ménages ruraux qui exploitent de la terre et des animaux, y compris tous ceux pour qui cette activité occupe une place très marginale dans leurs revenus ? On répond par la négative si l'on considère qu'une exploitation agricole doit plus ou moins correspondre à une unité de production économique caractérisée par une certaine cohérence interne. Une exploitation agricole, définie selon une logique économique, doit pouvoir se développer selon une "stratégie d'entreprise", que cette exploitation soit grande ou petite. Une exploitation agricole, en tant qu'unité cohérente, doit pouvoir répondre à des politiques d'amélioration de la productivité.

Une telle définition semble exclure tous les ménages ne disposant que d'une micro exploitation et dont les revenus ne constituent qu'un appoint dans une stratégie économique fondée sur la diversification des activités, la part la plus importante venant du travail salarié, le plus souvent temporaire. Les composantes agricoles n'ont pas une base suffisante pour constituer une unité économique cohérente et, bien qu'il soit possible d'y augmenter la productivité, il n'est pas possible de les considérer comme des entreprises susceptibles d'un développement autonome fondé sur l'agriculture ou l'élevage. De telles unités familiales à revenus composites sont ainsi peu susceptibles – ou pas du tout – de répondre à des stratégies de développement s'adressant à des "unités économiques" dont la base est principalement agricole.

La question est de savoir où passe le seuil qui distingue les unes et les autres de ces unités économiques en milieu rural. Il existe un vieux débat pour tenter de définir les unités économiques à base agricole selon une notion de "viabilité économique". Ce débat n'a jamais vraiment abouti en raison de la diversité des situations rencontrées. Cette définition se heurte, en outre, au fait que de très nombreuses unités économiques à base agricole associent – notamment lors des mauvaises années – des activités salariées ou autres non agricoles.

On ne cherchera pas à trancher le débat, mais, pour situer des ordres de grandeur, on s'est proposé de choisir des seuils statistiques permettant de ranger d'un côté les exploitations, petites ou grandes, qui constituent des unités plus ou moins économiques (et donc susceptibles de répondre à des politiques de développement agricole) et, d'un autre côté, les micro-exploitations qui ne constituent qu'une composante, partielle ou très partielle, de l'activité économique du ménage. On a choisi le seuil de 3 ha environ en sec et de 1 ha en irrigué pour faire cette distinction. Celle-ci n'est qu'une approximation statistique qui n'implique aucune prise de position sur ce que pourrait être, effectivement, la viabilité ou la non-viabilité de ces unités économiques.

Cette distinction étant posée entre deux très grands types d'unités économiques en milieu rural, est-on en mesure, pour autant, de recouvrir entièrement le champ des activités en milieu rural ? Pas encore ! Il faut en effet encore y ajouter des ménages qui vivent en milieu rural et qui n'exploitent aucune terre. Ces ménages tirent pour la plupart leurs revenus d'une pluriactivité, et leur situation tend à se confondre avec celle des micro-exploitations. Les données statistiques permettent d'évaluer, en grandes masses, ces trois catégories d'unités socio-économiques en milieu rural.

La stratification sociale simplifiée du monde rural

Strate sociale	Population	Nb ménages	Nb exploitations
Ruraux avec exploitations plus ou moins viables	8,12 millions	1,23 million (57,2 %)	895 000
Ruraux avec infra exploitations	3,60 millions	0,60 million (27,9 %)	601 000
Ruraux "hors exploitation"	2,08 millions	0,32 million (14,9 %)	0

Sources : Etabli à partir des données du Recensement général de l'agriculture de 1996 et des données élaborées dans *L'Atlas statistique de l'agriculture*, Colloque national sur l'agriculture, MADR, juillet 2002.

Ce qu'il faut lire dans ces données de stratification, c'est surtout une autre grande division du monde rural. D'un côté, les "pauvres" et les "vulnérables" où l'on retrouve les deux dernières strates qui représentent ensemble 40 % de la population rurale, de l'autre, l'ensemble des "agriculteurs" plus ou moins insérés dans l'économie agricole. Les ruraux du premier ensemble vivent, pour la plupart, dans la marginalisation, dépendant du travail salarié aléatoire et de petites activités informelles. La détention d'une exploitation ne constitue pas vraiment un critère de supériorité sociale, car cette agriculture n'apporte pratiquement pas de revenus. Elle renforce cependant la dignité sociale, celle de ceux qui peuvent dire qu'ils ont "de la terre". Mais c'est là le seul avantage dont ils puissent se prévaloir. Cet ensemble des pauvres et vulnérables est menacé lors de chaque sécheresse, et il est le plus poussé vers l'exode rural. L'attachement aux racines rurales reste néanmoins très fort, en dépit des difficultés des stratégies de survie. Ces ruraux, en effet, ont redécouvert les nombreux avantages des campagnes lorsqu'ils comparent leur situation à celle des habitants des villes. Tant qu'ils restent en milieu rural, ils disposent d'une maison, de plus en plus d'infrastructures sociales, eau ou électricité, ils ont un milieu social, et ils peuvent compter sur les solidarités locales lorsque les travailleurs doivent s'absenter pour trouver un emploi temporaire. La pauvreté dans les campagnes a certaines contreparties qui la font mieux accepter que la pauvreté dans les villes.

Le deuxième ensemble correspond à ces ruraux dont on pourrait dire qu'ils sont des "agriculteurs". Mais, là aussi, il ne faut pas trop croire aux données sur la taille des exploitations. Les plus petits de ces agriculteurs versent facilement dans la vulnérabilité. Une mauvaise récolte suffit pour cela. La mobilité sociale se fait rarement vers le haut et plus généralement vers le bas. Si l'on regroupe toutes ces observations, on enfle considérablement la masse des ruraux pauvres ou vulnérables, peut-être 50 à 60 % de la population rurale, avec très certainement des pointes quand survient une mauvaise année.

La stratification économique simplifiée de l'agriculture

Strate d'exploitation	Nombre d'exploitations dans la strate en % du total	SAU dans la strate en % de la SAU totale
Exploitations de plus de 20 ha	5 %	33 %
Exploitations de 3 à 20 ha	42 %	55 %
Exploitations de moins de 3 ha	53 %	12 %

Sources : Etabli à partir des données du Recensement général de l'agriculture de 1996.

Si l'on se penche sur la stratification économique simplifiée de l'agriculture, on voit apparaître une autre grande inégalité, celle qui reflète la répartition déséquilibrée de la terre agricole. Si l'on s'en tient à la SAU, c'est-à-dire aux superficies effectivement exploitées, on constate qu'une minorité d'exploitants détient un tiers des terres, tandis que plus de la moitié des exploitants doit se contenter d'un peu plus du dixième des terres. La répartition des terres entre les exploitations pourrait ne pas correspondre à la répartition de la propriété. Mais en fait, et contrairement à ce qui se passait dans le système traditionnel, la très grande majorité des exploitations est en faire-valoir direct, ce qui signifie qu'en ordre de grandeur la répartition des exploitations reflète plus ou moins celle de la propriété. Dans le système traditionnel, la terre était aussi très inégalement répartie. Mais en raison d'un système de production qui reposait entièrement sur le travail des attelages, les propriétés étaient subdivisées en une multitude de petites tenures dont les exploitants avaient la charge, en association avec les propriétaires dans le cadre de baux ruraux très diversifiés.

Les raisonnements sur les exploitations se réfèrent toujours à la SAU. Il faudrait noter au passage l'ambiguïté de ce concept pour stratifier les exploitations. Un nombre considérable d'exploitations agricoles a en effet accès à des parcours d'usage collectif dont les superficies et les ressources viennent s'ajouter à celles de la SAU proprement dite. Cette inclusion n'est jamais évaluée par les enquêtes. On constate cependant que, dans les faits, l'accès aux ressources collectives ne corrige pas les inégalités. Elle élargit simplement l'assiette foncière des exploitations. L'inégalité demeure, car les troupeaux tendent à se stratifier de la même façon que les terres de la SAU. La ressource collective des parcours, ressource gratuite, est ainsi utilisée de façon inégale, les plus riches en profitant le plus.

La ruralité dans la dynamique du changement social

La ruralité d'aujourd'hui n'est plus celle des campagnes traditionnelles. Elle a changé et continue à changer. Mais il est frappant de constater la place qu'elle occupe encore dans la société marocaine, de plus en plus urbanisée. La pluie, par exemple, a, comme dans le passé et peut être plus encore, une importance considérable dans l'imaginaire collectif. La perspective d'une bonne ou d'une mauvaise année influence l'humeur et le moral de toute la société. La ruralité reste, par ailleurs, étonnamment présente dans la société urbanisée. Le retour au "pays", à l'occasion des fêtes ou des événements familiaux, fait partie du cycle de vie de nombreux urbanisés. L'envoi d'argent aux familles rurales fait partie de la solidarité vécue par les émigrés qui en ont les moyens. Dans l'autre sens, les envois de céréales du "bled", qui se justifient souvent par les revenus des parcelles, toujours possédées et cultivées par des frères ou des cousins, apportent à beaucoup de familles urbaines un complément de ressources apprécié.

L'attachement à la terre reste une valeur forte. Les familles urbaines aisées investissent dans la terre et sont les principaux acheteurs des exploitations modernes mises sur le marché. Tout une

classe de propriétaires fonciers, souvent des urbanisés de deuxième génération, se constitue, représentant une part notable des détenteurs du pouvoir économique dans l'agriculture. Ces propriétaires absentéistes ne diffèrent pas beaucoup, dans leurs comportements, des absentéistes *fassis* du XIX^e siècle. La terre est une rente, l'augmentation de sa productivité n'est pas une motivation majeure. La possession de la terre alimente aussi une tendance forte et relativement récente pour la construction de résidences secondaires. Le séjour "à la campagne" des urbanisés aisés renoue avec la tradition des riches familles *fassies* et d'autres villes traditionnelles du XIX^e siècle qui, à certaines époques de l'année, celles de la *nzala*, se rendaient sur leurs terres des *haouz*, des périphéries des villes.

Les urbanisés moins riches ont le même comportement vis-à-vis de la terre. D'une façon générale, ils conservent jalousement les parcelles qu'ils détiennent en indivision ou leur part dans le collectif. L'exploitation de ces terres ne les intéresse pas, mais le droit de possession assume un rôle important dans l'affirmation de leur identité composite, urbaine certes, mais avec encore des racines rurales. L'appartenance tribale a longtemps joué un grand rôle dans cette identité. Elle tend à être oubliée par les jeunes générations. Mais il est frappant de constater, dans les villes, les regroupements par origine régionale de certaines populations, en particulier dans les quartiers les plus pauvres. On constate également l'émergence active de réseaux de solidarité, souvent forts, entre gens d'une même origine. Ces réseaux assurent une continuité nouvelle entre les villes et les campagnes. Le cas des *Soussis* en donne une illustration particulièrement forte. Ces quelques observations soulignent ce fait essentiel : la ruralité, la terre agricole et l'agriculture servent de base à des valeurs ou à des références attitudinales qui sont largement partagées par la plus grande partie de la société marocaine. C'est là une donnée sociétale de premier plan.

Un autre constat porte sur les attitudes vis-à-vis du changement de la population rurale. Le rural d'hier était fataliste, en ce sens qu'il acceptait que son cycle de vie connaisse alternativement les bonnes et les mauvaises années. La stabilité sociale était acceptée comme une donnée quasiment de naissance. L'ascension sociale était occasionnelle, largement liée à la chance de constituer de larges troupeaux, à la patiente accumulation des terres et des droits d'eau dans les pays sédentaires, à l'adhésion heureuse à des circuits de clientélisme auprès des grandes familles ou encore à l'acquisition du statut supérieur de *taleb*. L'indépendance fut vécue comme une rupture de cet ordre social. Le monde rural se prit à avoir une ambition pour le futur, non pas tant dans les progrès techniques de l'agriculture comme l'imaginaient les développeurs de l'époque, mais dans la perspective d'une sortie de l'immobilisme social par l'éducation des enfants et par l'accès à l'emploi prestigieux dans la fonction publique ou l'armée. De nombreux jeunes ruraux purent suivre ce cursus. Mais leur ascension sociale n'eut pas vraiment d'influence au point de changer la société rurale.

La société rurale d'aujourd'hui n'a plus depuis longtemps la sécurité "sociétale" d'autrefois, elle n'a plus non plus l'ambition ou l'espérance d'un sort meilleur qu'elle crut un moment possible. Sa marginalisation est une tendance lourde, celle-ci encore renforcée par les déficits considérables du système éducatif et des niveaux d'instruction. Les chances d'une ouverture sur la mobilité sociale semblent durablement bloquées. De grandes masses de la population rurale vivent dans la pauvreté ou à ses limites. Elles n'imaginent plus d'avenir meilleur. L'émigration, devenue tellement difficile, représente pour le moment la seule vraie possibilité d'un projet de vie libérateur. L'une des manifestations les plus critiques de la marginalisation des ruraux est celle qui se rapporte aux femmes rurales.

Les femmes rurales, en effet, sont encore plus en retard que les hommes en matière d'éducation, d'expression des droits politiques, d'autonomie en matière économique et quant au pouvoir légal

de décider de leur propre vie (1). On estime qu'elles assument le tiers du travail agricole. Ce travail est caractérisé par sa gratuité. Les journées de travail sont longues (seize heures, voire plus). Les corvées d'eau et de bois, le binage des champs, les semailles et les récoltes, l'entretien des animaux sont les principales activités. A cela s'ajoute leur contribution aux tâches familiales. Dans de nombreuses régions du Maroc, la charge de travail est encore aggravée par l'émigration des hommes, laissant ainsi toute la charge de l'exploitation à la femme.

Les populations rurales sont en outre confrontées à un conflit de valeurs particulièrement ravageur. Elles sont d'un côté constamment sollicitées (par l'information, par l'étalage, inaccessible, des biens de consommation) par les valeurs de la modernité. Elles sont, d'un autre côté, ramenées au repli sur les seules valeurs qu'elles connaissent bien, celles des comportements familiaux, celles de la soumission de la femme, celles d'une acceptation subalterne de l'autorité, celles d'une interprétation simplifiée et réductrice du message puissant de la religion. Ce conflit des valeurs est particulièrement ressenti par la jeunesse rurale dont les aspirations ne diffèrent pas fondamentalement de celles de la jeunesse urbanisée. Les observateurs de la société marocaine confirment, en effet, qu'il existe chez les jeunes une immense pulsion pour le changement, pour une autre forme de vie sociale, des attitudes à l'opposé du conformisme social qui conditionne certains de leurs comportements (par exemple vis-à-vis du travail ou de l'ambition sociale). Les jeunes sont en contact avec le monde moderne qu'ils connaissent bien au travers des médias, de la télévision, du téléphone mobile et de l'internet qui progressent de façon étonnante, de la publicité, du sport et de la musique d'aujourd'hui. Une de leurs aspirations fortes est de travailler en dehors des frontières dans d'autres sociétés plus dynamiques. Ces jeunes ne sont pas conservateurs, mais ils vivent dans une société qui leur impose des modèles fondés sur un conservatisme certain.

La désagrégation sociale du monde rural, un risque tendanciel difficilement acceptable

Quelle pourrait être la société rurale de demain si les déséquilibres n'étaient pas corrigés et si les tendances se poursuivaient ? Deux grandes variables joueraient un rôle déterminant : en premier, la démographie du monde rural, qui pourrait évoluer selon différents schémas, en second lieu, les effets de la libéralisation, qui pourrait précipiter des évolutions peu souhaitables.

La population rurale de demain

Les projections démographiques estiment qu'à l'horizon de deux décennies, la population totale du Maroc pourrait être de l'ordre de 40 millions d'habitants, dont 26 millions correspondraient à la population urbaine (65 %) et 14 à la population rurale (35 %). En chiffres absolus, la population rurale apparaîtrait un peu plus nombreuse qu'en 2004, mais elle aurait cessé de croître. L'excédent de son croît naturel, quelque 5 millions d'habitants, se serait ajouté à la population urbaine existante et à son croît pendant la période. L'hypothèse retenue ici est une hypothèse assez forte puisque le taux d'urbanisation du Maroc passerait de 50 % à 65 % en deux décennies. De telles estimations sont généralement établies à partir de projections, hautes et basses, des tendances de la croissance des villes au Maroc et à partir de comparaisons historiques avec les taux de croissance d'autres villes contemporaines. Les modèles prennent aussi en compte

(1) Le nouveau *Code de la famille* qui améliore considérablement le statut des femmes n'a pas encore vraiment pénétré les campagnes.

les tendances des mouvements migratoires, mais ils considèrent aussi que la croissance urbaine ne peut pas dépasser certains taux de croissance des services et infrastructures, ce qui situe les limites supérieures des projections envisageables. Une fois faites les projections de population urbaine, on retient, par construction, que tout ce qui reste est “rural”. Mais en admettant la vraisemblance de ces projections, à quoi pourrait effectivement correspondre cette population dite “rurale” à l’horizon 2020 ?

La première hypothèse est celle du *statu quo*. La population étant quantitativement restée, en gros, la même (ou du même ordre de grandeur), on retrouverait la même population qu’aujourd’hui dans les exploitations dites plus ou moins “économiques”, soit quelque 8 millions de personnes, tandis que quelque 6 millions de personnes (un peu plus qu’aujourd’hui) composeraient des ménages dont l’activité économique aurait une petite composante agricole – un fragment de terre ou/et quelques animaux – mais dont les revenus permettant la survie proviendraient essentiellement d’activités salariées, agricoles mais surtout non agricoles.

Une désagrégation sociale insoutenable

Cette hypothèse est-elle plausible ? Cela est difficile à imaginer. De 1974 à 1996, dates des deux seuls recensements agricoles disponibles, la tendance a été marquée par une certaine croissance des strates de moyennes exploitations et par une érosion de la micro et petite exploitation. Tout porte à croire que cette érosion va continuer, une tendance que l’on observe partout dans l’histoire rurale. Le recensement de 1996 indique que la majorité des exploitants a plus de 45 ans, et on peut s’attendre à une accélération de l’érosion de la micro-exploitation avec le changement de génération et l’éclatement des petits biens familiaux entre les héritiers. Les dernières parcelles seront vendues ou louées, et les activités salariées seront devenues la source principale des revenus de cette nouvelle génération. La vente de ses terres n’aura, au demeurant, pas modifié la structure des autres exploitations en raison de la faible superficie cumulée de toutes les terres qui auront été proposées à la vente. Dans quelles conditions ces ruraux, désormais sans exploitation, demeureront-ils dans leurs villages d’origine ?

On peut imaginer que ces ruraux resteront sur place s’ils trouvent régulièrement des emplois suffisamment proches, dans l’agriculture et hors de l’agriculture. Cette hypothèse est vraisemblable dans les zones de très forte activité agricole, par exemple, autour de certains périmètres irrigués. Mais dans la plupart des régions, ces conditions ne seront pas réunies. La seule réponse sera alors celle d’un déplacement vers les villes, moyennes et grandes, où la dynamique urbaine aura maintenu l’espoir d’un emploi possible. Si cela se produisait, il faudrait alors reconsidérer les hypothèses de la croissance urbaine. Les villes, en effet, se trouveraient confrontées au problème d’une absorption additionnelle de quelque 5 à 6 millions de ruraux, un accroissement qui dépasserait les rythmes d’absorption considérés comme supportables sans explosion du système des services et des infrastructures de ces villes. Le choix serait alors d’accepter, à nouveau, un phénomène de bidonvilles, sans services ni infrastructures élémentaires, ou bien de contenir la population en zone rurale au moyen d’une politique d’aide sociale qui détournerait les ressources publiques de leurs emplois productifs.

Le scénario du “laisser-faire”

La tendance lourde de la libéralisation à l’échelle mondiale est celle d’une marginalisation et d’une paupérisation d’une partie grandissante du monde rural, alors que se développe puissamment une agriculture commerciale compétitive, fortement capitaliste. Les défenseurs de l’ouverture soutiennent que ce déclin de la ruralité serait suffisamment compensé par les

opportunités créées dans d'autres secteurs par la libéralisation. Ils admettent que, dans les pays en développement, la disparition de la petite agriculture familiale fait largement partie des risques de la libéralisation. Elle est considérée comme inéluctable dans une économie en transition vers une économie urbanisée moderne. Les pays en développement doivent-ils accepter cette fatalité, donnée comme un fait historique, ou bien peuvent-ils envisager un modèle alternatif de transformation de leur société rurale ? L'interrogation est essentielle, au Maroc comme dans d'autres pays, en raison du rôle de l'agriculture familiale dans l'emploi, la gestion du milieu rural, la cohésion de la société, la sécurité identitaire des populations. La question est d'autant plus importante que dans deux décennies la population rurale sera encore nombreuse. Qu'advient-il de cette population si la petite agriculture familiale est, sur une période relativement courte, laminée par l'exclusion hors du circuit productif agricole ?

Le scénario qui pourrait correspondre à une telle évolution serait celui du "laisser faire". C'est ce scénario qui s'inscrit dans les tendances actuelles. Les réformes ne sont pas faites ou trop lentement, l'ouverture laisse au marché l'initiative de la structuration du secteur, les prix des produits agricoles baissent, la productivité des exploitations compétitives augmente. Cette évolution se traduirait cependant par un laminage de la petite agriculture et par une émigration massive et concentrée sur une période courte de millions de ruraux (le chiffre avancé par certains prospectivistes serait de 6 millions de ruraux, soit près de la moitié de la population rurale actuelle). Cet exode se déverserait dans des zones périurbaines sans infrastructures, alimenterait la pauvreté, l'insécurité, les engagements politiques extrémistes. Il favoriserait en outre l'émigration clandestine ainsi que la contrebande des cultures illicites. Du fait de la désertion des campagnes par les jeunes, la population rurale deviendra nettement plus âgée que la moyenne nationale. L'entretien de cette population âgée posera un problème national majeur alors que, faute de jeunes, les solidarités traditionnelles qui assuraient cet entretien se seront considérablement affaiblies. Ce scénario de la désagrégation sociale est difficilement acceptable.

Un monde rural intégré à la société nationale, le choix de la durabilité

Un scénario alternatif de la durabilité et de l'équité

Un scénario alternatif serait aussi un scénario d'ouverture et de libéralisation mais dont on aurait cherché à maîtriser les risques par des mesures appropriées. Le choix serait fait d'une spécialisation du Maroc dans les filières pour lesquelles il a des avantages comparatifs. La mise à niveau se ferait notamment dans le cadre de partenariats public-privé. L'ajustement se ferait par le marché tandis que les réformes favoriseraient la disparition des filières non rentables ainsi que la fin des politiques protectionnistes de substitution des importations. Cette approche permettrait sans nul doute une adaptation au marché dans un contexte de compétitivité. Mais les "perdants" seraient nombreux. Le scénario alternatif se proposerait d'en encadrer les risques de déstabilisation sociale par une politique de développement rural diversifiée et dynamique. Cette approche est celle que propose la Stratégie 2020 de développement rural. Ce scénario mettrait en avant le développement durable ainsi qu'une stratégie de diversification des activités économiques, de bonne gestion des ressources naturelles, d'équipement social, de requalification forte des ressources humaines (en particulier par l'accès des jeunes ruraux aux nouvelles technologies et à "l'économie du savoir"). Le choix de ce scénario alternatif serait celui de la durabilité et de l'équité. Il reposerait sur quatre piliers : (i) une autre agriculture, (ii) une urbanisation intermédiaire des zones rurales, (iii) un développement rural diversifié et (iv) une valorisation du patrimoine culturel du monde rural.

Une autre agriculture

Dans ce scénario, une autre agriculture se serait développée selon quatre grands axes. Il s'agirait en premier lieu d'une agriculture ouverte sur les marchés extérieurs, en particulier sur l'Euro-Méditerranée. Il s'agirait, en second lieu, d'une agriculture territorialement diversifiée, valorisant les avantages comparatifs régionaux (blé dur, orge, olives, ovins, etc.). Il s'agirait en troisième lieu d'une agriculture sociologiquement plurielle, s'adressant de façon diversifiée aux différents types d'exploitation, dont, en particulier, une approche sociale de la petite exploitation familiale. Il s'agirait, enfin, d'une agriculture durable, mobilisant en particulier les agriculteurs pour la bonne gestion de l'environnement. On reprend ici la vision de ce que pourrait être cette autre agriculture en empruntant la description qui est donnée dans un document de synthèse récent du Conseil général du développement agricole (2).

Une agriculture qui répondrait aux hypothèses du scénario alternatif sera différente de celle d'aujourd'hui. Elle aura su valoriser les opportunités de l'ouverture, en se spécialisant dans des grandes filières de production pour lesquelles elle a un avantage comparatif. Mais elle aura su, en même temps, éviter la disparition de l'essentiel de l'agriculture familiale dont elle aura soutenu la fonction "sociétale" (emploi, attache identitaire dans le milieu rural, patrimoine de savoirs et de culture, etc.) en développant de nouvelles opportunités de production. Pour réaliser cette transition et cette adaptation, l'agriculture se sera spécialisée en fonction de la diversité de ses potentiels territoriaux et en fonction des possibilités différentes des catégories d'exploitation agricole. Cette agriculture de demain ne devra pas être vue selon l'image simplifiée d'une agriculture duale, secteur moderne et secteur social "traditionnel", mais au contraire comme une agriculture plurielle dans laquelle tous les territoires et tous les agriculteurs auront trouvé une place dans un ensemble national en valorisant au mieux leurs opportunités respectives.

L'agriculture de demain sera, tout d'abord, une agriculture largement ouverte sur les marchés extérieurs. Les progrès de la libéralisation auront inséré le Maroc dans un large espace de libre-échange. Les mesures protectrices n'auront qu'un caractère résiduel et n'auront été justifiées que par certaines nécessités de protection sociale des catégories les plus vulnérables. Les tendances amorcées par le Partenariat euro-méditerranéen, dont le concept commercial initial aura été élargi pour donner place à un concept de co-développement, se seront traduites par une forte intégration de l'économie marocaine dans l'espace euro-méditerranéen. Le Maroc, les deux autres pays du Maghreb et la Turquie auront constitué les pôles avancés de cette intégration. L'histoire, la géopolitique, les migrations de travail, les accords et les échanges commerciaux auront donné une priorité de fait au choix de cette forme de partenariat. La situation géopolitique du Maroc lui aura cependant permis de valoriser, dans ce cadre, les opportunités d'échange qui lui sont offertes par l'accord de libre-échange conclu avec les USA ainsi que celles ouvertes par les relations privilégiées (et historiques) qui existent avec l'Afrique de l'Ouest et le Monde arabe. Cette pluralité des appartenances se sera révélée porteuse de potentiels nouveaux, plutôt que comme une source de contradictions. L'espace économique dans lequel s'inscrit le Maroc apparaîtra en effet comme un espace centré sur l'Euro-Méditerranée et ouvert, du fait d'accords régionaux diversifiés, sur des espaces économiques sécants. Ces accords (du type de ceux auxquels le Maroc a souscrit) auront, en fait, élargi les sous-ensembles de l'espace central euro-méditerranéen à leurs voisinages géographiques, politiques et culturels, élargissant, par là-même, les opportunités d'échange dans un contexte de mondialisation.

(2) *Les réformes du secteur agricole, quel agenda pour le Maroc ?* Ministère de l'Agriculture, Conseil général du développement agricole, mai 2005. L'auteur de cette communication a participé à l'élaboration de cette vision d'une "autre agriculture".

L'agriculture de demain sera aussi une agriculture territorialement diversifiée. Le fondement en aura été une solide reconnaissance des possibilités de chaque ensemble agro-écologique à partir d'une valorisation des travaux de l'INRA sur la territorialisation de l'agriculture. Les zones les plus favorables se seront tournées vers des produits d'exportation et vers des produits pour le marché intérieur, compétitifs avec les importations. Les périmètres de grande irrigation auront largement abandonné la céréaliculture pour se spécialiser dans des productions (de marché intérieur ou extérieur) susceptibles d'une valorisation maximale de l'eau. Les productions sucrières et cotonnières auront peut-être échappé en partie à la disparition au prix d'une amélioration considérable de la productivité de toute la filière. Les zones d'agriculture pluviale les plus favorables auront pu, grâce à de très fortes améliorations de la productivité, maintenir une production compétitive de blé tendre dont le soutien aura été, par étapes, éliminé complètement. Les assolements se seront intensifiés, notamment en favorisant une meilleure association avec les cultures fourragères. Les cultures de graines oléagineuses se seront probablement réduites dans de très fortes proportions, celles-ci étant cependant compensées, à l'échelon national, par l'extension d'une culture intensive de l'olivier pour laquelle le Maroc possède un avantage comparatif dans de nombreuses zones du pays (en grandes cultures pluviales ou en petite agriculture familiale dans les collines et piémonts).

Dans les zones pluviales moins favorables, la politique céréalière aura redonné une place aux cultures de blé dur et d'orge qui sont typiquement adaptées à de nombreuses régions du Maroc. Les grandes exploitations se seront tournées vers une production de qualité répondant aux normes des mêmes produits importés. Les exploitations familiales se seront tournées vers les marchés locaux, encourageant un retour aux céréales traditionnelles du pays. Cette politique céréalière aura été soutenue par l'Etat, dans des limites compatibles avec les étapes de la libéralisation complète. Selon les régions, les grandes et moyennes exploitations auront diversifié leurs productions pluviales en introduisant l'arboriculture et en développant une production intensive de viande.

L'agriculture familiale aura maintenu sa stratégie de production céréalière (traditionnellement le blé dur) pour l'autoconsommation, mais elle sera, en même temps, entrée davantage sur le marché intérieur en répondant aux demandes des marchés de proximité en expansion (notamment développés grâce au progrès de la petite urbanisation en milieu rural) et à celles de marchés spécialisés nouveaux (production biologique, olivier et fruitiers, produits de terroir labellisés, valorisation de l'environnement). Cette intensification se sera accompagnée, partout où il existe un potentiel, d'une utilisation maximale des ressources en eau (petite irrigation, utilisation des eaux de crue, récupération des ruissellements, barrages collinaires, etc.). Dans certaines zones, en particulier dans de nombreuses zones oasiennes aux ressources en eau trop limitées pour une production intensive de marché, l'agriculture familiale aura été sollicitée par les stratégies touristiques pour restaurer les systèmes traditionnels et maintenir une "agriculture paysagère".

Le potentiel des parcours aura été développé par des politiques de gestion intégrée de l'espace, contractualisée avec les communautés d'usagers. Cette politique aura visé la production d'ovins de qualité pour le marché intérieur mais aussi pour le marché extérieur. Les zones pastorales auront été classées, en raison de leur importance pour les équilibres écologiques globaux, comme "biens d'intérêt public", ce qui aura justifié les aides apportées aux usagers pour restaurer ces ressources. Les agricultures marginales qui s'étaient développées sur les parcours (collectifs et forestiers) auront été reconverties en parcours, sur la base d'une négociation avec les usagers, de compensations et d'une certaine pression juridique de l'Etat. Les grandes appropriations agricoles illicites du

collectif auront pu faire l'objet d'une certaine reconnaissance des situations de fait, mais cette reconnaissance aura été soumise à des formes de location à long terme, au retour de ces terres à un usage exclusif pour le parcours, enfin, à des obligations de restauration de la ressource.

L'agriculture de demain sera, par ailleurs, une **agriculture sociologiquement plurielle** qui aura réussi à associer, dans une même spirale de progrès, les stratégies de production différenciées et souvent contradictoires de catégories d'agriculteurs morphologiquement différentes et fonctionnellement diverses. Les politiques agricoles se seront en effet fondées sur le développement des capacités des agriculteurs, mais elles auront aussi su s'adresser différemment à leurs diverses composantes. Les grands et moyens-grands agriculteurs "modernes" représentent une fraction peu nombreuse des exploitants, mais ils contrôlent la plus grande partie des meilleures terres. Leur contribution au PIBA et aux exportations est donc décisive. Les politiques de soutien se seront donné comme objectif prioritaire de maximiser leur potentiel. Les mises à niveau se seront cependant souvent heurtées au manque de compétences agronomiques d'une grande partie d'entre eux – et souvent à leur absentéisme, du fait de l'exercice d'une autre profession. Des mesures incitatives auront en conséquence été prises pour que soient recrutés, avec une certaine aide initiale de l'Etat, des ingénieurs agronomes susceptibles d'accompagner efficacement la mise à niveau en matière de technologie et de gestion. Les exploitations moyennes, situées dans les zones pluviales favorables et les périmètres irrigués, auront été entraînées dans la spirale de ces ouvertures nouvelles sur le marché. La toute petite agriculture, par contre, se sera maintenue difficilement dans les zones les plus fortement tournées vers l'agriculture de marché, sauf dans le cas de productions spécialisées comme le maraîchage. L'agriculture familiale se sera, par contre, maintenue dans les zones très étendues au Maroc où prédominent encore les agricultures villageoises. Aidés par des structures de proximité (dont le modèle est actuellement proposé par le secrétariat d'Etat au Développement rural sous la forme de centres de développement agricole et rural), ces agricultures se seront diversifiées en même temps qu'elles se seront associées à de nouvelles activités en milieu rural (comme, par exemple, l'écotourisme).

L'agriculture de demain sera, enfin, une **agriculture durable**. Cette agriculture se sera développée en préservant les ressources naturelles sur lesquelles elle se fonde. Cela signifie que les exploitations agricoles se seront engagées dans des processus d'agriculture raisonnée, et, dans ce cadre, elles auront promu des pratiques propres à réduire l'impact de l'érosion naturelle hydrique et éolienne (substitution du cover crop par des instruments moins destructeurs de la texture des sols, généralisation, sur les pentes, de la culture en courbes à niveau et, selon les pentes, de cultures en bandes alternées (alley cropping), introduction du zéro tillage dans les terres arides vulnérables, etc.), propres également à maintenir la fertilité des sols en minimisant le recours aux engrais minéraux et en développant, particulièrement dans les petites exploitations, l'agriculture organique. Ces pratiques se seront également attachées à réduire la consommation de pesticides (notamment en utilisant des semences résistantes aux maladies et en développant l'agriculture organique) de façon à réduire la pollution des sols, des eaux de drainage et des nappes phréatiques. Les rendements auront été augmentés, et la sensibilité aux sécheresses aura été réduite grâce à un usage raisonné de semences génétiquement modifiées (plus productives sur des cycles végétatifs plus courts), une fois cependant qu'il aura été démontré que cet usage n'a pas d'effets sur la biodiversité avoisinante et ne crée pas de dépendance commerciale insupportable vis-à-vis des firmes productrices de semences.

La meilleure gestion des parcours et des espaces forestiers utilisés par l'élevage (notamment par un usage des ressources en rotation), obtenue grâce à une politique généralisée de contrats de gestion

de terroirs, passés avec les communautés pastorales et montagnardes, aura entraîné une revégétalisation des espaces dégradés (donc sans en éliminer l'élevage), restaurant ainsi un meilleur équilibre hydrique, améliorant la "production accrue d'eau utilisable" et réduisant la force des crues en aval (par la réduction de la vitesse des écoulements, une meilleure infiltration, une diminution des charges solides, etc.). Ces pratiques auront été complétées par une généralisation, dans l'agriculture, des techniques de récupération des eaux sauvages et des eaux de ruissellement, avec les mêmes effets bénéfiques sur les bilans hydriques.

Cette agriculture durable devra cependant prendre en compte les effets, désormais inévitables, du changement climatique. Ceux-ci entraîneront très probablement des abandons de zones agricoles et leur reconversion en terres de parcours qu'il conviendra de gérer avec une très grande prudence. Ces reconversions auront cependant été anticipées par des suivis scientifiques des effets de la désertification, ceux-ci ayant notamment permis de prendre des mesures de sauvegarde des milieux avant que les dégradations ne deviennent irréversibles. Cette politique d'anticipation aura mobilisé des fonds publics de reconversion des terres pour réinstaller les agriculteurs dans d'autres zones ou d'autres activités.

Une urbanisation "intermédiaire" des campagnes

L'urbanisation intermédiaire des campagnes, ou "urbanisation rurale", constituerait le second pilier d'un scénario alternatif. Elle apporterait une réponse à la double contrainte d'une impossibilité absolue de faire vivre de l'agriculture une population rurale équivalente à celle d'aujourd'hui et, par ailleurs, de la limitation, tout aussi dirimante, de la capacité d'absorption des grandes villes au-delà de l'exode rural tendanciel, déjà considérable. Cette approche se proposerait de densifier le tissu urbain du pays en encourageant, par une politique volontariste, la multiplication des petites agglomérations dans les zones rurales et en développant les petits centres ruraux existants.

Quel serait alors le tableau du monde rural si une telle politique était mise en œuvre ? Dans la plupart des communes rurales du pays se seraient développés des "centres ruraux ou "petits bourgs ruraux", qui auraient, chacun, quelque 3 000 à 5 000 habitants. Le nombre des agglomérations du pays (toutes tailles confondues) serait passé de 350 aujourd'hui à quelque 1 200-1 400. La population qui aurait été drainée dans les nouveaux centres ruraux ou dans les centres existants en expansion serait de l'ordre de 4 à 6 millions d'habitants, soit une absorption équivalente à celle de la population rurale – micro-exploitants ou sans terre – appelée à disparaître de l'enracinement dans les zones rurales – après déduction de l'émigration tendancielle (déjà comptabilisée) vers les villes. De tels centres ruraux se seraient développés selon une dynamique que l'on connaît bien au Maroc. Une certaine polarisation, favorisée par des infrastructures et des services promus par des politiques appropriées de développement rural, aurait en effet suscité la création de nouveaux services et celle d'activités productrices en réponse à la demande locale des bourgs ruraux émergents. Les activités dans le bâtiment auraient constitué le levier de départ de ce processus. La constitution d'un noyau de population de type urbain aurait, à son tour, suscité une demande de produits agricoles "de proximité" qui n'existaient pas auparavant, cette activité entraînant elle-même la création de nouveaux services en amont et en aval de l'agriculture, et ainsi de suite. L'urbanisation en milieu rural ou "intermédiaire" aurait ainsi largement contribué au découplage de l'emploi rural de l'agriculture en reportant une grande partie de la demande d'emploi vers des activités nouvelles dans les petits centres ruraux.

Ces centres auraient, en outre, servi aussi de relais pour la recherche d'emplois salariés temporaires dans d'autres espaces économiques.

Que seraient devenus les ruraux déplacés dans une telle hypothèse ? Seraient-ils devenus des "urbains" sous la dénomination du bourg ou centre rural ? Pendant longtemps, ce ne sera probablement pas le cas. Un bourg rural de quelques milliers d'habitants reste avant tout articulé aux zones rurales avoisinantes, il fait partie de la commune rurale et, dans une très large mesure, vit de son environnement rural en même temps qu'il est un catalyseur de son activité. Le bourg rural devient la résidence des ruraux les plus aisés qui y trouvent davantage de services. Inversement, l'existence du bourg permet à de nombreux ruraux pauvres et sans exploitation de rester dans leurs villages grâce à des possibilités de travail liées à une mobilité de proximité. Une telle "urbanisation rurale" rendrait ainsi très floue la distinction entre l'urbain et le rural. En gros, il existerait une population à "caractéristiques rurales" qui serait composée des ruraux vrais et de la population des bourgs ruraux. Mais d'un autre côté, la croissance naturelle des bourgs ruraux les porterait à ressembler de plus en plus à des villes. Une stratégie réussie de développement rural et d'urbanisation rurale aurait ainsi abouti à estomper les oppositions traditionnelles entre villes et zones rurales. La spécificité rurale aurait été maintenue mais sous la forme plus complexe d'un tissu social associant les villages à de petites agglomérations qualifiées, au choix, de semi-rurales ou de semi-urbaines.

Cette évolution serait celle d'une sorte de schéma moyen, et il est sûr que la réalité serait beaucoup plus diverse. Le potentiel régional, les densités de population introduiront sans nul doute de nombreuses variations. Certains bourgs se créeront rapidement, d'autres plus lentement, certains deviendront vite des petites villes, d'autres resteront plus longtemps des petits centres ruraux articulés au tissu des villages. Ce qui est sûr, c'est que la ruralité ne pourra plus être décrite comme elle l'est aujourd'hui. La tendance à l'urbanisation est irréversible, même dissimulée sous la forme, souvent transitoire, de "bourgs ruraux". La population économiquement agricole est appelée à perdre de son importance relative, au fur et à mesure que se développeront d'autres activités de type urbain. La ruralité sera alors de moins en moins un mode de vie spécifique. Si elle résiste cependant, c'est qu'elle aura réussi à rester une culture. L'expérience de pays qui ont connu des séquences beaucoup plus longues de transformation de l'agriculture et du monde rural montre qu'une culture rurale forte est une composante déterminante d'un patrimoine culturel national. Mais trop souvent ce constat a été fait alors que la culture rurale avait été largement détruite.

Un développement rural diversifié

Un développement rural diversifié constituerait le troisième pilier d'un scénario alternatif. On entend habituellement par "développement rural" l'ensemble des activités d'équipement et de développement des services sociaux qui viennent compléter les politiques de développement agricole. On se rend mieux compte aujourd'hui que ce cadre conceptuel est trop étroit. On doit le repenser dans le cadre plus large du "développement local". Ce concept est essentiellement politique. Il indique que le développement doit être "intégré" pour répondre aux multiples attentes de la société rurale et qu'il doit être essentiellement fondé sur une prise en charge par les acteurs des activités de développement. L'expérience des pays engagés depuis longtemps dans la décentralisation et le développement rural montre clairement que cette participation des acteurs, qui constitue la clé d'une dynamique de développement durable, doit être d'abord construite dans des espaces de proximité correspondant aux espaces vécus de ces acteurs. C'est à ces niveaux, en effet, que les acteurs de base peuvent le mieux s'identifier aux projets, en saisir les interactions,

participer aux décisions et en valider les résultats. Cette dimension est celle des stratégies de proximité que l'on met en œuvre dans le cadre du "développement local".

La détermination de l'espace pertinent pour l'action et de ses différents niveaux selon les activités est l'un des problèmes critiques des politiques de décentralisation et d'aménagement du territoire. En effet, l'espace territorial est construit par les acteurs, sa géométrie est non seulement variable mais elle est aussi multiple. Les actions de développement doivent pouvoir tenir compte des représentations et des objectifs diversifiés des acteurs selon, notamment, l'homogénéité sociale et culturelle, les solidarités traditionnelles, les héritages historiques, les vocations agricoles et artisanales dominantes, etc. Pour y répondre, on doit accepter des instances de décision multiples et adaptées tant à la diversité des situations qu'aux compétences et prérogatives des différents niveaux spatiaux.

Les expériences de participation les plus réussies au Maroc mettent en avant la place privilégiée des communautés de base, douars, quartiers, pour concevoir et gérer les projets de proximité ou pour gérer les ressources naturelles des "terroirs" villageois ou des aires pastorales. D'autres problèmes doivent être nécessairement administrés au niveau des communes en raison de leurs compétences spécifiques. D'autres, enfin, ne peuvent être pris en compte que par des niveaux d'organisation supérieure, comme l'intercommunalité ou la petite région polarisée par une ville. Chacun de ces niveaux a sa place bien que de façon différente selon les contextes géographiques et culturels du pays. Ce sont avant tout les acteurs concernés qui en déterminent les contours selon leur perception de l'espace vécu et des différents niveaux de leurs intérêts communs. L'espace politico-administratif devrait pouvoir reconnaître cette réalité multiple et s'y adapter. Les compétences reconnues à chacun des niveaux du développement de proximité devraient être avant tout gérées selon un principe de *subsidiarité*.

L'un des problèmes clés concerne les communautés de base dont la majorité des projets de développement exploite aujourd'hui le potentiel d'initiative. Ces communautés de base qui correspondent, d'une façon générale, au niveau des *douars*, n'ont aucun statut juridique qui précise leur place et leurs compétences au sein des communes rurales. Cette carence obère les possibilités de contractualiser la gestion des ressources naturelles dont les membres de ces communautés sont les principaux usagers. Elle s'oppose également à des engagements financiers qui ne concernent que les communautés et qui n'ont pas à être gérés par des communes rurales trop éloignées du système de décision local.

Un niveau d'organisation intermédiaire qui puisse servir d'interface entre les organisations de proximité et, par ailleurs, l'Etat et les structures régionales paraît avoir une forte justification. C'est en effet à ce niveau qu'on peut obtenir la meilleure cohérence possible entre les orientations programmatiques nationales ou régionales et les particularités locales. Cette mise en cohérence permet, en application des tendances actuelles, de fonder le développement local sur une approche de contractualisation des politiques et sur des dispositifs liant l'Etat aux instances locales, aux acteurs de la société civile et aux acteurs de la coopération. L'expérience d'autres pays montre que ces niveaux intermédiaires correspondent, de façon ajustable, à des entités auxquelles s'identifient les acteurs. On y trouve la notion de "*pays*", de "*bassin de vie*", "*d'intercommunalité*", de "*contrats de territoire*". Il n'existe pas d'autre critère pour en choisir la forme, les limites et les compétences que ceux résultant d'une négociation entre les acteurs et les institutions de la puissance publique.

Une telle approche implique nécessairement un renforcement de la démarche participative. Cette démarche a des significations plurielles, dans la mesure où elle a des implications en matière communautaire, de règles de partenariat et de pratiques de participation. Elle constitue donc un facteur-clé de clarté, de transparence et de responsabilité. Pour soutenir une telle approche de

développement local, l'Etat doit se rapprocher encore plus du terrain, et il lui incombe de mettre les services déconcentrés de l'administration en mesure de développer une véritable gestion de proximité.

Une ruralité proche de sa culture et de son patrimoine

Le quatrième pilier d'un scénario alternatif pour une ruralité renouvelée et durable serait celui de l'enracinement de la ruralité dans sa culture et dans son patrimoine. Le Maroc, comme la plupart des pays, plonge ses racines dans sa ruralité. L'expérience historique montre que la plupart des pays développés ont laissé leurs sociétés changer en tournant le dos à ces racines. Engagés dans l'ère industrielle, ils ont privilégié la culture urbaine, laissé fondre leurs populations rurales et largement intégré ce qui restait des campagnes dans une culture urbaine prédominante. Aujourd'hui, beaucoup de ces pays connaissent un "renouveau rural" avec le surgissement massif d'une "économie résidentielle" qui reflète l'implantation dualiste de nombreux urbains, à la fois dans les villes et les campagnes, ou même une réimplantation d'urbanisés dans les zones rurales. Les facilités de transport, la densification des services et du commerce, les nouvelles possibilités offertes par le télétravail caractérisent cette nouvelle ruralité. Mais celle-ci, par sa force de diffusion, construit sa nouvelle réalité économique en mettant gravement en péril le patrimoine de culture, de savoir-faire, de connaissance des milieux qui a longtemps constitué l'un des fondements "civilisationnels" de ces sociétés.

Une étude prospective de la DATAR sur *la France rurale en 2020* (DATAR, 2004) montre que ce pays est à un carrefour. Si les tendances se poursuivent, la France rurale risque de devenir une sorte de grand tissu urbain dont toutes les implantations, qu'il s'agisse des grandes villes, des petites agglomérations ou des villages, s'intégreraient dans un même système qui engloberait tout à la fois les circuits commerciaux et les services, les modèles de consommation, les modèles culturels, les façons de partager les loisirs. Cette grande transformation ne laisserait à l'écart que quelques zones "désertifiées". Cette étude annonce la fin possible du monde rural, après celle des paysans qu'annonçait H. Mendras, il y a quarante ans. Le scénario alternatif qu'elle suggère prend en compte les risques d'une telle uniformisation, dont le principal serait celui d'une rupture avec la connaissance de la nature, avec les paysages façonnés par des siècles de paysannerie, avec ce qui reste des cultures qui ont alimenté la "diversité culturelle" du pays. Ce scénario met en avant une stratégie fondée sur la diversification des approches de développement, sur la mise en place de mécanismes favorables aux initiatives différenciées des acteurs, sur de nouveaux rôles des ruraux dans la gestion des "biens publics environnementaux", sur les structures participatives de proximité. A la tendance vers l'uniformisation sociale et culturelle il oppose fondamentalement une approche privilégiant la diversification selon les héritages, selon les conditions géographiques, selon les opportunités de développement. Cette approche redonne leur place aux villages mais encore plus aux instances de gestion des projets de proximité. La bonne échelle pour une telle mise en cohérence est, selon l'étude, celle des "bassins de vie", qui correspondent à la géographie effectivement vécue par les acteurs.

Cette interrogation que fait un pays développé confronté à une évolution qu'il n'a pas su maîtriser interpelle fortement un pays comme le Maroc qui n'est, lui, confronté qu'aux premières manifestations d'un tel changement. Celui-ci doit se poser la question de fond : lui est-il nécessaire de suivre une même évolution de désagrégation de sa ruralité, comme le suggère l'histoire de la plupart des pays développés, ou bien lui est-il possible d'imaginer une approche alternative ? Ce qui a été dit du scénario alternatif montre que la préservation d'une ruralité bien affirmée serait un choix fort de l'évolution possible du pays dans le long terme. Se référant à

l'expérience des "autres", il lui faudrait en tirer un enseignement majeur, celui d'une approche profondément fondée sur la valorisation de la diversité. L'une des principales dimensions d'une telle approche concernerait, sans nul doute, la valorisation de la diversité culturelle qui constitue l'une des premières richesses de la ruralité marocaine.

Les témoignages de cette richesse sont heureusement encore largement présents dans la ruralité marocaine. Elle est dans la diversité de ses paysages naturels, dans l'originalité de ses architectures, dans le façonnement de ses paysages agraires, dans la richesse de son folklore et de ses coutumes, dans son histoire locale, dans l'originalité de sa religiosité. Ce patrimoine est l'une des composantes essentielles du fond de commerce sur lequel repose l'industrie touristique. Sa valeur est non seulement sociale mais aussi économique. Ce patrimoine cependant est en péril. Son plus grand risque est celui de sa dégradation du fait-même du peu de valeur que les ruraux lui apportent et du fait de l'ignorance qu'en ont les urbanisés. Les vieilles architectures ne sont plus entretenues, et les populations déplacent leur habitat vers le béton, le folklore s'abâtardit pour répondre aux demandes stéréotypées du tourisme, les contes et les traditions sont mal transmis aux jeunes générations qui ne leur accordent plus de valeur, la connaissance des milieux, surtout, disparaît et avec elle un savoir séculaire sur l'eau, les plantes médicinales, les pâturages, les pratiques agricoles anciennes, les technologies.

La dimension culturelle d'un scénario alternatif serait celle qui saurait redonner sa place à ce patrimoine culturel, qui saurait y ré-intéresser les ruraux. Mais ce serait aussi celle qui saurait aussi convaincre les décideurs qu'il s'agit là d'une dimension essentielle pour que la ruralité de demain puisse avoir une authenticité et pour qu'elle puisse être reconnue comme une valeur collective de la nation. Cette dimension ne se sera vraiment développée que si elle part, dès le début, sur la reconnaissance fondamentale de la diversité sociale et culturelle du monde rural.

Projeter aujourd'hui la ruralité de demain

La ruralité marocaine n'est pas condamnée au scénario tendanciel. D'autres possibilités existent pour un scénario meilleur, durable et plus équitable. Mais il ne faut pas se cacher les difficultés de sa réalisation. Pour aller dans le sens d'un autre possible que l'on aurait choisi parce qu'il répondrait mieux aux choix de société et aux attentes des populations, il faut décider sans attendre de la route à suivre. Mais il faut savoir que cette route est longue et qu'elle implique des choix à court et moyen termes qui conditionneront les chances que l'on aura d'obtenir, dans la longue durée, les effets souhaités. Prendre cette route impose, comme pour les autres défis auxquels la société marocaine est confrontée, une volonté politique forte mais aussi une mobilisation active de tous les acteurs concernés. Ce choix implique que l'ensemble de la société réalise que les défis de la ruralité de demain ne sont pas une affaire des seuls ruraux mais qu'ils concernent l'ensemble du corps social.

Quatre pistes sont suggérées pour mieux poser le débat sur le futur de la ruralité marocaine : (i) affirmer la multifonctionnalité de l'agriculture, (ii) relancer les réformes dans le secteur agricole, (iii) reconnaître activement la priorité du développement rural et (iv) revaloriser la ruralité et sa culture.

Affirmer la multifonctionnalité de l'agriculture

L'agriculture est mal perçue dans les dynamiques de développement du pays. Sa croissance est faible, elle est mal intégrée au reste de l'économie. Après avoir été longtemps considérée comme

un moteur principal du développement, elle est perçue comme le secteur malade qui retarde les progrès de l'ensemble de l'économie. Ces réalités sont indéniables si l'on s'en tient à la place de l'agriculture dans l'économie et à sa contribution déclinante au PIB. Ces constats ne font que renforcer le besoin de réformes et d'une amélioration considérable de la productivité.

Mais dans un pays comme le Maroc, on définit très mal les rôles de l'agriculture si l'on s'en tient à sa place dans le PIB. L'agriculture marocaine, en effet, est un carrefour de fonctions dont l'ampleur va bien au-delà de sa contribution à la production nationale. L'agriculture a, d'une façon générale, une fonction sociétale : elle est en effet le support pivot de la population rurale qui représente 45 % de la population totale. Elle est le plus gros générateur d'emplois. Ses progrès, ou plutôt ses retards, déterminent le niveau de développement humain de l'ensemble de la société nationale.

L'agriculture a, bien sûr, une fonction de production. Sa production contribue de façon décisive à la demande alimentaire du pays. Elle contribue fortement aux exportations. Elle a des effets amont et aval sur les demandes d'intrants et les services. Elle crée les bases d'une valeur ajoutée apportée par d'autres secteurs d'activité. Mais l'agriculture a aussi une importante fonction sociale. Elle génère les revenus principaux d'environ 30 % de la population rurale et les revenus partiels des petits exploitants (40 % de la population rurale). Elle sert de point d'appui à tous les ruraux sans exploitation (30 % de la population). Elle génère des emplois dans les secteurs industriels et de services associés à la production.

L'agriculture a aussi, et c'est là l'une de ses fonctions cardinales, une fonction environnementale. Elle est en effet le principal acteur environnemental du fait de l'emprise de ses activités sur une majeure partie des ressources naturelles du pays (eau d'irrigation, sols, parcours naturels et forestiers). L'agriculture détient la responsabilité majeure du bon ou mauvais usage fait de ces ressources. L'agriculture détient, au travers des droits de propriété des agriculteurs (terres agricoles, eaux d'irrigation traditionnelle) et droits coutumiers (collectifs et parcours forestiers, droits d'eau), la plus grande partie des droits d'usage réels sur les ressources naturelles.

L'agriculture, enfin, a une fonction culturelle et patrimoniale du fait de son rôle dans l'élaboration des cultures et celle des savoir-faire, du fait aussi de son rôle dans la constitution des paysages architecturaux et dans le maintien des paysages agraires.

Relancer les réformes de l'agriculture

Les réformes de l'agriculture constituent un chantier dont les composantes commencent à être bien dominées. Un document récent du Conseil général du développement agricole (3) en a synthétisé le contenu possible. Il incombe désormais au gouvernement, aux corps élus et aux organisations professionnelles d'en considérer la pertinence ainsi que les modalités de mise en œuvre. De façon très schématique, les réformes proposées concernent l'adaptation du cadre macro-économique des mesures pour une libéralisation progressive, de nouvelles approches du financement de l'agriculture et de la fiscalité, des incitations à la compétitivité, une meilleure concertation avec la profession, une amélioration des systèmes de commercialisation, de nouvelles approches du soutien de l'Etat.

(3) *Les réformes du secteur agricole, quel agenda pour le Maroc ?* Ministère de l'Agriculture, Conseil général du développement agricole, mai 2005.

Reconnaître la priorité du développement rural

La reconnaissance de la priorité nationale du développement rural commence par une affirmation dont les implications ne sont pas encore vraiment bien perçues par une grande partie de la société marocaine. Le message qu'il conviendrait de partager collectivement, c'est qu'il n'y a pas de progrès global possible dans le pays tant que l'agriculture sera mal intégrée au reste de l'économie, tant que subsisteront des masses aussi considérables de populations rurales analphabètes et peu instruites, tant que demeureront des poches aussi vastes de pauvreté et de vulnérabilité, tant que la faiblesse des revenus bloquera l'expansion du marché intérieur.

Mais il faudrait que cette reconnaissance se traduise aussi par des engagements susceptibles d'amorcer les changements de fond dont on a besoin. Il importerait, par exemple, de régionaliser davantage le développement rural et de l'insérer dans une perspective de développement local fortement articulé aux politiques de proximité pour l'aménagement du territoire. Il importerait aussi, dans ce contexte, de promouvoir de nouvelles formes de financement décentralisé. Il importerait, dans un autre domaine, de reconnaître contractuellement la responsabilité des ruraux dans la gestion des ressources naturelles, celles-ci étant redéfinies comme des "biens publics". Il importerait, de façon fondamentale, de rattraper le retard du monde rural en matière d'instruction et d'alphabétisation. Il importerait, enfin, de redonner aux ruraux une égalité de statut en tant que "citoyens" et, plus particulièrement encore, de promouvoir de façon beaucoup plus profonde le changement de statut de la femme rurale et sa place dans "l'égalité des chances".

Revaloriser la ruralité et sa culture

La dernière piste s'adresse à la revalorisation du monde rural. La société marocaine, de plus en plus urbanisée, risque de se détourner de sa culture rurale au profit d'une culture composite faite d'une sociabilité urbaine sans racines profondes, de modèles de consommation mondialisés et d'une culture télévisuelle superficielle et uniformisante. La société dans son ensemble – les ruraux autant que les urbanisés – doit réapprendre l'importance de la culture rurale. Ils doivent savoir que les évolutions historiques des ruralités des pays développés ne sont pas inéluctables et qu'il n'est pas nécessaire de suivre le même chemin.

De l'urbanisation subie à l'urbanisation volontaire

Abderrahmane RACHIK

Fondation Al Saoud

Le solde migratoire vers les villes était de 67 000 migrants en moyenne par an entre 1960 et 1971 et de 167 000 entre 1982 et 1994. Les projections démographiques estiment cette population à 245 000 personnes en 2014 (1), et ce en tenant compte de la baisse progressive du taux de fécondité (2) et du développement de celui du célibat. Actuellement, la majorité écrasante de la population urbaine, soit 66 % en 1994, vit dans les grandes villes (plus de 100 000 habitants).

Ces variables démographiques ont des incidences directes sur le processus d'urbanisation de nos villes. Les habitants en milieu urbain seront, en 2029, plus de 28 000 000 de personnes, soit environ 70 % de la population totale (3). Plus de 12 millions d'habitants supplémentaires seront des citoyens, soit une moyenne annuelle d'environ 480 000 citoyens, à qui il faut garantir emplois, écoles, hôpitaux, logements, sécurité...

Tableau 1
**La croissance de la population marocaine
entre 1960 et 2030**

Année	Population urbaine	Taux d'urbanisation (%)	Population totale
1960	3 389 613	29,1	11 626 470
1971	5 409 725	35,1	15 379 259
1982	8 730 399	42,7	20 419 555
1994	13 407 835	51,4	26 073 717
2004	16 463 634	55	29 891 708
2029	28 479 000	70,3	40 530 000

Source (4) : Recensement général de la population et de l'habitat, 1994.

(1) Centre d'études et de recherches démographiques : Projection à long terme de la population 1994-2014, Rabat, 1996, p. 13.

(2) Le taux de fécondité diminuera progressivement de 3,25 enfants par femme en 1994 à 2,10 en 2012. Ce taux permet juste de renouveler les générations. Ainsi, la population urbaine de moins de 15 ans passe de 41,6 % en 1960 à 26 % actuellement (2004) pour atteindre 19 % en 2034. La population âgée de 65 ans et plus passe de 5 % en 2004 à 13 % en 2034. Voir Centre d'études et de recherches démographiques : Projection à long terme de la population du Maroc, 1960-2060, Rabat : CERED, 1996, p. 18.

(3) *Idem*, p. 9.

(4) Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population, d'après le recensement général de la population et de l'habitat de 1994 : niveau national, Rabat : Direction de la statistique, janvier 1996, p. 29. Voir aussi Centre d'études et de recherches démographiques : Projection à long terme de la population du Maroc, 1960-2060, *op. cit.*, p. 18.

Afin d'examiner les retombées socio-spatiales sur les villes marocaines, nous allons d'abord traiter de la politique urbaine marquée fondamentalement par le souci sécuritaire. Dans un second temps, dans le cadre de la récente ouverture du système politique, nous allons nous intéresser aux tentatives de prises collectives de parole et de conquêtes pacifiques de l'espace public, susceptibles d'influer sur la future politique urbaine et, par conséquent, sur la formation d'un pouvoir local et d'un nouveau tissu urbain. Actuellement, les quartiers souffrent d'un déficit d'intermédiation sociale. Les actions menées par les différents appareils de l'Etat ne trouvent pas d'interlocuteurs qui peuvent représenter les habitants auprès des autorités locales.

Dans un troisième temps, à partir de nouveaux signes de changement politique, nous allons imaginer les futurs scénarios de l'urbanisation de nos grandes villes marocaines en privilégiant la métropole économique du pays. Celle-ci pourrait être un miroir grossissant des autres grandes villes marocaines au niveau du type d'urbanisation, de la nature de la politique urbaine, de la pression démographique, etc.

L'Etat subit l'urbanisation dans un cadre d'urbanisme autoritaire

Pour la première fois depuis l'indépendance du Maroc, la politique de planification urbaine entre en scène comme une nouvelle pièce dans la panoplie de contrôle moderne de la population et de l'urbanisation. Elle est le résultat d'une réaction-intervention multidimensionnelle de l'Etat dans le champ urbain après l'émeute de 1981.

La ville n'était pas perçue par l'Etat comme un projet d'organisation sociale qui doit s'inscrire contre la périphérisation « spontanée » de la plupart de nos grandes villes. Les problèmes urbains étaient pensés en terme de production de logements et de contrôle de la conformité des nouvelles constructions, et non en termes d'urbanisme.

Il a fallu attendre l'émeute de juin 1981 qui a secoué dangereusement les villes marocaines pour que l'Etat se rende compte que la problématique urbaine ne se réduit pas à une simple crise quantitative de logements, mais plutôt à une crise urbaine qui met en jeu la ville dans son ensemble. C'est ainsi qu'il pense à l'élaboration et l'accélération de l'approbation de différents instruments de planification urbaine (schéma directeur, plan de zonage, plan d'aménagement communal).

Depuis cette date, la gestion des conflits sociaux ne se réduit plus à la seule répression de la population. L'Etat a manifesté une volonté sans précédent d'intégrer socialement et spatialement une population jugée dangereuse. Les actions de l'Etat vont de la mise en place d'une planification urbaine, de l'implantation des sièges administratifs (préfectures) en pleine périphérie, d'une politique religieuse, d'une politique massive du logement social à la réalisation de réformes politiques et constitutionnelles souhaitant l'instauration d'un processus de démocratisation de la vie politique.

Mais malgré la création des agences urbaines (à partir de 1984) dans les différentes grandes villes et l'élaboration d'instruments de planification urbaine, l'Etat subit encore le processus d'urbanisation. Il n'arrive pas encore à s'ériger comme acteur organisateur du système urbain. Ceci se manifeste à deux niveaux : la reproduction de la structure urbaine coloniale jusqu'à l'heure actuelle et le développement extraordinaire des formes de croissance urbaine dites « clandestines ».

Si on se réfère à l'exemple de la métropole économique du pays, la structure urbaine actuelle de Casablanca n'est que le prolongement de celle implantée depuis le début de la période coloniale. Elle se caractérise par l'existence d'un seul centre-ville et par un zoning (découpage spatial en zones) qui date du premier plan d'aménagement de la ville de Casablanca (Henri Prost, 1917).

L'occupation spatiale de la ville traduit *grosso modo* la hiérarchie sociale dominante (5) : à l'ouest est située la zone de villas réservée aux couches sociales aisées, l'est abrite les activités industrielles, les bidonvilles, les cités ouvrières et quelques petites villas. Entre l'est et l'ouest se situe la médina, espace dense et délabré occupé généralement par des catégories sociales modestes. Juxtaposé à la médina, le centre-ville est l'espace des couches sociales moyennes, voire aisées, et le support d'une concentration spatiale d'équipements administratifs et de sièges d'entreprises et de banques. A part une partie de la zone sud-ouest qui permet encore l'extension d'une zone villas, la ville s'est progressivement trouvée encerclée par une périphérie dominée par des logements sociaux (des cités de recasement des bidonvillois) et économiques (collectifs et individuels).

Depuis le plan d'aménagement de Michel Ecochard (1952) et le schéma directeur (1984), l'urbanisation de la ville devrait s'orienter vers l'est (vers la ville de Mohammedia). Ce choix se justifie par l'existence de réseaux routiers (autoroute vers Rabat) et ferroviaires et par la proximité du littoral qui permet de gérer l'assainissement de la ville à moindre coût.

Mais contrairement aux orientations formulées par les deux instruments de planification, la ville s'urbanise dans toutes les directions (à l'est, à l'ouest et au sud (6)). Subissant la pression de la croissance urbaine, l'Etat tente d'accompagner tant bien que mal l'urbanisation en installant l'infrastructure nécessaire à la vie quotidienne (écoles, hôpitaux, sécurité, etc.). Selon un rapport officiel évaluant les réalisations des plans d'aménagement, seules 18 % des projections ont été réalisées entre 1989 et 1998.

Le second point qui confirme que l'Etat subit encore l'urbanisation est relatif à l'importance de la croissance des formes urbaines dites « clandestines » : 770 000 ménages, soit 4 millions de personnes, habitent dans des logements insalubres. Ils représentent 24 % de la population urbaine (7). Il s'agit d'une augmentation moyenne de 70 logements clandestins et 41 baraques par jour (8). Environ 25 000 logements clandestins sont produits annuellement, soit plus d'un quart par rapport à la production totale annuelle.

Ces ménages clandestins sont concentrés dans la région de Rabat-Salé (plus de 20 %), Souss-Massa-Drâa (plus de 18 %), l'Oriental (plus de 16 %) et Tanger-Tétouan (11%). Les 2/3 des ménages clandestins résident dans ces quatre régions. La région de Casablanca n'a connu ce phénomène que récemment : seulement 4 % de la population habitent dans des logements clandestins, contre 9 % dans les bidonvilles. Paradoxalement, c'est avec la création et la multiplication des différentes institutions de contrôle à partir du début des années quatre-vingt que s'est accélérée l'urbanisation périphérique non réglementaire (9).

(5) Rapidement exécuté, soit un mois après l'émeute de juin 1981, le découpage administratif est mis en correspondance avec la structuration sociale de l'espace urbain. Chaque préfecture est articulée *grosso-modò* à un espace géographiquement et socialement distinct suivant le zoning qui domine et marque profondément la structure urbaine de Casablanca. Et comme pour renforcer encore la tendance d'homogénéisation socio-spatiale, l'Etat avait créé deux autres préfectures dominées par le logement économique : la préfecture Derb-Soltane-Al Fida en 1985 et la préfecture de Sidi Bernoussi-Zenata en 1992, après les événements violents du 14 décembre à Fès, Meknès, Kenitra, etc.

(6) Une ville appelée Salmia, réalisée par un promoteur privé influent, est née au début des années quatre-vingt, au sud de Casablanca, à quelques centaines de mètres du périmètre urbain. Elle n'a pas pu bénéficier des services urbains (transport, ramassage d'ordures, etc.) pendant une bonne période, car elle dépendait d'une commune rurale. Elle abritait en 1994 environ 32 000 habitants.

(7) 450 000 ménages trouvent leurs abris dans l'habitat « clandestin » et 320 000 dans les bidonvilles.

(8) Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement : Evaluation du volume de l'habitat insalubre en 2000, publié le 5 septembre 2001 (document disponible sur le site internet du ministère).

(9) Les ménages habitant dans les bidonvilles passent de 9,2 % en 1994 à 8,2 % en 2004 selon une déclaration de Ahmed Lahlimi, Haut Commissaire au Plan.

• *Le cas de la commune de Lahraouyine*

C'est dans le cadre de l'instauration d'un urbanisme autoritaire (10), qui cherche à renforcer les mécanismes de contrôle sur la ville, et plus particulièrement ses périphéries, que nous avons assisté à la naissance d'une agglomération « anarchique » à quelques centaines de mètres du périmètre urbain au sud de Casablanca. Implantée dans la commune rurale Lahraouyine, cette agglomération fut construite en 1996 en un temps record. Une enquête de la délégation de l'Habitat à Casablanca estima ces nouvelles constructions, réalisées en deux mois, à 5 000 logements abritant plus de 60 000 habitants, soit l'équivalent, au niveau démographique, d'une ville moyenne. En construisant leurs logements précaires, les nouveaux habitants avaient choisi la stratégie du défi, de la confrontation et de la violence contre les autorités locales, stratégie qui entraîna le recours à l'armée pour maintenir l'ordre et arrêter les constructions.

Le cas de la commune de Lahraouyine, qui traduit l'inefficacité de l'intervention sécuritaire de l'Etat en milieu urbain, est révélateur. L'Etat subit l'urbanisation périphérique dans une période de couverture du Grand Casablanca par des plans d'urbanisme (à partir de 1989), du découpage de la métropole en plusieurs préfectures pour mieux contrôler l'urbanisation et la population (à partir de 1983) et de la création de l'Agence urbaine (en 1984) pour veiller à l'application des principes du schéma directeur (1984) et des plans d'aménagement (1989).

Construite de jour comme de nuit, cette agglomération ne dispose ni d'égoût ni d'eau potable. Les équipements scolaires, sanitaires, administratifs, de sécurité publique font défaut. Sous la pression de la cherté de la location des logements, la population pauvre de Casablanca a pu trouver refuge dans cet espace rural proche de la ville. Mais ces habitants, qui exercent en majorité des activités qui relèvent des petits métiers, ont pu accéder à la propriété du terrain et du logement. La majorité des ménages, soit plus de 80 %, ont acquis un terrain à un prix dérisoire, relativement au marché urbain du foncier qui se situe entre 50 et 350 dirhams. Construits en dur, les logements se composent généralement d'un seul niveau. Presque 60 % des chefs de ménage disposent de logements de moins de 50 m² de superficie et 75 % ont moins de trois pièces.

Les chefs de ménage ne viennent pas directement du milieu rural ; ce sont des citoyens qui émigrent vers la campagne la plus proche de la ville pour s'y installer : 69 % résidaient déjà dans les différents quartiers de Casablanca, dont 42 % dans les zones périphériques les plus proches (préfecture de Ben Msik-Médiouna et celle de Sidi Othmane-Moulay Rchid). Il faut également signaler que 26 % d'entre eux sont nés à Casablanca.

La nouvelle implantation du marché de gros de fruits et légumes, d'un marché de ferrailles et d'un souk hebdomadaire encourage la concentration de logements de pauvres. La nature et la taille de ces équipements, offrant plusieurs possibilités d'emplois informels, sont une aubaine pour une population qui ne peut exercer que des petits métiers ne demandant ni formation scolaire, ni qualification professionnelle (11).

En engageant l'électrification des douars ruraux en 1996, l'Etat a également favorisé la construction (*Lbni bi draa* (12)) de logements. Tous ceux qui souffrent de la cherté de la location et de l'exiguïté du logement sont venus massivement construire leurs propres logements sur un

(10) Pour plus de détails, voir notre livre : *Casablanca, l'urbanisme de l'urgence*, Casablanca, Imprimerie An-najah El Jadida, 2002.

(11) La grande majorité des chefs de ménage sont analphabètes.

(12) Construire par la force, contre la volonté des autorités locales.

terrain juridiquement rural. Avec la facilité d'achat de terrains accordée par les propriétaires fonciers aux futurs acquéreurs et la complicité du conseil communal, les habitants ont réalisé des logements sommaires. Parfois, ils construisent ce qu'ils appellent à juste titre *sandouk* (caisse), soit quatre murs sur une superficie de 20 à 40 m².

Les autorités locales ont tenté de réagir à travers les *chioukh* et les *mokaddem*, mais ils étaient à chaque fois chassés à coups de pierre. Le *cheikh* qui m'a accompagné pendant notre enquête (13) (2003) garde toujours sur le visage une cicatrice qui date de 1996. Et quand on pose la question aux habitants sur cet engouement en 1996 vers Lahraouyine, ils répondent avec fierté qu'ils ont construit par la force et que Dieu leur a accordé la victoire sur le *makhzen* (انصرنا الله). « Les gens construisaient la nuit, et, le lendemain à midi, on sentait déjà les odeurs de cuisine accompagnées des sifflets de la cocotte » commente avec humour le *caïd* de la commune rurale.

Malgré les innombrables problèmes quotidiens dont souffrent les habitants, aucune association ni comité de quartier, ni groupe informel ne s'est créé pour les représenter auprès des autorités locales. Au dynamisme d'un réseau associatif très médiatisé qui pratique la politique d'une autre manière (les associations islamistes, celles des femmes, des Amazighs, des militants des droits de l'Homme, etc.) correspond encore un déficit d'intermédiation sociale dans la société urbaine. Exclue socialement et spatialement, les habitants, plus particulièrement ceux de la périphérie, n'arrivent pas encore à prendre la parole.

L'intimité qu'offre le quartier pour la famille et la peur d'être fiché par les autorités locales n'encouragent pas l'individu à participer à des actions collectives revendicatives pacifiques. Malgré le contexte d'ouverture du système politique depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, il reste encore plus pratique de militer dans une organisation (syndicale, politique) que dans une association protestataire de quartier pour la simple raison que l'individu ne souhaite pas être visible dans son propre quartier et tente de défendre son anonymat, voire son intimité, par rapport aux voisins et aux représentants de l'autorité locale.

Nouvelles opportunités politiques favorables à la naissance d'un pouvoir local

L'élaboration de la politique urbaine (1981-1989) n'a pas été l'objet d'un débat public. Elle s'est heurtée essentiellement à des résistances informelles et éphémères des habitants et à des réactions timides de certaines associations professionnelles relatives au foncier et à l'immobilier.

Il est vrai que, jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, l'action protestataire au Maroc était essentiellement l'œuvre des partis politiques d'opposition, des étudiants et des syndicats. La protestation collective se déroulait toujours à l'intérieur des murs : au lycée, à la faculté, à l'usine, dans les sièges des partis et des syndicats, etc. Le Pouvoir ne laissait à la société urbaine qu'une marge mince de réaction, de résistance ou d'émeute. Le souci sécuritaire était très présent. L'espace public ne doit pas être un lieu autonome par rapport à l'État, qui craint qu'il devienne un espace de protestations collectives. Il n'existe pas de temps fort de la vie collective qui permette de mettre en relief le lien territorial.

Vers la fin des années quatre-vingt-dix, de nouvelles valeurs culturelles relatives au dialogue, à la démocratie, à la négociation et aux droits de l'Homme se sont progressivement installées sur un tissu social et politique profondément autoritaire.

(13) Enquête réalisée par Abderrahmane Rachik dans le cadre du projet PNUD en collaboration avec l'Institut d'Urbanisme de Paris et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rabat.

Si les années quatre-vingt se caractérisent par la multiplication et la répétition des émeutes en milieu urbain, les années quatre-vingt-dix se présentent comme une étape où les nouveaux mouvements sociaux pourraient s'organiser et se renforcer. Le mécontentement social ne s'exprime plus massivement à travers la violence destructrice de l'émeute. De nouvelles formes de protestation sociale sont en train de s'imposer. La conquête de l'espace public des villes marocaines devient une stratégie de taille pour les mouvements sociaux (14). Ceux-ci se restructurent, se consolident et deviennent visibles. D'autres nouveaux mouvements sociaux se créent et occupent l'espace public à travers des sit-in, des marches, des manifestations, etc.

Sans vouloir établir un classement hiérarchique des comportements collectifs de l'action protestataire qui masquerait un schéma évolutionniste, la protestation sociale pourrait impliquer le passage de l'émeute, comme comportement collectif violent et meurtrier, à la manifestation, comme mouvement organisé, rationnel, pacifique, etc. Les actions collectives passent de l'émeute meurtrière spontanée au sit-in dans les sièges des partis politiques ou des syndicats, pour arriver en fin de compte à l'action manifestante, c'est-à-dire la conquête de l'espace public.

Dans ce nouveau contexte politique, on peut imaginer, dans les prochaines décennies, un temps de rupture avec la politique urbaine menée jusqu'à aujourd'hui. Les décisions urbaines descendent de haut en bas. Le ministère de l'Intérieur assure la gestion de la ville en marginalisant les élus locaux, les habitants, les associations et les professionnels (l'ordre des architectes, les associations de promoteurs fonciers ou immobiliers, de lotisseurs...). La ville est perçue et gérée comme un espace de danger et de risque et comme un foyer potentiel d'émeutes.

Le poids politique de la commune est encore faible. Elle est encore un sous-produit de l'Etat central. Vu les nouvelles opportunités politiques, les grandes villes marocaines disposeront d'un pouvoir local qui ne tire pas sa légitimité exclusivement du pouvoir central, mais également de la mobilisation des ressources locales. La commune pourrait disposer d'un poids politique lui permettant de devenir un interlocuteur local de l'Etat, un représentant local des intérêts des habitants et un co-organisateur du système urbain, permettant ainsi de dépasser la fissure actuelle entre la population et la commune.

Certes, les nouveaux acteurs mobilisateurs sont de plus en plus nombreux, visibles et très médiatisés (15). Mais au niveau des quartiers, les demandes sociales s'expriment encore individuellement. Elles n'arrivent pas encore à prendre une forme collective dans les quartiers périphériques. A part la mobilisation collective pour la réalisation d'un lieu de prière ou de l'électrification du quartier, les actions collectives n'arrivent pas encore à dépasser l'espace du voisinage fixé par les relations de proximité spatiale. Les réseaux de solidarité fonctionnent difficilement au-delà de l'espace restreint intime du quartier.

L'augmentation numérique progressive des couches sociales moyennes et le développement du tissu associatif pourraient influencer largement sur la politique urbaine. Les projets urbains deviendront le produit d'un compromis ou d'un conflit social qui met en relief les intérêts des différents intervenants.

(14) Même le pouvoir fait un effort pour inciter les habitants des villes à se rencontrer dans l'espace public : animations balnéaires après la « guerre des plages » avec les islamistes, en 2002, festivals de musique après les attentats du 16 mai 2003, retransmission en direct dans les espaces publics des matchs de football sur des écrans géants, lors du championnat d'Afrique des nations (CAF) en février 2004, manifestation de soutien, en novembre 2005, à Casablanca, aux deux marocains travaillant à l'ambassade du Maroc en Irak, kidnappés et menacés d'exécution par *Al Qaida*, etc.

(15) Comités, collectifs, associations féminines, associations berbères, associations islamistes, associations des droits de l'homme, association des diplômés chômeurs, commerçants, etc.

La ville future : du centre-ville à la ville-centre, processus de périphérisation

Les points noirs dans le tissu urbain que constituent les bidonvilles, les douars, la médina et la nouvelle médina dont les logements tombent en ruine sont circonscrits spatialement. Actuellement et à l'avenir, l'urbanisation qui s'exprime à travers la périphérisation reste l'un des problèmes majeurs de nos grandes villes. L'urbanisation périphérique « spontanée » de masse s'impose sous forme de logements non réglementaires. Elle se manifeste également à travers une urbanisation de masse de grande envergure menée par les organismes publics et les promoteurs immobiliers privés.

Plusieurs projets urbains dans le monde ont été conçus justement contre la périphérisation (16) des grandes villes. Aujourd'hui, devant l'échec des projets de villes satellites, on peut se demander si les architectes ont fini de rêver, d'imaginer de nouvelles organisations urbaines et de concevoir de nouvelles cités.

Le processus d'urbanisation avait pour conséquence de produire des espaces périphériques étendus et socialement peu hétérogènes. En effet, la disponibilité des moyens de transport suburbains facilitant les déplacements permet d'imaginer de nouvelles cités pour contrecarrer l'urbanisation périphérique accélérée des grandes villes. On prévoyait une nouvelle ère de civilisation (Howard, Wright, Le Corbusier, etc.). La cité-jardin comme forme d'urbanisation périphérique expérimentée au début du siècle (cité Letchworth, en 1904) en Angleterre était construite selon le modèle de Howard.

L'Etat à travers le ministère de l'Habitat a projeté la réalisation de villes moyennes autour des grandes villes (Casablanca, Rabat, Salé, Agadir, etc.) caractérisées par une hétérogénéité des formes urbaines d'habitation et, par conséquent, par un contenu social très différencié.

Cette nouvelle politique urbaine, entamée à partir de 1975 à l'égard des espaces périphériques, ne tendait pas vers la création de véritables villes moyennes. Elle ne prenait pas en considération certains points fondamentaux définissant la ville-satellite, à savoir :

- la création d'un mini-centre (une centralité) capable de structurer autour de lui l'espace périphérique en extension, grâce à la concentration d'équipements commerciaux, financiers, administratifs, de loisirs ;
- la tendance à l'hétérogénéisation sociale des agglomérations urbaines par la diversification des formes urbaines résidentielles.

Le SDAU (Schéma directeur, 1984) de Casablanca a souhaité « faire naître de nouveaux pôles secondaires suffisamment attractifs pour atteindre une certaine autonomie, en implantant des activités tertiaires (bureaux et services). Ces zones seront complétées par la construction d'un ensemble résidentiel, si les terrains le permettent » (17).

Au Maroc, la politique urbaine est ballottée entre le désir (discours) de construire des villes nouvelles, ou des villes-satellites autonomes par rapport aux grandes villes, et la réalité amère qui s'exprime à travers la périphérisation de nos agglomérations urbaines. La ville marocaine se trouve ainsi coincée entre les interventions urgentes de l'Etat, plutôt ponctuelles, et le laisser-faire, voire l'ignorance des espaces urbains périphériques en extension.

(16) Devant le chaos urbain provoqué par l'industrialisation et devant la misère des classes sociales populaires, Ebenezer Howard, Frank Wright, Le Corbusier rêvaient d'un monde urbain meilleur. De 1890 à 1930, plusieurs projets de cités idéales ont été élaborés, voire réalisés. Voir R. Fishman : *l'Utopie urbaine au XX^e siècle*. Bruxelles : Pierre Mardaga éditeur, 1977.

(17) Schéma directeur de Casablanca, 1984. Agence urbaine de Casablanca.

La concentration et la domination écrasante d'un type d'habitat homogène au niveau de sa forme architecturale, avec une densité démographique trop élevée, marquent profondément et négativement l'image sociale des nouvelles périphéries qui est alimentée par le triplet ruralité, pauvreté et danger.

Au moment où tout le monde en France reconnaît l'échec de la politique massive de logement social entamée dans les années soixante et soixante-dix et au moment où est mis en cause le principe de la standardisation des logements dans les grands ensembles qui correspond à une tendance d'homogénéisation sociale, le ministère de l'Habitat au Maroc a engagé en 1981 une politique du logement social de grande envergure marquée par le principe de standardisation de logements à rez-de-chaussée, disposant d'une superficie de 60 m² dans un espace urbain qui pourrait accueillir une population d'une ville moyenne de 100 000 habitants. Paradoxalement, cette opération de recasement veut être un rempart contre les éventuelles émeutes, alors qu'en réalité elle peut devenir un foyer potentiel de protestations sociales violentes. Pour éviter les opérations urbaines de ce type, menées dans l'urgence (1983-1987) et considérées à juste titre comme consommatrices d'espace, le ministère de l'Habitat a créé une société nommée Attacharouk pour poursuivre le recasement des habitants du bidonville de Sidi Othmane, mais cette fois-ci dans des logements collectifs qui rappellent le paysage triste des grands ensembles.

On doit tirer les enseignements qui s'imposent de l'expérience des pays européens qui ont construit d'une manière massive et urgente juste après les destructions causées par la Seconde Guerre mondiale. Pendant les années quatre-vingt, après la multiplication des émeutes dans les banlieues françaises et anglaises, on n'a pas hésité à détruire une partie de ces grands ensembles perçus comme responsables du mal de vivre des habitants et, par conséquent, de la multiplication de la violence individuelle et collective.

Contre le processus de périphérisation, la centralité urbaine joue un rôle fonctionnel et symbolique important. Le centre-ville s'affirme dans la structure urbaine des grandes villes comme support du secteur économique supérieur, comme espace des couches sociales moyennes et aisées et comme cadre par excellence de loisirs, de verdure, d'anonymat social et de consommation ostentatoire.

• *L'exemple de la ville de Casablanca*

Il est vrai que le centre-ville de Casablanca, produit d'un plan radioconcentrique (plan d'aménagement de Henri Prost, 1917) était prévu pour une population d'environ 500 000 personnes. Faute de créer des centres multipolaires, la métropole manifeste, depuis le début des années quatre-vingt, une tendance d'hypercentralité (ville-centre). L'extension spatiale du centre-ville au détriment des constructions avoisinantes est le résultat d'une évolution quasi spontanée d'une ville qui s'étendait dans toutes les directions.

Une métropole d'une superficie de 15 000 hectares et de trois millions d'habitants ne peut être structurée autour d'un seul centre. Elle devrait être dotée de centres multipolaires implantés dans les espaces périphériques. Ces centres ont pour fonction de structurer les espaces périphériques et d'atténuer ainsi le processus de marginalisation et d'exclusion de leurs habitants.

Deux types d'aménagement urbain relatifs à la centralité sont possibles pour les grandes villes : l'extension spatiale du centre-ville pour devenir la ville-centre, et ce au détriment des constructions qui l'encerclent (reconversion de zones villas et de tissus urbains anciens en immeubles), et une nouvelle structuration de l'espace de la métropole par la réalisation volontaire d'un deuxième ou de plusieurs pôles centraux dans les espaces périphériques.

Deux tendances se conjuguent au niveau de l'urbanisation de nos grandes villes. La première est le processus de périphérisation, c'est-à-dire l'exclusion et la concentration spatiale des catégories sociales modestes, voire défavorisées, en marge des villes. La seconde est plutôt liée à la rénovation urbaine des espaces centraux et péricentraux qui chasserait les catégories sociales incapables d'habiter dans les appartements dits de haut standing. Concurrencés par de nouveaux espaces urbains, certains quartiers du centre-ville (ex. ville européenne) manifestent actuellement des tendances à la détérioration et au délabrement. Ceci est susceptible de provoquer la fuite des couches sociales moyennes vers d'autres espaces résidentiels qui conviennent mieux à leur statut social.

La métropole casablancaise manifeste actuellement des tendances d'hypercentralité (ville-centre). L'extension spatiale du centre-ville est en train de dépasser ses limites traditionnelles (boulevard Zerktouni et boulevard de la Résistance) en exerçant une pression constante sur toutes les villas et les logements de l'ancienne médina qui entravent sa dynamique interne. L'extension de l'espace tertiaire en bordure des boulevards Hassan II et Abdelmoumen débouche fatalement sur le quartier « anarchique » de Derb Ghallef. Le centre-ville, en pleine dynamique, pourrait l'absorber (étant donné que le terrain coûte trop cher) en lui substituant des immeubles de bureaux et d'habitations pour les couches sociales moyennes et aisées.

Toujours au début des années quatre-vingt, ce même processus de rénovation urbaine (18) est enregistré dans les espaces occupés par les villas situées au sud (du centre-ville) du boulevard Zerktouni. La reconversion de villas en immeubles est un mouvement important mais éparpillé. Ce mouvement de reconversion de villas en immeubles a repris après l'élaboration définitive du schéma directeur (1984). Il peut aller jusqu'à exercer une pression spatiale sur la nouvelle médina qui se trouve dans une situation socio-urbaine catastrophique (19).

Cette extension du centre-ville se réalise également avec une rapidité impressionnante en bordure du boulevard d'Anfa grâce à la reconversion de villas moyennes en immeubles de dix étages. Ce mouvement irrésistible de rénovation urbaine s'étend aussi progressivement au quartier Maârif, quartier jadis réservé aux « petits blancs », où des immeubles de standing s'implantent à la place de vieilles maisons délabrées.

Devant cette évolution urbaine quasi-spontanée, rares sont les actions menées par l'Etat permettant d'assurer l'extension spatiale du centre-ville. On peut citer le projet, en cours de réalisation, d'un grand boulevard reliant la grande mosquée Hassan II, implantée sur le front de mer (20), au centre-ville. Cette avenue vient renforcer l'extension du centre-ville vers la mer, au détriment de la médina extra-muros. Elle a déjà entraîné la démolition d'une bonne partie des locaux de la Foire internationale (1987) et va provoquer une « restructuration » de l'ancienne médina, signale un document de l'Agence urbaine : « Le percement d'un nouveau boulevard, débouché de l'avenue des FAR vers la mer, fournira l'occasion de restructurer l'ensemble du site, créant ainsi un nouveau quartier du centre-ville, cerné par la grande mosquée, le nouveau théâtre et la médina réhabilitée (21). »

(18) Transfert du marché de gros (fruits et légumes) vers la périphérie, à Sidi Othmane, déménagement de la gare routière du centre-ville (Ben Jdiya) vers la route Oulad Ziane, et bientôt le transfert de l'aéroport d'Anfa vers la ville de Benslimane.

(19) Une vingtaine de maisons s'est écroulée dans la nouvelle médina et d'autres menacent ruine actuellement.

(20) Cette grande mosquée est implantée sur le site qu'occupait jadis la piscine municipale. On a aussi prévu sur cet espace la construction d'une grande bibliothèque avec un grand parc aux alentours.

(21) Note de présentation. Document de l'Agence urbaine, 1987, p. 7. Cette rénovation urbaine s'inscrirait dans l'aménagement du littoral. Plusieurs projets balnéaires et résidentiels sont prévus par le plan d'aménagement de la commune d'Anfa.

Ce projet entraînera le déménagement d'environ 100 000 habitants, soit près de 18 000 familles (22). Le nouveau plan d'aménagement assure ainsi l'extension spatiale du centre-ville. En 1991, la SOMADAC, organisme public, était créée dans le but d'assurer la réalisation de la grande avenue royale, la restructuration et la rénovation du tissu urbain encerclant la grande mosquée Hassan II et l'aménagement d'une place centrale : un palais des congrès et un grand théâtre de 3 000 places.

Les différents secteurs économiques liés à la mondialisation ont forcément des retombées spatiales sur les grandes villes en termes de rénovation urbaine et d'uniformisation architecturale des espaces centraux. De nouveaux quartiers (Mâarif, boulevard Anfa, boulevard Gandhi, etc.), en dehors du centre-ville, drainent les activités liées à la mondialisation. La reconversion des espaces urbains à l'ouest de la ville, que nous avons signalée, est également renforcée par la multiplication des centres commerciaux, de la restauration rapide et des espaces de loisirs. Le développement récent et rapide de la franchise, plus particulièrement à Casablanca, participe au changement, à la valorisation et à la modernisation des quartiers péri-centraux au détriment du centre-ville (23) : 49 % des enseignes sont françaises et 11 % américaines, concentrées principalement dans les secteurs de la confection, des cosmétiques et de la coiffure.

A ce mouvement de reconversion spatiale du tissu urbain susceptible d'attirer les catégories sociales moyennes, voire aisées, correspond un processus d'encerclement de la métropole par des logements sociaux et économiques.

L'urbanisation périphérique non maîtrisée est une accumulation d'effets pervers. Déjà en 1952, l'encerclement de la ville par des logements sociaux et économiques proposés par Michel Ecochard dans son plan d'aménagement avait suscité une vive opposition de la population européenne soutenue par le conseil municipal. L'habitat marocain (de masse) au sud, à l'est et à l'ouest était perçu par la population européenne comme un ensemble de "ceintures rouges" (24), une peur de voir la ville de Casablanca, donc la ville européenne, encerclée par l'habitat « indigène ».

Cette ceinture constitue encore actuellement un obstacle à l'extension périphérique d'autres formes urbaines que les logements standardisés (économique et social) (25). Les espaces prévus pour les couches sociales moyennes et aisées se trouvent progressivement saturés ou encerclés et dominés par des logements économiques. Le manque de terrains constructibles disponibles pour ces catégories sociales explique en partie la rénovation accélérée du centre-ville et la reconversion rapide de zones villas en zones immeubles. Mais la fuite des couches sociales moyennes et aisées en dehors de l'agglomération casablancaise vers sa banlieue ne va pas tarder à se faire sentir.

(22) Deux enquêtes étaient menées à l'ancienne médina par l'Agence urbaine de Casablanca, en 1989, pour évaluer les dégâts de l'axe routier projeté reliant la grande mosquée à la place Mohammed V, voir le quotidien *le Matin du Sahara* du 12/2/1990 et du 15/2/1990, Casablanca.

(23) Selon une étude menée par le Ministère de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines, en avril 1997, 42 réseaux de franchises, soit 174 points de ventes étaient recensés. En novembre 2002, on recense 120 réseaux regroupant 540 points de vente, et en 2004, on compte 164 enseignes avec 709 points de vente dont 90 % sont concentrés à Casablanca.

(24) Voir le quotidien *la Vigie marocaine*, 26 février 1952, Casablanca.

(25) Les 9 000 nouveaux logements standardisés réservés aux ménages du bidonville de Ben Msik, soit l'équivalent d'une ville moyenne, abritent des catégories sociales peu hétérogènes. Ce gros quartier se trouve sans équipements socioculturels de base.

Dans les trente prochaines années, nos grandes villes sont susceptibles de se heurter à quatre scénarios qui peuvent s'interférer.

- Un scénario catastrophique qui consiste, d'une part, dans la reproduction de la structure urbaine actuelle avec une croissance spatiale à l'infini de la concentration de zones de pauvreté et, d'autre part, dans le maintien de l'évolution quasi spontanée de l'urbanisation périphérique sans centralité urbaine, c'est-à-dire l'encerclement spatial des grandes villes par une ceinture dominée presque exclusivement par des logements économiques (« anarchiques » et réglementaires), logements sociaux, douars, bidonvilles, etc. et, par conséquent, la multiplication des espaces marginalisés et des foyers de mécontentement social.
- La valorisation du centre-ville par des opérations de rénovation et de réhabilitation et son extension spatiale au détriment des constructions avoisinantes (hypercentralité). Le centre-ville se transforme en ville-centre pour une population millionnaire, en créant des mini-centres structurant l'espace périphérique.
- Détérioration urbaine progressive du centre-ville et dévalorisation de son image sociale provoqueront une fuite des couches sociales moyennes et des activités commerciales, de services, de loisirs, etc. Les fonctions résidentielles, économiques et symboliques du centre-ville seront déplacées vers les espaces avoisinants nouvellement rénovés et valorisés grâce à l'implantation d'activités liées à la mondialisation : commerces de luxe, sièges de bureau, restauration rapide, espaces de loisirs, etc.
- Création de villes nouvelles à proximité des grandes villes avec une répartition judicieuse des formes résidentielles hétérogènes et un contenu social différencié autour d'équipements structurants (aéroport, zones industrielles, campus universitaire, sièges administratifs, etc.) capables de provoquer la création d'un mini-centre fonctionnel et symbolique.

Contrairement aux souhaits affichés par les instruments de planification urbaine, la ville marocaine s'urbanise « spontanément » à l'infini et dans toutes les directions. Des espaces périphériques « hors la loi » s'imposent progressivement dans le paysage urbain. Dans ses projets de grande envergure dans les espaces périphériques, l'Etat n'a pas pu appliquer le premier principe d'urbanisme qui est celui de réaliser des villes moyennes à la périphérie de Casablanca. La mixité sociale et la pluralité des formes urbaines sont parmi les principes qui pourraient donner une nouvelle vie à la ville. Mettre la mixité sociale en œuvre, c'est d'abord mettre fin au principe de zonage qui structure nos villes et diminuer l'intensité de l'exclusion spatiale d'une grande majorité de la population citadine.

L'Etat a également raté la réalisation d'un mini-centre à la périphérie (26) qui aurait pu structurer ces gros quartiers de plus de 100 000 habitants. La localisation spatiale de nouveaux équipements administratifs monumentaux au sein des trois espaces périphériques de Casablanca a été faite à la hâte, et donc sans retombées urbanistiques et sociales sur les nouvelles périphéries. L'Etat a ainsi raté l'occasion de doter la métropole casablancaise de centres multipolaires.

Le troisième principe qui n'a pas été respecté est d'éviter de construire une ville uniforme qui serait l'œuvre d'un seul segment de l'Etat, le ministère de l'Habitat ou le ministère de l'Intérieur. La future ville, dans le cadre des nouvelles opportunités politiques, sera plutôt le fruit de consultations entre les usagers et les professionnels, le résultat de confrontations entre les différents intervenants et intérêts.

(26) A partir de 1981, le centre-ville perd le monopole de la gestion politique et administrative de toute l'agglomération casablancaise. En effet, celle-ci se trouve segmentée en quatre (1981), en cinq (1985), en six (1991) et en sept préfectures (1992). L'ensemble de ces préfectures est coiffé par une wilaya.

Les classes moyennes au Maroc : insécurité économique et difficultés d'émergence

Version originale

Shana COHEN

Université de Sheffield Hallam, Grande-Bretagne

A hotel clerk at a fading two-star hotel once gave me his perspective on the men and women who migrate to Europe from Morocco :

“When I was a kid of 14 or 15, Moroccans would come from Belgium with soap and chocolates. They were heroes. We never imagined that they would suffer during the winter because they came in the summer. We never imagined that they worked hard, that it was cold in Belgium during the winter. They were heroes. My friends that have gone to Saudi Arabia, they go just to get on a plane, to breathe, to have space. They say we want space. But most of them that have gone to Saudi Arabia come back after four months. The pay was bad, they were near to the border with Yemen and they said that there were no cafés, no women, no movies. We couldn't breathe, they said. Driss stayed a year and a half. Sometimes when he is weak, he thinks about going back”.

This conversation, among many others, led me to conceptualize the formation of a new middle class, what I call the global middle class, in Morocco. In this conceptualization, integration into the global market economy had instigated the rise of a global middle class and the decline of a modern middle class that originated in the nation-state. The modern middle class grew with state investment in public services like education as well as in the public sector and the public administration. This class served as the socio-structural bulwark of society, in that its existence manifested the possibility for social mobility and economic security within society. It also served as the symbol of modernization, nationalism, and development, the dominant ideologies of post-colonialism.

On the other hand, the alienation of younger generations of high school, professional school, and university graduates reflects dislocation and awkwardness within globalization. These younger generations are pushed to participate in sectors evolving with market liberalization, for instance, in Morocco, textiles, food processing and tourism. They are also engaged in global trends and networks of consumerism, media, and telecommunications. Yet, in the vision of a global market economy or global culture, the new middle class lacks the purpose and meaning of its predecessor. This class cannot claim progress within the ‘sameness’ of self, history, and space as did the modern middle class; these men and women cannot live the role of actor in the global market economy with material or existential authority. Although sustained economic growth in a liberal market economy requires a consumer-oriented middle-income population, this population does not function as a thematic image for the nation or for the political legitimacy of a ruler but rather as justification for further reforms.

The hotel clerk also told me that “The problem in Morocco is a crisis of identity. People are afraid. Once they get a job, they want to take revenge. They go out and buy expensive clothes, shoes, a car. They are not cool. I say take it easy, calm down. They are afraid of being the last person on a full bus and being cheated. That is why they go to a public space like a park and they destroy it. They see it as being private, that when they return, it won't be there. They do this in buses. That they will come back and they won't have it”.

I found this crisis of identity and fear of deprivation not only among the unemployed or the formerly unemployed but also among young, small-scale entrepreneurs who had benefited directly from liberalization and growing foreign investment. These different populations shared similar disconnection from business and political elites. They expressed both envy of elite privileges and resentment for their own obstacles to opportunity.

I should add that the appeal of emigration and political alienation are common not just among university or high school graduates in the cities, but also in rural areas combating drought and in towns with little industrial development. Poverty rates in Morocco have risen over the past from 13 % in the early nineties to 19 % at the end of the decade. Yet, I would suggest that vulnerable populations in Morocco differ in their identity from a university graduate seeking to link the modern path of social mobility through education and employment to his or her own political and social significance.

If attachment to social mobility through white collar work sets this global middle class apart from agricultural and industrial workers, it also sets them apart from the children of elite families. In brief, the latter can live in and leave Morocco more easily than their peers.

For the remainder of the talk, I would like to outline the socio-structural changes and transformation of consciousness that underpin the formation of a global middle class.

The structural position of the global middle class is that of white-collar labor managing integration into the global market economy. More specifically, the material consequences of liberalization – such as growing unemployment, economic insecurity, and consumption – have become factors in the organization of inequality and social stratification. Trends such as the declining quality of public schools and increasing use of non-contractual employment have given rise to three distinct groups based on positioning within these trends. These groups consist of, one, small-scale entrepreneurs and mid-level managers, two, bureaucrats and professionals, and three, unemployed or temporary and non-contractual employees.

Integrated as a social group through social networks and education in elite business schools, young entrepreneurs and company managers work in industries dependent upon continued liberalization. They start businesses in service niches like market research and advertising or they work for large Moroccan and multinational manufacturing companies. However, they face limited mobility due to narrow access to capital and insufficient internal resources on the one hand, and on the other, to continuing oligarchic economic. The second group is a vast mixed population that includes the men and women who work in the mostly public sector occupations of the older middle class as well as teachers, lawyers, and technicians in salaried positions in the private sector. These jobs differ in prestige and wage-levels, but most require years of education and training. They also manifest negative trends in status and relative income.

Professionals and bureaucrats as well as the unemployed primarily attend public schools and second-tier private schools. The unemployed, who with the entrepreneurs have become the social symbols of the new middle class, come together as a social group through time spent in cafés, parks, and the demonstrations demanding public sector jobs. The other faction of this third social group is temporary employees. These employees often work as *stagiaires* or as low-paid, non-contractual employees who typically work as clerical staff or managers in service industries like tourism.

Movement between groups is limited. In my research, I found that the highly educated unemployed, for instance *doctorats d'Etat*, can become bureaucrats, although often through government intervention. Similar to what Bourdieu argued in *Distinction*, education, family

obligations, economic resources, and cultural and social capital determine trajectory into the groups and help to maintain boundaries.

Despite these boundaries, these three groups share the loss of identification among an individual trajectory of mobility, identity within a collectivity, and the state. In the conceptualization of melancholia that feminist scholars like Judith Butler use, external objects become ‘internal’, and social power only actualizes itself through the process of loss. In Morocco, the loss of the identification between individual and national potential has initiated the process that produces ‘class’ consciousness. The negative possibility of actualization of life promise, of emancipation through modernization and development, has become ‘positive’ subjective attachment and self-identification, though without a fixed and certain context in the nation-state or the amorphous, non-location of the globe.

A friend of mine, a teacher, complained that she could not understand the middle class desire to leave Morocco :

“I know people who in a very good situation here, at least to me, who want to leave. They say that there is nothing to do in Morocco. But there are a thousand things to do. I have seven friends who are going to leave for Canada. One is a professor at the university. He wants to leave because he says that he cannot do research here. They have already left for Montreal to look for work. They are afraid that their children won’t adapt, but the children don’t want to come back.

There is a discrepancy in Morocco between what people see is their life and what is their life”.

In theorizing the rise of a global middle class, I suggest that the discrepancy my friend describes does not indicate irrational dissatisfaction. Instead, her association of meaning with activity in Morocco and their desire to leave to attain meaning reveal the difference between the modern middle class of the nation-state and the global middle class of market reform. The modern middle class originated in state consolidation of authority over society whereas the global middle class emerged state facilitation of market liberalization and retreat from social intervention. More fundamentally, this transformation from one class to another reflects the rupture between state authority and the modern path of social mobility, and implicitly, within this mobility, individual and collective emancipation.

The Modern Middle Class

The generational difference in perception of national and individual possibility is noticeable just in the rhetoric of the post-colonial era and the conversations of young men and women today. For instance, the director of a private high school described to me how he grew up as part of a family of twelve living in a two-bedroom apartment in Casablanca. His father worked as a *sh`âush* (courtier) in the administration. Despite overcrowded living quarters and meager economic resources, the director and all of his siblings attended school and most now work as professionals, either in Morocco or overseas. “Will and poverty pushed us to do something. We were very poor. My father worked day and night for his children.”

In contrast, Driss, who possessed a doctorate in literature from the Sorbonne and who was unemployed at the time of our conversation, declared, “If there is an opportunity to leave, I am going. I regret that I left. I could care less about being Moroccan. I do not have work. I do not play a part. I am not a citizen”. Samia, a private language tutor, told me that her generation, or men and women in their twenties and thirties, were “*fuyards*” from *fuir* or to flee. She told me that “Young people complain and I say ‘open your mouth, do something’”. When I was first getting to

know her, Samia claimed she wanted to stay in Morocco to witness imminent political and social change. By the time I was preparing to leave, she was hoping to immigrate to Australia. She said during our last meeting, "This country is not changing fast enough. I need to leave".

Driss participated in a sit-in at a national union's headquarters, and after the Minister of Interior intervened on behalf of unemployed doctorates, was eventually hired at the Ministry of Justice. His association of a job with citizenship reflects the circular exchange established by the post-colonial state with the modern middle class. The new state needed to expand education to replace gaps in professions and the public administration left by the departing French. Political elites also needed to develop an ally in the middle class and draw the attention of other populations to the material and social reward of belonging to the nation.

In turn, to retain their social position and quality of life, the middle class depended upon continued state interest in providing material security and maintaining a well-demarked life trajectory of education to employment. Indeed, between 1970-1977 secondary school enrollment increased 10 percent a year, while university enrollment more than tripled, exceeding the goals of the 1973-1977 five-year plan. Casablanca and Rabat, the capital of Morocco, unsurprisingly claimed the highest rates of overall school enrollment. Lastly, the total number of *fonctionnaires* grew at an annual rate of 5.5 percent during the 1970s and reached a high at a rate of 9.3 percent in 1977. After 1980, this rate would never surpass 4 percent.

During the post-colonial period, intellectuals and political leaders agreed that the objective of state intervention into education and employment was to establish a model of individual emancipation. This model was meant to bind together those who followed it within the larger unity of the nation. It was to encourage the 'sameness', the popularization of a homogeneous conception of citizenship, that Frantz Fanon and other students of post-colonialism have found so abhorrent in middle class culture (1968).

After independence in 1956, King Hassan II emphasized that Moroccan society "must know a harmonious evolution, as much in the conditions of existence as in its modes of thinking so that cities and the countryside can progress at the same rhythm toward one goal, a common ideal" (1). Calling authenticity the basis of progress for Morocco, Allal Al-Fassi dismissed differences among Moroccans of Berber, Arab, Jewish, and African origin. For Al-Fassi, the only issue was whether or not each individual felt 'citizenship', or *ruh il-muwatanna*.

The same teacher I cited before compared the generations growing up with the writings of Al-Fassi and those of today by describing the behavior of her step-daughters :

"There is a problem of values . . . [in the past] There were values of personal enhancement. Now, it is the choice between an Italian brand and a French brand. Our mothers told themselves that they did not want us to suffer like they did. We struggled. It was not easy being a girl [thirty years ago]... Today, the girls watch television and movies and series from the US. But they have no idea what the US is... Before, it was clear what we wanted. We wanted to study, go to France, not to marry".

The Global Middle Class

Her step-daughters, however, have grown up in a different environment, one in which the steps of social maturation lack meaning in an ideologically constituted collectivity. In other words,

(1) Discours du Trône, 3 mars 1964 from *Citations de Hassan II*, 1981.

there is no ‘we’ to which this teacher so instinctively related. Global market integration implies a lack of a unifying political authority, the normalization of economic insecurity among the middle class through declining income and benefits as well as through increased reliance on credit and debt, and the fluctuating or diminishing value of white-collar work. Globalization is in fact a non-located process of absorption where there is no identity between the individual actor and the totality.

In addition, whereas national authority enforced homogeneity in social relations during the post-colonial period, its withdrawal and replacement by multiple authorities of foreign governments, financial institutions, and development organizations have made social relations more of a corollary of individual pursuit of opportunity and recognition. These relations now traverse borders and present diverse obligations, social and material benefits, methods of exploitation, and forms of assistance. What the step-daughters of the teacher do when they watch television about the US is to fantasize about the kind of social relations that offer recognition and inclusion.

The effects of integration into the global market economy, whether through foreign investment, trade, or privatization, on the younger generations of educated, urban men and women have been very apparent. For young entrepreneurs searching for low-risk investment opportunities that require little start-up capital, the rise in the importation and domestic production of consumer goods has created demand for services ranging from analyses of the consumer market to graphic design.

The individual trajectory into a corporation, unemployment, or a profession depends upon how the qualities of social re-production, or family status and economic, educational, and cultural capital complement the new division of labor and the rules of competition for jobs. For instance, public university graduates typically do not become managers in multinationals or start businesses that serve multinationals because they are not perfectly bilingual and because they do not have the family status, the contacts and prestige that an elite business school offers, or the socially specific skills of personal presentation that attract company directors.

Furthermore, the struggle over scarce resources in market reform has extended to classification of differences in self-initiative, ambition, and critical thinking, or the individual qualities associated with success in globalization. Bourdieu writes, “Interest in the aspect observed is never completely independent of the advantage of observing it” (475). In Morocco, social evaluation of qualities like self-initiative is inseparable from the position of power. In a self-reifying scheme, unemployed university graduates, bureaucrats, and entrepreneurs have become different types of people in the social landscape.

For example, one young journalist complained to me that unemployed islamists, leftists, and the unaffiliated could join together at a sit-in taking place at *Union marocaine des travailleurs* (UMT) because they submerge their differences in favor of protesting for the most important objective of all, a job : “they starve, they are beaten by the police, but they will not start with 1000dhs [for a salary], they do not innovate, they do not search to create their own businesses. They say, ‘we cannot, that is for the rich, not here in Morocco.’ They do not think that even if they begin with 1000dhs, they can earn 10,000dhs in five years. It is the *makhzen*... I earn 10,000dhs in the private sector and not even for 20,000 dhs a month would I work in the public sector with that mentality.” Likewise, a banker I interviewed referred to the *Fac* as “*la pagaille*” [a mess]... if I had not enrolled at [his private school], I still would not have tolerated enrolling at the *fac*. Those people are from a low milieu. They are not *éduqués*. They do not reflect. It would astonish me if they reflect.”

The future, however, is what binds the ambitious banker to the day-manager of the two-star hotel, who did attend university although he never finished. The modern middle class was a 'class' and 'modern' because men and women could translate national development in terms of themselves. Although separated by social status and career possibility, the young, urban educated share the same inability to equate collective representation with the steps of individual change, becoming as a consequence individuals that represent nothing. As the owner of a market research firm, a man who has had the connections to start what is a successful business, said :

“Every time I go overseas and I see how things work there, I think to make my life overseas. In Europe, the owner and the employee both have a car and a home and take vacations. [In Morocco] If one does not have a lot of money, he cannot have the car or the house or invest in the kids... this contrast pushes people to want money”.

Caught in their ambivalence and alienation, these men and women should force us to re-think how we approach political reform for political goals. Their collective pursuit of the imagined elsewhere does not necessarily imply steps toward localized participatory democratization. We have to ask whether or not young men and women can associate exploring their own potential with participation in political and social institutions. I would suggest that these institutions, in order to address the emerging identities of young, educated Moroccans, must assume a global as well as national and local dimension.

Les classes moyennes comme moteur de l'ascenseur social : l'hypothèse des classes moyennes

Négib BOUDERBALA

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II

Le texte qui suit propose de présenter les couches sociales moyennes comme facteur déterminant pour relancer la dynamique économique et sociale au Maroc par l'activation de l'ascenseur social. Il s'agit d'une contribution sous la forme d'une simple hypothèse de travail qui, certes, fait l'effort de rassembler les données disponibles mais n'hésite pas à recourir librement à l'imagination interprétative, comme les animateurs du Forum Maroc 2030 nous y ont vivement invités. L'objectif n'est pas principalement de présenter, avec les précautions d'usage, un travail académique mais de provoquer un débat en explorant, sans prudence excessive, des pistes à soumettre à la critique.

Le présent travail reprend un long article publié en 2003 sous le titre *la Trajectoire du Maroc indépendant, une panne de l'ascenseur social* (Bouderbala N., 2003) qui procédait à une observation critique de l'évolution du Maroc indépendant en s'appuyant sur deux instruments de méthode :

- la perspective nouvelle désormais ouverte, après un demi-siècle d'indépendance, d'une profondeur historique permettant une meilleure visibilité de la période ;
- la possibilité de comparer l'expérience de deux pays comparables, le Maroc et la Tunisie, sur cette même période.

Mon intention est de reprendre cet article en remplaçant les classes moyennes, qui y figurent déjà, au centre de l'analyse et en procédant à une réévaluation de leur rôle.

Quelques outils d'analyse

Certaines conditions sont désormais réunies pour que l'histoire récente de nos pays devienne lisible et que les instruments méthodologiques disponibles y acquièrent une pertinence nouvelle.

L'usage de la longue durée. Profondeur historique du Maroc indépendant

Une période de près d'un demi-siècle, c'est déjà assez long pour que l'on échappe aux incertitudes de la conjoncture et que l'on puisse commencer à parler de profondeur historique. Quarante sept ans d'indépendance, c'est déjà plus que quarante quatre ans de protectorat. On sait pourtant le poids de la période coloniale dans nos mémoires et dans nos références. Un recul d'un demi-siècle, cela permet d'y voir plus clair dans cette période qui nous paraît si proche de ses débuts. Et cela nous permet aussi d'endosser notre responsabilité dans les décisions qui ont été prises et qui ont largement permis de faire de nos pays indépendants ce qu'ils sont aujourd'hui.

Car les gens de ma génération, ceux qui ont atteint l'âge adulte dans les années cinquante, ont été si fortement mobilisés par la dénonciation des séquelles du colonialisme et de la dépendance économique qu'ils ont eu tendance à n'observer leur propre société que sous cet angle. Mais aujourd'hui, la très grande majorité des chercheurs (ceux qui ont moins de 50 ans en 2002) sont tous nés après la fin du protectorat et ne l'ont connu qu'à travers les souvenirs de leurs parents. Leur société acquiert à leurs yeux une signification nouvelle. Ils y voient des acteurs politiques et

économiques qui ne sont plus désarmés par la dépendance politique et qui sont responsables de leurs actes. Ce dévoilement de la réalité sociale par le temps a des conséquences très positives : il permet aux chercheurs et aux citoyens une évaluation plus exigeante des orientations de la politique économique et impose aux décideurs d'assumer pleinement leurs responsabilités dans les choix opérés.

La durée devrait également permettre une appréhension plus globale de l'évolution sociale. Malheureusement, les conditions de production de la recherche économique, et en particulier l'orientation de la demande tournée vers la réponse immédiate à des questions localisées, encourage plutôt les recherches sectorielles et conjoncturelles qui ne permettent guère de faire apparaître le lien entre options économiques et transformations sociétales. Certes, des publications – comme *Critique économique* n° 8 portant sur le bilan économique et social du gouvernement Youssoufi – vont dans le bon sens parce qu'elles visent le global et donnent au rapport entre recherche économique et action politique une lisibilité essentielle au débat démocratique. Mais elles sont trop rares et ne couvrent qu'une partie trop réduite de la période.

La portée particulière de quelques indicateurs

Il ne faudra se priver d'aucun des indicateurs disponibles lorsqu'ils sont crédibles : revenu par tête, taux de croissance économique, indice de développement humain. Mais certains d'entre eux, en particulier les indicateurs socio-démographiques, ont une portée très globale et signalent des évolutions pas toujours très visibles mais très profondes de la société tout entière.

Je partage le point de vue d'E. Todd qui considère que le taux de fécondité, par exemple, ne permet pas seulement de révéler l'évolution des modèles familiaux mais, bien au-delà, la capacité à se moderniser de la société tout entière. Dès 1976, plus de 10 ans avant la chute du Mur de Berlin, il avait prévu la "chute finale" du système communiste à partir d'une interprétation des conséquences de la baisse du taux de fécondité soviétique (Todd E., 1976). Ainsi, l'évolution de ce taux en Iran où il passe entre 1981 et 2001 de 5,3 à 2,6 (chiffre comparable à celui des Etats-Unis) est présentée comme le signe d'un changement en profondeur qui précède et rend possible le réformisme politique de Khatami.

De même, la chute de la mortalité infantile qui accompagne les progrès de l'hygiène et de la santé (renforcement de l'accouchement médicalement assisté) annonce, plus profondément, une modification du rapport à la vie et de la place de l'enfant dans la famille et dans la société. Le recul de l'illettrisme féminin ne signale pas seulement une amélioration de la condition féminine, il a une portée sociale plus vaste : les mères analphabètes ne sont généralement pas armées pour résister à la tradition conservatrice. Elles la transmettent à leurs enfants et sont ainsi le principal instrument du conservatisme social. La réduction de l'illettrisme entraîne donc des conséquences en chaîne sur la perméabilité au changement des générations à venir.

Comparaison peut, sous certaines conditions, être raison

La méthode qui va être suivie repose sur le postulat que la comparaison entre les évolutions du Maroc et de la Tunisie, sur la longue période qui va de 1956 à 2002, peut permettre de mieux comprendre l'un et l'autre pays. L'idée de cette comparaison m'a été suggérée, en premier lieu, par les images respectives – curieusement opposées – des deux pays dans l'opinion internationale.

La Tunisie est, pour sa part, dotée par les média internationaux d'une image persistante de *mauvais élève en droits de l'Homme et en démocratie politique* alors que les institutions internationales la qualifient de *bon élève en économie et en programmes d'équipements sociaux*. Le Maroc, quant à lui,

est gratifié d'un bulletin de notes qui est le double inversé de celui de l'élève tunisien. Les médias lui reconnaissent de *gros progrès en pluralisme politique et en liberté d'expression*, mais les bailleurs de fond sont plus sévères : « *Elève très doué mais résultats économiques décevants. Peut mieux faire* (1). »

Il faut qu'il soit bien clair qu'il n'est pas dans l'intention de ce travail d'utiliser la comparaison pour classer les pays et les politiques. Cette comparaison n'envisage pas d'être une distribution des prix. Pourtant, les instruments statistiques dont nous disposons ne pourront pas toujours nous permettre d'échapper à ce travers. En effet, la base de données la plus accessible et la plus efficace pour comparer les expériences est celle du système des Nations Unies. Or, sa composition et sa conception, en particulier pour les organisations en charge du développement (Banque mondiale, PNUD), en font un gigantesque système de classement des performances des Etats. Ce système a des mérites : il donne aux gouvernements engagés dans des expériences de développement des repères qui leur permettent de comparer leurs performances à celles d'autres pays. Il est très complet et n'a cessé de s'étendre à de nouveaux domaines qu'il a pourvus de leurs indicateurs propres : indice des droits humains, indices de démocratie, indices environnementaux, indices sexo-spécifiques, etc.

Il n'en reste pas moins que tous ces appareils statistiques s'inscrivent très précisément dans la logique libérale de la compétition et qu'ils ne prennent tout leur sens que dans le classement entre les bons et les mauvais élèves. Le rapport mondial du PNUD, excellent instrument de travail, fait irrésistiblement penser à un palmarès, le « top 50 » des nations. Mais cet appareil statistique est fait avec sérieux et rigueur, et il est le seul à pouvoir faire l'effort de présenter des données homogènes donc comparables.

La comparaison entre le Maroc et la Tunisie (1956-2002)

Le Maroc et la Tunisie peuvent-ils être comparés ?

Ces deux pays ont de nombreux points communs au début de leur période décolonisée : ils sont devenus indépendants la même année, connaissent à la veille de 1956 un niveau de développement comparable, appartiennent à la même aire géographique, partagent des conditions naturelles très voisines, la même culture, les mêmes langues, la même religion, de longues périodes d'histoire commune et ont subi le même colonisateur dans la première moitié du XX^e siècle. Ils connaissent donc des situations équivalentes en début de période, et les différences qui vont apparaître au cours du dernier demi-siècle pourront être mises sur le compte de leurs choix politiques et économiques. On peut donc valablement les comparer.

Les régimes et les gouvernements du Maroc et de la Tunisie peuvent-ils être considérés comme entièrement responsables de leurs résultats au cours de ce demi-siècle ?

Il faut pour l'affirmer faire la part des situations héritées par chacun des deux pays en 1956.

A cet égard, la Tunisie bénéficie, dès l'indépendance, d'une structure sociale plus ouverte à la modernisation. Ce jugement semble contredire le tableau comparatif des années cinquante dans lequel le Maroc apparaît comme une vitrine de la modernisation. A y regarder de plus près, on observe qu'il ne s'agit que d'une modernisation partielle affectant le seul secteur colonial. Il est vrai que le secteur moderne du Maroc colonisé, constitué plus tardivement (1912) dans un

(1) Le journal *l'Economiste*, dans sa livraison du 31 janvier 2003, sous le titre « Le Maroc doit mieux faire selon le FMI » signale que la mission du Fonds au Maroc en janvier, après avoir félicité les autorités marocaines pour les bonnes performances de l'économie en 2002 (4,5 % de croissance réelle) demande au gouvernement de faire mieux pour réduire la pauvreté et le chômage.

contexte plus ouvert aux technologies récentes (machinisme agricole, transports, etc.) apparaît comme plus moderne que le même secteur en Tunisie (1883). Mais il y a loin de la modernisation technique d'un seul secteur à la modernisation de la société tout entière. Le Maroc, malgré les apparences, n'a guère été favorisé, de ce point de vue, par la gestion coloniale. J'ai déjà eu l'occasion d'observer l'ambivalence de l'action de Lyautey (Bouderbala N., 1983) dont on n'a voulu retenir que le rôle de protecteur du patrimoine politique et culturel marocain. Il était aussi le grand admirateur de la tradition politique et sociale du pays et le restaurateur déterminé de la matrice conservatrice du passé. Il voulait bien des routes, des ports, des tracteurs, des barrages mais rien qui risquât de modifier l'ordre ancien de la société indigène : pas d'écoles, pas de lycées, pas d'universités sinon pour la colonie française et quelques fils de notables. S'adressant à un aréopage de notables traditionnels marocains, le général-résident ne leur dit-il pas : « Vous savez tous avec quel soin je m'attacherai toujours à ce que les rangs et les hiérarchies soient conservés et respectés, à ce que les gens et les choses restent à leurs places anciennes, à ce que ceux qui sont les chefs naturels commandent et à ce que les autres obéissent. » (Hoisington Jr, 2002)

Le protectorat en Tunisie a connu, lui aussi, le dualisme structurel moderne/traditionnel, mais le pouvoir colonial, moins porté à rechercher les grandeurs du passé, ne s'est pas donné, dans la régence, la mission essentielle de sauvegarder les institutions traditionnelles. Le pouvoir beylical avait des rapports moins anciens et moins légitimes avec la société que la monarchie marocaine mais disposait d'un embryon d'administration moderne à la turque. La colonisation a trouvé en Tunisie un pays plus ouvert par son histoire « aux vents du large » et plus préparé par son passé à adopter les changements venus d'ailleurs (Valensi L., 1969). Elle y a trouvé également *un pays à fortes traditions citadines* et une société rurale au sein de laquelle les couches moyennes villageoises, anciennement sédentarisées, montraient plus de cohésion et moins de dépendance à la tradition (Lacoste Y., 1991). L'administration coloniale s'est plus appuyée, à l'ouest du Maghreb, sur les chefferies traditionnelles rurales et leur réseau de clientèle et, plus à l'est, sur les nouvelles élites issues du système moderne de formation et plus largement fondées sur la compétence.

Finalement, aucun des deux pays ne dispose du fait de son héritage historique d'un avantage tel qu'il invalide notre tentative de comparaison. On peut considérer que leurs atouts respectifs se compensent : avantage au Maroc dans l'économie et la technique, avantage à la Tunisie pour la modernisation de la société. Les directions politiques des deux pays peuvent être considérées comme largement responsables des différences qui vont apparaître dans leurs évolutions respectives après l'indépendance.

La comparaison entre les deux pays sera donc conduite de 1956 à 2002 et passera par les étapes suivantes :

- analyse de la situation des deux pays en 1956 (situation initiale) et en 2002 (situation actuelle), comparaison des résultats obtenus par chacun en cinquante ans d'indépendance politique ;
- hypothèse explicative globale de la différence des résultats obtenus ;
- recherche et analyse des facteurs ayant provoqué la différence.

Maroc-Tunisie 1956-2002 : la traversée du demi-siècle

1956 : au point de départ, deux pays très proches, avec un avantage pour le Maroc

Lorsque le Maroc et la Tunisie accèdent à l'indépendance en 1955-1956, la plupart des observateurs leur accordent des chances comparables de développement pour l'avenir, avec des atouts différents et pouvant se compenser.

La structure démographique (dont on a signalé l'importance) des deux pays est absolument identique dans les années cinquante. Un des premiers documents synthétiques chiffrés publiés par le Maroc indépendant, qui fait le bilan des années de colonisation, le montre de façon éloquente (ministère de l'Economie, 1960) : mêmes taux d'accroissement naturel (2 à 2,5 %), mêmes taux de natalité (45 ‰) et de mortalité (20 à 25 ‰) et structures aux mêmes âges (42 % pour les moins de 15 ans, 52 % de 15 à 59 ans, 6 % pour les plus de 60 ans).

Les conditions naturelles sont très nettement à l'avantage du Maroc qui, outre sa superficie bien supérieure, dispose de deux façades maritimes est protégé contre la remontée du désert par un puissant bouclier montagneux. Ces chaînes massives et en retrait font office de château d'eau pour arroser de vastes plaines fertiles largement ouvertes sur la mer. La petite Tunisie, que la nature n'a pas dotée de protection contre les remontées de l'aridité, dispose de ressources en eau beaucoup plus modestes et de terres arables relativement moins étendues (Troin J.F., éd. 1985) (2).

Cependant, elle a un atout qui n'est pas négligeable : une petite production pétrolière (entre 3,73 millions de tonnes en 2000 et 5,36 MT en 1997, soit environ 10 % de la production algérienne), trop peu pour jouer le rôle inhibant d'une rente et suffisamment pour lui permettre de n'être pas dépendante de ses importations (Banque africaine de développement, 2001).

L'organisation sociale et ses capacités à faire évoluer la société sont légèrement à l'avantage de la Tunisie.

La Régence est dotée sur toute sa façade maritime d'un réseau assez dense de villes anciennes et actives (Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax) et surtout dans le Sahel (Berque J., 1961) d'une population rurale fortement regroupée dans des bourgs ouverts sur le savoir et le progrès (bourgs andalous du Nord : Qalaat el Andalous, Testour, Tébouba et grosses bourgades du Sahel : Msaken, Moknine, Ksour Essaf).

Le Maroc historique dispose lui aussi de villes grandes et puissantes dont la plupart ont été à un moment ou à un autre des capitales politiques. Mais ne pourrait-on pas dire qu'elles se sont plus constituées comme relais de l'Etat makhzen que comme centre d'élaboration de bourgeoisies industrielles ?

Les deux sociétés comportent des groupes minoritaires mais solides, marqués par ce que l'on appellera plus tard l'esprit d'entreprise (durs au travail, consommant peu, épargnant beaucoup). Ce sont, au Maroc les habitants du Souss, en Tunisie les populations insulaires (Jerba, Kerkennah) et, sur la façade maritime, les Sahéliens et les Sfaxiens. Leur contribution s'est révélée plus importante en Tunisie (Vermeren P., 2000) du fait que la composante sahélienne a eu un rôle-moteur dans la formation du mouvement national (Bourguiba est de Monastir) et dans la composition du Néo-destour et qu'elle s'est retrouvée au centre du pouvoir politique après l'indépendance (3).

En fait, si les deux pays sont assez proches dans l'ensemble pour être comparés en 1956, d'éminents observateurs créditent le Maroc d'une situation plus avancée. Despois estime que « par ses possibilités économiques, le Maroc paraît bien être le pays le plus favorisé de l'Afrique

(2) Le potentiel hydraulique mobilisable est dix fois supérieur au Maroc (30 milliards de m³ contre 3 seulement pour la Tunisie).

(3) Les études sur les cadres tunisiens de Lilia Ben Salem (*Origines géographiques et sociales des cadres de l'administration économique*, AAN, 1968 et *les Cadres supérieurs dans l'économie tunisienne*, CERES, 1976) ne portent pas directement sur le personnel politique mais confirment la forte présence des Sahéliens dans la haute administration.

du Nord », opinion que l'on retrouve dans les premières lignes du « Que sais-je ? » de Jean-Louis Miège sur le Maroc. L'examen des indicateurs statistiques de l'époque confirme ces jugements, du moins sur le plan économique. La thèse de Ladislav Cerych (Cerych L., 1964) nous en propose quelques-uns tirés pour la plupart des annuaires des Nations Unies.

Le Maroc et la Tunisie dans les années 1950-1960		
Indicateurs économiques et sociaux	Maroc	Tunisie
Performances économiques		
Revenu par tête (1953)	180 \$	130 \$
Croissance du produit national brut	6,7 %	—
Investissement par personne active (\$ 1970)	100 \$	190 \$
Les évolutions et performances sociales		
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	152	125
Espérance de vie à la naissance (1970)	51	53
Population urbaine (% de la population totale)	28,4	33
Les résultats de l'effort de formation		
Taux de scolarisation primaire et secondaire (5 à 19 ans ; 1957-1960)	21 %	30,7 %
Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans (1970)	21 %	30,7 %
La modernisation technique		
Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants (1955)	11,7	8,8
Nombre d'automobiles pour 1 000 habitants (1955)	19	13

Sources : Ladislav Cerych, *op. cit.*, et Abdelmalek Cherkaoui, *Indicateurs socio-économiques du Maroc*, Rabat, 1980.

En 1953, le revenu par tête en Tunisie est de 130 dollars, celui du Maroc de 180 dollars, à l'époque, le plus élevé d'Afrique après celui de l'Union Sud-Africaine. Le rythme de la modernisation technique du Maroc est sensiblement plus élevé que celui de la Tunisie. Le Maroc consomme plus d'énergie (240 équivalent-kg-houille contre 180), construit plus de routes (124 sur 1 000 km, contre 86), dispose de plus de voitures (19 pour 1 000 habitants contre 13), installe plus de téléphones (11,7 pour 1 000 habitants contre 8,8), investit beaucoup (21,4 % du produit national brut). L'indice de Bennett, ensemble d'indicateurs économiques pour mesurer le développement, calculé par Cerych, place le Maroc (64) devant la Tunisie (41). Il n'y a que dans les domaines de la santé et de la scolarisation que le Maroc est devancé par la Tunisie (9 000 habitants par médecin contre 6 700 et 14 lits d'hôpitaux contre 16 pour 10 000 habitants ; taux de scolarisation primaire et secondaire de 21 % contre 31 % pour la Tunisie en 1957-1960). Soyons attentifs à ce premier signe de l'importance de la démocratie sociale dans le développement économique.

Dans l'ensemble, l'image du Maroc est celle d'un pays jeune aux réserves immenses, très ouvert sur le progrès technique, auquel tous les espoirs sont permis. Il est souvent décrit dans la presse coloniale de l'après-guerre comme une nouvelle Californie. Cette ressemblance est rendue

crédible par l'importation massive de grosses machines américaines (camions, voitures, tracteurs, moissonneuses) permise par la politique commerciale de la porte ouverte instituée par l'Acte d'Algésiras. Cerych, citant Mehdi Ben Barka, peut écrire : « Le Maroc des dernières années du Protectorat n'est presque plus un pays sous-développé ; en tous cas, pas dans le sens strictement économique du terme. Il se situe en effet au niveau des pays de l'Amérique latine et dépasse largement les autres pays africains et asiatiques. »

Un demi-siècle plus tard, reprenons notre comparaison

2002 : Les avancées de la Tunisie

Les chiffres présentés ne présentent qu'une petite partie de la situation économique et sociale. Ils ont été choisis en raison de leur forte signification pour la comparaison. Ils sont tirés de deux documents élaborés par la Banque mondiale (*le Petit livre des statistiques mondiales 2002*) (1) et par le PNUD (*Rapport mondial sur le développement humain 2002*) (2).

Le Maroc et la Tunisie en 2002 (4)		
Indicateurs économiques et sociaux	Maroc	Tunisie
Les performances économiques		
Revenu national brut par tête (1)	1 190 \$	2 090 \$
Croissance annuelle du PIB par habitant entre 1975 et 2000 (2)	1,3 %	2 %
Transformations et résultats sociaux		
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances) (2)	48	24
Espérance de vie à la naissance (2)	67,6	70
Population urbaine en % de la population totale en 1998 (2)	55	65
Nombre de médecins pour 1 000 habitants (2)	46	70
Effort de formation		
Taux d'alphabétisation des adultes (2)	48,9 %	71 %
Taux d'illettrisme féminin (1)	65 %	41 %
Modernisation technique		
Lignes téléphoniques pour 1 000 habitants 1999 (1)	53	90
Ordinateurs pour 1 000 habitants (1)	10,8	15,3

A première vue, les écarts de l'an 2000 entre les deux pays ont, par leur ampleur, quelque chose de surprenant et d'inconcevable. La première impression est que le Maroc, au potentiel impressionnant en 1956, a bel et bien gâché ses chances de développement. Le retard pris, en un peu moins d'un demi-siècle, apparaît comme considérable, non seulement dans le domaine

(4) Les données plus récentes du Rapport mondial 2005 du PNUD sur le développement humain ne changent guère le sens de la comparaison. L'espérance de vie à la naissance est de 69,7 pour le Maroc et de 73,3 pour la Tunisie. Le taux d'alphabétisation des adultes reste de 50,7 pour le Maroc contre 74,3 pour la Tunisie.

économique (le revenu par tête en Tunisie atteint presque le double de celui du Maroc) mais également dans le domaine social (accès à l'école, à la santé, à l'eau et à l'électricité) où les progrès consolident le lien de citoyenneté. Un citoyen est, certes, une personne qui participe à la gestion politique de son pays à travers le suffrage universel, le pluralisme politique, la liberté d'expression, mais c'est aussi quelqu'un qui se sent d'autant plus lié à sa patrie qu'il accède à un revenu meilleur, à un logement décent et qu'il peut envoyer ses enfants à l'école et se faire soigner à l'hôpital. Dans le domaine de la démocratie politique, le Maroc, au cours de ces dernières années, a connu d'incontestables avancées, mais la société semble encore bloquée dans le domaine économique et social. Dans la mise en œuvre du développement, il apparaît qu'aucun de ces deux domaines ne peut durablement compenser l'autre, mais que le décollage socio-économique a cependant besoin d'un temps plus long que l'ouverture politique.

Certes, la différence entre les deux pays n'est sans doute pas aussi forte qu'elle paraît à première vue. Le Maroc et la Tunisie sont classés par la Banque Mondiale dans la même catégorie des pays à revenu moyen inférieur (où l'on trouve aussi l'Algérie avec 1 550 \$, l'Égypte avec 1 380 \$, la Colombie avec 2 170 \$), et si on rapproche ces chiffres de ceux des pays développés d'Occident (entre 20 000 et 30 000 \$), la différence entre les deux pays est relativisée.

Pour l'avenir, le Royaume conserve l'atout majeur de ses potentialités fortes qui constituent des réserves de développement à exploiter et donc des capacités d'accélération du changement social.

Pour la plupart des indicateurs, les deux pays sont engagés dans les mêmes directions ascendantes, mais la Tunisie avec une bonne longueur d'avance. Il n'en reste pas moins que ce décalage à l'arrivée n'était guère prévisible et qu'il est nécessaire de tenter de l'expliquer.

Essai d'interprétation : les classes moyennes comme moteur principal de l'ascenseur social

Le schéma général : l'activation de l'ascenseur social

L'explication de ce décalage entre les deux pays est certainement complexe et met en œuvre une multitude de facteurs. Notre hypothèse est que certains facteurs ont plus de poids que d'autres et, surtout, que leur action simultanée et la nature particulière de leur articulation déclenchent une dynamique sociale durable, que nous appellerons « la mise en marche de l'ascenseur social ». Les transformations dans la durée de la stratification sociale (renforcement des couches sociales moyennes) ont permis à la Tunisie de mettre en place et de faire fonctionner cet ascenseur plus tôt et plus vigoureusement.

Les quatre transformations qui ont fait la différence en faveur de la Tunisie (5) sont, à notre sens, les suivantes :

a. La priorité forte et constante donnée à l'effort de formation avec ses conséquences sur toute la société et, en particulier, sur l'accélération de la production des ressources humaines, sur la formation des couches sociales moyennes, sur l'émancipation des femmes, sur la maîtrise de la fécondité.

(5) L'exposé de ces transformations sera repris et développé dans la section 2 sous le titre « Les quatre transformations et l'émergence des classes moyennes ».

b. La maîtrise de la fécondité, la modernisation de la famille et la promotion du rôle social de la femme avec ses conséquences sur la transition démographique, la modernisation de la famille, le processus d'individuation favorable à l'économie de marché, sur un rôle nouveau des mères dans la transmission des valeurs et des savoirs, des mères moins attachées à la reproduction de la tradition.

c. L'urbanisation et la modernisation des campagnes. Les sociétés du passage à l'indépendance sont encore très largement des sociétés rurales et agricoles. Toutes les sociétés développées sont passées par une phase d'urbanisation qui les a conduites à réduire leur population rurale à moins du quart de la population totale (France 25 % ; Royaume-Uni 11 %). Les pays en développement entrent dans leur phase d'urbanisation dans des conditions plus difficiles : exode rural disproportionné à l'offre d'emploi urbain. La Tunisie a urbanisé plus tôt et plus fort (entre 1960 et 2002, sa population urbaine est passée de 33 à 65 % tandis que celle du Maroc ne progressait, dans le même temps, que de 28,4 à 55 %) en réduisant à la ville et à la campagne les dommages sociaux de la transition démographique.

d. La promotion des couches sociales moyennes joue un rôle économique majeur en créant un élargissement nouveau et substantiel du marché intérieur qui permet de résoudre largement le problème de l'écoulement de la production, notamment agricole. L'existence de ces couches moyennes, qui constituent un relais entre la base populaire et paysanne de la société et les élites politiques et économiques, rend crédible pour de très nombreux citoyens l'espoir d'une promotion sociale. C'est cet espoir qui met l'ensemble de la société en mouvement et qui fournit l'énergie nécessaire à la mise en route de l'ascenseur social. La promotion des classes moyennes est bien l'élément fédérateur qui fait entrer toutes les autres en synergie et apparaît comme le moteur principal de l'ascenseur.

Les leviers qui communiquent le mouvement à tout le corps social

Les stratégies sociales mises en œuvre provoquent l'activation de puissants leviers sociaux transversaux (le marché et l'espoir de promotion) qui diffusent la mobilité dans toute la société.

a. L'élargissement du marché

L'élévation des revenus, et en particulier ceux d'une catégorie nouvelle de couches moyennes, l'extension des revenus peu élevés mais stables (fonction publique), l'entrée massive des femmes en tant que consommatrices indépendantes, créent un marché nouveau, plus large socialement et géographiquement, qui provoque un puissant appel d'air. Le marché a tendance à s'unifier avec les effets multiplicateurs qu'on peut en attendre : fusion progressive de l'informel dans le formel, des marchés ruraux et urbains, du local et du national. Les produits agricoles, par exemple, y compris ceux à forte valeur ajoutée (fruits et légumes) ne sont plus limités dans leur progression par l'enclavement, l'étroitesse ou l'éloignement du marché. Les populations des petites villes, des bourgades et même des villages ont vu leur pouvoir d'achat augmenter suffisamment pour absorber la production locale et régionale. La dynamique sociale a contribué à élargir le marché qui à son tour relance la production.

b. L'espoir de promotion

La création continue des couches moyennes par la généralisation de l'école et des diplômes, l'entrée dans la fonction publique, le soutien aux petites et moyennes entreprises, l'aide au logement et à l'achat de voitures créent une continuité dans le tissu social, de la base au sommet. L'idée que de nombreux citoyens peuvent prendre l'ascenseur social devient crédible. Il en résulte un comportement différent, par exemple chez les diplômés en quête d'emploi. Les jeunes

diplômés tunisiens, soutenus par un marché plus actif et par des programmes d'aide de l'Etat, sont moins dépendants de la fonction publique. Ils peuvent envisager de travailler dans le secteur privé ou de créer leur propre entreprise.

Les femmes, de plus en plus présentes dans les structures de formation à tous les niveaux, entrent progressivement dans la vie professionnelle. Bien qu'elles continuent à subir une discrimination à l'emploi, leur poids croissant dans la vie active et comme consommatrices augmente de façon significative leur contribution au mouvement de la société.

Quelques résultats de l'activation de la mobilité sociale et du renforcement des couches moyennes (6)

La mise en route de l'ascenseur social a des effets multiples cumulatifs sur l'ensemble de la société. Il n'est pas dans notre intention de les passer tous en revue. A titre d'exemple, on se limitera à en citer rapidement quelques-uns.

La croissance et la distribution des ressources humaines permettent :

- d'éviter de concentrer les cadres dans l'administration centrale et dans les grandes villes, d'injecter des ressources de niveau adéquat dans les programmes de décentralisation et de développement local ;
- d'échapper à la tendance lourde consistant à ne pas former suffisamment de cadres moyens et donc à se priver des moyens d'application réels des programmes d'action ;
- de fournir les ressources humaines indispensables à la mise à niveau des entreprises.

Le renforcement des couches moyennes est le résultat qui fédère tous les autres.

Il contribue :

- à la réduction des inégalités,
- à la lutte contre la pauvreté,
- au succès de la décentralisation,
- à la résorption du secteur informel.

Les quatre transformations et l'émergence des classes moyennes

Le rôle déterminant de l'école et de la formation

Il en va de l'école comme de la démographie. Certains, d'inspiration malthusienne, en ont peur et y décèlent de graves dangers. D'autres y voient le ferment principal du progrès.

Samuel Huntington est parmi les premiers (Huntington S., 2000). Il pense que les risques de tension sociale et la poussée islamiste radicale sont des conséquences de la poussée démographique de la période 1965-2000 et de la croissance de la formation : « Dans les principaux pays arabes (Algérie, Egypte, Maroc, Syrie, Tunisie), le nombre de personnes de 30 ans en quête d'emploi augmentera jusqu'en 2010 environ. Par rapport à 1990, le nombre de demandeurs d'emploi augmentera de 30 % en Tunisie, de 50 % en Algérie, en Egypte et au Maroc, etc. La scolarisation, plus importante dans les sociétés arabes, crée aussi un fossé entre la jeune génération qui sait lire et écrire et l'ancienne génération, majoritairement illettrée. Cette dissociation entre connaissance et pouvoir risque d'être une pression sur les systèmes politiques. »

(6) Cette partie n'est ici indiquée que pour mémoire, faute de temps et de place.

On imagine que certains gouvernements, que la montée du chômage des diplômés inquiète, doivent partager ces positions malthusiennes. Ils sont peu encouragés à continuer à remplir les lycées et les universités si c'est pour voir ces diplômés en sortir sans emploi et manifester contre eux dans la rue.

D'autres, au contraire, voient dans l'école la source de tous les progrès. Les Nations Unies considèrent, par définition, la scolarisation comme un des droits humains mais aussi comme un facteur essentiel de la croissance économique et du progrès social. Leur appareil statistique (voir tableau suivant) montre bien la corrélation entre alphabétisation, formation, développement humain et croissance économique.

Revenus par habitant et taux d'alphabétisation (1985-2000)

	RNB/hab.	IDH	Alphabétisation des adultes		Alphabétisation des adultes jeunes	
			1985	2000	1985	2000
Royaume-Uni	23 590	0,928	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie	20 170	0,913	97,1	99,4	91,8	99,8
Espagne	14 800	0,912	95,3	97,6	99,4	99,8
Maroc	1 190	0,602	33,5	48,9	48,3	67,4
Tunisie	2 090	0,722	52,6	71	78,3	93,4

Source : PNUD 2002.

IDH : Indice du développement humain.

Jeunes adultes : 15 à 24 ans.

Pour sa part, Todd E. (2002, p. 27) se place délibérément à l'opposé de S. Huntington. Il se prononce vigoureusement en faveur de l'alphabétisation de masse qu'il désigne comme « variable indépendante explicative, au cœur de la poussée démocratique et individualiste ».

Il reconnaît cependant que si l'alphabétisation de masse introduit à la démocratie, par contre, la formation scolaire et supérieure produit de l'inégalité et des risques de tensions sociales. Mais à l'inverse de Huntington, il présente ces tensions comme des phénomènes passagers qu'il appelle « hystéries de transition » qui sont suivis par un retour à la stabilité sociale. En aucun cas des risques indéniables de tension ne peuvent donc justifier un abandon ou une pause dans l'effort de formation qui reste, dans la durée, le moteur de l'ascenseur social et du développement économique.

La situation de l'enseignement public au Maroc est considérée par tous (gouvernants, partis politiques, chercheurs, médias) comme inquiétante (7). Il est en crise, une crise dont les origines sont lointaines et ne peuvent être considérées comme le résultat des politiques des dernières années au cours desquelles une amorce de redressement se dessine (8).

(7) Autour de la publication en octobre 1999 par la Commission spéciale de l'éducation et de la formation d'une Charte nationale de l'éducation et de la formation, un débat élargi s'est instauré. Voir, entre autres, *Prologues* n° 21, *Critique économique* n° 8, *BESM, Rapport du social 2000*, *Cahiers de l'Orient* n° 58.

(8) Tirant le bilan de l'action gouvernementale, A. Youssoufi déclare en août 2002 que le taux de scolarisation des enfants de 6 ans est passé de 37,2 % en 1997-1998 à 77,2 % en 2000-2001 et à plus de 90 % en 2001-2002. *Critique économique* n° 8.

Il s'agit, en effet d'un ralentissement durable de l'effort de formation dont on peut dater les débuts dans le milieu des années soixante. Il faut se souvenir que les émeutes de Casablanca en mars 1965 sont contemporaines des premiers signes de saturation de l'emploi public (le nombre de fonctionnaires a été multiplié par 10 entre 1956 et 1965). Elles sont une réponse aux premiers essais de l'autorité de ralentir la machine scolaire. C'est une circulaire de l'Education nationale, qui limite le passage du premier au second cycle qui est l'étincelle qui jette dans la rue, le 22 mars, lycéens, parents d'élèves, jeunes chômeurs. Hassan II déclare le 29 mars : « Il n'y pas de danger plus grave pour l'Etat que celui d'un prétendu intellectuel. Il aurait mieux valu que vous soyez illettrés. » C'est là l'expression claire de l'orientation malthusienne qui va désormais, jusque dans les années quatre-vingt-dix, inspirer la politique de l'éducation (Vermeren, 2002).

Cette politique restrictive a donné les résultats que chacun dénonce aujourd'hui. Malgré une progression indéniable au cours des 15 dernières années (l'alphabétisation des adultes passe de 33,5 à 48,9 % entre 1985 et 2000), le Maroc ne rattrape pas son retard sur la Tunisie qui garde en 2000 une longueur d'avance avec 71 % d'adultes alphabétisés. De plus, bien que la Tunisie ait commencé plus tôt sa progression qui devrait en bonne logique se ralentir, elle reste cependant plus forte dans les 15 dernières années au cours desquelles elle gagne 18 points et le Royaume 15 points.

Cependant, les chiffres concernant les jeunes adultes montrent une réalité différente. Leur alphabétisation, qui prend moins de temps à entrer dans les statistiques, est plus rapide au Maroc (19,1 points) qu'en Tunisie (15,1 points). Malgré ce rattrapage, les jeunes adultes tunisiens sont plus alphabétisés en 2000 (93 %).

Les séquelles de la politique restrictive des années soixante-quatre-vingt vont longtemps peser sur les performances de la formation.

La maîtrise de la natalité et l'émancipation de la femme

On a mis du temps dans les sociétés du Sud à commencer à comprendre à quel point la maîtrise de la natalité était un levier d'émancipation de la femme et de la société tout entière. Je me souviens qu'au début des années soixante nous dénoncions les programmes de contrôle des naissances parce que nous considérions que cette attention excessive à la natalité était une façon de nous détourner de notre objectif central : la construction nationale, le développement économique et social. Pascon P. (1967) cite en 1965, Josué de Castro (*Géopolitique de la faim*) et le Dr Sen, directeur de la FAO, qui disent la même chose : « Le monde ne trouvera pas le chemin du salut en s'efforçant d'éliminer les excédents de population ou en contrôlant les naissances comme le prescrivent les néomalthusiens, mais en travaillant à rendre plus productifs tous les hommes qui vivent à la surface de la terre (9). »

Tout le monde est persuadé, à l'époque, que la croissance démographique des sociétés pauvres est irrésistible et sans retour, du moins dans l'immédiat. Personne n'évoque l'inflexion qui est pourtant proche de se produire : l'entrée quasi universelle des populations du Sud dans une transition démographique (phase historique qui fait passer d'un régime d'équilibre à natalité et mortalité hautes à un régime d'équilibre à natalité et mortalité basses) qui touche progressivement toutes les sociétés à mesure qu'elles se modernisent et alphabétisent leurs femmes. L'obsession du nombre de bouches qui croît plus vite que les ressources alimentaires conduit à n'envisager qu'une seule réponse, la productivité économique, et à se détourner de

(9) Paul Pascon écrit à un moment où toutes les projections de population vont dans le sens de l'explosion démographique. Il ne prend pourtant pas parti entre les priorités à l'effort de productivité ou à la limitation des naissances mais s'acharne à montrer comment la propension à faire beaucoup d'enfants est une réponse logique à l'incertitude économique et sociale.

toute solution portant sur le ralentissement des croûts démographiques, considérée comme illusoire et politiquement incorrecte. L'idée que la réduction des taux de fécondité est non seulement crédible mais formidablement libératrice pour les femmes et la société tout entière n'a pas encore droit de cité.

Il est plus étonnant, par contre, qu'aujourd'hui encore la peur du nombre continue à susciter des phobies. Huntington observe les évolutions quantitatives des populations de la planète avec une attention particulière pour le monde arabe et musulman, et il les interprète toujours dans le sens le plus alarmiste. C'est ainsi qu'il s'inquiète de la démographie galopante des peuples musulmans. Entre 1965 et 1990, écrit-il, la population du Maghreb a augmenté plus vite (2,65 %) que la population mondiale (1,85 %). Les musulmans qui représentaient 18 % de la population mondiale en 1980 représenteront 30 % en 2025. Il ne le dit pas mais laisse entendre qu'il y a une « démographie musulmane » et qu'elle a une dimension agressive de compétition avec les autres civilisations. Cette expansion démographique est, selon lui, à l'origine des grands mouvements qu'il perçoit dans l'évolution de ces sociétés, l'indigénation (retour à la culture précoloniale) et la résurgence de l'islam qui lui apparaissent comme des menaces pour la stabilité du monde. Cette perception globalement alarmiste a deux conséquences principales.

1. Elle lui fait surestimer les conséquences de certaines évolutions démographiques : la proportion du nombre des jeunes (15-24 ans) dans la population a dépassé, dans les années quatre-vingt, le cinquième de la population. « Ces jeunes forment les recrues disponibles pour les organisations politiques islamistes. » Les demandeurs d'emploi vont augmenter de 30 % en Tunisie et de 50 % au Maroc entre 1990 et 2010, plus rapidement que la création d'emplois. Le fossé se creuse dans les populations entre les anciens (illettrés) et les jeunes scolarisés. Et la scolarisation crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. L'Espagne, en situation de dépression démographique (0,2 % de croissance par an) voit monter avec inquiétude la population de l'autre côté du Détroit (2,5 %).

2. Elle l'empêche de voir les aspects positifs et libérateurs de l'évolution en cours. Il n'ignore pas, bien sûr, l'entrée dans la transition démographique ni le caractère passager des crises sur lesquelles il insiste. Mais il pense que les crises survivront à ces changements car elles opposent des civilisations dans la longue durée.

Cette vision essentialiste de l'histoire paraît réductrice et dangereuse. Elle nous oblige à rappeler une évidence : il n'y pas de démographie musulmane. Les pays musulmans entrent dans la transition exactement de la même façon que les nations d'Asie, d'Amérique et d'Afrique, partageant des situations économique et sociale voisines quelles que soient leurs religions et leurs cultures.

Pour Todd E. (2002, p. 37), l'alphabétisation de masse et la maîtrise de la fécondité « apparaissent bien aujourd'hui comme des universels humains ». Lorsque les femmes savent lire et écrire, elles accèdent à un niveau supérieur de conscience et à une affirmation individuelle qui rendent possible le contrôle de la fécondité. C'est une transformation très profonde qui n'affecte pas seulement les comportements des femmes mais aussi la famille et l'ensemble des rapports sociaux.

Pour ma part, je pense que la diminution très sensible du nombre d'enfants par femme au Maroc (il passe de près de 7 enfants en 1960 à 3,6 enfants en 1994, une chute vertigineuse de 50 % !) couplée avec l'élévation de plusieurs années de l'âge moyen des femmes au premier mariage est une véritable révolution dont la force émancipatrice n'a pas toujours été appréciée à sa juste mesure. Elle devrait, par exemple, nous permettre aujourd'hui de réduire les difficultés rencontrées, dans une première étape, sur les plans politique et juridique par le "plan d'intégration de la femme" à

des proportions moins inquiétantes. On peut considérer que la résistance au changement n'est qu'un épisode passager, car c'est ce qui se passe dans les profondeurs de la société qui détermine le sens de l'évolution. En maîtrisant la fécondité et la nuptialité, les nouvelles générations – et surtout les femmes – ont accompli l'essentiel du chemin suivi par toutes les sociétés modernes. Il reste, bien sûr, le combat, qui peut être long, pour l'égalité juridique des droits et pour transformer les changements légaux et démographiques en comportements volontaires. Mais les conservateurs qui continuent à s'y opposer ont déjà largement perdu, sans toujours s'en apercevoir, la première bataille décisive des pratiques qui déterminent la condition féminine.

Indicateurs socio-démographiques

	Espérance de vie 1995-2000	Taux de croissance démographique 1975-2000	Indice synthétique de fécondité 2000	Mortalité infantile 2000
Pays OCDE	77,8	0,3	1,7	6
Pays arabes	65,9	2	4,1	46
Maroc	66,6	1,5	3,4	41
Tunisie	69,5	1,2	2,3	22

Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 2002.

Il n'en reste pas moins que si le Maroc est désormais bien engagé dans cette voie, il y a été précédé par la Tunisie en raison de la réforme du statut personnel et de l'avance prise dans la scolarisation des filles. Mais leurs performances sont très voisines. En 2000, l'indice synthétique de fécondité (PNUD) était de 2,3 pour la Tunisie et de 3,4 au Maroc, et l'âge moyen des femmes au premier mariage s'est élevé aussi fortement. Il est passé de 20,5 en 1970 à 24,3 en 1983 pour la première et de 18,3 en 1960 à 22,2 en 1982 pour le second. Le tableau suivant montre à quel point la fécondité est liée, dans les deux pays, au niveau d'instruction.

Fécondité et instruction féminine en 1990

Niveau d'instruction	Indice spécifique de fécondité	
	Maroc	Tunisie
Analphabète	5,2	5
Primaire	3,2	3,9
Secondaire	2,4	2,7

Source : R. Escallier, *Démographie et migrations. Etat du Maghreb*, p. 87, CERES productions, Tunis, 1991.

Urbanisation et modernisation des campagnes

L'urbanisation accompagne le développement d'une façon universelle. Dans toutes les nations à revenu élevé, la population urbaine a crû progressivement jusqu'à plus de 70 % de la population totale (Belgique 97,3 %, Royaume-Uni 89,5 %, France 75 % en l'an 2000).

La progression de la population urbaine peut être globalement considérée comme un facteur de modernisation sociale. C'est en ville qu'il est plus facile d'aller à l'école, à l'hôpital, à la poste, au cinéma, dans une librairie et d'avoir l'eau et l'électricité. C'est en ville également que l'on trouve le plus de filles à l'école et que la natalité diminue le plus vite (10).

La Tunisie est partie avec un léger avantage historique : une armature urbaine plus forte et plus diffuse sur le territoire. Dès 1956, sa population urbaine atteint 33 % alors que celle du Royaume en 1960 reste à 28,4 %. La Tunisie passe la barre des 50 % dans les années soixante-dix et le Maroc à la fin des années quatre-vingt. Actuellement, la Tunisie a réduit sa population rurale à moins de 35 %, c'est-à-dire à la même proportion que l'Italie et l'Espagne en 1975.

Incontestablement, cette urbanisation plus ancienne et plus forte est un des facteurs les plus actifs des résultats tunisiens en matière d'école, de santé et d'infrastructures sociales. Mais cette transition assez rapide vers l'urbanisation des pays avancés ne s'est pas faite par un exode rural brutal, déracinant en masse les paysans pour les projeter directement dans la grande ville. Elle a été accompagnée par une intervention dans les campagnes et par l'aménagement de situations rurales de transition. Les petits centres ruraux ont été équipés de façon à retenir une partie des ruraux en surnombre dans les exploitations agricoles et à leur offrir un relais avant le grand saut vers la ville. C'est ainsi que la part de la population rurale non agricole qui signale l'installation de nouveaux métiers dans l'espace rural (commerce, artisanat, banque, etc.) est un bon indice de la modernisation des campagnes.

Au Maroc, non seulement le rural reste important (45 % de la population totale), mais l'agricole reste fort au sein du rural (85 % de la population rurale totale). La population rurale non agricole qui représente 10 % en 1965 atteint seulement 15 % en 1998. La Tunisie passe dans le même temps de 9 à 30 %. Un rural sur trois n'y est plus lié à la production agricole. La Tunisie n'a pu libérer les actifs agricoles qu'en améliorant la productivité de ceux qui restent sur les exploitations. Avec une part de l'import-export agricole équivalente dans les deux pays, un actif agricole alimente 6,6 habitants au Maroc et 10,1 en Tunisie.

Populations rurale et agricole 1965-1998

	Maroc		Tunisie	
	1965	1998	1965	1998
Population rurale	9 077 000	12 619 000	2 801 000	3 355 000
Population agricole	8 136 000	10 750 000	2 557 000	2 368 000
Non agr./pop. rur.	10 %	15 %	9 %	30 %
Hab. par actif agr.	4,2	6,6	5,7	10,1

Source : *Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*, Montpellier, 2000, MEDAGRI 2000.

(10) Au Maroc, en 1972, la natalité en milieu urbain est de 46 ‰ habitants et de 49 ‰ en milieu rural. En Tunisie, en 1970, ce taux est de 32,5 et de 40,7 respectivement.

La production des classes moyennes : une stratégie de la stratification sociale

En 1980, le CRESM publie un petit livre sur les classes moyennes au Maghreb (11) (Zghal A., 1980) qui part de l'hypothèse suivante : « A la suite de l'intervention coloniale, les classes moyennes ont progressivement émergé comme principales couches animatrices de la décolonisation et de la construction nationale. » En l'an 2000, Mahmoud Hussein, observateur attentif de l'émergence de l'individu dans les sociétés du Sud (12) (Hussein M., 2000) va dans le même sens : « développer une classe moyenne susceptible d'ouvrir le pays au monde moderne ».

Il n'est pas dans mes intentions d'entrer dans le débat sur les classes moyennes (13), d'autant plus qu'il a très vite disparu d'un champ de recherche saturé par les inquiétudes suscitées par les rapports entre islam et politique. Mais je pense que le concept est opératoire si on l'utilise comme élément de comparaison entre les expériences de développement en reposant la question de la façon suivante : les pays qui ont eu la possibilité de construire une solide couche moyenne et de lui donner un rôle majeur dans l'économie et dans la décision politique ne sont-ils pas aussi ceux qui sont crédités des meilleures performances économiques et sociales ?

Le passage à l'indépendance est une période très favorable à une modification rapide de la stratification sociale pour au moins trois grandes raisons :

1. Le départ des cadres étrangers de l'administration coloniale ouvre, pour les nouveaux cadres nationaux, des postes très nombreux et qu'il faut pourvoir dans l'urgence.
2. Le départ des étrangers propriétaires de terres, de commerces et d'entreprises ouvre une période de partage des dépouilles coloniales (« marocanisation, tunisification »).
3. La scolarisation, très sélective sous le protectorat, passe à une phase de massification avec comme objectif la généralisation de l'enseignement.

Selon les options faites par les systèmes politiques, la nouvelle stratification qui en résulte peut soit renforcer la place des couches moyennes dans l'administration et dans le tissu économique, soit laisser le partage des dépouilles coloniales profiter aux grandes familles du pouvoir et de la propriété foncière et commerciale.

La Tunisie est plutôt dans le premier cas et le Maroc plutôt dans le second.

En Tunisie, la production des couches moyennes a été avantagée par le recrutement des militants et cadres du Néo-destour qui a largement puisé dans les couches moyennes du Sahel. Le mouvement national en a conservé des représentations « centristes » (la société se développe à partir de son centre et non de son sommet) confirmées par la marginalisation de la monarchie malgré la brève popularité de Moncef Bey. Après l'indépendance, la suppression rapide du beylicat, l'exaltation de l'autorité de l'Etat et l'intention affirmée de créer une éthique du service public, l'abandon délibéré du projet de former une armée nationale puissante en raison du risque de la voir se transformer en force politique, l'affaiblissement des grandes familles proches du Bey ou du pouvoir colonial, la gestion socialiste de Ben Salah qui met en avant une logique de développement égalitaire qui finalement va profiter plus aux couches moyennes qu'aux pauvres mais qui fait obstacle à la récupération des dépouilles coloniales par une bourgeoisie qui se fait très discrète ; il y a là un faisceau de décisions et d'orientations, prises très tôt, qui vont renforcer

(11) A. Zghal (et autres), *les Classes moyennes au Maghreb*, CRESM, CNRS, 1980.

(12) M.Hussein, 346^e conférences de l'Université de tous les savoirs, Odile Jacob, mars 2000.

(13) On utilisera le terme plus neutre de couches moyennes qui désignera les catégories suivantes : employés, cadres moyens, petits commerçants, enseignants, petits propriétaires fonciers.

la formation des couches moyennes et leur place dans la gestion politique du pays. La politique en faveur de ces couches est d'ailleurs revendiquée officiellement et peut servir, à l'occasion, d'article de propagande (14) (Sobh S., 2002).

D'autres facteurs ont agi dans le même sens tout au long du dernier demi-siècle. Ce sont ceux que l'on a déjà évoqués et dont l'importance n'a cessé de se renforcer : la modernisation de la famille et du rôle social de la femme et le maintien, sans pause ni recul, d'un effort de formation considérable qui va permettre de répondre aux besoins en ressources humaines de l'Etat puis des entreprises.

Pas plus que les autres pays engagés dans des expériences de développement la Tunisie n'a été épargnée par les inévitables crises de transition : montée de la pauvreté et du chômage, crises urbaines, exode rural massif, chômage des diplômés, montée des tensions identitaires et religieuses. Mais elle s'est préparée à les affronter et à en réduire la portée par divers moyens : en déconcentrant sa gestion administrative pour réduire la pression des diplômés sur le centre politique, en exportant précocement ses cadres dans les organisations internationales et comme coopérants dans les pays arabes et africains, en modernisant les petits centres ruraux, en faisant entrer dans la loi et dans la culture la modernisation sociale et, en particulier, celle du statut de la femme.

La Tunisie a mis en place un certain nombre d'instruments destinés à lutter contre les inégalités sans peser sur le budget : le Fonds de solidarité nationale dit 26-26, le Fonds national de l'emploi 21-21 et la Banque tunisienne de solidarité. Financés par un recours à la générosité des personnes physiques et morales, ils permettent de satisfaire certains besoins sociaux (par exemple une adduction d'eau pour un village très isolé) que la pure logique économique devrait normalement écarter. Le bénéfice politique de ce genre d'opération, fortement médiatisé, est évident. Par ailleurs, des programmes d'aide au logement (60 % des familles tunisiennes sont propriétaires de leur maison) et de vente ciblée d'un contingent d'automobiles à prix réduit consolident un mode de consommation et renforcent le modèle de la famille nucléaire.

Enfin, dans la question si actuelle de la réduction de la pauvreté, le renforcement des couches moyennes n'est-elle pas la seule voie praticable dans le contexte économique actuel ? La lutte contre la pauvreté ne peut en aucun cas être envisagée en économie libérale comme une redistribution politique autoritaire. Elle ne peut résulter que d'un processus graduel impulsé par l'économie. Tout le monde ne peut monter en même temps dans l'ascenseur social. La promotion des couches moyennes reste alors le seul moyen réaliste de répondre progressivement à l'impératif de réduction des inégalités et de jouer, en même temps, un rôle de mise en mouvement de la société rendant crédible l'espoir de promotion sociale.

Pourtant, la pérennité de ces couches et de leur rôle de consolidation n'est pas acquise. Le paradoxe des classes moyennes, c'est qu'elles sont instables, qu'elles permettent parfois la modernité et qu'elles peuvent, d'autres fois, s'y opposer. Toute expérience fondée sur elles reste fragile et menacée. S'il advenait que les avantages acquis étaient menacés ou que les progrès attendus (par exemple la liberté d'expression) tardaient à se concrétiser, que le système mis en place fonctionnait de plus en plus au bénéfice d'une oligarchie liée au pouvoir, la stabilité remarquable du pays pourrait être mise à l'épreuve.

Au Maroc, l'élaboration des couches moyennes a été fortement entravée par de nombreux facteurs. Le premier, et sans doute le plus décisif, est le ralentissement de l'effort de formation avec ses conséquences principales : une pause dans l'alphabétisation de masse et une orientation de la

(14) Samir Sobh, « La classe moyenne, pari socio-économique de la Tunisie », *Cahiers d'Orient*, n° 66, 2002.

formation défavorable aux cadres moyens d'application, privant les services publics et les entreprises des ressources humaines indispensables à l'exécution des programmes. Dans le domaine de la formation agronomique, par exemple, la suppression de la catégorie d'ingénieur agricole (ENA de Meknès) et sa transformation en ingénieur agronome de conception a scié un des barreaux de l'échelle des cadres et contribué à aggraver la macrocéphalie de l'encadrement marocain.

Cette polarisation des valeurs et des ressources sur le sommet de la société n'est pas seulement l'effet de l'action d'intérêts économiques dominants. Elle est aussi le résultat d'un système sociopolitique (alliance du Trône avec le Mouvement national puis les élites rurales) qui induit des représentations et des pratiques dans lesquelles la valeur est définie par le sommet de la hiérarchie : grande propriété moderne plutôt que paysannerie parcellaire, grand barrage plutôt que petite et moyenne hydraulique, autoroute plutôt que chemin vicinal.

Un exemple de cette tendance à la concentration au sommet est le sort réservé aux terres de colonisation que le Mouvement national s'était engagé à récupérer pour les restituer aux paysans spoliés par les colons. Ces terres ont bien été récupérées par l'État en 1963 (Terres de colonisation officielle) et en 1973 (Terres de colonisation privée), mais la majeure partie du million d'hectares de colonisation a été rétrocédée par des artifices juridiques à de gros acheteurs marocains (Bouderbala N., 1974 et 1977). Pour finir, le gouvernement envisage de vendre ce qui reste des terres coloniales, encore gérées par les sociétés d'État SODEA et SOGETA. Le journal *l'Economiste* du jeudi 29 septembre 2005 publie la liste des attributaires définitifs, principalement de gros acheteurs individuels et des sociétés anonymes (15). L'attribution à de petits agriculteurs sous forme de lots de la réforme agraire aurait pu contribuer à la formation d'une couche moyenne d'exploitants agricoles. Quantitativement, le nombre de lots distribués à la fin des années quatre-vingt qui a atteint 26 000 (soit 1,3 % du nombre total des exploitations et moins de 5 % de la SAU) n'atteint pas la proportion suffisante pour modifier la structure des exploitations en faveur des couches moyennes. Qualitativement, longtemps assisté et dépendant, le secteur de la réforme agraire n'avait pas le potentiel nécessaire pour lui faire jouer le rôle de dynamisation du développement agricole.

Finalement, l'arbitrage politique exercé sur la redistribution foncière ne l'a pas été en faveur d'une classe moyenne montante.

En résumé : les leçons d'une comparaison

Cette longue comparaison entre le Maroc et la Tunisie nous a-t-elle appris quelque chose ? Sans doute, chemin faisant avons-nous pu remettre à la question quelques idées reçues et quelques fausses évidences, mais il faut prendre garde à ne pas céder, à notre tour, à la tentation d'assener de nouvelles certitudes. Les explications proposées restent des interrogations.

Le pari initial de cette contribution a été de présumer qu'une évaluation globale de l'évolution du Maroc indépendant était possible en utilisant deux outils, la comparaison dans le temps (1955-2002) et la comparaison dans l'espace (Maroc-Tunisie).

Le Maroc célèbre, en novembre 2005, le cinquantenaire de son indépendance, c'est-à-dire une durée désormais plus importante que les 44 ans d'occupation coloniale. D'une certaine façon, un obstacle à la connaissance de cette période est tombé : la vision de la génération de ceux qui avaient au moins 20 ans en 1956, fondée sur le seul critère de la lutte anticoloniale, n'est plus la

(15) Négib Bouderbala, « Aspects du problème agraire au Maroc », *BESM* n° 123-124-125, Rabat, 1974 ; « La formation du système foncier marocain », *BESM* n° 133-134, Rabat, 1977.

source légitime de la totalité de l'explication. Il faut bien admettre qu'il n'est plus guère possible d'attribuer tous nos retards et nos échecs à la domination coloniale. Nous entrons dans l'ère de la responsabilité des élites nationales. Les citoyens nés après l'indépendance ou juste avant (les moins de 60 ans en 2005) qui représentent l'écrasante majorité de la population aujourd'hui sont fondés à demander des comptes à leurs aînés sur la gestion du demi-siècle écoulé. C'est une manière de révolution, et elle a commencé à se produire au cours de ces dernières années.

Le deuxième outil a été la comparaison entre le Maroc et la Tunisie, deux pays vraiment comparables, l'évolution de chacun d'entre eux expliquant celle de l'autre. Cette comparaison permet d'échapper au relativisme de résultats mesurés dans un seul pays. Par exemple, au Maroc, la part de la population non agricole dans la population rurale est passée de 10 % en 1965 à 15 % en 1998. Est-ce une progression faible, moyenne ou forte ? Comment l'apprécier ? En la comparant avec la progression de la Tunisie dans le même intervalle de temps. Entre 1965 et 1998, la part de la population rurale non agricole dans ce pays est passée de 9 % à 30 %. Cela devient ainsi une indication décisive sur les différences des choix opérés par les deux pays en matière de développement agricole et de développement global.

Sur 50 ans, la comparaison entre les deux pays a été à l'avantage du Maroc dans les domaines du pluralisme politique et de la liberté d'expression. Mais cet avantage, qui n'est devenu incontestable que dans les dernières décennies, n'a pas entraîné d'impulsions significatives dans le domaine économique. Dans les domaines économiques, sociaux, technologiques, la Tunisie a pris une avance parfois importante. L'explication de ce décalage a mis en avant le rôle de l'ascenseur social dont la mise en mouvement a été permise par quatre transformations majeures : l'effort de formation, la promotion de la femme, l'urbanisation et la modernisation des campagnes et la promotion des classes moyennes.

Ces transformations ont conduit à l'élargissement du marché intérieur et ont donné une forte crédibilité à l'espoir de promotion. Elles ont contribué à réduire les inégalités, à mettre les entreprises à niveau, à résorber le secteur informel et à fournir les moyens de la déconcentration et du développement local.

Les différences entre les deux pays ne résident pas tant dans la politique économique (à l'exception de la promotion économique volontariste des classes moyennes) que dans la modernisation sociale. La vraie différence entre les stratégies historiques de développement, on la trouve dans les politiques de l'école, de la population, de la santé, de la famille et de la femme. L'énergie ascensionnelle de la société a bien résidé, en dernière analyse, dans la promotion sociale, sinon politique, des « ressources humaines ».

Quelques questions toujours ouvertes

Economie ou politique ?

Tout cela nous conduit à revenir sur certaines idées sur le développement considérées comme évidentes.

Faut-il, comme on nous le dit, attendre la prospérité pour partager les fruits du progrès économique ? « *Si vous commencez par partager, vous produirez moins* ». Cette assertion pourrait être complètement retournée. La condition principale du développement n'est-elle pas justement de commencer par partager, partager les avantages de la croissance (promotion des classes moyennes), partager le savoir, la santé, les services publics ? La Tunisie l'a entrepris plus activement, et ses résultats, loin d'en être ralentis, en ont été dynamisés.

Une deuxième conception à revoir est celle qui consiste à s'en tenir à l'idée que la réduction des inégalités et l'émancipation de la femme ne sont que des impératifs de justice sociale. On peut désormais avancer qu'ils sont, aussi et d'abord, des conditions du développement économique et social.

Une dernière question porte sur les rôles respectifs de la démocratie politique et de la stabilité dans le développement des sociétés. Même si cela nous choque, l'exemple tunisien nous montre que le développement économique et la modernisation sociale peuvent, dans une première période du moins, s'accommoder de l'absence de démocratie politique. La stabilité politique, quant à elle, est une condition de la confiance nécessaire à l'investissement dans la durée et à la croissance. Or, malgré une gestion lourdement monolithique et autoritaire, sans interruption sous les deux présidences successives, la Tunisie a connu depuis un demi-siècle une stabilité exceptionnelle dans le tiers-monde.

Cette stabilité a été moins troublée que celle du Maroc par des crises moins fréquentes et moins graves. Pour quelle raison ?

Répondre que c'est grâce à l'efficacité du contrôle exercé par le pouvoir politique n'est pas suffisant. La réponse proposée ici est que le verrouillage de la société a été toléré parce qu'il a été accompagné par une politique constante en faveur des « ressources humaines » : école, santé, femme. Mais rien ne garantit que l'absence prolongée de partage du pouvoir politique ne conduise pas, à terme, à mettre cette stabilité à l'épreuve.

Le rôle ambigu des classes moyennes

Le renforcement de ces classes pose un problème socioculturel. Leur importance numérique, leur position stratégique au centre de la société les mettent en situation de diffuser leur mode de consommer et de se comporter et donc d'étendre à l'ensemble des rapports sociaux l'individualisme et l'esprit de compétition du libéralisme économique imposés par la mondialisation. Il en résulte une dissolution des solidarités anciennes, un affaiblissement des valeurs traditionnelles de respect des anciens et des hiérarchies, un durcissement général des rapports sociaux et la multiplication des incivilités. Ainsi peut se créer dans l'opinion un sentiment diffus de perte des repères, d'insécurité et de regrets des valeurs perdues, qui ouvre un large espace aux prédicateurs du retour du religieux en politique. Tant que la modernisation de la société est portée par le développement économique, les avantages en matière de promotion des ressources humaines permettent de compenser le durcissement des rapports sociaux. Mais en cas de récession, les classes moyennes qui y sont directement exposées ne sont pas à l'abri d'une dégradation brutale de leur condition. Elles peuvent alors, du fait de leur place au centre de la société, se constituer en menace pour la cohésion et la stabilité.

Le système de l'ascenseur social

Les stratégies	Les leviers	Les résultats sociaux
Formation-école Modernisation de la famille et promotion de la femme Promotion des classes moyennes Modernisation des campagnes et urbanisation	Elargissement du marché Espoir de promotion	Décentralisation, déconcentration Cadres d'application Mise à niveau des entreprises Réduction des inégalités Lutte contre la pauvreté Résorption du secteur informel

L'émergence des classes moyennes apparaît bien comme étant au centre d'une grande contradiction. Elle est incontestablement le signe d'une modernisation et d'un progrès économique et social, mais elle porte aussi en elle le risque d'un retour en arrière. C'est pourquoi, bien qu'elle puisse commencer à se produire dans un contexte d'autoritarisme, elle pose très tôt la question de la démocratie.

Esquisses pour l'avenir

Imaginons un Maroc qui se mobiliserait pour mettre l'ascenseur social en marche par des programmes volontaristes affectant les quatre transformations déjà signalées : école, émancipation de la femme, modernisation des campagnes et promotion des classes moyennes. Il ne s'agit, en aucun cas, de présenter une anticipation générale mais de présenter brièvement quelques indications pour des stratégies possibles s'inscrivant dans la logique de l'activation de l'ascenseur social.

La priorité de l'effort de formation ne peut être sous-estimée car il n'existe guère de secteurs ou d'activités dont les progrès ne soient conditionnés par un investissement sur l'école en amont. Cet effort ne peut être réduit à une simple augmentation des ressources affectées à l'éducation. Dans les pays où cette priorité a réussi à impulser le développement économique et technologique (Taïwan, Corée du Sud), elle a consisté à consacrer durablement une part énorme des budgets (plus de 40 % pendant une décennie au moins) à l'investissement de formation. Ce choix, qui suppose des sacrifices parfois douloureux dans de nombreux domaines eux aussi importants, suppose, pour être accepté, un climat de mobilisation nationale générale. L'expérience des pays ayant emprunté cette voie montre qu'elle leur a permis d'éviter largement l'écueil si redouté du chômage diplômé. En effet, l'augmentation massive du nombre des citoyens formés et l'élévation continue de leur niveau de formation enclenchent une dynamique générale qui, agissant sur l'élargissement du marché, l'amélioration de la productivité et la décentralisation entraîne, à terme, un effet retour : une croissance de la demande d'emplois diplômés.

Développement agricole et exode rural

Deux tendances opposées d'évolution menacent conjointement le développement : d'une part, la surcharge humaine des exploitations agricoles avec sa conséquence sur le morcellement de la propriété et, d'autre part, l'exode rural non maîtrisé qui entraîne une surpopulation des villes, le chômage et le mal-être urbains. Ces deux menaces dessinent en creux les réponses à imaginer : comment faire pour encourager la population en excédent sur les exploitations agricoles à les quitter sans pour autant aggraver le départ vers les villes ?

La solution générale consiste à inciter les travailleurs agricoles en excès à abandonner le travail dans l'agriculture en trouvant les moyens de les retenir à la campagne par la création d'emplois ruraux non agricoles, principalement dans les petits centres ruraux.

Dans la production agricole, le problème à résoudre est donc de contenir le morcellement foncier qui conduit à des tailles insuffisantes des propriétés et des exploitations. Il est lié à l'augmentation de la population et au régime successoral du droit musulman qui met, en principe, à chaque génération un nombre plus grand d'héritiers sur la même surface. Pendant des siècles, une relative stabilité de la population et la pratique généralisée de l'exhérédateur des femmes ont permis au système de rester en équilibre. Mais la situation a changé au début du XX^e siècle avec un régime démographique nouveau entraînant la croissance continue de la population et la détérioration constante de la situation foncière : aggravation du morcellement et des situations d'indivision.

La législation marocaine a créé en 1969 pour les grands périmètres d'irrigation un mécanisme juridique destiné à réduire le morcellement (Code des investissements agricoles, 25 juillet 1969). Toutes les opérations immobilières aboutissant à des propriétés ou des exploitations de moins de 5 ha étaient interdites. Dans les cas fréquents où le partage entre les héritiers conduit à des parts inférieures à 5 ha, un certain nombre d'entre eux sont évincés et sont remplis de leurs droits en espèces par les héritiers maintenus. Cette disposition n'a pas été mise en application parce que le fonds foncier permettant de soutenir l'indemnisation des héritiers écartés n'a pas été mis en place. On peut le regretter, car cette opération aurait pu permettre à l'Etat d'aider les héritiers à utiliser le montant de leurs indemnisations (en y ajoutant un crédit bonifié et un soutien technique) pour créer des activités non agricoles dans les petits centres ruraux. Deux objectifs opposés auraient pu ainsi être poursuivis : la lutte contre le morcellement et le maintien à la campagne du plus grand nombre possible d'héritiers.

Ecole rurale et promotion féminine

Si nous devons rechercher les actions de changement qui par leur caractère transversal atteignent les meilleurs effets de synergie, on pourrait imaginer de croiser les entrées suivantes : femme, jeune, rural, école. Ce qui pourrait se traduire par *la scolarisation des petites filles à la campagne*. Comme ces catégories cumulent tous les déficits, elles recèlent aussi les marges de progrès les plus fortes.

Cette idée a été mise en œuvre dans les années quatre-vingt-dix dans l'Afrique des grands lacs. Sa réalisation n'a rencontré qu'un obstacle : dans une campagne caractérisée par un habitat très dispersé, les parents manifestaient des réticences à imposer à leurs enfants (et plus particulièrement à leurs filles) de longs trajets quotidiens à pieds de la maison à l'école. La solution qui a été imaginée et mise en place (construire des internats ruraux pour filles) a effectivement permis d'augmenter sensiblement la fréquentation scolaire des filles de paysans.

Accroître massivement la formation des cadres sans entraîner de chômage diplômé, lutter contre la surpopulation agricole et le morcellement foncier sans aggraver l'exode rural, surmonter la résistance des parents ruraux à scolariser leurs filles sont des actions certes discrètes mais transversales, qui contribuent à des objectifs généraux : croissance globale, développement local, réduction des inégalités, activation de l'ascenseur social. Ce sont des mesures réalistes car elles ne se contentent pas de fixer l'objectif mais elles traitent les obstacles à sa réalisation.

SYNTHÈSE DU DÉBAT DU PREMIER AXE

Mohamed CHERKAOUI

GEMAS, Paris

Le poids du nombre

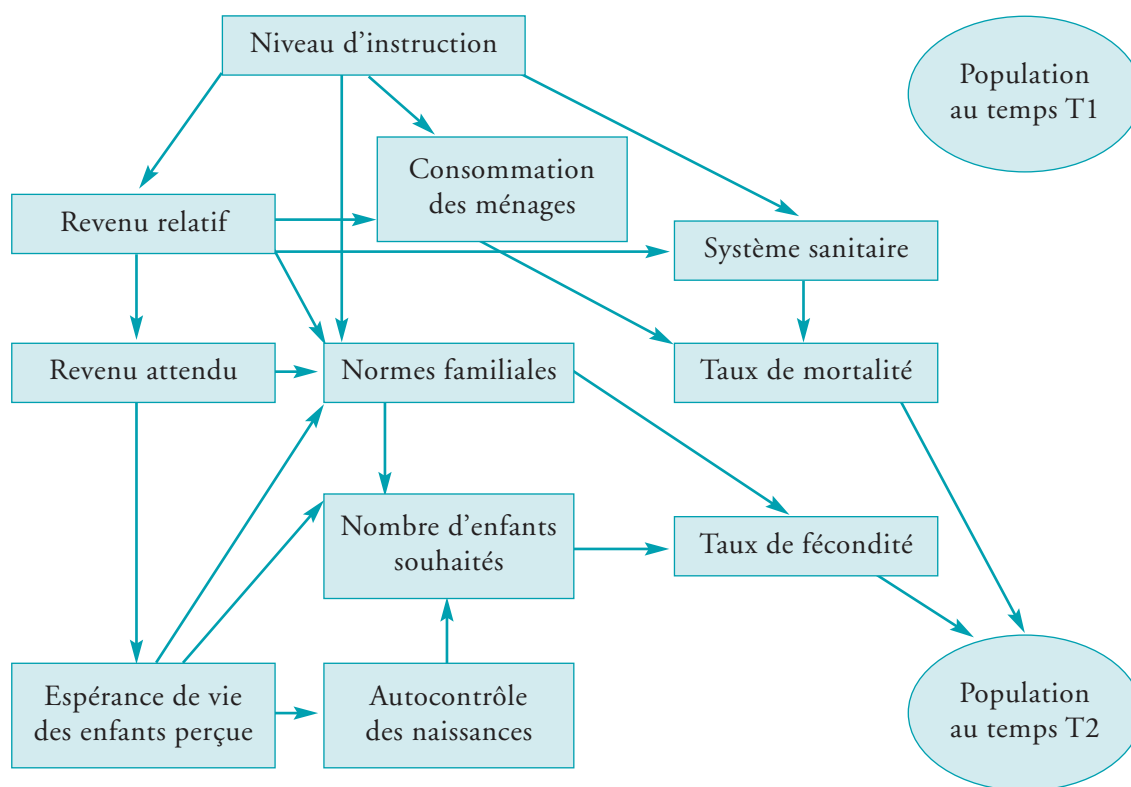
Il serait sans doute faux d'affirmer que les facteurs démographiques commandent, à eux seuls, tous les phénomènes macro-sociaux. Ils sont du reste eux-mêmes des variables dépendantes qu'il convient d'expliquer en sollicitant des mécanismes sociaux plus élémentaires et plus fondamentaux.

Le constat le plus important qu'il faut rappeler ici est la singularité de la transition démographique au Maroc. Selon la vision classique des théories de la transition démographique, la baisse des mortalités infantile et juvénile précède en général celle de la fécondité. Les démographes et sociologues expliquent cette séquence par des hypothèses qui relèvent de la théorie du choix rationnel : une baisse de la mortalité augmente la productivité des naissances et particulièrement celles des garçons à l'âge adulte, conçus et tenus par leurs familles comme une assurance pour l'avenir. Or, si le Maroc connaît bien une très forte baisse de la fécondité puisqu'elle est passée de près de 7,5 à 2,5, celle-ci n'a pas été précédée par une forte baisse de la mortalité infantile, qui demeure assez élevée, de l'ordre de 48 ‰. Il est curieux également de noter que les corrélations négatives entre mortalité et indicateurs du niveau de vie ne sont pas, en l'occurrence, aussi importantes que l'on pourrait s'attendre malgré leur caractère incontestablement significatif.

Les mêmes hypothèses théoriques expliquent, en termes de coûts d'opportunité, la corrélation négative entre l'activité féminine et la transition démographique : lorsque le travail féminin augmente, la famille nombreuse diminue. Toutefois, on constate une légère diminution de l'activité féminine depuis 1995, surtout en milieu urbain, qui n'a eu guère d'effet sur la baisse de la fécondité. On fait des remarques similaires en milieu rural où le taux de fécondité a baissé jusqu'à atteindre 3,04. Il convient également de solliciter d'autres variables indépendantes qui rendent raison de la transition, tels l'âge au mariage et l'utilisation des moyens contraceptifs. Outre l'âge au mariage, qui a fortement augmenté, les deux tiers des femmes mariées pratiquent la contraception.

La baisse de la démographie marocaine est si importante et si inattendue qu'elle surprend les experts nationaux et internationaux dont les prévisions sous-estiment de loin la réalité. En une décennie, la population marocaine n'a augmenté que de 3,8 millions d'individus, ne dépassant guère le taux de croissance de 1,37 %.

Pour ne pas alourdir l'exposé, il est possible de traduire par le graphe suivant les relations entre les variables les plus pertinentes pour expliquer la baisse du taux de croissance de la population marocaine.



Ce graphe ne prend en considération que les variables endogènes qui déterminent en grande partie l'évolution des taux de fécondité et de mortalité ainsi que la population générale. Il restitue les hypothèses les plus importantes que l'on s'autorise à déduire des théories les plus solides. On notera que la quasi-majorité des variables se situe au niveau micrologique ; elles peuvent cependant être traduites aisément au niveau macrologique par agrégation.

On remarquera que le groupe de variables intermédiaires le plus important se compose de ce que l'on appelle ici les normes familiales. On notera que ces normes ne sont pas des idées abstraites qui rendraient compte d'une réalité complexe mais expriment un ensemble d'indicateurs empiriques comme les coûts d'opportunité, l'âge au mariage, le travail de la femme, etc. Il est clair que toute politique publique qui vise des objectifs démographiques et sociaux précis doit prendre cet ensemble de variables comme élément dans sa stratégie.

Si l'on se fonde sur les études marocaines à ce sujet et si l'on s'autorise à tirer des leçons de recherches comparées dans d'autres sociétés, il semble que la famille marocaine connaîtra une modernisation soutenue, démographiquement et socialement. Elle passera de la famille élargie à la famille nucléaire. Elle verra le nombre de ses composantes diminuer fortement, les liens de parenté se distendre, les relations d'autorité verticales changer dans le sens d'une individualisation croissante qui autonomisera ses membres et leur donnera plus de liberté mais également plus de responsabilité. Le modèle de la famille patriarcale s'estompera progressivement : de la famille positionnelle où les relations sociales et les rôles sont étanches et définis en fonction du statut (père, mère, enfant, grand-parent, responsable de l'économie domestique, du revenu, etc.), on passera à un type de famille orientée vers la personne où les rôles seront moins clairement définis en fonction de la position de chaque individu (sexe, âge) et où la socialisation se fera horizontalement.

On envisage trois scénarios : le premier « pessimiste », le deuxième « optimiste réaliste », le troisième « optimiste utopique ».

Selon le premier scénario, l'évolution démographique future correspondrait à une fermeture relative du Maroc sur le monde extérieur et donc à un repli sur un ordre social rigide et sur les valeurs traditionnelles. Puisque, dans ce cas, l'économie connaîtrait une contraction très forte, la population en 2030 risquerait d'être à peine renouvelée. Ce paradoxe s'expliquerait par les mêmes variables explicitées dans le graphe précédent : baisse du revenu relatif et du revenu attendu, baisse de la consommation et détérioration de l'hygiène, crise du logement, augmentation de l'âge au mariage, naissance tardive du premier enfant, augmentation du taux de mortalité. L'exemple de l'Iran est, sous certains aspects, particulièrement instructif : le taux de croissance de la population iranienne n'a guère subi d'influence qui serait due au retour vers les valeurs traditionnelles.

Le deuxième scénario est à l'opposé du premier. Il suppose une ouverture du Maroc sur le monde extérieur et l'acceptation des règles de la mondialisation. L'offre et la demande d'éducation, particulièrement celles des filles, augmenteraient et s'adapteraient aux exigences de l'insertion du Maroc dans des ensembles économiques plus grands. L'exode rural et ses conséquences sur la demande d'enfants par les familles nouvellement urbanisées, la croissance du travail féminin, due en partie à une croissance économique soutenue, une politique sanitaire plus intense qui contribuerait à une réduction du taux de mortalité et un autocontrôle des naissances, la diffusion du modèle de famille réduite, aboutiraient à une baisse de la fécondité en 2030 qui risquerait d'atteindre 1,8, niveau actuellement à peine atteint par les femmes de la capitale du Maroc.

S'il est aisé de prédire un vieillissement progressif de la population, on peut cependant tabler sur une réduction drastique des entrées nettes sur le marché du travail qui avoisineraient les 350 000 par an contre les 550 000 actuellement. Par ailleurs, les effectifs des cohortes scolarisables étant constamment en baisse, une partie du budget de l'État réservée à l'éducation nationale pourrait être utilisée à d'autres fins, notamment en investissements dans la recherche-développement ou dans d'autres secteurs. Il y a aussi fort à parier que la part de l'inégalité des revenus due à la taille de la famille serait réduite.

Le scénario optimiste utopique n'est rien d'autre qu'une amplification du deuxième scénario. Il suppose l'ouverture totale des frontières entre le Maroc et l'Europe pour les biens comme pour les hommes, des investissements étrangers massifs, une éradication de l'analphabétisme et une très forte croissance des niveaux de compétence qu'exige cette quasi-intégration à l'Europe, un phénomène de contagion du modèle européen qui aboutirait à une chute de la fécondité qui atteindrait vers 2030 1,3 enfant par femme, celui des pays du sud de l'Europe.

Ces scénarios comme ceux que nous verrons plus loin se fondent en fait sur deux postulats d'invariabilité et d'inconditionnalité que nous traiterons plus en détail dans la conclusion.

Les structures sociales et leur inscription spatiale

Le poids du nombre ainsi que sa répartition en configuration sociale paraîtront encore plus clairement dans l'analyse de la structure de classes. Dans ce qui suit, l'attention sera d'abord centrée sur les strates moyennes, à la fois problème sociologique et point archimédien pour les politiques publiques qui visent idéalement une plus grande mobilité sociale, une réduction des inégalités et une stabilité politique. On examinera, dans la suite, la stratification à la campagne

et le changement de l'urbain qui exprime en partie les conflits sociaux qui résultent de l'évolution des structures sociales et des jeux d'intérêt de groupes dominants et de l'État.

Les couches moyennes comme volonté et comme représentation politiques

Les recherches sociologiques sur la stratification sociale ont souvent du mal à définir précisément la classe moyenne en explicitant les composantes. Il est cependant courant de distinguer deux sous-ensembles. Le premier est la petite bourgeoisie traditionnelle composée de chefs d'entreprises artisanales ou commerciales auxquels on adjoint les paysans dotés d'un capital foncier de quelques hectares. Le deuxième sous-ensemble est composé des couches sociales salariées, principalement les cadres, les techniciens et les employés dotés essentiellement d'un capital culturel.

Par ailleurs, de nombreuses politiques publiques conduites dans différents pays partent de l'hypothèse qu'une classe moyenne nombreuse, ouverte, forte et prospère, jouissant de revenus substantiels et d'un niveau relativement élevé de consommation de biens matériels et symboliques, peut être à la fois un levier pour l'économie, un modèle de réussite et de promotion sociale pour les classes populaires, mais également un des fondements de la stabilité politique d'une société. Plusieurs recherches sociologiques et politiques ont en effet montré clairement que le comportement politique de la classe moyenne est aux antipodes d'une contestation radicale de l'ordre social et qu'elle aspire plutôt au changement incrémental des conditions de vie.

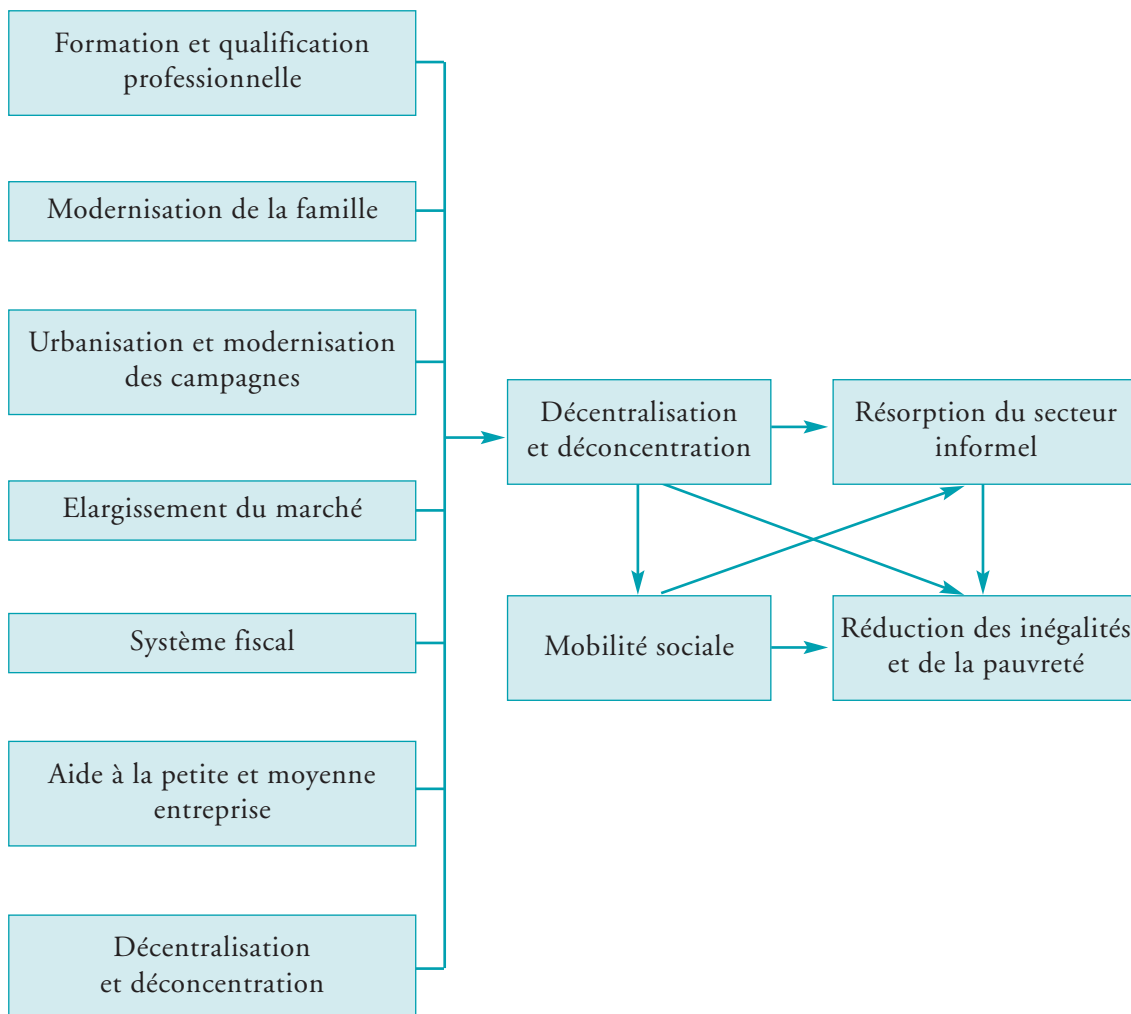
Qu'en est-il de la classe moyenne au Maroc ? Quel a été le rôle de l'État dans la consolidation de cette classe ou au contraire son érosion ? Les rares travaux dont on dispose apportent quelques éléments d'information utiles. Il n'est pas sans intérêt de comparer le Maroc et la Tunisie, deux pays qui, comme l'on sait, ont de nombreux points communs : une structure démographique similaire, un niveau de développement comparable avec une prime pour la Tunisie en raison de sa production pétrolière, des conditions naturelles très voisines avec cependant un avantage pour le Maroc, une même culture et une même religion, etc.

Comparé à la Tunisie, le Maroc bénéficie, au début de son indépendance, d'une légère avance. Presque un demi-siècle plus tard, les choses changent. Le retard pris par le Maroc par rapport à la Tunisie est considérable dans les domaines économique (le revenu par tête tunisien est presque le double du revenu marocain) et social (accès à l'école, à la santé, à l'eau et à l'électricité). Certes, pour la plupart des indicateurs, les deux pays connaissent une évolution similaire, mais la Tunisie a creusé un écart qui n'était nullement prévisible il y a un demi-siècle. Comment dès lors l'expliquer ?

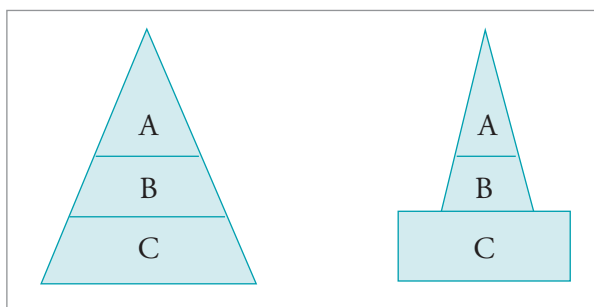
Il serait assurément tendancieux de vouloir rendre compte de ce décalage par un modèle explicatif unifactoriel : la réalité est plus complexe. Toutefois, rien n'interdit d'avancer l'hypothèse selon laquelle l'évolution de la stratification sociale pourrait rendre raison de l'écart observé entre la Tunisie et le Maroc. Tous les processus sociaux et les politiques publiques qui ont abouti à un renforcement des classes moyennes et donc, par contre-coup, à une forte mobilité sociale ascendante intra et intergénérationnelle seraient au fondement de l'évolution similaire mais plus forte et plus pérenne en Tunisie qu'au Maroc. En effet, une maîtrise plus grande de la fécondité, la modernisation de la famille et la promotion du rôle de la femme, une priorité constante donnée à la formation et la qualification des ressources humaines, l'urbanisation et la modernisation des campagnes, l'élargissement du marché intérieur, l'aide au logement et plus généralement à la consommation, l'élévation constante mais sage des revenus : tous ces facteurs ont contribué à l'émergence et à la consolidation des classes moyennes qui offrent un modèle de vie aux couches sociales populaires. Sans doute ces transformations ne se font-elles pas sans heurt

et sans problèmes sociaux et identitaires aigus. Le Maroc a connu lui aussi les mêmes phénomènes mais de façon plus ralentie. En outre, la lourde fiscalité qui touche les couches moyennes et les politiques d'ajustement des années quatre-vingt au Maroc ont sans doute contribué à l'érosion de ces classes.

Il convient cependant de ne pas perdre de vue le contraste politique entre les deux pays. Au régime politique autoritaire tunisien on oppose le pluralisme et une liberté politique plus grande au Maroc. Certes, comme l'ont montré plusieurs études, un développement économique et une modernisation sociale peuvent parfaitement être concomitants avec un autoritarisme ; mais seule une démocratisation politique est un gage de stabilité à long terme. Il y a fort à parier que des problèmes sociaux et politiques émergeront dès que le développement s'essoufflera.



Si l'on accepte la division ternaire classique et hiérarchisée de la stratification sociale en classes haute, A, moyenne, B et populaire, C, il est possible de déduire de nombreuses propositions sociologiques et politiques et de comprendre le rôle éminent que les couches moyennes ont toujours joué dans toutes les sociétés. Limitons-nous à leurs effets sur la mobilité sociale et la stabilité politique. Selon leur poids démographique et leur position dans la structure sociale, la mobilité et la stabilité seront d'autant plus fortes que les strates moyennes seront importantes. Imaginons deux cas de figure extrêmes représentés par les deux figures suivantes.



L'importance des couches moyennes change d'un cas à l'autre. Elles constituent une strate dont les frontières sont beaucoup plus étendues avec les classes haute et populaire dans la première figure que dans la deuxième. En outre, la probabilité d'échange entre les deux classes B et C est de loin beaucoup plus grande dans la première que dans la deuxième où elles sont réduites à la portion congrue. Mécaniquement donc, si l'on suppose que l'on ne se trouve pas dans une société à castes, la mobilité – ou fluidité sociale – sera plus grande dans le premier cas que dans le second. On peut même démontrer mathématiquement qu'il en est ainsi de toutes les relations sociales entre les classes, qu'il s'agisse du mariage, de l'amitié, etc. Un simple raisonnement arithmétique le permet. C'est là un des acquis de la macrosociologie structurale qui correspondent à de nombreuses politiques publiques.

La stratification sociale dans la campagne

Si l'on se donne comme seuil statistique trois hectares environ en sec et un hectare en irrigué, on aboutit à trois catégories socio-économiques : les ménages (57 %) disposant d'exploitations, petites ou grandes, qui constituent des unités plus ou moins économiques (et donc susceptibles de répondre à des politiques de développement agricole), les ménages (28 %) disposant de micro-exploitations qui ne forment qu'une composante partielle de l'activité économique, enfin les ruraux hors exploitations (15 %). L'inégalité à la campagne paraît davantage claire si l'on se fonde sur les superficies réellement exploitées et si l'on distingue les ménages de la première strate d'agriculteurs disposant d'unités économiquement viables et les autres. On arrive à une dichotomisation de la population rurale.

Le premier groupe est composé de "pauvres" et de "vulnérables". Ils dépendent du travail salarié aléatoire et de petites activités informelles. Leur masse varie entre 50 et 60 % de la population rurale selon l'année, bonne ou mauvaise. Ils peuvent aisément basculer dans une forte précarité et prendre le chemin de la ville. Le deuxième groupe correspond à des "agriculteurs". Le poids démographique de ce groupe varie entre 40 et 50 %. On constate que, parmi eux, une minorité d'exploitants (5 %) détient 1/3 des terres, les autres se partagent 55 % des exploitations. Cette inégalité est transposée au niveau des troupeaux qui se stratifient de la même façon que les terres. La ressource collective des parcours, gratuite, est ainsi utilisée de façon inégale, les plus riches en profitant le plus.

Quelle pourrait être la société rurale de demain si les tendances se poursuivaient ? Deux grandes variables joueraient un rôle déterminant : en premier, la démographie du monde rural qui pourrait évoluer selon différents schémas, en second lieu, la libéralisation qui pourrait précipiter des évolutions peu souhaitables.

On estime que vers 2030 la population totale du Maroc pourrait être de l'ordre de 40 millions d'habitants, dont 26 millions correspondraient à la population urbaine (65 %) et 14 à la population rurale (35 %). La population rurale étant restée quantitativement la même, on retrouverait la même population qu'aujourd'hui dans les exploitations dites plus ou moins

“économiques”, soit quelque 8 millions de personnes, tandis que quelque 6 millions de personnes composeraient des ménages dont l’activité économique aurait une petite composante agricole mais dont les revenus permettant la survie proviendraient essentiellement d’activités salariées, agricoles mais surtout non agricoles. Les données disponibles montrent l’existence d’une tendance vers la croissance des strates de moyennes exploitations et par une érosion de la micro et petite exploitation. Tout porte à croire que cette érosion va continuer.

On peut imaginer que ces ruraux resteront sur place s’ils trouvent régulièrement des emplois suffisamment proches, dans l’agriculture et hors de l’agriculture. Cette hypothèse est vraisemblable dans les zones de très forte activité agricole, notamment autour de certains périmètres irrigués. Mais dans la plupart des régions, ces conditions ne seront pas réunies. On assistera alors à un déplacement vers les villes à la recherche d’un emploi. Les villes se trouveraient confrontées au problème d’une absorption additionnelle de quelque 5 à 6 millions de ruraux.

1. Le scénario du “laisser-faire”

La libéralisation à l’échelle mondiale aura vraisemblablement deux conséquences : une marginalisation et une paupérisation d’une partie grandissante du monde rural, le développement d’une agriculture commerciale compétitive, capitalistique. Les défenseurs de l’ouverture soutiennent que ce déclin de la ruralité serait suffisamment compensé par les opportunités créées dans d’autres secteurs par la libéralisation. Ils admettent que, dans les pays en développement, la disparition de la petite agriculture familiale fait partie des risques de la libéralisation. Ce scénario s’inscrit dans les tendances actuelles. Les réformes ne sont pas faites ou trop lentement, l’ouverture laisse au marché l’initiative de la structuration du secteur, les prix des produits agricoles baissent, la productivité des exploitations compétitives augmente. Cette évolution se traduirait cependant par un laminage de la petite agriculture et par un exode de 6 millions de ruraux vers des zones périurbaines sans infrastructures, alimenterait la pauvreté, l’insécurité, les engagements politiques extrémistes. Elle favoriserait en outre l’émigration.

2. Le scénario alternatif de la durabilité et de l’équité

Un scénario alternatif serait celui de l’acceptation de la libéralisation mais dont on chercherait à maîtriser les risques. Cette approche est celle que propose la Stratégie 2020 de développement rural. Elle met en avant le développement durable ainsi qu’une stratégie de diversification des activités économiques, de bonne gestion des ressources naturelles, d’équipement social, de requalification forte des ressources humaines. Le choix de ce scénario alternatif serait celui de la durabilité et de l’équité. Il reposerait sur quatre piliers :

- une autre agriculture, ouverte sur les marchés extérieurs, valorisant les avantages comparatifs régionaux, s’adressant de façon diversifiée aux différents types d’exploitation dont, en particulier, une approche sociale de la petite exploitation familiale, mobilisant en particulier les agriculteurs pour la bonne gestion de l’environnement ;*
- une urbanisation intermédiaire des zones rurales, qui apporterait une réponse à la double contrainte d’une impossibilité de faire vivre de l’agriculture une population rurale équivalente à celle d’aujourd’hui et, par ailleurs, de la limitation, tout aussi dirimante, de la capacité d’absorption des grandes villes au-delà de l’exode rural tendanciel ;*
- un “développement rural” diversifié entendu au sens d’un ensemble d’activités d’équipement et de développement des services sociaux qui viennent compléter les politiques de développement agricole ;*
- une valorisation du patrimoine culturel du monde rural.*

L'inscription de la morphologie dans l'espace urbain

On peut suivre ces tendances au niveau de l'urbain. Si l'on estime que l'urbanisation progresse de quelques 7 % tous les dix ans, on doit s'attendre à ce que les villes comptent près de 70 % de la population totale du Maroc vers 2030. La morphologie en sera dès lors changée. L'urbanisation n'est pas seulement un problème de répartition géographique, elle est aussi source de problèmes sociaux. Les politiques publiques doivent les prévoir et en esquisser les solutions dont les prémices heureuses se lisent déjà dans certaines décisions politiques prises ces quatre dernières années.

Depuis l'indépendance jusqu'aux émeutes de juin 1981, l'État avait subi l'urbanisation. La ville n'était pas perçue par l'État comme un projet d'organisation sociale. Les problèmes urbains étaient pensés en termes de production quantitative de logements et de contrôle de leur conformité. Depuis cette date, l'État conçoit sa politique de planification urbaine comme élément de contrôle moderne de la population et de l'urbanisation, au travers des différents instruments de planification urbaine.

L'État a manifesté une volonté d'intégrer socialement et spatialement une population jugée dangereuse. Ses actions vont de la mise en place d'une planification urbaine, de l'implantation des sièges administratifs en pleine périphérie, d'une politique religieuse, d'une politique massive de logement social, à la réalisation de réformes politiques et constitutionnelles souhaitant l'instauration d'un processus de démocratisation de la vie politique. Mais, malgré la création des agences urbaines dans les différentes grandes villes et l'élaboration d'instruments de planification urbaine, l'État subit encore le processus d'urbanisation. Ceci se manifeste à deux niveaux : la reproduction de la structure urbaine coloniale jusqu'à l'heure actuelle et le développement extraordinaire des formes de croissance urbaine dites « clandestines ».

Si l'on se réfère à l'exemple de Casablanca, la structure urbaine actuelle de cette ville reproduit celle implantée depuis le premier plan d'aménagement qui date de 1917. Elle se caractérise par l'existence d'un seul centre-ville et par un découpage spatial en zones concentriques. L'occupation spatiale de la ville traduit la hiérarchie sociale.

Le second point qui confirme que l'État subit encore l'urbanisation est relatif à l'importance de la croissance des formes urbaines « clandestines » qui représentent le quart de la population urbaine. La région de Casablanca n'a connu ce phénomène que récemment : seulement 4 % de la population habitent dans des logements clandestins, contre 9 % dans les bidonvilles. Paradoxalement, c'est avec la création et la multiplication des différentes institutions de contrôle à partir du début des années quatre-vingt que s'est accélérée l'urbanisation périphérique non réglementaire.

La politique urbaine oscille entre le désir de construire des villes nouvelles ou des villes satellitaires autonomes par rapport aux grandes métropoles et la réalité qui s'exprime à travers la périphérisation des agglomérations urbaines. La ville marocaine se trouve ainsi coincée entre les interventions urgentes de l'État, plutôt ponctuelles qu'à long terme, et le laisser-faire, voire l'ignorance des espaces urbains périphériques en extension.

La concentration et la domination écrasante d'un type d'habitat homogène au niveau de sa forme architecturale, avec une densité démographique trop élevée, marquent profondément et négativement l'image sociale des nouvelles périphéries alimentée par le triplet ruralité, pauvreté et danger.

On doit tirer les enseignements qui s'imposent à partir de l'expérience des pays européens qui ont construit d'une manière massive et urgente juste après les destructions causées par la Seconde Guerre mondiale. Pendant les années quatre-vingt, après la multiplication des émeutes dans les banlieues françaises et anglaises, on n'a pas hésité à détruire une partie de ces grands ensembles perçus comme responsables du mal de vivre des habitants et, par conséquent, de la multiplication de la violence individuelle et collective.

Contrairement aux souhaits affichés par les instruments de planification urbaine, la ville marocaine s'urbanise « spontanément » à l'infini et ce dans toutes les directions. Des espaces périphériques « hors la loi » s'imposent progressivement dans le paysage urbain. Dans ses projets de grande envergure dans les espaces périphériques, l'État n'a pas pu appliquer le premier principe d'urbanisme qui est celui de réaliser des villes moyennes à la périphérie de Casablanca. La mixité sociale et la pluralité des formes urbaines sont parmi les principes qui pourraient donner une nouvelle vie à la ville. Mettre la mixité sociale en œuvre, c'est mettre d'abord fin au principe de zonage qui structure nos villes et diminuer l'intensité de l'exclusion spatiale d'une grande majorité de la population citadine.

Les quatre scénarios du développement urbain

- 1. Un scénario-catastrophe qui consiste en la reproduction de la structure urbaine actuelle avec une croissance spatiale à l'infini de la concentration de zones de pauvreté et le maintien de l'évolution quasi spontanée de l'urbanisation périphérique. On aboutit à l'encerclement spatial des grandes villes par une ceinture dominée presque exclusivement par des logements économiques anarchiques ou réglementaires, logements sociaux, douars, bidonvilles, etc. et, par conséquent, la multiplication des foyers de mécontentement.*
- 2. La valorisation du centre-ville par des opérations de rénovation et de réhabilitation et son extension spatiale au détriment des constructions avoisinantes. Le centre-ville se transforme en ville-centre pour une population millionnaire, en créant des mini-centres structurant l'espace périphérique.*
- 3. La détérioration urbaine progressive du centre-ville et la dévalorisation de son image sociale provoqueront une fuite des couches sociales moyennes et des activités commerciales, de services, de loisirs, etc. Les fonctions résidentielles, économiques et symboliques du centre-ville se déplaceront vers les espaces avoisinants nouvellement rénovés et valorisés grâce à l'implantation d'activités liées à la mondialisation : commerces de luxe, sièges de bureau, restauration rapide, espaces de loisirs, etc.*
- 4. La création de villes nouvelles à proximité des grandes villes, avec une répartition judicieuse des formes résidentielles hétérogènes et un contenu social différencié autour d'équipements structurants capables de provoquer la création d'un mini-centre fonctionnel et symbolique. Cette politique urbaine s'exprime dans les derniers projets de villes satellitaires pour Marrakech et Rabat.*

AXE 2 : FORMATION, QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI : RÔLE DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT ET SON FINANCEMENT

Le système éducatif et de formation, bilan et perspectives

Ahmed ZOUGGARI

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II

Le bilan d'étape de la réforme du système d'enseignement et de formation (SEF) réalisé en juin 2005 par la COSEF, 5 ans après son démarrage, nous éclaire sur la situation actuelle en mentionnant les réalisations et les déficits. Les avancées sont illustrées par la mise en place du cadre institutionnel et juridique de la réforme et une nouvelle architecture pédagogique ainsi que par l'introduction de l'amazighe, l'amélioration de la capacité d'accueil, la diversification des filières de la formation professionnelle (FP) et l'amorce du processus de déconcentration-décentralisation du système d'éducation (SE) (académies régionales). Quant aux déficits, ils se retrouvent au niveau du développement du préscolaire, de l'alphabétisation, du système d'orientation, de l'articulation du système éducatif à son environnement et de la progression de l'enseignement privé. Le rapport recommande de plus grands efforts pour pouvoir réaliser les objectifs de la Charte : généralisation, qualité et cohérence structurelle d'ici 2010.

La Charte d'éducation et de formation représente un acquis considérable et un moment important de projection du système d'enseignement et de formation (SEF) vers l'avenir, mais on peut se demander si la COSEF avait conscience de la force des pesanteurs matérielles et humaines, ni si elle a su résister contre l'attitude de fuite en avant déclarative (concernant la généralisation de l'accès à l'école et à présent celle du pré-scolaire), ni suffisamment associé les principaux acteurs (le personnel enseignant et administratif, les associations des parents d'élèves, à travers leurs structures spécifiques, avant la mise en route de la réforme). Bien que ne disposant pas d'un texte comme la Charte qui insiste sur l'articulation de manière pertinente entre éducation – formation et environnement professionnel, nos voisins tunisiens sont relativement mieux placés sur le terrain que nous.

Certains facteurs contraignants retiendront tout particulièrement notre attention, notamment ceux qui relèvent des difficultés à mettre en œuvre les Réseaux d'éducation et de formation « qui restent au stade du concept », alors que la Charte avait fixé leur initiation dès 2000-2001 (1). Mais il s'agit moins, dans le cadre de ce travail, de revenir sur l'énumération des manifestations concrètes de dysfonctionnement que d'essayer d'aborder l'avenir du système éducatif et de formation à travers l'analyse des paradigmes et des pratiques qui les conditionnent. On

(1) COSEF, *Réforme du système d'éducation et de formation 1999-2004 – Bilan d'étape et conditions de relance*, juin 2005.

s'intéressera tout particulièrement à deux niveaux de réalité à savoir : les formes de gestion du changement et le rapport du SEF à la culture. Nous montrerons que les résistances du système à opérer le saut qualitatif programmé par la Charte proviennent en grande partie d'une insuffisante prise en compte de ces réalités. On terminera notre analyse par la présentation à grands traits des évolutions possibles du SEF au cours des prochaines années. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, nous brosserons un rapide tableau de l'évolution du SEF du lancement de la Charte à ce jour, en nous référant essentiellement au bilan d'étape établi par la COSEF.

Le bilan d'étape de la réforme du SEF

Le bilan d'étape contient un rappel des objectifs de la réforme et du cadre institutionnel mis en place après l'adoption de la Charte, une évolution du SEF de 1999 à 2004, une évaluation du processus de la réforme et une conclusion sous forme de recommandations pour dynamiser la mise en œuvre de la réforme. Une lecture rapide de ce document nous permettra de revenir sur les réalisations de cette phase et l'évaluation de la gestion de la réforme.

Analyse descriptive du SEF de la Charte à 2005

On retrouve dans ce bilan les nombreuses réalisations accomplies.

Mise en place des outils de pilotage de la réforme

Sur le plan législatif, une vingtaine de lois, 50 décrets et un nombre important d'arrêtés et d'outils d'application, l'adoption par les départements ministériels chargés de l'éducation et de la formation de plans d'action sectoriels visant la mise en place des outils de pilotage nécessaires à la réalisation d'objectifs, ainsi que la création au niveau du gouvernement d'une commission interministérielle du suivi de la réforme.

Augmentation de la capacité d'accueil

Le SEF a développé ses capacités d'accueil et d'encadrement. Progression de la scolarisation en milieu rural qui passe de 57,9 % en 1999-2000 à 85,2 % en 2003-2004. Cette évolution a été amorcée en 1997 par le Programme de renforcement de la scolarisation en milieu rural et accélérée par la mise en application de la loi 04-00 relative à l'obligation scolaire. Progression également dans le primaire et le collégial (2) et le secondaire publics, 11 % pour les deux premiers et 8,7 % pour le second, depuis 1999 au niveau national et 17 % dans le milieu rural. La note sombre de ce tableau est représentée par le pré-scolaire, à peine la moitié de la population concernée y a accès (3). La situation est plus complexe dans les domaines de l'éducation non formelle (4) et de l'alphabétisation des adultes (5). Les efforts accomplis au niveau de la dotation budgétaire ainsi qu'au niveau de l'adoption d'horaires et de rythmes d'apprentissage appropriés trouvent leurs limites face à l'absence de formation de la plupart des animateurs et à l'instabilité de ces populations spécifiques.

(2) Plus de 230 collèges créés en 4 ans. Le taux d'accroissement est de 7,8 % entre 2002 et 2004, notamment pour les filles (11,5 %). Mais il y a une persistance des déséquilibres régionaux et entre les milieux, notamment en ce qui concerne le périurbain, qui est défavorisé.

(3) Le MEN veut passer à 1 500 classes /an à partir de 2004 et initier les premières expériences de classes intégrées au cycle primaire.

(4) 141 500 enfants n'ayant pas été scolarisés ou exclus du système scolaire ont été intégrés dans ces programmes, 45 % n'ont jamais été scolarisés, et les trois quarts ont entre 12 et 16 ans.

(5) 1 645 150 personnes ont suivi les programmes d'alphabétisation entre 1999 et 2004.

La formation professionnelle à son tour a amélioré sa capacité d'accueil (6). Mais la forte progression des effectifs totaux, passés de 133 000 à 216 000, n'a pas permis de couvrir la demande qui a été de 5 fois supérieure à l'offre, voire 9 fois pour le niveau de technicien spécialisé.

Enfin, l'enseignement supérieur a connu une progression substantielle de ses effectifs, malgré la baisse du nombre de bacheliers (7).

Amélioration de la qualité

Plusieurs mesures allant dans ce sens ont été mises en chantier. Faute de pouvoir les citer toutes, on mentionnera les plus importantes : la réorganisation pédagogique des cycles d'éducation et de formation dans le primaire, le collège et le secondaire, l'application du contrôle continu, l'institution d'examens normalisés et du nouveau baccalauréat (8) ainsi que la révision des programmes, des curricula et des procédures de publication des manuels scolaires. Mais les incidences positives de ces mesures tardent à se manifester. Le taux de redoublement a augmenté au lieu de baisser, passant de 13,2 % en 1999 à 13,8 % en 2004 dans le primaire et de 17,1 % à 19,9 % dans le secondaire.

Au niveau de la formation professionnelle et continue, on doit mentionner l'accréditation et la reconnaissance des établissements privés, la création d'un programme sectoriel de formation initiale et continue avec les organisations professionnelles, ainsi que l'affectation de la taxe de formation professionnelle à la formation continue. D'autres mesures intéressantes comme l'institution de la formation par apprentissage et le développement de la capacité d'accueil de la formation par alternance ont vu le jour.

Enfin, l'enseignement supérieur s'enrichit de l'organisation de concours d'excellence et la distribution de bourses de mérite, la création de classes préparatoires en sciences humaines et sociales et en biologie, une université jouissant d'une autonomie, une instance nationale de coordination et l'existence de conseils d'université. D'autres mesures transversales sont signalées par le Rapport, concernant les langues (9), la recherche (10) et les NTIC (11).

Difficultés dans la mise en œuvre de la réforme

Elles sont de deux ordres : un retard au niveau de certaines actions programmées par la Charte et des pesanteurs dans les domaines de la gestion.

Du retard de certaines réalisations

Plusieurs actions relevant de domaines stratégiques et programmées par la Charte ont connu sinon un renvoi, du moins un retard. Dans la colonne du tableau très instructif de la page 52 du Bilan, signalant la non-réalisation, on trouve des actions touchant les domaines institutionnel, pédagogique et les ressources humaines (12). Il est évident que toutes les défaillances signalées

(6) 7 160 places pédagogiques nouvelles dans le secteur public entre 1999 et 2004.

(7) 250 111 en 1999-2000 et 280 599 en 2004 au moment où le nombre de bacheliers a diminué de 5,4 % en 2003.

(8) Le contrôle continu et la normalisation des examens a inclu le secteur privé.

(9) Entre dans ce cadre la création de l'Académie Mohamed VI de la langue arabe, l'introduction de la première langue étrangère en deuxième année du primaire, de la deuxième langue étrangère en troisième année du collège et de l'amazighe à partir de 2003. En 2005 le nombre des établissements concernés est de 960, soit 20 % des établissements.

(10) La création de l'Académie Hassan II des Sciences et des Techniques, la restructuration du CNRST, l'institution de la Commission nationale d'évaluation de la recherche scientifique.

(11) Introduction d'un cours d'informatique en 3^e A du collège et la formation de la première promotion d'enseignants de cette matière en 2003-2004. 5 postes de travail pour les lycées d'enseignement général et 10 pour les lycées ayant un BTS.

sont préjudiciables, mais certaines d'entre elles ont probablement eu des incidences plus graves au niveau du pilotage de la réforme. Il s'agit notamment de la non-crédation d'organes de coordination permanente entre les académies régionales et les universités, de la non-réalisation du rapport annuel des AREF aux conseils régionaux et du rapport présentant le bilan et les perspectives du SEF au Parlement (13).

Les retards enregistrés dans les réalisations touchent pratiquement toutes les composantes du programme de la Charte. Là aussi, faute d'études circonstanciées, on ne peut que supposer la gravité des incidences occasionnées par ces retards. Faisant partie d'une logique d'ensemble, le retard pris dans la réalisation d'une partie d'un programme met en péril la réussite de celui-ci. A titre d'exemple, a-t-on idée de donner une impulsion aussi importante à la formation par apprentissage sans avoir au préalable assuré la formation des tuteurs et des chefs d'apprentissage (14) ? Réviser le système des examens du baccalauréat avant d'avoir achevé la réforme complète des programmes (15) ? Les indices témoignant de la force des pesanteurs structurelles sont nombreux, on en a une illustration dans le retard pris par la réorganisation des académies en autorités autonomes et la mise en place des conseils d'administration des Académies et des conseils de gestion des établissements scolaires. Le Bilan nous révèle l'existence d'autres pesanteurs aussi significatives, tel le retard enregistré au niveau de l'élaboration des indicateurs normalisés de suivi-évaluation du système.

Des pesanteurs au niveau de la gestion

Tout cela nous renvoie aux difficultés du SEF à adopter des mécanismes efficaces de gestion. Le bilan recense les nombreux indices de dysfonctionnement persistants qui devaient, en principe, trouver leur solution dans l'application progressive de la Charte. Mauvaise répartition des ressources humaines, absence de prise en considération des compétences, promotion par ancienneté, démotivation, formation déficiente, pléthore de personnel administratif, attitudes d'exécution, centralisation, rigidité et cloisonnement des structures administratives, insuffisante circulation de l'information... (16). Ces problèmes seraient résolus en grande partie par la décentralisation et la déconcentration. La décentralisation aurait permis de maîtriser le rythme d'expansion du SEF et de répondre aux besoins locaux et régionaux, de « conférer une dimension territoriale à la réforme [...], de simplifier, rationaliser, accélérer les procédures de gestion [...], et de libérer les initiatives constructives à tous les échelons (17) ».

(12) Au niveau institutionnel : non approvisionnement du Fonds national de soutien à la recherche et à l'innovation, prévu par la loi des finances, non intégration des établissements de la formation des cadres de l'éducation et de la formation dans l'université, pas de création de lycée de référence. Au niveau pédagogique : non ouverture de sections optionnelles de langue arabe scientifique et technique et pédagogique dans les universités. Au niveau des ressources humaines : non institution de médailles visant à reconnaître le travail accompli par les enseignants et les éducateurs méritants, pas de réalisation de commodités et de programmes d'encadrement pour améliorer le bien-être des handicapés.

(13) Malheureusement, la partie évaluation de l'impact de la réforme (p. 55) n'aborde pas cet aspect, on ne sait donc pas grand-chose sur les incidences de ce retard sur la dynamique de la réforme.

(14) L'effectif des formations en alternance et en apprentissage est passé respectivement de 9 600 à 19 240 et de 4 320 à 32 900 de 1999 à 2004-2005.

(15) Sur cette dernière mesure, les rédacteurs du bilan considèrent que celle-ci constitue une limite importante qui dévie quelque peu le processus de la logique d'ensemble.

(16) Le Bilan note que des dispositions ont été prises pour motiver les ressources humaines, notamment la révision des cadres statutaires, la valorisation de leurs conditions matérielles et de travail, ainsi que la création de la Fondation Mohamed VI des œuvres sociales de l'éducation-formation.

(17) Les auteurs du Bilan regrettent l'absence de procédures formalisées de gestion et d'outils modernes tels que les manuels de procédures de coordination, un système fiable d'information et de traitement statistique, des mécanismes de coordination et un dispositif d'évaluation et de concertation entre les différents pôles de décision.

Les recommandations de la COSEF pour le prochain quinquennat

Dans la conclusion prospective, les auteurs du Bilan reviennent sur l'importance de la Charte en précisant que celle-ci trace une perspective réelle et vise à faire du SEF « un instrument d'intégration sociale et professionnelle, beaucoup plus ouvert sur son époque et capable de prendre en considération l'identité marocaine dans toutes ses dimensions (18) ». Ils laissent, cependant, transparaître un doute quant à la faisabilité du programme tracé et se demandent si « ce projet n'a pas pêché aussi par une certaine ambition, naturelle par ailleurs, qui serait en avance par rapport au domaine du faisable dans nombre des objectifs qu'il a retenus (19) ». Pour le prochain quinquennat, ils recommandent l'approfondissement du travail engagé et le respect de la cohérence d'ensemble. Cet effort devrait être orienté dans trois directions : un élargissement du cercle d'adhésion par l'adoption d'une démarche contractuelle, un engagement clair sur les choix (20) et, enfin, le recentrage de la stratégie autour des axes prioritaires (21).

Le Bilan revient sur la décentralisation du SEF et la mise à niveau de ses capacités de gestion, ainsi que sur le transfert de davantage de pouvoir aux AREF et à l'Université afin de favoriser « la responsabilisation des acteurs, de véritables projets d'établissements, un meilleur ancrage à l'environnement socio-économique, l'innovation et la compétition (22) ». La conclusion se termine par le rappel de la mise en place du Conseil supérieur de l'enseignement, chargé de poursuivre l'action de la COSEF, dont la création a été annoncée dans le discours du Trône de juillet 2004.

Notre lecture du bilan nous montre que malgré les efforts accomplis, les lois, les décrets, les outils mis en place et la mobilisation des ressources humaines et matérielles n'ont pas permis la réalisation de ce qui a été programmé par la Charte pour le premier quinquennat. C'est l'occasion pour nous de revenir à notre interrogation du début de ce texte à propos de la gestion du changement et du rapport du SEF à la culture dans notre pays.

Les formes de gestion du changement

Les formes de gestion du changement adoptées par notre SEF sont conditionnées par des paradigmes, des attitudes et des pratiques qui posent problème. Certains traits significatifs mentionnés dans l'analyse de Tahar Kaci du SEF algérien méritent d'être reprises pour comprendre le contexte dans lequel se fait la gestion du changement dans nos pays (23). Il est évident que malgré de fortes similitudes, la situation des systèmes algérien et marocain est différente, mais les traits que nous avons choisi de signaler se retrouvent largement illustrés dans le SEF marocain.

- Le premier se réfère à la difficulté de constituer une accumulation nécessaire au développement d'une culture de l'école. Plus que dans les pays industrialisés, la question de l'enseignement est idéalisée et politisée, avec une tendance à accorder plus d'importance aux analyses globalisantes et générales, à se laisser attirer par les débats polémiques sur les valeurs et les finalités au

(18) Bilan, p. 63.

(19) *Idem*, p. 63.

(20) Politique linguistique, responsabilité du corps enseignant, affectation et à l'utilisation des ressources, mobilisation de nouvelles ressources, au rôle respectif de public et du privé.

(21) Afin de parachever la mise en œuvre des chantiers-clés tels que la généralisation, la qualité, la décentralisation, la promotion scientifique et l'intégration du savoir, le financement, le partenariat et l'éducation non formelle et l'alphabetisation.

(22) *Idem*, p. 66.

(23) Kaci Tahar (2003), *Réflexion sur le système éducatif*, Casbah Edition, Alger.

détriment des questions relatives aux méthodes, aux pratiques pédagogiques, aux aptitudes et aux comportements. L'analyse méthodique, basée sur la collecte des données et la mesure des causes et des effets se heurte à la rareté des rapports officiels et, quand ils existent, à leur difficulté d'accès et, d'une manière générale, à l'absence d'une véritable politique de la recherche en science de l'éducation (24). A la différence des pays industrialisés, un faible intérêt est accordé aux études de terrain et à l'expérimentation (25).

- Le deuxième concerne les pratiques administratives. L'élaboration des programmes et leur mise en œuvre obéissent à des préoccupations administratives, formelles qui laissent peu de place à l'innovation et à la pluridisciplinarité. Le SEF éprouve une incapacité à se soustraire à la pesanteur des procédures qu'il s'impose et à intégrer les innovations. Même quand les études, établies par des universitaires, les secteurs concernés ou les organismes internationaux bailleurs de fonds, existent et sont reprises sous forme de programmes d'action, leur mise en œuvre n'engendre pas une amélioration notable du fonctionnement interne du SEF et ne produit pas la qualité attendue sur le terrain pédagogique.
- Le troisième se rapporte à la difficulté de mettre en œuvre une gestion rationnelle alliant une gestion courante qui assure la marche quotidienne à une gestion du développement prenant en compte les changements et analysant leurs incidences. Cette deuxième forme de gestion demande une capacité à se positionner, à anticiper et à créer des relais méthodologiques entre la réflexion et l'action (26).
- Le quatrième renvoie aux pratiques de coordination et de collaboration intersectorielles qui restent souvent des positions de principe énoncées par les autorités centrales et ne donnant pas lieu à « un prolongement institutionnel au niveau local, là où s'administrent concrètement les facteurs et leurs mises en œuvre (27) ». La décentralisation est souvent abordée dans une logique de répartition des tâches administratives et non pas en termes de niveau de cohérence du système. Ceci renvoie à une conception étroite faisant de la décentralisation « une réponse administrative à l'extension du système » au lieu de la considérer comme « un choix de politique éducative et de stratégie de développement (28) ». Une grave conséquence découle de cet état d'esprit. L'effort de décentralisation n'a pas fait émerger des niveaux de **cohérence** intermédiaires capables de relier la gestion du développement avec les besoins des populations (29).
- Le cinquième concerne la place excessive accordée à la préoccupation institutionnelle qui devient souvent une fin en soi. Cette tendance est illustrée par l'importance que prend la création des institutions et des textes nouveaux sans que soient préalablement explicitées les stratégies de développement avec des objectifs, des programmes, des conditions de mise en œuvre et des échéances précises.

Enfin, un dernier trait significatif dans la gestion telle qu'elle est organisée dans nos pays a un rapport avec la pratique de l'évaluation. Celle-ci est rarement prise comme un outil de gestion

(24) Abordant cet aspect à travers son analyse du SEF algérien, Tahar Kaci fait part de l'« absence d'une approche historique, fondée sur l'examen des différentes étapes du développement, sur l'identification des objectifs impartis aux politiques mises en œuvre et sur l'évolution des contraintes... Tout se passe comme si l'éducation relevait plus de normes intemporelles et universelles que d'un processus de développement social et institutionnel dynamique, contradictoire, évolutif ».

(25) Un timide effort est fourni depuis la moitié des années quatre-vingt-dix avec les expériences-pilotes financées par des bailleurs de fonds internationaux.

(26) Kaci, *op. cit.*, p. 50.

(27) Kaci, *op. cit.*, p. 54.

(28) *Idem.*

(29) *Idem.*, p. 53.

dont le but est de réguler et de corriger. Tant que le SEF ne prévoit pas des moyens techniques et organisationnels capables de réguler et de corriger, les bilans réguliers n'auront pas d'utilité. « L'évaluation, écrit Kaci, doit s'inscrire sur une stratégie de gestion capable de prendre en charge de façon permanente ses résultats (30). » Cette déficience est aggravée par la difficulté à pouvoir mesurer en performance l'évolution des indicateurs du rendement. Les réajustements à opérer « en temps utile » reposent sur l'existence d'un système de production, de traitement et de circulation de l'information de qualité, ce qui n'est pas toujours le cas.

Nous manquons de place dans le cadre de cette analyse pour montrer comment chacun de ces traits prend forme dans la mise en œuvre des différents programmes que s'est assignée le SEF marocain (31). Si des progrès ne sont pas réalisés dans chacun des niveaux mentionnés, on voit mal comment on pourrait appliquer l'esprit de la Charte. En particulier, comment mettre en œuvre la fameuse démarche proposée consistant à faire de l'éducation-formation « une construction intégrée dont les structures, les niveaux et les modes sont reliés en un système cohérent, en interaction permanente et en adéquation avec l'environnement social, professionnel et scientifique » et dont « la réforme de l'un des aspects, l'évaluation de ses résultats et son adaptation exigent la maîtrise de tous les autres aspects », ce qui impose « d'unifier l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques éducatives et de formation, de manière à garantir leur harmonisation et leur mise en œuvre cohérente, efficiente et rapide, tout en facilitant une détermination claire des responsabilités quant aux résultats (32) » ?

Rapport du SEF à la culture

Un deuxième obstacle important, qui retarde l'amélioration de la qualité des produits de notre SEF, réside dans la difficulté qu'il éprouve à clarifier son rapport à la culture ainsi qu'à la diversité des formes qu'elle prend dans les différents milieux, rural, urbain, périurbain, etc. Des efforts ont été entrepris dans les années quatre-vingt-dix par le MEN et, par la suite, par la COSEF, mais ceux-ci demeurent insuffisants.

L'adaptation au milieu

La préoccupation de l'adaptation au milieu est en fait bien antérieure à la Charte. Elle date des années quatre-vingt-dix, où l'on assiste à l'émergence d'une nouvelle démarche qui considère la promotion du capital humain comme le facteur-clé de toute croissance économique et qui se base sur une stratégie associant l'élimination de la pauvreté en milieu rural par l'amélioration des revenus des foyers et l'élévation du niveau d'instruction des enfants et des adultes. Les projets expérimentaux visant l'amélioration de la scolarisation dans les milieux défavorisés prendront place dans un contexte national particulier, caractérisé par une situation économique et sociale assez précaire, avec cependant une volonté politique de trouver les voies les plus appropriées à

(30) *Op. cit.*, p. 55. L'auteur rappelle que l'évaluation du SE algérien par UNESCO en 1987 avait pour tâche essentielle d'élaborer un système d'évaluation intégré au fonctionnement et à la gestion. Faute de suivi efficace et de continuité dans l'action, le projet s'est effrité, et son objectif premier s'est perdu en cours de route.

(31) Prenons le cas de la généralisation, on note tout d'abord que l'âge de la scolarisation obligatoire qui visait en 1960 les enfants de 6 à 14 ans, fut restreint en 1963 à ceux qui ont entre 7 et 14 ans et de nouveau modifié en 1966 pour ne concerner que la classe d'âge de 7 à 12 ans et enfin ramené par la Charte de 6 à 15 ans. Pour ce qui est des délais, on se contentait jusqu'en 1984 de les situer aux alentours de l'an 2000, en 1988 on avance l'année 1994-1995, en 1994 on la renvoie à après 2000, la Charte la fixe à 2002, et à l'heure actuelle, cet objectif n'est toujours pas atteint. La même remarque pourrait être faite pour l'alphabétisation.

(32) Espace Gouvernance, Levier 15, paragraphe 154.

même d'inverser les tendances antérieures. Il s'agissait, notamment, de mettre en place le cadre d'une politique sociale permettant d'élargir l'accès des services sociaux de base aux populations pauvres de manière à promouvoir leur participation à des activités susceptibles d'augmenter leurs revenus. Les données sur le niveau de vie des ménages (Enquête sur la consommation de 1985) avaient révélé un grand écart entre milieu urbain et milieu rural, 72 % des pauvres vivaient dans les zones rurales, pour la plupart petits exploitants agricoles ou salariés saisonniers. Bien que le taux de chômage dans les campagnes fût légèrement inférieur à celui des villes, le sous-emploi chronique y était plus fréquent et touchait tout particulièrement les femmes et les personnes cumulant pauvreté et faible niveau d'instruction.

La précarité de la situation dans le domaine de l'enseignement au moment du lancement de ces projets résidait dans la faiblesse de l'enseignement en milieu rural, illustrée par de nombreux indicateurs : des taux nets d'inscription touchant des seuils critiques, avec une inscription au primaire ne dépassant pas 58 % (taux inférieur de 24 % à celui de la ville) pour les filles et les garçons réunis, et difficilement 26 % pour les filles seules. Du reste, au niveau national, le taux d'inscription global qui inclut les élèves du préscolaire moderne, des écoles coraniques, de l'enseignement fondamental et du secondaire, atteignait difficilement 41 % et plaçait le Maroc bien loin derrière les pays du groupe de référence (51 %). En outre, bien qu'ayant assez substantiellement reculé de 1971 à 1991 en passant de 75 % à 55 %, le taux d'analphabétisme demeurait assez élevé, surtout en milieu rural où il atteignait 71 % contre 38 % en ville. Les femmes subissaient davantage ce fléau que les hommes, 70 % contre 44 % au niveau national et 90 % contre 26 % en milieu rural.

Les différentes études entreprises par le MEN avaient révélé le poids de certaines variables liées au milieu, d'ordre familial (taille de la famille), économique (division et affectation des tâches au quotidien), culturelles (statut affecté aux enfants selon leur sexe), etc. Il a été établi en particulier que l'existence ou l'absence de certains éléments matériels élémentaires tels que les latrines, l'eau potable et les cantines exerçaient un effet direct sur la scolarisation des enfants et sur celle des filles en particulier. Or, dans la plupart des cas, les établissements scolaires en milieu rural souffraient du manque de ces commodités et pâtissaient également de l'inexistence d'un matériel didactique approprié, voire de manuels scolaires. Tout cela ne manquait pas d'entraîner des conséquences négatives : difficulté d'inculcation des apprentissages de base aux enfants ruraux, dont le niveau d'instruction ne progressait pas selon le même rythme que celui des enfants des villes, abandons scolaires, problèmes d'insertion dans leur milieu et désaffection des parents à l'égard de la scolarité de leurs enfants.

Par ailleurs, l'examen de la ventilation des ressources affectées à chaque niveau montrait que la part réservée au premier cycle de l'enseignement fondamental était de l'ordre de 35 % du budget global des dépenses de fonctionnement, alors qu'elle est de 43 % dans le groupe de référence. Pourtant, la plupart des études entreprises sur ce sujet ont montré que les dépenses en faveur de l'instruction de base représentaient un transfert social susceptible de profiter directement aux catégories modestes, surtout dans des pays comme le Maroc où cette catégorie sociale est sous-représentée quantitativement dans les niveaux du deuxième cycle de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, espaces où la classe moyenne et la minorité aisée sont sur-représentées et auxquelles on accorde 46 % des ressources, soit le double de ce qui est accordé à ces classes dans le groupe de référence.

En 1992, on a recensé une trentaine de provinces dont le taux d'inscription en 1^{re} année fondamentale se situait en-dessous de la moyenne nationale qui était de l'ordre de 69 % (projet de promotion de la scolarisation des filles, 1994). C'est de ces provinces que seront issues les

13 provinces sélectionnées pour le programme du BAJ dont fait partie El Kelaa des Sraghna, qui deviendra le lieu d'expérimentation du projet-pilote d'éducation en milieu rural. Trois préoccupations majeures seront alors intégrées dans la nouvelle démarche du MEN et constitueront la stratégie du développement de l'école dans les campagnes. La première se réfère à la croissance économique et à la capacité de celle-ci à faire reculer la pauvreté et à réduire ses effets sur l'inscription scolaire des ruraux. La deuxième concerne les mesures à prendre pour adapter le système scolaire aux besoins réels des ruraux. Enfin, la dernière a trait à tout ce qui vise à neutraliser en amont les obstacles qui freinent le développement de l'inscription des filles en particulier, en mettant en place un programme d'alphabétisation pour les adultes et en faisant participer les ruraux au suivi scolaire et à l'entretien de l'école.

Les projets-pilotes

Projet	Financement	Objectifs
Training for Development 1995-1999 (TFD)	USAID	Amélioration de l'EMR Formation du personnel enseignant et administratif Ouarzazate – Errachidia – Sidi Kacem – Essaouira – Al Hoceima
Girl Education 1999-2001 (GE)	USAID	Programme qui concerne 5 pays en plus du Maroc (l'Égypte, la Guinée, le Guatemala, le Pérou et le Mali) Traiter des obstacles à l'éducation de la fille
Morocco Education for girls 1996-2003	USAID	Innovations pédagogiques Participation des populations (Asso-ONG.) F.C.
Projet-pilote d'éducation en M.R. – 1992-1999	PNUD	Expérimentation d'une méthodologie d'intervention pédagogique en MR – intégration – partenariat – ouverture – décentralisation – El Kelaa des Sraghna
Programme de l'UNICEF 1997	UNICEF	Veut améliorer la vie des femmes et des enfants, couvrir les besoins en hygiène, en eau et en éducation El Haouz, El Kelaa, Essaouira, Safi, Chichaoua, Chtouka et Ouarzazate
BAJ	B.M.	Vise à aider les pouvoirs public à faciliter l'accès pour les pauvres aux services sociaux de base. Comprend 3 composantes (santé, promotion nationale, éducation de base) – 13 provinces*

* Al Hoceima, Azilal, Chefchaouen, El Kelaa, Essaouira, Chichaoua, El Haouz, Ouarzazate, Safi, Sidi Kacem, Taroudant, Taza et Tiznit.

Au niveau des résultats, les expériences-pilotes ont largement honoré leur contrat quant aux résultats attendus. Si l'on considère les effectifs, on remarque durant la mise en œuvre des différents projets qu'il y a augmentation des effectifs scolarisés, notamment ceux des filles ; dans le cas d'El Kelaa, il est passé en 1993-1994 de 35 % du nombre total des élèves des écoles-pilotes à 48 % en 1998-1999. Les différentes évaluations ont permis de constater que les performances scolaires réalisées dans les écoles-pilotes, comparées à celles des écoles hors projet, étaient à

l'avantage des premières. Si l'on considère le corps enseignant et administratif, on constate que le Projet a transformé favorablement les agents qui y étaient impliqués. Autrement dit, le projet a contribué doublement à promouvoir les ressources humaines, d'une part, en améliorant la qualité de la scolarité par l'adaptation des curricula à leur environnement et, d'autre part, en renforçant la capacité des enseignants, des encadrants et du corps administratif à s'intégrer dans le milieu où ils exercent. Si l'on considère enfin l'environnement physique et humain de ces projets, on remarque qu'ils ont généré une dynamique dont les effets sont multiples. Ils ont d'abord montré qu'une information, organisée méthodiquement, peut entraîner une mobilisation des ressources locales. Ils ont fait la démonstration que le contrat partenarial représente une solution tout à fait appropriée lorsque les objectifs et la forme de contribution des partenaires sont bien définis. Enfin – et c'est un élément de grande importance – ils ont revalorisé l'image de l'école auprès de la population rurale.

Cependant, la territorialisation de l'école telle qu'elle a pris forme à travers les expériences en cours, pose un certain nombre de questions. Elle pourrait contribuer à créer les conditions d'un enseignement à deux vitesses, notamment par l'insistance sur la ruralisation de l'école qui prend souvent la forme d'une simplification excessive des programmes et d'une adaptation suscitant une focalisation sur le mode de vie et les valeurs des populations concernées au détriment de l'élargissement de leur horizon. En effet, vouloir maintenir les jeunes sur place en leur dispensant un enseignement trop soucieux des conditions de vie quotidiennes de l'enfant préparerait mal celui-ci à vivre dans sa région, qui connaîtra forcément des changements dans six ou sept ans, lorsqu'il sera adulte. Appliquée sans mesure, la ruralisation ferait de l'école une source d'isolement du milieu rural, participant à creuser l'écart entre la ville et la campagne au lieu de le réduire. Sur le plan pédagogique, certaines méthodes, notamment celle suivie dans l'enseignement contractuel, pourraient présenter plus d'inconvénients que d'avantages (33). Par certains de ses aspects, cette méthode est trop lourde au niveau de son application, longues explications à fournir aux élèves pour leur exposer les règles du jeu, période d'adaptation qui prend un temps précieux si l'enseignant ne maîtrise pas les techniques d'animation, nombreuses fiches à remplir pour la préparation et l'évaluation des activités, etc. Par ailleurs, en affectant le premier rôle au groupe et en insistant sur l'intégration de l'élève dans celui-ci, l'enseignement contractuel dépasse largement l'objectif pédagogique de l'apprentissage du travail en équipe et pourrait compromettre à terme l'épanouissement individuel, processus qui représente un ingrédient essentiel à la constitution de la citoyenneté.

Transmission de la culture et usage de la raison

Le deuxième aspect de l'adaptation du SEF à la culture pose la question de l'importance à accorder à la transmission de la culture et à l'usage de la raison. Le SEF des pays arabes et musulmans est écrasé par le poids de cette question qui renvoie à une autre plus globale, à savoir : comment passer d'une société pré-industrielle, dans laquelle le SEF remplissait une fonction de transmission de la culture et de l'ordre établi, à une société moderne où celui-ci doit concilier transmission de la culture, usage de la raison et production de connaissances nouvelles ? La rareté des débats sur ces questions pose un sérieux problème et handicape le développement du SEF qui se trouve confronté à des tâches multiples (34) sans que soient

(33) Elle vise à mettre l'effort collectif au service de l'élève et à l'initier à un travail d'équipe basé sur la coopération et la solidarité, utilisées dans le cadre de l'apprentissage de résolution de problèmes ou d'exercices d'application.

(34) Socialisation, développement personnel, formation de la citoyenneté, acquisition des compétences et de qualification/insertion professionnelle et production de connaissances nouvelles.

explicités leurs référents culturels. D'une manière générale, le discours sur l'identité masque souvent une agression contre la raison en prônant une reproduction stricte de la culture arabo-islamique et sa préservation comme un élément immuable dans l'espace et le temps. Les conséquences de cette vision peuvent être néfastes sur le développement de la personnalité des jeunes et sur celui des activités scientifiques et culturelles, incitant l'individu à s'accrocher à son passé, réduisant la science à une technique, amputée de son contenu théorique et faisant de la créativité une essence divine.

On doit reconnaître que la Charte a été soucieuse de définir les contours des rapports entre transmission de la culture et « développement » personnel. Il est précisé dans la première partie du texte que le SEF s'enracine dans le patrimoine culturel du Maroc et le respect des composantes régionales (35) et se fonde sur les valeurs et les principes de la foi islamique. Mais sur ce dernier aspect, la Charte n'est pas assez vigilante. Certes, elle prend soin de prôner les valeurs de tolérance, d'esprit de dialogue et d'ouverture sur la science (36). Elle met en avant, dans le paragraphe 9 réservé à l'école nationale, la nécessité d'œuvrer pour « une école vivante grâce à une approche pédagogique fondée sur l'apprentissage actif, non sur la réception passive. [...] ». Mais à aucun moment il n'est mentionné la nécessité d'inculquer à l'apprenant un esprit critique, exercé sur soi et sur la réalité. Pourtant ni la tolérance, ni l'esprit de dialogue, ni l'ouverture vers la science ne peuvent être effectifs et durables sans l'exercice de l'esprit critique. Celui-ci devrait avoir droit de cité partout, dans l'enseignement des langues, de la littérature, de l'histoire, de la philosophie et dans les savoirs scientifiques.

Scénarios pour le futur

Quelles perspectives pour le SEF ? Il est évident que la marche du SEF vers son avenir passe par sa volonté de mobiliser ses ressources humaines et matérielles pour réaliser les objectifs qu'il s'est donnés. D'une part, en construisant un projet et des démarches susceptibles d'expliciter le rapport entre la transmission de l'héritage culturel et l'usage de la raison entendue comme principe d'émancipation et exigence de l'universel et, d'autre part, en s'imposant une gestion rationnelle du changement qui lui assure le contrôle de la marche quotidienne ainsi que la capacité à produire du développement et à évaluer les effets des innovations qu'il fait siennes. Pour ne pas rompre avec la tradition dans ce domaine, on distinguera trois voies d'évolution possibles pour les années à venir (37).

Reconduction de la tendance

Fonctionnement et gestion des flux

- Le SEF continuera à travers ses 3 niveaux (enseignement fondamental, secondaire et supérieur) à produire le même taux de redoublement et d'abandon.

(35) L'article 29 de la deuxième partie, insiste sur les mesures visant à assurer une marge de flexibilité et d'adaptation à l'école avec « des formules alternatives » tenant compte des conditions géographiques, socio-économiques, humaines des populations économiques, traduire la pluralité de l'école communautaire dans tous les éléments constitutifs de l'enseignement : horaires, programmes, méthodes pédagogiques, motivation des parents, des enfants, des éducateurs, sous condition de ne pas remettre en cause les objectifs de la réforme.

(36) Le SEF « vise à former un citoyen vertueux, modèle de la rectitude, de la modération et de la tolérance, ouvert à la science et à la connaissance et doté d'esprit d'initiative, de créativité et d'entreprise ».

(37) L'exercice est périlleux surtout quand il est fait par un néophyte. On excusera donc le schématisme des traits retenus.

- L'enseignement secondaire restera exclusivement déterminé de façon implicite ou explicite par l'accès à l'enseignement supérieur.
- L'enseignement supérieur et la formation professionnelle auront toujours pour mission implicite la récupération d'une clientèle ayant des profils et des niveaux de compétence sans rapport avec les pré-requis.
- Les systèmes de soutien à l'éducation – alphabétisation et éducation non formelle – continueront à se contenter de développer leur capacité d'accueil sans obligation de résultat.

Les organes de participation

Perpétuation des dysfonctionnements concernant la gestion des rapports de la formation professionnelle avec les partenaires économiques et, notamment, le fonctionnement des organes de concertation, la participation des professionnels à l'accueil, l'encadrement et le placement des stagiaires et la gestion du partenariat. Les organes de concertation prévus aux niveaux national et régional et à l'échelle des unités de formation continueront à montrer leur limite quand il s'agit d'impliquer les partenaires socio-économiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques arrêtées en matière de formation professionnelle.

La production, le traitement et la circulation de l'information

Le système d'information continuera à produire des données insuffisamment articulées à la décision, inutilisées, voire inutilisables, dans la régulation du SEF.

L'évaluation

Les bilans et les évaluations continueront à être produites pour elles-mêmes sans être véritablement intégrées dans le pilotage du SEF.

La qualité de la formation et de la production de la connaissance (recherche)

Elles connaîtront quelques améliorations partielles sans effet d'entraînement.

Le SEF dépasse ses handicaps et se modernise

- Un effort substantiel est consenti pour le développement de la recherche et la mobilisation des ressources humaines. Des études et des travaux de terrain sont entrepris pour combler le grand déficit dans ce domaine.
- Un programme de formation continue ambitieux, à l'adresse du personnel enseignant et administratif, est réalisé et évalué.
- Les formes d'organisation du travail dans l'ensemble des espaces éducatif et de formation seront basées sur la participation, l'implication, l'évaluation et la reconnaissance de l'effort en matière de qualité et d'innovation.
- Le pilotage du SEF se fera dans le cadre d'une décentralisation menée à son terme. Un grand effort sera consenti pour prévoir des procédures formalisées de gestion, des manuels de procédures de coordination et un dispositif d'évaluation et de concertation à tous les niveaux de décision.
- Le système de production de l'information, de son traitement et de sa circulation sera restructuré et qualifié et servira effectivement à assurer le suivi et à servir à la décision.

Le SEF réalisera les objectifs quantitatifs du second quinquennat de la Charte sans résoudre ses défaillances structurelles

- La lecture du Bilan d'étape de la COSEF déclenche un sursaut chez les responsables des structures du SEF. Des efforts sont entrepris pour réaliser les mesures en retard et celles qui sont programmées pour 2010.
- Quelques travaux de terrain sont lancés, sans que leur diffusion et leur discussion ne soient programmées et mises en pratique.
- Quelques aménagements de forme touchant les aspects évoqués dans le premier scénario sont entrepris.
- De nouveaux manuels basés sur des pratiques pédagogiques actives voient le jour, en l'absence d'une réflexion sérieuse sur la question centrale du rapport entre la transmission de l'héritage culturel et l'exercice de l'esprit critique.
- Des efforts sont entrepris ici et là pour encourager la participation et l'implication des ressources humaines, sans que soient mis en place des mécanismes de reconnaissance de l'effort en matière de qualité et d'innovation.
- D'autres mesures partielles, reprenant de manière artificielle les objectifs tracés par la Charte, sont susceptibles d'être adoptées dans le cadre de cette troisième option, sans que celles-ci puissent créer les conditions d'une transformation qualitative du système.

Il est difficile de parier sur la probabilité de réalisation de chacun de ces scénarios. En fait, tout dépend de la force de la pression de la demande sociale et de sa capacité à susciter une volonté d'un réel changement dans la sphère politique et institutionnelle.

Financement de l'éducation au Maroc : les bases d'un nécessaire renouveau du débat social

Jean-Pierre JAROUSSE

Université de Bourgogne – IREDU – CNRS (France)
Université Mohammed V Souissi – CREFEME (Maroc)

Réfléchir de manière prospective à l'évolution du système éducatif conduit à s'intéresser à l'architecture générale de ce système à un horizon défini en prenant pour base la situation actuelle et en définissant des scénarios d'évolution probables et souhaitables, objets d'un futur débat social. Le souhaitable renvoie aux référentiels définissant les objectifs sociaux et économiques assignés collectivement au système éducatif. Lorsque ces référentiels sont clairement définis, la prospective peut s'appuyer sur un exercice de planification classique articulant évolutions prévisibles, résultats et moyens attendus, le recours au principe de réalité devant *a minima* conduire à ce stade à réviser des objectifs par trop optimistes.

Un exercice de prospective plus profond conduit à examiner la manière dont l'atteinte des objectifs fixés façonnera la société. Il s'agit ici de questionner le référentiel lui-même en regard du rôle inattendu, non souhaitable, non souhaité, qu'il fixe implicitement à l'école et que les projections pourraient mettre en lumière. Notre propos emprunte à ces deux démarches : la question du financement de l'éducation et, plus largement, du partage du coût de l'éducation entre la collectivité et les familles est un ingrédient essentiel à tout exercice de planification prospective ; elle conditionne le comportement des acteurs et la manière dont ils s'adaptent individuellement aux évolutions souhaitées pour le système ; enfin, elle est au cœur d'un conflit de valeurs propres à de nombreux référentiels fixés au développement des systèmes d'enseignement qui concilient implicitement gratuité, efficacité et équité.

Dans le cas du Maroc, les référentiels à prendre en compte dans toute analyse prospective du système éducatif sont constitués de la Charte nationale pour l'éducation et la formation, qui a une claire visée sectorielle, et de la déclinaison opérationnelle jusqu'à l'horizon 2020, limitée à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire (collégial et qualifiant), qui en a été faite récemment par le département de l'Education nationale du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Cadre stratégique de développement du système éducatif, MENESFCRS/DEN/DSSP avril 2005). La Charte, issue d'un remarquable travail de réflexion collective autour du système d'enseignement effectué dans le cadre de la Commission spéciale pour l'éducation et la formation (COSEF), fixe les principes, les grandes orientations et des objectifs précis à atteindre en matière de développement quantitatif et qualitatif du système de formation. Le Cadre stratégique, premier grand exercice de planification prospective au Maroc, examine les conditions de « soutenabilité » des objectifs quantitatifs fixés par la Charte en mettant en évidence ses conséquences financières, pour les deux niveaux d'enseignement étudiés.

La question du financement de l'éducation est le plus souvent abordée sous l'angle de la mobilisation de nouvelles ressources publiques. La Charte pour l'éducation et la formation, sans remettre en cause le principe général de gratuité, fait cependant une référence courageuse à une possible prise en charge par les familles d'une partie du coût de l'éducation dans l'enseignement

secondaire et dans l'enseignement supérieur dont le produit serait affecté à l'amélioration de la qualité de ces niveaux d'enseignement (levier 19, § 173). Néanmoins, à ce jour, rien de concret n'a encore été mis en place en ce sens, témoignant ainsi de la difficulté pour tout gouvernement, même adossé à la Charte, d'ouvrir ce dossier délicat. Le cadre stratégique ne fait pas non plus d'allusion directe à cette question, même s'il intègre dans ses projections une augmentation substantielle de la part des nouvelles inscriptions dans les écoles privées sur la période considérée qui pourrait techniquement produire les mêmes effets financiers qu'une prise en charge partielle par les familles du coût de l'éducation dans l'enseignement public.

Notre point de vue est que cette question du financement de l'éducation est pour l'observateur du système éducatif marocain une question centrale de prospective. Elle pourrait utilement être l'objet d'un nouveau débat social du type de celui mis en œuvre en préalable à l'adoption de la Charte, débat dont on tentera ici de clarifier les arguments.

Les éléments du débat s'articulent autour de trois dimensions complémentaires :

- la question du financement pur qui renvoie à la mobilisation de ressources nouvelles pour le développement quantitatif et qualitatif du système éducatif ;
- la question de la régulation du système d'enseignement et de son efficacité externe (choix individuels pour les différents niveaux et types d'études) qui est fortement dépendante de la structure du financement des études et notamment de la répartition du coût entre la collectivité et les familles ;
- la question de l'équité et du frein à la demande d'éducation que constitue la prise en charge du coût des études par les familles les plus modestes.

Cette présentation entend documenter ces différents points sur la base de données disponible récente sur le financement et le fonctionnement du système éducatif marocain et en référence aux théories économiques et sociologiques de la demande d'éducation. Le troisième point, la question de l'équité, est central dans le débat. Il convient de l'intégrer dans une réflexion prospective qui en fait un objectif direct et non un obstacle rédhibitoire à toute augmentation du financement privé de l'éducation.

Le financement et le fonctionnement de l'éducation au Maroc

Une analyse rétrospective rapide de la situation du système éducatif marocain permet d'en dresser rapidement les points forts et les faiblesses et, surtout, d'apprécier les marges de manœuvre existantes pour un financement public de l'expansion quantitative et qualitative du système éducatif.

Le système éducatif marocain du début des années quatre-vingt-dix est très peu efficient. Malgré le niveau relativement élevé de la dépense publique, ses performances sont modestes, qu'il s'agisse de l'accès à l'école primaire, particulièrement faible en zone rurale et notamment pour les jeunes filles, de l'efficacité interne, tirée vers le bas à tous les niveaux d'enseignement par la fréquence élevée des redoublements et des abandons, comme de l'efficacité externe, avec l'apparition d'un important chômage des diplômés. L'espérance moyenne de scolarisation, qui résume de façon simplifiée les performances des systèmes d'enseignement en termes quantitatif, s'établit à environ 5 années, alors qu'à titre de comparaison, elle atteint à la même époque 8 années en Tunisie, 9 en Algérie et autour de 10 en Jordanie et en Syrie.

Tableau 1
Espérance moyenne de scolarisation (en années)

	1990	1996	2000	2003
Algérie	9,1	10,8	12,0	12,0
Egypte	—	—	—	12,0
Jordanie	10,4	—	—	13,0
Maroc	5,1	6,4	8,0	10,0
Syrie	9,6	9,5	9,0	—
Tunisie	8,2	10,6	14,0	13,0

Sources : 1990 : Jarousse et Mingat, 1992, « Evaluation globale de la politique éducative marocaine », rapport sectoriel, Banque mondiale ; 1996 : World Education Report, UNESCO, 2000 : EFA global, monitoring report, UNESCO, 2003 : UIS/UNESCO.org

La décennie 1990-2000 voit les performances du système éducatif marocain s'améliorer sensiblement, l'espérance moyenne de scolarisation passe à 8 années en fin de période, mais l'écart avec les pays voisins reste important, puisque le même indicateur s'établit en 2000 à 12 ans en Algérie et 14 ans en Tunisie. L'évolution observée au Maroc résulte d'une croissance de l'effort public en matière de financement de l'éducation qui atteint 6,2 % du PIB en fin de période. Cette hausse des dépenses d'éducation correspond à un affermissement de la priorité pour l'éducation dans les dépenses publiques, la part des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat, qui atteignait déjà 24 % en 1990, un record en regard de ce qui s'observe dans d'autres pays, s'élève à 25,1 % en 2000. Cependant, l'efficacité interne reste encore faible aux différents niveaux d'enseignement, tandis que le problème du chômage des diplômés devient très préoccupant. En zone urbaine, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur atteint 30 % en 2001, contre un taux moyen de 19,5 % tous niveaux de diplôme confondus.

Tableau 2
Dépenses publiques d'éducation en fonction de la richesse nationale et du budget de l'Etat

	Dépenses éducation/PIB				Dépenses éducation/budget de l'Etat			
	1990	1996	2000	2003	1990	1996	2000	2003
Algérie	9,9	7,3	—	—	—	—	—	—
Egypte	3,8	4,8	4,1	—	—	14,9	—	—
Jordanie	8,9	7,9	5,1	—	17,1	19,8	20,6	—
Maroc	5,3	5,6	6,2	6,6	24,1	24,5	25,1	26,4
Syrie	4,1	4,2	3,5	—	17,3	13,6	14,1	18,2
Tunisie	6,3	6,7	7,8	6,7	13,5	17,4	17,4	—

Sources : 1990 : Jarousse et Mingat, (1992), « Evaluation globale de la politique éducative marocaine », rapport sectoriel pour la Banque mondiale ; 1996 : World Education Report, UNESCO ; 2000 : EFA global monitoring report, UNESCO, 2003 : UIS/UNESCO.org

La période la plus récente, en lien direct avec la mobilisation suscitée par l'adoption de la Charte pour l'éducation et la formation, est marquée par des progrès très importants vers la généralisation de l'accès à l'école primaire et la réduction des écarts de scolarisation à ce niveau d'étude entre garçons et filles, d'une part, et entre urbains et ruraux, d'autre part. En 2003, avec la hausse spectaculaire du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, l'espérance moyenne de scolarisation atteint 10 années, réduisant cette fois significativement l'écart avec les pays voisins (12 années en Algérie et en Egypte, 13 années en Jordanie et en Tunisie).

Malgré ces progrès évidents, de nombreux efforts sont encore à accomplir pour atteindre les objectifs de la Charte :

- amélioration de la rétention dans le primaire (90 % des entrants parvenant en fin de primaire à l'horizon 2010 contre les 65 % qui seraient obtenus en prolongeant les tendances actuelles) et de la transition vers les niveaux supérieurs ;
- amélioration des transitions inter-cycles (primaire-collège, collège-lycée) ;
- amélioration de la rétention dans le secondaire collégial (taux de rétention de 80 % à l'horizon 2013 contre 40 % attendus) et le secondaire qualifiant (60 % à l'horizon 2016 contre 20 %) ;
- amélioration de la qualité de l'enseignement, qui reste à un niveau modeste dans les rares comparaisons internationales disponibles (1) et dont on escompte qu'elle favorise directement l'atteinte des objectifs précédents en matière de rétention.

Ce n'est évidemment pas l'objet de cette communication de présenter les activités permettant de tendre vers ces objectifs, qui sont décrites en détail dans la Charte, ni d'en discuter la pertinence. Elles renvoient, pour la qualité notamment, à l'adoption des nouveaux programmes, la mobilisation (rattrapage salarial important) et la formation continue des personnels enseignants et de direction. Elles supposent, pour la rétention et la transition, une augmentation conséquente de l'offre scolaire (construction d'établissements et recrutement de personnel) et de structures favorisant l'accueil des élèves en particulier en milieu rural (internats, maisons d'accueil, cantines, transport scolaire...). Notre propos concerne plus directement le financement de ce vaste chantier et en préalable l'appréhension des marges de manœuvres dont dispose l'Etat marocain dans ce domaine.

Pour caractériser les marges de manœuvre en matière de financement public de l'éducation, il est utile de se référer à un modèle simplifié qui en fasse ressortir clairement les paramètres.

1. Le premier élément concerne la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources budgétaires. On peut, pour simplifier, lui donner le nom de pression fiscale et la mesurer concrètement par la part que représente le budget de l'Etat dans la richesse produite par le pays (Produit intérieur brut).
2. Le second élément est la priorité accordée par l'Etat à l'éducation parmi l'ensemble des dépenses collectives. Elle se mesure facilement par la part que représentent les dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat.
3. Le troisième élément est constitué de la dépense par élève aux différents niveaux d'enseignement (2). Pour un budget de l'éducation donné, la dépense par élève détermine le nombre d'enfants qui pourront être scolarisés.

(1) Qu'il s'agisse des enquêtes MLA effectuées au niveau de l'enseignement primaire et du collège ou de l'enquête TIMSS (élèves âgés de 14 ans), les performances des élèves marocains sont systématiquement en retrait par rapport à ceux des élèves tunisiens, lesquels demeurent modestes évalués à l'aune des performances des pays développés.

(2) Celle-ci est fonction des prix actualisés des différents postes de dépense liés à l'offre éducative, notamment les salaires des personnels (en réalité les coûts salariaux à la charge de l'Etat qui dépassent les seuls salaires versés), le matériel d'enseignement, les constructions de structures pédagogiques et de structures d'accueil et bien évidemment du nombre d'élèves.

Tableau 3
Éléments de cadrage financier du secteur de l'éducation au Maroc
(éléments financiers en milliards de Dh)

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Budget MEN	9,17	13,01	18,41	19,59	21,62	23,28	23,7	25,90
Budget Supérieur	2,05	2,67	3,60	4,19	4,27	4,26	4,3	5,20
Budget « Education »	11,22	15,68	22,01	23,78	25,89	27,54	28,0	31,10
Budget Etat	46,62	63,80	87,73	83,47	95,37	97,80	100,3	120,60
PIB courant	212,82	281,70	354,21	383,19	397,78	418,66	443,7	455*
Budget Etat/PIB (%)	21,9	22,7	24,8	21,8	24,0	23,4	22,6	26,5
Budget Educ/Etat (%)	24,1	24,6	25,1	28,5	27,1	28,2	27,9	25,8
Budget Educ/PIB (%)	5,3	5,6	6,2	6,2	6,5	6,6	6,3	6,8

* Estimation selon les perspectives de croissance du HCP pour l'année en cours (+2,6 % en termes réels). Des estimations moins favorables ont été publiées depuis (+1,3 %).

Le tableau 3 permet d'examiner comment ont évolué les deux premiers paramètres du modèle simplifié de financement.

- Entre 1990 et 2005, les ressources mobilisées par l'Etat oscillent entre 22 et 24 % du PIB (3). Il existe donc une relative stabilité de la pression fiscale et assez peu de chance d'observer une modification très importante de cette valeur à moyen terme. Dans ce contexte, les ressources de l'Etat sont donc directement et presque uniquement dépendantes de la croissance de la richesse nationale.
- La part du budget de l'Etat consacrée à l'éducation a pour sa part nettement augmenté sur la période. Elle est passée de 24 % en 1990 à 28 % en 2003 et 2004. En référence aux valeurs observées au niveau international, il s'agit là de valeurs relativement élevées. Elles témoignent déjà d'une priorité réelle pour l'éducation au sein des activités collectives de l'Etat, et il est difficilement concevable qu'elles aussi augmentent encore de façon très forte dans un futur proche.

Le financement de la réforme et des objectifs qui restent à atteindre dans les dix prochaines années est donc fortement contraint par ces deux paramètres. Il dépendra d'abord de la croissance économique globale et de la réduction éventuelle, mais délicate à mettre en œuvre, de la dépense par élève. Il bénéficiera cependant en cours de période de l'allègement de la pression démographique qui se traduit déjà dans le primaire par une stabilisation du nombre d'élèves à scolariser (une nette diminution des effectifs scolarisables est attendue autour de 2010).

Ce bref détour, relativement formel, permet de mieux appréhender les projections effectuées par le ministère et formant le corps du Cadre stratégique de développement du système éducatif. L'exercice proposé par le DEN vise à déterminer les besoins de financement associés à la

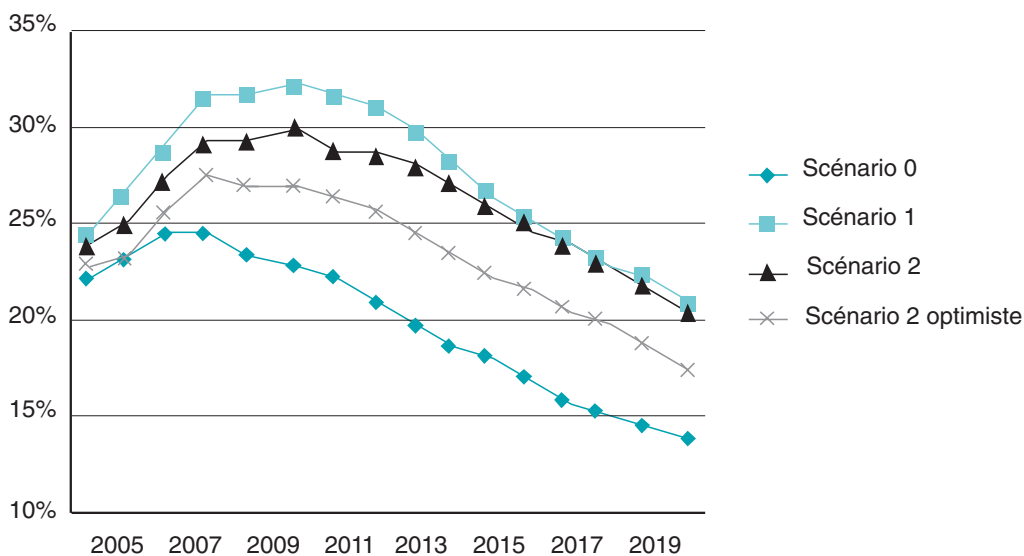
(3) Si l'année 2005 semble marquer une augmentation sensible du budget de l'Etat et de sa part dans le PIB, cette évolution s'explique en grande partie par des activités transitoires (apurement du régime des pensions, financement des départs volontaires) et au plan du financement par une augmentation sensible du recours à l'emprunt (+ 11 milliards de dirhams par rapport à la loi de finance de 2004).

réalisation des objectifs de la Charte dans les enseignements primaire et secondaire qui relèvent de sa compétence. Il repose sur une projection des effectifs d'élèves à scolariser dont sont déduits les besoins de financement en termes de fonctionnement (salaires des personnels, matériels) et en investissement (établissements scolaires, structures d'accueil).

Deux scénarios sont considérés (outre le scénario de référence constitué de la projection des tendances actuelles du système d'enseignement et de son financement) : le premier scénario (scénario 1), le plus ambitieux, se cale sur les objectifs quantitatifs et les échéances préconisées par la Charte ; le second (scénario 2) vise une transition plus lente du système qui conduit, aux échéances fixées, à l'atteinte de résultats inférieurs d'environ 10 % à ceux du premier scénario. Des variantes ont été introduites au niveau du scénario 2 : la première concerne la résorption progressive de la sous-utilisation des enseignants du secondaire (qui représente aujourd'hui 10 % de la charge horaire totale au secondaire collégial et 17 % au secondaire qualifiant) à l'horizon 2011 ; la seconde une augmentation de la taille moyenne des classes sur la période. La prise en compte simultanée de ces deux mesures est figurée par le scénario 2 optimisé.

L'examen des possibilités de financement est principalement basé sur une croissance économique forte (croissance réelle de 5 % par an du PIB sur l'ensemble de la période), qui correspond néanmoins à celle effectivement observée entre 2000 et 2003, et sur un maintien de la part du budget de l'Etat dans la richesse nationale à son niveau actuel. La « soutenabilité » financière des scénarios est appréciée en termes de taux de couverture des dépenses par les ressources. Nous les présentons ici en termes de part du budget de l'Etat consacrée au département de l'Education nationale (cf. graphique 1).

Graphique 1. Part du budget du DEN dans le budget de l'Etat (%) selon les différents scénarios de développement de la scolarisation dans les enseignements primaire et secondaire à l'horizon 2020



Source : d'après le Cadre de développement stratégique du système éducatif, MENESFCRS/DEN/DSSP, avril 2005.

Après une croissance très forte de la part du budget du DEN dans le budget de l'Etat en début de période, les différents scénarios mettent en évidence la possibilité d'un retour à la situation actuelle en fin de période de projection (2018 pour les scénarios 1 et 2, 2015 pour le scénario 2

optimisé). La période 2007-2013 apparaît relativement critique pour les deux premiers scénarios pour lesquels la part du DEN dans le budget de l'Etat est proche, voire nettement supérieure, pour le scénario 1, à 30 %. Si l'on tient compte des autres dépenses éducatives non considérées ici (l'enseignement préscolaire dont la généralisation était prévue pour 2004, et surtout l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur qui devraient l'un et l'autre croître avec l'expansion des enseignements primaire et secondaire) et qui forment aujourd'hui ensemble près de 5 % du budget de l'Etat, on parviendrait ainsi à un niveau de mobilisation de ressources publiques (supérieur à 35 %) qui n'a pas d'équivalent dans les comparaisons internationales et dont on peut douter qu'il puisse être atteint du fait de la faiblesse des marges caractérisant les grands arbitrages gouvernementaux intersectoriels.

Le scénario 2 optimisé s'accompagne en début de période d'une hausse sensible de l'effort de financement public du DEN par rapport aux valeurs actuelles (dont on rappellera qu'elles sont déjà à des niveaux élevés), alors que les hypothèses qui le fondent pourraient ne pas être aisément vérifiées : en dépit des rapports d'évaluation qui lui ont été consacrés à plusieurs reprises, la question du niveau d'utilisation des enseignants n'a pas été résolue au cours des quinze dernières années, ce qui témoigne de difficultés structurelles difficiles à dépasser (4) ; l'extension de la scolarisation devant principalement concerner les zones rurales, l'objectif d'une hausse de la taille moyenne des classes devrait être particulièrement difficile à atteindre.

Au total, l'exercice de projection réalisé par le DEN a l'évident mérite de mettre en lumière les conditions de financement de la réforme dans les délais fixés par la Charte. En dépit de l'hypothèse d'une croissance économique soutenue sur l'ensemble de la période et d'une baisse réelle de la pression démographique, l'effort à consentir dans les six à huit prochaines années conduirait à une modification profonde des arbitrages budgétaires intersectoriels qui se caractérisent aujourd'hui déjà par une réelle priorité pour l'éducation. Dans ces conditions, la question de la mobilisation de ressources nouvelles, et en particulier d'une participation des familles au financement de l'éducation, est loin de constituer une hypothèse d'école.

Cette hypothèse est indirectement présente dans les projections de la DSSP puisque tous les scénarios étudiés (à l'exception du scénario 0 qui constitue la référence) reposent déjà sur une augmentation de la part des nouveaux entrants dans le système éducatif inscrits dans l'enseignement privé de 7,9 % en 2004 à 20 % en 2020. En termes de financement, cette hypothèse est en effet équivalente à celle d'une prise en charge par les familles d'une partie du coût de l'enseignement public. Les discussions précédentes sur la « soutenabilité » financière des différents scénarios nous permettent de constater qu'une participation de cette ampleur, si elle est nécessaire, ne saurait suffire au financement des objectifs de la Charte.

Gratuité, régulation et efficacité du système d'enseignement

Au-delà du financement de la réforme, la prise en charge par les familles du coût de l'éducation est de nature à participer à la nécessaire régulation d'ensemble du système. Elle peut contribuer à freiner la « course au diplôme » que favorise la gratuité de l'éducation, à améliorer l'efficacité des choix et à élever le niveau d'exigence des familles à l'égard du système d'enseignement.

(4) Entre 1990 et 2004 la situation se serait même nettement dégradée au niveau des collèges en raison de la construction de petits établissements (Jarousse J.-P., 2004, « Le système éducatif marocain en évolution 1990-2004 : succès et lacunes de la réforme », ronéo CREFEME).

Les théories économiques de la demande d'éducation font du rendement escompté de l'investissement éducatif un élément important de la demande individuelle d'éducation. C'est le cas de la théorie du capital humain (Becker 1964), la plus populaire de ces théories, qui considère que l'éducation agit directement sur la productivité individuelle. Le rendement de l'éducation s'y établit pour un individu de la comparaison des bénéfices attendus de la poursuite d'études (les gains attendus du supplément de formation envisagé) et des coûts directs (coûts des études) et indirects (perte subies pendant la durée des études du fait de la non-valorisation du capital humain actuel). Le rendement pour la collectivité est mesuré par le supplément de revenus que percevra l'individu (bénéfice de sa productivité supérieure) diminué des dépenses publiques nécessaires à l'offre d'éducation dont il a bénéficié.

Dans le meilleur des cas, la régulation du « marché de l'éducation » s'opère à travers l'évolution des différents éléments constitutifs du rendement, les individus rationnels cessant de demander de l'éducation lorsque le rendement de celle-ci est plus faible que celui d'investissements alternatifs. En réalité, du fait du caractère éminemment relatif de la rentabilité des études, il existe de nombreuses situations qui limitent le retour à l'équilibre et sont susceptibles de conduire à un divorce important entre rendement individuel et rendement collectif de l'éducation (5).

Par exemple, en cas de grave crise du marché de l'emploi, dans la concurrence qui s'instaure entre diplômés des différents niveaux pour les emplois disponibles, on constate généralement que les plus diplômés prennent progressivement la place des moins diplômés dans l'accès aux emplois qui leur étaient généralement destinés. Dans ce contexte, si les moins diplômés pâtissent davantage de la situation que les plus diplômés, un véritable cercle vicieux s'enclenche, la dégradation du marché du travail conduisant à maintenir ou à augmenter la rentabilité des études longues et donc à soutenir une forte demande d'éducation (6). Il s'ensuit une course au diplôme que rien ne vient freiner et qui est évidemment contraire aux intérêts d'une collectivité qui n'a que peu de raison de se réjouir de voir des titulaires de maîtrise effectuer le travail de simples employés.

La gratuité des études accélère évidemment le processus précédent dans la mesure où le coût direct des études est également un élément déterminant du rendement individuel de l'éducation.

Un autre frein à la régulation du marché de l'éducation tient à sa valeur distinctive. Celle-ci est illustrée par les analyses sociologiques de l'éducation (Passeron, 1982, et son analyse de l'« inflation des diplômes » par exemple) et en économie par la théorie du signal (Arrow, 1973) selon laquelle l'éducation n'accroît pas directement la productivité individuelle mais sert simplement à révéler, à signaler aux futurs employeurs la productivité initiale des individus. L'illustration la plus claire de cette représentation de l'éducation nous est donnée par le régime des classes préparatoires dont l'objet est autant de favoriser les acquisitions des étudiants que de permettre à ces derniers de révéler des caractéristiques personnelles rares comme la persévérance, la capacité de travail, l'estime de soi... Ces représentations de l'éducation justifient, elles aussi, un allongement constant de la durée des études, la valeur distinctive d'une formation ou d'un diplôme (comme de tout signal) étant inversement proportionnelle à sa diffusion. La faiblesse du coût direct de l'éducation pour les individus, ici coût de production du signalement, accélère évidemment le processus.

(5) Cf. Jarrow J.-P. (2003), « Régulation et financement du système éducatif : les leçons oubliées de l'économie de l'éducation », *Critique économique* n° 11.

(6) Si les perspectives de gains se dégradent pour les plus diplômés, le coût de la poursuite d'études (coût d'opportunité) fonction des opportunités d'emploi des moins diplômés se dégrade encore davantage favorisant une hausse du taux de rendement des études longues.

A l'évidence, ces analyses mériteraient de plus longs développements. Elles prédisent que la gratuité des études peut conduire à accélérer des processus de déséquilibre et réduire l'efficacité globale du système d'enseignement en retardant le retour vers l'équilibre. Plus fondamentalement, elles soulignent avec force que l'éducation ne constitue pas un bien public pur pour lequel le seul financement possible serait public. Incorporée à la personne, mobile, l'éducation est le bien privé par excellence comme en témoigne à l'heure de la mondialisation la capacité des diplômés à franchir les frontières sans attention excessive aux efforts consentis pour leur formation par les Etats dont ils sont originaires.

L'assimilation de l'éducation à un bien public justifiant sa prise en charge par la collectivité est due à la valeur particulière de l'enseignement de base. Droit reconnu au niveau mondial comme un élément de la dignité de la personne, l'accès à l'enseignement de base présente des caractéristiques qui justifient en effet un financement collectif : sa valeur productive à large spectre est peu liée à un marché du travail particulier comme l'ont montré les nombreuses analyses de l'effet de l'éducation sur la productivité dans l'agriculture ou les activités informelles ; sa diffusion génère des externalités positives pour la collectivité, c'est-à-dire des bénéfices qui dépassent la simple somme de ce qu'en retire chacun de ses bénéficiaires (compréhension et respect des règles de droit, participation à la vie de la cité...).

Ce qui vaut pour l'enseignement de base ne vaut pas automatiquement pour les niveaux supérieurs, même si sa définition en termes d'années d'études et de savoirs, rejoignant les débats sur celle de l'alphabétisation, est susceptible d'amples variations régionales. Aux niveaux des enseignements secondaire et supérieur, la valeur de l'éducation pour la collectivité est avant tout fonction de l'insertion économique des formés dans des emplois correspondant approximativement à leur niveau de formation. L'argument selon lequel il convient de ne pas se limiter en matière d'éducation à la production du strict nécessaire n'est évidemment pas faux, d'autant plus qu'on ne dispose pas des outils qui permettraient de dire précisément en quoi consiste ce strict nécessaire à un horizon relativement long. Cela dit, il ne peut pour autant être mobilisé pour justifier des déséquilibres profonds et durables entre la production de diplômés et les capacités d'absorption du marché du travail.

La situation du marché du travail au Maroc est aujourd'hui déjà très dégradée, et il est clair qu'elle traduit l'entrée depuis plusieurs années dans le cercle vicieux décrit précédemment dans lequel une forte demande d'éducation accompagne de faibles opportunités d'emploi. Pire, contrairement à ce qui s'observe dans la plupart des pays, le niveau de chômage augmente depuis bientôt dix ans avec le niveau de formation, témoignant des limites d'absorption des diplômés dans les emplois subalternes.

Le changement le plus marquant de la période 1990-2003 concerne en effet la montée du chômage en milieu urbain. Entre ces deux dates, le taux de chômage dans ce milieu est passé de 15,8 % à 19,3 %. La situation de l'emploi, notamment pour les jeunes, est aujourd'hui fortement dégradée. En 2001, le taux de chômage des jeunes urbains âgés de 15 à 24 ans était de 35,5 % et atteignait encore 28 % pour la tranche d'âge 25 à 34 ans pour un taux de chômage national tous milieux et âges confondus de 12,5 %. Le plus inquiétant est le fait que ce fort chômage s'élève avec le niveau de formation, tout comme la durée du chômage.

Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est aujourd'hui en effet très préoccupant : il atteint 30 % en zone urbaine et est celui qui a connu la plus forte hausse sur la période : il a plus que triplé depuis 1990, date à laquelle son niveau était déjà jugé suffisamment alarmant pour que soit créée avec le CNJA une instance qui lui soit spécialement dédiée.

Tableau 4
**Structure de l'emploi et du chômage par niveau
 de formation des actifs (en milliers)**

Diplômes	Actifs occupés		Chômeurs		Chômeurs/actifs occupés
	Effectif	%	Effectif	%	
Sans formation	4038,0	40,6	103,9	8,0	2,6
Premier cycle EF	2536,2	25,5	307,8	23,7	12,1
Second cycle EF	1322,8	13,3	354,6	27,3	26,8
Secondaire	875,2	8,8	267,6	20,6	30,6
Supérieur	596,8	6,0	249,4	19,3	41,8
Autres	576,9	5,8	14,3	1,1	2,5
Ensemble	9945,9	100,0	1299,0	100,0	13,1

Source : *Enquête emploi 2003*, Direction de la statistique HCP.

Surtout, le chômage des diplômés atteint en masse des niveaux qui semblent hors de proportion avec le stock des emplois actuellement disponibles. Au total, les chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur sont en 2003 au nombre de 249 400 tous âges et milieux géographiques confondus, alors que les actifs employés à ce même niveau d'études (qui n'occupent pas forcément tous des emplois dont le niveau est en rapport avec leur formation) sont au nombre de 597 000. Les chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur représentent à cette date près de 42 % du stock actuel d'emplois occupés par des actifs de formation de même niveau. On est bien loin d'un chômage d'insertion, et il est clair qu'au-delà de toute nécessaire réforme du contenu et des filières d'enseignement, c'est d'abord du développement de l'économie et de la croissance des positions d'encadrement qu'il faut attendre une amélioration de la situation des diplômés du supérieur.

L'atteinte des objectifs de la Charte devrait amener à moyen terme une nouvelle pression sur tous les niveaux post primaires et à plus long terme sur l'enseignement supérieur : les projections associées au scénario 2 annoncent une augmentation de 40 % des effectifs de l'enseignement secondaire collégial d'ici 2020 et un triplement des effectifs de l'enseignement secondaire qualifiant sur la même période. Plus précisément, les hypothèses d'amélioration des taux de rétention et de transition entre les différents cycles devraient conduire à quadrupler la proportion des nouveaux entrants dans l'enseignement primaire parvenant à obtenir le baccalauréat, celle-ci atteignant 46 % en 2016-2017 pour le scénario 2 contre 12 % pour le scénario 0 qui prolonge les tendances actuelles.

Au-delà d'une réflexion sur le financement de la réforme, il y a donc une place évidente pour une interrogation sur une régulation des flux de diplômés des différents niveaux d'enseignement en regard des capacités d'absorption de l'économie marocaine. Il faudrait des changements très importants de la structure du marché du travail et de l'offre en matière d'enseignement supérieur pour permettre d'ici à peine quinze années une insertion de ces très nombreux nouveaux diplômés. D'autant que si la diversification de l'enseignement supérieur est en marche, elle se situe encore en marge des très gros contingents d'étudiants.

Dans ce contexte, accroître le financement de l'éducation par les familles au niveau post-primaire (lycée et enseignement supérieur notamment) pourrait participer à une régulation quantitative et qualitative du secteur. A l'évidence, la question n'est pas seulement de freiner les flux, ce que permettrait assurément un renchérissement du coût des études pour les individus. Elle est plus qualitative et concerne aussi la possibilité pour l'Etat de jouer à nouveau un rôle dans cette régulation en favorisant certains parcours plus que d'autres. Plutôt que de déplorer le peu de goût des familles pour l'enseignement technique et professionnel, que le Maroc aurait aujourd'hui le plus grand intérêt à développer, une modulation des droits d'inscription permettrait d'attirer plus de jeunes vers ces secteurs. La liberté individuelle d'opter pour des études peu valorisées pour la collectivité est bien évidemment maintenue mais moins subventionnée, et rien n'empêche non plus les familles qui souhaitent pour leurs enfants un enseignement général long leur permettant de concourir pour des emplois à l'étranger d'en supporter le coût.

Le renchérissement du coût des études amènerait également une modification des comportements qui participe directement de cette régulation qualitative. Au niveau des choix d'études d'abord, comme nous le notions précédemment, il précipiterait la dévalorisation de filières dont les débouchés sont faibles ; au niveau des attentes à l'égard du système d'enseignement, ensuite, et de l'attention portée par des usagers payants à la qualité des services qui leur sont offerts.

La question de la régulation des flux a été en grande partie écartée par la Charte qui, sans doute au nom du consensus, a mis l'accent sur le développement de l'ensemble des secteurs plutôt que de définir des étapes permettant d'assurer d'abord un enseignement de base de qualité pour tous avant de concevoir un élargissement vers l'enseignement secondaire qualifiant et un enseignement supérieur qui appelle de sérieuses et longues réformes de structures. La référence faite par la Charte au financement éventuel des familles au niveau du lycée et de l'enseignement ne vise que l'amélioration de la qualité de ces deux niveaux et ne s'intègre pas à une régulation d'ensemble des dépenses éducatives et des flux d'élèves. Les projections effectuées par la DSSP montrent que ce sont les enseignements secondaires (et sans doute l'enseignement supérieur s'il devait y être intégré) qui bénéficieraient le plus des efforts collectifs, prolongeant ainsi des tendances « naturelles » défavorables à l'enseignement primaire.

Entre 1990 et 2004, alors que le retard quantitatif et qualitatif à ce niveau d'enseignement était patent, la répartition du budget du MEN entre les niveaux primaire, collégial et secondaire n'a pas varié d'une décimale, et la dépense par élève en dirhams constants a même baissé dans l'enseignement primaire depuis cette date (au-delà de ce que justifie la hausse légère du nombre d'élèves par maître observée sur la période) (7). Sur la même période, la dépense par élève en matériel a seulement augmenté de 10 dirhams en dirhams constants dans le primaire contre 139 au niveau collégial et 63 au niveau du secondaire qualifiant.

Gratuité et équité

L'accord qui pourrait éventuellement naître autour des arguments précédents concernant le manque de ressources publiques pour le développement du système d'enseignement et les risques d'inefficacité associés à la gratuité des études, ne résisterait pas longtemps à l'évocation du principe de justice. Selon l'opinion commune, dans les pays où elle est pratiquée, la gratuité des

(7) Jarousse J.-P., 2004, *op. cit.*

études est le gage de cette exigence de justice, et sa remise en cause, même limitée, doit être combattue au motif qu'elle priverait les plus pauvres des droits que procure l'accès à l'éducation.

Pour que cet argument ait un sens, il faudrait d'abord démontrer que la gratuité est une condition suffisante pour permettre aux plus pauvres d'accéder aux services éducatifs et qu'ils sont bien les premiers à en tirer profit. Il faudrait ensuite établir qu'elle leur permet effectivement de combler leur handicap en matière de carrière scolaire puis professionnelle.

Le premier point, peu documenté, peut être abordé en référence aux théories de la demande d'éducation qui permettent d'évoquer, à côté du coût direct des études, le poids du coût d'opportunité (coût associé au renoncement pendant la durée des études aux bénéfices d'activités alternatives). Pour les plus pauvres, l'obstacle majeur à la scolarisation des enfants, outre l'achat des manuels et des fournitures qui peut être très lourd pour leur budget, est d'abord la perte des services que les jeunes enfants sont capables de rendre dans des productions de subsistance. Comme cela a pu être observé dans une analyse déjà ancienne de la scolarisation en milieu rural au Maroc (MEN-IREDU, 1993), la gratuité ne vient pas compenser cette perte qui justifiait en partie la sous-scolarisation des enfants, notamment des filles, dont les familles étaient éloignées de points d'eau, pratiquaient un ramassage de bois ou avaient de nombreux enfants à garder. Le récent renforcement de l'obligation scolaire a pu contrarier cette « économie domestique » au niveau de l'accès ; des travaux plus récents (Bertal, 2005) semblent indiquer que ces mêmes facteurs sont encore à l'œuvre dans l'explication des abandons scolaires.

Si la gratuité ne garantit pas l'accès des plus pauvres au système scolaire, elle conduit en revanche à une redistribution inversée vers ceux qui sont plus à même de profiter du système scolaire. Au niveau de l'ensemble d'une classe d'âge, les économistes mesurent traditionnellement l'équité dans la répartition des ressources publiques en éducation par le bénéfice qu'en tirent les élèves en fonction de leurs parcours scolaires (8). Plus un enfant prolonge sa scolarité, plus il bénéficie des ressources publiques mobilisées pour l'éducation du fait de son parcours et de la croissance de la dépense par élève avec le niveau d'études. En 2003, compte tenu de la structure des scolarisations observées au Maroc, on pouvait estimer que 14 % des enfants, ceux n'accédant pas à l'école, ne s'appropriaient aucune ressource publique destinée à l'éducation, alors qu'à l'autre extrémité, 13,4 % des enfants, ceux accédant à l'enseignement secondaire, bénéficiaient de 44 % des ressources à eux seuls, la petite minorité (5 %) des enfants fréquentant l'enseignement supérieur bénéficie sur l'ensemble de sa scolarité de 23 % de l'enveloppe globale allouée à l'éducation. Cette faible équité « structurelle », liée aux seuls parcours scolaires, est aggravée par le fait que ces derniers sont évidemment très dépendants de l'origine sociale des élèves.

Si les statistiques sur la fréquentation du système scolaire en fonction de l'origine sociale sont relativement rares au Maroc, il ne fait aucun doute que ceux qui y ont fait aujourd'hui les études les plus longues appartiennent collectivement aux segments plutôt favorisés de la société marocaine qui ont bénéficié d'une offre de qualité tant au niveau primaire que secondaire. A titre d'illustration, en 2000, on comptait 28 % d'étudiants originaires de familles rurales dans le secteur universitaire ouvert, alors que les ruraux représentaient au même moment 45 % de la

(8) L'analyse consiste à estimer, à partir des taux de scolarisation nets, la structure des scolarisations terminales (approximation de la part d'une génération achevant ses études à chacun des niveaux) et à calculer dans une seconde étape, en fonction de la dépense par élève et de la durée de chaque cycle, la structure des ressources publiques « appropriées » par les élèves en fonction de leur scolarisation. Finalement, on est amené à comparer la structure des scolarisations, d'une part, et la structure des dépenses, d'autre part, et à mesurer le caractère plus ou moins équitable de la répartition en mobilisant les outils traditionnels des analyses de répartition (courbe de Lorentz, coefficient de Gini).

population totale. Le déséquilibre était encore plus net au niveau du secteur universitaire sélectif où les enfants de ruraux ne formaient que 11,6 % des nouveaux inscrits.

Le second point, l'impact de la gratuité sur l'inégalité des carrières scolaires, peut être étudié à travers l'abondante littérature traitant des inégalités sociales et dont Duru-Bellat (2002, 2004) a proposé plusieurs synthèses. Tous ces travaux montrent que le développement de la scolarisation modifie relativement peu les inégalités économiques et sociales qui se maintiennent à travers une translation des niveaux d'études (des filières) sur lesquels s'effectue l'allocation des positions. La sélection sociale (et l'accès aux positions économiques élevées) se développe dans ce contexte à travers un allongement des études et un cloisonnement des filières qui tendent à maintenir les inégalités initiales. Dans la compétition pour les positions disponibles, la hausse du niveau moyen de scolarisation s'accompagne d'une baisse de la valeur distinctive des diplômes au plan économique et social et donc d'un allongement de la scolarité des enfants des milieux les plus favorisés (9).

Dans la situation d'une forte homogénéisation des parcours, comme celle que la France connaît avec la politique de généralisation de l'accès au baccalauréat (80 % de la classe d'âge), les différences économiques et sociales initiales se perpétuent à travers la différenciation subtile des filières conduisant aux formations les plus valorisées. En France, au cours des quinze dernières années, l'accès (très restrictif) en classe de terminale mathématique (section S) qui conditionne l'entrée dans le secteur sélectif de l'enseignement supérieur (écoles et grandes écoles) est devenu le résultat de choix très complexes (localisation géographique des familles permettant le choix des meilleurs établissements, choix des options....) qui sont à la méritocratie ce que les délits d'initiés sont au libre jeu et à la transparence des marchés financiers.

Dans un tel processus, la gratuité est, au mieux, relativement neutre et ne permet donc pas aux plus pauvres de combler leurs handicaps initiaux. L'expansion formelle des scolarisations masque en fait une différenciation sociale des parcours qui, à l'image de ce qui s'observe en France, est déjà à l'œuvre au Maroc où les familles les plus favorisées sont à même de garantir à leurs enfants l'accès aux écoles ouvrant aux poursuites d'études les plus prestigieuses (écoles, secteur universitaire sélectif, études à l'étranger...) alors que la promotion des plus pauvres dans l'enseignement supérieur se fait via un enseignement universitaire de masse qui, faute de moyens, n'est pas en mesure d'offrir au plus grand nombre des formations pertinentes et de qualité susceptibles de favoriser un accès rapide au marché du travail.

Si l'équité doit présider à l'orientation du système d'enseignement, il est donc clair que ce n'est pas la gratuité des études qui permettra d'atteindre cet objectif. Dans ce contexte, il convient donc de renverser complètement l'argumentaire traditionnel et de faire de l'équité un des objectifs du renoncement à la gratuité. A l'image des politiques de discrimination positive qui traduisent aujourd'hui dans de nombreux pays la prise de conscience du fait que « l'égalité des chances » ne vient en rien limiter l'inégalité sociale des parcours, la recherche de l'équité passe par un subventionnement des plus pauvres et le développement d'un soutien substantiel à la poursuite des études pour les plus aptes d'entre eux. Une telle politique exige des moyens additionnels qui pourraient être obtenus du renoncement à la gratuité que justifie par ailleurs le caractère d'investissement privé (à la fois individuellement et socialement) des études longues aujourd'hui largement subventionnées par la collectivité.

(9) Becker n'annonçait pas autre chose en 1967 en montrant que le point d'équilibre individuel de l'investissement éducatif était lié aux ressources financières et aux aptitudes individuelles. Dans ce cadre les plus aptes et les plus riches (*a fortiori* les plus aptes qui sont en même temps plus riches), du fait du moindre coût de leurs études, investissent davantage que les autres.

Conclusion

S'il faut saluer la forte prise de conscience du retard pris par le Maroc en termes de scolarisation et la mobilisation née de l'élaboration de la Charte pour l'éducation et la formation, il paraît clair qu'il faut oser aujourd'hui, grâce à l'exercice de planification prospective et aux projections qu'elle a suscitées, débattre à nouveau sinon de ses objectifs au moins de ses modalités. Cette discussion sur la gratuité des études en fournit une opportunité.

Les objectifs quantitatifs fixés épuiserait les ressources publiques disponibles même dans l'hypothèse d'une croissance économique forte et continue sur les quinze prochaines années. Sur le strict plan du financement, le maintien de ces objectifs justifierait donc la prise en charge d'une partie du coût de l'éducation par les familles au niveau de l'enseignement secondaire qualifiant et surtout de l'enseignement supérieur. Ce renoncement à la gratuité se justifierait en même temps par la nécessité de mieux réguler l'ensemble du secteur et de redonner à l'Etat une possibilité de « piloter » les parcours individuels dans un sens plus conforme à l'intérêt collectif (en limitant ou en supprimant les droits d'accès aux formations les plus utiles, voire en en subventionnant les élèves). Il permettrait enfin de construire une politique de subventionnement des parcours des enfants issus des milieux les plus pauvres, seule susceptible de véritablement favoriser l'équité. Les sacrifices économiques nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés sont tels qu'ils risquent de compromettre, en interne, les activités nécessaires à la consolidation de la qualité des apprentissages et à la mise en place de parcours de formation plus utiles à l'économie et, en externe, le soutien public à la croissance et à la création d'emplois.

Il n'était pas dans notre propos dans cette brève communication d'aborder les modalités concrètes et le niveau de cette prise en charge. Du paiement de droits de scolarité fixes ou variables en fonction des revenus à la mise en place d'avances et de prêts, les solutions sont nombreuses et peuvent être adaptées aux différentes situations à considérer. Elles doivent surtout offrir une grande souplesse d'utilisation de manière à permettre des ajustements rapides des scolarisations à l'évolution des besoins de la collectivité.

Plus fondamentalement, ce débat technique ne peut manquer en effet de déborder sur la discussion des objectifs de la Charte, en particulier au plan de la régulation des flux et à celui de l'équité. La préférence explicitement accordée à une forte expansion des scolarisations plutôt qu'à une consolidation par étapes successives présente de nombreux dangers. Est-on sûr aujourd'hui que le Maroc tirera profit d'un triplement des effectifs de l'enseignement secondaire à l'horizon de dix ans à douze ans et qu'il pourra absorber à cette date la pression accrue que cette expansion fera peser sur un enseignement supérieur qui amorce à peine sa réforme ? Les projections effectuées soulignent que la logique de cette expansion devrait conduire à consacrer de très nombreux moyens aux enseignements post-primaires, alors qu'il importerait sans doute à moyen terme de consolider quantitativement et qualitativement l'enseignement de base (sans parler de la lutte contre l'analphabétisme dont les moyens sont aujourd'hui dérisoires en regard des objectifs fixés) et les enseignements techniques et professionnels. De même, est-on sûr également que les scénarios d'expansion retenus sont les plus à même de développer un système juste et équitable permettant en particulier aux plus défavorisés de voir s'améliorer au fil du temps leur position dans la société ?

Régulation et consolidation du développement des différents niveaux d'enseignement constituent des objectifs importants, y compris pour asseoir sur des bases solides la demande d'éducation des familles sans doute déjà mise à mal par le douloureux problème des chômeurs diplômés. Le renoncement partiel à la gratuité des études peut aider à redonner plus de

pertinence à l'ensemble du secteur en renforçant son efficacité et en aidant à développer l'équité, mais ce n'est évidemment pas la seule et unique voie. Envisager une telle mesure permet au moins de poser la question des contradictions possibles entre l'objectif affiché de permettre au plus grand nombre d'atteindre le plus rapidement possible les portes de l'enseignement supérieur et le souhait d'améliorer l'efficacité et la pertinence du système éducatif pour la collectivité.

Tout l'intérêt de la Charte réside dans l'esprit qui a présidé à son élaboration sur la base d'un constat sans concession de la situation dans laquelle se trouvait alors le système éducatif. C'est cet esprit qu'il importerait de mobiliser à nouveau aujourd'hui, alors que les projections des flux et des besoins financiers se sont affinées (il est vrai longtemps après l'adoption de la Charte) pour s'interroger sur les modalités de sa mise en œuvre, dont la question de la gratuité, mais aussi sur le calendrier de ses objectifs.

SYNTHÈSE DU DÉBAT DU DEUXIÈME AXE

Mohamed CHERKAOUI

GEMAS, Paris

Une étude prospective se doit de penser le capital humain dont le Maroc bénéficie et qui est probablement la plus grande ressource dont il dispose. Nous savons par ailleurs que les métiers de l'avenir dans l'économie mondialisée sont, pour l'essentiel, fondés sur une formation de haut niveau et la recherche-développement. Nous n'ignorons pas non plus qu'une autonomisation de plus en plus grande des universités et une concurrence entre elles, non seulement au niveau national mais aussi mondial, constitueront la politique de demain de nombreux pays. Rien n'interdit au Maroc de s'engager dans cette voie pour certains secteurs de l'enseignement supérieur pour lesquels il pourrait rivaliser avec d'autres et attirer des nationaux et des étudiants d'autres pays, proche-orientaux et africains notamment. L'un des phénomènes sociologiques et économiques les plus importants du XXI^e siècle sera incontestablement la place centrale qu'occupera la couche sociale des innovateurs déjà numériquement importante aux Etats-Unis d'Amérique qui fondent en grande partie leur économie sur le savoir. Sans doute le Maroc a-t-il déployé des efforts considérables ces dernières années pour réduire l'analphabétisme, augmenter le taux de scolarisation et de rétention à tous les niveaux en consacrant une part très élevée du budget de l'État à l'éducation. Les responsables politiques, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, sont conscients de ces problèmes. Leur souci se lit notamment dans les projets qu'ils ont élaborés et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre. Seul sera traité ici le problème du financement. On ne discutera ni de la dualité du système d'enseignement ni de la démobilitation relative des enseignants ni enfin de la qualité de la formation reçue dans l'ensemble des établissements publics qui relèvent du département de l'Éducation nationale.

Une analyse prospective du système d'enseignement doit donc prendre en considération les objectifs de la "Charte nationale pour l'éducation et la formation" et l'étude intitulée "Cadre stratégique de développement du système éducatif" qui a été faite récemment par le département de l'Éducation nationale. Cette dernière examine les conditions de réalisation des objectifs quantitatifs fixés par la Charte en mettant en évidence ses conséquences financières, pour les deux niveaux d'enseignement, primaire et secondaire.

Cette question du financement de l'éducation pourrait utilement être l'objet d'un nouveau débat social. Les éléments du débat s'articulent autour de trois questions complémentaires :

- celle du financement pur qui renvoie à la mobilisation de ressources nouvelles pour le développement du système éducatif ;
- celle de la régulation du système d'enseignement et de son efficacité externe (choix individuels pour les différents niveaux et types d'études) qui est fortement dépendante de la structure du financement des études et notamment de la répartition du coût entre la collectivité et les familles ;
- celle enfin de l'équité et du frein à la demande d'éducation que constitue la prise en charge du coût des études par les familles les plus modestes.

Commençons par un constat. Malgré une amélioration continue au cours de la dernière décennie, le système éducatif marocain est peu efficient. Toutefois, des progrès importants ont

été accomplis vers la généralisation de l'accès à l'école primaire et la réduction des inégalités scolaires entre garçons et filles, entre urbains et ruraux. En 2003, l'espérance moyenne de scolarisation atteint 10 années, 13 années en Tunisie. L'écart entre les deux pays tend à diminuer. Il convient de rappeler que cette amélioration résulte d'une croissance de l'effort public en matière de financement de l'éducation qui atteint 6,2 % du PIB, la part des dépenses d'éducation dans le budget de l'État s'élève à 25,1 % en 2000.

On ne rappellera pas ici les objectifs de la Charte. On examinera plus directement leur financement et les marges de manœuvre étroites dont dispose l'Etat marocain. Or, ce financement est soumis à deux contraintes qu'il est difficile de changer : en premier lieu, les ressources mobilisées par l'État qui avoisinent les 24% du PIB (cette pression fiscale a assez peu de chance de changer à moyen terme), en deuxième lieu, la part du budget de l'État consacrée à l'éducation qui a nettement augmenté pour atteindre 28% en 2004.

Le financement de la réforme et des objectifs à atteindre dans les dix prochaines années dépendra d'abord de la croissance économique globale et de la réduction éventuelle de la dépense par élève. Il bénéficiera cependant en cours de période de l'allègement de la pression démographique qui se traduit déjà dans le primaire par une stabilisation du nombre d'élèves à scolariser (une diminution des enfants scolarisables est attendue autour de 2010).

Le Cadre stratégique du MEN propose deux scénarios en dehors du scénario de référence qui est la projection des tendances actuelles du système d'enseignement et de son financement. Le premier scénario, le plus ambitieux, se cale sur les objectifs quantitatifs et les échéances préconisés par la Charte, le second vise une transition plus lente du système qui conduit, aux échéances fixées, à l'atteinte de résultats inférieurs d'environ 10% à ceux du premier scénario. Des variantes ont été introduites au niveau du scénario 2 : la première concerne la résorption progressive de la sous-utilisation des enseignants du secondaire (qui représente aujourd'hui 10% de la charge horaire totale au secondaire collégial et 17 % au secondaire qualifiant) à l'horizon 2011, la seconde une augmentation de la taille moyenne des classes sur la période. La prise en compte simultanée de ces deux mesures est figurée par le scénario 2 optimisé.

L'examen des possibilités de financement est principalement basé sur une croissance économique forte de 5% par an du PIB sur l'ensemble de la période et un maintien de la part du budget de l'État dans la richesse nationale à son niveau actuel. Après une croissance très forte de la part du budget du DEN dans le budget de l'État en début de période, les différents scénarios mettent en évidence la possibilité d'un retour à la situation actuelle en fin de période de projection (2018 pour les scénarios 1 et 2, 2015 pour le scénario 2 optimisé). La période 2007-2013 apparaît relativement critique pour les deux premiers scénarios pour lesquels la part du DEN dans le budget de l'État est proche, voire nettement supérieure pour le scénario 1 à 30 %. Si l'on tient compte des autres dépenses éducatives non considérées ici qui forment aujourd'hui ensemble près de 5 % du budget de l'Etat, on parviendrait ainsi à un niveau de mobilisation de ressources publiques supérieur à 35 %, qui n'a pas d'équivalent dans les comparaisons internationales et dont on peut douter qu'il puisse être atteint du fait de la faiblesse des marges caractérisant les grands arbitrages gouvernementaux intersectoriels.

Dans ces conditions, la question de la mobilisation de ressources nouvelles, et en particulier d'une participation des familles au financement de l'éducation, est loin de constituer une hypothèse d'école. Cette hypothèse est indirectement présente dans les projections du "Cadre stratégique" puisque tous les scénarios étudiés (à l'exception du scénario 0) reposent déjà sur une augmentation de la part des nouveaux entrants dans le système éducatif inscrits dans l'enseignement privé de 7,9 % en 2004 à 20 % en 2020. En termes de financement, cette

hypothèse est en effet équivalente à celle d'une prise en charge par les familles d'une partie du coût de l'enseignement public.

L'accès à l'enseignement de base présente des caractéristiques qui justifient un financement collectif. Mais ce qui vaut pour cet enseignement ne s'applique pas automatiquement aux niveaux supérieurs, pour lesquels la valeur de l'éducation pour la collectivité est avant tout fonction de l'insertion économique des formés dans des emplois correspondant approximativement à leur niveau de formation.

Or, la situation du marché du travail au Maroc est aujourd'hui déjà très dégradée. Elle traduit l'entrée depuis plusieurs années dans le cercle vicieux dans lequel une forte demande d'éducation accompagne de faibles opportunités d'emplois. Pire, le niveau de chômage et sa durée augmentent avec le niveau de formation, témoignant des limites d'absorption des diplômés dans les emplois subalternes. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur atteint 30 % en zone urbaine. On est bien loin d'un chômage d'insertion, et il est clair que ni la réforme du contenu ni celle des filières d'enseignement ne suffisent, mais c'est du développement de l'économie et de la croissance des positions d'encadrement qu'il faut attendre une amélioration de la situation des diplômés du supérieur.

Si les objectifs de la Charte étaient atteints, on devrait avoir une nouvelle pression sur tous les niveaux post-primaires et sur l'enseignement supérieur. Plus précisément, les hypothèses d'amélioration des taux de rétention et de transition entre les différents cycles devraient conduire à quadrupler la proportion des nouveaux entrants dans l'enseignement primaire parvenant à obtenir le baccalauréat, celle-ci atteignant 46 % en 2016-2017 pour le scénario 2.

Au-delà d'une réflexion sur le financement de la réforme, on doit donc s'interroger sur une régulation des flux de diplômés des différents niveaux d'enseignement en fonction du marché de l'emploi. Il faudrait des changements très importants de la structure du marché du travail et de l'offre d'enseignement supérieur pour permettre d'ici une quinzaine d'années une insertion de ces très nombreux nouveaux diplômés.

Dans ce contexte, accroître le financement de l'éducation par les familles aux niveaux post-primaires pourrait participer à une régulation du secteur. Une modulation des droits d'inscription permettrait d'attirer plus de jeunes vers l'enseignement technique et professionnel, que le Maroc a aujourd'hui le plus grand intérêt à développer. La liberté individuelle d'opter pour des études peu valorisées pour la collectivité est bien évidemment maintenue mais moins subventionnée. Le renchérissement du coût des études amènerait également une modification des comportements qui participe directement de cette régulation. Au niveau des choix d'études d'abord, il accentuerait la dévalorisation des filières dont les débouchés sont faibles, au niveau des attentes à l'égard du système d'enseignement ensuite et de l'attention portée par des usagers payants à la qualité des services qui leur sont offerts.

La question de la régulation des flux a été en grande partie écartée par la Charte, sans doute au nom du consensus. Les projections effectuées par la DSSP montrent que ce sont les enseignements secondaires (et sans doute l'enseignement supérieur s'il devait y être intégré), qui bénéficieraient le plus des efforts collectifs prolongeant ainsi des tendances « naturelles » défavorables à l'enseignement primaire.

Selon l'opinion commune, la gratuité des études est le gage de la justice sociale et sa remise en cause, même limitée, devrait être combattue parce qu'elle priverait les plus pauvres des droits que procure l'accès à l'éducation. Pour que cet argument ait un sens, il faudrait d'abord démontrer que la gratuité est une condition suffisante pour permettre aux plus pauvres d'accéder aux

services éducatifs et qu'ils sont bien les premiers à en tirer profit. Il faudrait ensuite établir qu'elle leur permet effectivement de combler leur handicap en matière de carrière scolaire puis professionnelle. Or tel n'est pas le cas. Si la gratuité ne garantit pas l'accès des plus pauvres au système scolaire, elle conduit en revanche à une redistribution inversée vers ceux qui sont plus à même de profiter du système scolaire. Un exemple suffira. A elle seule, la petite minorité (5 %) des enfants fréquentant l'enseignement supérieur bénéficie sur l'ensemble de sa scolarité de 23 % de l'enveloppe globale allouée à l'éducation. Cette faible équité est aggravée par une inégalité due à l'origine sociale des élèves. A titre d'illustration, en 2000, on comptait 28 % d'étudiants originaires de familles rurales dans le secteur universitaire non sélectif et 11,6 % dans le secteur sélectif, alors que les ruraux représentaient au même moment 45 % de la population totale.

Tous les travaux traitant des inégalités sociales montrent que le développement de la scolarisation modifie relativement peu les inégalités économiques et sociales qui se maintiennent à travers une translation des niveaux d'études : une augmentation du niveau de scolarité par les couches populaires provoque souvent une hausse similaire vers les positions scolaires plus élevées par les strates les plus favorisées.

Dans un tel processus, la gratuité est, au mieux, relativement neutre et ne permet donc pas aux plus pauvres de combler leurs handicaps initiaux. Si l'équité doit présider à l'orientation du système d'enseignement, il est donc clair que ce n'est pas la gratuité des études qui permettra d'atteindre cet objectif. Dans ce contexte, il convient donc de renverser complètement l'argumentaire traditionnel et de faire de l'équité un des objectifs du renoncement à la gratuité.

AXE 3 : LE NORMATIF ET L'AXIOLOGIQUE

Quels horizons pour la famille « marocaine » de demain ?

Jamila BARGACH

Ecole Nationale d'Architecture

Une interrogation qui, de prime à bord, pourrait avoir pour réponse une constatation toute simple si nous nous en tenons à la réalité de la famille actuelle :

- sa forme subira plusieurs transformations ;
- elle sera moins nombreuse que dans le passé ;
- les liens de parenté seront sérieusement effilochés mais demeureront néanmoins une référence toujours structurante dans tout discours la concernant ;
- ce sera une structure éclatée mais avec des recoupements notoires durant des crises ou durant des festivités ;
- et elle ne sera plus la cellule de base, l'institution-clef dans tout processus social vu que les effets de la modernité l'aurent à jamais altérée.

Or, ce type de pronostic, à vrai dire sommaire, est traversé par un esprit négatif, car il se prononce par rapport à une famille qui porte le poids du passé et des traditions, érigée en institution sacro-sainte. La famille qui dans les temps pré-modernes était la clef de voûte dans la formation de clans, de tribus et la majorité des formes de la vie communautaire, ne remplit plus les mêmes rôles aujourd'hui (1). Si nous posons la question simple de « qu'est-ce qu'une famille ? » nous sommes alors confrontés à cette définition qui y voit l'agrégation des structures essentielles qui sont :

- a. la base économique (comme chez Goody, d'ailleurs) ;
- b. les formes d'organisation de l'unité, de l'autorité et de la cohabitation, c'est-à-dire les relations spécifiques de consanguinité et d'affinité ; mais est-ce que cette définition pourrait nous éclairer sur le futur de la famille ? Je pense que cette définition nous donne un éventail de références (ressources et moyens de survie, organisations internes et relations sociales). S'il est incontestable que la lumière sur le présent se fait à partir du passé, on ne peut tenir les mêmes propos avec certitude par rapport au futur. La relation du présent avec le futur n'est pas rectiligne ou rationnelle, elle ne peut avoir lieu selon une logique de continuum, car les variables sont non seulement trop nombreuses mais aussi sujettes à des contraintes exogènes qui ne sont pas déterminables. Il y a des zones d'ombres, d'incertitudes et des possibilités de bouleversements qui feraient que le profil de la famille de demain que j'esquisserai n'ait pas lieu. Or, les représentations communes aujourd'hui concernant cette famille virent vers un binarisme simple. Il y a ceux qui prévoient que cette famille marocaine convergera vers le modèle de la famille occidentale car le

(1) Voir à cet égard les deux textes fondateurs de l'ethno-historien Jack Goody (1969, 1976, 1983) dans lesquels il démontre les divers processus de changement dont les familles d'aires géographiques et historiques très différentes ont été l'objet. Il y préconise que toute étude de famille doit tenir compte de la totalité sociale que fut cette dernière, c'est-à-dire du fait qu'elle a été à la fois une unité légale et une unité de production. Afin de pouvoir saisir la nature du changement, il faut tenir compte de ces différentes strates qui constituent en partie la réalité et le vécu de la famille.

soubassement économique du post-capitalisme aujourd'hui pousse vers cette direction. C'est-à-dire que le déterminisme économique aura comme conséquence un système où la famille n'est plus l'acteur essentiel dans les structures sociales comme elle le fut jusqu'à l'avènement de l'industrialisation. Et puis il y a ceux qui voient que ce ne serait qu'à travers la famille, la revalorisation de son rôle traditionnel d'un tout que la société garderait son identité musulmane et évoluerait dans une forme de solidarité qui sera le garant de sa pérennité.

L'objet de cette intervention cherche à imaginer ces familles de demain sans porter de jugement de valeur ni faire l'éloge d'une forme spécifique ou alors prendre part dans un discours normatif qui est souvent tenu pour être le meilleur état des lieux la concernant. A partir de cet objectif scientifique je tiens, dans cette note introductive, à mettre en évidence idées et préjugés qui entravent l'évaluation de la famille comme institution à l'instar d'autres institutions sociales, loin de cette dose passionnelle qui s'infiltrer malgré nous puisque nous sommes tous issus de familles et en constituons d'autres. Il y a en premier lieu, donc, ce ton nostalgique qui peint un portrait idéal d'une famille marocaine (2) qui aurait été l'exemple même du soutien, de l'altruisme et d'une solidarité à toute épreuve et présente ce que nous vivons aujourd'hui comme une trahison de cet esprit-là. En second lieu, tout ce qui est bénéfique pour la famille le serait aussi pour tous ses membres. Cette idée masque la hiérarchie et les inégalités (à savoir genre, âge et pouvoir économique) qui constituent la nature-même de la famille. Et finalement, il est très important d'éviter de tomber dans le piège de l'idéal-type de la famille comme paradigme, même si celui-ci est cité comme référence inéluctable dans tout discours la concernant. Afin de ne pas présager des aspects positifs que pourrait receler la famille future et dans un souci d'éviter un discours de deuil, cette intervention sera structurée de manière thématique et non holistique, car cette dernière méthode a tendance à gommer les détails et les nuances.

La famille marocaine d'aujourd'hui, tout comme celle de demain, n'est pas une institution homogène. Son origine, son lieu de résidence, ses valeurs et surtout son appartenance sociale sont des variables importantes. Il ne me sera possible, toutefois, dans cette intervention de me référer à ces distinctions que dans la mesure où elles seraient absolument incontournables. Je veux dire par là que l'objectif est d'esquisser le profil qui sera le plus dominant et statistiquement et symboliquement de cette société vu que le système, en très grande mutation aujourd'hui, accouchera d'une structure dominante.

Morphologie

Lorsque nous parlons aujourd'hui de « famille » nous évoquons, en fait, la famille nucléaire, *al-usra* et non *al-aila* ; cette dernière étant la famille élargie et multiple constituée par des ascendants, un père, une ou des mères et leurs enfants, des affins et des consanguins. Pour certaines couches sociales, cette *aila* inclut aussi domestiques et apprentis, elle est donc une unité dont le fondement n'est pas exclusivement les liens de sang, mais aussi d'autres structures de production et/ou d'appartenance. Il y a aussi des *aila* où c'est l'ensemble des frères, eux-mêmes pères et époux qui partagent le même lieu de résidence. Nous parlons dans ces cas là des *kanun*, de feu, qui forment un même et large groupe domestique. La règle était d'avoir une progéniture nombreuse car, d'une part, la mortalité infantile était élevée et, d'autre part, ces enfants

(2) Nous avons souvent tendance à occulter le fait que les familles d'hier étaient très hiérarchiques ; à titre d'exemple les enfants nés d'une mère libre (*um-banin*) et ceux d'une concubine (*um-walad*) ne pouvaient prétendre au même traitement socialement.

constituaient une main-d'œuvre importante, le capital et l'investissement pour le futur. Les enfants étaient aussi les dépositaires des traditions de ladite *aila* et surtout la garantie de sa continuité. Nous avons ici dans cette forme de *aila*, comme nous disent les ethnologues, le modèle d'une famille patriarcale où la filiation est patrilinéaire et dont les liens de parenté sont d'une importance capitale. Ils le sont dans la mesure où toute forme d'être, de lien et/ou d'alliance, que se soit des mariages ou autres, sont filtrés à travers cette large toile qui définit l'*ego*, la personne, et lui attribue rôle, fonction et statut.

La première "cassure" a eu lieu lorsque le concept de *aila* commença à perdre de son poids et devint, en fait, une formule qui dénote un ensemble assez large, mais difforme, de relations affines et consanguines, proches et lointaines sans être nécessairement ancrées ni dans le biologique ni dans la logique de proximité (par exemple résidentielle). La forme de la famille marocaine de demain continuera dans la même tendance, à savoir qu'elle sera d'abord, sinon exclusivement, une *usra*, une famille-unité conjugale avec père, mère et enfant(s). Cette forme qui s'est développée dans les sociétés industrielles sera dominante dans le Maroc de demain mais avec des formes très nuancées. Les liens de parenté, avec tout ce qui en résulte en termes d'échange, de soutien, de responsabilité et de conflit, continuera à façonner l'espace d'une même *usra* (une cousine, un neveu, un oncle vivant dans cette *usra*), et puis il y aurait un réseau de ces mêmes *usras* sans que ceci ne soit la famille élargie d'antan. Ce serait une sorte de forme intermédiaire usant de la logique contemporaine d'une quasi-suffisance cellulaire et en même temps se ressourçant dans les réseaux de ces *usras* qui seraient son soutien tout autant que l'objet de son intervention si nécessaire. Je pense que ceci sera tout aussi valide pour le monde rural où il y aurait cette forme médiane d'organisation, à savoir une cellule familiale s'identifiant comme telle dans une structure familiale plus large, mais dont les effets et les conséquences seraient moindres par rapport au rôle que cette *aila* a été historiquement. Dans les trente années à venir, l'effet de l'exode rural et le dépeuplement de la campagne, l'accès à l'information seront parmi les facteurs qui contribueront le plus à changer le profil de la famille rurale. Cette dernière gardera la logique formelle des structures de base, mais elle aura changé de nature. L'indice de natalité selon les dernières statistiques confirme largement cette tendance, à savoir moins d'enfants par femme, et ceci sans équivoque aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les relations qu'entretiendra cette *usra*, famille conjugale, avec sa large *aila*, l'ensemble des *usras*, se maintiendront sûrement, mais son importance à définir l'*ego* sera atténuée. Les alliances continueront mais auront tendance à se focaliser moins dans la famille que dans d'autres domaines tel le travail ou des champs d'intérêts assez variés ; on fera appel à la famille surtout dans des moments importants, notamment celui des crises ou des festivités. On ne peut d'ailleurs concevoir ces moments-là sans la présence des *usras* qui en seront les "consommateurs" et qui les justifieront en tant que tel.

Un autre indice quant aux changements de la forme de la famille concerne le lieu qui l'hébergera dans le milieu urbain. Nous sommes aujourd'hui dans un « Maroc chantier », car la politique actuelle de l'Etat marocain, dans un esprit d'éradication des bidonvilles, est de construire. Il y a effectivement à travers toutes les villes du Maroc une production massive d'appartements dit d'habitat social dont le coût est certes abordable, mais dont les superficies restent très exiguës. Quoiqu'il y ait beaucoup à redire quant à la création de futures "bétons-villes" et aux problèmes liés à la ségrégation spatiale qui en découlerait, ces quartiers vont à la longue contribuer à la détermination de la famille de demain. Ces appartements sont conçus pour une *usra*, une famille conjugale (père, mère et au plus 3 enfants) et ne pourront que très difficilement accueillir une large *aila*. S'ils devaient le faire ce serait une cause certaine de tensions, donc à la longue ils causeront plus de relâchement au niveau de ces relations. Même le marketing publicitaire pour ces appartements se fait par l'image d'une cellule conjugale idéale, un couple avec deux enfants, une fille et un garçon ;

c'est-à-dire l'image parfaite de la famille moderne. L'idée de couple, qui est devenue une notion acceptée dans certains milieux, tolérée dans d'autres, sera la règle dans le futur. Le choix du conjoint sera de plus en plus une affaire "individuelle", même si la "famille" nucléaire, j'entends ici *usra*, continuera à exercer des pressions. Avec les changements au niveau de la législation du mariage et du divorce, la prépondérance de la dimension affective et, malheureusement, la nature inconstante de cette dernière feront que nous aurons une facilité de divorce et de remariage ou de vie en concubinage. Il y aura, par conséquent, plus de familles recomposées ; c'est-à-dire avec des enfants nés de mariages premiers, seconds, etc. Alors que toutes les familles, quelle que soit leur forme, vivent conflits et problèmes, ces familles recomposées auront tendance à en vivre davantage à cause des intérêts, économiques et affectifs, des individus concernés. Les enfants seront ceux qui souffriront le plus, car ils ont moins de pouvoir dans ces structures-là.

La distribution des rôles et hiérarchies

Selon la fameuse thèse de Lévi-Strauss (1949), les projets matrimoniaux et le choix des conjoints n'étaient liés ni à des préoccupations d'ordre sexuel ni à des considérations affectives, comme nous sommes amenés à le croire de nos jours. Le mariage c'est d'abord l'échange, le fondement de toute société et la division des rôles et des tâches entre les deux sexes. La famille marocaine pré-moderne, et ce dans toutes ses variantes régionales et ses différences de statut social, fonctionnait et reproduisait ce modèle de base. Un certain nombre de rôles qui, souvent, puisent leur légitimité dans le biologique étaient attribués de part et d'autre. Les femmes enfantant, elles s'occupent naturellement des enfants et de tout ce qui est domestique, les tâches plus "dures", notamment la guerre, revenant aux hommes. Ce modèle binaire qui oppose le principe du féminin au masculin, selon l'expression de Françoise Heritier (1996) et qui définit le concept même de famille comme unité de production s'est déjà heurté à sa première crise lorsque les femmes ont été employées avec salaire dans des domaines jadis réservés aux hommes, bien qu'il y ait encore beaucoup à dire sur les inégalités des salaires.

La division des tâches et des rôles au sein d'une même famille a changé d'un modèle hérité, uni et prescriptif vers un autre, plus varié et ouvert. La famille marocaine d'aujourd'hui vit selon ce schéma où la femme travaille comme salariée mais accomplit aussi toutes les tâches domestiques. Alors que la distribution des rôles a effectivement changé dans les faits, qu'elle a évolué vers une acceptation d'un éventail plus large de rôles pour les femmes, la mentalité n'a pas suivi. Il y a eu une ossification au niveau des croyances quant à ce qui est féminin et ce qui est masculin. Alors qu'une femme travaille aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison, son mari ou son fils ne participent pas à la gestion quotidienne de la maison sauf comme consommateur. L'homme tout aussi bien que la femme nourrissent et reproduisent ce schéma culturel de base. La famille de demain, pour rester dans un esprit optimiste, ne pourra plus reproduire cette structure mentale qui ignore ou nie les changements factuels. Elle ne le pourra plus dans la mesure où le temps devrait banaliser le partage équitable des tâches. Le travail de sensibilisation de l'Etat, du monde associatif et des influences étrangères devrait aussi aider à l'émergence d'une nouvelle mentalité. Quant à la femme paysanne, elle a toujours contribué plus que sa consœur citadine à l'économie vivrière de sa famille et de sa communauté. Un certain nombre de tâches, telles que le labourage des champs, la garde du bétail, etc., considérées ailleurs comme "masculines", lui incombent à divers degrés selon la région et ses traditions. Cela devrait changer, surtout pour les strates rurales moyennes grâce à l'usage grandissant des machines. Les familles rurales pauvres continueront à immigrer vers la ville, et la distribution des rôles suivra plus une logique de survie qu'une modalité culturelle spécifique.

La hiérarchie et la stratification au sein de la famille marocaine, comme dans tous les modèles patrilinéaires, revient de fait au père, il en est formellement le socle. Le père qui, jadis, était celui qui pourvoyait aux besoins de la famille et à sa protection, était l'autorité incontournable au sein de celle-ci. Les membres d'une même famille sont tous subordonnés et assujettis au père, les enfants mineurs ou même mariés, la ou les mère(s) et tout autre personne vivant sous le même toit. L'autorité du père tire sa légitimité non seulement des pratiques culturelles mais aussi du domaine religieux qui octroie à ce dernier une grande responsabilité morale qui se résume en une éducation exemplaire de sa progéniture (mâle surtout, car elle est sa continuité), liberté qui a souvent justifié des abus. Cette autorité despotique du père provenant du fait qu'il était le seul agent économique au sein de la famille s'est vue ébranlée à partir des années cinquante lorsque les nouvelles générations éduquées dans les écoles du protectorat et employées dans diverses administrations sont devenues celles qui subvenaient aux besoins non seulement du père mais aussi de toute la famille, *al aila*. Il y a eu, de fait, un amollissement de cette autorité quasi absolue du père. Cette tendance s'est répandue et a fait tâche d'huile jusqu'au début des années quatre-vingt, période qui marque, plus ou moins, la fin des diverses possibilités pour une mobilité sociale grâce à un système d'éducation nationale qui était encore sérieux et efficace.

Aujourd'hui, l'autorité du père reste toujours un aspect incontournable dans la conception-même de la famille, bien qu'elle aille en s'ébranlant de plus en plus. Lorsque se sont les filles qui deviennent l'agent économique de base au sein d'une famille, l'autorité du père s'en trouve encore plus émoussée, à cause justement des croyances qui réservent la place de choix, le droit de maintien et de succession d'abord au fils et non à la fille. En fait, certains pères aujourd'hui vivent ce changement – vivre du salaire d'une fille – comme une émasculatation et une dépossession de soi. Mais il est évident qu'avec la société de consommation qui s'ancre de plus en plus au Maroc, le modèle d'une famille conjugale où tous les membres cotisent aux besoins et aux dépenses sera le profil le plus répandu des familles marocaines, si toutefois, le marché de l'emploi devait le permettre. Le père gardera une autorité réelle, reconnue par le droit, sur ses enfants mineurs et plus symbolique sur les autres. Un tel portrait nous interpelle quant à la nature des liens qui se tisseront entre les membres de cette même famille et surtout à la place de l'autorité parentale sur les adolescents, souvent en mal d'être et dont le besoin en modèles se fait le plus sentir à cet âge critique. Dans ces cas-là, l'autorité parentale recèle des aspects positifs, car elle cimenter la vie familiale.

Il y a deux scénarios possibles qui se dessinent par rapport à cette question fondamentale de l'autorité (93). Le premier est que cette famille sera éclatée avec des enfants livrés à eux-mêmes, évoluant dans un vacuum total à l'instar surtout des jeunes Noirs américains des ghettos ou comme ceux du Maroc qui ont été facilement endoctrinés par un discours extrémiste qui se voile sous la toque du religieux. Le deuxième est qu'il y ait une famille qui puisse faire face à la crise d'autorité non pas en réprimant ou en usant de violence (comme c'est souvent le cas aujourd'hui), mais avec plus de dialogue et d'ouverture. Il faut qu'il y ait dès à présent tout un programme d'accompagnement des familles afin d'éviter que le premier modèle ne devienne une norme sociale avec ses conséquences de gang et de dissolution familiale. Il y aura certainement des crises intergénérationnelles dans la famille de demain, et ceci a de tout temps existé au sein des familles, mais la famille de demain doit avoir des références pensées par des philosophes, des

(3) Voir à cet égard le texte de Aicha Belarbi (1991) et celui de Mohamed Chekroun (1994) qui mettent en perspective les changements au niveau des relations filiales. Tous les deux décrivent des moments clés dans cette transformation, c'est-à-dire l'apparition de la famille bourgeoise à tendance nucléaire, la prépondérance de l'idiome affectif dans le discours concernant la famille et l'émergence d'une famille dite « moderne ».

éducateurs et des pédagogues, car déjà les références qui nous guident aujourd'hui sont en déphasage avec une réalité de plus en plus complexe, alors qu'en sera-t-il demain ? Si nous nous acharnons à ériger l'idéal-type de l'imaginaire collectif comme seule référence et exemple à émuler, nous sommes alors dans une impasse. A l'instar d'une société plus ouverte et qui aspire à davantage de liberté et d'égalité, la famille de demain devra se juger par rapport aux idéaux ambiants. Il y a, à mon sens, une brèche dans cette définition/conception d'une famille paternelle et monolithique si nous considérons les nouvelles structures légales qui la régissent.

Les individus qui entrent dans une relation contractuelle telle que le mariage ont des droits et des responsabilités. Le Statut personnel, aujourd'hui Statut de la famille, définit les limites et la portée de ces relations. Si l'ancienne *Moudawana* privilégiait l'époux et le père dans le cadre du divorce et faisait de la femme un être mineur à vie, la nouvelle loi a restitué à cette dernière sa dignité et l'a rendue un être ayant les mêmes droits. Le fait qu'une femme aujourd'hui puisse se marier sans tuteur, qu'elle puisse officiellement demander un divorce et avoir la garde de ses enfants contribuera à changer la famille et la hiérarchie au sein de celle-ci. Lorsque des changements sont effectués au niveau des lois qui régissent les relations entre les gens, les croyances et les pratiques ne changent pas automatiquement, il y a toujours des résidus que seul le passage du temps est capable d'effacer. La génération à venir pourrait, éventuellement, assimiler ces changements législatifs au point de devenir normes culturelles. L'autorité du père ou du tuteur, l'âge au mariage, le choix de divorcer ou pas, la garde des enfants par la mère et les autres clauses au profil égalitaire seront la norme dans la famille de demain, car il sera difficile de les contourner. Le temps aura accompli son œuvre, à savoir les faire accepter par la masse des gens, même s'il est évident qu'il y aura des résistances, des tactiques d'évitement et des moyens de pression pour que le système paternaliste continue à dominer, comme nous le voyons en Tunisie, par exemple, où malgré des lois progressistes, la culture reproduit le modèle social du patriarcat.

Quelle place occuperont les enfants de demain ? Si le modèle ancien considérait un enfant (surtout mâle) comme un investissement et une source de revenus futurs, les enfants de demain seront d'abord un capital affectif avant d'être économique. Ces enfants seront moins nombreux, et l'accent continuera à être mis sur leur éducation, leur avenir et leur bien-être ; le mot-clef sera la qualité et non la quantité. Alors que traditionnellement, les enfants étaient (et sont toujours) au bas de l'échelle dans la hiérarchie familiale (les derniers à manger avec les femmes par exemple), les effets de la modernité dont l'éducation de masse, une société de consommation de plus en plus dominante, font qu'il y a eu un déplacement symbolique de la place octroyée aux enfants. Ils sont certes subordonnés à l'autorité parentale, mais les préoccupations des parents justement font que ces enfants ont gravi les échelons de cette hiérarchie. Les parents seront au service des enfants, et non l'inverse comme le modèle pré-moderne nous enseignait. L'amour filial aura changé de visage.

Relations et liens

Dans l'imaginaire collectif, la famille c'est des liens « inébranlables » ; le sang ne peut jamais trahir le sang, sa sacralité est à l'origine de sa pérennité. La conviction est que même si une personne a épousé une cause révolutionnaire, a appartenu à divers réseaux (amitié, travail ou autre), la famille restera l'institution de base vers laquelle cette même personne reviendra sans faute (le retour au berceau, *arruju' ila al-asl*, etc.). Le message sous-jacent est la primauté, voire l'hégémonie de la famille comme fondement identitaire, et c'est en retournant à cette source qu'il y a un recouvrement de soi-même. Même si le poids des traditions familiales est critiqué par une

large frange de la société marocaine, il n'en demeure pas moins que la famille d'aujourd'hui continue à remplir ce rôle de matrice identitaire, de nourricière et d'*habitus* ultime pour l'individu ; mais est-ce que la famille de demain sera pensée selon les mêmes termes ? Le fait que la famille de demain, comme celle d'aujourd'hui, se fonde de plus en plus sur des liens affectifs, elle continuera certainement à remplir ce rôle nourricier des membres qui la constituent. Au demeurant, la prééminence, sinon l'exclusivité absolue qui lui est attribuée aujourd'hui dans la réalisation de soi, le sera moins dans le futur, car ce sera l'individu, et non le groupe, qui sera dominant. L'individu se ressource, tissera ses liens dans plusieurs domaines et non seulement ou exclusivement au sein de sa famille. Alors que nos sociétés ont souvent été décrites comme des sociétés de groupe, à solidarité organique, à dominance communautaire, nous nous acheminons vers un modèle individualiste, une société à solidarité mécanique, dans laquelle la famille n'occupera plus la place de choix.

Qu'arrivera-t-il aux vieux de demain, c'est-à-dire nous, qui seront le 3^e âge demain ? Alors que la morale rechigne à l'idée de mettre un père, un oncle ou une mère dans une maison de retraite, on n'est pas loin d'imaginer que la famille de demain pourrait l'envisager comme solution. Même si au sein de la société marocaine, le phénomène des personnes du 3^e âge abandonnées commence à se voir plus souvent, il n'a pas encore atteint des proportions alarmantes. La moralité et la religion enseignent et incitent les enfants à prendre soin des parents âgés quelle que soit leur condition. La cause principale de l'abandon est soit une pauvreté totale soit le fait de se retrouver sans famille. Or, la famille de demain, jeune, active, ayant du mal à payer toutes ses dettes et vivant sous des contraintes de gestion du temps, pourrait mettre un père ou une mère, surtout si ces derniers nécessitent des soins, dans une maison de soins. Ces institutions seraient éventuellement appelées à se professionnaliser. Alors que la mention d'une telle institution est considérée comme le synonyme du mal que la modernité a causé, dont les symptômes les plus mortifiants sont la disparition du respect pour les personnes âgées, symptômes qui caractérisent aujourd'hui le monde occidental, il est plausible qu'ils feront partie de l'arsenal des institutions du Maroc de demain. La famille marocaine de demain, si nous devons nous en tenir aux signes précurseurs du nouveau traitement de la vieillesse, pourrait aussi évoluer vers le modèle occidental, c'est-à-dire ériger la jeunesse et la beauté en culte et marginaliser les segments de la société qui ne sont plus productifs économiquement. Les lois du marché seront les valeurs dominantes, et elles n'ont pas tendance à valoriser ce côté humain des relations individuelles.

Est-ce à dire que toute forme de solidarité et de conscience collective est condamnée à disparaître ? Je pense que non et encore une fois, il y aura certainement des variations selon l'appartenance sociale, les valeurs qui dominent au sein des familles, dont la religion comme composante active (c'est-à-dire pas seulement comme fondement culturel sous-jacent). Mais il est évident que le type de "famille" qui est au service de ses membres de manière altruiste, dévouée et sans aucune condition sera plus l'exception que la norme. La solidarité continuera à être un trait de la famille, mais elle sera soumise à des contraintes exogènes (économiques, résidentielles et sociales) qu'elle ne pourra pas vaincre. Un relâchement au niveau de cette solidarité sera notoire, et elle se cantonnera de plus en plus au cercle de la famille conjugale et nucléaire, *usra*, et au réseau des *usra* comme définis plus haut.

La relation des jeunes enfants à leurs parents est en général imprégnée d'un éventail d'émotions allant de la révérence à la peur. C'est cette dernière qui a encore tendance à dominer aujourd'hui dans les familles marocaines, mais qu'en sera-t-il demain alors que nous nous acheminons vers un modèle individualiste, une société où l'autorité du père aura perdue de son poids arbitraire et absolu ? Je pense que de ce côté-là, la famille de demain pourrait évoluer vers un modèle plus ouvert

et plus respectueux de la personne. Si nous comparons l'état des lieux aujourd'hui au despotisme et à la violence normalisée des temps pré-modernes, il est évident qu'un progrès énorme a été accompli. Les liens existant entre frères et sœurs résistent encore à la vague du changement. Les frères, même cadets, ont souvent tendance à établir des relations de domination envers leurs sœurs. L'imaginaire collectif qui inscrit l'honneur de la personne mâle dans le corps des filles perpétue et encourage ce genre de comportement. Même si cette famille de demain devenait un espace plus ouvert, plus juste, les relations entre frères et sœurs seront imprégnées de conflits. Cette relation conflictuelle ne pourra cesser que si la mentalité qui associe honneur et masculinité au corps d'une sœur ou d'une cousine devait changer. Elle le pourra si d'autres pôles d'action, tel le sport, devaient devenir un composant essentiel dans la vie des jeunes. La famille de demain vacillera à ce moment-là entre des relations de domination et de complicité entre ses membres.

Socialisation, formes et "anomalies"

Dans un texte aujourd'hui classique, Jean Péristiany (1977) nous informe que les valeurs de « l'honneur et de la honte » façonnent la dynamique familiale et régissent les relations sociales dans le monde méditerranéen. Alors que cette dichotomie peut se révéler réductrice d'un champ social très varié et fort complexe, j'aimerais l'utiliser ici comme tremplin afin de poser une question qui semble être d'une grande pertinence théorique. Si la structure de la famille, les valeurs qui la constituent, les fonctions qu'elle remplit et la place qu'elle occupe dans l'édifice social en général l'érigent en lieu de production de l'honneur et de la honte, où trouverons-nous ces notions-clefs dans la toile sociale de demain ? Comment et qui forgera ces valeurs qui ont pu dans le passé, et encore aujourd'hui, nous fournir une taxonomie sociale ? Alors que j'envisage l'apparition d'une société fortement fragmentée dont les valeurs se rassembleraient en pôles différents, la famille de demain n'aura plus l'exclusivité de la production du sens. Si le mouvement égalitaire continue sa marche, l'honneur et la honte joueront moins, sinon sans grave conséquence, ce rôle crucial qui leur a été attribué jusqu'à présent.

Je pense qu'il y a effectivement un signe précurseur, car nous assistons aujourd'hui à des phénomènes sociaux qui remettent en cause le concept de la famille comme lieu où sied l'honneur. La famille monoparentale de fait, c'est-à-dire les femmes divorcées et/ou abandonnées avec des enfants à charge et les familles monoparentales accidentelles, c'est-à-dire le phénomène des filles-mères (4). Il est évident que ce dernier phénomène reste encore un sujet tabou et que les jeunes femmes ayant enfanté en dehors du mariage vivent un calvaire à cause du rejet de leur propre famille, de leur mort sociale ; cependant, une brèche s'est ouverte aujourd'hui dans la définition de ce qu'est une famille. Il y a relativement parlant une acceptation, même si celle-ci se déploie dans l'indifférence ou dans le mépris, de cette forme de vie familiale. Cette tendance est aussi présente dans le fait que nombre de jeunes femmes âgées, non mariées et ayant une vie professionnelle peuvent accéder à la *kafala* légale d'un enfant, ou alors dans les pratiques culturelles de prendre en charge l'enfant d'une parente ou même d'une voisine. Je pense que cette tendance, mère et enfant, à la famille monoparentale sera de plus en plus reconnue et acceptée comme une autre forme familiale. Il y a déjà aujourd'hui, et peut-être sera-t-il plus véhément demain, un discours et des pratiques qui combattent ce phénomène en disant qu'il est contraire à l'éthique islamique et qu'il aurait tendance à encourager la prostitution et la dégradation de la qualité de la vie familiale. Ce

(4) Les recherches sur ces deux questions ne sont pas très nombreuses. Le travail de Mir-Hosseini (1993) sur le divorce et le récent texte de Soumaya Guessous et Chakib Guessous (2004), en plus des études faites par des ONGs, nous décrivent une réalité sociale d'une grande violence et très loin de l'image normative et idéale de la famille.

genre de discours alarmiste ne peut, cependant, changer le fait que le marché du mariage aujourd'hui, et encore plus demain, deviendra un simple choix et non une fin en soi (la tendance aujourd'hui dans les grandes villes marocaine est la construction de studios car les jeunes veulent se marier moins vite que nos parents). Il y a aussi une tendance à l'union libre et à l'union religieuse un peu à l'instar du mariage de *muta'a* pratiqué dans le contexte chiite. Les universités marocaines sont aujourd'hui le théâtre privilégié de telles unions. Ces deux tendances, l'une laïque et l'autre religieuse, auraient à mon sens plus la possibilité de se développer dans le futur car les structures sociales seront encore moins fermées, moins punitives et plus permissives qu'elles ne sont aujourd'hui. Il y a bien entendu à redire quant à l'usage abusif de la justification religieuse, un élément qui donne un faux-semblant de légitimité sociale et qui souvent fait de la femme et de sa progéniture des victimes, comme nous le constatons dans les milieux associatifs où évoluent les filles-mères.

Aujourd'hui, on parle de la famille aussi comme un lieu de violence et d'abus. Plusieurs cas d'inceste et de violence physique contre des femmes, enfants et personnes âgées ont finalement pu mettre au jour le fait que la famille n'est pas cet havre sacré que l'on décrit. Ces cas-là ont pu montrer que la société marocaine, comme toute autre société, souffre de maux profonds. Les cas d'inceste rapportés à la conscience publique ont été, à mon avis, un geste symbolique essentiel, car on a pu parler des abus familiaux et confronter l'idéal-type de la famille qui exclut d'office ce genre de comportement. Si ce processus de dénonciation est aujourd'hui encore étouffé ici et là et si la violence familiale continue à être considérée comme naturelle, je pense que les membres qui constitueront la famille de demain se sentiront moins coupables de dénoncer leurs bourreaux, que ce soit une mère, un père, un frère ou un cousin. Je ne suis pas en train de minimiser la nature profondément traumatisante de ces violences, surtout l'inceste, mais en train de prédire que le tabou attaché à ces pratiques se sera "relativement" émoussé avec le temps et qu'on pourra les dénoncer plus facilement car elles représentent une profonde atteinte à la dignité de l'individu.

Parler de la violence, l'aborder dans l'agora publique et en reconnaître les effets dévalorisants et traumatiques, c'est créer la possibilité que demain elle ne passe plus ni pour naturelle ni pour banale. Mais dans un tel scénario, c'est-à-dire exposer, relever les abus et les traumatismes des familles, il ne s'agit pas seulement de légiférer mais aussi de créer des structures qui pourraient aider les victimes et réhabiliter les coupables. Il ne s'agit pas seulement de fustiger verbalement la violence, mais aussi de voir quelles seraient les possibilités réelles pour qu'elle soit résorbée. Peut-être cela relève-t-il de l'utopie, mais il y a lieu d'espérer qu'on garde le meilleur des traditions familiales et qu'on en élimine les effets malfaisants.

Conclusion

Pour conclure et avant de résumer les points saillants de cet article, j'aimerais user d'une méthode classique dans les exercices de prospection, à savoir un comparatisme qui pourrait être révélateur de mutations à venir. Si nous prenons l'exemple du Japon, à la culture millénaire et aux traditions familiales corporatistes ancrées et qui a vécu une série de ruptures profondes quant à cette structure sociale de base. Les premiers changements ont débuté avec la période Meiji (1868-1912) et son code civil qui a codifié la structure du *ie*, qui est au Japon l'équivalent d'un ménage, groupe domestique et unité de production (artisanat, commerce) constitué par les liens de sang, d'adoption et d'apprentissage ; les apprentis pouvant devenir eux-mêmes les héritiers du nom et du métier si le choix du patriarche se fait sur eux. Alors que le code civil a accentué les liens du sang et réduit la portée des autres liens, suivant en ceci la conception européenne de la famille et

l'élitisme des samourais, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale et la promulgation du nouveau code civil que l'unité du *ie* a été complètement démantelée, avec l'adoption des liens du sang comme critère exclusif de parenté ; ce même code a dépouillé le père de son autorité, les femmes ont eu accès aux mêmes droits de divorce, d'héritage et de succession. A partir de ce moment, la cellule 'famille' commence à correspondre au sens de la 'famille' comme elle est comprise et conçue ici au Maroc, par exemple.

Entre la conception légale et la réalité quotidienne, il y a bien évidemment un décalage, et les anthropologues (5) travaillant au Japon ont relevé l'importance qu'a revêtu le concept de *ie* au sein des grandes firmes et usines durant l'âge d'or japonais. L'image d'une usine comme étant une famille continue à servir non seulement à créer une grande loyauté dans le milieu du travail, mais à valoriser tout autant la famille et sa fonction sociale. La famille japonaise a certes souffert des profonds traumatismes qu'elle a eu à traverser, mais elle continue à se ressourcer dans son passé et ses traditions et à être comme la matrice essentielle pour la formation et la socialisation des jeunes. Les mutations qui se sont imposées par l'industrialisation, l'acharnement au travail et la force de la compétition capitaliste ont modifié la morphologie de la famille et son influence sociale, mais elle n'a pas éclaté comme l'on fait les familles européennes à l'aube du XVIII^e siècle. Nous trouvons au Japon des maisons de retraite pour le 3^e âge, mais la famille conjugale continue aussi à remplir ce rôle de « service social » car il fait partie des traditions du shintoïsme et des pratiques anciennes. Il y a de la délinquance juvénile au Japon, mais elle n'atteint pas les proportions alarmantes que nous trouvons, par exemple, au Brésil. Est-ce que le Maroc, à l'instar du Japon, pourra négocier avec succès ce tournant difficile pour éviter cet éclatement terrible et fatal ? A mon sens oui, mais seulement si, comme je l'ai déjà mentionné, il y aura des références qui ne seront pas en déphasage avec la réalité, si la famille en tant qu'institution sociale pourra changer le regard qu'elle portera sur elle-même et reconnaîtra qu'elle est complémentaire des autres institutions de l'édifice social.

La famille de demain, à l'instar de celle d'aujourd'hui, ne sera plus la matrice des sens comme elle le fut jusqu'à la période pré-moderne. Elle cohabitera avec les autres institutions ; elle demeurera certes le premier lieu, donc privilégié, dans la socialisation des jeunes, mais elle n'aura pas une exclusivité absolue. La famille de demain sera plus ouverte et égalitaire à cause des contraintes économiques qui s'imposent déjà aujourd'hui avec acuité. Tous les membres adultes d'une même famille seront appelés à contribuer à son maintien. La distribution des rôles et des tâches en sera modifiée, sauf si un traditionalisme dogmatique veut sauvegarder des situations de pouvoir ou de privilèges. Dès lors que changent la source et la gestion des ressources à l'intérieur de toute institution, la constitution interne de celle-ci change aussi. Les membres de la famille de demain pourront négocier plus librement les termes de leurs liens. La hiérarchie continuera à caractériser la famille, mais elle sera plus adoucie. Les réseaux entre les familles, *usra*, continueront à être présents, mais structureront moins la relation au quotidien. Il y aura, statistiquement parlant, un nombre plus élevé et donc plus visible de familles monoparentales (soit de fait, divorce ou *kafala* ou par abandon fille-mère), et ces différentes modalités élargiront certainement la compréhension de ce qu'est une famille, même si elles doivent susciter des critiques, voire provoquer des rejets. La famille continuera à être la première matrice identitaire de l'individu, mais elle ne le sera pas durant toute sa vie. La famille demeurera une forme structurante de la société, qui nous éclairera sur cette dernière et sur ses mutations les plus profondes.

(5) J'ai utilisé le texte de Dorinne Kondo (1990) qui est une ethnographie détaillée de quelques familles, de leur lieu de travail et de leur quotidien. Cette intersection (travail, famille et identité) relève l'important rôle que la structure formelle de la famille continue à jouer dans le Japon contemporain.

Permanences et mutations du système de valeurs : comparaison internationale Europe-Maroc

Olivier GALLAND

GEMAS, Paris

Introduction

Les nombreux travaux qui avaient vu le jour dans les années cinquante et soixante autour de figures comme D. Lerner, A. Inkeles, T. Parsons ou S. N. Eisenstadt avaient jeté les bases d'une théorie de la modernisation analysant le développement historique en distinguant deux types de systèmes sociaux, l'un traditionnel, l'autre moderne, ce dernier faisant explicitement référence aux sociétés occidentales. La modernisation était vue comme un processus uniquement occidental que les sociétés non-occidentales ne pouvaient suivre qu'en abandonnant leurs cultures traditionnelles (Inglehart, 2000). Mais ce système d'opposition binaire avait été jugé trop abrupt, l'évolutionnisme qui le sous-tendait trop naïvement optimiste, et la perspective avait été contestée (1). Les systèmes sociaux n'étaient pas aussi simples et homogènes que ces théories le supposaient.

On peut opposer cette école de pensée qui prédit la *convergence* des valeurs par abandon des valeurs traditionnelles et leur remplacement par les valeurs « modernes », à une autre école de pensée qui met l'accent au contraire sur la *persistance* des valeurs traditionnelles en dépit des changements économiques et politiques (Di Maggio, 1994). En conséquence, ces théoriciens prédisent que la convergence autour des valeurs « modernes » est peu probable et que les valeurs traditionnelles continueront d'exercer une influence spécifique sur les changements culturels occasionnés par le développement économique.

L'objet de cette intervention sera de tenter de vérifier à quel point les théories de la *convergence* sont vérifiées, en prenant appui sur la comparaison des cas européen (2) et marocain – une aire culturelle supposée moderne et un pays supposé « traditionnel » – et en utilisant les données des enquêtes valeurs européennes réalisées en 1981, 1990 et 1999 et de l'enquête mondiale sur les valeurs (très proches des précédentes) réalisée en 2001 au Maroc. Nous inspirant d'un premier travail réalisé par Loek Halman (1994), que nous avons révisé et complété, nous avons mis au point une liste d'échelle de valeurs (cf. annexe 1) valables aux trois dates d'observation (3) et visant à rendre compte de façon cohérente, à partir du jeu de plusieurs questions combinées,

(1) On peut, comme le fait Jeffrey Alexander (1994), faire une lecture idéologique des avatars des théories de la modernisation, en les concevant comme une série de « mythes », un « cadre signifiant » plus qu'une description cognitive. C'est ainsi que par la suite, de nouvelles théories, des théories radicales « anti-modernes », ont pris le contre-pied des précédentes, en « intervertissant le code binaire de la modernisation », en associant à la modernité des qualités négatives qui étaient auparavant réservées au traditionalisme et aux sociétés du passé. Les théories post-modernes représentent un nouveau tournant pour expliquer les transformations profondes des sociétés avancées où la révolution qu'anticipaient les théories radicales ne s'était pas produite. Elles proposent de renoncer aux concepts qui avaient été légués par la tradition sociologique pour penser le monde « moderne » (Herpin, 1993).

(2) Les résultats européens – encore provisoires – sont le fruit d'un travail mené avec Yannick Lemel qui devrait donner lieu à un article proposé à *la Revue française de sociologie*.

(3) Le questionnaire a subi quelques modifications d'une date à l'autre. N'ont évidemment été retenues pour la construction des échelles que les questions communes aux trois dates.

d'une orientation générale de valeurs dans un domaine particulier. Ces échelles pourront être utilisées dans des analyses factorielles qui permettent d'identifier les variables sous-jacentes ou facteurs expliquant la structure des corrélations à l'intérieur d'un ensemble de variables observées.

En Europe : la permanence d'une structure des valeurs organisées autour du rapport à la tradition...

Si l'on suit Weber et ses définitions des différentes formes de rationalité, la légitimité « traditionnelle » se fonde sur la valeur du passé en tant que tel. Les croyances « traditionnelles » sont d'abord légitimées par le passé. Le fait qu'elles aient été reconnues comme valides dans le passé suffit à les faire admettre comme valides dans le présent. Shills (1971) parle d'« *unthinking acceptance of a belief* ». Le respect de la tradition se manifeste par la croyance au caractère sacré des coutumes organisant la vie sociale et transmises par le passé, par la croyance dans la légitimité de ceux qui sont appelés à diriger la société en fonction de ces coutumes. Or, la plupart des échelles corrélées fortement au premier facteur structurant semblent bien pouvoir s'interpréter selon une problématique de respect du passé et de la tradition.

Huit échelles contribuent substantiellement à définir ce premier facteur (voir tableau 1 et figure 1) : *Rigorisme moral en matière privée, adhésion aux valeurs d'autorité, degré de religiosité, échelle gauche-droite, degré de politisation, vision traditionnelle de la famille, confiance dans les institutions, post-matérialisme*. Deux renvoient à la politique, et je les laisserai de côté pour l'instant. Ce sont les autres qui fondent le diagnostic.

Figure 1. Analyse en composantes principales des échelles valeurs (facteurs 1 et 2 – 1981-1990-1999 – Europe communautaire)

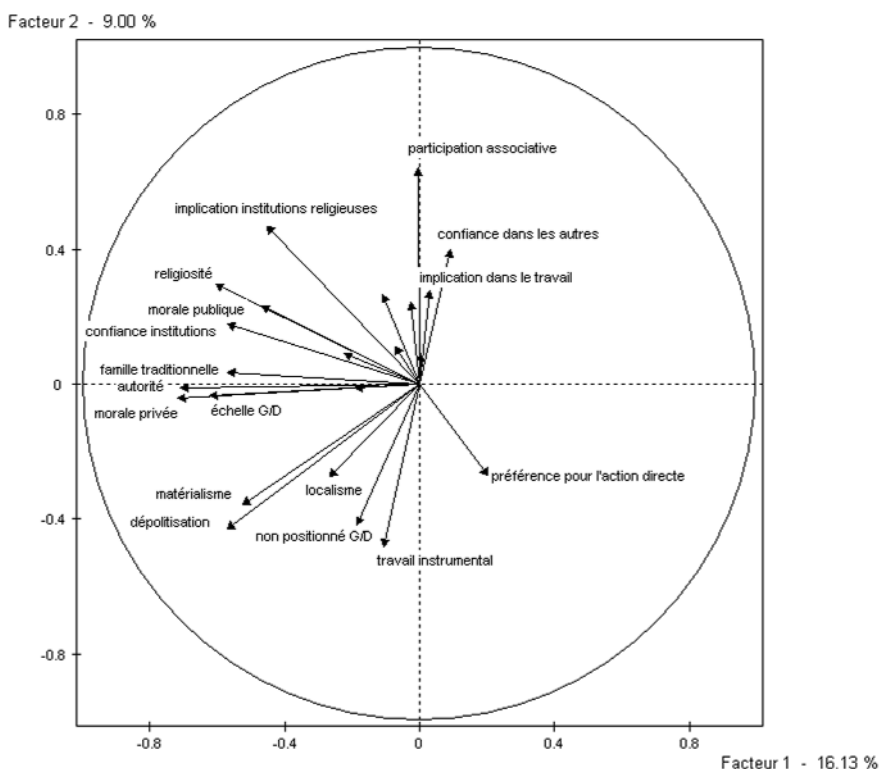


Tableau 1
**Corrélations variables-facteurs de l'analyse factorielle
des correspondances, tous pays, toutes dates**

Variables	Facteurs		
	1	2	3
Adhésion à l'autorité	-0,71	-0,01	0,33
Matérialisme	-0,52	-0,36	0,13
Localisme	-0,27	-0,27	0,02
Préférence pour le développement personnel	-0,11	0,27	0,04
Attachement à la famille traditionnelle	-0,57	-0,03	0,05
Dépolitisation	-0,57	-0,43	-0,05
Orientation vers l'action directe	0,20	-0,27	-0,09
Religiosité	-0,60	0,30	-0,22
Importance de Dieu	-0,22	0,09	-0,14
Implication dans les institutions religieuses	-0,45	0,47	-0,40
Rejet des voisins	-0,19	-0,01	0,29
Morale privée	-0,72	-0,04	-0,15
Morale publique	-0,47	0,23	-0,06
Non positionné échelle gauche-droite	-0,19	-0,42	-0,31
Echelle gauche-droite	-0,62	-0,03	0,05
Implication dans le travail	0,03	0,28	0,25
Conception instrumentale du travail	-0,11	-0,48	-0,18
Liberté au-dessus de l'égalité	0,01	0,09	0,42
Secrétaire mieux payée juste	-0,03	0,24	0,43
Plus d'importance aux technologies nouvelles	-0,07	0,11	0,47
Confiance dans les autres	0,09	0,40	-0,09
Participation associative	-0,00	0,64	-0,31
Confiance dans les institutions	-0,57	0,18	0,18
% variance expliquée	16	9	6

La présence de l'échelle de « *rigorisme moral en matière privée* » correspond bien à la perspective weberienne sur le comportement « traditionnel ». Le comportement « traditionnel » s'oppose par essence au relativisme moral car, par définition, la valorisation du passé suppose la stabilité et une définition relativement impersonnelle des normes morales. Une règle n'a pas à être appréciée pour son contenu : il suffit qu'elle soit admise de toute éternité pour qu'elle soit légitime. L'attachement par principe au passé se manifeste ici par la condamnation des comportements fondés sur l'idée que chacun pourrait choisir ses règles morales.

Trouver l'« *adhésion aux valeurs d'autorité* » dans la liste est évidemment cohérent avec une explication de même type. Valoriser l'autorité peut se comprendre comme la manifestation d'un attachement à la stabilité des cadres sociaux et d'une croyance en la légitimité des personnes (les parents par exemple) qui transmettent ces valeurs. Il est bien significatif aussi que l'échelle de « *confiance dans les institutions* », qui renvoie au respect des institutions (chargées de maintenir l'ordre auquel elles correspondent dans la société), apparaisse également dans cette liste.

L'« *attachement à la famille traditionnelle* » peut également rentrer dans ce registre d'interprétation. A travers cette échelle, c'est la stabilité et la hiérarchie des rôles familiaux qui sont valorisées : les enfants doivent respecter leurs parents, les rôles féminins et masculins doivent être bien différenciés. Dans le processus de socialisation, la transmission des valeurs du passé est profondément liée à cette stabilité des rôles familiaux : le respect dû aux parents conditionne le respect dû aux valeurs qu'ils transmettent ; la mère se consacre essentiellement aux tâches éducatives.

Quant à l'échelle de *religiosité*, on sait que la religiosité moderne est souvent interprétée comme une manière de sacraliser la référence au passé et l'autorité de la tradition (par exemple, D. Hervieu-Léger, 1993, *la Religion pour mémoire*). La religion joue évidemment un rôle central dans la transmission des choses sacrées du passé. Elle constitue un support idéal pour la transmission de croyances acceptées sans être évaluées par aucun autre critère que d'avoir été admises par le passé. La religion était conçue par les premiers sociologues positivistes comme Auguste Comte comme étant incompatible avec la société moderne. Mais les théories modernes de la sécularisation (Luckman, 1967) ont montré que l'affaiblissement des institutions religieuses ne devait pas être interprété comme une « perte » de la religion (*a loss of religion*) mais plutôt comme une privatisation de la religion, c'est-à-dire l'accès direct des consommateurs privés à un stock de significations constituées par les différentes traditions religieuses.

Ces échelles constituent à l'évidence un ensemble faisant sens. Elles permettent de plus de construire par simple sommation des échelles synthétiques de bonne qualité. De manière à faciliter les interprétations, j'exclurai l'échelle de religiosité et retiendrai les cinq autres pour constituer une échelle que nous dénommerons par la suite échelle de « *traditionalisme* ».

... présente dans chaque pays européen séparément

Doit-on considérer que certains pays seraient « traditionnels » et d'autres « modernes » et que cette dichotomie expliquerait le résultat global ? Cette idée ne résiste pas à l'analyse.

Il y a bien effectivement des effets de composition dans le temps ou entre pays. L'examen de la position des pays dans le plan factoriel montre en effet que la prégnance de ces valeurs traditionnelles s'affaiblit dans le temps et que certains pays, notamment l'Irlande, contribuent certainement pour beaucoup à leur importance globale (cf. figure 2).

Pour autant, si on limite l'analyse aux seuls pays qui se trouvent à la droite de l'axe 1 du plan factoriel, les pays donc les plus éloignés du pôle « traditionnel » des valeurs – la France, les Pays-bas, la Suède et le Danemark – on retrouve une organisation des valeurs très proches de celle qui a été examinée jusqu'à présent (figure 3). Certes, la corrélation entre les variables qui définissent l'axe paraît moins forte que dans l'analyse générale, mais c'est incontestablement la même organisation des valeurs qui prévaut. Celle-ci traverse l'ensemble des pays européens, plus qu'elle n'oppose des pays européens entre eux.

Figure 2. Position des pays à chaque date

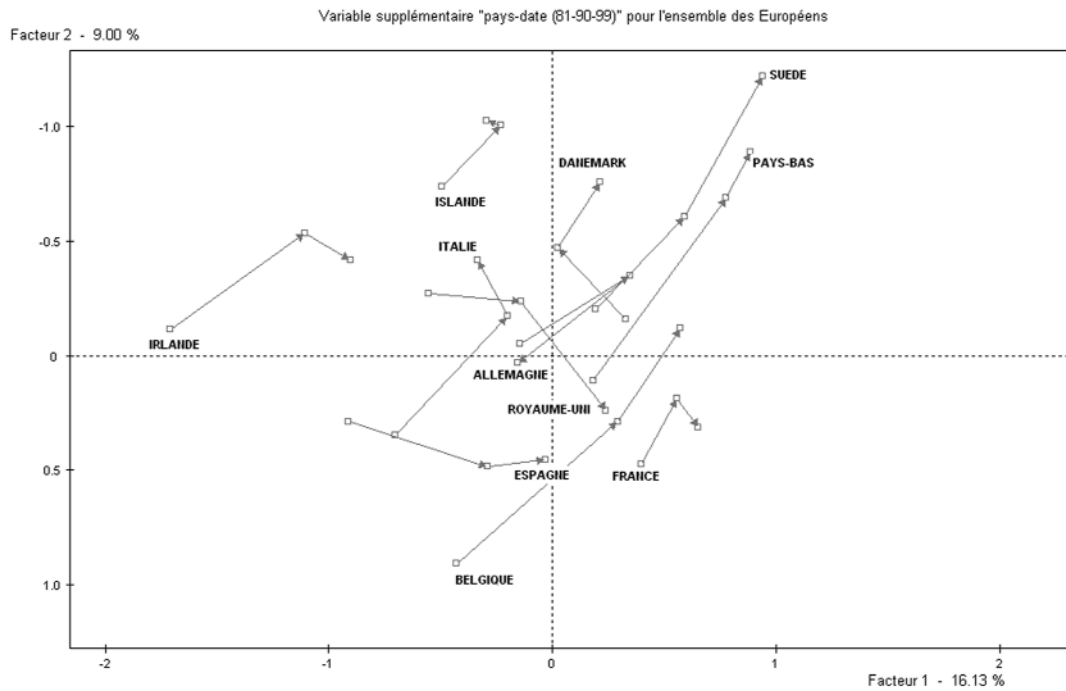
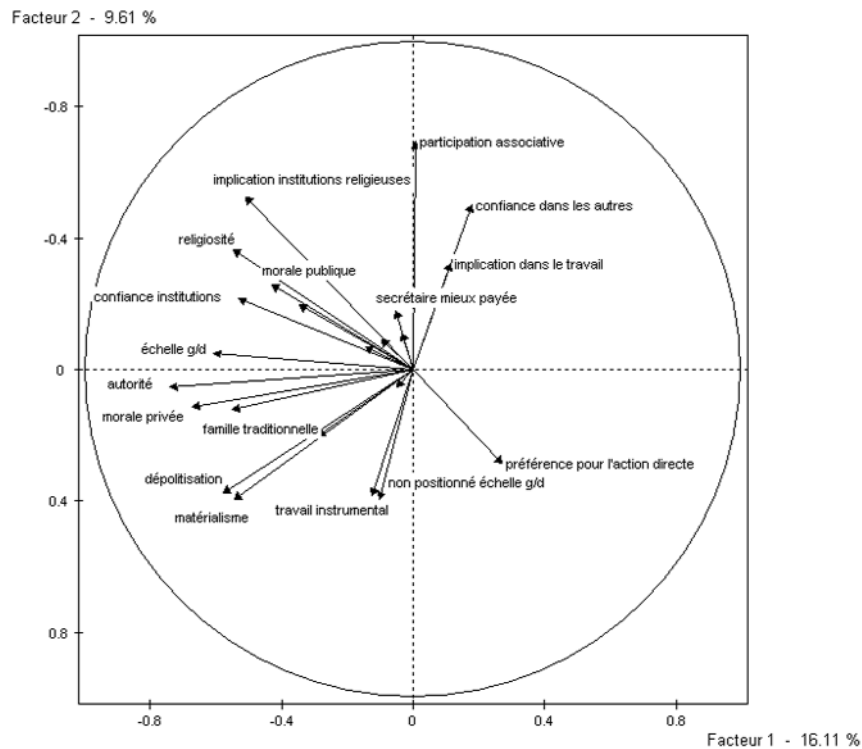


Figure 3. La structuration des valeurs dans les pays « non traditionnels »
 (France, Pays-Bas, Suède, Danemark)



Il y a donc un ensemble d'arguments qui nous semblent assez convaincants et convergents pour pouvoir interpréter le premier axe structurant des systèmes de valeurs des Européens comme la

manifestation de leur degré d'attachement à des valeurs « traditionnelles ». Un tel résultat n'avait rien d'évident, car on aurait pu penser qu'en cette fin de XX^e siècle, la modernité se serait diffusée au point que le clivage qui l'oppose aux comportements et aux valeurs traditionnelles aurait presque complètement disparu. Ce n'est pas le cas ; au contraire, c'est encore aujourd'hui le rapport des Européens à la tradition qui structure d'abord leurs valeurs en Europe. Nos résultats montrent donc que l'opposition entre tradition et modernité qui fondait les théories classiques mérite d'être revisitée. Elle doit l'être notamment en considérant que l'opposition sépare moins des sociétés entre elles qu'elle n'introduit des clivages à l'intérieur de chaque société, y compris à l'intérieur des sociétés considérées comme « modernes ».

La tradition est-elle l'antithèse de la modernité ?

Nous avons défini un pôle du premier axe de l'analyse factorielle par le thème de l'attachement au passé, mais comment dénommer l'autre pôle ? L'appeler modernisme et parler de la dimension « tradition/modernité » conduit à considérer le comportement « moderne » comme le simple antithétique du comportement « traditionnel ». Le comportement « moderne » se résumerait à celui d'une préférence pour le présent exaltant la liberté de choix individuel permettant à l'homme de s'affranchir des contraintes institutionnelles et morales qui brident sa liberté. Une telle définition ferait de la modernité le strict versant négatif du respect de la tradition.

De fait, Max Weber lui-même ne définit pas le processus de modernisation par le seul aspect d'individualisme moral. Il le fonde également et peut-être avant tout sur la « rationalisation du monde » qui s'oppose certes au comportement « traditionnel », mais sans en être le simple décalque négatif : la croyance dans les vertus de la science, du calcul pour planifier et organiser les activités humaines, de l'établissement de normes juridiques pour codifier les relations sociales, tous ces traits qui caractérisent le processus de rationalisation (et qui ne se limitent pas à un secteur donné de la vie mais embrassent l'existence entière), est profondément contradictoire avec le caractère routinier du comportement traditionnel.

Depuis Weber, de nombreux travaux, sans renoncer à établir des modèles polaires, ont raffiné et enrichi la théorie de la modernisation, en distinguant les principaux traits qui la définissent. Kumar (1988) en a proposé une synthèse distinguant ainsi cinq dimensions fondamentales : l'individualisme – l'avènement de l'homme individuel (plutôt que la communauté, la tribu, le groupe ou la nation) comme pivot de la société – la différenciation – c'est-à-dire l'ouverture considérable des choix dans l'éducation, le travail et les styles de vie – la rationalisation – dans la lignée de la théorie weberienne de la bureaucratie – l'économisme – c'est-à-dire la domination de la vie sociale par les activités économiques – et enfin l'expansion – c'est-à-dire la tendance inhérente aux sociétés modernes à repousser leurs limites, d'abord dans l'espace (dont la « globalisation » si souvent évoquée actuellement ne serait que la traduction contemporaine).

L'enquête « *Valeurs* », qui fournit sa base empirique à cette communication, a mis de fait l'accent plutôt sur les dimensions d'individualisme et de différenciation (4) et un peu moins, dans sa première version tout au moins, sur les dimensions d'adhésion à la rationalité, de croyance dans les vertus de la science et des techniques.

(4) « ... questions were selected which could reveal traditional values, stressing order and authority, and modern values, characterized either by the saliency of self-determination and self-development of the individual or by the freedom of the individual to make a choice between alternative ways of behaviour. » (Ester, Halman, de Moor, 1993).

Certains aspects du « traditionalisme » des sociétés modernes tel qu'il paraît se dégager des résultats que nous avons présentés semblent bien associés à des fragments résiduels de la vision « communautaire » de la vie sociale qu'avaient identifiée les anthropologues et les politistes dans des travaux fameux sur l'Italie méridionale (Banfield, 1958). Les Européens « traditionnels » expriment des sentiments de méfiance plus marqués à l'égard des autres. Ils expriment aussi une forte préférence pour la localité par opposition aux sentiments d'appartenance plus large (la nation, l'Europe...). Mais l'examen des valeurs moyennes que prend l'échelle de « traditionalisme » en fonction de quelques variables ayant un rapport avec la modernité conduit à des résultats assez contrastés, et d'autres résultats sont plus surprenants (tableau 2). Par exemple, les Européens « traditionnels » se déclarent plus en faveur du développement des technologies nouvelles, ils expriment également une préférence pour les valeurs de « développement personnel », deux registres de valeurs qui sont habituellement vue comme liés à la modernité. Ils adhèrent résolument aux normes de la morale publique, aux lois et aux règlements, pas seulement aux normes traditionnelles qui régulent la vie sociale dans un cadre plus restreint, celui de la famille ou de la communauté de résidence par exemple.

Tableau 2
**Valeurs moyennes de l'échelle de traditionalisme
 en fonction de quelques variables**

	Valeur moyenne de l'échelle « traditionalisme »	Significativité des différences entre moyennes
Confiance dans les autres		0,0001
Confiants	-0,38	
Méfiantes	0,22	
Favorables aux technologies nouvelles		0,0001
Favorable	0,32	
Non favorable	-0,41	
Préférence pour la liberté (vs égalité)		0,0001
Oui	0,056	
Non	-0,058	
Préférence pour le développement personnel		0,0001
Faible	-0,29	
Forte	0,30	
Préférence pour le local		0,0001
Faible	-0,14	
Forte	0,46	
Morale publique		0,0001
Faible	-0,96	
Forte	0,85	

Deux questions posées dès le départ de la série peuvent cependant se comprendre comme renvoyant, en partie au moins, aux dimensions d'adhésion à la rationalité. L'une porte sur l'adhésion aux « technologies nouvelles », l'autre sur la légitimité à mieux rémunérer une secrétaire plus efficace. La première rentre en résonance avec la conception weberienne du processus qui oppose la confiance manifestée à l'égard des techniques, « confiance pour ainsi dire irraisonnée de l'homme en ses œuvres et ses créations » (Julien Freund, 1968) à celle placée dans l'action de la nature. La deuxième recoupe un aspect du processus de rationalisation lié au développement de critères de plus en plus élaborés de performance dans la vie économique. Or, ces deux questions ne sont pas corrélées au premier facteur. Elles contribuent à définir le troisième (déterminé par les échelles « *primat accordé à la liberté sur l'égalité* », « *légitimité de critères de performance dans la vie économique* », « *croyance dans l'importance des technologies nouvelles* », « *rejet des voisins perturbateurs* », du côté positif, et « *participation associative* » et « *implication dans les institutions religieuses* » du côté négatif, tableau 1). Ce troisième axe semble rendre compte d'une opposition entre des Européens qui raisonnent de manière essentiellement individualiste et en privilégiant des critères d'efficacité (récompense du mérite au travail, technologies nouvelles), et d'autres Européens qui mettent d'abord en avant l'engagement collectif. Il peut sans doute s'interpréter comme un axe d'individualisme et de libéralisme économique (cf. encadré). Le fait que l'échelle sur les voisins indésirables soit associée à cet axe n'est pas en soi surprenant. La liberté revendiquée par ces Européens est aussi celle de choisir les personnes qu'ils fréquentent.

Libéralisme économique, libéralisme des mœurs

On peut certes se demander si la dimension « libérale » au sens économique est bien présente dans l'interprétation du troisième axe.

On demandait aux personnes interrogées d'indiquer laquelle parmi ces deux opinions était la plus proche de la leur : « Je trouve que la liberté et l'égalité sont également importantes. Mais s'il fallait choisir l'une ou l'autre, je considérerais que la liberté est plus importante, c'est-à-dire que chacun puisse vivre en liberté et se développer sans contrainte » et « Certainement la liberté et l'égalité sont importantes. Mais s'il fallait que je choisisse, je considérerais que l'égalité est plus importante, c'est-à-dire que personne ne soit défavorisé et que la différence entre classes sociales ne soit pas aussi forte. » Le premier item insiste plutôt sur l'aspect « libertaire » (chacun doit pouvoir se développer sans contrainte) alors que le second met l'accent sur la réduction économique des inégalités (éventuellement au détriment d'un peu de liberté).

La préférence pour la « liberté » est corrélée négativement à la rigueur morale (tableau 10), la dimension libertaire de la question est donc certainement présente. Mais on enregistre aussi une corrélation (pas très élevée, mais significative) entre l'adhésion à la liberté (plutôt qu'à l'égalité) et l'approbation de la reconnaissance du mérite dans le salaire, ainsi qu'un positionnement à droite sur l'échelle politique. La composante politiquement libérale de cet axe semble donc assez solidement établie.

Ces résultats semblent donc montrer que dans les systèmes de valeur des Européens, la composante « morale » (exaltation du libre choix individuel) et « rationnelle » (croyance dans les vertus de la science et de l'efficacité de l'économie) de la modernité ne se recourent pas tout à fait. C'est un résultat qui rejoint les travaux de Gérard Grunberg et Etienne Schweisguth (1990, 1994) qui montrent que les échelles de « libéralisme culturel » et de « libéralisme économique » sont corrélées

négativement, les individus de gauche étant « libéraux » sur le plan culturel et « anti-libéraux » sur le plan économique, alors qu'il en va plutôt à l'inverse chez les individus de droite.

Cette corrélation négative entre la « modernité culturelle » et le « libéralisme-individualisme » en matière économique et sociale est le plus souvent confirmée par les résultats de l'enquête valeurs (tableau 11). Lorsqu'elles sont significatives, ces corrélations sont deux fois plus souvent négatives que positives, deux pays – les Pays-Bas et la Belgique – concentrant l'essentiel des liaisons positives. Cela signifie que les individus qui adhèrent à la composante culturelle de la modernité sont réticents à souscrire à des valeurs libérales et individualistes en matière économique et sociale. Mais bien sûr, cela ne signifie pas que ces derniers soient « anti-modernes » sur cette dimension. Ils expriment peut-être simplement une conception de l'organisation de la vie économique où les régulations publiques devraient être plus présentes.

On ne peut donc effectivement s'en tenir à une vision unidimensionnelle et évolutionniste de la modernité comme simple refus de la tradition. De ce point de vue là, les critiques de théoriciens de la modernisation sont fondées. Il pourrait même y avoir une version « moderne » des valeurs traditionnelles qui reposerait, non pas sur l'acceptation routinière de la coutume, mais sur une adhésion réfléchie et qui serait compatible avec l'acceptation d'autres valeurs, plus proches de ce qu'on entend habituellement par « modernité ». Il sera bien sûr difficile de trancher ce débat avec les seuls résultats des enquêtes valeurs. Mais elles peuvent néanmoins suggérer quelques pistes exploratoires...

Le degré d'adhésion à une identité religieuse comme déterminant fondamental des orientations de valeur

Hoggart (1970) explique dans son célèbre ouvrage que se déclarer « chrétien » dans les milieux populaires anglais au début du siècle n'indiquait guère une adhésion à la foi chrétienne mais était une sorte de déclaration de moralité. Le point traduit bien qu'il fut une époque où « la religion disposait d'un quasi-monopole sur le discours relatif au moral (au sens large) » mais qu'elle n'est plus maintenant qu'une source parmi d'autres (Boudon, 2002). Nos résultats montrent cependant que c'est une source encore bien présente, même si c'est parfois son absence qui compte.

L'une des questions (qui n'a pas été retenue pour la construction des échelles) traitant de la religion dans l'enquête Valeurs porte explicitement sur l'appartenance religieuse « Considérez-vous que vous appartenez à une religion ? Si oui, laquelle : catholique, protestante, juive, musulmane, hindoue, bouddhiste, orthodoxe, autre ? ». Les catholiques représentent la moitié des Européens, les protestants un quart et les « sans religion » 20 %, les autres confessions se partageant 1 % (100).

Bien entendu, la répartition géographique n'est pas quelconque. On retrouve la carte religieuse traditionnelle de l'Europe : les pays exclusivement catholiques du Sud, auxquels s'ajoute l'Irlande, les pays exclusivement protestants du Nord et les pays bi-confessionaux du centre (Hollande, plus catholique que protestante, et Allemagne, plus protestante que catholique). Sans être bi-confessionnelle, la Grande-Bretagne comprend une minorité significative de catholiques. Quant aux « sans religion », on en trouve, dans des proportions toutefois variables, dans tous les pays (sauf en Irlande).

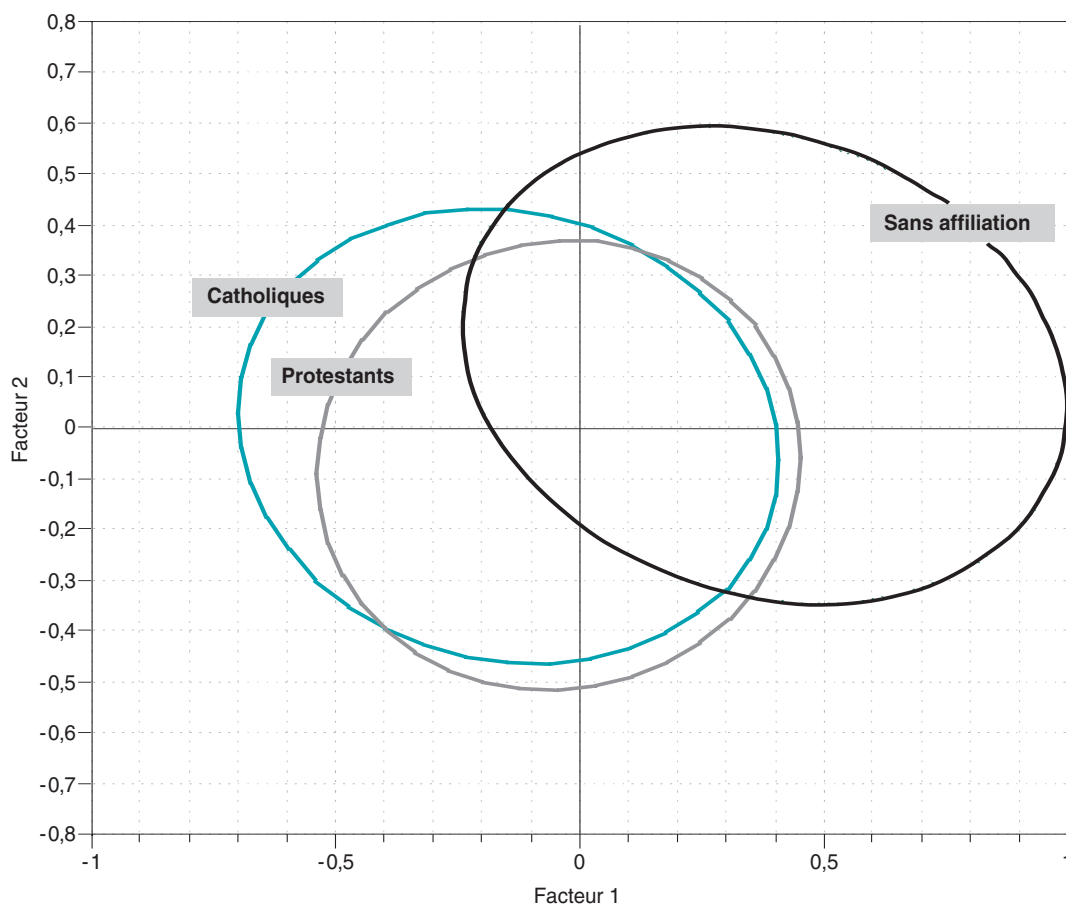
(5) Très peu de répondants se déclarent « musulmans ». Même si les adhérents de cette religion sont sans doute proportionnellement moins nombreux à l'échelle de l'Europe qu'ils ne sont à l'échelle d'un pays comme la France, il y a très certainement une sous-représentation de leur présence dans les enquêtes Valeurs.

Mais l'opposition traditionnelle entre pays catholiques et pays protestants est, ici, tout à fait trompeuse. En fait, les Européens se partagent en deux identités : catholique ou protestante d'un côté, « sans religion » de l'autre. Dans les domaines que nous étudions ici, en effet, protestants et catholiques sont très similaires et s'opposent identiquement à ceux qui se déclarent sans appartenance. L'opposition de base est entre ceux qui déclarent une appartenance religieuse et les autres. La division principale en Europe est là. Elle transcende les pays. On va illustrer cette importance.

La similitude de valeurs des catholiques et des protestants

La figure 4 est celle des individus interrogés replacés dans le plan 1-2 de l'analyse en composantes principales présentée ci-dessus. Les trois ellipses ont été calculées de manière à délimiter au mieux au moins la moitié des personnes se déclarant catholiques, au moins la moitié des personnes se déclarant protestantes et au moins la moitié des personnes se déclarant sans religion. Le résultat est sans ambiguïté. Les deux sous-populations de catholiques et de protestants se chevauchent très fortement, alors qu'elles se distinguent nettement de la sous-population des personnes « sans affiliation ». De manière générale donc, catholiques et protestants ont des opinions similaires et distinctes de celles de ceux qui se déclarent sans religion (ce qui n'exclut évidemment pas que certains catholiques ou protestants aient des opinions très voisines de certains « a-confessionnaux » et réciproquement).

Figure 3. Les positions dans le plan 1-2 d'une analyse en composantes principales des personnes suivant leur affiliation confessionnelle



Il s'agit toutefois là d'un résultat en synthèse qui pourrait évidemment être contredit par des analyses plus fines détaillant les opinions des uns et des autres. On peut donc examiner le tableau 3 et la figure 5 pour voir ce qu'il en est.

Tableau 3
**Valeurs moyennes des différentes échelles en fonction
 de l'affiliation religieuse des répondants**

	Catholique	Protestant	Sans affiliation	Indice d'écart
Matérialisme	-2,26	-2,34	-2,64	0,08
Adhésion aux valeurs d'autorité	0,29	0,48	-0,87	0,11
Religiosité	0,34	-0,13	-0,79	0,28
Traditionalisme	2,91	2,19	-0,67	0,18
Rigorisme moral en matière privée	0,20	0,00	-0,50	0,17
Confiance dans les institutions	0,08	0,08	-0,43	0,13
Rigorisme en matière de morale publique	0,02	0,15	-0,31	0,08
Orientation instrumentale du travail	-0,01	-0,03	-0,02	0,03
Implication dans les institutions religieuses	1,19	1,24	0,20	0,36
Propension à l'action politique directe	0,28	0,26	0,32	0,06
Politisisation	-0,14	0,00	0,34	0,12
Participation associative	1,06	1,46	1,14	0,01
Placé/non placé sur l'échelle gauche-droite	1,21	1,14	1,18	0,02
Confiance dans les autres	1,29	1,38	1,33	0,02
Liberté au-dessus de l'égalité	1,47	1,58	1,50	0,02
En faveur des technologies nouvelles	1,59	1,57	1,57	0,01
Salaire au mérite juste	1,68	1,70	1,68	0,00
Rejet des voisins	2,21	2,30	1,96	0,03
Préférence pour le développement personnel	3,28	3,00	3,04	0,06
Repli local	2,95	2,79	3,38	0,06
Attachement à la famille traditionnelle	4,61	3,96	3,77	0,16
Echelle gauche-droite	5,74	5,60	4,45	0,13
Importance de Dieu	7,50	6,66	4,74	0,16
Importance du travail	6,97	7,47	6,87	0,01

Là aussi le résultat est très net. Les échelles sont rangées par valeurs croissantes des valeurs moyennes dans la population des « non-affiliés ». On constate bien alors que les opinions des catholiques et celles des protestants sont très voisines dès lors qu'elles diffèrent de celles des « sans-

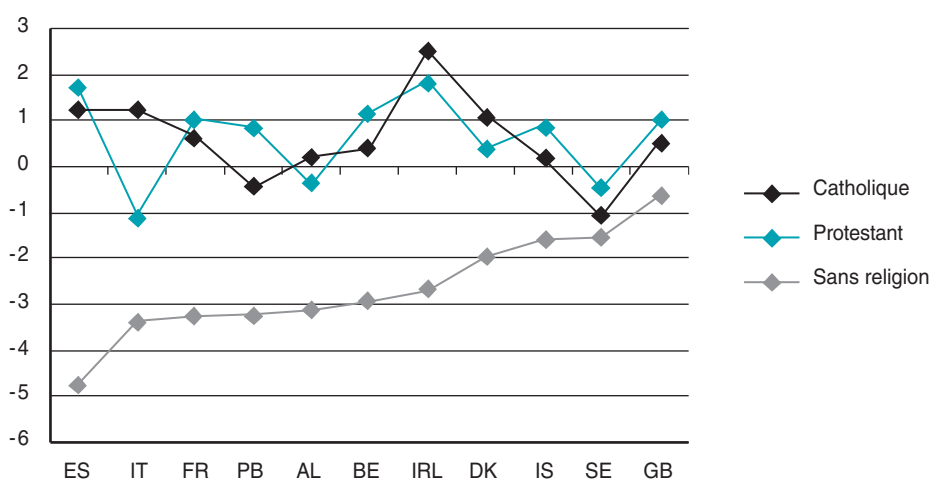
affiliation ». On peut d'ailleurs vérifier que les écarts entre catholiques et « sans affiliation », entre protestants et « sans affiliation » sont en général de même ordre et supérieurs aux écarts entre les membres des deux confessions.

La divergence est évidemment particulièrement marquée pour les échelles directement liées à des convictions religieuses (cas de la *croissance en un Dieu* ou de la *participation aux institutions religieuses*), mais ce ne sont pas les seules à être affectées, et les conclusions se retrouvent lorsque l'on exclut de l'analyse ces échelles très directement liées à la religion. Ce ne sont pas celles-là et celles-là seulement qui introduisent une différence entre les membres d'une confession et les non-membres.

Deux points sont particulièrement intéressants.

D'abord, catholiques comme protestants sont nettement plus « traditionalistes » que ne le sont les « sans religion », et ils le sont dans tous les pays (figure 5). Rappelons que nous avons construit l'échelle synthétique de *traditionalisme* en excluant l'échelle de *religiosité* et que cette échelle synthétique n'inclut donc aucune des échelles élémentaires relatives aux opinions ou aux pratiques religieuses. Constaté que catholiques comme protestants sont plus « traditionalistes » n'est absolument pas le résultat d'un artefact statistique.

Figure 4. Valeurs moyennes de l'échelle de traditionalisme suivant l'affiliation confessionnelle, par pays



Ensuite, catholiques comme protestants se placent nettement plus à droite que les « sans religion ». Le protestantisme est souvent opposé au catholicisme comme étant plus libéral, plus à gauche, on voit qu'il n'en est rien, à tout le moins dans les opinions des personnes qui s'en sentent membres et à l'échelle de l'ensemble de l'Europe. Les uns comme les autres se sentent plus proches de la partie droite de l'échiquier politique. Ce n'est pas la nature de la confession qui compte, c'est le fait de se sentir membre de l'une d'entre elles.

Ceci étant, on peut certes noter que les différences sont très minimales sur nombre d'autres échelles. Mais ces échelles ne permettent guère de manière générale de différencier entre eux les Européens. Les analyses factorielles de correspondance ou d'autres, similaires, ne les retiennent pas pour constituer les axes différenciateurs des opinions mais en sélectionnent d'autres,

précisément celles qui apparaissent au graphique 8 comme particulièrement liées aux appartenances confessionnelles (6). Se pose évidemment la question de savoir si cette appartenance est le déterminant principal des orientations de valeur des Européens.

Le degré d'adhésion à une identité religieuse, premier déterminant des orientations de valeur ?

Lenski écrivait en 1963 que « socio-religious group membership is a variable comparable in importance to class, both with respect to its potency and with respect to the range, or extent, of its influence ». Lenski s'intéressait aux effets de la religion sur l'économie, la politique et la vie familiale, et son propos se voulait donc très général. Si son jugement était toujours d'actualité, en le généralisant un peu on devrait trouver que les valeurs en Europe sont plus déterminées par des appartenances confessionnelles que par les appartenances socio-démographiques usuelles.

Les enquêtes Valeurs sont malheureusement assez pauvres en variables de type signalétique. De plus, elles soulèvent des problèmes de comparabilité, les usages nationaux n'étant pas toujours les mêmes en la matière. En pratique, sont disponibles l'âge, le genre, l'âge de fin d'études de la personne, l'urbanisation de son lieu de résidence et un indicateur du niveau des ressources de son foyer. A cela s'ajoute, bien entendu, le pays de résidence.

Or, effectivement, la déclaration confessionnelle se révèle l'un des tout premiers éléments de différenciation, dans un contexte général, il faut le souligner, de faible différenciation associable à ces attributs socio-démographiques.

Si la variable dépendante retenue est le score factoriel résultant du 1^{er} facteur de l'ACP sur l'ensemble des échelles (tableau 4, colonne A), la variable d'affiliation religieuse est celle qui exerce sans conteste l'effet propre le plus net. Mais le 1^{er} facteur de l'ACP est lui-même très corrélé avec les variables religieuses, et on peut préférer exclure celles-ci de la variable dépendante en retenant le score de traditionalisme qui ne comprend pas ces variables religieuses. Lorsqu'on procède ainsi (colonne B), l'effet de l'affiliation religieuse demeure néanmoins un des plus importants avec l'âge, et de manière un peu plus faible avec le niveau d'études. Les autres variables ont peu d'effets (7).

(6) Les personnes se sentant membres de l'orthodoxie, du bouddhisme ou de l'islam sont très peu nombreuses dans l'échantillon (qui ne comprend pas la Grèce, cf. aussi note 10) et ne sont donc pas incluses dans les tableaux et graphiques. Leurs positions sur les échelles sont très semblables à celles des catholiques et des protestants. Voici, à titre d'exemple, les valeurs moyennes pour les échelles de traditionalisme et d'orientation politique pour les personnes non membres d'une confession, catholiques, protestants et d'une autre confession : (4.4, 5.7, 5.6, 5.8), (2.9, 2.2, 1.7, - 0.7).

(7) Que l'appartenance nationale apparaisse de très seconde importance pourrait être imputée à la marginalisation des petits pays par une technique statistique accordant la même importance à tout citoyen européen, quelle que soit son origine nationale. Pour voir ce qu'il en était, nous avons donc réalisé l'analyse suivante. Les objets d'analyse sont des ensembles de personnes homogènes quant à leur appartenance nationale et confessionnelle (par exemple, les Suédois se déclarant sans affiliation et les Suédois se déclarant protestant ou catholique – dans les faits, protestant). Nous avons caractérisé ces groupes de personnes par leurs opinions moyennes sur les échelles et/ou leurs synthèses factorielles puis réalisé des analyses clustériennes sur la base des ressemblances des profils d'opinions ainsi construits. C'est fondamentalement l'appartenance confessionnelle qui définit les regroupements dans de telles analyses. En d'autres termes, les groupes de personnes non affiliées sont regroupées toutes ensemble quelle que soit leur nationalité (et similairement, bien sûr, pour les personnes affiliées). Seule exception, la Suède, car les différences entre personnes non affiliées et affiliées sont faibles de sorte que les Suédois sont considérés comme un ensemble homogène, assimilable d'ailleurs aux groupes de personnes non affiliées. Islande, Danemark et Royaume-Uni sont, dans une certaine mesure, dans une situation voisine quand on en juge à l'aune de toutes les échelles élémentaires prises simultanément mais ne le sont pas à l'aune de leurs synthèses factorielles. On peut supposer qu'existent pour ces pays des idiosyncrasies limitées à des échelles élémentaires particulières.

Tableau 4
**Analyse de variance du score du 1^{er} facteur de l'ACP
 et du score de traditionalisme**
Contribution des variables explicatives à la variance globale

	Variance moyenne par degré de liberté	
	A Score factoriel*	B Score de traditionalisme*
Affiliation religieuse	1 794	17 061
Age	549	10 793
Niveau d'études	327	4 628
Taille de la commune	134	2 639
Pays	107	2 158
Date	106	2 084
Revenu	11	54
% de variance expliquée par le modèle	39	28

* Variables religieuses exclues.

Coefficients de la variable religieuse

	Coefficient	T de student	Significativité
Variable dépendante : score factoriel			
Catholiques	0,300	28,8	0,000001
Protestants	0,033	2,8	0,004000
Sans religion	-0,670	-64,8	0,000001
Variable dépendante : traditionalisme			
Catholiques	1	20,1	0,000001
Protestants	0,130	2,3	0,020000
Sans religion	-2,020	-40,5	0,000001

Lorsqu'on examine la valeur et la significativité des coefficients de la variable religieuse (deuxième partie du tableau 4), il se confirme bien que catholiques et protestants s'opposent aux sans religion, mais il apparaît aussi des nuances dans le rapprochement que l'on peut faire entre les deux affiliations. Il ressort notamment, confirmant à nouveau les hypothèses weberiennes comme l'avait déjà fait Lenski dans son étude de 1963, que les catholiques sont plus portés à adopter une orientation traditionnelle que ne le sont les protestants.

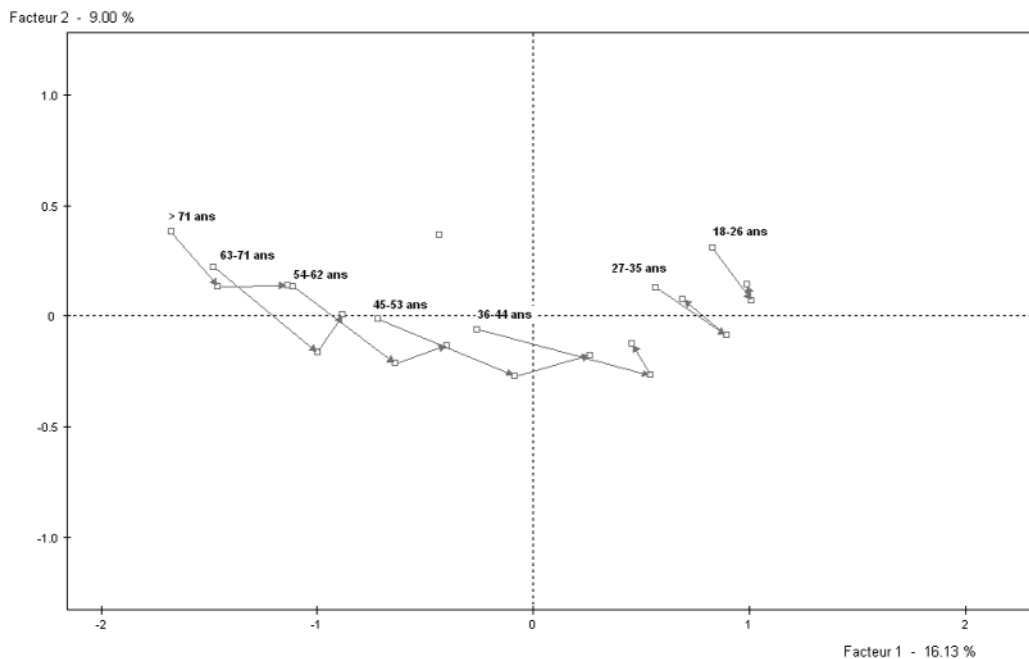
Mais le point essentiel est que l'affiliation religieuse – et principalement le fait d'en déclarer une ou non – constitue toujours le facteur principal contribuant à expliquer la variation des attitudes dans le domaine qui structure prioritairement les valeurs des Européens et qui s'organise autour du degré d'adhésion aux valeurs traditionnelles.

La tradition disparaît-elle avec le renouvellement des générations ?

Une interprétation possible de la permanence de la structuration des valeurs autour d'un dipôle modernité-tradition pourrait reposer sur l'opposition et le renouvellement progressif des générations. Les générations anciennes, socialisées à un autre stade du développement des sociétés européennes, seraient les dépositaires naturels des valeurs anciennes (« traditionnelles »). Le maintien de celles-ci serait simplement le résultat du fait que le renouvellement générationnel est lent et progressif. La société ancienne et les valeurs qu'elle représente ne s'effacent donc que peu à peu. Un type d'interprétation semblable avait été proposé par Ronald Inglehart pour expliquer la montée irréversible des valeurs post-matérialistes.

Cette interprétation, comme le montre la figure 6, n'est évidemment pas dénuée de tout fondement. Les Européens les plus âgés sont les plus proches du pôle traditionnel des valeurs. Inversement, les plus jeunes en sont les plus éloignés. Cependant, là encore, l'explication générationnelle n'emporte pas totalement la conviction pour expliquer la permanence du pôle traditionnel dans l'organisation des valeurs européennes. Tout d'abord, de la même manière que pour les pays, lorsqu'on réplique l'analyse sur les seuls jeunes (18-35 ans), l'organisation du paysage des valeurs reste remarquablement stable (graphique non reproduit).

Figure 6. Position des classes d'âge à chaque date.



Par ailleurs, la figure 6 montre que le renouvellement générationnel n'alimente pas tout à fait l'affaiblissement des valeurs traditionnelles dans le sens qui était attendu. Bien sûr, étant en moyenne moins « traditionnelles », les nouvelles générations qui viennent se substituer aux générations âgées contribuent mécaniquement à éloigner le centre de gravité des valeurs européennes du pôle traditionnel. Cependant, l'évolution intergénérationnelle n'est pas uniforme, et, contrairement à ce qui pouvait être attendu, les Européens les plus âgés se sont éloignés plus rapidement des valeurs traditionnelles que les plus jeunes. Chez ces derniers, on perçoit même l'amorce d'un retour en arrière. Il faut donc renoncer à une vision évolutionniste sommaire qui verrait les sociétés modernes s'éloigner toujours plus de la conception

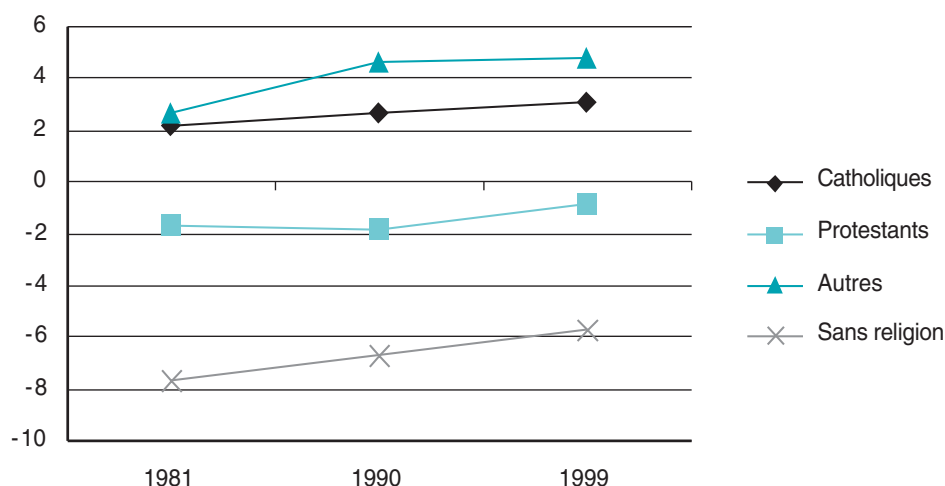
traditionnelle des valeurs. Cela renforce encore plus l'idée que le contenu de ce pôle traditionnel s'est peut-être modifié. Si les jeunes y adhèrent aujourd'hui plus qu'il y a dix ans, cela veut-il dire qu'ils sont prêts à renoncer en partie au moins au libéralisme des mœurs dont la progression a alimenté le recul des valeurs traditionnelles ?

Convergence et sécularisation

La figure 7 montre la valeur moyenne de l'échelle de religiosité aux trois dates d'enquête pour les personnes s'étant déclarées "catholiques", "protestantes", "sans religion" et "autres religions" en excluant le Royaume-Uni (8).

Il apparaît d'abord que les évolutions sont relativement régulières entre les trois dates, ce qui donne à penser que les phénomènes ne résultent pas d'artefacts d'observations mais ont une certaine substance.

Figure 7. Echelle de religiosité aux trois dates selon la confession.



Note : le Royaume-Uni est exclu.

Les « catholiques » sont toujours plus « religieux » que les « protestants », les uns et les autres l'étant plus que les « sans religion ». De manière intéressante, les « autres » sont les plus « religieux ». Tout cela paraît logique.

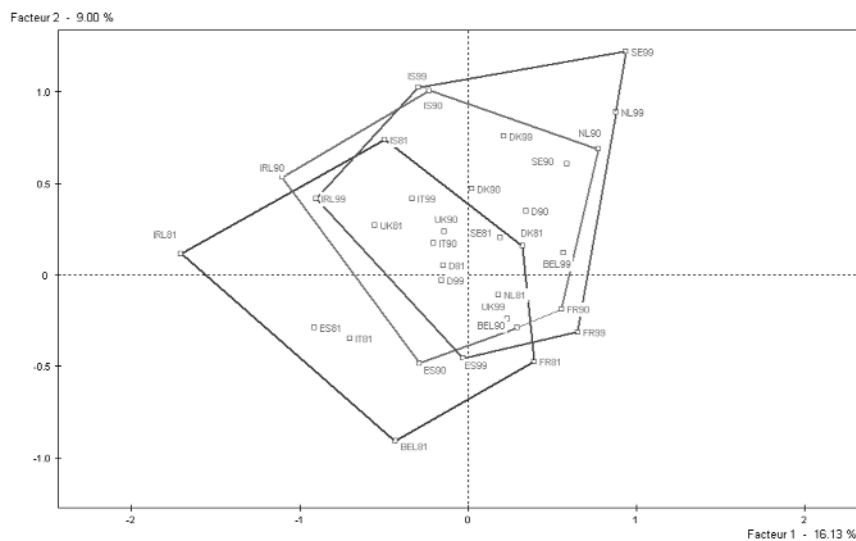
Mais il semble aussi que les Européens soient devenus de plus en plus « religieux » au cours du temps et ceci quelle que soit leur confession (ou à peu près). Ce résultat a sans doute à voir avec l'homogénéisation qui semble se produire (la variabilité mesurée par la variance diminue au cours du temps). C'est un résultat qui paraît surprenant et donne à penser que la « sécularisation » ne doit pas être entendue dans un sens strict.

(8) Il se pose un problème particulier pour le Royaume-Uni. Pour une raison inconnue, la question filtre sur l'appartenance religieuse (« considérez-vous que vous appartenez à une religion ? ») ne semble pas avoir été posée en 1999. Il semble donc qu'on soit revenu en 1999 au Royaume-Uni à la méthode employée en 1981, ce qui pourrait expliquer la baisse enregistrée en 1999 (par rapport à 1990 où cette question filtre a été posée) dans la part des « sans religion ».

Ce résultat paraît en tout cas contredire les thèses « radicales » sur la sécularisation qui, dans la lignée des premiers sociologues positivistes qui considéraient la religion comme incompatible avec la société moderne, affirment qu'on assiste bien à un déclin irrémédiable du religieux et à une expulsion de la culture chrétienne des sociétés modernes (9). Nos résultats ne corroborent pas cette idée puisqu'ils montrent, d'une part, que les systèmes de valeurs des Européens s'organisent prioritairement autour d'un axe modernité-tradition avec lequel la religiosité et l'affiliation religieuse sont très fortement corrélées et, d'autre part, que le niveau moyen de religiosité a plutôt tendance à s'élever. Ils seraient plutôt compatibles avec l'interprétation proposée par Danièle Hervieu-Léger (2001) selon laquelle l'imprégnation culturelle que le christianisme a réalisée dans la longue durée des sociétés européennes y a laissé des traces profondes condensées dans un capital symbolique toujours actif.

Certes, en moyenne, les Européens s'éloignent des valeurs traditionnelles. Mais le mouvement des valeurs de 1981 à 1999 se fait surtout sur l'axe 2 (figure 2) qui n'a pas été présenté jusqu'à présent et dont l'interprétation sort du cadre de cette présentation (10). Si l'on exclut la pointe formée par la Suède et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas, la translation de 1990 à 1999 est faible. Globalement, les écarts entre pays semblent à peu près rester constants (figure 8).

Figure 8. La translation de la structure.



(9) Il s'agit surtout de sociologues britanniques comme Bryan Wilson (1966) et Steve Bruce. « The crucial point, écrit Bruce (2001), and the conclusion toward which I will argue is that the superficial similarity of the present and the distant past in terms of the proportions of committed Christians disguises the far greater difference in the extent to which the background culture of our society is informed by religious beliefs and sustained by frequent low intensity affirmations of those beliefs ».

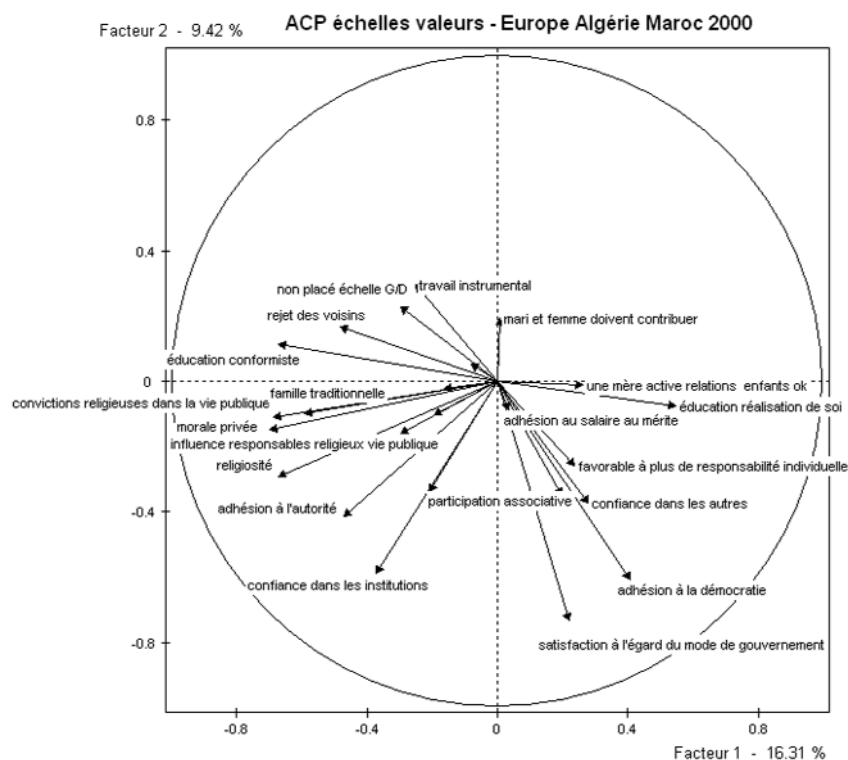
(10) Ce deuxième facteur de l'ACP est corrélé négativement à des variables exprimant le retrait à l'égard de la vie sociale et l'adhésion à une conception matérialiste de la vie, et positivement à des variables exprimant la participation sociale et l'ouverture aux autres (participation associative, implication dans les institutions religieuses, confiance dans les autres) (tableau 1). Globalement, le centre de gravité des valeurs des Européens s'est déplacé vers le pôle « participation » : ils sont plus actifs et participatifs dans leurs sociétés respectives en fin qu'en début de période. Le mouvement sur l'axe 2 (vers plus de confiance et de participation sociale) semble plus important que sur l'axe 1 (tradition vs libéralisation des mœurs).

Au Maroc, la théorie de la convergence infirmée

L'enquête sur les valeurs a été réalisée au niveau mondial (11), et le Maroc a été inclus dans la dernière édition (12). Cependant, le questionnaire de l'enquête mondiale sur les valeurs diffère quelque peu du questionnaire de l'enquête européenne utilisé jusqu'à présent, et j'ai donc dû abandonner certaines échelles utilisées dans la première partie de cette communication. Mais j'ai pu aussi, profitant du fait que de nouvelles questions ont été introduites dans l'édition 1999-2000, construire des échelles sur des domaines de valeurs qui étaient peu abordés ou totalement négligés dans les éditions précédentes (13). Les échelles construites à ces fins de comparaison entre le Maroc et l'Europe en 1999-2000 sont présentées en annexe 2.

Si l'on réitère une analyse factorielle sur ce jeu de variables et sur les données européennes, marocaines et algériennes, le résultat paraît largement conforme à ce qui avait été obtenu sur les seules données européennes (figure 9), et le premier facteur semble pouvoir s'interpréter à nouveau comme un axe modernité-tradition.

Figure 9. Analyse factorielle sur les échelles de valeurs en Europe, au Maroc et en Algérie en 1999-2000.



(11) <http://www.worldvaluessurvey.org/>

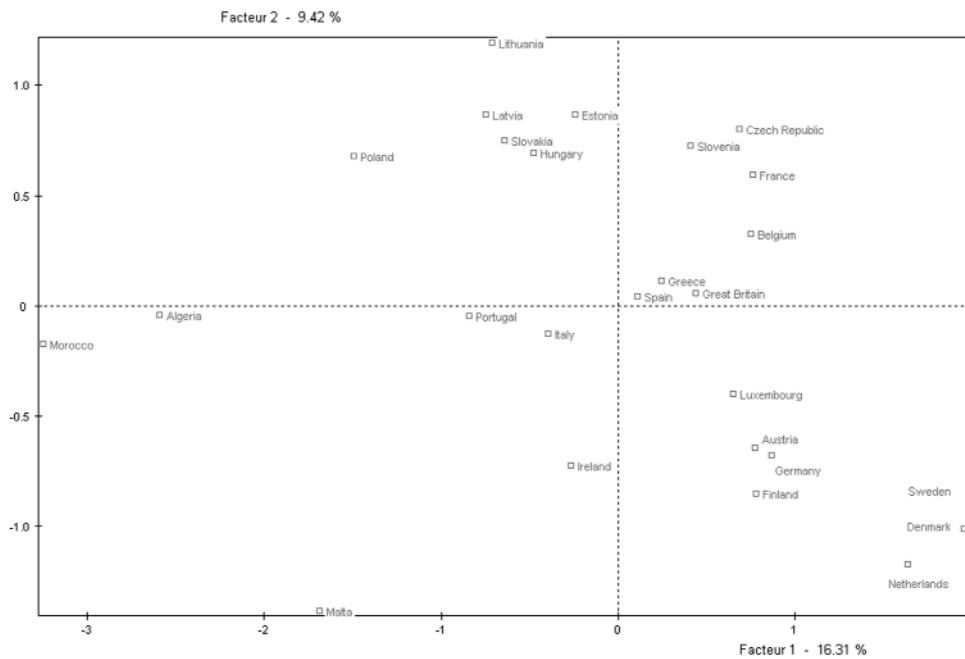
(12) L'enquête s'est déroulée en août 2001 sous la forme d'un sondage par interviews en face à face à domicile auprès de 1200 personnes âgées de 18 ans et plus.

(13) Cela concerne notamment les attitudes à l'égard de la démocratie, le rôle des responsables religieux et des convictions religieuses dans la vie publique, les rôles sexués et quelques questions économiques : voir annexe 2.

Certaines nouvelles échelles introduites se positionnent de telle sorte qu'elles peuvent se comprendre de cette manière : par exemple, les relations que peut entretenir une mère active avec ses enfants, ou le type d'éducation prôné par les parents (conformiste *vs* visant à la réalisation de soi). Le deuxième axe mobilise plus de nouvelles variables, mais il semble toujours pouvoir se lire comme un axe de participation sociale et d'intégration à la société : en bas de cet axe, on trouve les personnes qui sont satisfaites du mode de gouvernement, qui adhèrent sans réserve à la démocratie, qui participent le plus à la vie associative, qui ont confiance dans les institutions et qui ont confiance dans les autres. Tout ceci fait sens.

La position des pays sur le plan factoriel (figure 10) est conforme à ce qui pouvait être attendu : le Maroc et l'Algérie se situent très à gauche sur l'axe 1, et donc près du pôle le plus traditionnel des valeurs. On remarquera cependant que leur position sur l'axe 2 est proche de l'origine et que leurs citoyens sont donc, en moyenne, moins éloignés du pôle participatif et intégré que les citoyens de certains pays européens (notamment les pays de l'Est et la France).

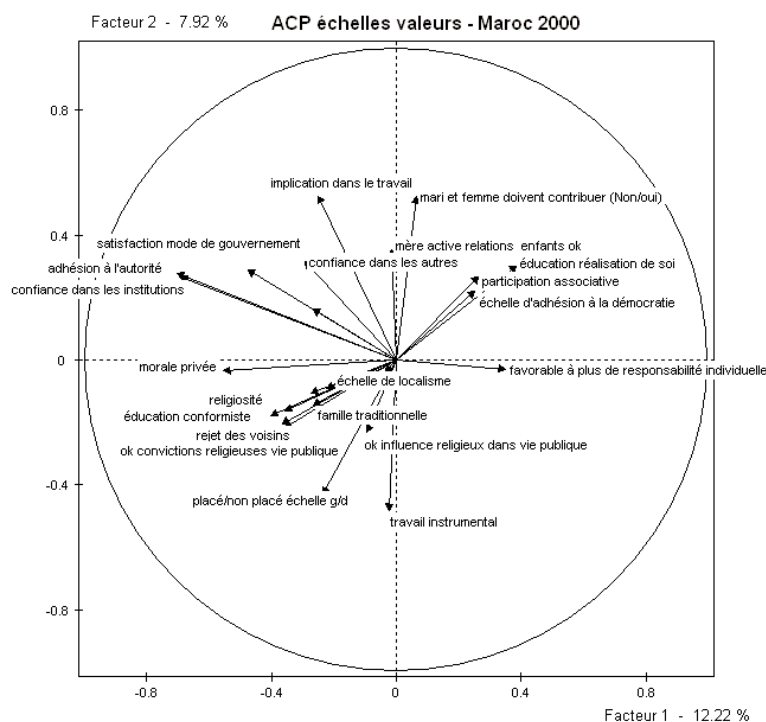
Figure 10. Position des pays d'Europe, du Maroc et de l'Algérie sur le plan des deux premiers facteurs.



Au Maroc, l'opposition tradition-modernité n'est pas le facteur principalement structurant de l'organisation des valeurs

Mais il était surtout intéressant pour nous de voir si cette structuration des valeurs se trouve confirmée lorsqu'on réitère l'analyse sur les seules données marocaines. C'est ce que propose la figure 11. Son examen ne révèle pas une structure de valeurs aussi claire que celle qui ressortait des données européennes, et il ne semble plus, notamment, qu'on puisse interpréter le premier axe comme étant défini par l'opposition modernité-tradition. L'échelle « rigorisme en matière de morale privée » est bien liée à ce premier facteur, mais les autres échelles qui composaient notre dimension de traditionalisme le sont moins nettement, et certaines sont presque orthogonales entre elles (autorité et famille traditionnelle, par exemple).

Figure 11. Analyse factorielle sur les échelles de valeurs au Maroc en 2000.



Pour aider à l'interprétation et réduire la multi-dimensionalité des variables, on peut procéder à une rotation des facteurs (14) dont le résultat est présenté au tableau 5. Il en ressort que la dimension « traditionnelle » des valeurs n'apparaît qu'au quatrième facteur, après trois autres dimensions qu'on peut interpréter comme : 1) le degré d'adhésion à la société et à son mode de gouvernement (autorité, confiance dans les institutions, satisfaction à l'égard du mode de gouvernement) ; 2) l'orientation en matière d'éducation des enfants (conformisme *vs* réalisation de soi) ; 3) le degré d'implication économique (implication dans le travail, en faveur du développement de technologies nouvelles, le mari et la femme doivent contribuer aux revenus du ménage et, côté négatif, conception instrumentale du travail et accord sur l'influence des responsables religieux dans la vie publique) (tableau 5).

Tableau 5
 Matrice des composantes après rotation* Maroc

	Composante				
	1	2	3	4	5
Echelle de religiosité	0,070	-0,004	-0,073	0,596	0,128
Echelle de morale privée	0,181	0,142	0,134	0,601	0,075

* La rotation a convergé en 8 itérations.

(14) La méthode retenue ici, la plus courante, est varimax, une rotation orthogonale des facteurs qui maximise la variance de la somme des carrés des corrélations d'un facteur avec toutes les variables de la structure factorielle, ce qui a pour effet de différencier les variables originales par facteur extrait et de rendre plus facile l'identification des liaisons de chaque variable avec un facteur particulier.

Echelle de morale publique	0,019	0,006	0,028	0,651	0,042
Echelle d'adhésion à l'autorité	0,877	0,038	0,053	0,122	0,054
Echelle de confiance dans les institutions	0,902	0,018	0,008	0,084	0,008
Echelle implication dans le travail	0,016	0,032	0,781	0,168	-0,015
Echelle travail instrumental	0,013	-0,021	-0,686	0,170	0,099
Echelle globale de rejet des voisins	0,075	0,206	0,156	0,125	0,404
Placé/non placé échelle g/d	0,029	0,038	-0,056	-0,009	0,682
Echelle de localisme	0,072	0,087	0,062	-0,159	0,351
Echelle attachement à une vision traditionnelle de la famille	0,078	0,139	0,035	0,392	-0,082
Echelle participation associative	-0,018	-0,030	0,044	-0,165	-0,665
Nécessité de convictions religieuses dans la vie publique	0,070	-0,010	0,012	0,159	0,203
Accord avec la nécessité d'une influence des responsables religieux	0,002	0,027	-0,258	-0,009	-0,052
Adhésion au salaire au mérite	-0,084	-0,047	-0,161	0,051	0,015
Favorable à plus de responsabilité individuelle	-0,094	-0,127	-0,184	-0,002	0,054
Favorable à la concurrence	-0,014	0,109	0,098	0,004	0,030
Echelle d'adhésion à la démocratie	-0,115	-0,023	0,047	-0,022	-0,109
Echelle de satisfaction à l'égard du mode de gouvernement	0,545	0,115	0,014	0,106	0,052
Une mère active relations enfants ok (non/oui)	0,099	0,019	-0,082	-0,030	-0,030
Mari et femme doivent contribuer (non/oui)	-0,070	-0,084	0,246	-0,033	-0,020
Echelle éducation réalisation de soi	-0,031	-0,832	0,063	-0,012	-0,105
Echelle éducation conformiste	0,041	0,843	0,099	0,116	0,029
Plus d'importance à la technologie (non/oui)	0,179	0,001	0,399	0,127	0,127
Confiance dans les autres	0,314	-0,054	0,128	0,019	-0,326
Variance expliquée	11,5	7,5	6,5	5,7	5,3

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales. Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.

Les Marocains sont plus « traditionnels » que les Européens et plus homogènes sous ce rapport

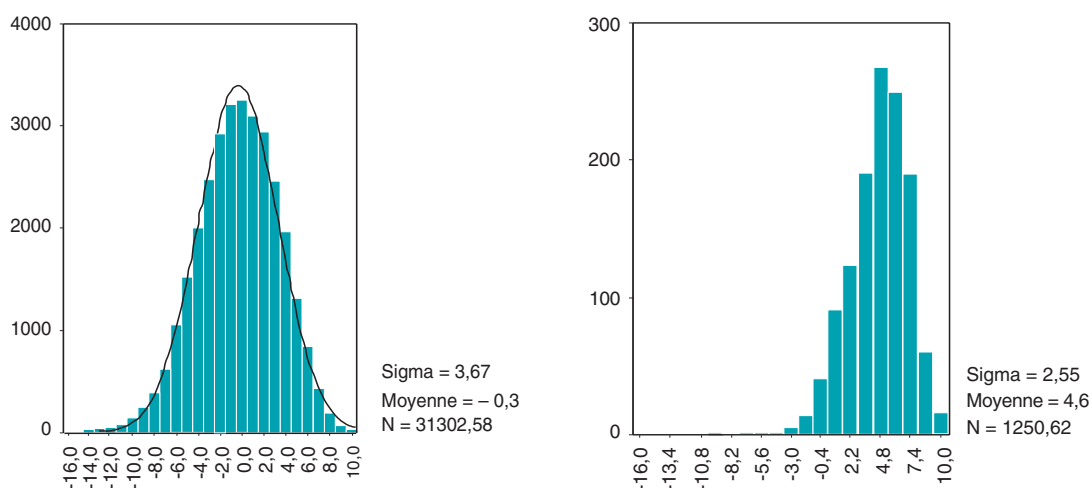
Il ressort donc de notre analyse que l'opposition tradition-modernité n'est pas le facteur qui structure principalement l'organisation du système des valeurs au Maroc. Mais un tel résultat doit être bien compris : il ne veut nullement dire, bien sûr, que les valeurs traditionnelles occupent une faible place dans ce pays. C'est plutôt le contraire qui est vrai, comme le montre le tableau 6. Les valeurs des échelles constitutives du « traditionalisme » sont toujours d'un niveau plus élevé au Maroc ou en Algérie qu'en Europe. Mais la dispersion autour des valeurs moyennes est aussi beaucoup moins forte. Autrement dit, les Marocains (et les Algériens) sont nettement

plus portés que les Européens à adhérer aux valeurs traditionnelles, mais surtout, ils ont entre eux des orientations beaucoup moins divergentes sous ce rapport. L'histogramme de la distribution des valeurs d'une échelle de traditionalisme construite à partir des principales variables corrélées au premier facteur (15) le confirme : la distribution européenne a une forme gaussienne (16), tandis que les valeurs de l'échelle au Maroc sont concentrées autour des niveaux les plus élevés.

Tableau 6
Valeurs moyennes des échelles constitutives du traditionalisme en Europe, au Maroc et en Algérie

	Algérie		Maroc		Europe	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Echelle de religiosité	3,2	0,72	3,3	0,46	-0,26	2,6
Convictions religieuses vie publique	7,2	1,7	8,0	1,7	4,8	2,0
Echelle de morale privée	34,2	5,3	35,9	5,00552	25,9	9,0
Echelle de morale publique	26,6	4,7	28,9	3,1	26,4	4,5
Echelle d'adhésion à l'autorité	0,98	2,9	1,2	2,6	-0,09	2,4
Echelle de confiance dans les institutions	18,1	4,1	17,7	3,8	16,7	3,4
Echelle d'attachement à une vision traditionnelle de la famille	4,2	0,89	4,4	0,7	3,4	1,2

Figure 12. Histogramme des valeurs de l'échelle de traditionalisme en Europe et au Maroc.



(15) Religiosité, rigueur morale en matière publique, rigueur morale en matière privée, adhésion à l'autorité, confiance dans les institutions, adhésion à une conception traditionnelle de la famille.

(16) Cette forme gaussienne nous indique qu'en Europe le traditionalisme est une disposition qui fluctue régulièrement autour d'une position d'équilibre.

Le traditionalisme moral des Marocains se combine à des attitudes modernes dans certains domaines de la vie économique et sociale

Ce résultat nous conduit à revenir à la discussion qui ouvrait cette communication : jusqu'à quel point le maintien d'un socle de valeurs « traditionnelles » qui exercent principalement leurs effets dans la vie privée et les rapports interpersonnels – attitudes religieuses, conception de la famille, rapports à l'autorité – est-il compatible avec la modernité, entendue comme un monde organisé autour de valeurs rationnelles dans le domaine économique ? Dit autrement, la persistance de valeurs traditionnelles est-elle un obstacle au développement économique ? Bien sûr, les données sur lesquelles nous travaillons ici ne permettent pas de répondre à cette question. Mais elles permettent de voir si l'écart entre l'Europe et le Maroc est ou non aussi fort et va ou non dans le même sens dans le domaine des valeurs économiques et sociales liées à la modernité que dans le domaine des valeurs privées.

Tableau 7
**Valeurs moyennes des échelles économiques et sociales
en Europe, au Maroc et en Algérie**

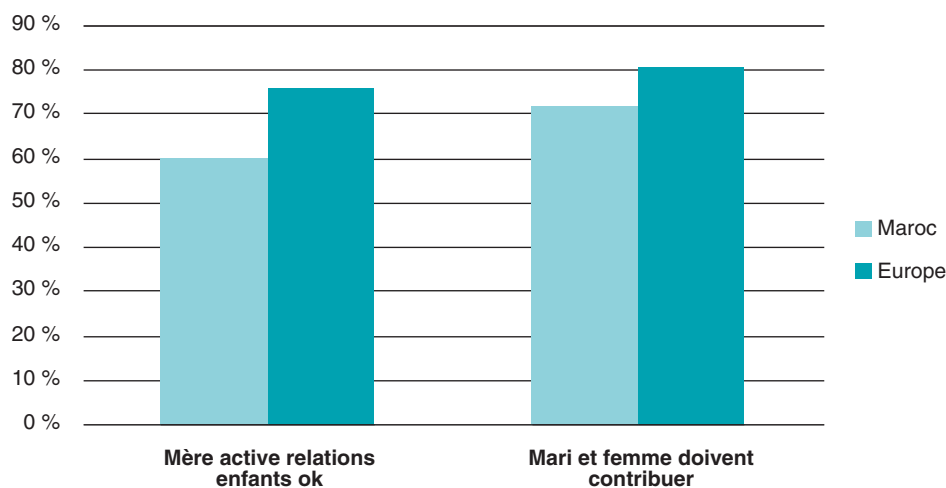
	Algérie		Maroc		Europe	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Adhésion au salaire au mérite	0,8	0,4	0,9	0,2	0,8	0,4
Plus d'importance à la technologie (non/oui)	2,9	0,4	2,9	0,3	2,5	0,7
Favorable à plus de responsabilité individuelle	4,9	3,0	4,4	3,0	5,8	2,7
Favorable à la concurrence			8,6	2,1	7,0	2,4
Echelle d'adhésion à la démocratie	-8,9	4,7	-9,0	3,9	-6,5	5,2
Participation associative	0,7	1,2	0,13	0,5	0,6	1,0
Echelle caractère normatif du travail			23,0	2,2	17,5	3,8
Echelle implication dans le travail	6,6	2,97	9,9	1,9	5,7	3,0
Echelle travail instrumental	0,02	0,1	0,00	0,06	-0,00	0,1
Une mère active relations enfants ok (non/oui)	2,9	0,9	2,8	1,0	3,0	0,8
Mari et femme doivent contribuer (non/oui)	2,9	0,9	2,9	1,0	3,1	0,8

Note : les différences entre moyennes du Maroc et de l'Europe sont toutes significatives au seuil de 5 %.

Le résultat présenté au tableau 7 ne confirme pas l'idée, au moins à l'échelle du pays, que le « traditionalisme » formerait un bloc homogène impliquant l'ensemble des domaines de valeurs qui seraient tous orientés par le respect de règles immuables héritées du passé. Ainsi, les Marocains adhèrent en moyenne plus souvent que les Européens à l'idée qu'une secrétaire plus efficace peut être mieux payée, ils sont plus favorables au développement de technologies nouvelles, ils sont plus favorables à la concurrence, ils sont plus impliqués dans le travail, ils déclarent presque aussi souvent que les Européens que le mari et la femme doivent contribuer aux revenus du ménage. Autrement dit, le fait que les Marocains adoptent des attitudes très traditionnelles en matière de mœurs ne les empêchent pas d'adhérer autant ou plus que les Européens à des idées « modernes » dans le domaine économique et social : croire dans les vertus du marché et dans la nécessité de la mesure et de la récompense des performances dans la vie économique, être favorable à la libre circulation des individus sur le marché du travail, croire aux vertus de la science et de la technologie.

Le résultat concernant les attitudes des Marocains à l'égard du rôle des femmes dans la société est particulièrement frappant (figure 13). Les Marocains ne sont pas beaucoup moins nombreux que les Européens à considérer que « une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses et sécurisantes qu'une mère qui ne travaille pas » ou que « le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage ». Une majorité de Marocains approuve ces propositions et se déclare donc en faveur d'un rôle 'moderne' des femmes dans la vie économique et sociale.

Figure 13. Attitudes à l'égard du rôle des femmes



Ces résultats sont confirmés lorsqu'on analyse les corrélations entre le traditionalisme en matière de mœurs et les attitudes économiques et sociales des Marocains (tableau 8). Il n'y a pas de corrélation significative entre le traditionalisme et les attitudes à l'égard de l'idée de concurrence ou à l'égard de la reconnaissance du mérite dans le salaire. De même, de façon plus surprenante encore, les attitudes à l'égard du travail féminin ne sont pas corrélées au traditionalisme. Ainsi l'adhésion à des règles morales assez strictes ne semble pas constituer un frein à l'adoption d'idées réputées « modernes » en matière économique et sociale, notamment ce fait central pour le développement de l'économie de marché – à savoir le fait que les travailleurs doivent être libres de vendre leur force de travail pour une rétribution qui soit fonction de leur productivité.

Tableau 8
Corrélations entre le traditionalisme et quelques échelles économiques et sociales au Maroc

	Echelle d'adhésion à la démocratie	Echelle d'associationisme	Favorable à plus de responsabilité	Favorable à la concurrence au mérite	Adhésion au salaire (non/oui)	Plus d'importance à la technologie
R2	-0,193**	-0,158**	-0,162**	-0,009	0,015	0,170**
Sig	0,000	0,000	0,000	0,747	0,596	0,000
N	1251	1251	1251	1251	1251	1251

** La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

* La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

	Une mère active relations enfants ok (non/oui)	Mari et femme doivent contribuer (non/oui)	Echelle implication dans le travail	Echelle travail instrumental	Echelle caractère normatif du travail (Algérie, Autriche exclus)	Nécessité de convictions religieuses dans la vie publique
R2	0,034	-0,031	0,139**	0,021	0,033	0,183**
Sig	0,228	0,277	0,000	0,460	0,237	0,000
N	1251	1251	1251	1251	1251	1251

** La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

* La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

... mais les Marocains restent attachés au rôle de l'Etat et demeurent réservés à l'égard de la démocratie

Cependant, l'adoption de valeurs traditionnelles n'est pas sans effet sur tous les domaines de la vie sociale (tableau 9). Le « modernisme économique » des Marocains n'empêche pas : 1) qu'ils restent attachés à un rôle fort de l'Etat dans la protection économique des individus (l'Etat devrait avoir davantage la responsabilité pour satisfaire les besoins de chacun versus les individus devraient avoir davantage la responsabilité de subvenir à leurs propres besoins) ; 2) qu'ils restent relativement réservés à l'égard de la démocratie et de la participation à la vie sociale. L'Etat, le pouvoir royal au Maroc, demeurent aux yeux de beaucoup de Marocains le principal agent du développement et de l'orientation du pays (17). Ce point fait sans doute débat à l'intérieur de la société marocaine : rappelons-nous que le premier facteur de l'analyse factorielle sur les données marocaines oppose les Marocains qui adhèrent à l'autorité et aux institutions et se déclarent satisfaits du mode de gouvernement à ceux qui contestent les unes et l'autre. Mais il n'en reste

(17) Un observateur de la vie marocaine écrit : « La transition vers la démocratie a cette particularité : elle est menée, une fois de plus, par la monarchie. Dans d'autres pays, elle a débuté par la chute des régimes en place. Au Maroc, on assiste à une transition sans soubresauts. » (Ahmed Charaï, directeur de l'hebdomadaire *la Vérité, le Monde*, 18 novembre 2005).

pas moins que les Marocains restent beaucoup plus éloignés du niveau d'adhésion à la démocratie des Européens qu'ils ne le sont de l'adhésion aux valeurs du marché. Développement des valeurs économiques et développement d'une culture civique ne semblent pas forcément aller au même pas au Maroc, contrairement aux thèses qu'avait avancées Putnam à propos de l'Italie du sud.

Pour conclure sur ce point, nos résultats conduisent plutôt, sous réserves de vérifications plus poussées, à infirmer, encore plus nettement que pour l'Europe, la thèse de la *convergence des valeurs*. Ils sont plus en accord avec l'idée que le maintien d'idées traditionnelles dans certains domaines de valeurs – concernant essentiellement la vie privée et les relations interpersonnelles – n'est pas incompatible avec le développement de valeurs constitutives de certains aspects – individualisation, différenciation, rationalisation – de la modernisation.

Quelques pistes pour des scénarios d'évolution des valeurs au Maroc

Si l'on s'intéresse à la question des relations entre l'évolution des valeurs, que nous venons de décrire à grands traits, et la « modernisation », trois types de valeurs peuvent être prises en compte pour élaborer des scénarios :

- Les valeurs du “marché” : cela constitue un des aspects essentiels de la modernisation, avec le développement de l'économie et la rationalisation et la régulation des activités humaines dans le domaine économique par le marché.
- Les rapports sociaux : il est classique de considérer que la modernisation représente également le passage d'un type de sociétés organisées autour de liens “communautaires” à un type de sociétés organisées autour de liens “sociétaires” (Tönnies, 1944 [1896]). Des politistes (Banfield 1958, Putnam 1992, Inglehart 2000, par exemple) ont également avancé que la modernisation économique allait de pair avec la modernisation politique et ce qu'ils appellent la « culture civique », fondée sur le développement de la confiance et de la participation associative, favorables à la démocratie.
- Les traditions morales : la modernisation est souvent vue comme la liberté plus grande que réclament les individus à l'égard de normes morales censées réguler les comportements privés et publics.

Si l'on songe au Maroc et aux relations possibles entre ces variables, quatre scénarios peuvent être envisagés :

Le scénario de la convergence modernisatrice

Ce scénario serait celui où se combinerait l'adhésion aux valeurs du marché, à une conception sociétaire des rapports sociaux et à l'individualisme moral. C'était le scénario le plus souvent envisagé par les théoriciens classiques de la modernisation.

Le scénario de la convergence traditionaliste

C'est le scénario inverse du précédent : rejet des valeurs du marché, adhésion à une conception communautaire des rapports sociaux, permanence du traditionalisme moral.

Au vu des résultats des enquêtes Valeurs, ces deux scénarios paraissent assez peu probables pour l'évolution des valeurs au Maroc, et ce sont plutôt des scénarios mixtes qui pourraient prévaloir. On peut en imaginer deux variantes :

Un scénario de la modernisation différentielle à orientation étatique-autoritaire

L'adhésion aux valeurs du marché s'accompagnerait du maintien d'une conception traditionnelle des rapports sociaux et des valeurs morales, avec à l'idée que le pouvoir central, investi d'une autorité religieuse qui renforce son prestige, doit rester le grand régulateur de la société, même pour la moderniser. L'attitude à l'égard de l'autorité, des institutions et du mode de gouvernement est le premier facteur clivant des valeurs au Maroc (cf. tableau 5). Par ailleurs, le traditionalisme est, au Maroc, corrélé négativement au score d'adhésion à la démocratie, au score d'associationisme, au score d'adhésion à la responsabilité individuelle (*vs* intervention de l'Etat) et positivement à l'idée qu'il faut des convictions religieuses dans la vie publique. Ainsi, il y a des indicateurs assez convaincants pour considérer qu'au Maroc le traditionalisme moral ne s'oppose pas à la modernisation économique (si on se limite bien sûr aux valeurs) mais qu'il reste assez contradictoire avec la modernisation politique.

Un scénario de la modernisation différentielle à orientation libérale-démocratique

Par rapport au précédent, ce scénario s'accompagnerait du développement de l'adhésion à la démocratie et de la participation active des citoyens à la vie sociale avec le développement économique, même si les mœurs restent organisées autour de valeurs traditionnelles où la religiosité conserverait une place importante. Ce scénario semble moins en phase avec les données que nous avons examinées, mais il peut constituer une phase d'évolution du scénario 3 en considérant que le développement économique a inévitablement, à terme, des effets sur la culture politique, ne serait-ce que pour des raisons structurelles (élévation du niveau d'éducation notamment, passage à une culture post-matérialiste...).

ANNEXES

Annexe 1. Les échelles de valeur utilisées pour la comparaison européenne (1)

Pour chaque domaine, des analyses en composantes principales ont été réalisées sur les variables du questionnaire retenues, pour déterminer les dimensions sous-jacentes et repérer comment construire des échelles mesurant les attitudes correspondantes ; puis des analyses de fiabilité pour vérifier la cohérence des échelles ainsi créées.

Echelles d'attitude	Questions rentrant dans la composition de l'échelle	Observations
<i>Degré de religiosité</i>	Croyance en une vie après la mort Croyance en l'enfer Croyance au paradis Croyance au péché Croyance en la réincarnation Croyance en un Dieu personnel Importance de Dieu dans la vie La religion apporte force et réconfort Pratique religieuse Prendre un moment pour prier	
<i>Importance de Dieu</i>	Cette échelle oppose les items concernant l'importance de Dieu à ceux concernant les croyances en l'au-delà.	La valeur de l'échelle est d'autant plus élevée que l'importance de Dieu est grande.
<i>Implication dans les institutions religieuses</i>	Membre d'une organisation religieuse Bénévole dans une organisation religieuse Appartenance à une confession	
<i>Rigorisme moral en matière privée</i>	Condamnation de l'adultère Condamnation de l'homosexualité Condamnation du divorce Condamnation de l'euthanasie Condamnation du suicide Condamnation du détournement d'indemnités	
<i>Rigorisme moral en matière privée</i>	Condamnation de la fraude fiscale Condamnation de « l'emprunt » d'une voiture Condamnation du mensonge Condamnation de la concussion	

(1) En plus des échelles présentées dans le tableau, cinq questions, recodées de manière dichotomique, sont prises en compte : une question sur le caractère juste ou injuste d'une rémunération supplémentaire pour une secrétaire « plus rapide, plus efficace » ; une question sur l'importance respective qu'il faut accorder à la liberté et à l'égalité ; une question sur le fait de savoir si c'est une bonne ou mauvaise chose « qu'on s'occupe davantage de développer les technologies nouvelles » ; une question sur la confiance qu'on peut spontanément accorder aux autres ; le fait d'avoir accepté ou non de se placer sur l'échelle gauche-droite.

<i>Adhésion aux valeurs d'autorité</i>	Plus de respect de l'autorité est une bonne chose Il faut maintenir l'ordre dans la nation Confiance dans l'armée Confiance dans la police	
<i>Confiance dans les institutions</i>	L'Eglise Le système éducatif La presse Les syndicats Le parlement L'administration L'armée La police	
<i>Rejet des voisins</i>	Voisins avec un casier judiciaire Voisins d'une autre race Voisins d'extrême-gauche Voisins alcooliques Voisins d'extrême-droite Voisins appartenant à une famille nombreuse Voisins émotionnellement instables Voisins étrangers	La question est formulée comme suit : « Sur cette liste figurent différentes catégories de gens. Voulez-vous m'indiquer s'il y en a que vous ne voudriez pas avoir comme voisins ? »
<i>Post-matérialisme</i>	Maintenir l'ordre dans le pays (matérialisme) Augmenter la participation des citoyens (post-matérialisme) Combattre la hausse des prix (matérialisme) Garantir la liberté d'expression (post-matérialisme)	
<i>Degré d'implication politique</i>	Membre d'un parti politique Discute de politique avec ses amis Pourrait signer ou a signé une pétition Pourrait participer ou a participé à un boycott Pourrait ou a déjà manifesté Pourrait ou a déjà fait grève Pourrait ou a déjà occupé des locaux	
<i>Propension à l'action politique directe</i>	Rapport, corrigé de l'effet de taille, des actions « nouvelles » aux actions « classiques » (membre d'un parti, discute politique)	
<i>Echelle gauche-droite</i>	Echelle gauche-droite en 10 positions avec réaffectation des non-réponses en fonction de la position du non-répondants sur 6 échelles très corrélées entre elles (religiosité, morale privée, morale publique, famille traditionnelle, autorité, matérialisme) et corrélées à l'échelle gauche-droite	

<i>Préférence pour le développement personnel</i>	<p>Accorder moins d'importance à l'argent</p> <p>Accorder plus d'importance au développement personnel</p> <p>Accorder plus d'importance à la vie de famille</p> <p>Adopter un style de vie plus naturel</p>	
<i>Repli local</i>	<p>Echelon géographique auquel on a le plus le sentiment d'appartenir (ville ou localité, région ou province, Europe, pays tout entier, monde entier)</p>	<p>La valeur de l'échelle est d'autant plus élevée qu'on se sent appartenir à une entité géographique étroite.</p>
<i>Attachement à la famille traditionnelle</i>	<p>Un enfant a besoin d'un père et d'une mère</p> <p>Une femme a besoin d'avoir un enfant pour être épanouie</p> <p>Le mariage n'est pas une institution dépassée</p> <p>On doit toujours aimer et respecter ses parents</p> <p>Les parents doivent faire de leur mieux pour leurs enfants, même au dépens de leur propre bien-être</p>	
<i>Importance du travail</i>	<p>Nombre de caractéristiques du travail citées comme importantes</p>	
<i>Orientation instrumentale envers le travail</i>	<p>Echelle opposant les items « réalisation de soi » aux items « conditions matérielles »</p>	
<i>Participation associative</i>	<p>Appartenance aux associations (charitables, religieuses, culturelles, syndicales, politiques, locales, de défense des droits de l'homme, environnementales, professionnelles, de jeunesse) et contribution par du travail bénévole</p>	

Annexe 2. Les échelles de valeurs utilisées pour la comparaison Europe-Maroc

15 échelles sont identiques à celles utilisées dans la comparaison européenne. Il s'agit des échelles ou des questions suivantes :

- degré de religiosité ;
- rigorisme moral en matière privée ;
- rigorisme moral en matière publique ;
- adhésion aux valeurs d'autorité ;
- confiance dans les institutions ;
- importance du travail ;
- travail instrumental ;
- rejet des voisins ;
- placé/non placé sur l'échelle gauche-droite ;
- repli local ;
- attachement à la famille traditionnelle ;
- participation associative ;
- favorable à une meilleure rétribution d'une secrétaire plus efficace ;
- confiance dans les autres ;
- en faveur des technologies nouvelles.

11 échelles ou questions utilisées dans la comparaison Europe-Maroc ne l'ont pas été dans la comparaison européenne aux trois dates (parce que les questions constituant ces échelles n'ont été introduites qu'en 1999) :

- Nécessité de convictions religieuses dans la vie publique : échelle à partir de deux échelles élémentaires sur l'importance des convictions religieuses dans la vie publique.
- Influence des institutions religieuses : échelle réalisée à partir de deux échelles élémentaires sur le rôle des responsables religieux dans la vie publique.
- Favorable à la responsabilité individuelle : échelle élémentaire en 10 positions sur le rôle des individus ou de l'Etat dans le fait de subvenir à ses besoins et d'obtenir un revenu.
- Favorable à la concurrence : échelle élémentaire en dix positions sur l'attitude à l'égard de la concurrence (bonne chose *vs* dangereuse).
- Adhésion à la démocratie : cette échelle oppose les opinions défendant la démocratie à celles qui la rejettent ou qui la critiquent.
- Satisfaction à l'égard du mode de gouvernement : cette échelle oppose la satisfaction à l'égard du système actuel aux opinions exprimant le désir d'en changer.
- Caractère normatif du travail : avoir un score élevé sur cette échelle signifie que l'on considère que tout le monde doit travailler, et plus particulièrement les chômeurs.
- Une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses et sécurisantes qu'une mère qui ne travaille pas.
- Le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage.
- Echelle éducation "réalisation de soi" : parmi les qualités à encourager chez les enfants, cette échelle exprime celles mettant en avant la "réalisation de soi" (indépendance, imagination, détermination).
- Echelle éducation "conformiste" : bonnes manières, esprit d'économie, foi religieuse, obéissance.

Dynamique des valeurs communautaires traditionnelles

Hassan RACHIK

Université Hassan II

Suivant une conception statique et immaculée de la tradition, serait traditionnel tout élément culturel (valeur, norme, manière de table, technique...) que des générations actuelles ont reçu des générations précédentes et que celles-ci sont prêtes, à leur tour, à transmettre aux générations futures. Agir par tradition, c'est manifester le respect, la soumission à l'autorité du passé. C'est ce que Weber appelle en parlant du fondement de la légitimité traditionnelle, l'autorité de l'« éternel hier », « c'est-à-dire celle des coutumes sanctifiées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter. » (Weber, 1959). Ce type de définition réfère souvent aux explications stéréotypées avancées par les gens pour justifier leurs comportements traditionnels : « Nos parents, les anciens se comportaient ainsi autrefois. » L'autorité du passé et l'atavisme des gens sont les ingrédients principaux d'une conception statique et passive de la tradition que des mots comme transmission, héritage, legs, patrimoine résument parfaitement.

Comme la culture, la notion de tradition est une notion inclusive. Elle réfère à des faits tellement divers qu'il est nécessaire de les classer. Comparons deux cas : « par tradition les gens célèbrent les noces » et « par tradition les membres d'une communauté rurale participent au curage collectif des canaux d'irrigation ». Dans ce cas, le non-respect de la tradition est sanctionné par l'assemblée de la communauté (souvent paiement d'amende). L'application d'un droit local conférant un caractère obligatoire à l'autorité du passé est liée à l'existence de mécanismes de décision collectifs traditionnels (*jma'a*, assemblée). Nous proposons de distinguer entre les traditions dont la transgression ne donne lieu qu'à des sanctions diffuses (une famille qui ne célèbre pas les noces subirait l'humiliation, les moqueries etc. de son entourage) et les traditions prises en charge par/dans le cadre de structures sociales et politiques (assemblée, administration, Etat, parti politique...) et dont la transgression fait l'objet de sanctions déterminées. Si la tradition s'imposait d'elle-même, si elle ne tirait son autorité que du passé, la décision de sanctions contre les déviants serait superflue, voire impensable (18).

Le deuxième critère est relatif à la nature du domaine de l'activité traditionnelle. Les traditions qui sont en rapport étroit avec des activités collectives vitales ont plus de chance d'être respectées. Ne pas célébrer les noces n'aurait pas de conséquences directes sur la reproduction du groupe. Ce n'est pas le cas pour le curage collectif, activité primordiale pour l'économie locale. Le troisième critère permet de classer les traditions selon que les gens sont guidés par des intérêts ou non. Pour revenir à notre précédent exemple, un irrigant participerait au curage collectif pour trois raisons : le respect de l'héritage des ancêtres, le respect du droit local et l'intérêt qu'il a à irriguer son champ. En dépit de ces raisons, je peux assurer le lecteur que les défaillants, les resquilleurs n'ont jamais manqué dans les communautés rurales que j'ai pu observer.

Cette classification simple nous permettra d'analyser les différentes dynamiques des valeurs communautaires traditionnelles et d'éviter de réduire la tradition à une soumission irrationnelle au passé que nous n'excluons pas, toutefois, en tant que cas-limite. Même dans le domaine rituel

(18) Nous ne partageons pas la distinction faite entre tradition et coutume réservant à celle-ci la dimension normative et réduisant la première à l'aspect rituel. Par exemple, le costume d'un juge relève de la tradition, le contenu de sa sentence de la coutume (Hobsbawm, 2-3).

souvent associé aux notions de répétition et de routine, le rapport au passé ne se réduit pas à une conformité absolue (Rachik, 1992).

Les valeurs sont des préférences collectives. Elles réfèrent à des manières d'être, d'agir et de penser que des personnes ou des groupes sociaux reconnaissent comme idéales. La solidarité, l'honneur, l'obéissance etc. sont des exemples de valeurs traditionnelles. Dans leurs vies quotidiennes, les gens établissent des préférences entre des idées, des objets, des couleurs, etc. Cependant, dans le domaine des valeurs, l'idée de préférence est normative : ce n'est pas ce que les gens préfèrent qui prime mais ce qu'ils doivent préférer. La notion de valeur implique une distinction entre le préféré et le préférable, entre le désiré et le désirable. Préférer la montagne à la plaine serait un jugement de goût qui n'est pas forcément lié à une obligation normative. Par ailleurs, les valeurs ont des fonctions pratiques en ce sens qu'elles orientent, justifient, légitiment les actions sociales. Cependant, il faut rappeler que les valeurs ne sont qu'un élément dans la motivation de l'action sociale. Il n'est pas exclu que les gens soient motivés par des intérêts financiers, politiques ou autres qu'ils justifient à posteriori en invoquant telle ou telle valeur. Insister sur les valeurs n'implique pas que les gens sont esclaves d'une tradition idéale coupée du monde concret, du monde des intérêts et des compétitions sociales (cf. Cluckhohn, 1959, Firth, 1961, 1963).

L'analyse dynamique des valeurs traditionnelles ne sera pas menée sous l'alternative de la continuité (permanence, résistance) ou de la rupture, de la vie ou de la mort. Entre ces deux pôles extrêmes, d'autres formes de changement seront dégagées et examinées. On sait que les valeurs ne sont pas directement observables, qu'elles sont exprimées à travers des comportements verbaux et non verbaux, que leur inférence se base sur ce qui est dit ou fait. Un énoncé comme « les gens du village doivent s'entraider » n'est pas une valeur au sens strict du terme mais manifeste l'attachement à une valeur, la solidarité villageoise. Les domaines d'observation des valeurs traditionnelles sont vastes et divers. Elles peuvent être dégagées à partir des déclarations des gens (entretien et questionnaire), de la littérature orale (contes, mythes, proverbes) ou écrite, du rituel, des discours politiques, des dogmes religieux, des manuels scolaires, etc. Dans la présente communication, nous allons les considérer à partir de processus sociaux observés dans le cadre de communautés rurales marocaines. Nous avons, à dessein, multiplié les cas analysés pour illustrer différents aspects de la dynamique des valeurs traditionnelles dans leur rapport avec les valeurs modernes.

Dynamique des valeurs et désagrégation des structures communautaires

La désagrégation des structures communautaires affecte les valeurs traditionnelles. Les fondements socio-culturels de ces structures sont de plus en plus contestés. Commençons, en partant d'un exemple, par la remise en cause du principe de l'unanimité qui fonde les communautés traditionnelles. Il s'agit d'un conflit social qui eut lieu en 1985 au sein d'une tribu agro-pastorale du Moyen-Atlas (Aït Arfa de Guigou) et qui avait pour contexte un projet de développement pastoral. L'enjeu du conflit était en rapport avec la détermination, par l'Administration publique (ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture), des ayants-droits (ceux qui ont le droit d'exploiter les parcours appartenant à la tribu). Selon la position dominante, tout membre de la tribu est un ayant-droit. Est considéré membre de la tribu toute personne dont les ancêtres sont originaires de la tribu ou avaient défendu le territoire tribal durant la période précoloniale, dite localement « le temps de la poudre » (avant 1911 environ). En plus des originaires (*asliyine*) et des anciens, il y a les étrangers (*barrani*), descendants d'immigrés venus de tribus voisines après la colonisation. Des résidents dont les grands-parents sont nés dans la tribu sont encore considérés comme des étrangers. Selon le droit local, seuls les chefs de foyer

appartenant aux deux premières catégories ont le droit d'exploiter les parcours et d'autres biens collectifs. Ceci en droit, car en fait les étrangers possédaient aussi des troupeaux qu'ils conduisaient dans les parcours de la tribu. La discrimination était essentiellement politique en ce sens qu'ils étaient exclus de la propriété et de la gestion des biens collectifs (mosquée, canaux d'irrigation) et non de leur exploitation.

Les limites tribales que tracent les notions de « l'originaire » et de « l'ancien » et que confirment des pratiques politiques régulières datent d'avant le protectorat (1912). Pour les membres de la tribu, le traditionnel se confond avec le précolonial. La raison de cet attachement à une valeur traditionnelle, à une définition ancienne de la tribu, ne réside pas dans une soumission au passé, dans un prétendu traditionalisme des leaders de la tribu. Il est plutôt le résultat d'une évaluation des conséquences d'une éventuelle utilisation d'une définition large de la tribu. La conséquence inévitable étant une compétition ouverte et dure entre les originaires et les étrangers qui bénéficieraient d'un document officiel (carte de l'usager) leur permettant d'utiliser directement les parcours sans passer par la générosité traditionnelle de la tribu. L'adoption de l'ancienne définition de la tribu prévient le changement des rapports de force en faveur des étrangers. Les membres de la tribu ne résistent pas au changement, mais lui préfèrent le maintien d'une identité tribale traditionnelle parce que, disons-le simplement, « ça les arrange ».

Considérons maintenant la réaction des étrangers. Dans le passé, un étranger devait se contenter de ce que lui donnait son hôte et de manifester continuellement sa gratitude. A noter que l'acceptation d'un étranger se faisait souvent suite à des supplications rituelles humiliantes (les rites et sacrifices liés au *'ar*). On aurait observé cette même résignation si le conflit était demeuré interne à la tribu. L'Administration publique n'était pas seulement impliquée, elle avait, à son insu, contribué à affecter les rapports de force en faveur des étrangers. Par la seule présence des fonctionnaires, représentant de l'Administration centrale, la définition de l'ayant-droit n'était plus une question locale. Les étrangers saisirent une opportunité pour se libérer des discriminations tribales. Ils revendiquèrent avec insistance devant les délégations des fonctionnaires et devant nous qu'ils étaient Marocains et citoyens (*mouwatîn*).

Les étrangers dévalorisent les notions de tribu et d'étranger qu'ils qualifient de vétustes et coloniales. Ils exigent en tant que citoyens que tous les Marocains jouissent des mêmes droits, abstraction faite de leurs origines tribales. Ici encore, les étrangers n'abandonnent pas les valeurs traditionnelles au profit de valeurs modernes (nation, citoyenneté au lieu de tribu) parce qu'ils sont des modernistes imprégnés de valeurs citoyennes ou nationalistes. Disposant d'informations sur l'enjeu du conflit, sur les acteurs (originaires, anciens, étrangers et Administration) et leurs intérêts, nous pensons expliquer aussi bien l'attachement aux valeurs tribales (éponyme, passé commun) que leur rejet par la logique de la situation politique locale. Plus clairement, les étrangers adoptent des notions modernes car celles tribales ne les arrangent pas (19). Inversement, les membres de la tribu refusent, dans ce contexte, la référence à la citoyenneté, par attachement à leurs intérêts justifiés par la référence au passé tribal. Les valeurs sont sélectionnées en fonction de la logique du conflit social. Sans la référence aux valeurs traditionnelles, la mobilisation tribale serait un échec.

(19) L'explication de la dynamique des valeurs traditionnelles par l'intérêt ne doit pas conduire à des explications utilitaristes. Il y a une grande différence entre dire que les hommes sont guidés par l'intérêt (qui est une constatation empirique) et les hommes ne sont guidés que par l'intérêt (qui est un principe théorique fondant le paradigme utilitariste). Il arrive que les gens agissent pour des raisons autres que l'intérêt, que leur attachement aux valeurs traditionnelles soient d'ordre affectif et symbolique. De plus, l'existence d'un intérêt n'explique pas nécessairement l'adhésion aux valeurs. Dans le conflit analysé, tous les intéressés (membres de tribu et étrangers) ne sont pas mobilisés, n'adhèrent pas et peut-être ne sont même pas au courant des valeurs en compétition. Ce que nous venons de décrire, ce sont les valeurs des élites agissantes.

Comment éliminer ses opposants, les étrangers, sinon en invoquant l'identité tribale ? Inversement, sans la référence aux valeurs de citoyenneté et de nation, comment les étrangers auraient-ils pu contester la valeur, à leurs yeux, obsolète de la tribu ?

Nous retenons que le changement essentiel, parce que structurel, consiste dans la remise en question des stratifications sociales traditionnelles et dans l'émergence de compétition, de conflit entre des valeurs (locales) traditionnelles et des valeurs (globales) modernes (20). Il y a pour la première fois une possibilité structurelle de briser l'unanimité et de contester des valeurs tribales. Chaque groupe social défendra ses intérêts en invoquant des sources de légitimité différentes, et la référence au passé ne sera qu'une référence parmi d'autres.

Cette nouvelle structure est rendue possible par la présence de l'administration publique (changement contextuel) qui serait sensible aux arguments modernes des étrangers. L'intérêt (latent) de ces derniers ne se serait pas manifesté si la structure sociale du conflit était restée purement communautaire.

Autonomie de l'individu et ébranlement des valeurs communautaires

Théoriquement, dans les sociétés traditionnelles où la division du travail est faible, l'individu est soumis au groupe. L'accroissement de son autonomie et sa valorisation sont consécutifs à la modernisation des sociétés. Pour apprécier l'émergence de cette autonomie, nous allons examiner des structures sociales traditionnelles économiques et familiales.

Commençons par une institution traditionnelle devenue, au Maroc le symbole de la valeur de solidarité communautaire, la *touiza* (*tiwizi* en berbère). C'est une institution qui réfère à plusieurs types de relations égalitaires et autoritaires, mais elle est souvent associée à la notion de l'entraide collective (voir Montagne, 247). Celle-ci peut concerner la communauté entière, comme dans le cas de « *had ssayem* » où tout membre mâle en âge de jeûner doit participer aux travaux collectifs en question. Elle peut concerner un segment de la communauté, notamment pour les travaux agricoles qui nécessitent une main-d'œuvre nombreuse. Lors des moissons, par exemple, les foyers d'un village mettent leurs efforts en commun pour moissonner collectivement et successivement l'ensemble des champs des foyers concernés. C'est une sorte de don (de travail) qui appelle immédiatement, dans un cadre communautaire, un contre-don.

Dans plusieurs régions rurales, l'entraide collective n'est plus qu'un souvenir.

Comment expliquer la disparition d'une institution que les chefs de foyer ont un intérêt commun évident à maintenir ? Dans les villages du Haut-Atlas enquêtés, le changement concerne d'abord le contexte économique. Au travail bénévole, au don et contre-don, à l'échange de services se sont substituées progressivement de nouvelles formes de rémunération du travail. A cela il faut ajouter le fait que l'entraide collective impliquait des relations solidaires entre les chefs de foyer mais inégalitaires entre ces derniers et leurs fils sur qui reposaient effectivement le travail collectif. Les fils, dans leur majorité, refusent de travailler gratuitement alors qu'ils ont l'occasion de vendre leur force de travail, souvent loin du village. Les jeunes reprochent aux parents de festoyer entre eux pendant qu'eux travaillent pour la collectivité. La situation est présentée comme tragique par les

(20) Cela ne veut pas dire que les communautés traditionnelles, souvent présentées comme culturellement homogènes, ignoraient les tensions, les conflits de normes et des valeurs (tensions entre principes de définition du groupe par la généalogie ou le territoire, entre valeurs communautaires et valeurs individualisées).

pères qui trouvent insolite d'embaucher de la main-d'œuvre alors que leurs fils travaillent pour leur compte (21).

La disparition de la *touiza* ne signifie pas l'étiollement de la solidarité collective en tant que valeur, mais l'inadéquation d'une forme de solidarité collective aux conditions nouvelles du travail. Le nouveau contexte économique fait du travail bénévole une activité indésirable, notamment pour les jeunes. Ici encore, le maintien des valeurs ne réside pas dans une soumission au passé représenté, dans ce cas, par les parents et les chefs de foyer. Les valeurs dépendent davantage du contexte social et de leur adéquation à ce contexte. C'est ce contexte et les opportunités qu'il présente qui permettent aux jeunes de percevoir comme une corvée ce qui est traditionnellement présenté comme une valeur.

Considérons une autre institution, la *mniha*, qui est proche de la *touiza* qui mettait en rapport un riche et un indigent. Elle est connue chez des populations nomades (Oriental et Sud du Maroc). Les grands nomades n'avaient pas intérêt, vu le nombre de leurs chameaux (plus de 50) et la taille de leurs troupeaux (plus de 500 têtes), à se déplacer en groupe mais à constituer leurs propres campements (douars). Un Grand employait des bergers et un gardien de chameaux et admettait dans son douar quelques indigents. Son campement pouvait atteindre une dizaine de foyers. Les liens avec les indigents étaient définis en termes de charité : prêt de chameaux pour le déplacement des tentes, de quelques brebis laitières (*mniha*), de la laine pour renouveler les parties usées de la tente, etc.

La réduction de l'aire de nomadisation et la dégradation des parcours, que la sécheresse des années soixante-dix a aggravées, ont désavantagé le déplacement en groupe. Cadre social de mobilité et de coopération pastorale, le douar est devenu anachronique. Les nomades lient la disparition du douar à l'abandon du chameau. Pour les Grands, la lente mobilité spatiale, associée au chameau, devient inadéquate dans un contexte qui offre un moyen rapide de déplacement. Grâce au camion, ils comptent tirer le maximum des parcours dégradés. Ils forment des groupements pastoraux où, en tant que propriétaires du camion, ils occupent une position centrale, en ce sens que tous les membres du campement en dépendent. Mais le statut de ces derniers et la nature des relations qui les lient au Grand ont foncièrement changé. Il ne s'agit plus d'indigents, et les relations sociales sont fondées moins sur la charité que sur le service rémunéré. Les compagnons (*rfaga*) du Grand sont tous des propriétaires moyens (plus de 100 moutons). Son accompagnement est plus dicté par le besoin régulier de transport d'eau que par le déplacement de la tente et du troupeau qui devient de moins en moins fréquent. En été, le transport d'eau doit s'effectuer quotidiennement. Rien n'est plus gratuit. Pour un déplacement d'une cinquantaine de kilomètres, il faut prévoir 350 à 400 Dh (35 à 40 \$). Au douar du Grand fondé sur la charité se sont substituées des unités pastorales fondées sur la rétribution des services.

Quand le Grand possédait une cinquantaine de chameaux, il pouvait adopter des clients à qui il prêtait au besoin deux ou trois chameaux. Il pouvait se permettre, au nom de la charité, de prendre en charge quelques indigents. Mais dès qu'il achète le camion, il s'en débarrasse aussitôt. Le maintien de ce type de relation n'était ni possible ni rentable suite à l'adoption du transport motorisé. Contrairement au chameau, le camion coûte cher au Grand (Rachik, 2000).

(21) Déjà en 1969, Pascon et Bentahar mentionnent ce changement de valeurs chez les jeunes ruraux qui s'emploient chez des tiers en fuyant non seulement les corvées collectives mais aussi l'exploitation familiale : « Il n'est pas rare de voir des moissonneurs adolescents faisant des travaux à quelques kilomètres de l'exploitation familiale alors que leur père a dû engager des moissonneurs salariés. » (Pascon et Bentahar, p. 185)

Les notions liées à la charité (*nniha, sadaqa*) disparaissent au profit de notions qui impliquent la réciprocité et la rémunération (*mouqabil, lakhlas*). Un Grand qui achète un camion ne devient pas, en tant que tel, mauvais et égoïste, mais la notion ancienne de charité ne peut orienter son action sans endommager son troupeau. La charité peut guider l'action du Grand ou justifier des relations de dépendance tant que se maintiennent les conditions sociologiques qui rendent possible une action charitable. Là aussi, c'est le désintéret des Grands, suite à l'inadéquation de la notion de charité au nouveau contexte économique du nomadisme, qui explique la disparition de la *nniha*. On peut à la limite perpétuer une valeur alors qu'on a aucun intérêt à le faire, mais il est quasi impensable pour les gens de perpétuer une valeur qui endommage leurs intérêts et leurs économies. Il serait incompréhensible, compte tenu des informations dont nous disposons sur le changement de l'environnement social, que Grands nomades, jeunes ruraux et étrangers s'accrochent respectivement aux valeurs communautaires de la charité, de l'entraide collective et de l'identité tribale (22).

Les valeurs traditionnelles dépendent de relations interpersonnelles régulières. Or, l'argent permet de traiter individuellement avec son employeur, il favorise ainsi l'autonomie des individus. Ceux qui refusent de travailler dans l'exploitation familiale invoquent comme argument la liberté et l'argent : « Moi je veux un travail propre, bien rémunéré, qui finit à telle heure et après on est libre d'aller où on veut dépenser son argent. » « Le travail sans argent n'a aucun sens. » « Si mon père veut me payer, j'accepte bien de travailler pour lui. » (Pascon et Bentahar, p. 195-196)

L'argent est à présent au centre des contrats traditionnels, qui ne connaissaient naguère que la rémunération en nature. Le contrat avec le berger était annuel, et la totalité de son salaire était en nature (12 à 16 agneaux, vêtements, sucre, thé). Actuellement, le salaire est perçu mensuellement et totalement en argent. Ceci, les jeunes le disent, permet au berger de quitter son employeur chaque fois que d'autres opportunités d'embauche se présentent. D'ailleurs, le vocabulaire change aussi : on parle davantage, dans l'Orient, de « louage de service » (*moukari*) que de berger (*sareh*). C'est l'un des contrats traditionnels qui a « résisté au changement », les contrats agricoles similaires (*khammasat, khobza*, etc.) ont disparu depuis déjà quelques décennies. Ceci s'explique probablement par le fait que le métier de berger, qui est dévalorisé (*sareh* est une insulte) était le dernier refuge des marginaux de la marge. Depuis quelques années, trouver des jeunes ruraux qui acceptent ce genre de métier est devenu une mission quasi impossible.

C'est l'individu qui décide de son métier. La famille et la communauté, qui étaient naguère les principaux employeurs, sont marginalisées. L'insistance sur l'autonomie et la liberté de l'individu est claire sur le plan économique. Le salaire en argent devient à la fois le symbole et la condition de cette autonomie. Celle-ci est également valorisée sur le plan familial. Le choix du conjoint est un indicateur qui permet d'apprécier l'autonomie des jeunes, surtout si l'on sait que théoriquement les mariages, dans les sociétés traditionnelles, sont arrangés par les parents. Concernant cette question, une enquête nationale récente sur les valeurs nous apprend que 75 % des ruraux optent pour l'autonomie du fils et 60 % pour celle de la fille.

(22) Notre analyse risque de laisser croire que les communautés traditionnelles étaient constamment fondées sur les valeurs de solidarité, du travail bénévole, de la charité et autres valeurs du même genre, et que le calcul, l'intérêt individuel et l'égoïsme, associés aux sociétés modernes, n'y ont été introduits que récemment. Parlant de communautés traditionnelles concrètes (et non d'idéal types), nous pouvons dire que l'égoïsme et le calcul y étaient des principes d'action sociale. Plusieurs sacrifices collectifs célébrant la solidarité du groupe (repas pris en commun) comprennent des phases où le calcul et l'égoïsme des participants sont mis en scène (phase de la vente aux enchères consacrant l'appropriation individuelle des sacrifices).

La famille étendue est de moins en moins valorisée en milieu rural. La moitié des ruraux (contre 61% chez les citadins) ne valorise pas la communauté de logement avec les parents (23). L'exiguïté des exploitations familiales (lorsqu'elles existent) et l'opportunité d'avoir des revenus, mêmes précaires, ont permis aux jeunes de fonder leur propre foyer. Des motivations de ces jeunes se dégagent une série de valeurs anciennes liées à la « satisfaction attendue des parents » (*rdha*) ou à « la distance respectueuse » (*tiqar*) mais aussi des valeurs nouvelles relatives notamment à l'autonomie, à la propriété individuelle et à l'intimité du couple (entendre le fait que personne ne sache ce qu'on fait, ce qu'on achète, ce qu'on mange...). Un jeune guide de montagne motive ainsi sa séparation de son père : « Si tu vis avec ton père et si tu construis une maison même à New York, elle ne t'appartient pas, et le jour où le père meurt, tous, frères et sœurs, héritent ce que toi tu as construit de tes propres moyens. » (Rachik, 1992)

Légitimation

Les valeurs traditionnelles communautaires constituent un enjeu qui dépasse leurs contextes habituels. Les idéologies politiques les « perpétuent » en dehors des cadres communautaires. Des acteurs politiques, des intellectuels ont trouvé dans certaines valeurs traditionnelles une source de légitimité. L'idéologie nationaliste, comme toute idéologie, est sélective. La tradition est en principe valorisée, mais certaines valeurs traditionnelles sont jugées incompatibles avec les valeurs du nationalisme. L'idéal de l'élite nationaliste, depuis les années trente, est de créer une société culturellement homogène où tous les Marocains doivent partager des valeurs communes. Les valeurs traditionnelles associées aux particularismes locaux et considérées comme un obstacle à la création d'une nation culturellement homogène étaient combattues et parfois violemment. C'est contre les confréries religieuses, la tribu, les dialectes berbères que s'est affirmée l'allégeance à la nation. Allal al Fassi (leader nationaliste) critiquait l'esprit tribal (*al-rouh al-qabaliya*) et reprochait à ses contemporains de continuer à penser à la villageoise (*tafkir al-qarya*). Une pensée nationale (*tafkir watani*) exige la promotion d'une pensée globale (*al-tafkir chomouliyane*) qui dépasse les anciennes frontières traditionnelles (Allal al Fassi, 1979).

Cependant, les nationalistes, qui écartent tout ce qui sent le tribal, ont valorisé la *jma'a* (assemblée du village, de la tribu), présentée comme le symbole de la démocratie locale, le porte-parole des communautés rurales (al Fassi 1952). En 1956, juste après l'indépendance du Maroc, un projet fut proposé par le parti de l'Istiqlal en vue de créer des *jma'as* de village élus. Parlant de la commune rurale, en 1957, devant les fonctionnaires d'autorité, Mehdi Ben Barka (leader nationaliste) commença par rappeler la démocratie marocaine traditionnelle : le Maroc « a eu avec la *jma'a* une institution à la fois très vivante et originale. Avant le Protectorat, la vie démocratique était pleine de force : elle était entretenue par les *jma'as*, centre de guerre et de paix, dans les campagnes ». « La commune rurale pourra comprendre une *jma'a* élue par le douar ; chacune d'elles envoyant deux représentants dont le total formera une assemblée dirigée par un *raïï*, ou *cheikh* élu assisté d'un secrétaire et d'un trésorier... » (Ben Barka, 1957) D'autres ont vu dans la *jma'a* le symbole du socialisme. Le programme du Mouvement populaire (parti visant essentiellement les ruraux et les Berbères) de 1959 déclarait : « La *jma'a*, cellule vivante de la communauté locale, et l'existence des terres collectives doivent être à la base de nos efforts pour la construction du socialisme. » (Waterbury 1970, 277)

(23) Université al Akhawayn [2004], *Enquête nationale sur les valeurs au Maroc*, à paraître.

La *jma'a*, jusqu'à présent, demeure un espace public traditionnel où seuls les hommes chefs de foyer participent aux réunions. Souvent, comme nous l'avons mentionné ci haut, les étrangers résidents au village n'y participent pas. La *jma'a* n'est pas nécessairement égalitaire. Elle peut être associée avec une gestion plus ou moins démocratique, oligarchique, voire despotique. Toutefois, les acteurs politiques n'en ont souligné que l'aspect démocratique. Ce sont des militants de la société civile, engagés dans des actions de développement rural et inspirés par des approches communautaires et participatives, qui ont rompu avec cette vision sélective et idéalisante des institutions traditionnelles. Pour eux, la *jma'a*, qui demeure valorisée en tant qu'outil mobilisateur de groupes ruraux dans la réalisation de projets de développement (adduction d'eau potable, électrification, alphabétisation, etc.), doit abandonner les valeurs discriminatoires et se conformer aux normes et valeurs des démocraties modernes (24). Contrairement à la *jma'a* idéale des nationalistes et d'autres acteurs politiques, celle observée par les militants de la société civile n'est pas démocratique. La condition pour que cette valeur traditionnelle perdure est qu'elle épouse des valeurs universelles.

Avec les acteurs politiques, les militants et les intellectuels, nous assistons à un discours explicite sur les valeurs traditionnelles. Après l'indépendance du Maroc, les nationalistes voulaient donner une légitimité aux nouvelles institutions démocratiques (parlement, communes) en les rattachant à des valeurs traditionnelles. Pour les militants de la société civile, l'autorité du passé ne suffit plus, ce qui compte c'est l'autorité des valeurs démocratiques. La conformité au présent est plus importante que la conformité au passé. L'attachement à une valeur traditionnelle ne va pas de soi, il est discuté à la lumière des valeurs universelles. Même lorsque la valeur traditionnelle est maintenue, ce sont des raisons pragmatiques qui sont avancées : la *jma'a*, cadre de mobilisation et de débat public, est utile pour l'initiation et le maintien du développement rural.

Devenir des valeurs communautaires

Pour esquisser des perspectives pour l'avenir, nous serons amenés à faire allusion à d'autres données qui, faute de temps, n'ont pas été examinées ci-dessus. Concernant les valeurs communautaires, nous aurons trois scénarios dont les signes sont déjà observables.

1. Les valeurs communautaires traditionnelles ne seront maintenues, et pour peu de temps, que par des communautés marginalisées disposant encore de biens collectifs traditionnels à gérer (mosquée, équipements hydrauliques, parcours, etc.).
2. On assistera aussi à l'éclatement des biens collectifs qui conduira rapidement à l'érosion des institutions communautaires et des valeurs qui les inspiraient. Des villages seront réduits à leur aspect morphologique le plus simple : des agrégats de maisons. La solidarité collective disparaîtra suite à la disparition des pratiques qui lui donnaient forme : l'irrigation, la transhumance, les fêtes collectives, les pèlerinages, les moussems, etc. Ce processus est ancien ou en cours dans plusieurs parties du Maroc rural. Chez plusieurs tribus transhumantes, les gens fixés en montagne ou en plaine chassent leurs confrères qui avaient l'habitude de transhumer chez eux. Devenus agriculteurs, ils ne supportent plus la venue des troupeaux qui endommageraient les

(24) Rapportant des expériences d'associations villageoises dans le Haut Atlas, Fatema Mernissi écrit : « La modernité, c'est d'avoir toujours le choix entre plusieurs alternatives [...] On est libre de penser tout notre patrimoine, berbère, arabe, méditerranéen, universel... Les solidarités traditionnelles de la *jma'a* doivent être sérieusement analysées comme capital social et articulées à des stratégies globales, et non bloquées dans des modèles archaïques d'allégeance stupides et insensées. Le capital social du Haut Atlas, la solidarité de la *jma'a* n'auront une portée moderne que si ils sont insérés dans des stratégies nationales, maghrébines, méditerranéenne et universelles... Comment échapper aux identités tribales et nous en construire d'autres basées sur le respect des droits universels ? » (Mernissi, 139)

cultures (Hart, 2000). L'hospitalité, la solidarité, la fraternité (*lkhawa* en arabe, *tagmat* en berbère) et d'autres valeurs perdront de plus en plus les occasions économiques et rituelles de leurs manifestations. Les conséquences sociales de la désagrégation des structures traditionnelles et l'émergence de l'autonomie individuelle sont difficiles à prévoir de façon générale. On peut s'attendre à l'accroissement des tensions, des conflits sociaux et des déviations que l'autorité de la communauté atténuait. Les projets des jeunes ruraux seront de plus en plus individuels. Par exemple, l'émigration rurale des jeunes garçons et tout récemment des jeunes filles sera de plus en plus un projet individuel et non pas familial.

3. Pour la majorité des communautés qui auront la chance de conserver leurs biens collectifs, les valeurs communautaires changeront en raison de leurs inadéquations aux nouveaux contextes politiques et économiques. Le contexte politique rendra de plus en plus difficile le maintien d'une cohésion traditionnelle basée sur l'acceptation des discriminations sociales (entre étrangers et originaires, jeunes et adultes, hommes et femmes, etc.). Les communautés seront amenées à fonder les liens sociaux sur de nouvelles valeurs et institutions. De plus, le contexte socio-économique accentuera le décalage entre la volonté de l'autonomie des individus et les valeurs traditionnelles basées sur les anciennes formes de solidarité communautaires.

Le scénario qui aura le plus de chance de s'imposer et de se diffuser consistera dans la recomposition (là où elles existent déjà), la réactivation (là où elles ont disparu) ou l'invention (là où elles n'ont jamais existé) de valeurs communautaires autour de nouveaux biens collectifs introduits par les pouvoirs publics, les organismes internationaux, les associations et d'autres intervenants (eau potable, électrification, dispensaire, école, etc.). Comme l'urbanisation aura encore du chemin à faire, les anciennes valeurs trouveraient dans ces nouveaux biens collectifs un second (ou un nouveau) souffle. Car l'approche qui s'imposera de plus en plus, notamment suite à son adoption progressive par les pouvoirs publics, est celle communautaire et participative (25). Les nouveaux biens collectifs seront gérés non pas par l'Etat mais par les communautés elles-mêmes. La gestion de ces biens exige des compétences que même les vieux notables alphabétisés ne possèdent guère. Pour assurer une gestion transparente, la majorité des intervenants (pouvoirs publics, organismes internationaux...) exige la constitution d'une association. Le contexte futur pour les valeurs communautaires sera dominé par l'introduction de biens collectifs et de dispositifs institutionnels modernes.

Cependant c'est au niveau des acteurs et des structures sociales que le changement sera remarquable. La dynamique créée autour de l'idée de la société civile conjuguée avec le retour de jeunes instruits dans leur milieu d'origine favorise l'émergence de nouveaux leaders. Les jeunes qui gèrent les associations locales domineront le paysage socio-politique rural. Les anciens notables seront contraints de compter sur leur compétences pour créer l'association, rédiger des rapports, tenir une comptabilité, assurer la maintenance des équipements techniques collectifs, etc. La nature des biens collectifs et le dispositif institutionnel qui l'accompagne favoriseront une nouvelle division du travail qui renforcera le pouvoir des jeunes instruits. Le leadership des communautés rurales ne sera plus le monopole des « anciens ». A côté seront créées de nouvelles structures dominées par les jeunes qui établiront de nouveaux fondements du pouvoir (savoir technique et juridique, relations avec les bailleurs de fonds...) et diffuseront les nouvelles valeurs référant à la citoyenneté, à la démocratie, au développement, à l'écologie, etc.

(28) Citons à titre d'exemples : le PAGER (Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales, ministère de l'Équipement), le Programme rural (ministère de l'Intérieur et UNICEF), PCIME (Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, ministère de la Santé), Agence de développement social et tout récemment l'INDH (Initiative nationale pour le développement humain).

La relation entre valeurs traditionnelles et valeurs modernes sera de moins en moins pensée sur le mode de la continuité. Le passé ne servira guère d'alibi pour justifier l'introduction des innovations institutionnelles. Aux valeurs modernes adoptées on n'essaiera pas de trouver des équivalents (ou supposés tels) dans le passé. On mettra davantage l'accent sur l'incompatibilité entre valeurs traditionnelles et valeurs modernes. Pour être légitime, les premières devront être en conformité avec des valeurs jugées universelles comme l'égalité des sexes, la non-discrimination entre originaires et étrangers, entre jeunes et adultes, etc. L'accès des étrangers et notamment des femmes aux associations et aux postes de responsabilité sera un grand enjeu pour les jeunes leaders ruraux (Jaidi et Rachik). Défendre l'égalité entre hommes et femmes, entre originaires et allogènes était inconcevable en milieu rural il y a une vingtaine d'années. Le processus est encore à ses débuts, mais tout porte à penser qu'il se diffusera. D'autres associations culturelles, en rapport notamment avec le mouvement amazigh, se développent en milieu rural. Là aussi, c'est en référence à des principes universels (respect de la diversité linguistique et culturelle, le droit d'apprendre dans sa langue maternelle...) que la langue et la culture berbères sont et seront de plus en plus défendues. Ce processus d'universalisation des valeurs gagnera du terrain à mesure que se renforceront les intervenants situant leurs sources de légitimation non seulement dans le cadre d'un pays, d'une tradition mais à une échelle universelle, planétaire.

Dans un contexte rural qui sera dominé par les jeunes leaders travaillant dans un cadre associatif et gérant des biens collectifs modernes, le contenu des valeurs communautaires sera de moins en moins fondé sur la réinterprétation et le compromis avec le passé, mais de plus en plus sur un discours pragmatique et à caractère universel. Par exemple, l'approche communautaire est déjà adoptée non pas seulement par respect au passé mais surtout parce qu'elle permet de réduire les dépenses publiques, accroître le sens civique chez les intéressés et assurer la transparence...

SYNTHÈSE DU DÉBAT DU TROISIÈME AXE

Mohamed CHERKAOUI

GEMAS, Paris

Qu'il s'agisse des normes générales ou des normes communautaires, on construit habituellement l'axe normatif et axiologique selon la dichotomie classique tradition/modernité. Du côté de la tradition, on souligne l'importance du passé et de son héritage, le respect de l'autorité fondée sur la coutume et l'habitude, la primauté du groupe sur l'individu, des relations sociales reposant sur des principes communautaires et fraternels, l'irrationalité des comportements, le refus du changement. Pour sa part, la modernité renvoie à l'importance accordée au présent et à l'avenir, l'autonomie et la valorisation de l'individu comme principe fondateur de la société, le rejet de toute contrainte non fondée sur des règles acceptées par l'individu après délibération, la rationalité des décisions prises selon des critères instrumentaux, des relations sociales fondées sur l'intérêt et leur monétarisation, la croyance dans les bienfaits du changement et le progrès maîtrisables scientifiquement et techniquement.

Or, cette dichotomie est de plus en plus remise en question par tous les travaux, qu'ils soient anthropologiques ou sociologiques, qu'ils se fondent sur des observations locales mais intensives ou des données d'enquêtes extensives qui embrassent tous les aspects de la société. Il en est ainsi des contributions au forum sur la prospective Maroc 2030.

A partir de l'analyse de plusieurs enquêtes nationales et internationales, les deux contributeurs essaient de tester certaines hypothèses déduites des théories de la modernisation. Celle-ci serait un processus typiquement occidental que les sociétés non occidentales ne pourraient suivre qu'en abandonnant leurs cultures traditionnelles. Cette dichotomie entre le moderne et le traditionnel a été jugée trop élémentaire et l'évolutionnisme qui la sous-tend, naïf. Aux hypothèses ethnocentriques, donc culturellement non neutres, qui prédisent la convergence des valeurs par abandon des normes traditionnelles et leur remplacement par les valeurs « modernes », on oppose une autre théorie qui met l'accent sur la persistance des normes traditionnelles en dépit des changements économiques et politiques. L'une des études montre qu'il n'est pas exclu de voir une recomposition, une réactivation ou même l'invention de règles normatives communautaires autour de nouveaux biens collectifs introduits par les pouvoirs publics, les organismes internationaux, les associations et d'autres acteurs sociaux.

On ne peut donc s'en tenir à une vision unidimensionnelle et évolutionniste de la modernité comme simple refus de la tradition. Il pourrait même y avoir une version « moderne » des normes traditionnelles qui reposerait sur une adhésion réfléchie, rationnelle et compatible avec l'acceptation de principes plus proches de la « modernité ».

Prenons l'exemple de traditions qui sont en étroite relation avec des activités collectives vitales. Elles ont d'autant plus de chance d'être respectées et de devenir pérennes qu'elles sont primordiales pour l'économie du groupe. Mais les individus les respectent non pas seulement pour des raisons de tradition pure ou de respect des ancêtres mais également et peut-être surtout en raison de l'existence d'un droit local et de l'intérêt qu'ont les individus à se conformer aux règles de la tradition.

Si certains aspects du « traditionalisme » des sociétés modernes, tels qu'ils paraissent se dégager des résultats des analyses des enquêtes européennes, semblent bien associés à des fragments

résiduels de la vision « communautaire » de la vie sociale, on note cependant qu'ils ne sont pas antinomiques d'une orientation moderniste. Ainsi les Européens « traditionnels » se déclarent-ils plus en faveur du développement des technologies nouvelles, ils expriment également une préférence pour les valeurs de « développement personnel », deux registres de valeurs qui sont habituellement vues comme liées à la modernité. Ils adhèrent résolument aux normes de la morale publique, aux lois et aux règlements, pas seulement aux normes traditionnelles qui régulent la vie sociale dans un cadre plus restreint, celui de la famille ou de la communauté de résidence, par exemple.

Par ailleurs, il n'est pas étonnant que la religion joue un rôle fondamental dans l'orientation vers tel ou tel pôle du continuum tradition/modernité. Le point essentiel est que l'affiliation religieuse ou son absence constituent le facteur principal contribuant à expliquer la variation des attitudes dans le domaine qui structure les valeurs des Européens et qui s'organise autour du degré d'adhésion aux valeurs traditionnelles.

La tradition disparaît-elle avec le renouvellement des générations ? Si l'on admet que les générations anciennes ont été socialisées selon les valeurs anciennes, on doit s'attendre à ce que celles-ci s'effacent lentement et progressivement. De fait, les Européens les plus âgés sont les plus proches du pôle traditionnel des valeurs tandis que les plus jeunes en sont les plus éloignés. Cependant, là encore, l'explication générationnelle n'emporte pas totalement la conviction pour expliquer la permanence du pôle traditionnel dans l'organisation des valeurs européennes. La permanence des normes traditionnelles est un fait irréductible.

Les analyses des données marocaines infirment encore plus nettement la théorie de la convergence. Contrairement à ce à quoi on pouvait s'attendre, au Maroc, l'opposition tradition-modernité n'est pas le facteur structurant l'organisation des valeurs. Un fait important à souligner est que la dimension « traditionnelle » des valeurs n'apparaît qu'en quatrième position après trois autres dimensions. Elle est en effet précédée par ordre d'importance par : 1) le degré d'adhésion à la société et à son mode de gouvernement (autorité, confiance dans les institutions, satisfaction à l'égard du mode de gouvernement) ; 2) l'orientation en matière d'éducation des enfants ; 3) le degré d'implication économique.

On ne doit toutefois pas interpréter ce résultat au sens où les valeurs traditionnelles occupent une faible place dans ce pays. Les valeurs des échelles du « traditionalisme » sont toujours d'un niveau plus élevé au Maroc qu'en Europe. Les Marocains sont nettement plus portés que les Européens à adhérer aux valeurs traditionnelles, et ils ont entre eux des orientations beaucoup moins divergentes sous ce rapport. Le traditionalisme moral des Marocains se combine à des attitudes modernes dans certains domaines de la vie économique et sociale.

Le fait que les Marocains adoptent des attitudes très traditionnelles en matière de mœurs ne les empêche pas d'adhérer autant ou plus que les Européens à des idées « modernes » dans le domaine économique et social. Le résultat concernant les attitudes des Marocains à l'égard du rôle des femmes dans la société est particulièrement frappant. Les Marocains se déclarent en faveur d'un rôle « moderne » des femmes dans la vie économique et sociale. Ces résultats sont confirmés lorsqu'on analyse les corrélations entre le traditionalisme en matière de mœurs et les attitudes économiques et sociales des Marocains. On n'observe pas de corrélation significative entre le traditionalisme et les attitudes à l'égard de l'idée de concurrence, de la reconnaissance du mérite dans le salaire ou du travail féminin. L'adhésion à des règles morales strictes ne constitue pas un frein à l'adoption d'idées réputées « modernes » en matière économique et sociale.

Cependant, l'adoption de valeurs traditionnelles n'est pas sans effet sur tous les domaines de la vie sociale. Le « modernisme économique » des Marocains ne semble pas s'opposer à un rôle fort de l'État dans la protection économique des individus (l'État devrait avoir davantage la responsabilité pour satisfaire les besoins de chacun *versus* les individus devraient avoir davantage la responsabilité de subvenir à leurs propres besoins). L'État, le pouvoir royal au Maroc, demeurent aux yeux de beaucoup de Marocains le principal agent de développement et d'orientation du pays. Ils restent relativement réservés à l'égard de la démocratie et de la participation à la vie sociale. Les Marocains et les Européens s'opposent principalement sur leur niveau d'adhésion à la démocratie plutôt que sur les valeurs du marché.

Trois types de valeur peuvent être prises en compte pour élaborer des scénarios : les valeurs du "marché", les rapports sociaux, les traditions morales.

Quatre scénarios peuvent être envisagés pour le Maroc.

*1. Le scénario de la **modernisation forcée** combinerait l'adhésion aux valeurs du marché à une conception sociétairer des rapports sociaux et à l'individualisme moral. Le résultat de cette évolution est un Maroc modernisé selon le modèle occidental.*

*2. Le scénario du **retour au modèle traditionaliste**, opposé au précédent, se signale par un rejet des valeurs du marché, l'adhésion à une conception communautaire des rapports sociaux, la permanence du traditionalisme moral.*

Au vu des résultats des enquêtes, ces deux scénarios paraissent peu probables. Ce sont plutôt des scénarios mixtes qui pourraient prévaloir. On peut en imaginer deux variantes :

*3. Un scénario de la **modernisation différentielle à orientation étatique-autoritaire** pour lequel l'adhésion aux valeurs du marché s'accompagnerait du maintien d'une conception traditionnelle des rapports sociaux et des valeurs morales reposant sur des convictions religieuses fortes, avec un pouvoir central investi d'une autorité religieuse qui régule et modernise la société. L'attitude à l'égard de l'autorité, des institutions et du mode de gouvernement est le premier facteur clivant des valeurs au Maroc. On a donc de bonnes raisons de penser que, au Maroc, le traditionalisme moral ne s'oppose pas à la modernisation économique mais qu'il reste assez contradictoire avec la modernisation politique. Dans ce contexte, les valeurs communautaires traditionnelles ne seront maintenues, pour un temps seulement, que par des communautés marginalisées disposant encore de biens collectifs traditionnels à gérer comme la mosquée, les équipements hydrauliques ou les parcours. Toutefois, il faut s'attendre à l'érosion constante de ces institutions et à leur prise en charge par les pouvoirs central ou local, à moins qu'elles changent et s'adaptent aux nouveaux contextes économique et politique.*

*4. Un scénario de la **modernisation différentielle à orientation libérale-démocratique** pour lequel l'adhésion à la démocratie et la participation active des citoyens à la vie sociale accompagneraient le développement économique, même si les mœurs restent organisées autour de valeurs traditionnelles où la religiosité conserverait une place importante. Ce scénario semble moins en phase avec les données examinées, mais il peut constituer une phase d'évolution du scénario 3 en considérant que le développement économique a inévitablement, à terme, des effets sur la culture politique, ne serait-ce que pour des raisons structurelles.*

AXE 4 : MOUVEMENTS SOCIAUX ET ACTION COLLECTIVE

De l'islamisme au fondamentalisme

Mohamed TOZY

Université Hassan II

Introduction

L'Islam est la religion la plus importante au Maroc, elle se confond avec l'identité du pays. L'islam marocain est officiellement sunnite, mais l'islam historique rend compte de la complexité de cette religion, sa diversité et sa capacité d'adaptation à la demande sociale et au contexte particulier du pays.

La religion musulmane a connu d'énormes mutations, aussi bien au niveau de sa production exégétique que dans ses composantes sociologiques. Au cours de ces vingt dernières années, les pays totalement ou partiellement musulmans vivent de multiples bouleversements : une expansion démographique, qui participe de l'explosion démographique décalée du tiers monde ; un milliard de musulmans, majoritairement jeunes ; une urbanisation inédite de cette population amplifiée par un exode massif des ruraux.

De ce fait, l'Islam est en passe d'être dissocié d'un territoire bien déterminé aux frontières connues. L'Europe occidentale compte une dizaine de millions de musulmans "sociologiques" (de culture ou de parents musulmans). Ils sont souvent citoyens de leur pays de résidence ou sont en passe de le devenir à la faveur de l'assouplissement des procédures d'acquisition de la nationalité sans que cela ne pose de problèmes existentiels importants à une majorité d'entre eux. En Europe centrale et orientale, la chute du mur de Berlin et le redéploiement identitaire des différentes communautés ont bouleversé la carte des frontières religieuses dans les Balkans, mais aussi en Asie centrale et dans le Caucase.

Ces mutations démographiques et géographiques s'accompagnent de très forts changements culturels au sortir du mode de production agraire. A partir des années soixante-dix, la généralisation relative de la scolarisation a produit des transformations radicales dans le tissu social. La majorité des jeunes adultes nés après les indépendances sont alphabétisés, alors que leurs parents ne le sont pas ou du moins le sont autrement. De ce simple fait, le choc entre générations est devenu inévitable. Il a conduit à une remise en cause de la culture des pères ou du moins à sa reconstitution sur de nouvelles bases et à partir de nouvelles compétences. La performance exégétique, qui est le droit et la compétence légitime pour lire et interpréter les textes de la tradition, est désormais totalement déconnectée du système de transmission personnalisée des oulémas. Une nouvelle classe d'intellectuels apparaît, elle revendique l'accès direct aux textes sacrés à travers les livres. Comme le rappelait déjà Berque dans *le Maghreb entre les deux guerres*, le *hifz* a cédé la place à la *moutalà'a* et au manuscrit jalousement gardé en famille, à la *Revue de vulgarisation*, voire au document électronique.

En outre, cette nouvelle génération n'a pas connu le colonialisme, la parenthèse nationaliste qui a légitimé le pouvoir autoritaire des pères est totalement délégitimée par l'incapacité des vieilles élites à prendre en charge un idéal de justice sociale et de changement politique.

Tous ces changements interpellent de nouveaux repères pour identifier l'islam et en rendre compte dans une perspective dynamique en rupture avec les préjugés essentialistes et le discours prescriptif de la religion officielle.

Redéploiement du religieux au Maroc : usages et discours

L'islam officiel

Les modes d'insertion de la dimension normative de la religion musulmane dans le dispositif institutionnel du Royaume du Maroc sont multiples. Ils concernent aussi bien le corpus légal qu'une pratique politique référant à l'Islam comme mode de légitimation.

Le Maroc a fait le choix du rite unique, le malikisme, contrairement à d'autres pays où cohabitent plusieurs rites, comme c'est le cas en Algérie. Ce choix du rite malikite n'est pas nouveau, il procède d'une longue maturation historique où se sont mêlés le savoir-faire des Andalous obligés de composer avec un contexte mouvant où l'islam était confronté directement à la chrétienté et la combinaison d'un puritanisme amazigh aussi pragmatique que rigoriste. De ce fait, l'option politique actuelle de fonder le projet de « nationalisation » pour ne pas dire d'autochtonisation de l'islam marocain sur le malikisme pour le mettre à l'abri de la vague déferlante du salafisme international n'est pas née du vide. Sa force est de s'appuyer sur une histoire particulière de la production de l'idéologie religieuse par les différents sultans du Maroc et encore plus sur une religiosité particulière métissée, travaillée par les différents terroirs dont des illustres anthropologues ont souligné les particularismes (Geertz, Gellner, Berque). Toutefois, il faut peut-être préciser que l'adaptation du malikisme à la demande sociale et politique est redevable plus aux principes de raisonnement juridique (*qyass*, *istihssane* et *maslaha*) et aux rapports de forces politiques qu'à une quelconque vertu particulière. Les *fouqahas* malikites peuvent être portés vers un conservatisme qui découragerait toute innovation et toute velléité de progrès.

Pour des raisons politiques, la monarchie a dès l'indépendance choisi de s'appuyer sur des forces sociales et culturelles conservatrices – le monde rural, les oulémas traditionalistes – et sur une conception « fondamentaliste » de la religion. Les modes d'insertion de la dimension normative de la religion musulmane dans le dispositif institutionnel du royaume du Maroc sont multiples. Ils concernent aussi bien le corpus légal qu'une pratique politique référant à l'islam comme mode de légitimation. Ce conservatisme a quand même eu la vertu d'entretenir un certain pluralisme plus par résignation que par choix politique.

L'inscription de la gestion du culte dans l'agenda politique date du début des années quatre-vingt. Elle intéresse principalement trois domaines : la définition du rôle et de la fonction des oulémas, la gestion et l'encadrement de l'usage des mosquées et la formations des techniciens du culte.

Le nouveau règne a inscrit sa politique religieuse dans la continuité du précédent. Dès son intronisation, Mohamed VI a marqué le coup en allant se recueillir sur les tombeaux de Moulay Idriss de Zerhoun. Le geste est symbolique et renvoie à une lecture traditionnelle du contenu et du profil de la religiosité marocaine. Il renvoie aussi à une sorte de prééminence du chérifisme considéré comme un particularisme positif. En cinq ans, Mohamed VI a fait plusieurs discours à contenu religieux. Les premiers discours sont inscrits dans la continuité d'une gestion subie et patrimonialisée du religieux. Deux exemples peuvent illustrer cette assertion : le discours adressé

au Tidjanes réunis à Dakar, où le roi confirme l'attachement du royaume au soufisme (1) ; et le discours à l'adresse des ouléma et des conseils régionaux des ouléma du royaume à Tétouan à l'occasion de l'installation du Conseil supérieur (15 décembre 2000). Ce discours, inscrit dans le prolongement des options choisies par le nouveau régime visant la difficile conciliation entre islam et démocratie, ne déroge pas à l'habitude (2).

Le tournant du 11 Septembre et surtout les attentats de Casablanca et de Madrid ont transféré la religion de l'espace de légitimité à l'espace de sécurité. Le premier n'intéressait que le Maroc, alors que le second participe de l'équilibre régional, voire mondial. Cette nouvelle donne a rendu obligatoire une politique religieuse volontariste. Les leviers sont restés les mêmes, mais les options sont devenues plus tranchantes. Désormais, le Maroc à travers son roi affiche son particularisme et restaure son indépendance religieuse en confirmant son attachement au rite malikite dans une perspective de distanciation avec le rite hanbalite (3).

La restauration du malikisme occulte quelque part le côté rigoriste et puritain du rite, surtout quand il est associé à l'*ascharisme* tardif et met en valeur l'histoire particulière du malikisme historique au Maroc et sa capacité à répondre à une demande religieuse caractérisée par le pragmatisme et une forme d'opportunisme sécularisé des Berbères. Les artisans de la politique religieuse sont devant un dilemme : comment invoquer un *ascharisme* proche d'une évolution *hanbalite* mais nécessaire pour accentuer le particularisme de l'islam marocain et le rendre capable de se protéger contre l'islam d'Orient et particulièrement le chiïsme, sans renoncer en même temps au malikisme historique amazighifié. La solution n'est pas évidente, même si le discours est clair (4), le choix d'un rite dont l'interprétation part du vécu de la société marocaine

(1) « Comme vous le savez, Notre dynastie alaouite chérifienne s'est toujours attachée à préserver ce précieux legs religieux et civilisationnel. Elle a constamment eu pour ambition de servir l'Islam et de se rapprocher de Dieu par des actes vertueux, n'ayant point cessé de s'intéresser au soufisme sunnite, à ses hommes et à ses enseignements, tout en raffermissant les liens avec ses savants et ses pieux exégètes. Celle des confréries qui a le plus bénéficié d'une attention particulière et d'un soutien constant de nos aïeux est la confrérie sunnite des Al Tijan. Nous n'en voulons pour preuve que les gestes de prodigalité, de vénération, de mécénat et d'assistance auxquels ont eu droit le fondateur de la confrérie, Cheïkh Ahmed Tijani, ses descendants et ses adeptes, de la part de notre aïeul Moulay Slimane, de notre grand-père, Mohammed V, et de notre père défunt, Amir Al-Mouminine, S.M. le Roi Hassan II, stimulant ainsi les efforts constants déployés par ces vénérables soufis en faveur de la propagation de l'Islam » (Message de S.M. le Roi Mohammed VI aux participants aux 19^e journées culturelles tidjanes (27 novembre 1999).

(2) « Nous voulons que nos conseils des Ouléma soient un espace approprié permettant aux Ouléma d'accomplir la mission religieuse et patriotique, à commencer par l'encadrement des citoyens et des citoyennes partout où ils se trouvent, pour raffermir leur foi, prémunir leur doctrine et éclairer leurs esprits et leurs cœurs de façon à les conforter en tant que croyants attachés à leur religion et à leurs valeurs sacrées, à l'abri des courants de dénaturation et de déviation. Cela implique d'élargir le champ d'action de la prédication et des cours d'orientation et la participation active à l'opération de lutte contre l'analphabétisme pour la conduite de laquelle Nous avons ordonné l'ouverture des mosquées et l'organisation régulière de cycles de formation aux préposés du culte, en coordination avec Notre ministère des Habous et des Affaires islamiques, avec l'impératif d'accorder l'intérêt requis à la femme et à son implication dans les secteurs vitaux auxquels elle est en mesure de contribuer. »

(3) « Depuis quatorze siècles, en effet, les Marocains ont choisi d'adopter l'Islam parce que, religion du juste milieu, il repose sur la tolérance, honore la dignité de l'homme, prône la coexistence et récuse l'agression, l'extrémisme et la quête du pouvoir par le biais de la religion. C'est à la lumière de ces enseignements que nos ancêtres ont édifié une civilisation islamique et un Etat indépendant du Califat du Machrek, se distinguant par son attachement à la commanderie unique des croyants, par son ouverture en matière de culte et par l'exclusivité du rite malékite. » (discours du Trône 2003)

(4) Les Marocains, en effet, sont restés attachés aux règles du rite malékite qui se caractérise par une souplesse lui permettant de prendre en compte les desseins et les finalités des préceptes de l'Islam, et aussi par son ouverture sur la réalité. Ils se sont employés à l'enrichir par l'effort imaginatif de l'Ijtihad, faisant de la sorte la démonstration que la modération allait de pair avec l'essence même de la personnalité marocaine qui est en perpétuelle interaction avec les cultures et les civilisations. Est-il donc besoin pour le peuple marocain, fort de l'unicité de son rite religieux et de l'authenticité de sa civilisation, d'importer des rites cultuels étrangers à ses traditions ? Nous ne le tolérerons pas, d'autant plus que ces doctrines sont incompatibles avec l'identité marocaine spécifique. » (discours du Trône 2003)

et privilégie *al maqassid* sur *al ousoul*, le *amal* sur le *fiqh* a toujours été considéré comme un pis-aller cachant une sorte d'opportunisme honteux que les clercs ont tendance à mépriser. A supposer même que les mentalités évoluent sous la pression politique, les capacités offertes par les techniciens du culte restent en-deçà de la demande aussi bien qualitativement que quantitativement. Les difficultés de changer la *moudouwna* leur sont d'ailleurs tributaires, il a fallu passer par un coup de force politique pour que la théologie suive, dans la confusion et avec une technicité moyenne.

Les défis de l'islam politique ou la réinvention politique de la religion

Dans la courbe qu'on croyait linéaire d'un désenchantement du monde, ou du moins d'une sécularisation homothétique avec une décléricalisation, le retour du religieux dans la vie politique fait désordre pour des chercheurs qui ont assis leur hypothèse sur l'irréversibilité d'un progrès désenchanté fondé sur des partis-pris rationalistes hérités des Lumières. Même si l'hypothèse est discutable, on ne peut pas renier l'idée d'une diminution de la place de la religion en tant qu'horizon indépassable. Néanmoins, sa présence est restée forte, d'autant plus que les régimes politiques musulmans ont d'emblée fait de l'islamisation une affaire d'Etat en y mêlant des impératifs de légitimation des autoritarismes ; de construction nationale en opposition avec les puissances coloniales et de délégitimation des idéologies concurrentes comme le communisme.

Les politiques publiques religieuses de pays a priori construits sur des idéologies séculières comme l'Égypte, le Pakistan, l'Algérie, l'Arabie saoudite, la Turquie et le Maroc présentent de profondes similitudes : monopole de la production religieuse, contrôle de la formation des clercs religieux et islamisation du référentiel politique : de la reconstitution d'un socialisme aux couleurs de l'islam à une invention presque *ex nihilo* du statut de commandeur des croyants en passant par la prise en charge d'un rite fondamentaliste par l'Etat (Arabie saoudite).

L'islam qui en a résulté est décliné en islamisme revendicatif. Il est l'enfant des politiques publiques autant que celui des processus de modernisation. Précisons d'emblée que la démultiplication des mouvements et des modes d'expression religieux nouveaux rend compte, plus que tout autre, d'une présence massive et prégnante d'une demande de redéfinition des contours d'un nouveau champ politique moderne qui puisse prendre en charge et donner sens aux stratégies de survie de nouveaux groupes sociaux coupés, le plus souvent, de leurs attaches communautaires et mus par des demandes de mobilité sociale, spatiale et économique.

Si l'islamisme est appréhendé comme une des réponses possibles à une crise identitaire, c'est par rapport à la modernité que cette crise est diagnostiquée et non par rapport à l'Occident, à moins d'accepter l'amalgame entretenu par les islamistes eux-mêmes et de soutenir que les difficultés d'adaptation aux conséquences de la modernité ne concernent pas les Occidentaux. Olivier Roy rappelle à juste titre d'ailleurs que les islamistes sont une étape vers « le désenchantement du monde dans la mesure où ils empruntent à la modernité le refus du retour à la tradition réelle au nom d'une tradition fantasmée : ils refusent la religiosité populaire, le village, le soufisme... ».

L'idée que l'islamisme soit une conséquence directe des processus de modernisation mérite qu'on s'y attarde. L'islamisme peut être envisagé comme une réponse ponctuelle aux besoins de mobilité sociale et de « re-localisation » dans un environnement aux dimensions universelles.

Le paradoxe d'un besoin de mobilité spatiale et sociale extrême et de référent en apparence fixe caractérise l'islamisme. Les *tabligh* ont en quelque sorte inauguré ce cycle migratoire. Mais c'est

l'islamisme européen qui préfigure ce qu'aurait pu être l'islamisme dans le monde musulman sans les cloisonnements imposés par les Etats-nation et la difficulté à franchir des frontières très étanches. La facilité de déplacement des islamistes dans l'espace européen et leur grande mobilité rendent compte d'un besoin lancinant de se soustraire à un environnement verrouillé. L'islamisme offre en quelque sorte une possibilité de s'affranchir d'une culture agraire et joue la fonction de ce que les sociologues de la modernité appellent un système abstrait de référence capable d'universaliser les repères dans une perspective de mobilité extrême, tout en les dotant d'un contenu fortement localisé.

Au lendemain des attentats du 11 Septembre comme après le 16 Mai à Casablanca, les islamistes ont été les premiers à être dénoncés. Un groupe proche du cheikh Yacine a été reçu le 13 septembre par l'ambassadrice des USA à Rabat et l'a assurée de leur compassion. Le mouvement *Attajdid* a publié un communiqué dénonçant les attentats. Les mouvements de l'islam politique y refusent l'amalgame et redoutent une instrumentalisation de ces événements pour l'évacuer du champ politique.

Deux organisations dominent la scène politique islamiste marocaine, *Al Islah wa Attawhid* (Réforme et unicité) et *Al 'Adl wa al Ihssan* (Equité et don de soi). Puissantes, bien que moins structurées que dans d'autres pays arabes, elles cherchent désormais à acquérir une présence politique légale et tentent de profiter de l'ouverture qui a caractérisé la fin du règne de Hassan II.

De *Al Islah wa Attawhid* au PJD

L'association *Al Islah wa Attawhid* a été créée en 1982, sous le nom de *Jama'a al Islamiya* (Communauté islamique), par deux anciens membres de la Jeunesse islamique, premier mouvement islamiste marocain dissous après que des responsables (notamment son fondateur, M. Abdelkarim Moti) eurent été impliqués dans l'assassinat d'Omar Benjelloun, leader syndicaliste et dirigeant de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), en 1975.

Ensuite, à partir de 1984 et de la première vague d'arrestations, l'organisation remet en question l'action clandestine et adopte une stratégie de lutte politique. La troisième phase a commencé en 1992, en réaction aux événements d'Algérie, et s'est caractérisée par une modification du nom de l'association qui s'intitule alors *Al Islah wa Attajdid* (Réforme et renouveau).

1996 inaugure la dernière étape. Une partie des membres du bureau de la *Jama'a* rejoint le parti du docteur Al Khatib, le Mouvement populaire constitutionnel et démocratique (MPCD). Le congrès du parti, tenu en juin 1996, a confirmé l'accord de partage des sièges du bureau politique entre la vieille garde du MPCD et les quadragénaires du mouvement. Quelques mois après, l'association change encore de nom. Elle s'appelle désormais *Al Islah wa Attawhid* (Réforme et unicité). A la suite des élections de 1997, le nouveau rapport de force au sein du MPCD s'est traduit également par un changement de nom de ce parti, devenu le Parti de la justice et du développement (PJD), pour afficher sa nature explicitement islamiste. Ses différentes participations au processus électoral ont fini par l'accréditer d'une certaine normalité que les événements du 16 Mai n'ont que peu entamée.

Autant durant les élections législatives qui se sont déroulées au Maroc le 27 Septembre 2002 que durant les communales de septembre 2003, le jeu politique est largement déterminé par la présence des islamistes, que ce soit le parti Justice et Développement, déjà présent au parlement et représenté par une quarantaine de députés, ou le Mouvement pour la Communauté, l'Alternative civilisationnelle et surtout le mouvement de Yacine, Justice et Bienfaisance, qui ne participent pas mais pèsent de façon substantielle sur le scrutin dans le sens de l'abstention (15 %

des bulletins sont nuls). Parmi les partis politiques, les islamistes sont, en effet, les seuls à occuper le terrain social aux côtés du monarque (Fondation Mohamed V), des mouvements associatifs, des fondations et, depuis le 16 Mai, du gouvernement lui-même. Il est logique que les islamistes cherchent à convertir ces atouts (visibilité de leurs actions, proximité avec la population, disponibilité) en sièges. Les élections de 2002 anticipent l'horizon 2007. L'intervalle des cinq années constitue une mise à l'épreuve des islamistes. Mise à l'épreuve politique mais surtout idéologique et organisationnelle.

Le parti qui passe d'une fonction tribunicienne sans trop de responsabilités que celle d'esquisser un projet de société est obligé de se construire comme un parti prétendant au pouvoir en mettant en avant sa compétence ; pour ce, il est obligé de passer par les mêmes séquences que tout parti à fond de commerce idéologique : restructuration pour mettre à l'écart ou maîtriser les idéologues dans le cas d'espèce les *dou'ats*, nécessité de penser à des éventuelles alliances contre-nature et, par conséquent, à remiser les exigences de piété et s'inscrire dans des compromis qui impliquent des réinterprétations du dogme en jouant sur un fil tenu entre opportunisme et pragmatisme, marginalisation de la base et des congrès régionaux à consonance populiste au profit des états-majors technocratiques.

Al 'Adl wa al Ihssane

L'autre association islamiste, *Al 'Adl wa al Ihssane* (Équité et don de soi), non reconnue par le pouvoir, est, de loin, la plus importante, autant par ses effectifs que par la qualité de son corpus doctrinal. Elle mêle le charismatique et l'activisme politico-religieux. Ce profil singulier s'explique par la biographie de son fondateur et figure emblématique, le cheikh Abdessalam Yacine. Agé d'environ soixante-dix ans, ancien cadre du ministère de l'Éducation, il peut se prévaloir d'une expérience pédagogique de plusieurs années et d'une maîtrise parfaite des langues arabe et française. Sur le plan religieux, il fut, dans les années soixante, adepte de la confrérie mystique *Bûshichiya*, où il devint très écouté par son cheikh. Au début des années soixante-dix, il quitta la confrérie, non pour un désaccord doctrinal avec le soufisme, mais par désir d'action politique. En 1973, M. Yacine écrit une *Lettre au roi*, dans laquelle il invite le monarque à faire « acte de rédemption » et à devenir « bon musulman ». En 1978, il devient directeur de la première revue islamiste *Al Jama'a* (interdite en 1983 après dix-sept numéros). La publication de deux journaux en 1984 lui coûta deux ans de prison. Vers 1985, il créa le groupe *Al 'Adl wa al Ihssane*, à la fois référence pour ses milliers d'adeptes et organisation militante assez structurée. En 1990, la police arrêta une douzaine de cadres, dont six constituaient, selon les autorités, le conseil supérieur du mouvement. Jugés, ils furent condamnés à deux ans de prison qu'ils purgèrent intégralement. A leur sortie, ils reçurent un accueil triomphal.

Cheikh Yacine peut être considéré comme l'unique idéologue de son mouvement islamiste et l'un des plus importants de l'islamisme marocain. Sa production doctrinale comporte une vingtaine de titres entre 1973 et 1989, notamment *Al Minhaj Annabaoui (la Voie prophétique)*. Ce livre présente une synthèse originale entre les enseignements du soufisme et la pensée politico-religieuse de Hassan Al-Banna (fondateur, en 1928 en Égypte, des Frères musulmans) et de Sayed Qotb (un des dirigeants des Frères musulmans égyptiens et dont les textes servirent de base à l'islamisme révolutionnaire). L'université a été traditionnellement le lieu de concentration important, elle a constitué dans la stratégie du mouvement un front privilégié depuis 1979. Cet activisme s'exprime à travers une islamisation du vécu étudiant : ouverture de mosquées dans les enceintes universitaires, organisation de semaines culturelles, réactivation de l'activité syndicale par une réappropriation des structures de l'UNEM (Union nationale des étudiants

marocains). Cette présence massive sur les campus a débouché sur des confrontations, souvent sanglantes, avec les étudiants appartenant à la gauche non partisane. Il faut noter que les islamistes ne portent pas seuls la responsabilité de ces incidents qui ont défrayé la chronique à Oujda et à Fès tout au long de l'année 1991. L'année 1996-1997 a connu une intensification des manifestations estudiantines. Le mouvement islamiste, notamment *Al 'Adl* voudrait profiter de la libération par la gauche du créneau de l'opposition pour l'occuper dans la perspective d'une alternance future. Pour cela, il a essayé à travers l'université de faire valoir ses droits politiques.

La réaction du pouvoir a été quelque peu musclée. Elle est restée, néanmoins, en deçà de ce qui est habituel. L'intervention de la police sur le campus a pris les allures d'une punition et non d'une confrontation. Les peines prononcées lors des procès qui ont suivi étaient relativement modérées.

L'occupation de la rue à l'occasion de manifestations publiques constitue un autre moyen d'accéder à la visibilité. Plusieurs fois, les islamistes ont montré leur poids dans l'opinion publique et ont fait preuve d'un grand sens de l'organisation. Ils ont toujours privilégié la mesure et la responsabilité, même si les dérapages verbaux ne les ont pas épargnés, ainsi qu'une certaine ambiguïté dans le langage qui laisse penser à une communauté de pensée avec les salafistes agissant au niveau international, notamment les djihadistes.

Depuis 1999, *Al 'Adl wa al Ihssane* essaye de profiter de la libération par la gauche, désormais au gouvernement, du créneau de l'opposition. Il a donc essayé de faire valoir ses droits politiques par la création des cercles politiques qui ont été très actifs durant les élections de 2003 pour propulser certains candidats/adeptes en les apparentant au PJD ou à d'autres partis politiques, y compris de gauche. L'objectif étant de peser sur les élections même sans y participer. Chaque fois qu'un candidat qui affiche sa piété comme argument électoral est élu, il devient redevable de son élection à *Al 'Adl wa al Ihssane*.

Durant les quatre dernières années (11 Septembre) et face à l'émergence du salafisme jihadiste, le groupe arrive difficilement à tenir sa place d'opposant et à se soustraire à une obligation de confrontation politique à travers une participation à la vie politique. Une certaine divergence des intérêts entre le cheikh et ses adeptes les plus politisés est apparue, s'en est suivie une certaine tension exacerbée par l'ouverture de la succession en raison de son âge.

Parmi les moyens choisis par les antagonistes pour résoudre cette tension due à l'inactivité politique, en plus de la guerre des plages ouverte à la fin des années quatre-vingt-dix et les sorties médiatisées de Nadia Yacine, fille du cheikh, on trouve depuis quelque temps la question des visions mystiques. Cette année, l'actualité a été marquée par ce que la presse appelle communément « Vision 2006 » ayant trait aux prophéties des adeptes de *Al 'Adl wa al Ihssane* et en foi desquelles les *Adlis* prévoient l'irruption d'un événement majeur en 2006, qui installerait le cheikh au pouvoir.

En analysant un corpus d'une soixantaine de visions publiées sur le site de la *jama'a* et largement diffusées, on est frappé par le réalisme politique de l'imaginaire qu'elles laissent entrevoir. Tantôt c'est le prophète en personne qui conseille la lecture du *minhaj*, adoube le conseil d'orientation du groupe ou promet le paradis aux adeptes, tantôt c'est le cheikh lui-même qui prend le pas sur les quatre califes et s'impose comme l'élu du Prophète dans un éclat de lumière et une collusion des lieux et des espaces : la maison du cheikh à Salé rejoint par un jeu d'équivalence les lieux saints de l'islam.

A l'analyse, le rôle que jouent ces visions est très politique. On ne peut pas s'empêcher de noter que le problème de *Al 'Adl*, c'est la dualité de son identité, celle d'un vrai parti politique, bien

implanté, organisé et structuré autour “des cercles politiques” qui peuvent, le moment opportun, se décliner en tant que tel. Leur force, réside dans les atouts d'une idéologie mobilisante et la moyenne d'assiduité et de présence des militants qui est de 5 à 6 ans ; s'y ajoutent aussi une discipline à toute épreuve et une structuration nationale, etc. Bref, on est en face d'un groupe de militants potentiellement politiques. L'autre face de Janus est confrérique, et il y a une vraie tension entre les deux. Actuellement, ces deux cohabitent et vivent en harmonie parce que le cheikh est là. Les visions offrent une modalité de résolution de cette tension. Elles sont perçues comme étant adjacentes du réel, elles ont une réalité virtuelle et produisent des sentiments de satisfaction presque charnels. Le schéma est simple : on y trouve le visionnaire, ceux qui écoutent le récit de la vision, ceux qui sont dedans. Il y a le prophète, la fille du prophète, Moulay Abdassalam, Majliss Al Irchad, les anges. Il y a donc de l'action et une récompense. En d'autres termes, il y a une réussite que le réel politique ne permet pas. Et jusqu'à maintenant, les visions désamorcent le jeu politique, tout en entretenant la pression sur les “cercles politiques” en définissant les échéances et en proposant un système de hiérarchisation sans relation avec les pratiques de terrain. Les militants politiques savent justement qu'ils peuvent mobiliser, gagner des élections locales, qu'ils sont plus forts que le PJD dans certains secteurs. Ils savent aussi qu'ils sont plus cohérents mais ne peuvent pas faire valoir ces crédits dans une bourse des visions. Le plus intéressant dans l'histoire des visions, c'est que ce n'est pas un hasard si *Al Adl* a choisi de les publier. Il y a des éléments très politiques tout à la gloire du Cheikh, tout comme cette promesse mythologique messianique qui répond un peu à un penchant mystique. Mais ça sert beaucoup à créer des liens d'abord et à hiérarchiser, ensuite, au sein du groupe. Ainsi, les visionnaires sont plus cotés que les non visionnaires. En même temps, le contenu des visions donne, au-delà de la mobilisation et de la hiérarchisation, une vision du monde par ailleurs intéressante. C'est une sorte d'exutoire et non uniquement de fantasme politique, où le groupe se revoit dans le miroir, à la fois dans le futur et dans le passé. Et je pense que les *adlis* y recourent chaque fois que la tension est insupportable et que se noue le clivage entre le besoin de faire de la politique, présent chez les militants opérationnels qui regardent vers les succès politiques et les rentes qui en découlent chez le frère ennemi d'à côté (le PJD), et la volonté des adeptes de tendance mystique. Il y a donc une nécessité de temporiser. Et parce que le chef n'a pas intérêt à trancher et à s'aventurer sur un terrain qu'il ne contrôle pas totalement, la vision répond d'abord à un besoin de consommation interne du groupe.

La salafiya entre piétisme et djihad

L'itinéraire qui mène des salafistes du début du siècle aux kamikazes du 16 Mai est compliqué. L'ambiguïté est portée par la dénomination salafie qui couvre des réalités sociologiques et historiques différentes. Au départ, le mouvement de la salafiya s'inscrivait dans un projet de renaissance de la pensée musulmane porté par des idéologues (Al Afghani et Mohamed Abdou) fascinés par le progrès de l'Occident à la fin du XIX^e siècle, qui n'hésitait à concilier entre un désir ardent de retour aux pratiques premières des premiers compagnons, s'attaquer féroce aux pratiques maraboutiques de l'islam populaire et être proche des loges maçonniques.

Au Maroc, c'est cette version de la salafiya soluble dans le nationalisme qui va prendre le pas sur un autre courant salafi resté marginal qui s'est fait l'écho pour un court moment de l'activisme des banu Abdelwahab en Arabie saoudite au milieu du XVIII^e siècle. L'histoire retiendra une lettre rédigée par le sultan Moulay Slimane et lue dans les mosquées, condamnant les confréries et prêchant un retour à l'islam pur.

Le salafisme va constituer durant les années du Protectorat un liant qui va mettre ensemble des clercs issus des cursus traditionnels et les jeunes cadres nationalistes qui ont fait le détour par les universités européennes. A l'Indépendance, il ne va pas résister cependant à la logique de l'action politique, et le nationalisme va s'ouvrir sur des autres idéologies en verve à l'époque, que se soit le nationalisme arabe ou le socialisme. Evacués de la scène politique, les salafistes vont investir la formation au travers des écoles privées ou retrouver le sérail pour servir les projets d'un islam conservateur et rigoriste initié par Hassan II dans sa tentative de reprise en main du champ politique.

Durant toutes les années soixante, la présence du salafisme au Maroc était marginale et surtout autochtone, tournée vers une forme de piétisme apolitique. Outre des personnages emblématiques comme Taki Eddine el Hilali, originaire de Meknès longtemps professeur à Médine après un passage par radio-Berlin durant la Seconde Guerre mondiale, le salafisme est surtout actif dans la zone Nord, notamment à Tanger (famille Benseddik) et à Tétouan (Rissouni et Boukhoubza). On retrouve quelques revues qui sont de sensibilité salafiste (*al-Nur* de Tétouan et *Michkat* d'Oujda animée, par le fqih Tajakani enseignant à l'université de Tétouan. Pour ce courant, le référentiel est proche de l'école hanbalite. Il s'appuie sur une lecture littérale du Coran excluant tout usage de la raison.

La reproduction de cette sensibilité piétiste était l'œuvre d'un réseau d'instituts d'apprentissage du *Coran* qui va changer de dimension quand il va croiser les ambitions de l'Arabie saoudite pour la diffusion d'un islam wahhabite.

En 1971, deux ans après le sommet islamique de Rabat qui va décider sous la pression de l'Égypte et de l'Arabie saoudite d'ouvrir le front de la prédication islamique, s'ouvre à Marrakech une Maison du Coran, une sorte de *msid* moderne géré par l'association de Dar Al Quoran. En 1976 est née une seconde association appelée association de la *Da'wa pour le Coran et la sunna* animée par le cheikh Maghraoui proche de l'Arabie saoudite. En 2001, le cheikh est à la tête d'un réseau d'une centaine d'écoles dans trente villes.

Ce réseau plutôt piétiste tourné vers la formation sert de référence à une mouvance radicale qui se revendique du wahhabisme. Il s'agit plutôt d'une nébuleuse non structurée. Elle se décline localement sous des dénominations diverses telles que *Attakfir wal Hijra* (Excommunication et exil) et *Jammâat Assirat al Moustakim* (Juste Voie), association de la *Jama'a salafiya*, association *Ahl sunna wa al jama'a...*

La scission qu'a connue le mouvement salafiste saoudien à la suite de la guerre du Golfe au début de années quatre-vingt-dix entre loyalistes au régime et ouléma qui condamnent la présence des Américains sur le sol de la Terre sainte va avoir une incidence directe sur le paysage salafi au Maroc. Le retour de quelques Afghans qui ont pratiqué le djihad sur plusieurs fronts en Europe et en Extrême-orient vont développer une culture nouvelle focalisée sur le djihad et portée par de nouvelles figures emblématiques très éloignées de l'islam politique. Les nouvelles technologies ont été mises à contribution pour diffuser cette culture djihadienne à travers des dizaines de sites sur le web tel celui de *Ansar al Islam* et de dizaines de CD contenant des films de la guerre de Tchétchénie ou d'Afghanistan ou des prêches mêlant des leçons sur le salafisme et des manuels opérationnels pour la Guerre sainte. On distingue deux niveaux au sein des salafistes : le niveau doctrinal, piétiste théologiquement organisé autour des écoles coraniques et des mosquées privées. Les éléments qui bouclent le cursus par un séjour prolongé en Arabie saoudite ou ceux qui sont adoués par les grandes figures du salafisme international tels que Ibn Albaz ou cheikh Albani ou Al Hawali deviennent à leur tour des cheikhs nationaux qui se sont sorti de l'ombre

après le 11 Septembre grâce à une campagne de presse durant l'été 2002. Il s'agit des cheikhs Abou Hafis (5) et Hassan Kettani (6).

Le second niveau est cet ensemble de groupuscules violents qui se nourrissent de la pensée wahhabite mais qui ont basculé dans le banditisme et le crime de droit commun sous couvert de *Jihad* (guerre sainte). Ces groupuscules sont actifs depuis 5 ans au Maroc, essentiellement dans les villes de Casablanca, Salé, Tanger, Tétouan, Nador et Meknès. Ils s'articulent en cellules de 3 à 5 personnes avec un "émir" à leur tête. L'objectif de ces salafistes activistes est de "purifier la société et de punir". Leur procès permettra peut-être de prouver leurs liens éventuels avec *Al Qaïda*.

Le pouvoir ne s'est pas préoccupé de cet islam radical "à la marge", car il croyait ce mouvement apolitique. Il l'a même toléré dans la mesure où cela lui permettait de contenir le succès populaire des islamistes politiques de "Justice et Bienfaisance" et du PJD et de les faire taire puisqu'ils étaient la cible de ces groupuscules violents.

Cette attitude va changer après le 11 Septembre. La pression américaine a pesé pour faire de la lutte contre le terrorisme une urgence absolue. De plus, l'inquiétude grandit dans la population quant à la capacité des autorités à assurer la sécurité publique et quant à la perméabilité du territoire face à cette menace potentielle. En la matière, le cas algérien sert évidemment de repoussoir. Le 16 Mai transformera radicalement le paysage, le mot *salafiya* bascule dans le tabou, et la chasse aux barbus autres que ceux de l'Islam politique va être ouverte sans pour autant garantir au pays une immunité contre d'autres actes de violence.

Le pouvoir se retrouve devant une nébuleuse qui ne correspond à aucune forme d'organisation connue. Aucun lien organique entre des chioukh qui distillent leur fetwa sur le web, relayées par des imams dans les mosquées en tôles et des jeunes déscolarisés des bidonvilles prêts à aller s'exploser devant des cibles approximatives. Aucun projet politique en vue sauf celui de faire mal à une société déclarée ennemie de Dieu. Dans un manifeste distribué sous forme de tracts quelques semaines avant les attentats du 16 Mai, les rédacteurs ont décrété que la société est impie et qu'ils sont en état de guerre. « Vos femmes et vos enfants sont un butin de l'armée de Dieu » affirme le tract. Quant au savoir, il est méprisé. Les rédacteurs qui se disent *Ahl sunna wa al jama'a* revendiquent l'accès direct au Coran et valorisent ce qu'ils appellent la *fitra*. Une sorte d'état de nature qui assimile toute civilisation à de la perversion.

La créativité religieuse et la production nouvelle d'une modernité renégociée avec la religion

L'hypothèse d'une sécularisation avancée de la société marocaine

L'observateur attentif des changements sociaux et culturels de la société marocaine durant les cinquante dernières années ne peut s'empêcher de constater que les prémisses d'une hypothèse

(5) Abou Hafis est né en 1974 d'un père infirmier, très impliqué dans l'activisme islamiste et vétéran de la guerre d'Afghanistan où il a officié comme docteur. Le fils a fait des études de théologie en Arabie à l'université de Médine. Il devint iman dans une mosquée aux environs de la ville sainte. De retour en 1998, il s'inscrit en doctorat et commence une carrière de prédicateur à Casablanca puis à Fès. Il fait partie des trois grands Abou Hafis présent sur le web, al Misri, al Mouritani et al Maghribi. Son discours est très radical, il ne cache pas sa sympathie pour le Djihad de Ben Laden qu'il qualifie de héros des temps modernes. A Fès, il va réunir autour de lui un groupe d'adeptes qui va sévir dans certains quartiers punissant les pécheurs et imposant la loi salafiste.

(6) Hassan Kettani est un descendant d'une famille maraboutique qui avait animé une confrérie religieuse à la fin du siècle dernier. Il a fait des études de gestion avant d'aller s'initier à la théologie en Jordanie puis en Arabie. Il est prêcheur à Salé.

esquissée par J. Berque (7) et sentie instinctivement par Hajjoui et Mokhtar Soussi (8) entre les deux guerres se sont largement confirmées. Le duel entre deux mentalités, deux modes de pensée, deux systèmes de valeurs moderne et traditionnel a tourné à l'avantage du second. Certes, cette domination s'est faite alors même que les résistances par l'identité et la sacralisation de la tradition sont de plus en plus fortes au niveau du discours.

Les cheminements de cette modernité forcée ont adopté tantôt la voie de changements brutaux et intempestifs à l'exemple du colonialisme et son successeur direct l'Etat marocain, tantôt par capillarité et mimétisme voire stratégie de survie portée par des acteurs qui pensaient défendre la tradition immobile. Déjà le nationalisme avait dédoublé son lexique sans tromper totalement son monde. L'islam nationaliste puisé dans le Livre et non la tradition orale portait une nouvelle génération au pouvoir qui tenait un discours désenchanté tout en s'appuyant sur une lecture rationaliste de la religion. Dès lors, la sécularisation s'est mise en marche, la cohabitation pour un temps de la *oumma* et du *watan*, du sultan et du *malik*, du citoyen et du *ra'ya*, du *tarbouch* et du turban renvoyait plus à des jeux de mots et de scène qu'à de la substance. La religion qui est revendiquée à tout bout de champ ne rythme plus le temps ni la vie. Elle est obligée comme ses hommes de composer avec une nouvelle temporalité conquérante. Un nouvel espace temps intervient avec force, celui de l'Etat territorialisé servi par un islam jacobin dont les atours sont définis par la raison d'Etat.

La mosquée qui était au centre de la cité se déplace vers sa périphérie au profit du siège de la province, du lycée ou de l'université. Entre la religion de l'Etat et la religiosité des croyants, l'espace intermédiaire n'est plus rempli que par des clercs autorisés encadrés par des règles prédéfinies, l'initiative communautaire n'opérant que dans les marges rurales. Il serait superflu de faire l'inventaire des pratiques associées à l'islam authentique et des innovations combattues qui en ont triomphé en cinquante ans, victoire de la coupe frisée sur *lgarne*, la jellaba tétouanaise sur le haïk, la babouche sur la chaussure, le plastique sur le doum et l'osier, le cinéma égyptien, la fréquentation des cafés ; le repli voire la disparition du mode de vie agraire pour laisser la place à de nouveaux modes de vie urbain, industriel et sécularisé a bouleversé le sens des choses et le destin des personnes sans pour autant aboutir à un monde totalement désenchanté. Le jeu de combinaison des mots et des comportements qui incarnent ces deux modes d'organisation sociale est le propre du jeu d'acteurs dans une phase de construction de légitimité pour la conquête du pouvoir. Il donne lieu à une production intense de champs de signification présentés comme homogènes voire homothétiques. C'est le cas des associations *es* concepts de tradition et religion en opposition des concepts modernité/laïcité et démocratie. La culture traditionnelle est souvent présentée comme un système plus homogène de valeurs, de normes et de croyances que ne le serait la culture moderne. Celle-ci serait caractérisée par l'hétérogénéité, la multiplicité des valeurs et des choix culturels offerts aux individus. La sortie de cette dualité que l'historicité du vécu disqualifie est très difficile. Les sciences sociales ont très peu d'outils pour interpréter les associations paradoxales, la revendication de la tradition par des comportements construits sur un système de valeurs modernes ou l'inverse. Les exemples sont nombreux : le port du hijab par des jeunes cadres individués, la dissociation entre technologies et valeurs... les modes d'interprétation de cette sortie d'une dualité sécurisante renvoient à des explications comme un bricolage et avant cela l'aliénation... Une personne a la possibilité, en raison des contextes sociaux différents où elle agit, d'adopter des valeurs différentes, voire opposées. Ceci contraste avec la société traditionnelle où les normes et les valeurs sont présentées nostalgiquement comme plus cohérentes, où les modèles

(7) J. Berque, *le Maghreb entre les deux guerres*, p. 69-71, Seuil, 1962.

(8) M. Mokhtar Soussi, *Al Maasoul*, t. 1.

alternatifs de conduite sont limités. Le fait que l'attachement à la tradition est généralement valorisé. Ce qui est parfois remis en cause, ce n'est pas la tradition en tant que telle, mais tel ou tel élément traditionnel. L'évaluation se fait selon divers critères. Certaines traditions sont bannies parce que jugées hétérodoxes, d'autres sont rejetées au nom de la science et du progrès. Cependant, la position la plus fréquente vise à combiner la tradition et la modernité. Ceci est valable pour plusieurs domaines aussi divers que le politique, le festif, le vestimentaire, le culinaire, l'architecture, l'ameublement, etc. Le problème se pose lorsque, dépassant ce niveau général du principe, on traite de questions particulières. L'enquête sur les valeurs qui vient d'être réalisée dans le cadre de ce travail confirme à la fois le malaise des sciences sociales pour interpréter ces changements paradoxaux, mais en même temps confirme, au regard des comparaisons avec d'autres sociétés où ses processus sont très avancés, la normalité et la banalité de la société marocaine. Les indicateurs d'une sécularisation bien avancée au niveau des pratiques sont convergents et permettent, tout en notant le décalage entre le discours des élites sur la tradition et le comportement des acteurs, de le confirmer.

Concernant la pratique de la religion, l'indicateur choisi est la prière. Car, comparée à d'autres obligations religieuses, elle est la plus régulière. La majorité (72 %) prie de façon régulière, 14 % de façon irrégulière et 14 % ne prient pas. Ces chiffres ne peuvent être interprétés que dans une perspective dynamique et comparative. Or les études précédentes se sont limitées à la population des jeunes et des étudiants. Pour ces catégories, les taux de la pratique régulière baissent respectivement à 50 % et 65 %.

La pratique régulière de la prière ne varie aucunement avec l'instruction. Exceptés les instruits de l'école coranique qui enregistre le taux le plus élevé (86 %), le reste des catégories connaît des taux assez proches. 77 % des analphabètes et 71 % des universitaires font régulièrement la prière. Dans le cas d'une obligation rituelle religieuse, ce n'est pas tant la pratique qui devait varier selon l'instruction mais les idées et les connaissances religieuses qui l'accompagnent. La pratique régulière de la prière ne révèle pas une grande différence entre l'urbain (75 %) et le rural (69 %). Il faut cependant noter que le taux des gens qui ne font pas la prière est plus élevé en campagne (19 %) qu'en ville (11 %). Même si la pratique religieuse n'est pas citée comme une qualité essentielle dans le choix de l'époux et de l'épouse, il reste que ce sont les citadins (17 %) qui la citent plus que les ruraux (8 %). L'effet âge est plus important : 50 % des jeunes prient régulièrement contre 94 % des seniors. Les jeunes sont moins attachés aux pratiques religieuses et rituelles que les adultes. Globalement, les jeunes seraient moins conformistes sur le plan religieux. Peu de jeunes (5 % contre 24 % chez les seniors) visitent fréquemment les sanctuaires. Plus de la moitié (53 % contre 33 % chez les seniors) désapprouve la *ziara* des sanctuaires.

Dans de précédents travaux, on avait observé l'impact de l'ouverture du marché des valeurs religieuses. Les standards de religiosité urbaine affichant la possibilité d'une modernité islamique épanouie et technologiquement située au même niveau que les standards de consommation internationaux ne sont plus définis à partir de référentiels nationaux. Les moyens mis en place par les pays du Golfe, notamment au niveau de l'islam transplanté en Occident, ont permis de mettre sur le marché de nouveaux modèles de religiosité pour la classe moyenne. Ce constat laisse supposer la naissance d'une nouvelle demande religieuse complètement déterritorialisée. Notre démarche consistait à anticiper le faible impact des politiques nationales en matière religieuse ou du moins à affirmer leur incapacité à concurrencer ces nouveaux acteurs totalement affranchis des pesanteurs d'un nécessaire compromis entre la raison de Dieu et la raison d'Etat. L'enquête sur les valeurs nous a permis de répondre partiellement à cette problématique que trois questions sont venues expliciter : est-ce que les enquêtés ont été plus attachés à la religion que leurs parents,

est-ce qu'ils pensent qu'ils en avaient une meilleure connaissance, et, enfin, quelles sont leurs sources de formation et d'information pour les questions de religion ? Concernant l'attachement à la religion, 64 % pensent qu'il était plus fort chez la génération des parents que chez la leur. La proportion diminue lorsqu'il s'agit de la connaissance de la religion : 61 % pensent que la génération actuelle connaît mieux la religion. La différence entre générations est davantage située sur le plan de la connaissance que celui de la pratique. L'identification des sources d'information en matière religieuse permet d'apprécier la mutation que connaissent les mécanismes de socialisation religieuse. La famille et l'école ne sont plus les seuls acteurs à assurer cette fonction stratégique. Le marché de l'information religieuse a subi un grand changement durant les deux dernières décennies. La diffusion du livre et l'irruption de la cassette, des CD, de l'internet complexifient la configuration des sources d'information. Il est difficile, en l'état actuel des études en la matière, de connaître les valeurs religieuses qui circulent dans ce marché. Comprendre le changement des valeurs religieuses implique une connaissance de ce nouveau marché des valeurs où se diffusent de « nouvelles » manières de penser, de sentir et d'agir. Les résultats de l'enquête permettent d'esquisser les nouveaux contours de ce marché et sa place dans le paysage général des sources d'information. L'accès direct à l'information est en train de complexifier le paysage des valeurs, notamment religieuses, et d'accroître leur hétérogénéité. Aux répondants il est demandé de choisir trois sources d'information au maximum sur une liste qui en comprend douze. Le choix n'a pas à être fait par ordre de priorité. La télévision et la mosquée occupent une place prépondérante. 50 % citent les chaînes marocaines, 23 % les chaînes arabes et 59 % la mosquée. Dans le domaine religieux le recours aux relations interpersonnelles est relativement secondaire. 31 % s'adressent à des amis ou à des collègues et 17 % à des membres de la famille. Le marché de l'information religieuse est assez diversifié. Une bonne partie s'informe à travers le livre (38 %), les cassettes audio (35 %). Rares encore sont ceux qui recourent à l'internet (5 %) (parmi les usagers de l'internet on peut faire l'hypothèse que beaucoup s'orientent vers des sites religieux et aux cassettes vidéo, DVD ou VCD (5 %). Contrairement à la télévision et à la mosquée, les moyens d'information qui nécessitent un capital scolaire sont encore secondaires. Compte tenu de cette condition, on peut supposer que le médium qui connaîtra une progression plus rapide sera le VCD, largement associé au marché informel de circulation des valeurs religieuses. Les trois premières sources d'information religieuse des jeunes sont la télévision (67 %), les livres (53 %) et la mosquée (47 %). Pour les seniors, la mosquée vient en premier lieu (89 %), suivie de la télévision (54 %) et de la radio (41 %). Dans un paysage médiatique diversifié, la mosquée est la source importante d'information pour les seniors. Pour les jeunes, l'accès direct aux livres et à la cassette (35 %) est accompagné par l'affaiblissement de l'usage des véhicules interpersonnels de l'information. 23 % y recourent contre 72 % chez les seniors. Le taux des internautes, qui sont tous des jeunes, est encore infime (6 %), mais il s'annonce comme un élément discriminatoire futur entre les jeunes et les adultes. C'est une question à suivre. La religiosité dans le monde rural reste largement marquée par une domination des sources traditionnelles, le niveau d'équipement et le niveau de scolarisation expliquent plus que le lieu de résidence les résultats obtenus. Ainsi 48 % des ruraux (53 % des citadins) citent la télévision comme étant leur première source d'information religieuse. Les proportions s'inversent lorsqu'il s'agit de la mosquée citée par 54 % des citadins et 67 % des ruraux. Les relations personnelles comme véhicules de l'information sont plus fortes en milieu rural (65 %) qu'en milieu urbain (46 %). Il faut aussi remarquer que la radio est plus citée par les ruraux (38 %) que par les citadins (14 %). Par rapport au marché de l'information, le livre est peu utilisé en campagne (20 % contre 47 %). Mais pour les média qui ne nécessitent ni un capital scolaire ni un équipement structurant, la tendance est vers le rapprochement comme pour les cassettes audio (urbain : 37 % ; rural : 31 %).

En conclusion, on peut dire que la centralisation des sources de diffusion des valeurs est de plus en plus impossible. Tenant compte de la nouvelle structure du marché des valeurs religieuses, ni l'Etat, ni ses appareils (télévision, école) ne peuvent constituer une source exclusive des valeurs religieuses. Il faut noter que les perspectives de l'avenir vont dans le sens de l'accès direct à l'information et donc de la possibilité de la rechercher plutôt que de la subir.

La religion chez les jeunes

Le Maroc, à l'instar des autres pays du Maghreb, vit depuis bientôt vingt ans et vivra pour les vingt prochaines années une dure transition démographique. Il s'agit de la séquence historique plus ou moins longue qui sépare l'époque de l'équilibre démographique ancien atteint par une conjugaison d'un fort taux de mortalité et d'un fort taux de natalité et un équilibre futur à construire autour d'une chute des deux taux. Le moment critique qu'on voit actuellement est la résultante d'un décalage entre la baisse brutale du taux de mortalité consécutive au progrès de la médecine et à l'amélioration des conditions de vie et le maintien du rythme des naissances. Il s'agit bien d'une mutation structurelle qui amplifie l'ampleur des questionnements qu'on est en droit de poser aux sociologues.

En effet, ces mutations structurelles fondent tout le processus de changement qui affecte aussi bien le système des valeurs que les bases même des relations économiques et politiques au sein de la société. Le changement rapide dans le profil démographique de la société donne lieu à des situations inédites. La baisse de la mortalité et l'augmentation de l'espérance de vie qui est passé de 47 ans dans les années soixante à plus de 65 ans dans les années quatre-vingt-dix, la tendance à la généralisation de la scolarisation et à l'accès des femmes au marché du travail institutionnel (pour ne citer que ses facteurs) donnent lieu à une cohabitation non dénuée de tension de plusieurs générations dont les référentiels symboliques et les intérêts matériels ne sont pas nécessairement compatibles. La longévité des pères aiguise les conflits de génération et accentue la pression des cadets. Les 18-25 ans sont désormais majoritaires sur les lieux de pouvoir et accentuent de ce fait leur pression sur les instances de production de sens.

L'explication en termes de conflit des générations trouve toute sa pertinence ; le passage par une réinvention du discours religieux exprime, comme on l'a souvent souligné, une révolte contre l'injustice et la déliquescence morale, mais aussi un désir intense d'affirmation de la personnalité face aux situations de marginalité sociale, qui peuvent s'accompagner de la peur de perte de l'estime de soi ou, plus généralement, d'une crise profonde d'identité. Le militantisme religieux offre la possibilité de se doter d'une image positive de soi, stable et valorisée.

Le cadre associatif ou confrérique permet l'accès à des formes de fraternisation qui redéfinissent les hiérarchies sociales à travers des critères qui ne sont pas nécessairement ceux de la société ambiante. La piété, l'engagement militant, le travail l'emportent en principe sur des considérations d'âge ou d'origine sociale. Les allégeances se structurent autour de personnalités charismatiques, hors hiérarchie.

L'enjeu de la quête d'une identité nouvelle se trouve conforté par un principe d'efficacité axiologique. Les islamistes, une fois libérés du pouvoir tutélaire du groupe des aînés qui occupent les positions légitimes d'énonciation, deviennent eux-mêmes par un travail patient de subversion des médiations et de délégitimation, aussi bien des hiérarchies traditionnelles que de celles produites après les indépendances, des producteurs de sens et des leaders d'opinion.

Des stratégies inédites sont mises en chantier, elles visent toutes la conquête d'une position dans le système, rarement sa destruction. La prise du pouvoir par le haut n'est qu'une variante

marginale de ce mouvement de cadets. Elle a d'ailleurs échoué au niveau des territoires nationaux pour trouver un exutoire dans le jihadisme international dont la *Qaïda* est le cadre emblématique.

La promotion d'une morale édifiante, d'une éthique du travail, confortée par des choix vestimentaires, voire matrimoniaux constitue une autre façon de remettre en cause les valeurs dominantes. Elle accouche de façon spectaculaire d'une société parallèle qui ajoute au pouvoir de dénonciation-dé légitimation celui de l'immaculée exemplarité militante.

L'assaut des cadets a dédaigné la voie anti-confrérique dans la mesure où ce créneau était occupé par les nationalistes salafistes qui en ont fait leur credo durant la lutte pour l'indépendance, ce qui a d'ailleurs laissé intact ce créneau réinvesti massivement depuis que l'Etat s'est décidé à implicitement l'appuyer. La prise en charge du renouveau religieux par les nouvelles élites s'est faite à travers une dévalorisation des filières traditionnelles de formation et la promotion d'une nouvelle rhétorique. Lauréats des facultés modernes (*addirassat al islamiya*), ils optent pour le support écrit, revues et journaux, au détriment du prêche dans les mosquées. La légitimité de ces nouveaux clercs souvent jeunes est fondée sur leur capacité à traduire les problèmes actuels de la jeunesse. La conformité aux techniques de l'exégèse traditionnelle est pour eux secondaire.

La mesure de l'impact de ces changements et la lecture des modes de redéploiement actuel du religieux ne peuvent pas se faire sans tenir compte des élaborations en cours esquissées par une jeunesse en mal d'intégration.

On dispose de très peu de données sur les rapports des jeunes à la religion. Entre l'enquête effectuée par André Adam sur les lycéens de Casablanca et de Fès en 1963 et celle conduite par Rahma Bourquia, Harras, Rachik et El Ayadi en 1995, il y avait très peu de possibilités, à moins de se contenter de se recueillir sur la précieuse étude de P. Pascon et Bentahar sur 296 parmi des jeunes ruraux ou de « polémiquer » avec la thèse intéressante de Mounia Bennani, notamment son enquête sur les 84 jeunes de Salé, ou les enquêtes qu'on a menées nous-mêmes sur le rapport des jeunes à la religion en 1984 ou sur les modes d'expression de la piété en 1999. Les données sur la jeunesse étant rarissimes, les analyses prospectives s'en trouvent réduites à l'état de supputations sans fondements, alors même que tous s'accordent à souligner hypothétiquement que les vecteurs de changement et aussi de tension sont les jeunes.

Un retour sur l'enquête (9) sur les jeunes et la religion faite sur la base d'un échantillon de 865 élèves et étudiants permet d'esquisser quelques pistes qui vont dans le sens de l'enquête sur les valeurs (2005).

La famille continue à occuper une position centrale dans la société. Sa situation est doublement paradoxale. La famille, souligne l'enquête, « est le noyau de la société, une source d'affection et un refuge ultime en cas de crise morale ou matérielle ». Mais elle est aussi « en pleine crise des valeurs, étant déstabilisée par l'afflux des modèles exogènes via la parabole et l'émigration.. » Elle a tendance à se nucléariser, mais les données objectives du partage de la rareté, de l'allongement de l'âge de la jeunesse et du retard pris par la génération des 20-30 ans dans l'accès au travail et la constitution de foyers autonomes exacerbent la tension entre un système de valeurs construit désormais dans une perspective d'individuation et un vécu opérant dans le cadre de contraintes structurées par les valeurs d'une famille élargie et patriarcale.

A propos des modalités d'individuation et de l'émergence de l'acteur autonome, l'enquête apporte des éclairages intéressants sur les indicateurs de ce processus. La place de plus en plus

(9) Rahma Bourquia *et al.*, *les Jeunes et la religion*, Eddif.

importante des solidarités organiques référant aux classes d'âges, au lieu de résidence, au statut scolaire... dans la structuration des imaginaires collectifs consolide cette hypothèse. D'autant plus que les auteurs notent « l'attachement des enquêtés à la possession individuelle, l'exaltation de ce qui est privé, à l'accentuation des mariages exogamiques ».

Le rapport à la religion constitue un bon révélateur des mutations profondes qui affectent la société. L'hypothèse d'un redéploiement des modes de religiosité se confirme. On est très loin des jugements portés par les lycéens qu'André Adam a interrogés en 1963. 80 % pensaient que la religion occupe désormais une place marginale. L'enquête de 1997 note que 86 % pratiquent la prière, régulièrement (44 %) et irrégulièrement (46 %). La question qui se pose est : quelle est cette religion qui mobilise ? Il ne s'agit plus de la religion « héritée » des pères mais d'une religion résultant d'un choix délibéré. « Dans le passé, dira Nadia (étudiante en économie), la religion était une tradition parce que les enfants d'un père musulman étaient musulmans, c'est-à-dire qu'ils suivaient ce qui existait avant eux sans qu'ils aient à choisir. Alors que pour la génération actuelle, les fils adoptent la religion après un choix et après compréhension parce qu'ils étudient la religion. Notre génération n'applique la religion qu'après avoir fait des études... »

Cette religion se construit contre le culte des saints, signe d'efficacité du discours scolaire d'obéissance salafite plus que de vrais changements, car ces mêmes étudiants continueront quelque part à pendre en charge une partie du legs culturel non combattu directement. Le mauvais œil, les sortilèges continuent à accomplir leur fonction de régulation exégétique de l'échec.

Le *hijab* est l'emblème qui traduit le plus la configuration très moderne de ces nouvelles formes de religiosité. On note que 58 % des enquêtés (filles et garçons) ont une attitude positive envers le *hijab*. On ne sait pas, par ailleurs, si les 60 % des filles qui se sont déclarées pour le *hijab* le portent effectivement et dans quelles circonstances. Néanmoins, cette attitude normative est portée par un discours très négatif sur l'islam des mères. 31 % pensent que les pratiques culturelles de leurs parents sont non conformes à la *sunna*. Sur le *hijab*, une fille déclare qu'avant « la femme portait des habits de pudeur et de respect, bien qu'elle ignorait que cela était lié à la religion. La pudeur était une éthique des gens... Aujourd'hui, nous portons le voile par connaissance de la religion pure, parce que nous nous retrouvons sous le poids de la culture occidentale à laquelle nous devons résister avant de porter le *hijab*. La femme qui porte le *hijab* aujourd'hui est plus forte que celle d'autrefois parce qu'elle est instruite... »

Le *hijab*, comme on l'a observé ailleurs, devient un « tuteur » garantissant l'accès à l'espace public, il libère du pouvoir tutélaire des aînées. Qu'on ne s'y trompe pas, ce ne sont pas les mêmes motivations qui animent les enquêtés garçons et filles. Les intérêts des premiers les portent vers une femme « préservée » des tentations et non libérée.

Il est très difficile d'épuiser toute la richesse des données sur lesquelles les auteurs reviendront sûrement. Néanmoins, il est sûr que certaines certitudes du sens commun ont été falsifiées. On est loin du raz-de-marée islamiste, mais on est tout proche du chaos consécutif à une dangereuse dépolitisation. 15 % seulement des jeunes font partie d'une association, y compris islamiste. Une autre évidence tombe sous les coups de boutoir de l'investigation empirique. Nos jeunes sont étonnamment tolérants. 78 % n'ont aucun problème à se lier d'amitié avec un non-musulman. 62 % peuvent suivre l'enseignement d'un professeur qui affiche sa non-croyance.

Globalement, l'enquête nous brosse le tableau d'une jeunesse « anormalement » normale. Le parti pris de caractériser cette situation par l'ambivalence, que j'ai moi-même en son temps et à tort qualifiée de schizophrénie non pathologique, traduit une quête tout intellectuelle de la

cohérence dans le comportement. Dans des circonstances difficiles, les jeunes sont en passe de se recomposer une identité légèrement différente de celle des aînés. L'éclectisme et l'ambiguïté constituent les ingrédients de ce dur labeur. A leur insu, les jeunes sont des agents d'une modernisation renégociée avec les valeurs. Le discours des protagonistes traduisant une quête effrénée de la tradition première peut nous piéger et nous empêcher de voir les aspects très modernes de cette reconstruction identitaire et d'oublier le caractère diversifié des exégèses et leur multiplicité, ainsi que le lien étroit qu'elles entretiennent avec les contingences historiques et politiques du pays.

En guise de conclusion : quelques hypothèses prospectives

Dans ce jeu risqué de prospective, la citation d'André Malraux – « Le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas. » – ne nous est d'aucun secours, même si tous les indicateurs recueillis informent d'une présence forte de la religion au début de ce siècle. En effet, la prégnance des identités religieuses revendiquées ou vécues sur les enjeux géostratégiques et politiques aussi bien régionaux qu'internationaux est évidente. L'hypothèse simpliste d'un mode désenchanté conduit seulement par la raison scientifique n'étant plus tenable depuis le milieu des années soixante-dix, la religion continuera à avoir une place prépondérante dans la définition des enjeux politiques dans ce sens qu'elle constituera une ressource importante pour produire des discours de délégitimation des régimes politiques en place et aussi pour alimenter les utopies contestataires.

Les tendances lourdes qui impliquent le Maroc peuvent être résumées comme suit :

La crise des institutions religieuses

Le modèle d'organisation institutionnelle de la religion sous la forme d'une bureaucratie religieuse ayant le monopole de la production des biens de salut et l'interprétation du dogme, la socialisation des croyants est menacée plus que par le passé par l'apparition de nouvelles églises (au sens de la sociologie des religions). Dans le cas particulier du Maroc où la gestion du culte est prise en charge par l'Etat, la capacité de fabriquer et de diffuser une orthodoxie religieuse construite sur l'unicité du dogme sera de plus en plus limitée. Les pressions fondamentalistes, notamment américaines, militant pour la liberté religieuse vont se faire de plus en plus fortes pour amener le Maroc à revoir sa position de protection des natifs musulmans contre les projets missionnaires des églises étrangères.

L'internationalisation de l'offre religieuse et la fragmentation de la demande religieuse

La conjugaison de plusieurs facteurs comme la révolution technologiques (NTI), la présence de fortes communautés d'origine marocaine à l'étranger, l'ouverture du paysage médiatique vont amener les Marocains à s'affranchir de plus en plus des modes traditionnels de socialisation religieuse. La disponibilité d'une offre religieuse diversifiée et non totalement contrôlée par les Etats va amener les Marocains à composer leur propre menu religieux et à s'autoriser des syncrétismes d'abord au sein-même de la religion musulmane (dans le sens d'un rapprochement avec le chiisme) et probablement avec les autres religions. Soit dans le cadre d'un processus sécularisé situant la pratique spirituelle dans la sphère du privé soit dans le cadre d'un mouvement de réforme religieuse comme ce fut le cas pour le bahaïsme.

L'école a une grande responsabilité pour donner aux jeunes les outils de navigation dans ce marché libre des valeurs religieuses.

La cohabitation d'une demande de rationalité et d'une demande d'enchantement

La présence de la religion et la demande d'enchantement n'impliquent pas une mise en panne des processus de rationalisation en cours. Les tensions entre les deux sont résolues de façon pragmatique. Les Marocains comme beaucoup d'autres sociétés continueront à croire. Les pratiques religieuses risquent de changer, de gagner en intensité pour libérer des espaces-temps nécessaires aux autres activités non religieuses.

La sécularisation de la pensée politique et des pratiques sociales

La sécularisation en cours va s'accroître sans pour autant réduire les capacités d'instrumentalisation de la religion dans la sphère publique. D'autant plus que le processus de sécularisation intellectuelle est en retard par rapport au processus de sécularisation sociale. Ce décalage entre une pensée politique profondément imprégnée par le modèle théologique et par une mobilisation du passé crée des décalages qui nourrissent et continueront à nourrir l'usage de la violence. Ce qui pose sur le plan politique la question de la nécessité d'une clarification institutionnelle du rapport de la politique à la religion.

La présence des musulmans en Europe occidentale : passé et hypothèses d'avenir

Felice DASSETTO

Université catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique

Lorsqu'au début des années soixante, les pays européens, ne parvenant plus à recruter de la main-d'œuvre dans les pays du sud de l'Europe, ont conclu des accords migratoires avec les pays du Maghreb ou avec la Turquie ou ont simplement ouvert leurs frontières en raison des besoins du marché du travail, ils ne pensaient pas à la complexité du processus qu'ils allaient engendrer. Pour plusieurs raisons.

L'émergence des référentiels religieux

Tout d'abord, le migrant était considéré sous le seul angle de la force de travail. Ce regard utilitaire, qui répondait aux demandes patronales, faisait partie d'évidences collectives. Il procédait d'une vision économiciste, qui pensait d'ailleurs ces flux migratoires comme temporaires, s'agissant de « facteurs de production » venant soulager une surchauffe du marché du travail. Ce que les conduites des migrants ont vite démenti. Pour aboutir au célèbre constat : « On a fait venir des bras et sont venus des hommes. » Et avec eux, nécessairement, des femmes et des enfants.

Deuxièmement, on ne pensait pas à ce que pouvait signifier l'inclusion de populations d'origine musulmane en Europe. Cette cécité procédait de deux causes au moins.

La première était celle d'une certaine vision coloniale du migrant non européen et, en particulier, du musulman. Déjà les immigrations polonaise, italienne, espagnole, grecque, portugaise avaient dû se confronter à la vision nord-européenne, celle de pays qui se pensaient développés par rapport à des pays ou des territoires en « retard de développement ». Cette vision se doublait, pour les migrations non-européennes, d'un regard colonial qui consistait à considérer la culture du colonisé, en l'occurrence de l'ancien colonisé devenu migrant, comme insignifiante ou comme arriérée. Le seul chemin envisageable était dès lors celui de l'adaptation, de l'acculturation au monde moderne, suivant le modèle de l'Occident. Il fallu attendre les années soixante-dix pour qu'un regard nouveau soit apporté. Il est indissociable des sursauts de dignité des anciens peuples colonisés qui ont conquis leur indépendance, de l'émergence d'une culture « post-moderne », mais aussi des réflexions pratiques et théoriques d'enseignants, de travailleurs de la santé, de bénévoles des mouvements associatifs, tout comme de chercheurs en sciences humaines. Le discours sur le vécu, la compréhension de la culture « autre » devenait une composante importante de la vision du migrant.

La deuxième cause d'aveuglement, en ce qui concerne l'immigration musulmane, est due au fait que la dimension musulmane était perçue, tout au plus, comme une référence culturelle générique, mais elle n'était certainement pas perçue comme religieuse. Même les immigrants d'origine musulmane ne faisaient, dans les années soixante et jusqu'au milieu des années soixante-dix, qu'une faible référence à l'islam. Les indépendances et les identités nationales s'étaient construites au nom des cultures, des nations, de l'identité arabe et, seulement dans une moindre mesure, de la religion. L'islam était souvent considéré comme un encombrant résidu du

passé ou, au mieux, les acteurs musulmans étaient considérés comme des instruments utiles de légitimation du pouvoir. Il en apparaissait également ainsi auprès des migrants. A titre d'exemple, on peut rappeler l'ouvrage de M. Catani (Catani, 1973) qui est un des premières études françaises du « vécu » des immigrés originaires d'un pays musulman. Cette recherche, publiée en 1973 ne contient pas une ligne concernant l'islam, mise à part l'invocation passagère de la protection divine par Mohamed pour sa santé et sa future épouse. L'islam n'est qu'une vague référence, tant pour la majorité des populations d'origine musulmane que pour les non-musulmans qui les observent.

Tout change à partir du milieu des années soixante-dix (1). Tout change dans les pays musulmans où, après la guerre des Six jours et la mort de Nasser, divers projets d'utiliser l'islam dans une vision politique et géopolitique apparaissent parallèlement à une nouvelle demande populaire d'islam : l'islam redevient une référence légitime pour les individus et pour les sociétés. Tout change aussi dans les pays d'immigration où, pour diverses raisons, les musulmans découvrent de plus en plus la dimension religieuse. Nous en parlerons plus loin.

C'est ainsi que non seulement on découvre qu'il y a des hommes et pas seulement des bras, avec leurs attentes individuelles et sociales et leurs particularités culturelles, mais aussi que ces hommes sont des hommes religieux qui font de l'islam leur bannière. Si déjà la rencontre avec la culture était objet de complexité, la rencontre avec l'islam ajoute une complexité nouvelle.

Les facettes multiples des identités des populations « musulmanes » en Europe

Les populations musulmanes construisent leur présence et leurs relations avec le contexte européen à partir de plusieurs référentiels. L'un est « national ». Il est plus accentué dans certains cas, là où les Etats d'origine échafaudent une identité nationale fière, parfois à la frontière du nationalisme. Que l'on pense à la Turquie, mais aussi au Maroc ou au Pakistan. Cette référence nationale s'atténue au fil des générations, mais elle ne s'estompe pas entièrement, même si, dans de nombreux cas, ces personnes acquièrent la nationalité des pays où elles vivent.

Un autre référentiel est culturel, à entendre comme l'ensemble de coutumes et de manières de vivre. Ceci concerne un champ très large qui va des habitudes alimentaires jusqu'à des traditions matrimoniales (comme par exemple, dans le cas arabe, des mariages « arrangés » qui donnent la préférence à des mariages entre cousins) en passant par différentes expressions artistiques. Ces dimensions culturelles nouvelles sont relativement gérées par le monde de la culture et de l'enseignement. Lorsqu'il s'agit d'expressions culturelles, les portes sont largement ouvertes à la diversité d'expressions qui sont englobées désormais dans la « world culture ».

Ces deux référentiels, national et culturel, sont classiques dans l'histoire des migrations. Il semble bien qu'ils soient aujourd'hui englobés dans une logique plus large, celle de la construction d'une identité à dimension politique, qui a été appelée identité ethnique (2). Il n'est pas exclu que cette identité ethnique se construise aussi à partir de la couleur de la peau. Cette identité induit des pratiques, des choix préférentiels de relations, des activités économiques (*l'ethnic business*). Elle induit aussi des orientations politiques, de telle sorte qu'on peut parler de « vote ethnique ». Cette identité ethnique peut se doubler, dans certains cas, d'une certaine conscience de

(1) De nombreux ouvrages ont parcouru ces dernières décennies. Parmi d'autres (Dassetto, 2004b ; Meddeb, 2002 ; Merad, 1992).

(2) Cf. (Bastienier, 2004) pour une réflexion approfondie récente sur la question.

marginalisation ou de stigmatisation qui peut aboutir à un repli consolatoire. Certains auteurs (Bastenier, 2004) voient dans les catégorisations ethniques une manière fondatrice du « vivre ensemble » contemporain et parlent ainsi d'une « ethnicisation des rapports sociaux ». Que l'on soit d'accord ou non avec cette généralisation, il n'en reste pas moins que le référentiel ethnique est devenu significatif. Il s'agit d'une identité politique d'utilisation facile, on dirait presque pré-politique, parce qu'elle en appelle aux « miens », identifiés par des appartenances premières qui permettent une reconnaissance réciproque simple et évidente, celle d'une culture, d'une langue, d'une couleur de la peau : qu'il s'agisse de l'identité arabe, black, paki, flamande ou autre de ce genre. Ces nouveaux référentiels ethniques se juxtaposent aux anciennes ethnicités européennes, linguistiques et culturelles.

Les partis politiques se mobilisent pour canaliser ces acteurs « ethniques » d'origine arabe, turque, pakistanaise, dans le but tout autant de capter leurs voix que d'atténuer la revendication ethnique. Pour l'instant, on ne voit pas apparaître en Europe des partis ethniques issus de l'immigration qui seraient l'équivalent symétrique de partis comme le Vlaams Block flamand, la Lega Nord de Umberto Bossi ou le Parti de la Liberté de Joerg Haider. Les tentatives électorales dans ce sens, comme celle de Abou Jahja à Anvers, n'ont pas eu de succès. Ce n'est pas exclu qu'à l'avenir des partis ethniques se constituent à l'avenir et aboutissent à un certain succès, car d'ores et déjà il apparaît que le « vote ethnique » joue un rôle majeur dans le succès d'hommes et de femmes politiques issus de l'immigrations et élus dans des listes de divers partis.

Un quatrième référentiel, islamique, au sens religieux du terme, se juxtapose aux précédents. Il ne concerne pas la totalité des personnes originaires d'un pays musulman. Nous y reviendrons. A celles-ci il faut ajouter les convertis et converties à l'islam (3).

Ce sont autant des personnes âgées que des jeunes. Ce sont des hommes, mais aussi des femmes et surtout des jeunes femmes qui considèrent de manière positive et active leur référence à la religion. Cette mobilisation religieuse est tout autant le résultat de la volonté de produire une identité favorisant une intégration sociale, en particulier celle des jeunes générations européennes, que d'affirmer l'islam ou d'adhérer à des dynamiques mondiales.

En somme, à la suite des migrations des années soixante, pour la première fois dans une histoire millénaire, l'Europe a reçu dans son espace une population extérieure. Celle-ci a commencé un processus d'implantation qui est loin d'être achevé. La géographie du monde musulman s'est aussi modifiée : l'arc de cercle islamique qui parcourait le sud de la Méditerranée du Maghreb à la Bosnie se referme par le nord de Vienne jusqu'à la péninsule ibérique en se prolongeant vers le nord jusqu'à la Scandinavie. La posture géopolitique de l'Europe s'en trouve également modifiée, car l'Europe elle-même est devenue aussi – entre autres – un espace ayant une composante musulmane stable. Et elle commence à en prendre conscience.

Le processus de visualisation de l'islam européen

Les pays européens avaient des expériences diverses de leur rencontre avec l'islam : celles d'Espagne, d'Italie et du sud de la France, de l'empire austro-hongrois ou des empires coloniaux. C'est en effet en grande partie des anciens territoires coloniaux que proviennent les migrations musulmanes européennes. Elles avaient déjà commencé de façon limitée avant les indépendances, en particulier vers la France et le Royaume-Uni.

(3) Cf. (Alliévi, 1998) qui a conduit une étude approfondie sur les conversions à l'islam en Europe.

Les migrations « musulmanes » (4)

Mais dans l'ensemble des pays dont on parle s'enclenche un important flux d'immigration musulmane, surtout à partir des années soixante, au moment de la période d'or de l'économie européenne. Au tournant des années soixante sont conclus des accords migratoires avec les pays du Maghreb qui ont recouvré leur indépendance ou avec la Turquie, où la réforme agraire des années cinquante a abouti à la dérégulation des équilibres ruraux traditionnels et a rendu invivables les exploitations agricoles traditionnelles. En même temps, des musulmans originaires de la péninsule indienne vont rejoindre les musulmans déjà présents dans le Royaume-Uni.

Un deuxième moment de l'arrivée de populations musulmanes est celui qui va de la fin des années soixante à la fermeture des frontières décrétée dans tous les pays nord-européens après le premier choc pétrolier de 1974. Il s'agit d'une période importante du point de vue quantitatif, pendant laquelle s'opèrent des regroupements familiaux et arrivent des clandestins qui seront régularisés dans tous les pays européens entre la moitié et la fin des années soixante-dix. A peine arrivées, ces populations sont confrontées à la montée de la crise, au chômage et à l'hostilité ambiante. En même temps, la fermeture des frontières les rend conscientes de leur implantation définitive dans l'espace européen et met fin, plus rapidement qu'à d'autres moments de l'histoire des migrations, à l'illusion d'un retour au pays après quelques années d'émigration qui permettraient de "faire fortune".

Un troisième moment de l'arrivée des populations musulmanes va de la moitié des années soixante-dix à la moitié des années quatre-vingt : dans les pays du nord de l'Europe, elle a lieu surtout à la suite des regroupements familiaux et des mariages. Tandis que s'ouvrent les nouveaux flux d'immigration vers l'Italie et l'Espagne, les maillons faibles de la ceinture européenne.

Et enfin, depuis la fin des années quatre-vingt commence un nouveau moment : il se fonde encore sur les regroupements familiaux, mais également sur une reprise relative des immigrations clandestines. D'autre part, on assiste à des circulations accrues à l'intérieur des espaces européens : ceci est d'autant plus possible qu'un nombre croissant de personnes acquiert la nationalité du pays d'arrivée et peut donc circuler en tant que citoyens d'un pays-membre de l'Union européenne.

Ces quatre grandes vagues d'arrivée des populations musulmanes sont signalées ici pour rappeler leur stratification du point de vue de la durée de leur séjour européen et du rythme de leur implantation ; stratification également dans l'équilibre entre générations, puisqu'alors que les migrants du premier moment sont depuis quelques années déjà des grand-parents, ceux des phases suivantes ne sont qu'au premier moment de leur recomposition familiale ; et enfin stratification dans l'équilibre entre sexes, dans la mesure où l'immigration plus récente est encore en majorité masculine et constituée d'hommes seuls. Or, le moment du processus migratoire est un facteur qui a une relative importance dans les pratiques et la formulation des attentes à l'égard du religieux.

A l'issue de ce processus migratoire et aux dynamiques démographiques propres, quelque treize millions de personnes originaires, directement ou à travers leurs parents ou grands-parents, d'un pays musulman sont présentes en Europe occidentale, de la Sicile au cercle polaire, de l'Irlande à Berlin. Leur nombre est supérieur à celui des musulmans dans les pays de l'Europe slave et balkanique, résultat de l'implantation musulmane fruit de l'expansion de l'empire ottoman et qui est de l'ordre des neuf millions de personnes.

(4) Nous n'utiliserons plus dans la suite les guillemets en parlant des populations « musulmanes », bien qu'il faudrait continuer à le faire. La raison de ces guillemets sera expliquée plus loin.

En pourcentage, ils ne sont que 3-4 % en moyenne de la population européenne occidentale variant dans une fourchette comprise entre 6 % en France et 0,5 % en Suède. Mais leur implantation est urbaine, de telle sorte que certaines villes comme Birmingham, Marseille, Bruxelles, Berlin ou Utrecht doivent compter sur une population d'origine musulmane supérieure à 10 %. Les projections démographiques laissent entrevoir des taux plus élevés pour l'avenir.

Ces « musulmans » proviennent des quatre coins du monde de l'islam. Leur distribution sur le territoire européen renoue avec des connexions plus anciennes, impériales ou coloniales. Ceux qui viennent du Maghreb sont implantés surtout dans les pays de la façade atlantique de l'Europe, de l'Espagne aux Pays-Bas, mais aussi en Italie et, dans une moindre mesure, en Allemagne. Ceux qui proviennent de la péninsule indienne et du Pakistan s'établissent d'abord au Royaume-Uni. Aujourd'hui, ils circulent et sont présents aussi dans d'autres pays européens. Ceux qui viennent d'Afrique sub-saharienne, surtout d'Afrique occidentale, s'établissent en France, en Espagne et en Italie. D'autres encore arrivent de Turquie et aboutissent en Allemagne, en Autriche, mais aussi en France (en Alsace notamment), en Belgique, aux Pays-Bas, mais aussi en Suède, en Norvège, en Finlande. Et puis, plus récemment, d'autres arrivent du Kosovo, de Bosnie, de Tchétchénie, d'Égypte et d'Iran.

Par cette arrivée musulmane à partir des années soixante, l'Europe fait l'expérience de son troisième moment de présence de l'islam, après celui des premiers siècles de l'islam en Sicile et en Espagne et celui de l'occupation ottomane des Balkans et des pays slaves. C'est aussi un nouveau moment de la rencontre qui avait amené les puissances européennes à se confronter à l'islam dans le cadre colonial.

Mais à la différence d'une grande partie des rencontres précédentes, l'actuelle est pacifique, portée par des couches populaires. Avec le recul, elle apparaîtra comme un des grands moments du devenir des rencontres civilisationnelles de l'histoire.

Une telle nouveauté historique, conséquence non pensée des migrations, a trouvé tout le monde impréparé. Des conflits l'ont parsemée, mais ils apparaissent comme des crispations et des épisodes, plus que comme des tendances lourdes, y compris face à des événements aussi tragiques que les attentats du métro de Paris, de Madrid ou de Londres. A conditions toutefois qu'à l'avenir, certains processus ne soient pas amenés à prévaloir.

Des migrations à la visibilité de l'islam : un processus

Après avoir ainsi montré la stratification interne aux migrations, il importe de prendre en compte également le processus historique de visibilité de l'islam afin de bien situer le regard fondamental qu'il importe d'adopter, à savoir que la réalité de l'islam européen est loin d'être un fait achevé, mais – comme tout fait social d'ailleurs – est un processus en construction. Ce processus a d'ailleurs suivi un rythme semblable dans l'ensemble des pays européens : il y a bien un agenda (entre explicite et implicite) commun aux pays européens. On peut ramener cette temporalité à quatre moments.

Une présence oubliée et silencieuse (jusqu'au milieu des années soixante-dix)

Pendant les années soixante, les populations musulmanes, composées en majorité de primo-migrants, ont exprimé de manière faible leur appartenance islamique. Ils se définissaient et étaient perçus surtout à partir de leur culture et de leur langue. Des signes de cette appartenance apparaissaient à l'occasion d'un décès ou d'un mariage ; même le Ramadan était vécu plus sous l'angle festif que sous l'angle dévotionnel. Les lieux de culte, qui sont un indicateur utile de

l'intérêt proprement religieux, ne sont que quelques deux ou trois dizaines au début des années soixante-dix dans l'ensemble des pays que nous considérons. Les raisons de cette faible demande d'islam résident tout autant dans les attentes des populations préoccupées avant tout de leur première implantation que de la dynamique du monde musulman qui, dans la foulée des indépendances, ne donne à l'islam qu'une place secondaire ou auxiliaire.

Visibilisation dans l'espace, organisation, institutionnalisation (entre le milieu des années soixante et le milieu des années quatre-vingt)

Un tournant important a lieu à partir du début des années soixante-dix. La demande d'islam auprès des populations se modifie en corrélation avec les changements des projets migratoires. La stabilisation en Europe va de pair avec la volonté de mettre en place des infrastructures et, en particulier, des lieux de socialisation religieuse pour les jeunes générations. Ainsi simultanément dans tous les pays européens, sont ouvertes, surtout à l'initiative des pères de famille, des salles de prière auxquelles sont adjointes des écoles coraniques. Cette activité de création peut se déployer en raison de la grande autonomie et responsabilité dans la promotion de la foi que l'islam laisse à chaque croyant.

Mais la volonté de socialisation n'est pas la seule raison qui stimule la création de lieux de culte. Les musulmans adultes y cherchent également, dans le contexte de crise, un lieu de solidarité. Ou encore un lieu symboliquement pur à l'intérieur de la ville infidèle. Ou encore, les pères de famille espèrent y trouver la confirmation d'une autorité qu'ils sont en train de perdre au sein de la famille. Ou enfin, d'autres essaient de donner un sens nouveau à l'émigration qui a en partie échoué sur le plan matériel.

Cette demande interne aux populations immigrées, liée au moment particulier de leur dynamique migratoire, va de pair avec le "retour de l'islam" dans les pays musulmans. Il alimente et sous-tend des logiques politico-religieuses : l'Arabie saoudite, la Libye ou le Pakistan développent des stratégies mondiales, y compris à l'égard de l'Europe, en s'appuyant pour cela sur les populations immigrées. La Turquie, à travers son organe de gestion étatique de l'islam, vise à contrôler les mosquées turques. Ces "centres" de l'islam financent des associations, l'ouverture de salles de prière ou des publications. Mais malgré tout, il semble bien que leur contribution soit secondaire par rapport à l'effort financier et d'activité issu des populations immigrées. Dans ces mêmes années, les mouvements islamistes, qui trouvent un souffle nouveau, agissent également pour réislamiser les populations musulmanes d'Europe, qu'il s'agisse des mouvements de la mouvance des Frères musulmans ou de la *Jamaat-i-islami* pakistanaise ou des *Milli Görüs* turcs ou du mouvement missionnaire de la *Jamaat-at Tabligh*.

Entre l'universel de l'islam et le local des pères (milieu des années quatre-vingt et milieu des années quatre-vingt-dix)

A partir de la moitié des années quatre-vingt, les populations musulmanes, religieuses ou non, sont prises comme cible par les médias et par une opinion publique inquiète qui les confond avec les événements d'Iran ou du Moyen-Orient. Ils sont mis à l'avant-scène par l'affaire Rushdie ou celle des "foulards islamiques". En absence de leaders et de porte-parole capables de formuler les enjeux, de débattre, les musulmans actifs ont souvent préféré (surtout en Europe continentale) se replier dans la vie communautaire. Les mosquées et les associations deviennent alors le point d'ancrage d'un mouvement de réislamisation locale des populations et en particulier des jeunes, garçons et filles, qui trouvent dans l'islam un instrument identitaire ou une balise sur le plan moral. Les uns comme les autres d'ailleurs "bricolent" leur formation islamique entre lectures, conférences, cassettes-vidéos et, plus récemment, internet ou la participation à des sessions de

formation. Quoi qu'il en soit, il semble bien que l'islam actif a partiellement réussi dans ces années-là à assurer le rechange des générations grâce aux jeunes ou à travers des jeunes recrues qui arrivent avec les nouvelles vagues d'immigration ou par mariage et qui ont été socialisées à l'islam dans leur pays. A l'islam des pères est en train de succéder l'islam des fils (et des filles) et des beaux-fils. Peu à peu, l'islam se dégage de l'ancrage exclusif aux dynamiques migratoires ; il s'affirme et est vigoureusement revendiqué comme tel en tant qu'« islam européen ».

Des dynamiques contrastées (milieu des années quatre-vingt-dix et suivantes)

Vers le milieu des années quatre-vingt-dix, on aurait pu penser que la visibilisation de l'islam allait emprunter un cheminement assez linéaire. Les jeunes générations qui avaient grandi et été scolarisées en Europe prenaient progressivement la relève et géraient le devenir de l'islam qui prenait de plus en plus l'allure d'un culte institutionnellement constitué, à la manière des autres religions et selon les modalités propres à chaque pays européen.

Les choses s'avèrent plus complexes en raison de plusieurs facteurs.

Alors qu'on peut bien considérer le fait qu'un islam articulé à l'espace européen semble se constituer au travers de leaders, d'acteurs et de groupes, des phénomènes nouveaux agitent ce cheminement. L'arrivée par mariage de leaders musulmans, formés dans les pays musulmans dans le vent de l'islam voit apparaître de nouvelles figures des leaders qui importent en Europe les préoccupations et les visions des pays musulmans et qui ne sont pas tellement adaptées aux sociétés européennes. De même commencent à être de retour en Europe des jeunes, de deuxième génération d'immigrés, qui ont fait des études en sciences islamiques dans des pays musulmans, en absence de formation valable dispensée en Europe. Eux aussi reviennent avec un bagage islamique qui n'est pas toujours bien adapté ou parfois reviennent fort marqués par des courants neosalafistes. Ils ne sont pas nombreux, mais ils sont certainement actifs. Ils peuvent d'autant plus se manifester dans le contexte de pleine liberté d'expression et d'organisation religieuse qui est une des clés du fonctionnement des sociétés européennes. Autrement dit, l'islam européen continue, comme on pouvait s'y attendre, à être travaillé par des dynamiques de l'islam mondial mais, cette fois-ci, celles-ci ne sont plus (seulement) importées, mais elles sont véhiculées par des acteurs de souche européenne.

La deuxième réalité est bien entendu liée aux vicissitudes de l'islam mondial, et entre autres aux événements du 11 Septembre et ses suites. Contrairement à ce qui est parfois écrit, je continue à penser qu'il n'y a pas en Europe un courant d'islamophobie généralisé et virulent. Il n'y a certainement pas une islamophobie de principe. Il y a des réactions épidermiques. Il y a des hésitations, comme par exemple lorsque des commerçants hésitent à engager comme serveuses des jeunes filles au foulard, de crainte que l'image de leur magasin n'en souffre auprès de leur clientèle. Ou comme lorsque des autorités publiques hésitent à autoriser la construction d'une mosquée de crainte des réactions de leur électorat majoritaire.

Il y a des attitudes troublées comme celles que l'on voit en France, crispées sur des thèmes qui font partie de l'histoire franco-française. Il y a surtout l'expression d'inquiétudes nombreuses, la crainte d'une radicalisation de l'islam européen. Mais contrairement à des lectures victimisantes faites par des musulmans ou des non-musulmans, ceci ne signifie pas une manifestation d'hostilité foncière à l'égard de l'islam.

Quoi qu'il en soit, il est assez clair que l'islam européen participe comme toute autre réalité sociale de l'articulation entre les dynamiques locales et les dynamiques mondialisantes. Il y participe alors que sa construction interne est inachevée, les leaders rares et les leaderships en phase de constitution, les populations en train d'entrer dans l'espace public à plein titre, et ces

mêmes populations encore en partie fragilisées par leur entrée difficile et parfois précaire sur le marché du travail.

A l'issue de ces trente ans de présence nouvelle de l'islam en Europe occidentale, on voit que cette religion a eu la capacité, grâce à l'initiative de ces croyants soutenus par des instances diverses à s'implanter dans l'espace européen. Considérons quelques facettes de cette implantation.

Reprenons l'indicateur des salles de prière et des mosquées. Elles étaient quelques dizaines au début des années soixante-dix. Elles sont quelque 2 000 vers la moitié des années quatre-vingt (Dassetto & Bastenier, 1988). Elles sont presque 3 000 au début des années quatre-vingt-dix. Elles sont quelque 8 000 au début du XXI^e siècle (Dassetto, 2001 ; Dassetto & Bastenier, 1988 ; Maréchal, 2002 ; Maréchal, Allievi, Dassetto & Nielsen, 2003). Pour ce faire, les musulmans utilisent des cadres existants : anciens magasins ou ateliers, garages ou anciens bains publics. Toutes les ressources locales sont mobilisées pour implanter dans les quartiers où ils vivent une présence de l'islam.

En liaison avec cette implantation apparaissent des enjeux symboliques et notamment celui qui consiste à introduire dans la symbolique publique des villes et des institutions européennes des symboliques explicitement islamiques. La question de la visibilisation spatiale de l'islam n'est pas encore résolue, et les multiples hésitations au sujet de la construction de mosquées en dehors d'espaces résiduels des villes européennes le prouvent.

A partir des années quatre-vingt, les musulmans commencent à poser des revendications institutionnelles, en particulier celle d'aligner le statut de l'islam et les droits qui en découlent sur celui des autres religions. Ces revendications varient selon les situations juridiques des cultes dans les divers pays européens (Ferrari & Bradney, 2000). C'est ainsi que sera posée la question du financement de la reconnaissance du culte, de l'enseignement de la religion islamique et de l'ouverture d'écoles islamiques, de cimetières musulmans, de la nourriture *halâl* dans des institutions publiques, etc. Ces demandes rencontrent d'abord des réponses mitigées et hésitantes. Mais progressivement, la prise en compte de ces demandes prend forme.

Globalement en somme, les musulmans vont tendre à obtenir que les Etats donnent à l'islam un statut comparable à celui qu'ils octroient aux autres religions. Dans certains pays, cette égalisation a été sanctionnée par la loi, comme en Autriche en raison d'une ancienne législation ou en Belgique, qui a été le premier pays européen à octroyer à l'islam un statut analogue au protestantisme et au judaïsme (1974) ; ou en Espagne où l'Etat a conclu en 1992 une entente avec les communautés islamiques. On peut conclure que cette tendance vers une égalisation des droits se confirme dans l'ensemble des pays européens, tout au moins en principe, à la base étant l'acquis indiscutable dans tous les pays européens et dans de nombreux textes d'instances européennes du droit fondamental de liberté religieuse (Ferrari, 2003).

Par cette demande, les musulmans montrent ainsi leur spécificité par rapports aux autres migrations : celles-ci (portugaise, italienne, espagnole, grecque) avaient accepté de s'occulter, de s'assimiler individuellement dans l'espace public, tout en maintenant une culture d'origine dans l'espace familial et communautaire. Par contre, d'emblée et assez rapidement, les musulmans demandent leur intégration spécifique comme groupe à l'intérieur des sociétés européennes. D'un coup les enjeux qu'ils suscitent ne sont pas seulement sociaux et culturels mais également politiques voire philosophiques. Et certains enjeux, ouverts et non résolus, pourraient poser des nouvelles questions, plus difficile à résoudre que les précédentes.

L'horizon ne peut donc être pensé qu'en termes d'une multiplicité de scénarios possibles.

Variété de la présence musulmane

Avant de tenter de circonscrire ces scénarios, il est utile de préciser d'abord les formes d'appartenance à l'islam.

L'islam transplanté-implanté en Europe est caractérisé par son extrême variété, et on pourrait dire qu'à l'échelle du monde musulman, l'expérience européenne constitue pour l'islam une nouveauté puisque de manière stable les musulmans y vivent une certaine dimension de l'universalité de la *oumma*, celle vécue exceptionnellement lors du pèlerinage à la Mecque. Une autre nouveauté est celle de vivre dans des sociétés pluralistes.

Les musulmans européens proviennent en majorité des aires sunnites de l'islam : le Maghreb, la Turquie, la péninsule indienne ou l'Afrique sub-saharienne. Certaines présences du chiisme iranien sont toutefois à signaler, par exemple dans les pays scandinaves ou en Italie, liées surtout au mouvement d'étudiants et de réfugiés politiques.

Bien qu'à l'intérieur de la grande communauté musulmane et de la foi unique l'islam se rende visible à travers ses traditions culturelles et linguistiques (arabo-maghrébine, turque, indienne, balkanique et d'Afrique noire), elles doublent les différences juridiques et rituelles propres à l'islam sunnite : le malékisme au Maghreb, le hanéfisme en Turquie, au Pakistan et en Inde. Ces partages classiques de l'islam se doublent également aujourd'hui de ceux introduits par les Etats-nation à la suite des indépendances. Et ceci dans la mesure où l'islam est utilisé pour cimenter les pays ou asseoir les régimes ; les nouveaux pays ont "nationalisé" leur islam. Ces pays souvent soucieux d'encadrer leurs populations tendent aussi à les encadrer sur le plan de l'islam.

Il en résulte qu'on observe la persistance très forte des clivages entre nationalités, cultures, langues qui se retrouvent au niveau des mosquées, des fédérations ou des associations. Rares sont celles, jusqu'à présent, qui sont trans-nationales, y compris au niveau des deuxième ou troisième générations.

Mais parmi les musulmans d'Europe, d'autres différences concernent les appartenances subjectives à l'islam, de telle sorte qu'il est totalement inexact de parler de quelque 13 millions de musulmans en Europe. C'est la raison pour laquelle nous avons mis entre guillemets l'appellation « musulmans ». Il faudrait parler plutôt de personnes originaires, directement ou indirectement, de pays où la religion musulmane est dominante ou majoritaire. Ces personnes explicitent de manière très différente leur appartenance ou leur refus d'appartenance à l'islam.

Déjà dans les pays musulmans, l'intensité et le type de référence à l'islam sont variés, même si la nécessité de maintenir un consensus ou si la stigmatisation et la répression forte de toute forme d'affirmation publique de refus de l'islam rendent le paysage relativement homogène en apparence. Encore plus explicitement, les formes d'adhésion à l'islam sont relativement différenciées dans le contexte européen, où les individus sont arrachés à leur société et sont amenés à redéfinir leur appartenance sociale et leurs références identitaires. Sur la base des rares données existantes (Dassetto, 1996, 2003 ; Maréchal, 2003b ; Maréchal *et al.*, 2003), on peut dire approximativement que quelque 30 % de personnes d'origine musulmane activent de manière explicite et visible leur identité religieuse.

On pourrait construire une première typologie des appartenances sur la base de deux axes qui semblent différencier, à un premier niveau au moins, les appartenances. Un premier axe est celui de la croyance, en tant que telle, et dans sa formulation explicite qui va de la croyance à l'explicitation de l'incroyance. Un deuxième axe est celui de la forme sociale de cette appartenance

selon qu'elle s'exprime dans l'espace public et organisé ou qu'elle s'exprime surtout dans le privé. On aboutirait de la sorte à la typologie suivante.

La croyance niée ou entre parenthèses

Pour certains musulmans, la référence à la croyance et ce qui en découle (rites, prescriptions, interdits, morale...) est niée ou mise entre parenthèses.

Agnostiques ou indifférents déclarés et agnostiques silencieux

Un premier type d'appartenance se réalise "en négatif". Il provient du *refus de la proclamation de l'acte de foi et manifesterait ainsi l'incroyance ou l'apostasie*. Mais ce refus n'a pas dans le contexte musulman la même possibilité sociale qu'en Occident. Dans l'islam européen, cette forme d'appartenance est moins fréquente aujourd'hui qu'il y a vingt ou trente ans, lorsque des affirmations d'agnosticisme et d'athéisme pouvaient être plus fréquemment rencontrées.

Cet agnosticisme déclaré laisse la place aujourd'hui à deux autres formes d'appartenance. Tout d'abord, celle que l'on pourrait appeler *agnosticisme ou indifférence silencieuse* qui suspend ou met entre parenthèses la question de la croyance. Le silence pouvant être considéré comme un conformisme par rapport à la nécessité de maintenir, ne fût-ce qu'en apparence, la cohésion de la "société musulmane".

Musulmans culturalistes

Dans un registre semblable de rapport aux fondements de la foi et au groupe, on rencontre une appartenance que l'on pourrait nommer *culturaliste*, très diffuse dans les élites occidentalisées et auprès d'une partie de la deuxième génération (5). Le trait fondamental consiste en une interprétation du fait coranique et de la tradition en termes de culture. Dans les populations d'origine arabe, le trait d'union "arabo-islamique" est plus évident, en raison de la langue et de l'appartenance civilisationnelle. Dans les populations turques, le lien se fait avec l'ottomanisme.

Ces types d'appartenance (culturaliste, agnostique, voire athée) peuvent coexister avec toutes les formes de ritualisation des moments de passage de la vie (circoncision, mariage, mort, etc.) dont on recherchera d'ailleurs à reformuler, voire à moderniser les significations à l'aide des sciences humaines et historiques.

Néanmoins, l'interprétation de ces rites dans un environnement de sens islamique ne doit pas être sous-estimée. Par exemple, le rite de circoncision semble continuer à garder, auprès des mères et futures mères notamment, une force symbolique centrale dans la transmission des identités. En ce qui concerne les interdits alimentaires, l'appartenance silencieuse ou culturaliste peut aboutir à un double registre de conduite auprès d'acteurs sociaux bi-positionnés : en cohérence avec l'attitude "en négatif", on respectera ces interdits et obligations dans la société musulmane, et on passera outre ailleurs. Cette appartenance "en creux" peut être amenée à s'expliciter dans des moments de tensions où, justement, l'unité est mise en question. Soit en raison des positions de leaders musulmans (comme la condamnation à mort de Rushdie par Khomeiny) ou, au contraire, par des attitudes hostiles des non-musulmans.

(5) D'autres expressions ont été utilisées : musulmans « respectueux » (J. Césari) ; musulman « par filiation » (C. Lacoste-Dujardin). On pourrait par ailleurs, se demander si la "culturalisation" de l'appartenance à l'islam ne participe pas à l'islam d'une manière plus générale d'être religieux aujourd'hui en Europe. Selon une enquête suisse récente, la catégorie statistiquement prédominante est celle des "humanistes religieux", alors que le nombre d'athées se réduit fortement. Ces observations amènent des nuances à l'hypothèse forte et linéaire d'une progressive et inéluctable sécularisation que certains auteurs appliquent également aux musulmans.

Ces appartenances sont en mouvance, soumises au vent de l'action missionnaire ré-islamisée qui tend à montrer la pertinence de la conjonction entre culture et islamité soit par des procédures intellectuelles, soit par la réactivation de la grande communauté musulmane ou de la communauté locale. Statiquement, on pourrait dire, avec beaucoup de précaution, que les formes d'appartenance mentionnées jusqu'ici concernent quelque 70 % des populations « musulmanes ».

En entrant maintenant plus directement au cœur de l'appartenance islamique religieusement explicite, on rencontre un ensemble très varié de formes d'appartenance.

Appartenances organisées classiques et nouvelles

Il s'agit ici de l'ensemble des organisations issues de l'histoire ancienne et moderne de l'islam. Le tissu de mosquées et de salles de prières est dû, la plupart du temps, à l'activité de ces organisations.

Ces organisations classiques dans le paysage musulman pourraient être classées de la manière suivante : confrériques (*Naqshbandiyya, Allaouyya, Bouchiyya*, etc.), missionnaire (*Jamaat-at Tabligh, Suleymancilar, Nurgiu...*), de conscientisation politique (Frères musulmans), d'engagement politique (Milli Görüs...), de normativité orthodoxe (les groupes néo-salafistes) ou des organisations de type *jihadiste*. À côté de celles-ci sont créées des organisations spécifiques à l'espace européen. Il s'agit d'associations qui vont depuis des formes très locales à des regroupements ayant des visées plus larges, telle par exemple *Présence musulmane*, organisation fondée et animée par Tariq Ramadan.

Mais pas mal de ces organisations sont le plus souvent entre les deux, entre l'espace européen et d'autres espaces musulmans. Ceci est caractéristique des groupes *jihadistes* à tendance mondialiste, mais également de groupes missionnaires tels les *Tabligh* ou les *Ahl-i hadith* et bien d'autres, ou de groupes confrériques.

Les motivations subjectives qui semblent guider l'adhésion semblent être de plusieurs types. D'une part, la recherche d'un principe structurant de l'identité personnelle. Elle peut parfois être assortie d'un principe de "renversement des stigmates". En effet, des jeunes ayant un projet positif et volontaire d'insertion dans les espaces européens et qui par ailleurs se voient lus en tant que catégorie "musulmane", turque, marocaine ou arabe retournent ce marquage par une opération qui pourrait se résumer dans l'axiome : *Islam is beautiful*. Parfois ce retournement des stigmates acquiert des traits ethniques et prend des dimensions anti-occidentales.

Dans d'autres cas, l'adhésion semble guidée par la volonté de procéder par là à une moralisation de la vie des populations musulmanes, dont on perçoit avec douleur le glissement vers la déviance ou la criminalité. L'islam devient dès lors une source de moralité intégratrice à l'intérieur de l'espace européen. Il y aurait lieu de se demander si ce processus s'inscrit dans une logique plus générale des conséquences, induite par l'urbanisation qui favorise l'émergence d'un champ religieux autonome et d'attentes en termes de rationalisation du religieux et de moralisation religieuse de la vie.

Individualisation des appartenances

Une série de formes d'adhésion à l'islam s'expriment surtout sous l'angle des choix individuels, qui se déclinent selon des modalités diverses.

Appartenance ritualiste

Cette forme d'adhésion consiste en une énonciation modérée de l'acte de foi, de la référence au Coran et à la tradition, assortie d'un respect plus ou moins formel et régulier des obligations et

des autres rites. Outre ce ritualisme conformiste, cette forme d'appartenance se caractérise par une acceptation et une attitude d'utilisateur des formes instituées de l'organisation religieuse et en même temps des pouvoirs établis. Ceci peut signaler en même temps une distance par rapport aux institutions et au pouvoir.

L'orthopraxie conformiste exprimerait en même temps une privatisation, au sens occidental du terme, par distance. Une partie de la population turque est caractérisée par ce type d'appartenance face à la gestion religieuse imposée par l'Etat à travers son organe religieux (la *Diyânet*). Semblable est l'attitude d'une partie de la population musulmane à l'égard des mosquées locales et surtout à l'égard de la mosquée du Cinquantenaire, lieu des institutions et des pouvoirs.

Dévotionnalisme privé

Cette forme d'appartenance s'exprime dans une attitude personnelle pieuse, dévotionnelle et à composante éthique fondée bien entendu sur une forte énonciation de foi et sur un respect rigoureux des obligations et interdits alimentaires. Mais cette pratique est réalisée de manière privilégiée à la maison, avec une fréquentation très irrégulière, instrumentale et distante de la mosquée. Elle constitue, en tant que réalité vécue, et non pas en tant que formulation théorique, une expression incertaine d'un islam privatisé, qui se situe de manière privilégiée au plan de la foi personnelle. Il s'agit d'une appartenance relativement distante et potentiellement critique de toutes les formes concrètes d'expression organisée, concrétisées dans des mosquées ou regroupements divers, qui essaieront d'ailleurs de capter cette population musulmane. On essaiera de la mobiliser, de l'attirer ou de parler au nom de ce groupe d'individualités, qui tout en étant distant ne fournit pas moins, ne fût-ce qu'au plan de l'image, un accroissement de la base des populations musulmanes actives.

Adhésion "postmoderne"

On voit émerger, notamment auprès des jeunes générations, une forme d'adhésion au répertoire islamique de sens très subjective, personnelle, mélangée avec d'autres répertoires. Ces jeunes font référence tout autant à des éléments de l'islam – auquel ils disent éventuellement appartenir par culture ou par intérêt, s'il s'agit de personnes qui ne sont pas de famille musulmane – que du bouddhisme, du christianisme ou droits de l'Homme.

C'est pas excellence le domaine du "religieux par soi et pour soi". Autodidactes par leur formation bricolée, se liant avec des petits groupes d'amies et amis, leur adhésion ne se soumet à aucune appartenance organisée ni à aucune obligation rituelle. On peut bien aller écouter tel prédicateur par curiosité tout comme on peut suivre tel rite pour des raisons personnelles (ne pas faire de la peine aux parents, par exemple) ou par curiosité expérientielle : expérimenter le jeûne ou tel geste de prière.

La référence religieuse est ici individualisée, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'elle soit désocialisée. Mais les appartenances collectives sont plus fluides, multiples, avec une faible référence à des structures organisées et hiérarchisées.

En réalité les frontières sont poreuses entre le monde des croyants actifs, celui des croyants domestiques et celui de la croyance entre parenthèses. Des circulations s'observent, et surtout on perçoit ce sentiment souterrain, mais que certaines circonstances ou événements font émerger de manière visible, d'appartenance à la grande communauté mi-réelle et mi-utopique qu'est la *oumma*. Toutefois, c'est avant tout en référence aux musulmans actifs que va se jouer le devenir de l'islam transplanté européen.

Perspectives en guise de conclusion

Bien que dans les vingt-trente dernières années on ait pu observer en Europe une dynamique croissante d'adhésion à l'islam et un succès croissant de son implantation, rien ne semble définitivement tracé, et la situation reste entièrement ouverte. On peut tout au plus dessiner les paramètres qui devraient baliser son devenir.

Les paramètres du devenir

Des dynamiques sociales intra-européennes

Il s'agit d'un aspect lié aux processus d'inclusion des immigrés dans l'espace d'arrivée et qui franchissent pas à pas les multiples lieux qui balisent l'espace public d'un pays : culture et sociabilité quotidienne, organisations et institutions, mémoire et avenir. Ce processus d'ailleurs dure, dans le contexte européen au moins et ce à la différence du contexte américain, le temps de deux, voire trois générations. C'est ainsi que l'islam européen est encore aujourd'hui en partie lié à une implantation en train de se faire et qui voit l'arrivée de nouvelles populations bien qu'une partie des populations musulmanes commence à la troisième génération à se définir plus par son rapport aux espaces d'arrivée.

Il n'empêche qu'on observe, entre autres dans des événements récents liés au terrorisme islamique, les connexions et les circulations qui se maintiennent et s'alimentent entre les espaces d'origine et d'immigration à travers de multiples formes de liens.

Indépendamment de l'aspect migratoire, la situation sociale des populations musulmanes et des relations avec l'Europe non musulmane vont jouer un rôle considérable. En ce qui concerne la situation sociale, la question est de savoir si et en quoi, surtout pour les deuxième et troisième générations, l'islam sera un instrument de positionnement social, voire de mobilité sociale. Parfois, la tendance de certains leaders a été de parier sur une identité ethno-islamique marginalisée, en s'inspirant quelque peu du modèle des *Black Muslims* américains. Mais ces logiques ne semblent pas devenir majoritaires. Elles peuvent se mettre en place indirectement, lorsque des groupes, comme les néo-salaisonnières, par leur rigorisme rituel et moral mettent leurs adeptes en dehors de la société. En général toutefois, les musulmans semblent jouer plus sur leur pleine intégration dans l'espace européen que sur une identité séparée. Les événements d'octobre 2005 dans les banlieues françaises ont montré par exemple que ceux-ci n'avaient rien à voir avec une quelconque identité ou stratégie islamique. L'islam peut servir d'instrument de mobilité sociale, car il est à l'origine de rigueur et de droiture morale, de motivation aux études et de volontarisme au travail.

Mais le devenir et surtout la forme de l'islam européen se bâtiront aussi en fonction des réactions, des positions et des images réciproques qui prévaudront dans les années à venir. Nous préférons formuler la question en terme d'images réciproques que dans celui plus courant de rapport entre majorité-minorité. Cette dernière formulation laisse sous-entendre un rapport de domination relativement lourd entre deux groupes. Or, certes, la position des musulmans en Europe a certains attributs d'une position minoritaire, mais la logique d'action de la "minorité musulmane" ne se déroule pas uniquement comme une réaction à la définition de la majorité comme il arrive dans les situations de forte domination. Elle procède également d'une dynamique propre, interne ou externe à l'islam européen.

Devenir du religieux en Europe et gestions politiques

Une dynamique culturelle entre également en ligne de compte. Il s'agit de la place du religieux à l'intérieur de la société européenne. A ce sujet, les différents Etats-nations européens n'ont pas la même attitude face au religieux. Ils diffèrent par leur histoire, par leur expérience passée du pluralisme religieux (intra-chrétien) ou de luttes religieuses, mais également par le rôle qu'ils attribuent à la construction de l'espace public et aux rapports entre société civile et Etat. Entre une forte vision du rôle de l'Etat et la dissociation entre Etat et religion comme en France ou une vision d'entremetteur de l'Etat accompagnée d'une articulation entre Etat et religion comme en Belgique, il y a une certaine distance. Il n'est toutefois pas à exclure que les positions pratiques convergent progressivement, entre autres face aux enjeux communs posés par la présence de l'islam. Reste encore à observer à cet égard le rôle que l'Union européenne aura à l'avenir dans ce processus d'homogénéisation. Pour le moment, l'Union européenne n'a pas de compétence directe en la matière. Mais il pourrait apparaître des compétences indirectes : par exemple en matière de statut des enseignants ou du personnel affecté aux lieux de culte et à leur libre circulation dans l'espace européen.

Quoi qu'il en soit, un effet des gestions étatiques du religieux pourrait être celui du devenir partisan de l'islam européen. Ne disposant pas d'une institution forte de type église constituant un filtre aux influences des partis politiques européens, l'islam pourrait devenir – et certains signes l'annoncent déjà – un terrain de compétition entre forces politiques pour capter le vote musulman. En effet, de nombreux musulmans européens sont désormais devenus des électeurs et constituent une clientèle électorale intéressante pour les diverses formations politiques. L'islam, comme les autres religions, bénéficie ou aspire à bénéficier de certains avantages prévus pour les cultes dans presque tous les pays européens (financement des lieux et du personnel du culte, de l'enseignement de la religion, etc.). Une sorte d'échange pourrait apparaître entre certains avantages que des partis gouvernementaux pourraient accorder et la canalisation de choix électoraux.

Si cette situation devait avoir l'avantage d'inscrire de plain-pied l'islam dans le jeu politique des pays européens et donc d'une certaine manière de l'intégrer, cela aurait l'effet de favoriser des clivages internes aux populations religieuses musulmanes.

Dynamiques musulmanes

Mais au-delà de ces facteurs externes, le vecteur majeur du devenir de l'islam européen sera lié à ses dynamiques internes. Et avant tout au débat théologique interne entre les différentes visions de l'islam signalées au point 4. A ce sujet, les perspectives sont loin d'être évidentes. Si on pouvait penser qu'au contact de l'Occident européen un courant de sécularisation ou d'individualisation religieuse se manifesterait et prendrait de l'ampleur, on observe également des adhésions importantes à des formes organisées et structurées. Or aujourd'hui, un débat est en cours entre plusieurs visions de l'islam : celle, politique dans la forme, qui s'est instituée depuis les années soixante-dix, celle néo-salafiste et celle réformatrice, pour ne citer que celles qui semblent plus importantes (Dassetto, 2004a ; Kepel, 2004 ; Roussillon, 2005).

Or, le devenir de cette confrontation sera en partie lié au profil des futurs leaders de l'islam européen et à la constitution de leur leadership intellectuel (Dassetto, 2005). Jusqu'à présent ont dominé les leaders "naturels" issus de la première génération, des leaders importés des espaces musulmans ou européens convertis à l'islam. Nous avons dit que l'on commence à voir une nouvelle génération émerger. De quel modèle d'islam sera-t-elle porteuse ? Avec quel projet ? Parviendra-t-elle à formuler une réponse nécessairement originale à leur présence, inédite pour

les musulmans, comme minorité statistique, dans une société pluraliste et sécularisée ? Et en général, dans quelle mesure les musulmans européens seront-ils capables de produire un leadership à la hauteur des enjeux sociaux, culturels et institutionnels auxquels l'islam européen est confronté ? Aujourd'hui, cette question constitue la grande carence européenne. Il n'existe pratiquement pas en Europe de lieux de formation islamique supérieure de qualité et à la hauteur des institutions supérieures de formation locales (Maréchal, 2003a). Des jeunes vont suivre leur formation dans des pays musulmans grâce à des bourses d'études (Arabie saoudite, Egypte, Pakistan etc.). Il n'est pas sûr qu'ils reviennent dotés des outils adéquats pour produire une pensée musulmane adéquate au devenir de l'islam européen. Il n'est pas sûr non plus que l'interférence des pays d'origine qui tentent de gérer, d'animer, d'interférer dans l'islam européen – comme dans le cas de la Turquie par exemple – soit à terme profitable, car elle maintient l'islam européen sous tutelle d'une réalité venant d'ailleurs et le maintient enfermé dans les catégories nationales d'origine.

Par ailleurs, le devenir de l'islam européen est constamment agité par le devenir mondial de l'islam, dont il subit jusqu'à présent les conséquences. L'insertion relativement sereine de l'islam pour une majorité des populations musulmanes européennes est agitée par des événements externes qui non seulement secouent les communautés musulmanes elles-mêmes, mais perturbent et inquiètent les populations européennes et l'accueil qu'elles peuvent réserver à l'islam. Depuis l'Iran jusqu'en la Palestine ou en Algérie, depuis la Tchétchénie jusqu'en Bosnie en passant par le Maroc, l'islam européen, qui s'implante avec un cheminement progressif, est traversé par ces tornades venant d'ailleurs auxquelles, tout naturellement, les populations musulmanes – ou des acteurs au sein de celles-ci – sont sensibles. Et en l'absence de leaderships suffisamment nombreux et formés pouvant donner le ton d'une compréhension de ces événements, les impacts de ceux-ci sont importants et parfois assez perturbateurs. Cette situation est probablement inévitable. Jusqu'à quand la communauté musulmane ne sera pas en condition de produire une pensée autonome forte et jusqu'à quand, bien entendu, perdureront les situations critiques dans les pays musulmans ?

Les relations entre musulmans et non-musulmans

Jusqu'à présent, les relations entre musulmans et non-musulmans ont été relativement bonnes, si on excepte des groupes radicaux qui de part et d'autres ont tenté de souffler sur le feu ou qui ont posé des actes extrêmes. Cette observation peut être maintenue malgré les événements de Paris, Madrid, Londres, Amsterdam et malgré les conflits – comme celui relatif au foulard par exemple – inévitables dans la vie sociale.

Il n'empêche que des questions restent ouvertes, et elles commencent à constituer des non-dits qu'il y aurait avantage à lever afin qu'il ne s'enkystent pas dans les relations entre groupes. Parmi ces questions il y a notamment les suivantes : la place de la religion dans l'espace public ; les relations entre sexes ; le statut des individus et de la liberté religieuse ; la vision géopolitique ; le rapport aux extrémismes (Dassetto, 2004c). Sur ces points au moins, une partie des musulmans et la majorité des non-musulmans n'ont pas la même vision des choses. S'y confronter en postulant que de part et d'autres des individus rationnels et raisonnables peuvent en débattre et conduire une négociation devient une urgence.

On mesure l'ampleur du travail à accomplir et l'urgence de mettre en œuvre une action institutionnelle forte destinée à construire la nouvelle relation entre Occident(s) et islam(s). C'est important à l'intérieur de l'Europe, c'est important pour les effets que cela peut avoir pour le reste du monde. Il est vain, en effet, de penser qu'une rencontre religieuse et civilisationnelle

d'une telle ampleur se réalise nécessairement de manière positive. C'est souvent le contraire. Elle devient positive si les acteurs en présence la construisent comme telle.

Cette rencontre ne pourra pas se satisfaire d'être conduite sous l'angle du pluralisme culturel, voire même de l'interculturalisme. Le pluralisme permettrait de penser la cohabitation juxtaposée de cultures : or, l'islam et les musulmans interpellent les sociétés européennes et leurs espaces publics. L'interpénétration est plus grande. Il ne suffit pas non plus – même si c'est très important – de penser en termes de connaissance, de communication, ce qui est sous-jacent à l'idée d'interculturel. Cela ne suffit pas non plus penser en termes de rencontre ou de dialogue entre religions, même si c'est important.

Nous sommes devant une rencontre civilisationnelle complexe qui appelle un travail profond aboutissant à ce que j'appelle une "co-inclusion réciproque". Il s'agit d'une réflexion et d'une transformation profonde qui font que l'identité de chaque partie se construit en incluant la relation à l'autre (Dassetto, 2004c). Ceci supposera un travail des sociétés sur elles-mêmes, des débats considérables et, peut-être, l'invention d'outils nouveaux de rencontre des civilisations.

Il importe de mesurer ce que constitue la présence de l'islam en Europe. Il s'agit d'un des grands événements civilisationnels commencés au XX^e siècle. Il s'agit de la rencontre et l'interpénétration pacifique de civilisations qui se sont construites, fondamentalement, dans l'affrontement, même si des épisodes positifs de contacts peuvent être dénombrés. Les Européens doivent apprendre à vivre avec cette réalité nouvelle, à l'inclure comme réalité qui fait partie de leur paysage, à accepter que l'Europe est « aussi » musulmane. Pour les musulmans eux-mêmes, il s'agit d'un événement majeur : d'une part, l'expérimentation pratique et quotidienne de l'universalité de la *oumma*, où se côtoient musulmans de tous horizons culturels ; d'autre part, la présence importante et nouvelle d'un vécu religieux qui doit se vivre dans des sociétés pluralistes et sécularisées. Dans cette situation, il n'est plus question de formuler un monopole religieux, ni une générique tolérance à l'égard d'autrui. Il s'agit de trouver les bases philosophiques et les attitudes pratiques d'un « vivre ensemble ».

Les tendances culturelles entre unicité et diversité

Mohamed ALLAOUI

Consultant international

Introduction

Les réflexions qui vont suivre sur la culture au Maroc et son évolution prospective d'ici 2030 ne revendiquent aucune prétention scientifique. Elles sont marquées par deux biais. Le premier est culturel. Ces réflexions sont marquées par la culture française (1) mais aussi par la culture arabe et amazigh. Le second est lié à la préoccupation du développement économique et social, lequel est fortement dépendant de la culture.

La culture est un vaste domaine mal connu, encore plus au Maroc qu'ailleurs. C'est aussi un domaine qui se prête facilement à la polémique et aux manipulations. La culture a une proximité très forte avec des domaines extrêmement sensibles. Au Maroc et ailleurs, on ne peut parler de culture sans parler d'islam. On ne peut parler de culture sans parler d'identité. De ces deux thèmes, islam et identité, il sera peu question ici, mais ils sont fortement présents. Culture et système d'enseignement sont aussi extrêmement liés. Le système d'enseignement conditionne très largement la culture et ce qui est appelé capital culturel. Du système d'enseignement il sera aussi peu question.

Les valeurs véhiculées par une culture ne sauraient être neutres quand il s'agit du développement économique et social d'un pays. Les valeurs culturelles sont profondément intériorisées par la majorité de ceux qui appartiennent à la même culture. Or il est bien connu que les valeurs résistent au changement, qu'elles se transforment lentement (2). Si les valeurs culturelles conditionnent le développement et qu'elles sont lentes à se transformer à se modifier, il est peut-être nécessaire d'intervenir pour aider, faciliter ces transformations.

Pour parler de la culture ou des cultures, on commencera par évoquer les langues.

Langues et dialectes au Maroc

On ne peut séparer langue et culture. La langue n'est pas seulement le véhicule ou le support de la culture. Elle lui est consubstantielle. On ne peut pas parler de culture sans parler de la langue qui l'exprime, la supporte, la modère, la sauvegarde. La langue est constitutive de la culture.

Combien de langues ou dialectes parle-t-on ? Dans notre pays, au moins 9 langues ou dialectes sont parlés couramment, utilisés dans la vie publique ou privée. Il s'agit de 3 groupes de langues et de dialectes.

(1) L'auteur revendique son appartenance autant à la culture amazigh qu'arabe ou française et ne saurait renier aucune d'elles, encore moins d'envisager d'être amputé, d'une manière ou d'une autre, de l'une de ces cultures.

(2) Dans son article publié en arabe et intitulé « Valeurs et changements socioculturels au Maroc », Mohamed-Sghir Janjar insiste sur le fait que le changement dépend des valeurs et que celles-ci se transforment lentement. Article publié dans *Prologues* n° 33, printemps 2005. Il a été préparé dans le cadre des débats organisés par la fondation Friedrich Ebert sur « Maroc scénarios 2025 », fév.-juin 2005..

Langue berbère	Langue arabe	Langues latines	Autres langues
La tachelhiyte	L'arabe classique	Le français	L'hébreu
La tamazighte	L'arabe dialectal marocain (darija)	L'espagnol	
La tarifiyte	Le hassani		

Un mot rapide sur l'hébreu (3) et la culture hébraïque marocaine, parce qu'il n'en sera plus question par la suite dans ce texte. Nos compatriotes de culture juive ne sont plus que quelques milliers à vivre au Maroc, alors qu'ils étaient plusieurs centaines de milliers à l'aube de l'Indépendance. Nos compatriotes de culture juive ont contribué à la culture marocaine au même titre que les autres groupes culturels qui forment la nation marocaine. Les communautés juives marocaines en Israël, en France ou au Canada sont de culture marocaine et continuent à se reconnaître en elles. Elles restent attachées à la culture marocaine à laquelle elles ont contribué. Mais que deviendra cet attachement dans 25 ans ? Nous aurons l'occasion de l'évoquer plus tard, quand il s'agira d'apprécier l'influence des Marocains résidant à l'étranger (MRE) sur la culture au Maroc et quand il s'agira d'apprécier la résistance des communautés marocaines à « l'assimilation » dans les différents pays où elles résident.

Rappelons qu'au Maroc la langue officielle est l'arabe classique. A côté, on reconnaît officiellement 5 « langues » nationales : darija, hassani, tarifiyte, tamazighte et tachelhiyt.

Au Maroc, ce sont ces langues et dialectes qui sont les langues maternelles de la quasi-totalité des Marocains qui résident au Maroc. Rappelons aussi que les MRE, en dehors de leur pays, parlent leur langue maternelle quand ils ne parlent pas la langue du pays où ils résident. Cependant, les enfants dits de deuxième et troisième générations perdent de plus en plus l'usage de la langue maternelle de leurs parents. Au Maroc et certainement aussi dans les autres pays arabes, il n'y a personne dont la langue maternelle soit l'arabe classique (4), alors qu'il y a des Marocains, certes peu nombreux, dont la langue maternelle est le français, l'espagnol, l'anglais, le néerlandais ou l'italien.

On risque d'objecter que les langues maternelles au Maroc ne sont que des dialectes et non pas des langues. Certes, le terme d'idiome serait plus approprié. Remarquons cependant que la darija est une langue à part entière. Aujourd'hui, personne ou presque personne ne conteste plus le statut de langue à la tamazight (langue berbère) qui dispose de plusieurs parlers dont tachelhiyt, le tarifiyt et le tamazight au Maroc, le kabyle, le chaouiya et le touareg en Algérie (5). Il faut ici faire justice à une idée reçue : les darijas actuellement parlées dans les pays arabes ne peuvent pas être considérées comme des dérivés, dégradés d'une langue arabe originelle (6). Si l'on accepte ce principe ou du moins cette précaution, il nous faut accepter la darija comme une langue à part entière.

Toutes ces langues n'ont pas le même statut, le même usage, le même rapport à la culture ni surtout le même traitement de la part de l'Etat. Une science récente, l'aménagement linguistique, fait une distinction importante. L'aménagement de la langue proprement dite concerne

(3) Les Marocains de confession juive parlaient et parlent toujours la darija et les parlers amazighs.

(4) On utilisera le terme d'arabe classique ou d'arabe quand il s'agira de l'arabe standard comme l'appellent les linguistes.

(5) Au début du 20^e siècle on parlait encore tamazight dans l'oasis égyptienne de Siwa à la frontière nord-ouest avec la Libye.

(6) L'arabe littéraire qui a donné l'arabe classique ou plus justement l'arabe moyen actuellement utilisé s'est constitué historiquement à côté des autres dialectes arabes parlés dans la péninsule arabique. On ne peut donc pas dire que les dialectes actuels sont issus de l'arabe littéraire.

l'écriture, la graphie, le lexique, etc. L'aménagement du statut porte sur le statut donné à une langue, d'un point de vue constitutionnel, législatif, réglementaire ou autre. L'aménagement du statut relève du niveau politique et administratif. Alors que l'aménagement de la langue proprement dite relève des linguistes.

Au Maroc, les problèmes se posent aux deux niveaux précédents aussi bien à celui du statut qu'à celui de la forme, notamment pour les langues maternelles. Les questions linguistiques, au Maroc comme ailleurs, peuvent être considérées comme la manifestation de tensions dans la société. Dire que le multilinguisme pose problème au Maroc est un euphémisme. Cependant, ce problème n'est pas seulement politique, il est aussi éminemment culturel. L'utilisation administrative et politique des langues peut être considérée comme la manifestation d'un rapport de forces mais aussi comme la manifestation d'un trait culturel. Au Maroc, les langues maternelles sont dévalorisées. La langue arabe, l'arabe classique, est survalorisée, sacralisée. Cela n'est pas seulement le fait d'une élite intellectuelle qui maîtrise l'arabe classique et d'autres langues, mais c'est un sentiment largement partagé, y compris par ceux et celles qui sont exclus de l'accès à cette très belle langue.

La darija est sans conteste la langue la plus communément parlée au Maroc, c'est la langue de communication par excellence, partout dans les villes et les campagnes avec des variations, des accents. C'est la langue maternelle d'une majorité de citoyens. Elle est cependant frappée d'ostracisme. Sans être absente des médias « radio et télévision », elle est traitée de façon un peu honteuse, comme si c'était un enfant illégitime. Dans les médias officiels, les informations sont données en arabe classique, langue maîtrisée seulement par une petite élite. La darija est l'objet d'un certain mépris ou dédain. Elle continue à être considérée par certains comme la langue d'*el 'amma*, comme si seul l'arabe classique était digne des quotidiens nationaux, des journaux d'information radiodiffusés ou télévisés. Il n'y aurait qu'un seul périodique en *darija khbar bladna*, publié à Tanger et diffusé dans d'autres villes du pays.

Les autres langues maternelles ont été encore moins bien traitées. Il n'y a pas très longtemps, les parlars amazighs étaient sinon ignorés, du moins relégués, marginalisés, réprimés. Tout se passait et se passe encore comme si l'Etat et une partie de la classe politique et de l'élite intellectuelle les considéraient comme illégitimes.

Cette relégation, pour ne pas dire plus, des langues maternelles au Maroc a des conséquences négatives sur l'enseignement, la culture et le développement économique et social. En effet, aucune des langues maternelles n'est une langue d'enseignement, alors que dans la plupart des pays les enfants apprennent à lire à écrire dans leur langue maternelle. Tout se passe comme si les pères fondateurs de l'enseignement public ont été des pères castrateurs et pas seulement au sens symbolique. Les Marocains ont été sevrés de leurs langues maternelles après avoir été sevrés du lait maternel.

Y a-t-il eu une volonté, explicite ou non, de « tuer » les langues maternelles au profit de l'arabe classique ? Un philosophe et homme politique marocain a parlé explicitement, tout récemment encore, de *tamouite* en parlant des idiomes parlés par les Marocains.

Cette marginalisation des langues maternelles, des langues de communication et de culture de la majorité de la population a été d'une certaine manière intériorisée par beaucoup d'entre nous. Beaucoup de personnes cultivées, instruites, sont persuadées que, par exemple, la darija n'est pas une langue, et l'idée qu'elle puisse être utilisée comme langue d'enseignement à l'école leur paraît une idée saugrenue.

Dans un article intitulé « Arabe classique, arabe dialectal, amazigh... quand l'insécurité linguistique obscurcit l'avenir du Maroc » (7) Alain Bentolila écrit : « L'école marocaine est minée par un problème majeur. Ce problème est qu'il existe un fossé entre la langue maternelle que parle le petit Marocain à son arrivée à l'école et la langue dans laquelle il va apprendre à lire et à écrire. Ce fossé condamne une part importante des élèves à n'avoir aucune sécurité linguistique, ni à l'oral ni à l'écrit dans quelque langue que ce soit. C'est ce que l'on appelle une situation d'insécurité linguistique généralisée. L'importance et la nature de cet échec programmé varient selon les différentes situations sociolinguistiques que connaît le Maroc. »

On peut ajouter que le fossé dont parle Bentolila est non seulement linguistique mais aussi culturel. D'une certaine manière, l'exclusion des langues maternelles, au lieu de réduire le fossé culturel et linguistique comme l'espéraient les pères fondateurs, l'a élargi. Après 50 ans d'indépendance et d'un système d'éducation qui a démontré la modestie de ses performances, ses dégâts et ses limites, on peut s'interroger à l'aube du XXI^e siècle sur le devenir du système socio-éducatif du pays et sur son dynamisme culturel.

Les pères fondateurs avaient-ils fait une mauvaise analyse quant à la cohésion nationale menacée par des forces culturelles centrifuges ou, peut-être plus justement, étaient-ils soumis à une idéologie nationaliste centralisatrice, jacobine et salafite ? La situation actuelle est loin d'être conforme au projet initial. Elle ne semble satisfaisante pour personne ou presque personne.

Au Maroc, nous vivons comme « normale » une situation qui objectivement ne l'est pas. L'administration, les structures de l'Etat, les médias officiels utilisent des langues que la majorité de la population ne comprend pas, où elle ne se sent pas à l'aise, des langues dans lesquelles elle ne se reconnaît pas, alors que les langues maternelles comprises par presque tous les Marocains sont peu ou pas du tout utilisées. Cette énorme insécurité dans la communication et l'information des citoyens a des conséquences éminemment négatives. Les citoyens sont peu ou mal informés. L'information est ambiguë, imprécise, interprétable de multiples manières, d'où une multiplicité de rumeurs. Cette situation a des conséquences désastreuses sur la culture et sur le développement économique et social.

Ce qui précède mérite cependant d'être un peu nuancé. Des transformations ou des promesses de transformation sont nées avec le début du règne de Mohamed VI, transformations en rupture avec la période précédente.

Il y a eu la création de l'Institut royal de culture amazigh (IRCAM) annoncée dans le discours royal du 17 octobre 2001 à Ajdir dans le Moyen-Atlas. La création de l'IRCAM peut être considérée comme un tournant dans la politique de l'Etat à l'égard de la langue et de la culture amazighes. Il est prématuré de juger de l'action de cet institut qui a un statut particulier car directement rattaché au cabinet royal. Il peut cependant apparaître évident que cet institut, quelle que soit l'efficacité de son action, n'est peut-être pas à même, seul, de faire face à la tâche immense mais indispensable de réhabilitation de la langue et de la culture amazighs, composante essentielle de l'identité nationale.

Par ailleurs, la darija n'est plus tabou, un membre de la Commission spéciale éducation-formation (COSEF) aurait proposé l'arabe dialectal comme langue d'enseignement. Des hebdomadaires consacrent des articles à la darija, et sur internet on l'utilise de plus en plus. Rien n'est cependant gagné.

(7) *L'Economiste* du 1/12/2003.

Le statut et la place des différentes langues et dialectes sont très inégaux. Le rôle proprement culturel de chacun est fort différent. Nous prendrons un exemple à titre d'illustration. Abdellatif Laâbi vient de publier un livre *la Poésie marocaine de l'indépendance à nos jours* (8). Il y propose un choix de textes de 50 poètes. Sur ces 50 auteurs, 32 écrivent en arabe, 12 en français, 3 en darija et 3 en amazigh. Dans sa préface, Laâbi affirme, en parlant de la poésie écrite en langue amazigh et de celle écrite en « langue populaire » *darija* : « Le fait objectif qu'elles soient encore minoritaires ne doit pas conduire à les considérer comme mineures. Dans ce cas particulier nous avons tenu à ne pas nous laisser enfermer dans des considérations purement esthétiques mais à privilégier, comme éléments d'appréciation, outre la polyphonie qu'elles apportent à la poésie dans son ensemble, l'aspect de résistance qu'elles expriment face au déni qui leur a été longtemps opposé. »

L'arabe classique est la langue officielle du pays. Elle a une place à part dans la culture et le système d'enseignement. C'est aussi la langue de la culture savante qui a été longtemps élitiste. Quelle est la proportion de citoyens qui lisent et comprennent l'arabe classique, celle de ceux qui en maîtrisent l'usage oral et écrit ? L'arabe classique est certainement le véhicule culturel écrit le plus répandu au Maroc. C'est à coup sûr la langue la plus lue mais pas forcément la plus parlée. C'est aussi la langue certainement la plus utilisée pour l'écrit. L'arabe classique joue un rôle central dans la culture marocaine, par la production écrite et par le nombre de lecteurs (9).

La publication des chiffres concernant les langues pratiquées a posé problème dans le passé, et ce serait la première fois, depuis l'indépendance que des chiffres sont publiés. Il y aurait 28 % qui pratiqueraient les parlers amazighs (10). Il est cependant probable que le nombre de personnes qui utilisent ces parlers soit supérieur. Avec le développement de l'émigration, la pratique de ces parlers n'est plus confinée aux zones montagneuses du Souss, du Moyen-Atlas ou du Rif. La ville où l'on pratique le plus les parlers amazigh est certainement la ville de Casablanca suivie d'Agadir, Marrakech, Nador... Phénomène presque uniquement rural il y a 50 ans, les parlers amazigh deviennent de plus en plus citadins.

Le français jouit d'une place particulière comme langue de communication, langue de la technique et de la science mais aussi langue de culture. Le français est présent dans le système d'enseignement d'une manière très particulière, alors qu'il a été victime de quelques vicissitudes. Même s'il ne jouit pas d'un statut légal, le français est certainement beaucoup plus utilisé que l'arabe classique dans la vie de tous les jours. Par rapport au français, l'espagnol semble avoir perdu du terrain mais il continue à être parlé dans les provinces du Nord.

Rappelons enfin que les langues et dialectes maternels disposent d'une langue littéraire légèrement différente de celles usuelles et qui sont utilisées le plus souvent pour dire les contes et la poésie.

Si nous avons insisté sur les langues c'est aussi du fait qu'elles présentent une grande homologie avec les cultures, comme on va le voir.

(8) Editions la Différence, Paris, 2005, 270 pages.

(9) D'après le recensement de 2004, 17,3 % de la population lisent et écrivent l'arabe seul, 30,3 l'arabe et le français, soit au total 47,7 % qui sont alphabétisés au moins en arabe. La population analphabète représenterait 43 %. Remarquons qu'en zone rurale les proportions sont différentes. Le taux d'analphabétisme est de 60,5 %, ceux qui lisent et écrivent l'arabe seul représentent 18 %, le français et l'arabe 19% soit un total de 37 %.

(10) Les parlers amazigh (tachelhiyt, tamazight et tarifyt) seraient pratiqués par 28 % des Marocains. Ce dernier chiffre est donné sous toute réserve.

Culture et cultures

La Culture

Pour Edward T. Hall (11) « Ce qu'il y a de paradoxal dans la culture, c'est que le langage, système le plus fréquemment employé pour décrire une culture, est par nature mal adapté à cette tâche difficile (12). » Il est en effet difficile de définir la culture. En paraphrasant Edward T. Hall, on pourrait dire que la culture c'est un peu comme une langue qu'on pratique mais dont on ne connaît pas la grammaire. Au-delà des connaissances, la culture est certainement l'élément constituant fondamental de l'identité. En plus de la langue, la culture est formée de savoirs, de pratiques et de valeurs. C'est la culture qui définit en grande partie notre vie, ce que nous voyons et ce que nous ne voyons pas, la façon dont nous nous déplaçons, dont nous mangeons et organisons l'espace. Edward T. Hall donne une définition pour ainsi dire indirecte : « Ce type d'expérience profonde, générale, non verbalisée que tous les membres d'une même culture partagent et se communiquent à leur insu, et qui constitue la toile de fond par rapport à quoi tous les autres événements sont situés (13). » La culture, c'est une certaine hiérarchie des valeurs. Nous partageons des mimiques, des façons bien à nous de communiquer, des goûts culinaires, une manière de traiter les étrangers, une difficulté à dire non ou une certaine manière de négocier avec le temps et bien d'autres choses. Bien des aspects culturels qui nous sont communs sont inconscients, implicites.

Au risque de multiplier les extraits, nous donnons quelques citations contenues dans l'article « Nature et culture (14) ». Ces citations peuvent donner une idée plus intuitive et peut-être plus juste de la diversité des domaines couverts par la notion de culture.

« Etant donné que la culture s'acquiert par apprentissage, les gens ne naissent pas Américains, Chinois ou Hottentots, paysans, soldats ou aristocrates, savants, musiciens ou artistes, saints, chenapans ou moyennement vertueux : ils apprennent à l'être. » T. Dobzhansky (1966)

« La culture, comme ensemble acquis d'actes, de croyances, de sentiments partagés par une communauté, et la société, système d'influences et de relations organisé entre ses membres, sont toutes deux nées des caractéristiques animales de l'homme. » Goldschmidt, *Man's Way* (1959)

« Il n'est pas de société, si humble soit-elle, qui n'accorde une valeur éminente aux arts de la civilisation par la découverte et l'usage desquels l'humanité se sépare de l'animalité. » C. Lévi-Strauss (1961)

« Toute la mythologie petite-bourgeoise implique le refus de l'altérité, la négation du différent, le bonheur de l'identité et l'exaltation du semblable. » Roland Barthes (15)

En d'autres termes mais aussi pour éclairer un autre versant de la culture, on citera ici ce passage de Paul Valéry dans *la Liberté de l'esprit* en 1939 (16) : « Culture, civilisation, ce sont des noms assez vagues que l'on peut s'amuser à différencier, à opposer ou à conjuguer. Je ne m'y attarderai

(11) Anthropologue américain dont cet exposé s'est beaucoup inspiré.

(12) Edward T. Hall, *Au-delà de la culture*, collection Points, Ed du Seuil.

(13) *La Dimension cachée*, collection Point Essais, Seuil 1978.

(14) Françoise Armengaud, « Nature et culture », *Encyclopédie Universalis*, 2004.

(15) Extrait de l'étude de Roland Barthes sur le discours poujadiste. Françoise Armengaud ajoute dans l'article « Nature et culture » : « Il est symptomatique et, aux yeux de Barthes, « sinistre » que le poujadisme ait « posé la culture comme une maladie, ce qui est le symptôme spécifique des fascismes. » L'opération de ce mouvement est double : qu'il fasse de la culture d'autrui un phénomène pathologique va de pair avec le fait d'assimiler sa propre culture, une culture bien à soi, à une nature, non seulement « naturelle » mais encore normale et normative. »

(16) In « Mondialisation et culture », Armand Mattelart in *Encyclopédie Universalis*, 2004.

pas. Pour moi, il s'agit d'un capital qui se forme [...]. Il est d'abord constitué par des choses, des objets matériels, livres, tableaux, instruments, etc., qui ont leur durée probable, leur fragilité, leur précarité de choses. Mais ce matériel ne suffit pas. Pas plus qu'un lingot d'or, un hectare de bonne terre ou une machine ne sont des capitaux en l'absence d'hommes qui en ont besoin et qui savent s'en servir. Notez ces deux conditions. Pour que le matériel de la culture soit un capital, il exige, lui aussi, l'existence d'hommes qui aient besoin de lui et qui puissent s'en servir, c'est-à-dire des hommes qui aient soit de connaissance et de puissance de transformations intérieures, soit de développements de leur sensibilité ; et qui sachent, d'autre part, acquérir ou exercer ce qu'il faut d'habitudes, de discipline intellectuelle, de conventions et de pratiques pour utiliser l'arsenal de documents et d'instruments que les siècles ont accumulés. »

Dans ce qui va suivre, il sera principalement question de la culture au sens le plus général tel que suggéré par Edward T. Hall qui considère que, pour l'essentiel, le culturel est inconscient et qu'il agit très souvent d'une manière qui échappe à notre volonté. Il insiste en particulier sur l'aspect caché ou implicite de la culture, sur les processus d'action qui la régissent que sont la projection et l'identification.

Les cultures

C'est peut-être à la description et à l'analyse de la culture marocaine que pourrait le mieux s'appliquer le concept de société composite utilisé par Paul Pascon. En effet, nous sommes en présence de cultures multiples imbriquées les unes dans les autres. Nous sommes en présence d'hommes et de femmes qui non seulement pratiquent plusieurs langues mais passent d'une culture à une autre, les mêlent et parfois les métissent.

On peut distinguer deux groupes de cultures : un groupe dominant et un groupe de cultures populaires. Le groupe dominant est constitué par la culture arabe et la culture française, lesquelles se partagent le champ culturel de manière parfois concurrente, parfois complémentaire.

La culture arabe doit sa position à des raisons politiques, historiques, légales et religieuses. Comme la culture française, la culture arabe a bénéficié d'une expansion remarquable depuis l'Indépendance grâce en particulier aux importants progrès de la scolarisation. D'une certaine manière, la culture arabe marocaine a joui, en plus du prestige religieux, d'un prestige légué par le nationalisme arabe autrefois très important mais qui a, depuis, perdu de son attrait.

La culture arabe a aussi la caractéristique d'être la plus familière au plus grand nombre de Marocains à cause de sa proximité avec la *darija* et à cause de l'islam. Essentiellement véhiculée par l'écrit, la culture arabe n'est pas homogène. On y rencontre aussi bien une culture traditionaliste et archaïque héritière des clercs de la période précoloniale *el khassa*, qu'une culture moderniste universaliste, largement ouverte sur le monde extérieur et sur les autres cultures et dont la légitimité n'est pas seulement religieuse ou historique.

C'est incontestablement la culture arabe associée à l'islam qui marque le plus profondément les valeurs en action dans la culture marocaine. C'est elle qui forme et modèle l'opinion, même si, au niveau politique et économique, son efficacité est moins évidente. La culture arabe est très largement prédominante chez les enseignants, lesquels ont une influence considérable sur les élèves à une période où ceux-ci sont extrêmement influençables.

Peut-être proportionnellement moins que les autres cultures dont il sera question plus loin, la culture arabe semble avoir moins investi les nouveaux médias notamment dans l'internet. Cependant, elle a reçu une impulsion formidable grâce à la télévision satellitaire, à cause entre autres de la chaîne de télévision *Al Jazeera*.

L'influence de la culture française est certainement plus que proportionnelle au nombre de personnes qui pratiquent la langue française. La culture française jouit d'une place très particulière. C'est la culture de la sphère économique et intellectuelle. C'est à travers la culture française que s'effectue l'ouverture sur le monde, que se font très largement les échanges avec les autres pays et les autres cultures. C'est à travers la culture française qu'est très largement connue et analysée la réalité économique et sociale du pays et c'est aussi à travers elle que sont prises les grandes orientations politiques, économiques et sociales.

La culture française est la culture des milieux d'affaires, celle de la maîtrise de la technique. L'accès aux nouvelles technologies, notamment internet, se fait par l'intermédiaire de la culture française, même si la langue anglaise est prédominante. C'est la culture d'une élite réduite mais influente. C'est aussi, dans une certaine mesure, la culture de la consommation et de la publicité. Il est ainsi remarquable de constater que la publicité dans la presse écrite est presque uniquement en français (17). L'influence de la culture française est déterminante non seulement dans le domaine économique et intellectuel, mais aussi dans le domaine universitaire, touristique, commercial...

Les cultures populaires concernent évidemment une population beaucoup plus nombreuse que celle influencée par les cultures française et arabe.

Un mot très rapide de l'aire culturelle *hassani* sur laquelle peu de choses nous sont accessibles. Signalons seulement le remarquable succès de la chaîne de télévision régionale de Laayoune tel que rapporté par la presse et la télévision, succès qui serait dû, entre autres, au talent du journaliste chargé de diriger la chaîne mais certainement aussi au fait que la parole a été donnée aux populations dans leur langue locale.

La culture liée à la *darija* est la culture populaire qui concerne le plus grand nombre de Marocains. C'est la culture commune à une grande majorité de Marocains même quand ils appartiennent ou participent aux autres cultures. On peut considérer qu'elle constitue le noyau de la culture marocaine. Essentiellement orale, elle constitue la culture « minimum » de tous ceux, ils sont encore très nombreux, qui ne savent ni lire ni écrire et parmi lesquels existe une proportion importante de femmes. La culture populaire véhiculée par la *darija* jouit cependant d'un espace loin d'être négligeable dans les média audiovisuels officiels, même si l'on peut penser que l'arabe classique devrait lui céder plus de place. En plus des feuilletons et autres productions télévisuelles diffusés en particulier pendant la période du Ramadan, on dispose d'un important fonds culturel en *darija* constitué de pièces de théâtre qui ont eu un succès certain à la grande époque de la radiodiffusion.

La culture populaire véhiculée par la *darija* est d'une grande richesse, mais elle est aussi très diverse. On distingue une culture citadine traditionnelle prestigieuse avec des spécificités très marquées à Fès, Tétouan, Marrakech ou Rabat-Salé. Tout récemment, depuis l'indépendance, Casablanca donne le ton dans plusieurs domaines avec pour ainsi dire une nouvelle « génération » de culture populaire. Dans les zones rurales, nous avons à faire à des cultures régionales qui restent fortement individualisées ayant chacune son cachet propre. Il existe un fonds culturel en *darija* important stocké par la RTM et que celle-ci utilise notamment pour ce qui est de la musique, des chants et des danses.

(17) Peut-être que la langue arabe se prête moins bien à la publicité, peut-être aussi que les publicistes estiment que les francophones sont plus sensibles à la publicité ou plus solvables que les arabophones.

Concernant la culture populaire *darija*, il faut enfin signaler l'influence considérable exercée par le cinéma et la musique du Proche-Orient notamment égyptiens. Remarquons enfin que si cette influence s'est exercée de façon intense depuis plusieurs dizaines d'années, elle ne semble pas avoir altéré la vitalité ni l'inventivité populaires (18). Peut-être aussi que cette influence s'est beaucoup plus exercée sur les citadins que sur les ruraux.

La culture populaire amazighe jouit depuis quelques années d'une visibilité tout à fait remarquable. Longtemps réprimées et leurs militants parfois persécutés, la langue et la culture amazighes jouissent maintenant d'une reconnaissance officielle grâce notamment à la création de l'IRCAM. Rappelons brièvement que celui-ci a pour objectif de promouvoir la langue et la culture amazighes en encourageant les études académiques mais aussi en favorisant l'enseignement de la langue amazighe dans les écoles publiques, son utilisation dans les médias officiels et, de façon plus générale, la défense et l'illustration de la culture amazighe (19).

Il est difficile de parler d'une culture amazighe unique, mais on peut distinguer 3 aires culturelles qui ont chacune son identité et sa spécificité, même si le fonds commun à ces trois cultures est peut-être plus important que leurs différences. Il est cependant important de rappeler que la culture amazighe a très largement débordé ses aires géographiques traditionnelles (Sud-Ouest, Haut-Atlas, Moyen-Atlas et Rif) et qu'elle est maintenant fortement présente dans les villes.

La visibilité nouvelle de la culture amazighe est due à la conjonction de plusieurs phénomènes. La libéralisation politique du début des années quatre-vingt-dix a permis le développement d'un tissu associatif amazighe tout à fait remarquable (20). C'est entre autres à travers ces associations qu'a été mené le travail de préparation du manifeste amazighe signé par plus de 200 personnalités en mars 2000 et présenté au souverain par le professeur Mohamed Chafik, premier recteur de l'IRCAM. Enfin, cette visibilité et ce dynamisme ont su tirer profit des nouveaux médias, notamment de l'internet.

Les sites internet amazighes se sont multipliés. Les manifestations amazighes au niveau international ont été l'occasion pour les militants des différents pays de nouer des relations, de faire parler d'eux, de se manifester et, ce qui est nouveau, de se faire entendre dans leur propre pays, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant. Dans cette effervescence culturelle et linguistique, on perçoit une grande diversité et un rôle tout à fait remarquable des amazighophones marocains émigrés.

Ce n'est pas ici le lieu d'analyser l'action de l'IRCAM. Ce qui est remarquable depuis sa création, c'est l'ampleur des résistances à son action et, de manière générale, à la réhabilitation de la culture amazighe. Ces résistances à la légitimation effective de la diversité culturelle ne sont pas étonnantes dans la mesure où elles apparaissent autant institutionnelles qu'individuelles. D'une certaine manière, l'action de l'IRCAM sert de révélateur à une situation de blocage qui a duré plusieurs décennies et qui n'est pas encore suffisamment mûre pour permettre une évolution paisible et non conflictuelle.

(18) Il n'est pas sûr que les programmations de radio et télévision des chaînes publiques soient conformes aux attentes des populations.

(19) Extrait de l'exposé des motifs l'article 8 du dahir de création de l'IRCAM : « ...Institution placée sous Notre protection tutélaire, chargée de sauvegarder, de promouvoir et de renforcer la place de notre culture amazighe dans l'espace éducatif, socioculturel et médiatique national ainsi que dans la gestion des affaires locales et régionales (elle) lui donnera une nouvelle impulsion en tant que richesse nationale et source de fierté de tous les Marocains. Article 2 du dahir : « En collaboration avec les autorités gouvernementales et les institutions concernées, l'Institut concourt à la mise en œuvre des politiques retenues par Notre Majesté et devant permettre l'introduction de l'amazigh dans le système éducatif et assurer à l'amazigh son rayonnement dans l'espace social, culturel et médiatique, national, régional et local. »

(20) Les associations culturelles amazighes sont anciennes mais elles bénéficient d'une impulsion remarquable durant les années quatre-vingt-dix.

Il est important d'insister sur certains traits culturels marquants qui caractérisent la culture marocaine dominante, celle que partagent tous les Marocains ou presque, la culture véhiculée par la *darija*. L'un de ces traits se manifeste dans une certaine hostilité à la diversité, laquelle est reconnue de fait, acceptée à contre-cœur par certains, reniée par une minorité mais peu légitimée ou valorisée. On peut supposer que la prévalence exclusive au Maroc de l'islam sunnite malékite n'est pas étrangère à cette allergie à la diversité.

Dans un pays où la population analphabète est majoritaire, les références culturelles de l'islam constituent le minimum vital. Pour une majorité de citoyens, la source culturelle la plus accessible et peut-être unique est le prêche du vendredi, les émissions de télévision quand elles sont intelligibles, ce qui est rarement le cas quand elles sont en arabe classique ou même dans une *darija* tellement recherchée qu'elle devient inaudible. Le rituel religieux, les prêches, les prières et les rituels des journaux télévisés constituent souvent les seules références culturelles pour une population exclue du savoir lié à la maîtrise de l'arabe et du français.

Le système national d'enseignement a un rôle important d'accumulation culturelle. Cependant, ce système semble reproduire et perpétuer des valeurs qui ne sont pas toujours en harmonie avec les exigences du développement. Son rôle est positif, mais il est ambivalent. En outre, ce système semble échapper au contrôle de l'Etat, les réformes semblent impossibles alors qu'elles sont indispensables du point de vue culturel pour favoriser certaines valeurs comme l'imagination, la création artistique, le goût du risque, le changement, l'initiative individuelle, alors que ce système semble essentiellement valoriser le conformisme et le respect des traditions, valeurs qui ne sont pas forcément en harmonie avec les exigences du développement.

Dans un pays comme le Maroc où une forte ségrégation sexuelle continue de subsister, on peut se demander s'il n'existe pas une culture ou des cultures spécifiquement féminines. Les diverses cultures dont il vient d'être question auraient-elles chacune son versant féminin ? Peut-être pas. Il existe certainement des nuances importantes entre la culture véhiculée par les hommes et celle véhiculée par les femmes, comme il existe des différences de langage et d'accent. C'est un domaine encore insuffisamment exploré.

Culture et diffusion du savoir

Il faut dire ici un mot de la culture au sens du ministère de la Culture et donner quelques chiffres. D'après le ministère de la communication, il y aurait 18 quotidiens nationaux (21) dont 11 en arabe et 7 en français. Il y aurait une vingtaine d'hebdomadaires dont 4 seulement en arabe. Les mensuels seraient au nombre de 176. Au total, en 2003, il y aurait 641 titres autorisés à paraître dont 452 en arabe. Parmi tous ces titres, 8 seulement seraient en tamazight, 6 en anglais et un seul en espagnol.

En matière d'édition, en 1995, il y aurait eu 640 titres publiés dont 360 en arabe (22). Ces titres comprennent les thèses et mémoires ainsi que les livres scolaires qui représenteraient 362 titres. Si l'on ne tient compte que des publications originales, notamment celles prises en considération par le ministère des Affaires culturelles pour l'établissement du Prix du Maroc, en 1995 il y aurait eu 368 titres dont 274 en arabe et 94 en français. Ces publications se répartiraient comme suit :

(21) 19 si l'on inclut *Mapactualités*.

(22) Ces chiffres et ceux qui suivent sont extraits de l'ouvrage d'Amina Touzani, *la Culture et la politique culturelle au Maroc*, Edition La croisée des chemins, Maroc 2003.

Répartition des titres édités au Maroc en 1995 (23)

Domaine	En arabe	En français	Total
Sciences et techniques	14 %	86 %	2 %
Sciences humaines et sociales	69 %	31 %	60 %
Littérature et critique littéraire	75 %	25 %	31 %
Traduction	87 %	13 %	6 %
Total	71 %	29 %	100 %

Pour l'année 1997, le Maroc a importé pour 337 millions de dirhams d'ouvrages et de périodiques, dont 218 millions en provenance de France. Toujours d'après Amina Touzani, il y aurait 65 éditeurs nationaux, mais en réalité il n'y en aurait que 29 qui produisent au moins trois livres par an. Et il n'y aurait que 10 éditeurs existant depuis plus de dix ans et ayant un catalogue.

Conditions générales d'évolution

Tendances et pesanteurs

Peut-on parler d'une culture marocaine ? N'est-on pas en présence d'un multiculturalisme de fait mais pas de droit, ou plus justement d'un multiculturalisme en voie de mûrissement et d'institutionnalisation et sans visibilité au niveau officiel ? Les diverses cultures dont il vient d'être question cohabitent et cohabitent plutôt bien dans la pratique. C'est au niveau de l'Etat, ou d'une autre manière de la nouvelle *khassa* qu'elles semblent ne pas toujours être reconnues.

Pendant longtemps, de larges franges de l'élite intellectuelle, politique et religieuse ont « méprisé », minoré et exilé les cultures populaires véhiculées par les langues maternelles (parlers berbères et *darija*). Les contradictions longtemps étouffées, les non-dits et les opinions réprimées vont se manifester et se faire entendre. Ceux qui, pour des raisons idéologiques essentiellement, voient dans les langues maternelles, les cultures populaires et même l'islam populaire un obstacle à la réalisation d'un objectif où la culture arabe serait l'unique référence à l'exclusion de tout autre y compris le français ou l'espagnol n'ont pas désarmé. Cet idéal d'uniformisation semblerait particulièrement efficace dans le système national d'enseignement.

L'évolution culturelle du pays est fonction de 3 fondamentaux : le système d'enseignement, la gouvernance et l'islam sunnite malékite dominant. Ces trois fondamentaux ne sont pas les seuls à déterminer l'évolution future. D'autres facteurs sur lesquels on a peu de prise sont peut-être aussi déterminants. Il s'agit d'abord de l'évolution démographique.

Les hypothèses démographiques

On supposera que le taux d'accroissement va baisser et que le taux d'urbanisation va continuer d'augmenter passant de 55 % en 2004 à 66 % en 2030 pour une population totale d'environ 40 millions d'habitants. On supposera surtout ici que la population rurale ne va pas se réduire

(23) Cette répartition est faite sur un total de 358 titres dont le classement a pu être fait.

mais se maintiendra à son niveau actuel, soit environ 13,5 millions de personnes, mais sa part dans la population totale va passer de 45 % actuellement à 34 %.

La génération qui sera aux commandes en 2030, celle qui aura entre 35 et 55 ans, est âgée de dix à trente ans en 2005. Il est fort peu probable que le système d'enseignement puisse se modifier significativement au cours des 10 prochaines années. Si une réforme était engagée en 2010, elle ne pourrait avoir des effets que 10 ans plus tard, soit à partir de 2020. La génération qui serait issue de cette réforme n'aurait d'impact sur la vie sociale, économique et culturelle du pays que vers 2035.

L'évolution des langues maternelles

Quel sera le cadre dans lequel on peut imaginer l'évolution culturelle du pays en 2030 ?

Nous venons de voir que la génération qui sera aux commandes est pour ainsi dire déjà formatée par le système actuel d'enseignement et que, de ce fait, il est difficile de s'attendre à une évolution rapide qualitativement différente. Nous allons supposer que l'évolution culturelle d'ici 2030 est aussi conditionnée par l'évolution des langues maternelles, lesquelles conditionnent pour une large part les cultures dites populaires, alors que la culture arabe et la culture française sont, elles, beaucoup plus conditionnées par le système d'enseignement.

La darija

Ce sera certainement la langue maternelle qui connaîtra une expansion continue, pour plusieurs raisons. D'une part, nous aurons un accroissement de la population urbaine car le milieu urbain est le lieu de développement par excellence de la *darija*. Les amazighophones qui vont continuer à quitter leurs régions d'origine pour s'installer dans les villes vont adopter la *darija*. Les enfants nés de parents amazighophones dans les villes vont parler *darija*, et une proportion importante d'entre eux ne va plus pratiquer la tamazight, même si certains vont continuer à la comprendre. On peut donc s'attendre à un accroissement du nombre de citoyens parlant la *darija* qui sera similaire à celui des populations urbaines. L'avenir confirmera certainement la *darija* comme langue de communication et de culture la plus communément utilisée au Maroc.

La tamazight

L'évolution de la tamazight est moins certaine. D'une part, l'émigration depuis les aires culturelles rurales amazighes va maintenir, dans le meilleur des cas, les densités de populations dans ces zones à leur niveau actuel. Il est d'ailleurs beaucoup plus probable que les aires amazighophones voient leur populations se réduire pour plusieurs raisons. D'une part, les zones amazighophones sont parmi les plus pauvres du pays, la plupart étant localisées dans les zones montagneuses difficiles, disposant de peu de ressources et ne survivant que grâce à l'émigration intérieure et extérieure. Dans les zones urbaines, notamment les grandes villes (Casablanca, Marrakech, Fez, Rabat-Salé, Tétouan), l'attraction de la *darija* va être la plus forte. La première génération des migrants amazighophones va continuer à pratiquer leurs parlers, mais ses enfants ne garderont certainement pas tous le même attachement à la langue de leurs parents. Certains vont continuer à être au moins bilingues, d'autres vont abandonner la tamazight. Dans tous les cas, démographiquement, les citoyens amazighophones vont croître au moins au taux de l'accroissement démographique des 3 aires amazighophones.

Il est plus difficile d'apprécier les progrès de l'enseignement de la tamazight dans les écoles publiques. L'introduction de la langue amazighe dans l'enseignement primaire rencontre d'énormes difficultés pédagogiques, administratives, culturelles et techniques liées principalement à l'aménagement linguistique. D'une part, le choix de la graphie *tifinagh* n'a pas été heureux (24). D'autre part, l'introduction de la langue amazighe dans l'enseignement est un problème national et non régional. L'IRCAM peut participer à ce travail et l'animer, mais c'est au sein du ministère que les structures adéquates doivent être créées (25). Ce n'est pas de l'enseignement du tamazight que l'on peut s'attendre à des progrès de la langue et de la culture amazighes. La situation actuelle risque même d'évoluer dans un sens opposé aux objectifs recherchés. On peut en effet s'attendre à ce que la situation actuelle continue avec l'introduction du tamazight dans quelques écoles et avec l'amélioration des outils pédagogiques, mais l'enseignement de la langue ne pourra intéresser que quelques milliers d'élèves, au mieux quelques dizaines de milliers. Au pire, on pourrait revenir en arrière, verrouiller le système d'enseignement et limiter les actions de l'IRCAM à des recherches académiques. En outre, si les enfants apprennent l'amazighe et qu'ils ne l'utilisent pas par la suite, son apprentissage n'aura servi à pratiquement pas grand chose.

Le français

Le français aura-t-il toujours la même place dans 25 ans ? La culture française continuera-t-elle de jouer un rôle déterminant dans la vie du pays ? A l'heure actuelle, rien ne permet d'affirmer que le rôle du français va se réduire. Il n'est pas remplaçable à court et moyen termes. Tout compte fait, la place qu'occupe le français dans le paysage culturel marocain est unique, et aucune autre culture ou langue n'apparaît en mesure de modifier la situation actuelle. Le français continuera de jouer un rôle de premier plan. On peut même se demander si le français n'est pas en train de se pérenniser tant son rôle apparaît vital. On semble se diriger vers un bilinguisme arabe-français structurel qui serait quasi permanent.

On pourrait cependant envisager le cas où le français pourrait être concurrencé par l'anglais. Si le succès de l'université d'El Akhawayne se confirme et que d'autres universités privées orientées vers l'utilisation de l'anglais et vers les nouvelles technologies s'installent, on peut s'attendre à l'émergence d'une classe de décideurs et de techniciens plus orientés vers l'anglais. Si les performances du système d'enseignement supérieur ne s'améliorent pas et si les rapports avec les pays du nord de la Méditerranée se dégradent à cause des problèmes d'émigration, il est possible que l'on se tourne vers les Etats-Unis.

L'arabe classique

La place de l'arabe classique va se renforcer du fait principalement des progrès attendus de la scolarisation. On peut aussi s'attendre à une arabisation plus étendue dans l'Administration, l'économie, la publicité et les nouvelles technologies à usage individuel (téléphonie mobile et

(24) Les justifications de ce choix ne semblent pas rationnelles et semblent avoir obéi à d'autres logiques que le souci d'économie, de pédagogie. L'utilisation de la graphie arabe aurait été beaucoup plus judicieuse. D'une part, la tachelhiyt a été transcrite en caractères arabes avec bonheur au dire des spécialistes depuis plusieurs siècles ; d'autre part, les élèves sont déjà familiers de ces caractères et ce n'est le moindre des arguments : l'utilisation des caractères arabes mettrait cette langue à la portée de la majorité des Marocains alors qu'actuellement le recours aux caractères tifinagh exclut les amazighophones eux-mêmes de l'accès à leur langue par l'écrit.

(25) Il ne semble pas que les institutions d'enseignement soient favorables à l'enseignement de la tamazight, et même si au sein de ce grand ministère sont créées les structures appropriées, on peut craindre que cette introduction ne prenne beaucoup de temps et qu'elle ne se heurte à des résistances importantes.

internet). L'arabe classique va-t-il occuper une partie de l'espace actuellement occupé par le français ? Il est probable que l'usage de l'arabe classique va rogner des espaces actuellement occupés par le français en matière d'économie et de finances, mais il est peu probable qu'il le remplace complètement. Si l'enseignement de l'arabe classique ne se transforme pas qualitativement, il est fort probable que son utilisation dans les activités économiques et financières continuera d'être modeste.

L'évolution prospective

Le scénario tendanciel

Le scénario tendanciel est basé sur les hypothèses de travail suivantes :

- a. le système d'enseignement ne va pas subir d'amélioration qualitative significative ;
- b. la pression religieuse sur la vie sociale et économique va se maintenir sans cependant parvenir à modifier les comportements de façon significative ;
- c. il y aura une tendance à plus de conformisme et à une certaine crispation sur l'exclusivité de l'utilisation de l'arabe classique ;
- d. en matière de gouvernance, des progrès graduels mais réguliers de démocratisation et de participation de la société civile à la gestion collective auront lieu mais sans conséquence significative sur la vie économique et sociale ;
- e. le dynamisme du mouvement associatif va se maintenir, et l'Etat sera amené à lui abandonner un espace de plus en plus large ;
- f. en matière de normes et de valeurs, il n'y aura pas de bouleversements, mais une tendance plus affirmée vers l'individualisme, une moindre valorisation de l'ânesse ou des privilèges attachés à l'âge, une valorisation plus importante du travail des femmes sans que la visibilité sociale et politique de celles-ci soit considérablement modifiée ;
- g. l'accès aux nouvelles technologies internet et média et autres n'est limité que par la solvabilité ou le niveau socioculturel et non par des contrôles politiques ;
- h. la croissance économique aura été régulière au rythme des années précédentes sans modifier structurellement les niveaux d'emploi et des revenus.

Sur la base de ces hypothèses à l'horizon 2030, la diversité culturelle, actuellement constatée, va se renforcer, même si une tendance forte va vers l'extension de la culture véhiculée par l'arabe classique du fait des progrès attendus de la scolarisation. L'analphabétisme aura presque complètement disparu. La généralisation, enfin, de l'arabe aura permis de réduire en grande partie l'inégalité entre rural et urbain en matière d'alphabétisation. Cette généralisation de l'arabe aura-t-elle pour conséquence la réduction des espaces culturels et la diminution de la vitalité des cultures populaires véhiculées par les langues maternelles ? Rien n'est moins sûr. Il est plus difficile d'imaginer l'évolution interne de la culture arabe. Il est probable qu'elle reste prisonnière de son traditionalisme actuel lequel, tout en restant prédominant, donnera certainement lieu à des innovations et mouvements de modernisation notamment en littérature et en poésie. Ces mouvements de modernisation ne risquent pas d'être dominants ni d'influer sur l'évolution générale de la situation.

D'une certaine manière, l'économie de marché va venir au secours des langues et cultures populaires. Celles-ci, grâce au marché, vont se libérer des contraintes imposées par l'Etat, par le système d'enseignement, par une idéologie conservatrice. La logique du marché entraînerait une libéralisation des média (radio et télévision), et l'on assisterait à la création de chaînes de radiodiffusion et de télévision en langues maternelles qui « diffuseraient » des productions

culturelles demandées par les populations qui se sentent plus à l'aise dans leurs langues maternelles. Ce libéralisme entraînerait un mouvement de créativité, une concurrence entre les créateurs et une émulation entre les diverses cultures,

La culture *darija* va continuer son développement avec l'expansion démographique et l'urbanisation. Les « fonctions » culturelles actuelles de la *darija* ne risquent pas d'être relayées dans un avenir prévisible par l'arabe classique. On peut même s'attendre à un nouveau dynamisme de la production de la culture *darija* consécutive à l'utilisation des nouvelles technologies et à l'augmentation de la demande en produits culturels en *darija* consécutive à l'amélioration du niveau de vie. On assistera certainement à son utilisation accrue sur Internet. Cependant, son utilisation à grande échelle sera fonction de l'adoption d'une graphie en arabe et en caractères latins. Dans le futur, on peut s'attendre à ce que les nouvelles générations soient décomplexées vis-à-vis de la *darija*. Les tenants actuels de l'utilisation de la *darija* comme support de production artistique (poésie, littérature, cinéma, théâtre) verront leurs efforts couronnés de succès. On pourra s'attendre à voir des quotidiens, des hebdomadaires et autres en *darija*.

Portées par les nouvelles technologies et par le mouvement associatif, les langues et cultures amazighes vont renforcer leur présence et leur visibilité. Loin de reculer, la culture amazighe va se développer peut-être proportionnellement plus que la culture véhiculée par la *darija*. Comme pour la *darija*, les nouvelles technologies vont permettre une plus grande diffusion et stimuler la production artistique et la créativité. Il y aura à coup sûr une production écrite plus importante, le développement d'une littérature et d'une poésie qui se seront libérées des moules traditionnels. Ce sera certainement dans les domaines déjà ouverts de la musique et de la chanson. Ce développement n'ira pas sans difficultés.

D'une part, les résistances actuelles à la manifestation de la langue et de la culture amazighes ne vont pas s'atténuer, notamment au sein des structures administratives de l'Etat. Il y aura des résistances à une présence plus importante dans les médias et encore plus dans l'enseignement. D'autre part, le mouvement associatif amazighe et, de façon générale, les amazighophones vont exiger un traitement plus équitable pour leur langue et leur culture dans les médias, l'enseignement primaire secondaire et supérieur, la recherche scientifique, la production artistique, etc. Face aux résistances qu'opposeraient individus et institutions, les revendications des amazighophones risquent de se durcir et peut-être de prendre un caractère plus politique et d'aboutir à des affrontements. Si ces confrontations ne sont pas maîtrisées par la classe politique et par les intellectuels, cela risquera de dégénérer. Il n'est pas impossible dans ces conditions que certains soient tentés par l'utilisation à des fins politiques ou religieuses de ces dissensions, nées d'un traitement considéré comme inéquitable. Si l'Etat n'intervient pas de façon plus déterminée pour mettre au point et organiser un processus de légitimation politique et culturelle des langues maternelles, cela risquera de produire des perturbations.

Dans quelle mesure les actions actuellement engagées à travers l'IRCAM vont-elles participer à la promotion de la langue et de la culture amazighes ? Il est certain que la création et le fonctionnement de l'IRCAM constituent un progrès par rapport aux années de plomb. Il apparaît, dès à présent, que l'IRCAM ne peut constituer qu'un premier pas vers une réhabilitation qui tarde à se manifester pour des millions d'amazighophones qui se sont sentis victimes d'un ostracisme de la part de l'Etat depuis l'Indépendance. Plusieurs décennies de frustrations ont créé une situation à laquelle il faudrait faire face par des mesures autrement plus larges et profondes que celles que l'IRCAM pourrait entreprendre, si bien qu'il semble que celui-ci risque plus d'exacerber les attentes, d'accroître les déceptions et de fixer sur lui les mécontentements.

La probabilité de l'échec des initiatives de l'IRCAM n'est pas à écarter. Son fonctionnement, ses structures et la manière dont les décisions sont prises en son sein dans le cadre du dahir qui le régit ne paraissent pas entièrement adaptés. L'adoption de la graphie *tifinagh* risque de se révéler un échec grave. L'absence de stratégie visible engageant les structures de l'Etat dans une action à long terme rend peu crédibles et efficaces les actions actuellement entreprises. Un éventuel échec de l'IRCAM aurait de lourdes conséquences ; or, les probabilités d'échec apparaissent élevées. Dans ce scénario, on retiendra que l'IRCAM ne sera parvenu à introduire de façon satisfaisante l'enseignement de la langue amazighe ni dans le système d'enseignement ni dans les média officiels. Cet échec entraînera des crispations et certainement la cristallisation des oppositions entre les militants amazighophones et les tenants de l'exclusivisme culturel arabe, opposition qui à coup sûr sera transposée sur le plan politique.

Dans cette évolution, il est important de tenir compte des MRE. Le retour périodique de centaines de milliers d'entre eux pendant la période estivale, le soutien financier qu'ils continuent d'apporter à des millions de familles ont incontestablement une influence culturelle. Il est cependant peu probable que l'intensité actuelle des échanges se maintienne. D'une part, le flux migratoire va se réduire, et les liens que vont entretenir les prochaines générations de fils de MRE vont se distendre. Les MRE parleront moins les langues nationales, et on assistera à une plus grande « intégration » dans les pays d'accueil. Les liens avec la communauté juive vont se réduire encore plus et finir peut-être par s'estomper complètement.

Si les liens avec les MRE vont se distendre, l'influence culturelle de la « diaspora » marocaine va augmenter du fait que les communications entre les MRE et leurs familles va s'intensifier grâce au téléphone et surtout à internet qui permettra les échanges intenses de produits culturels nationaux et étrangers. D'un autre côté, la « diaspora » marocaine, en Europe notamment, va être à l'origine d'une production culturelle spécifique qui aura une influence certaine sur l'image du Maroc et de ses cultures mais aussi sur celles-ci dans le pays.

En conclusion, la tendance actuelle va vers un multiculturalisme encore plus affirmé qu'actuellement. Ce multiculturalisme va mûrir et devenir encore plus fécond si les tensions sont évitées, si les institutions de l'Etat accompagnent les transformations futures et si les intellectuels, notamment arabophones et francophones, accordent plus d'intérêt aux cultures véhiculées par les langues maternelles au Maroc.

Le scénario moyen

Ce scénario est basé sur les mêmes hypothèses que le scénario tendanciel. Ce qui diffère, c'est la « correction » volontariste par les soins de l'Etat pour orienter la politique de développement culturel du pays à partir du prochain plan. Cette orientation sera axée sur une charte nationale de développement culturel similaire à la charte nationale éducation-formation. Cette charte qui serait promulguée à l'issue d'un large débat national aura un caractère légal. Elle définira la politique de l'Etat en matière culturelle et linguistique, politique à la réalisation de laquelle devraient contribuer les secteurs public et privé. L'objectif d'une telle charte serait principalement de :

- a. harmoniser développement socio-économique et développement culturel ;
- b. mettre en cohérence valeurs culturelles et exigences du développement socio-économiques ;
- c. mobiliser la culture au service du développement en consacrant à la culture plus de ressources ;
- d. renforcer le développement paisible en réduisant les risques de violences et les déperditions d'énergie ;
- e. libérer les capacités créatrices des langues et cultures « populaires » ;

- f. renforcer et mieux garantir les libertés individuelles et collectives de recherche scientifique, de création artistique dans les institutions publiques ;
- g. légitimer et valoriser la diversité culturelle, le métissage des cultures et les valeurs universelles ;
- h. promouvoir les droits culturels permettant ainsi à l'ensemble des populations, quelles que soit leur langue maternelle ou leur origine, d'accéder à la connaissance et de disposer d'une autonomie minimum de décision (26).

On supposera que la Charte nationale de développement culturel (CNDC) sera mise au point avant 2010, que sa mise en œuvre durera au moins dix ans, jusqu'en 2020, qu'elle commencera à donner des résultats vers 2025 et qu'elle donnera tous ses fruits en 2030. C'est une hypothèse très optimiste.

Nous supposons aussi que la conception et la mise en œuvre de la charte nationale de développement culturel se dérouleront sans heurts, sans obstruction et sans opposition de la part de la classe politique, des autorités religieuses et du mouvement associatif. En fait, dans la pratique, on devrait s'attendre à des résistances importantes de la part de la classe politique mais aussi de la part d'une frange d'intellectuels et universitaires. On supposera que cette opposition sera minoritaire.

Si la charte de développement culturel est adoptée et mise en œuvre, il y aura des transformations importantes d'ici 2030. Les langues maternelles et les cultures populaires qui leur sont associées, *darija*, *hassani* et parlers berbères, auront une existence légale dans les médias publics. Ces cultures auront un accès équitable à ces médias et bénéficieront, comme les autres cultures, des fonds publics. La recherche scientifique et universitaire sera libre de toute contrainte. Cette liberté provoquera une nouvelle dynamique de créativité. Les cultures issues des langues maternelles conquerront les médias un peu à la manière dont la *darija* égyptienne a conquis le cinéma et, au-delà, une partie importante du monde arabe. Les œuvres de fiction littéraires ou cinématographiques, les documentaires en *darija* et parlers amazighes auront une qualité artistique et technique qui pourra les rendre concurrents au niveau international à l'image de ce qui se passe actuellement par exemple pour le cinéma chinois ou sud-coréen grâce entre autres à leur originalité.

Le dynamisme nouveau des langues nationales ne portera pas ombrage aux autres cultures et notamment à la culture arabe. Celle-ci continuera de jouir du même prestige et du même attrait à la fois culturel et religieux. La culture arabe marocaine s'enrichira certainement du renouveau de la langue et de la culture amazighes et de la culture véhiculée par la *darija*. Celle-ci semble avoir un plus grand potentiel pour se transformer et devenir non seulement la culture la plus populaire mais aussi la plus influente par l'importance des populations qui pratiquent la *darija* et par son potentiel propre.

Dans ces conditions, la culture française verra son influence se réduire, sans pour autant que le nombre de personnes la pratiquant diminue. Elle continuera à jouer son rôle actuel d'ouverture vers l'extérieur, de cadre de réflexion, de référence intellectuelle, technique et économique. Il est fort probable que la culture française continuera à jouir encore de beaucoup de prestige et à jouer un rôle économique et social important. Elle jouira certainement d'une plus grande légitimité car le français ne sera plus perçu comme la langue du colonisateur.

(26) Les droits culturels porteraient d'abord sur le droit à une identité culturelle mais aussi le droit sur la culture ce qui signifie entre autres, la possibilité de changer de culture. D'une façon encore plus générale le droit à la culture englobe le droit à l'éducation, à la participation et à l'accès aux moyens de communication. Le droit à la culture va au-delà de la simple alphabétisation pour permettre à chacun de participer à la création culturelle comme acteur et aussi pour en faire une personne disposant de suffisamment d'information et connaissances lui permettant de prendre des décisions de façon autonome.

Cependant, les progrès les plus importants du point de vue du développement socio-économiques sont à attendre de l'adoption de nouvelles valeurs et de l'abandon ou de la désuétude de certaines valeurs qui apparaissent actuellement comme n'étant pas suffisamment en harmonie avec les exigences du développement et de la modernisation des structures socio-économiques du pays. La société marocaine pourra accepter pleinement sa diversité laquelle ne sera plus regardée de façon suspecte mais sera valorisée.

Le scénario volontariste

Tout en maintenant les hypothèses de base et les conditions générales du scénario tendanciel et du scénario moyen, on insistera ici à la fois sur la gouvernance, la réforme de l'enseignement et la mise en œuvre de la charte nationale de développement culturel. Dans le scénario moyen, nous avons supposé que le système d'enseignement, sans être imperméable à l'action culturelle, risquait de demeurer un îlot de résistance aux réformes.

Dans le scénario volontariste, on supposera l'engagement d'une réforme profonde de l'enseignement axée sur sa régionalisation effective. Comme dans certains pays, l'enseignement sera confié aux régions. La réforme de l'enseignement, sera inspirée des réformes issues des travaux de la COSEF. Une des orientations de base de cette réforme sera l'utilisation des langues maternelles dans l'enseignement primaire. Dans les régions amazighophones, on utilisera les parlers locaux, et ailleurs la *darija*.

On supposera ici que la régionalisation de l'enseignement sera mieux à même de faire passer les réformes et d'impliquer le plus possible les citoyens. La réforme et la régionalisation de l'enseignement permettront d'adapter la formation des générations futures aux exigences des nouvelles technologies. Cela permettra surtout de rendre le système national d'enseignement plus conforme aux réalités culturelles du pays, plus souple et plus réactif aux évolutions économiques sociales et culturelles. C'est de cette adaptation que dépendra en grande partie l'efficacité future de cet enseignement et des enfants qui vont en profiter.

La réforme régionalisée de l'enseignement va introduire une nouvelle dynamique culturelle, favoriser une modification plus rapide des valeurs, laquelle modification va donner un souffle nouveau au développement économique et social. On pourrait s'attendre à une réelle synergie entre réforme du système d'enseignement et développement culturel.

Quels seront les résultats d'une telle transformation ?

La réforme du système d'enseignement et sa régionalisation ne seront pas obtenues facilement. La préparation de la réforme et son adoption par les instances législatives du pays devront durer plusieurs années. La mise en œuvre durera encore plus longtemps. Les effets de la réforme ne pourront pas se manifester sur la culture avant le début des années vingt-cinq de ce millénaire.

L'utilisation des langues maternelles dans le primaire va permettre de légitimer et valoriser la *darija*, le *hassani* et les parlers amazighes. Cette utilisation aura une valeur symbolique très forte et aura un impact important sur les transformations culturelles désirées, notamment au niveau des valeurs dont il a été question plus haut (27).

Le paysage culturel ne sera pas tellement différent de celui décrit pour le scénario précédent. Les cultures populaires véhiculées par les langues maternelles connaîtront un essor certain. Comme il

(27) Cette utilisation aura aussi un impact certain sur le sentiment de citoyenneté et le civisme avec des conséquences politiques certaines.

y aura une demande importante, la production culturelle y compris en ouvrages écrits se développera, favorisée par l'utilisation des nouvelles technologies, notamment l'internet et le téléphone portable. En se démocratisant, l'accès à ces média profitera proportionnellement plus aux cultures véhiculées par les langues maternelles. Les écarts entre urbain et rural se réduiront si toutefois le téléphone fixe parvient à couvrir l'ensemble des localités rurales ce qui n'est pas impossible (28). L'électrification des zones rurales et la popularisation du téléphone portable (29) comme c'est déjà le cas bouleverseront la communication des ruraux entre eux et avec les autres.

Nous pourrions alors assister à une double évolution. Une évolution qualitative, dont il vient d'être question et qui consiste principalement dans l'épanouissement des capacités individuelles des jeunes et des adultes dans leurs cultures, et une évolution quantitative qui verra les populations, dans leur écrasante majorité, accéder au un minimum vital culturel leur permettant de participer pleinement à la vie politique et sociale du pays. Les progrès les plus importants sont à attendre à la fois d'une transformation des valeurs, de l'épanouissement paisible de la diversité culturelle et de la généralisation de l'accès au savoir. Il est tout aussi important de légitimer et valoriser la diversité culturelle que de mettre fin aux exclusions quelles soient culturelles, linguistiques ou économiques.

L'épanouissement des langues maternelles et des cultures qui leurs sont liées va-t-il porter ombrage aux « grandes » cultures que sont l'arabe et le français à l'horizon 2030 ? Rien n'est moins sûr. La culture arabe verra une expansion continue consécutive à ce que l'on appelle l'accumulation culturelle (généralisation de l'accès à l'école, urbanisation croissante, curiosité très forte à l'égard des livres religieux). Les cultures populaires ne constituent pas une menace pour la culture arabe.

Conclusion

La diversité culturelle au Maroc est une réalité en 2005. Que va devenir cette diversité au cours du prochain quart de siècle ? Tout porte à croire que cette diversité va se renforcer et non se rétrécir au profit de la culture arabe classique ou même de la *darija*. Ce qui apparaît le plus probable, si l'environnement politique et économique ne subit pas de gros bouleversements, c'est au contraire une affirmation et une visibilité encore plus importantes des cultures liées aux langues maternelles, notamment la culture amazighe.

Si le libéralisme politique actuel se confirme et que l'Etat manifeste dans les faits sa reconnaissance officielle de la diversité culturelle et notamment du fait que la culture amazighe est une composante fondamentale de la culture nationale, la légitimation progressive et inévitable de la diversité culturelle du pays sera une réalité. Le processus de légitimation peut se faire de façon paisible ou heurtée. Cela dépendra, entre autres, des ponts que les intellectuels vont jeter entre ces cultures.

Quelles seront les conséquences d'une diversité culturelle mieux assumée et mieux vécue par tous sur le développement économique et social ? Si l'on examine les sociétés actuellement développées, on s'aperçoit qu'elles sont toutes ou presque multiculturelles. Le multiculturalisme, si décrié par certains, serait-il l'avenir de l'humanité ?

(28) On peut aussi imaginer une réduction de la dispersion actuelle des localités rurales habitées au profit d'agglomérations regroupant plus de population autour d'un certain nombre de services.

(29) Le téléphone portable remplacera certainement le fixe pour l'internet. L'énergie solaire sera utilisée de façon intensive dans les zones rurales.

Maroc 2030 : des élites féminisées, multilingues et pragmatiques

Pierre VERMEREN

Université de Bordeaux

Répondre à la commande proposée par le Haut Commissariat au Plan suppose un effort d'imagination et de prospective qui n'est pas familier à l'historien, habitué à travailler sur le passé. Toutefois, s'agissant des élites marocaines de 2030, c'est-à-dire du groupe social qui dirigera le Maroc dans un quart de siècle, il convient de réaliser que ces personnes sont aujourd'hui parmi nous. Si l'on admet que nombre de cadres atteignent leur maturité professionnelle dans la trentaine, qu'ils parviennent dans les cercles dirigeants dans la quarantaine et qu'ils s'y maintiennent, peu ou prou, jusqu'à leur retraite, il apparaît que les dirigeants de demain sont déjà largement sélectionnés. *A fortiori* dans un pays méditerranéen comme le Maroc, habitué de longue date à la stabilité de ses groupes dirigeants.

Certes, l'historien sait que l'histoire des hommes et des sociétés est un continent mouvant et que les certitudes les plus établies y sont aisément bouleversées. Toutefois, avec toutes les précautions relatives à la prospective sociale et politique, il est envisageable de dessiner le contour des élites de demain. D'ores et déjà, des éléments de continuité et d'inflexion sont prévisibles. Il est en effet évident que les futures élites marocaines formées dans les années quatre-vingt-dix du siècle dernier diffèrent des élites marocaines actuelles, qui ont fréquenté l'Université dans les années soixante.

C'est dans cette optique que nous allons revenir sur le concept problématique d'élite et le remettre en perspective avec l'histoire du Maroc contemporain (A). Sur cette base, nous tenterons de dessiner le profil des élites susceptibles de diriger le pays en 2030 (B). Enfin, au regard des perspectives politiques et sociales prévisibles, trois scénarios tendanciels sur les élites de demain seront proposés (C).

A. Le concept d'élite et quelques réalités sur les élites marocaines d'aujourd'hui

La diversité des élites : un concept ambigu pour une réalité diverse

L'élite, un concept sociologique ambigu et polysémique

Les « élites » sont un concept inventé par la sociologie italienne et anglo-saxonne au début du XX^e siècle, en réaction aux doctrines marxistes qui avaient forgé le concept de « classes dirigeantes ». Du marxisme, la sociologie des élites, qui s'est beaucoup développée au XX^e siècle, a conservé la notion de groupe social homogène. Les élites ne sont pas seulement des individus désignés par l'excellence, mais un groupe social cohérent, tant par ses origines que par ses intérêts (matériels ou politiques), sa culture, ses représentations (du monde et de l'ordre des choses) et ses aspirations.

Si les élites ont vocation à diriger la société ou telle ou telle de ses composantes, elles se distinguent des aristocraties ou noblesses militaro-religieuses de l'Ancien régime, lesquelles puisaient leur légitimité dans les liens du sang, dans le sacré et dans la force. Elles se distinguent aussi des individus promus grâce à leur talent ou à des aptitudes particulières (sportifs ou artistes

par exemple). Les élites, ce sont des individus aux qualités établies, mais portés par des logiques sociales, économiques, intellectuelles ou politiques qui les dépassent.

La pluralité des élites

La vulgate sociologique en vogue dans les médias se plaît à qualifier et à désigner des sujets ou groupes d'élites. Toutefois, dans nos sociétés modernes, les élites occupent des fonctions relativement précises, qui permettent de les identifier en groupes repérables : élites politiques, élites économiques et élites intellectuelles.

Les élites politiques sont le groupe le plus étudié et le plus connu, car leur exposition sociale les place au centre de l'arène médiatique et sociale (députés, ministres, hauts fonctionnaires, élus et conseillers sont des personnages publics). Un sort particulier doit être réservé aux élites militaires, qui se rattachent à ce groupe.

Les élites économiques sont assez facilement identifiables elles aussi. Grands patrons, ingénieurs scientifiques et commerciaux, cadres des sociétés publiques et privées, banquiers, représentants patronaux et syndicaux, ces différents groupes sont ancrés dans la vie économique et animent le monde des affaires. Leur formation intellectuelle peut être très poussée, mais le talent personnel ou la bonne naissance peuvent en dispenser, car le monde des affaires est une sphère autonome.

Enfin, les élites intellectuelles sont le groupe le moins cohérent et le plus disparate, même s'il se caractérise par un puissant investissement intellectuel initial et continu de ses membres : universitaires, médecins, journalistes, magistrats, professions libérales et chercheurs se distinguent par le caractère intellectuel de leur sphère d'activité. Les élites religieuses peuvent se rattacher à cet ensemble.

Il est à noter que des transferts sont fréquents des sphères économiques et intellectuelles vers la sphère politique, et que l'on peut aussi passer de la sphère politique à la sphère économique. C'est le privilège du prince.

Les mécanismes de la création et de la reproduction des élites

Deux visions sociologiques s'affrontent : la fermeture des élites (vision marxiste) et la circulation des élites (vision libérale).

Pour les marxistes et certains courants de la sociologie (P. Bourdieu, 1970), les élites sont, à l'instar des « classes dirigeantes », une couche sociale fermée, stable et exclusive. Elle est basée sur la reproduction sociale, fruit de la transmission des privilèges, de l'*habitus* bourdieusien (qui signifie l'inculcation dès l'enfance de nombreuses habitudes culturelles et de savoir-vivre) et la transmission du capital social, économique et culturel. La fermeture des élites est considérée, à long terme, comme un facteur de déstabilisation de la société, dans la mesure où les couches sociales inférieures (notamment les classes moyennes intellectuelles ascendantes) se sentent frustrées par la domination qu'elles subissent, d'autant qu'elle est appelée à se perpétuer. Il s'ensuit un risque révolutionnaire, car ces classes intellectuelles dominées vont rechercher l'alliance des classes moyennes et populaires pour renverser l'ordre social. C'est cette logique qui fut à l'œuvre dans les révolutions française, russe et iranienne.

Pour les libéraux, ce modèle de stabilité des élites sociales est une fiction. Pour eux, dans toute configuration sociale, il y a en permanence des mouvements ascendants et descendants (Pareto, 1917). Certaines familles bien établies peuvent être ruinées ou déchues (mobilité descendante), et certains individus peuvent s'échapper de la sphère des élites nationales (notamment par émigration). *A contrario*, les élites en place recherchent des talents ou de nouveaux partenaires

pour perpétuer, voire renforcer, leur capital. Il faut remplacer les élites déclinantes, il faut rechercher des partenaires matrimoniaux (pour redorer son blason), il faut enfin incorporer les individus les plus performants des classes inférieures (hommes d'affaires enrichis, talents détectés par la politique ou la vie intellectuelle, etc.). Cette « circulation des élites » permettrait de stabiliser la société à long terme, en désamorçant le risque révolutionnaire décrit précédemment. Dans un système monarchique, les princes ont toujours pratiqué cette mobilité ascendante ou descendante (anoblissement *versus* disgrâce). Toutefois, dans les sociétés modernes dotées d'un système éducatif de masse, il y a lieu de penser que la mobilité ascendante ne peut se limiter à quelques individualités.

Au Maroc, deux phases historiques sont clairement observables depuis l'Indépendance

Dans mes travaux de recherche (Vermeren, 2002), j'ai tenté de démontrer que le Maroc avait successivement traversé ces deux phases depuis son indépendance, il y a 50 ans. Durant les 20 premières années de l'Indépendance, la société marocaine a connu, pour de nombreuses raisons, un processus assez important de mobilité ascendante. Cela n'était pas acquis dans une société de type aristocratique marquée par la stabilité sociale sous le Protectorat. Mais durant les années soixante, l'État marocain s'est doté d'une puissante administration et de nombreux emplois publics, pourvoyeurs d'élites dirigeantes. Puis dans les années soixante-dix, la marocanisation a élargi le cercle dirigeant du capitalisme marocain, tandis que l'Université travaillait à la formation de cadres intellectuels et universitaires. Durant les années soixante et soixante-dix, la méritocratie scolaire alliée à d'autres mécanismes de promotion sociale ont permis d'élargir le cercle des élites marocaines (processus de mobilité ascendante).

À l'inverse, à partir de la deuxième moitié des années soixante-dix, on a observé un processus de fermeture des élites marocaines. Le tarissement des recrutements dans la fonction publique, la crise économique et le chômage des diplômés ont bloqué les mécanismes de la mobilité ascendante, au moment où les élites établies s'attachaient à mettre en place des mécanismes de reproduction sociale. Dans un contexte social difficile, les élites ont voulu s'assurer du maintien de leurs enfants dans la sphère des élites sociales. Cette volonté a débouché sur une fermeture des élites avec deux types de conséquences sociales.

Bloqués dans leur ascension sociale et dans l'impossibilité de faire fructifier leurs compétences, les enfants des classes sociales inférieures distingués par leurs études, leur talent ou leurs ambitions ont opté pour l'émigration ou le combat politique. L'exil des cerveaux sanctionne la difficulté à intégrer l'élite marocaine. Quand celui-ci n'est pas possible, l'action politique « révolutionnaire » prend le pas : ce fut le cas des militants révolutionnaires marxistes des années soixante-dix, puis des cadres de l'islamisme politique dans les années quatre-vingt-dix. Dans les deux cas, l'espoir est de fédérer les classes moyennes et populaires pour renverser l'ordre social.

La situation actuelle du Maroc et de ses élites sociales

En définitive, le Maroc du XX^e siècle, par comparaison avec d'autres sociétés, se distingue par une permanence et une stabilité de ses élites sociales, si l'on excepte l'épisode d'ouverture des années soixante. Cette prédominance de la reproduction sociale dans la formation des élites marocaines au XX^e siècle débouche pourtant sur deux risques majeurs au début du XXI^e siècle. Le premier est celui de l'évidement, par fuite ou exil des compétences qui ne trouvent pas à s'employer à la hauteur de leurs mérites ou de leurs ambitions. Dans un monde ouvert par la mondialisation, les « candidats à l'élite », bloqués dans leur ascension, ont de nombreuses opportunités pour émigrer (Europe, Canada...). Mais cette émigration est grave, car elle

concerne les candidats les mieux formés, notamment en langues étrangères. Or, les meilleurs francophones et anglophones sont les scientifiques (médecins, ingénieurs, informaticiens...), ceux dont la formation a été la plus onéreuse pour le Maroc (qu'elle ait été financée par l'État, les familles ou la coopération) et dont l'économie nationale a le plus besoin.

En revanche, l'élite arabophone, littéraire ou juridique, a du mal à s'exiler à la hauteur de ses ambitions. Souvent frustrée au Maroc et confrontée à la difficulté d'émigrer, cette élite constitue un danger politique aujourd'hui bien identifié. Car contrairement à ce que disent de nombreux discours, le risque politique provient moins des couches sociales défavorisées ou analphabètes que de la capacité des élites intellectuelles dominées à les séduire, dans une perspective révolutionnaire. Seul un processus de mobilité ascendante peut, à long terme, désamorcer ce risque. Il suppose des efforts de formation continue, dont certaines entreprises marocaines donnent aujourd'hui l'exemple.

Ainsi, une partie des ingénieurs de demain est actuellement formée dans de grandes écoles marocaines. La maîtrise des langues étrangères, principalement le français et de plus en plus l'anglais, est essentielle dans ces formations. Or, certaines grandes entreprises dispensent, dès leur sortie de l'école, aux jeunes ingénieurs qu'elles recrutent des formations, car elles jugent ces jeunes diplômés incapables de rédiger des rapports ou de diriger des hommes. Ainsi, les défauts de formation de ces grandes écoles, pièces angulaires de la formation des élites au Maroc, sont palliés par les entreprises, illustration des efforts à accomplir dans une double logique d'efficacité économique et sociale.

B. Quelles élites en 2030 ?

En 2030, le Maroc sera dirigé par des cinquantenaires nés dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Par leur formation, leurs pratiques sociales et leur vision du monde, ces élites sont différentes des élites de la fin du XX^e siècle. Scolarisées dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, elles sont entrées à l'Université ou dans les grandes écoles au tournant du siècle. Elles ont été largement formées au Maroc, pour une part non négligeable dans le système public arabisé, et sont largement féminisées par rapport aux années 2000.

Le vivier scolaire et culturel des élites de 2030 est aujourd'hui connu. Car ces futures élites sont d'ores et déjà formées et insérées dans la vie professionnelle. Il leur reste à parcourir les échelons de la carrière pour remplacer peu à peu les générations nées dans les années cinquante et soixante. En 2030, la première génération née après l'Indépendance (1956-1970) sera pour l'essentiel partie en retraite...

Décrire les élites marocaines de 2030 suppose un effort d'imagination ancré dans les réalités actuelles. Les futures élites marocaines pourraient répondre à trois caractéristiques dominantes, qui seront ici examinées. Si l'on accepte de se transplanter en 2030, on constate en premier lieu que l'émigration et la scolarisation ont renouvelé les élites marocaines. Ensuite, on observe qu'une nouvelle vision du monde, portée par la technologie et l'ouverture au Sud, anime ces élites. Enfin, elles semblent partagées entre leur identité maghrébine plurielle et un horizon mondialisé.

Emigration et scolarisation ont renouvelé les élites marocaines

Le lien avec la France et l'Europe s'est distendu, car la part des élites formées à l'étranger et des francophones s'est fortement réduite. Les générations formées par l'enseignement supérieur au

cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix sont largement formées au Maroc, à l'Université ou dans les grandes écoles. Les diplômés marocains de l'étranger n'étaient pas moins nombreux que dans les années soixante et soixante-dix, mais parmi les diplômés du tournant du siècle, une frange assez importante est restée à l'étranger. Le choix de l'expatriation (qu'il soit appelé « exil » ou « fuite des cerveaux ») a libéré des places et des carrières pour les gens formés et restés Maroc. Mais il change la donne : réduction relative du nombre des diplômés de l'enseignement français au Maroc, recul de la francophonie (en dehors du champ scientifique), changement des référents culturels dominants et réalité du plurilinguisme (arabe-*darija*, français, mais de plus en plus anglais).

L'émigration a conduit de nombreux francophones, notamment les jeunes femmes, à rester à l'étranger. Celles-ci sont remplacées par une nouvelle génération de femmes passées par les lycées publics marocains. Cette génération arabisée de la fin du XX^e siècle connaît ses limites, mais elle est forte des obstacles culturels et sociaux qu'elle a pu surmonter. Ces diplômés fournissent une fraction importante des nouvelles élites, au sein desquelles les femmes constituent désormais une forte et agissante minorité. Les femmes tendent à devenir majoritaires à l'Université et dans la médecine, ce qui transforme le visage de ces institutions. En dehors des bastions francophones de la médecine et des ingénieurs, ces élites arabophones constituent une élite aux référents nouveaux : ils ne sont ni francophones ni arabophones à la manière de leurs parents.

Enfin, une nouvelle génération d'élites marocaines a fait son entrée en force sur le marché des cadres et de la classe intellectuelle : de nouvelles élites, nées en France ou en Europe dans l'émigration, ont été rappelées au pays pour remplacer la génération qui part en retraite. Diplômé(e)s de sciences politiques, historien(ne)s, journalistes ou juristes formé(e)s à l'étranger ont été appelés pour compenser le défaut de formation des sciences humaines à la fin du XX^e siècle. Ces élites, en quelque sorte importées, ajoutent à la complexité du paysage des élites marocaines. D'autant qu'une fraction d'entre elles, formée en Amérique du Nord, introduit des référents et éléments culturels inédits dans le pays.

Une nouvelle vision du monde portée par la technologie et l'ouverture au Sud

À ces facteurs endogènes, il faut ajouter que les élites marocaines de 2030 sont soumises à des influences externes : la modernisation politique et économique du monde musulman, fortement impulsée par les Etats-Unis et l'Union européenne, la relecture du *Coran* à partir de la nouvelle exégèse coranique, née dans l'émigration musulmane européenne, ainsi que le rôle essentiel des technologies de l'information et de la communication. Tout cela a puissamment changé la vision et les représentations du monde des nouvelles élites.

Pour le Maroc, la transformation régionale concerne en premier lieu la construction du Maghreb. Le Maroc se situe désormais dans une compétition avec les modèles algériens et égyptiens, qui ont décentré son attention de l'Europe. La création d'un grand marché nord-africain pousse à la spécialisation des économies et aux échanges horizontaux. La dimension Sud-Sud est devenue une réalité économique. Depuis le règlement de l'affaire saharienne, la construction effective du Maghreb avec le voisin algérien et l'ouverture des frontières ont permis une forte croissance des échanges. Le Maghreb a renoué avec une certaine transversalité : les élites sont directement impliquées dans la construction du Maghreb, dont la *darija* s'impose comme la langue de communication courante.

Le positionnement par rapport à l'islam reste tout aussi vigoureux qu'en 2005, sinon plus, mais une certaine détente s'observe sur la question religieuse. Elle est due à une formation religieuse plus solide et à une meilleure connaissance du *Coran*, ainsi qu'à la nécessité de faire cohabiter des

visions et des positions religieuses plus diversifiées. L'expérience des élites « importées » est à cet égard non négligeable. Au-delà, les élites et les théologiens marocains participent au grand débat des sociétés du monde musulman. Au sein de l'espace arabe, la communication s'est rééquilibrée au profit du Maghreb, qui s'est doté d'une grande chaîne internationale d'information. Celle-ci permet aux élites marocaines de faire entendre leur voix jusqu'en Égypte et dans le Golfe. En outre, cette ouverture participe à l'élaboration d'un pragmatisme religieux nouveau, lié aux évolutions de la théologie musulmane. L'école religieuse marocaine, en lien avec l'islam de France, semble s'affranchir de la tutelle orientale et propose sa propre vision d'un islam strict mais tolérant et ouvert.

Enfin, l'omniprésence de ce que l'on appelait en 2000 « les nouvelles technologies » a des conséquences fortes : l'ouverture des élites sur l'extérieur est constante, car, à l'Université comme en médecine ou dans les entreprises, le travail mondial en réseaux place les cadres dans un contact quotidien avec les partenaires extérieurs (Marocains de l'étranger, firmes-multinationales, consultants, etc.). Avec les sociétés industrialisées du Nord (Europe, Amérique, Chine), les relations culturelles et économiques sont ainsi marquées par les échanges immatériels (internet, nouvelles technologies, travail de l'information et médias) et par un tourisme devenu la première industrie nationale.

Cette triple dynamique, maghrébine, religieuse et technologique, s'est accompagnée d'un recul francophone ou, plus exactement, de la focalisation franco-marocaine. En revanche, l'ouverture sur le vaste monde s'est accrue. Les perspectives socioculturelles se sont élargies. La présence d'une puissante émigration marocaine en Israël, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas et au Canada a redistribué les cartes et pousse à des liens intenses avec toutes ces économies.

Des élites partagées entre une identité maghrébine plurielle et un horizon mondialisé

Ces mutations impliquent de nouvelles pratiques sociales, dans une société qui vieillit rapidement, qui est largement urbaine et dans laquelle la pauvreté de masse de la fin du XX^e siècle a régressé. Le cadre social et urbain dans lequel évoluent désormais les élites marocaines s'est beaucoup transformé depuis le début du siècle.

Les élites sont tenues de gérer une société qui vieillit rapidement : le poids des retraites pèse lourd sur l'économie, ce qui oblige les familles à aider activement leurs aînés, notamment au plan financier. Les jeunes classes sont moins nombreuses, ce qui permet de régler d'une manière plus satisfaisante la situation de l'école. En revanche, le poids social et économique qui pèse sur les classes moyennes, les cadres et les élites est lourd : il faut subvenir aux besoins de la jeunesse, payer les retraites, tout en assumant le poids de l'aide sociale aux nombreux laissés-pour-compte des décennies passées. Les élites sont donc tenues de veiller à la cohésion sociale et de calmer les tensions potentielles entre groupes sociaux et générationnels.

La concentration des trois quarts de la population dans les villes ne desserre pas l'étau de la croissance urbaine. Les villes comptent désormais 30 millions d'habitants (sur 40), dont plus de 5 millions à Casablanca. Cela pose d'infinis problèmes d'équipement auxquels les élites sont tenues de répondre. Car la ville est à la fois leur lieu de résidence et le cœur battant du nouveau Maroc. De leur avenir et de leur sécurité dépendent la stabilité du pays et l'avenir des élites.

C'est d'ailleurs dans ce cadre urbain élargi et complexe que se développent les nouveaux loisirs des élites. Celles-ci sont à la fois éprises par la redécouverte de la culture et des identités plurielles du Maghreb (l'identité afro-arabo-amazighe du Maroc est devenue consensuelle) et par de nouvelles formes de sociabilité.

Les élites marocaines n'échappent pas en effet, comme leur société, aux transformations induites par trois séries de facteurs : le tourisme de masse, le rôle croissant des femmes et les préoccupations environnementales. La présence de millions de touristes crée une pression sur les salaires et remue les identités, ce qui impose des régulations nouvelles. Le poids des femmes s'est accru sous le double impact de la nouvelle *moudawana*, qui est entrée dans les mœurs, et du rôle croissant des femmes dans le monde du travail. En revanche, la diminution de la taille des familles et les transformations induites par le coût croissant de la main-d'œuvre transforment l'univers familial : les traditions relatives au foyer et à l'alimentation sont contraintes de s'adapter. Cela modifie la vision que la société et les élites se font des femmes.

Enfin, la préoccupation environnementale, après des décennies de laisser-faire, a été intégrée par les élites. Celles-ci sont tenues d'épargner au maximum les ressources (énergies, eau, alimentation), de veiller à la qualité environnementale imposée par l'ONU et, par ailleurs, recherchée par le tourisme, mais aussi d'œuvrer dans le sens d'une croissance durable.

C. A partir de ce canevas général, trois scénarios semblent envisageables

Le scénario tendanciel, la perpétuation d'une fermeture des élites

Une partie importante des élites marocaines formées à l'étranger au tournant du XXI^e siècle n'est pas rentrée au Maroc. Cet exil des capacités a été le prix à payer à la fermeture des élites marocaines, mais il a aussi résulté des aspirations d'une génération plus individualiste, tentée par des conditions financières, sociales et culturelles plus aisées offertes par certains pays. Pourtant, une partie non négligeable des élites formées à l'étranger est retournée chez elle. Issue des Grandes écoles françaises ou des universités anglo-saxonnes, elle bénéficie, comme ses prédécesseurs, de pouvoirs plus étendus que l'élite marocaine formée au Maroc. Comme en 2000, les directions des grands groupes au Maroc sont aux mains des X-Ponts, X-Mines, Harvard, Yale, etc.

La reproduction sociale des élites étant un mécanisme sociologique fréquent et déjà largement pratiqué au sein des élites marocaines, la pérennisation de la situation établie à la fin du XX^e siècle ne peut être exclue. Toutefois, le risque social induit par la fermeture des élites, même désamorcé par un courant d'exil, est loin d'être négligeable.

D'une part, il ampute l'économie et la société marocaine d'une frange active et ambitieuse de ses talents. Reconnus pour leurs compétences et leur envie de réussir, les talents expatriés dilapident l'investissement éducatif marocain et entraînent une perte de substance et de dynamisme économiques. D'autre part, le face-à-face qui résulte de cette situation entre, d'une part, des « héritiers » bardés de diplômes et, d'autre part, les cadres moyens (francophones ou arabophones) ayant échoué à s'expatrier et sans espoir de parvenir aux postes de direction, est porteur de dysfonctionnements. L'absence de médiateurs, l'incompréhension et le ressentiment réciproque entre des gens aux parcours très différents ne peuvent que nuire à l'économie et à la cohésion sociale. Au risque politique s'ajoute ainsi le défaut de croissance économique.

Le scénario possible, la menace de l'évidement

Le scénario précédemment décrit pourrait être aggravé si, d'aventure, les conditions sociales, surtout politiques et religieuses, venaient à prendre un tournant problématique. En clair, si l'ascension de l'islamisme politique et des idées les plus conservatrices venait à recouvrir la société marocaine (même en l'absence de toute violence), c'est un risque très grave d'évidement qui

pourrait menacer la société marocaine. En effet, les élites modernistes, que l'on ne peut réduire à la sphère francophone ni aux élites formées à l'étranger, aspirent à des conditions de vie et à une liberté d'opinion et d'action telles qu'on les trouve dans les sociétés européennes. La liberté d'expression, la liberté d'aller et venir, la sûreté, la liberté religieuse (que l'on peut associer à la liberté des mœurs et à celle des conduites alimentaires) et les libertés publiques d'une manière générale sont un acquis des sociétés démocratiques.

En dépit de multiples difficultés, il y a lieu de croire que ces libertés seront toujours en vigueur dans de nombreuses sociétés en 2030, que ce soit en Europe ou ailleurs. Or, il est de notoriété qu'une frange importante des élites marocaines, en particulier parmi les jeunes générations, refuse de transiger sur ces questions. Si les conditions politiques et sociales de la société marocaine rendaient difficiles, voire impossibles, les conditions d'exercice de ces libertés, ce ne serait plus seulement les élites interdites de mobilité ascendante qui pourraient s'expatrier, mais aussi les hauts cadres les plus brillants formés à l'étranger. Cette situation d'évidement des compétences les plus dynamiques pourrait être dramatique pour le Maroc. Certes, des élites prendraient la place des compétences sur le départ, mais pourraient-elles compenser cette perte de substance ? On ne remplace pas un médecin spécialiste francophone par deux généralistes, ni par deux infirmiers arabophones... La solution serait alors de recourir à des cadres étrangers expatriés, au coût exorbitant et coupés de la société d'accueil...

Le scénario souhaitable, l'incorporation et la fusion des élites formées dans les grandes écoles marocaines, à l'Université et à l'étranger

Variante a, par la fluidité

Le scénario le plus souhaitable suppose, à l'évidence, la reprise d'une fluidité des élites, conformément au schéma de la circulation des élites. Elle seule permet en effet d'associer les compétences issues de la « reproduction » aux nouveaux talents issus de la méritocratie et des ambitions personnelles. Cette fluidité des élites est gage de stabilité politique et de cohésion sociale accrue. Elle ne peut à elle seule régler des problèmes sociaux qui la dépassent, tels que le déclassement de certaines filières de formation, la tentation de l'exil chez certains, celle de l'islamisme pour d'autres, etc. Toutefois, elle est porteuse de dynamisme dans une économie qui a besoin de croissance, qui souffre d'une pénurie de cadres et qui doit remplacer les nombreux cadres qui vont partir à la retraite en 2010 et 2030.

La promotion de cette politique sociale suppose un certain volontarisme ainsi que la volonté d'allier et de mêler des compétences *a priori* éloignées. Sans aller jusqu'à parler de discrimination positive, il s'agit de prendre conscience que l'économie et la société marocaines ont tout intérêt à faire travailler côte à côte les plus hauts cadres formés à l'étranger, les cadres formés au Maroc, ainsi que les compétences issues de la recherche et de l'Université. Cette mixité des élites porteuse de dynamisme et de croissance ne peut toutefois s'imposer sans volonté. Elle suppose un investissement dans la formation continue (telle qu'évoquée précédemment), un brassage volontariste au sein d'équipes dirigeantes ou d'encadrement et une volonté délibérée de faire travailler en commun des compétences diverses. Cela passe aussi par une remise en cause du vieux modèle hiérarchique et autoritaire méditerranéen ou tout au moins son aménagement. C'est à ce prix que des élites aussi diverses et composites que des cadres étrangers, des enfants de RME, des héritiers, des diplômés de l'Université et des grandes écoles marocaines, des hommes et des femmes formés en arabe, en français ou en anglais, pourront créer une émulation nécessaire et efficace. Toutefois, un autre modèle est possible.

Variante b, par la segmentation des marchés

En effet, on peut imaginer qu'en 2030 le Maroc parvienne à faire coexister ces différentes élites, mais dans des secteurs et des entreprises séparés. En effet, si les entreprises privées et publiques marocaines continuent de fonctionner comme aujourd'hui (conformément au premier scénario examiné ici), rien n'interdit aux multinationales d'employer des cadres marocains puisés dans le vivier des compétences expatriées. Élites marocaines exilées, enfants de RME diplômés et cadres expatriés pourraient faire fonctionner une partie importante de l'économie marocaine, à l'abri des règlements et des capitaux étrangers. On assisterait ainsi à un dualisme économique et social porteur de tensions.

Conclusion

Au total, l'environnement intellectuel, professionnel et mondial des élites de 2030 a profondément évolué. Ces élites, plus composites et plus féminines, ont de lourdes responsabilités. Certes, leur environnement politique, social et culturel est plus agréable qu'à la fin du XX^e siècle. Mais leurs responsabilités sont étendues : relations avec les multiples partenaires extérieurs, liens avec la diaspora marocaine, accueil et gestion des touristes, protection de l'environnement, charge des retraites, animation de la vie politique, poursuite de l'effort scolaire, pilotage de l'économie et de la croissance... À ces tâches il faut ajouter l'engagement dans la vie politique, qui est devenue un nouveau lieu d'expansion et d'expression des élites technocratiques, mais aussi un passage obligé vers une société plus juste et plus démocratique.

Cette forte charge de travail n'est de surcroît pas compensée par des salaires aussi élevés que dans l'Union européenne, tandis que les avantages comparatifs marocains tendent à se dissiper (notamment dans l'aire domestique, avec le coût croissant de la domesticité). Il reste que la présence de ces élites ouvertes et multiples est une condition essentielle à la stabilité et au progrès de la société marocaine dans son ensemble.

Le Maroc doit en définitive conjurer deux risques majeurs, qui remettraient en cause sa stabilité, sa cohésion et la vigueur de sa croissance. Le premier risque est celui de l'immobilisme dans la reproduction des élites et des pratiques installées à la fin du XX^e siècle. Le second risque est constitué par une menace d'évidement, qui serait induit par cet immobilisme ou par un durcissement de la situation sociale. Si cette analyse s'avère pertinente, il conviendra d'en prévenir les effets, en développant des mécanismes encore peu fréquents au Maroc, tels que les concours administratifs, la formation continue, la discrimination positive, la reconnaissance des mérites individuels, la prise en compte de la notoriété à l'étranger, la validation des acquis professionnels... Ces nouvelles pratiques administratives et managériales, que l'on peut trouver secondaires, apparaissent pourtant, à bien des égards, comme les conditions d'un scénario optimiste, démocratique et, probablement, nécessaire.

Le multipartisme marocain en question : crise ou dilemmes du fait partisan dans un contexte de transition ?*

Jean-Claude SANTUCCI
IREMAM/CNRS Aix-en-Provence

Historique

Depuis les résultats électoraux des législatives de 2002 qui, selon certains observateurs, auraient consacré l'échec de l'alternance et l'amorce d'une transition prolongée, la problématique partisane est revenue en force dans le débat public et scientifique autour de la signification de l'acte de vote et de la portée politique du fait électoral en terre marocaine. Au-delà des réserves sur la fiabilité de leurs données chiffrées, faut-il pour autant leur dénier toute valeur heuristique quant à la représentativité politique des partis marocains et ne s'attacher qu'au seul trait saillant de consultation symbolisé par un nombre de plus en plus préoccupant d'abstentionnistes ? Ou bien faut-il mettre en cause, au regard du nombre des bulletins blancs et nuls, les carences de la culture de parti ? Faut-il s'interroger à nouveau, au vu de la réédition d'une carte politique nationale atomisée, sur la signification fonctionnelle du multipartisme marocain dans la structuration du champ politique ?

En effet, l'observation attentive de l'évolution du multipartisme marocain montre qu'il ne cesse de croître en nombre de formations. On est passé de neuf partis aux élections législatives de 1977, à douze pour celles de 1984, à seize en 1997 et à vingt-six en 2002. Cet accroissement numérique est le fruit de processus de scission voire de fission : neuf au total, qui conduisent à une segmentation horizontale de l'élite partisane et réduisent ses capacités de négociation et d'influence politiques par rapport à la prééminence de la monarchie. Ce type d'explication d'une structuration du champ politique par le haut renvoie à la thèse énoncée par J. Waterbury (1975) à propos de la scission de 1959 PI/UNFP sur la corrélation supposée entre la culture segmentaire et une dynamique de la scission favorisée par la position centrale et la stratégie de neutralisation de la monarchie. Il ne saurait exclure d'autres explications comme celles se rapportant à l'intervention de facteurs strictement personnels, celles relevant de logiques de type générationnel, d'appartenance régionale et de formation, ou encore celles ayant trait aux carences des systèmes de promotion interne propres aux partis politiques, ainsi qu'aux particularismes idéologiques défendus par les groupes dissidents. Aussi légitime que soit l'intérêt d'un archétype de la scission, on doit reconnaître que dans sa configuration actuelle, le multipartisme marocain ne semble toujours pas en mesure d'apporter des réponses de clarification ni de représentation politiques qui soient à la hauteur des enjeux de changement liés aux réformes institutionnelles et électorales successives.

Les scissiparités qui affectent le champ partisan confortent à l'évidence les lignes de coupure entre la population électorale et la société politique et sont loin de contribuer à une réelle

* Ce texte reprend dans une version actualisée pour les besoins du Forum Prospective « Maroc 2030 », un extrait d'une étude plus vaste sur les partis politiques marocains, à paraître très prochainement dans un numéro spécial de la *REMM* consacré aux partis politiques du Maghreb.

restructuration du champ politique « par le bas » sur des bases sociologiques très marquées, suivant des contours idéologiques différenciés et autour de stratégies alternatives manifestes. En se multipliant à l'excès, le multipartisme marocain, à l'épreuve des effets de dispersion des modes de scrutin majoritaire ou proportionnel à un tour, tend essentiellement, par l'atomisation représentative et la satellisation institutionnelle de ses composantes, à cautionner la crédibilité démocratique du régime et à renforcer la légitimité du leadership politique de la monarchie.

Loin d'ouvrir la voie à un pluralisme politique novateur focalisant les comportements électoraux sur des identités idéologiques et des solidarités d'intérêts bien affirmés, cette "déréglementation" du marché partisan ne fait qu'ajouter à la confusion de l'offre politique et au brouillage de la demande sociale, compromettant ainsi toute perspective de « démocratisation » et, *a fortiori*, "d'authentique" alternance.

De manière plus générale, la fonction du multipartisme marocain renvoie à la logique intrinsèque d'un système politique original sachant combiner l'usage de références et de ressources puisées dans la tradition du Makhzen, avec l'adoption formelle de normes et de dispositifs « démocratiques » empruntés aux Etats modernes actuels (Claisse, 1992). Mieux encore, il s'inscrit dans la logique profonde du pluralisme autoritaire, caractéristique de ce régime où la coexistence de la monarchie et de la démocratie exclut toute avancée dans les formes d'expression citoyenne et les modes de représentation politique, susceptibles de porter atteinte au magistère politico-religieux du roi, considéré comme le représentant suprême de la Nation et le chef de la communauté musulmane (1). Ainsi en est-il de la codification du multipartisme dans le texte constitutionnel de 1962 qui participe d'un double souci stratégique : neutraliser la prédisposition du PI à s'ériger en parti unique sous couvert d'une fidèle expression de la diversité sociétale, et servir de faire-valoir politique à la monarchie plutôt que de cadre institutionnel à la libre compétition partisane pour la conquête et l'exercice réel du pouvoir. La reconnaissance de leur fonction d'organisation et de représentation des citoyens n'aura de cesse d'être banalisée au fil des réformes constitutionnelles, dans un sens de plus en plus restrictif puisque les partis politiques seront appelés à partager cette fonction avec « les organisations syndicales, les collectivités locales et les chambres professionnelles ». Cette conception d'un multipartisme d'essence subsidiaire et à vocation instrumentale donne un tout autre sens au label pluraliste et démocratique sous-tendu par l'interdiction du parti unique formellement reconnue par toutes les constitutions. En effet, elle renforce l'incompatibilité de la nature monarchique du régime avec le parti unique, dont la seule raison d'être voudrait que le roi en fut le leader et, partant, que la légitimité monarchique puisse être amenée à s'exprimer et à se mesurer électoralement à travers ou en concurrence avec une instance partisane. Loin de pouvoir être totalement assimilé au pluralisme politique, le multipartisme marocain semble encore constituer, comme le soulignait déjà M. Camau, "une dimension essentielle d'un régime caractérisé par le monopole politique du Trône" (Camau 1978) (2).

Sur le terrain de la représentation proprement dite, on ne peut que constater là encore, et indépendamment des limites de la démocratie marocaine, les très fortes contraintes imposées par la réglementation institutionnelle et électorale aux partis politiques, notamment ceux issus du Mouvement national, pour les confiner dans un espace minoritaire. Déjà, dans l'Assemblée nationale consultative de 1956, les partis politiques ne représentent que 30 % des membres,

(1) Sur la transcendance de l'institution monarchique, les rapports entre le souverain et la Nation et son statut d'acteur politique « exceptionnel », voir Vedel (Georges), « L'évolution constitutionnelle », in *Dossier sur le Royaume du Maroc*, Politique internationale, été 1995.

(2) M. Camau, *Pouvoirs et institutions au Maghreb*, Tunis, CERES Productions, 1978, p. 81 sq.

avant de voir leur poids spécifique électoral se banaliser à travers les mécanismes de rééquilibrage liés à la structure bicamérale du Parlement ou en jouant sur le rapport élus au suffrage direct/élus au suffrage indirect, l'objectif étant de parvenir à neutraliser toute promotion de force politique largement majoritaire. Au delà des soupçons pesant sur la régularité des scrutins, les règles du jeu électoral ont aussi constitué de précieux ressorts d'amortissement des structures partisans, en puisant dans l'arsenal des techniques de découpage des circonscriptions de vote, et surtout en restant attaché jusqu'en 2002 au scrutin uninominal à un tour, reconnu comme un puissant facteur de dilution du poids électoral des partis et comme un instrument aisé de manipulation des candidats comme des résultats (Sehimi, 1991) (3).

C'est dire à quel point l'évolution du système des partis est restée profondément marquée par le conditionnement qui leur a été imposé par le jeu politique tant au plan électoral que parlementaire, au détriment de leurs propres capacités de médiateurs et d'acteurs à part entière dans l'espace politique. Les partis ont longtemps été perçus à travers deux catégories de formations appelées à poursuivre des objectifs différents suivant leur filiation : l'extension du champ territorial et notabiliaire des allégeances monarchiques pour les « partis de l'administration », l'exploitation intense des atouts liés à l'exercice d'une « fonction tribunicienne » pour les partis d'opposition. Bien que diversifiées, les stratégies des partis politiques restent fondamentalement tributaires de la conception et les objectifs spécifiques que se fait la monarchie du sens des élections et du rôle des représentants élus.

En effet, comme nous le soulignons déjà (Santucci, 1991) (4), les élections ne peuvent prétendre opérer par elles-mêmes la délégation de la souveraineté dans un système politique où celle-ci apparaît comme « un schéma circulaire où tout part de la monarchie et tout revient vers elle ». Elles ont pour seul objectif de désigner des « représentants appelés à participer aux côtés du premier Représentant de la nation, le Roi, à l'exercice de la souveraineté » (*ibidem*).

A preuve, ces propos de M. Alaoui, chantre du Hassanisme, pour justifier le statut extra électoral de la monarchie : « Il est faux de vouloir comparer nos élections avec celles qui se déroulent en Europe et plus particulièrement en France où il existe une majorité présidentielle... Le chef de l'État n'est pas élu pour sept ans, il n'y a ni majorité royale ni minorité, il y a unité royale, car le souverain est roi de tous les Marocains. Quant aux élus nationaux, ils sont appelés non pas à définir une politique ni même à la contrôler mais à apporter "conseils et assistance" au "Législateur suprême" dans le cadre de la *choura*, fonction de consultation traditionnelle en pays islamique. » (*ibidem*)

Cependant, plusieurs facteurs sont intervenus incitant le régime à accepter de réhabiliter la fonction d'encadrement des partis et le rôle de médiation des élus que les pratiques électorales contribuaient à dénaturer : l'expression dans la violence de la rue d'un mouvement social prêt à se ranger sous la bannière d'un islamisme rampant en plein essor, l'éveil d'une société civile de plus en plus attachée aux valeurs fondatrices de la modernité politique, la nécessité de mettre en phase la désétatisation induite par le "libéralisme" du FMI avec l'octroi de garanties politiques et la pression des exigences de la culture politique de participation partagées par les classes moyennes urbaines en expansion (Santucci 1992) (5).

(3) Sehimi Mustapha, « Partis politiques et stratégies électorales », Elecciones, participacion y transiciones politicas en Norte de Africa, Dir. B. Lopez Garcia, Madrid, MAE, 1991, p. 217-230.

(4) J.-C. Santucci, « Processus électoraux et légitimation du pouvoir », Elecciones... *loc. cit.*

(5) J.-C. Santucci, « Etat et société au Maroc : enjeux et perspectives de changement » *in le Maroc actuel*, J.-C. Santucci (dir.), Paris, CNRS, 1992, p. 426-438.

D'autres raisons ont poussé également le roi et les partis du Mouvement national à mettre fin à leur rivalité « historique », longtemps considérée comme consubstantielle à l'équilibre du système politique marocain. Elles renvoient notamment à l'évolution du comportement et du discours des partis d'opposition dans leurs rapports au pouvoir et à la politique. Ces partis, issus du Mouvement national, qu'il s'agisse du PI, de l'USFP, du PPS ou de l'OADP, ont en effet pendant longtemps entretenu un discours dont le registre de légitimation renvoyait essentiellement et exclusivement aux notions de "lutte" et de "libération nationale" comme signes distinctifs vis-à-vis du pouvoir d'État et des partis progouvernementaux et comme symboles exemplaires de leur activisme militant, voire de leur combat politique. Ce discours de légitimation, axé également sur le rejet explicite du système de valeurs du pouvoir et la dénonciation du modèle de société clientéliste, a pesé lourdement dans les antagonismes et les ruptures qui ont jalonné durant deux décennies leurs rapports avec le pouvoir d'État et accompagné leur déclin national. Installés dans une relation éminemment conflictuelle et enfermés dans une culture d'opposition, catégorique et totalisante, les partis du Mouvement national sortiront progressivement de leur statut d'exclusion et de marginalisation, en écho au discours d'ouverture de la monarchie formalisé en 1975 autour du renouveau nationaliste et de la récupération du Sahara occidental.

Cette année-charnière initie un changement qualitatif et radical dans l'approche des fondements axiomatiques de l'État et du pouvoir, aussi bien pour la monarchie que pour l'opposition. La participation en 1976-1977 aux processus électoraux engagés dans le cadre de la constitution de 1972 en est le signe précurseur en même temps que l'occasion, pour l'USFP notamment, de régler définitivement lors de son congrès extraordinaire de 1978 la question récurrente du rapport de ce parti aux fondements institutionnels de l'État et au statut prééminent de la monarchie (El Benna 1989) (6). Avec ce troisième congrès national, qui marque la fin de la culture de confrontation, l'USFP amorce sa lente et difficile trajectoire d'intégration politique qui la conduira en 1992 à un alignement total au processus de réinsertion institutionnelle et électorale mis en place par la monarchie. Alliant la posture de critique "constructive" à la pratique de concertation, l'USFP a signé son adhésion aux principes de légitimation du pouvoir, tout en transférant sa fonction critique sur le terrain des insuffisances de l'action gouvernementale et des dérégulations de ses politiques publiques. Cette conversion idéologique qui touche à la fois le système de valeurs et la forme monarchique de l'État marocain, va même affecter le credo libéral qui a structuré la politique économique du Maroc depuis l'Indépendance (Bensbia 1996) (7). Dans le sillage de l'effondrement du système communiste mondial, le parti "révolutionnaire" de Mehdi Ben Barka abandonne toute référence à la notion de socialisme au profit d'une adhésion plus ou moins explicite à la logique de l'économie de marché, ouvrant ainsi la voie au rapprochement avec le parti de l'Istiqlal, traditionnellement acquis à l'initiative privée et au libéralisme social. Ce parti s'est d'ailleurs situé plus aisément et plus durablement que l'USFP dans le champ de légitimation du pouvoir, non seulement de manière explicite à l'occasion de ses deux expériences gouvernementales en 1963 et 1977, mais aussi lors de son passage dans l'opposition après sa mise à l'écart du pouvoir en 1984. Même le PPS, après avoir fait les frais d'une longue interdiction dans sa période "communiste", a fini par négocier son adhésion au système à travers sa version "marocanisée" qu'il propose du socialisme démocratique, en échange de sa reconnaissance légale (8). Seule l'OADP a

(6) A. El Benna, 1989, *op. cit.*

(7) Najib Bensbia, *Pouvoir et politique au Maroc : du rejet à l'alternance*, Al Jadida, Media Stratégie, 1996.

(8) Sur les traits généraux des différents partis, doctrine, ligne, politique, etc., présentés succinctement, voir El Benna (1992) et Sehim (1986). El Benna Abdelkader, « Les partis politiques au Maroc » in « La société civile au Maroc », N. El Aoufi (dir.), Rabat, SMER, 1992 (*Signes du présent*, n° spécial), p. 127-170.

tenu, par excès de fidélité à ses origines marxistes, à marquer sa différence en refusant de participer à des processus de réformes institutionnelles en trompe-l'œil.

Sans doute faut-il y voir les clés permettant de comprendre l'ouverture du champ politique intérieur qui s'est dessinée durant les deux dernières décennies sur le terrain des libertés publiques et qui a conduit à cette amorce d'alternance symbolisée par le gouvernement de coalition dirigé par le leader socialiste de l'USFP, Abderrahmane Youssoufi et mis en place en mars 1998 au prix de longues et laborieuses tractations (9).

Pour autant, ce compromis ne peut à lui seul réhabiliter des partis politiques que le poids de l'État et de la culture politique a cantonnés à de simples intercesseurs dans un champ politique totalement clos où la monarchie reste la seule référence productrice de sens, pour toute représentation ou relation de pouvoir (Tozy, 1984) (10). Le processus de représentation se trouve en effet sinon bloqué, du moins altéré par la prégnance du Palais dans la gestion des attentes et des demandes sociales vis-à-vis de l'État, *a fortiori* lorsque les enjeux de pouvoir portent sur la remise en cause du système de sens (Cherifi, 1988 ; Claisse, 1992) (11). Les partis participent d'une certaine manière, au même titre que le mouvement associatif en pleine expansion (Denoëux et Gâteau, 1995) (12), à une certaine forme d'autonomisation de la société et d'expansion d'une société civile aux confins d'un "espace public" dont les référents relèvent davantage des principes de l'État-Makhzen que des « normes et symboles d'une communauté abstraite transcendant les clivages et les intérêts » (Camau, 1990) (13).

On ne saurait nier, cependant, le profond travail d'érosion et de rétrécissement de l'emprise des circuits néo-patrimoniaux par rapport aux avancées observables à travers l'institutionnalisation des structures, la juridicisation des pratiques et des relations sociales et la recentralisation sous l'égide d'une bureaucratie rénovée et moins liée aux grandes familles Makhzen (Saaf, 1991) (14). On ne saurait nier également, corrélativement aux changements considérables qui ont affecté le tissu social, l'élargissement continu du champ d'intervention de l'État moderne, pour répondre au flux croissant et diversifié des demandes et pour contrôler la gestion des mobilités spatiales et économiques et des mutations qualitatives correspondantes. Ces dynamiques de changement affectent le tréfonds-même de la société, comme la famille et les institutions corollaires, dans les zones urbaines et péri-urbaines, au point de faire naître sur les décombres des réseaux de solidarité et d'identification traditionnels des embryons de conscience citadine et d'attitude citoyenne.

Est-ce à dire que les partis politiques marocains doivent renoncer à toute fonction de médiation, alors même que se développent des modes d'action et d'expression individuelles du politique qui n'impliquent pas systématiquement une participation active à la vie politique formelle ? En ce sens, c'est moins à une prétendue dépolitisation de la société qu'à une crise du politique, et à la crise corrélatrice des partis, crise de la représentation que corrobore le discrédit de leur image dans

(9) Hamid Berrada, "Comment Youssoufi a formé son gouvernement", *Jeune Afrique* (940) 17-23/3/98, p. 10-1).

(10) M. Tozy, *Champ et contre-champ politico-religieux au Maroc*, Thèse pour le doctorat d'État, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix Marseille, 1984, 437 p.

(11) R. Cherifi, *le Makhzen politique au Maroc, hier et aujourd'hui*, Casablanca, Afrique-Orient, 1988 ; Sur le Makhzen : lieux d'exercice du pouvoir, voir aussi A. Claisse, « Le Makhzen aujourd'hui » in *le Maroc actuel*, Santucci (J.-C.) dir, Paris, Editions CNRS, 1992, p. 285-310.

(12) Guilain Denoëux et Laurent Gâteau, « L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté », *Maghreb-Machrek* (150), oct.-décembre 1995, p. 19-39.

(13) Michel Camau, « Etat, espace public et développement » in H. El Malki, J.-C. Santucci dir., *Etat et développement dans le monde arabe*, Paris, CNRS, 1990, p. 67-78.

(14) Abdallah Saaf, « Vers la décrépitude de l'État néo-patrimonial » in *Changements politiques au Maghreb*, dir. M. Camau, Paris, CNRS, 1991, p. 73-106.

les représentations collectives. En effet, à défaut de s'appuyer sur des sondages d'opinion d'envergure nationale, cette crise transparait largement à travers les échos de campagne et les interviews rapportés dans la plupart des journaux. L'usage pernicieux de l'argent, l'art consommé de la démagogie, les pratiques douteuses de l'électoratisme de certaines formations sont souvent avancés pour justifier un sentiment général de méfiance et de désintérêt que confirme le déclin de leur recrutement. En termes de poids électoral, les scores des partis de masse traditionnels tels que l'Istiqlal et l'USFP sont plus proches des chiffres de simples partis de cadres et de militants, alors que ceux des petites formations paraissent sans rapport avec les suffrages de leurs candidats. Quel que soit le mode de scrutin, la plupart des partis s'efforcent avant tout d'être des partis d'élus ou de prétendants à la candidature. Rapportée au nombre d'électeurs, l'estimation globale des adhérents de la totalité des formations doit représenter un très faible pourcentage, tout à fait significatif de cette crise de représentativité liée à la crise du militantisme politique et au déclin des partis, qui n'affecte pas spécialement le Maroc (Perrineau, 1994) (15).

D'autres facteurs plus structurels agissent dans le sens de la défaveur des partis : l'environnement pesant de la monarchie dans le monopole de la représentation et de l'exercice réel du pouvoir, qui entretient le sentiment de leur inanité dans les choix et les décisions politiques d'intérêt national, y compris lorsqu'ils exercent des responsabilités gouvernementales. Les partis d'opposition, très longtemps écartés du pouvoir, ont du mal à se prévaloir aux yeux de la population d'une certaine expérience dans la gestion locale, pas toujours vécue comme un modèle d'éthique politique, et à se départir, du fait de leur adoubement dans le sérail, d'un statut de simples partenaires occasionnels du régime, bénéficiaires momentanés de scrutins arrangés plutôt que prétendants légitimes à l'exercice du pouvoir de décision.

D'autres facteurs plus circonstanciels sont à même d'expliquer la crise de confiance qui traverse l'électorat traditionnel de ces partis, au point de nourrir une attitude générale de rejet : le climat d'angoisse entretenu par un chômage endémique et une dégradation continue des systèmes publics de formation, ainsi qu'un discours en très net déphasage par rapport à leurs préoccupations locales, à leurs intérêts immédiats et aux registres de « bricolage culturel » qui façonnent leurs recompositions identitaires.

Fruit de compromis qui relèvent d'un certain syncrétisme idéologique, le discours des grandes formations pêche par le manque d'originalité et de lisibilité partisane. Leur fonctionnement n'est pas exempt de critiques, dans la mesure où la plupart des partis n'offre pas suffisamment d'espoirs de mobilité interne ni de renouvellement générationnel (16), ni de suite satisfaisante aussi bien aux échéances statutaires de leurs congrès, qu'aux demandes pressantes de clarification idéologique ou organisationnelle qui s'y manifestent. Le débat d'idées s'en trouve largement amputé, au profit d'un militantisme à éclipses et d'une activité partisane en pointillé, consacrée pour l'essentiel à la gestion des conflits internes, principalement ceux susceptibles de nuire à l'autorité de l'establishment et à la légitimité de certains de leurs leaders que le pouvoir tient à demeurer à préserver comme interlocuteurs. La polarisation des enjeux de représentation, centrée presque exclusivement autour du calendrier des scrutins, contribue également, malgré les limites notoires du système électoral, à vider les partis politiques de leur rôle et de leurs attributions classiques en les transformant, à l'instar de leurs homologues dans les démocraties avancées, en écuries de course à la candidature ou en clubs de supporters pour futurs professionnels de la politique en quête de mandats et de maroquins.

(15) Perrineau Pascal (dir.), *l'Engagement politique, déclin ou mutation ?* Paris, FNSP, 1994, 444 p.

(16) A. Bensalah Zemrani, interview par Michel Laurent (1996 : 344-345). Michel Laurent, *le Maroc de l'espoir*, Rabat, Editions La Porte, 1996, p. 344-345.

Il existe peu de données fiables sur les effectifs réels des adhérents des partis (17), l'état et l'origine de leurs ressources financières, ainsi que peu d'analyses sur leur fonctionnement interne qui permettraient de les ranger dans les catégories des différentes typologies élaborées par les politologues spécialisés dans l'étude des partis politiques (Seiler, 1986) (18). A cela s'ajoutent les réserves d'usage à l'égard des indications chiffrées issues des consultations électorales, dont la validité reste sujette à caution. L'appréciation quantitative en termes de poids électoral, si l'on s'en tient aux « chiffres officiels », reste relative, de même que la localisation des zones démographiques et géographiques d'implantation, dès lors qu'elle ne saurait s'appuyer sur une cartographie électorale élaborée à partir de résultats avérés. Compte tenu de toutes ces limites et de la porosité des frontières entre de nombreuses formations, il paraît difficile de classer ces partis en fonction des critères distinctifs des typologies partisanes. La notion de « parti idéologique » qui pouvait largement qualifier les partis du Mouvement national des années soixante (PI, UNFP, PCM) est-elle encore suffisamment pertinente pour recouvrir les inflexions doctrinales et sociologiques des actuels membres de la *Koutla*, appelés à assumer dans un gouvernement de pseudo-cohabitation les implications économiques et sociales d'une « alternance octroyée » ? Sur quelles bases peut-on réellement distinguer des partis de rassemblement et de clientèles électorales tels que le RNI et l'UC des formations comme le PI, l'USFP voire le PPS depuis le recentrage de leur positionnement institutionnel et les inflexions de leur discours idéologique ?

Faute de pouvoir, par manque de données, mettre en œuvre les critères de classification proposés dans les typologies sur les partis politiques en Europe (Seiler, 1986, 1993), il semble que la notion de « parti attrape-tout » (Koole, 1996) (19) soit la mieux adaptée, à l'exception de quelques petites formations centrées sur des particularismes territoriaux, ethniques ou culturels, pour traduire la réalité du phénomène partisan dans le Maroc contemporain. Les principaux partis auraient en effet tendance à négliger le travail de fond d'encadrement et de défense de catégories sociales autour d'enjeux et de luttes politiques à visée nationale au profit d'un investissement stratégique orienté vers la recherche d'une audience la plus large possible pour lui assurer toutes les chances d'un succès électoral. Des changements se dessinent dans la stratégie des élites partisanes qui recherchent moins l'appui des militants comme relais entre le parti et la société que le rapport direct leader / électeurs à travers les mass medias. Les clivages traditionnels qui structuraient jusqu'ici les partis issus du Mouvement national autour d'appartenances sociales et religieuses discriminantes ou d'options économiques tranchées – étatisation, libéralisation – auraient tendance à perdre du poids comme référents de vote au sein de la société. Dans le même temps, leur influence mobilisatrice se trouve passablement affaiblie par la prégnance du consensus national qui a accompagné l'évolution des relations entre les partis politiques d'opposition et l'*establishment* et conduit à l'intégration institutionnelle et gouvernementale de ces formations. L'analyse du pluralisme partisan dans sa configuration actuelle pourrait même à certains égards se prêter à l'emploi de ce que R. Katz et P. Mair appellent des « partis cartels » (Katz et Mair, 1995) (20), dans la mesure où ils tendent à se

(17) Cf. les interviews de Maati Nouabid et de A. Osman qui pour l'UC et le RNI n'avancent que les chiffres de leurs électeurs ou de leurs réunions politiques pré-électorales ; M'hamed Boucetta parle de 70 à 150 000 adhérents pour le PI en référence au nombre de cartes distribuées pour la campagne électorale, M. El Yazghi de 90 à 120 000 suivant les années, et A. Yata avance le chiffre de 40 000 membres... in Laurent Michel (1996). Selon d'autres sources, le PI qui comptait environ 100 000 adhérents en 1952, en dénombrait 140 000 en 2002 et 210 000 en 2003...

(18) D. Seiler, *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica, 1986.

(19) R. Koole, "Cadre, catch-all or Cartel. A comment on the notion of the cartel party", *Party Politics* 2 (4) 1996, p. 507-523.

(20) R.S. Katz, P. Mair, "Changing models of party organization and Party democracy : the emergence of the Cartel party", *Party Politics*, 1 (1), 1995, p. 5-28.

transformer et à recentrer leurs attaches essentiellement dans l'État, au point d'en dépendre ou de devenir partie intégrante de l'appareil d'État. Leur organisation est commandée moins par leur lien avec la société que par leur déplacement vers l'État, dont ils retirent une part de leur financement, de même que leurs actions, notamment les partis d'opposition, qui s'inscrivent dans le contexte du régime monarchique ou qui vont jusqu'à mobiliser le recours à l'arbitrage royal pour satisfaire des demandes concernant l'environnement institutionnel et juridique des élections. Bien que censé constituer un bloc politique homogène, le Front démocratique de la *Koutla* créé en 1992 paraît davantage relever de cette logique de « cartellisation », à en juger par son fonctionnement chaotique lors des deux derniers référendums (20) constitutionnels, qui n'aura pas été sans incidence à la fois sur la décomposition de l'alliance et sur les scissions consommées au sein de l'OADP et du PPS.

Faut-il pour autant se résoudre à conclure à une crise du système de représentativité qui toucherait l'ensemble des partis marocains, à l'exception du PJD dont la percée avérée aux dernières élections laisserait croire à une requalification de la représentation ?

La représentation politique en question : crise ou dilemmes du phénomène partisan dans un contexte de transition ?

Les résultats des législatives 2002 confirment les nombreux indices du recul de la représentativité partisane. Ainsi en attestent le tassement de la plupart des grandes formations en pourcentage de voix et en sièges et le très faible ratio du poids électoral de l'ensemble des représentants compte tenu des chiffres de l'abstention et des bulletins nuls, mais aussi de l'impossibilité de voter des Marocains de l'étranger ou encore de la décision de ne pas abaisser l'âge du vote de 21 à 18 ans comme il en était question... Les contraintes du scrutin et le *numerus clausus* imposé par la constitution des groupes parlementaires ont conforté les pratiques courantes de changement de couleur partisane, de « nomadisme partisan », bien que le scrutin fût de liste. Ceci a certainement accru encore le sentiment de défiance à l'égard du phénomène partisan. Par ailleurs, les assises et les espaces traditionnels de la représentation partisane ont été affectés par ce scrutin : l'USFP voit son implantation territoriale et sociologique traditionnelle décroître au profit du PJD qui arrive en tête à Casablanca (11 sièges sur 31) et réalise de très bons scores dans les circonscriptions urbaines de Rabat-Salé-Témara (5 sièges sur 17), de Fès (2 sièges sur 6) et Tanger (2 sièges sur 4). Le parti se redéploie nationalement dans le tissu urbain et gagne de nouveaux espaces dans les villes-tampons et certaines banlieues des grandes villes. Il fait paradoxalement une certaine percée dans le monde rural avec 20 % d'élus, à l'instar des autres grands partis comme le PI et le RNI qui comptent près d'un tiers d'élus ruraux, alors que le PJD apparaît comme un parti essentiellement urbain (près de 90 %), du fait d'avoir choisi au demeurant de ne pas présenter de candidats dans toutes les circonscriptions. Les autres partis n'ont pas davantage emporté d'adhésion populaire, que ce soit les formations du *Wifaq* en proie à des tensions internes et très mal à l'aise pour créer une mobilisation alternative autour de leur statut de nouvelle opposition, ou encore les nouveaux petits partis – Forces citoyennes, Alliance des libertés, Gauche socialiste unifiée, Congrès national Ittihadi – qui n'ont pas réussi, sans doute handicapés par le mode de scrutin et la faiblesse de leurs moyens, à faire prévaloir une certaine conception civique du

(20) En 1992, le PPS accepte le referendum à la différence des autres partis, et en 1996, c'est l'OADP qui s'oppose au projet de révision.

mandat représentatif (Ferrié, 2002 ; Catusse, 2004) (21). Autre indice significatif, l'échec électoral de nombreux leaders ou membres dirigeants de partis, y compris d'anciennes formations telles que le PPS, le MDS ou le RNI, et même certains ministres issus du dernier gouvernement.

Dans ce paysage politique redessiné, dont les lignes de partage ne recouvrent pas toujours des adhésions partisans ou strictement idéologiques, le PJD, fort de son très net succès (42 sièges contre 9 en 1997), semble symboliser le renouveau partisan et se poser en contre-exemple de la crise de la représentation... Comme l'ont souligné certains analystes (*in* Bennani-Chraïbi, Catusse et Santucci, 2004) (22) et de l'avis-même de ses compétiteurs, ce parti a fait la preuve de grandes capacités d'organisation et de mobilisation et a su « inventer la proximité politique » (Catusse, 2004 : 97) en s'appuyant sur un réel enracinement social, une discipline interne exemplaire et une très forte empathie idéologique avec les attentes des électeurs, à travers son discours plus vertueux et moralisateur que strictement religieux et particulièrement réceptif au besoin de « justice et de développement » des couches populaires et éclairées de la société urbaine. L'attachement du parti à faire désigner les candidats de manière démocratique, tout en privilégiant les critères de droiture et de dévouement mais aussi de compétence et d'expérience associative témoignent d'une réelle volonté de se construire une image de parti emblématique des fonctions de représentation, où se conjuguent les figures de l'incarnation – être au plus près de la réalité sociale – et de la distinction – être apte à parler au nom et pour les autres – dans une société qui reste sensible aux enjeux du débat idéologique. Autre trait distinctif, le sérieux avec lequel les élus du parti conçoivent et exercent leur « fonction tribunitienne » de défense des couches défavorisées et de gestion des valeurs dans les instances de représentation au plan national et même local, tant est grand l'intérêt qu'ils attachent aux retombées politiques qu'ils espèrent retirer à terme de leur ancrage local (Catusse, 2004) (23).

Arrivé en force sur la scène électorale, sans avoir couvert l'ensemble des circonscriptions mais en se posant comme le parangon de la représentation sociale et politique, le PJD ne semble pas totalement à l'abri des réflexes anti-parti qui persistent dans l'imaginaire collectif et dans les comportements plus naturellement portés sur l'engagement associatif et le militantisme syndical. Erigé en parti à part entière et en concurrent sérieux des partis historiques à forte capacité de mobilisation idéologique, il n'en reste pas moins perçu comme le parti des « islamistes du roi », qui a su ou pu davantage capter de larges pans de leur électorat laissés en déshérence que parvenir à canaliser les voix d'un front du refus rassemblant les forces anti-système et tous les fidèles partisans de l'islam politique. Pour autant, les fondements de son succès électoral et le professionnalisme exemplaire des activités de ses élus sont à même de relancer en prévision des échéances électorales à venir la question du sens de la représentativité et le débat sur les enjeux proprement politiques de la représentation partisane.

En attendant, il serait prématuré de tenir pour acquise la réhabilitation politique du lien partisan à partir de ce que M. Catusse a qualifié de « coup de force de la représentation », en le mettant à l'actif du PJD dont la performance électorale reste pour le moins liée aux effets secondaires d'une conjoncture politique des plus favorables.

(21) Pour plus de détails voir J.N.Ferrié, « Chronique politique Maroc », *Annuaire de l'Afrique Nord*, 2002, Paris, CNRS Editions, 2004 ; M.Catusse, « “les coups de force” de la représentation » in M. Bennani, M. Catusse, J.C. Santucci (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc, les législatives 2002*, Paris, IREMAM-Karthala, 2004, p. 69-104.

(22) M.Bennani, M. Catusse et J.-C. Santucci, *Scènes et coulisses... ibid.*

(23) M.Catusse, *ibid.*

Même s'il n'est pas question de nier l'importance réelle des partis politiques au Maroc ni la réalité des identités partisans qu'ils mettent en jeu sur la scène politique formelle et encore moins l'intensité de leurs activités qui dénotent un réel degré de politisation de leurs élites, force est de constater que cette prégnance de la politique demeure largement neutralisée par le poids d'un « consensus » très largement partagé depuis les années quatre-vingt-dix, qui tend à dépolitiser les enjeux de lutte autour de la dévolution et de l'exercice réels du pouvoir (24).

Les enjeux contemporains du multipartisme marocain

Depuis l'Alternance qui en consacre l'aboutissement, de nombreux exemples illustrent cette tendance lourde à « l'apolitisation consensuelle » (Ferrié et Roussillon, 2005) (25) du système politique marocain, qui à l'évidence vise à disqualifier les logiques d'action et de représentation des partis politiques. En acceptant de reconnaître à la fois la tutelle omniprésente du roi dans l'exercice et le contrôle des trois pouvoirs, sa médiation prééminente dans les stratégies de recomposition politique et son arbitrage décisif dans la résolution des conflits et des questions sensibles de société, les partis marocains se retrouvent prisonniers d'un jeu de scène où leur rôle d'acteurs échappe difficilement aux figures imposées par la monarchie. Ils se trouvent partagés entre l'allégeance et la dissidence, à tel point qu'on pourrait les classer sous des labels tels que « partis loyalistes », « partis autorisés » et partis « hors-système ». L'alignement des partis autour des règles contraignantes du « jeu de consensus » permet également d'éclairer les logiques contradictoires qui les conduisent à assumer un effacement de leur action au prix d'une surpolitisation de leur discours et à transférer leurs capacités de lutte non pas sur la question centrale de la participation au pouvoir mais sur les tendances centrifuges et contestataires que celle-ci induit à l'intérieur de leurs formations. Cette crise de la représentation partisane renvoie à certains égards aux dilemmes de la plupart des partis confrontés aux modes de régulation politique qui régissent le fonctionnement des régimes autoritaires (Camau et Geisser, 2003 : 227-265) (26). Le jeu politique qui caractérise ces régimes laisse en effet peu de place au développement de dynamiques partisans susceptibles d'imposer au pouvoir en place et dans le cadre d'une libre compétition politique une nouvelle donne gouvernementale qui puisse bouleverser les fondements de sa légitimité et de sa responsabilité. Loin de pouvoir retirer d'un dispositif électoral conforme à leurs exigences de démocratisation le juste prix de leur représentativité, les partis n'accèdent en réalité qu'au seuil institutionnel de la consultation et au statut de « partis faire-valoir » dont les élus paraissent en définitive plus attachés à obtenir la reconnaissance du pouvoir qu'à étendre leurs assises sociales (Djaziri, 1997) (27). Aussi sont-ils perçus dans l'opinion publique comme des « partis d'opportunistes » se préoccupant d'intégrer les hauts rangs de l'État en échange de leur allégeance participative. Tirillés entre la soumission et l'opposition radicale qui les mettrait en dehors ou contre le système, les partis semblent lier le

(24) Sur les dimensions tactiques et les implications politiques de cet usage du « consensus » dans les dernières réformes constitutionnelles et électorales, voir l'analyse très fouillée de Rkia El Mossadeq : El Mossadeq Rkia, *Consensus ou jeu de consensus ? Pour le réajustement de la pratique politique au Maroc*, Casablanca, 1995, p. 9-79.

(25) Ferrié Jean-Noël et A. Roussillon, « Réforme et politique au Maroc de l'alternance : apolitisation consensuelle du politique », in J.N. Ferrié, J.-C. Santucci, *Dispositifs autoritaires et dispositifs de démocratisation en Afrique du Nord*, Paris, CNRS Editions, 2005.

(26) Cf. Camau M. et Geisser V., *le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po., 2003, chap. VI, p. 227-265.

(27) M. Djaziri, « La problématique partisane dans les systèmes politiques du Maghreb. Relance des études comparatives », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1995, Paris, Editions du CNRS, 1997, p. 423-450.

prix de la représentation à un calcul rationnel sur la base du rapport coût/avantages et de l'intérêt rémunérateur qu'elle leur apporte en termes de clientèle, de capital social et de rétributions diverses par rapport au travail d'encadrement et de mobilisation politique. Par ailleurs et comme cela a été souligné à propos des partis d'opposition dans le contexte autoritaire d'un État voisin, en s'appuyant sur une définition moins conventionnelle du phénomène partisan, c'est le seul fait de chercher à occuper une position d'initiés par rapport à la masse des profanes qui justifierait cette posture de dépendance des partis, indépendamment de leurs chances d'accéder à des positions de pouvoir (Offerlé, 2002) (28).

Sur l'échelle des variables proposées par les analyses politiques des transitologues, la situation actuelle du Maroc pourrait rappeler la configuration de « zone grise » avancée par Thomas Carothers (2002) (29) pour qualifier les régimes ni purement démocratiques ni purement autoritaires et dans lesquels peuvent coexister certains attributs propres à chacun des deux systèmes de référence. S'agissant des partis, il soutient l'idée que certains de ces régimes peuvent aussi bien tolérer un pluralisme limité, qui n'est pas antinomique de certaines formes d'expression partisane et démocratique, que s'accommoder d'un pluralisme autoritaire, étant entendu que c'est la condition nécessaire pour garantir la stabilité et la pérennité des gouvernants suprêmes. Cette notion de « pluralisme autoritaire » qui semble caractériser la situation des partis marocains n'est pas totalement exempte de risques, pour eux comme pour la monarchie, même si jusqu'ici chacun des acteurs peut se satisfaire des quelques opportunités offertes par l'élasticité « autoritaire-libérale » du système politique. Ce cas de figure place néanmoins les partis politiques, du moins ceux attachés à la démocratisation, devant un réel dilemme : soit continuer à renforcer leur crédibilité auprès du pouvoir en jouant le jeu de l'intégration ou de la cooptation au sein d'un équilibre politique dominé par le statut et le pouvoir hégémoniques de la monarchie. Ce faisant, ils prennent le risque d'augmenter leur discrédit populaire et de participer, en pérennisant le fonctionnement d'un régime autoritaire, à un certain dévoiement de la démocratie ; soit renforcer leur crédibilité auprès du peuple en s'impliquant à faire leurs preuves en termes de représentation, sans obtenir de participation réelle au pouvoir. Cette formule peut à terme se révéler dangereuse à la fois pour ces formations partisans qui tiennent un discours démocratique et ont vocation à contenir la montée en puissance de la popularité et des exigences de la mouvance islamiste, et pour la monarchie qui a besoin du concours des structures partisans et de la légitimité d'un jeu électoral pour assurer sinon son hégémonie du moins sa stabilité et sa survie.

Eléments de réflexion pour une prospective

Comment dès lors sortir de ce dilemme entretenu par cette sorte de « mixte » ou d'« entre-deux » qui atteste de dynamiques plurielles, s'exprimant au croisement ou sur le terrain des sociétés civile et politique et qui demandent à être réactivées et reformulées en termes d'enjeux de compétition et de représentation entre différents partis politiques ?

Sans prétendre jouer aux experts avertis en prospective politique, on peut se risquer à formuler quelques réponses à cette question en s'appuyant entre autres sur deux signes récents qui laissent augurer d'un changement possible de cette configuration : en premier, la création du Parti

(28) M. Offerlé, *les Partis politiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2002, cité par Camau M. et Geisser V., *ibid.*

(29) « The end of the transition paradigm », *Journal of Democracy*, janvier 2002 cité par C. Bigi, « L'USFP et la participation gouvernementale au Maroc : une « hammoudisation des rapports politiques », Mémoire de DEA de science politique comparative, IEP, Aix-en-Provence, 2003, p. 10-13.

socialiste unifié qui fait suite à l'initiative engagée en novembre 2004 par Fidélité à la démocratie qui prônait l'union la plus large possible des forces attachées à faire de la politique autrement et appelait à la création d'un grand parti socialiste ; en second, l'adoption par le Parlement du projet de loi sur les partis politiques. S'il faut se réjouir de cette première phase de micro-regroupement partisan, c'est surtout par la dimension symbolique de sa démarche et les effets d'entraînement possible de son label sémantique auprès des formations qui partagent les mêmes convictions idéologiques. Cela dit, cette invite à recréer un nouveau rapport de forces pour reconquérir les couches populaires et les ancrer dans un vaste mouvement de gauche ne semble pas assurée d'avoir l'écho ni la portée qu'on peut en espérer. Les pré-requis mis en avant, comme le fonctionnement réellement démocratique des partis ainsi que la réforme constitutionnelle, ne sont pas de nature, si louables soient-ils, à redonner à eux seuls du sens politique au regroupement d'une gauche marocaine dont les composantes demeurent profondément marquées par des querelles de leadership et des luttes de chapelles idéologiques. Même si la dimension institutionnelle n'est pas négligeable, eu égard aux contraintes du système et de la praxis du pouvoir au Maroc, les partis qui se réclament du même esprit de réforme et de la même conception du socialisme ne sauraient faire l'impasse du nécessaire travail de déconstruction doctrinale et de mise à niveau de leur socle idéologique de référence. A l'instar des partis socialistes européens qui ont dû se redéfinir et se rassembler autour du corpus idéologique de la social-démocratie et de ses variantes nationales, il incombe également aux formations marocaines de la même mouvance d'entreprendre ce même effort de réflexion pour élaborer et partager une nouvelle vision du socialisme marocain qui puisse fournir des réponses adaptées aux contraintes de la mondialisation et suffisamment crédibles pour faire émerger une force politique de gauche. Sans doute un tel challenge devra-t-il impliquer de faire taire les rancœurs et les frustrations passésistes au profit d'une démarche volontariste et positive, impulsée dans la concertation par un parti-leader comme l'USFP par exemple. Ce travail de réajustement idéologique doit représenter pour ces partis un préalable à la constitution d'un véritable pôle d'identification et de référence commune pour bâtir un programme de réformes politiques, autour de priorités et de hiérarchies sectorielles, qui tienne lieu d'engagement devant l'électorat populaire et d'action gouvernementale dans le cadre d'une coalition partisane à vocation majoritaire. A ce titre, il doit être perçu comme un des facteurs déterminants du renouveau partisan et traité comme une des priorités centrales sur l'agenda commun de ces formations, parallèlement à la revendication non moins légitime d'un réaménagement constitutionnel du pouvoir sans lequel tout effort visant à réhabiliter l'image, le statut et le rôle des partis politiques marocains resterait vain. Encore faudra-t-il que ces partis fassent prévaloir une authentique « culture de coalition » et attachent le plus grand intérêt au contact et à l'écoute du social, dans toute sa diversité, pour canaliser et intégrer les demandes de participation politique du pays réel, trop longtemps négligées du fait de la posture d'extériorité de *l'establishment* partisan par rapport à la société civile... En d'autres termes, faire en sorte que la configuration partisane du champ politique ne se limite pas à un simple multipartisme mais s'apparente davantage à un « système de partis », ce qui suppose l'existence de groupes politiques organisés rationnellement et à travers lesquels les électeurs se sentent intégrés et représentés. A titre indicatif, on pourrait discerner trois grandes lignes de reclassement idéologique susceptibles de conduire à une recomposition politique de la scène partisane : autour du label de la « gauche marocaine » on pourrait concevoir un regroupement des partis qui se partagent entre, d'un côté, une vision réformiste, social-démocrate, prônant l'ouverture, la tolérance, l'émancipation de la femme et, de l'autre, une vision plus radicale et moderniste, favorable à une laïcisation de l'ordre social. Sous le vocable des conservateurs, on pourrait concevoir un regroupement des partis attachés au libéralisme social et à un système de valeurs et de représentation du lien social fortement imprégné de l'islam. Sous le label du Centre,

on pourrait concevoir un regroupement des partis qui, tout en étant monarchistes et favorables au libéralisme social, restent attachés à une conception particulariste voire ethniciste de la représentation politique.

Ce besoin profond de changement et de refondation du phénomène partisan s'est également imposé comme une des préoccupations principales des gouvernants si l'on en juge par la tonalité lucide et critique du diagnostic formulé par le roi dans son dernier discours à l'adresse des parlementaires et par la teneur contraignante des dispositions normatives du projet de loi sur les partis en cours d'adoption. Cette mise sur agenda gouvernemental dénote à l'évidence une réelle prise de conscience de la crise du phénomène partisan et de l'urgente nécessité d'y remédier grâce aux implications vertueuses d'un dispositif législatif.

Un tel projet était déjà programmé en 2001 sur l'agenda gouvernemental, avec l'objectif d'aider les partis à recouvrer leur crédibilité. Les termes du débat portaient principalement sur les effets pervers de l'argent sale, les pratiques fallacieuses de la transhumance des élus et le déficit patent de démocratie interne des formations. De nombreuses divergences s'étaient déjà exprimées autour des lignes directrices de ce projet, notamment le nombre-plancher requis pour autoriser la création d'un parti et les critères d'affectation d'un financement public. Même si tous les partis se disaient prêts à jouer le jeu de la transparence, plusieurs formations marquaient un certain scepticisme quant à l'efficacité d'un dispositif réglementaire pour changer des mentalités et des pratiques fortement ancrées dans le paysage partisan. Exhumé une nouvelle fois en 2003 dans le contexte de violence et d'insécurité suscité par le choc terroriste du 16 mai 2003, un tel texte ne saurait être complètement dénué d'arrière-pensées stratégiques de la part de la monarchie qui, au-delà des objectifs de mise à niveau des partis, voudrait maintenir un contrôle insidieux de l'évolution des composantes du champ partisan, de manière à écarter toute création de partis attentatoires aux fondements de sa légitimité et de son hégémonie politique. Dans sa version actuelle, le texte comporte certes quelques dispositions positives dont on peut espérer certaines retombées au plan de l'éthique partisane, du fonctionnement démocratique des structures et des regroupements de formation. Mais au-delà de ces objectifs au demeurant louables d'assainissement, de modernisation et de restructuration du paysage partisan, il n'est pas sans présenter certaines ambiguïtés voire certains risques de domestication des partis, comme l'ont relevé certaines formations et associations farouchement attachées au développement d'une réelle démocratisation du régime. En effet, les pouvoirs quasi discrétionnaires du ministère de l'Intérieur sur la vie des partis depuis leur création jusqu'à l'arrêt de leurs activités et leur éventuelle dissolution ne sont pas sans lien avec la volonté implicite de faire obstacle à l'émergence de partis politiques qui s'écarteraient du « politiquement correct » ou qui pourraient soit représenter une menace pour les valeurs fondatrices du régime soit compromettre les rapports asymétriques de pouvoir qui structurent le jeu politique marocain.

Bien plus, en limitant leur rôle à « la contribution à l'organisation des citoyens et à leur représentation », le texte semble ne laisser aucune place à la réhabilitation des fonctions essentielles des partis comme structures politiques autonomes de médiation et de représentation appelées à accéder à l'exercice réel du pouvoir pour appliquer leur programme de gouvernement et en assumer les responsabilités.

Sans vouloir dénier les vertus positivistes de la norme en matière de changement, on peut douter que cette loi puisse à elle seule prétendre revaloriser le label partisan et inciter les formations à s'investir dans une refondation structurelle et idéologique qui redonne du sens à l'engagement et au choix politique si elles n'ont par ailleurs aucune perspective leur permettant de mettre à l'épreuve cette mise à niveau dans un cadre institutionnel où l'exercice du pouvoir serait l'enjeu

réal et fondamental de leur compétition... C'est dire à quel point tout espoir de changement doit impliquer également de la part des gouvernants – et au premier chef la monarchie – une réelle volonté de faire bouger les lignes de la configuration institutionnelle du régime et d'accepter un réaménagement constitutionnel du pouvoir comme se plaisent à le réaffirmer de nombreux acteurs politiques. En effet, à défaut d'une réforme visant le texte de l'article 19 ou d'une application plus stricte de l'article 24, les contraintes induites par l'architecture constitutionnelle du Maroc, stigmatisée notamment par le leadership de la monarchie en matière de représentation politique et de partage du pouvoir, continueront davantage de participer indéfiniment de la présence plurielle de formations partisans, réduites à de simples « proto-partis » qu'elles n'encourageront au développement d'un authentique système de partis. En revanche, si la monarchie accepte d'endosser une certaine part de « désengagement » dans le contrôle par le haut du jeu politique et électoral, les partis auront à cœur de s'investir et de mener à bien leur « programme d'ajustement structurel », afin de pouvoir être enfin considérés comme des partis politiques au sens où les définissent la plupart des politologues : une organisation continue, visible et permanente avec des instances locales et nationales, des dirigeants déterminés à conquérir et conserver le pouvoir de décision seuls ou en coalition et non d'influencer simplement l'exercice du pouvoir et soucieux de gagner des partisans lors des élections ou de tout autre moyen d'obtenir l'appui populaire (30).

Sans une mise à niveau du système de gouvernement, on ne saurait attendre de changements profonds ni dans la composition du paysage partisan ni dans le partage des partis autre que le clivage récurrent de formations associées au pouvoir / formations anti-système, ni dans leur fonction de légitimation d'un système de pouvoir autoritaire s'appuyant sur l'expression d'un pluralisme limité. Sans doute, à en juger par l'omniprésence de l'actuel souverain dans la définition des orientations politiques, dans la gestion gouvernementale et dans l'arbitrage des questions sensibles de société, on ne peut supposer que la monarchie renonce facilement et rapidement à l'exercice de ses prérogatives ni au principe de son hégémonie dans le champ politique... Ses concessions successives en matière de libéralisation et sa bonne foi présumée dans la vertu des dispositifs de démocratisation pour impulser une démocratie laissent cependant à penser qu'il pourrait initier une réforme institutionnelle et s'accommoder d'une monarchie moins gouvernante, dès lors que la scène partisane se verrait dotée d'une force politique qui soit véritablement représentative de la société et suffisamment légitime pour incarner la responsabilité d'un gouvernement en charge de l'intérêt national. Pour y aider, les gouvernants pourraient engager, en prévision des prochaines législatives de 2007 et toujours en pariant sur les vertus de la « démocratie procédurale », une nouvelle réforme du politique portant sur les différents aspects du système électoral, notamment le redécoupage des circonscriptions, le cumul des mandats et, surtout, le mode de scrutin. Sur ce dernier point et eu égard à l'éclatement par scissiparité de la scène partisane, l'adoption du scrutin majoritaire à deux tours semble en effet le plus approprié pour favoriser l'organisation et la gestation, sur la base d'un accord-programme, d'une bipolarisation pluripartite et, partant, la mise en place d'un dualisme majorité/opposition qui permette de redonner du sens aussi bien à la compétition politique entre les formations qui briguent l'exercice du pouvoir qu'au choix politique des électeurs qui souhaiteraient mettre en jeu une réelle alternance par les urnes. C'est à l'aune de ces avancées par la croyance dans la vertu et les effets d'entraînement de ces dispositifs de démocratisation que l'on pourra mesurer les capacités des acteurs – partis politiques et monarchie – à éviter ou réussir à résoudre les

(30) Tels sont les critères retenus comme nécessaires dans leur définition des partis politiques par Jo Lapalombara et Myron Weiner, cité in D.-L. Seiler, *les Partis politiques*, Paris, A. Colin, 1993.

dysfonctionnements et les dérives toujours prévisibles de la dialectique « autoritaire libérale » qui est au cœur du fonctionnement politique du système marocain. La culture du compromis et du consensus qui a conduit jusqu'ici à l'intégration institutionnelle des partis d'opposition dans un gouvernement de coalition et de cooptation dénué d'une réelle autonomie d'action ne pourra à terme que fragiliser l'équilibre du système et accentuer la vulnérabilité des gouvernants dans la mesure où les marges de manœuvre seront de plus en plus réduites par les contraintes à la fois nationales et internationales auxquelles l'économie marocaine va se trouver confrontée. S'engager à faire toujours plus de concessions aux démocrates et à la démocratie semble être pour le régime comme pour les partis le seul scénario de sortie de crise, qui permette d'éviter l'instauration d'un cycle où se succèdent répression politique, crise économique, essor de la société civile, libéralisation de l'ordre politique, dé-libéralisation et nouvelle crise politique avec reprise de la répression par l'Etat.

Etat, gouvernement, gouvernance, éléments de prospective

Patrick LE GALÈS

Institut d'Etudes Politiques, Paris

En guise d'introduction, je reprendrai trois éléments de discussion soulevés pendant ce colloque de prospective sur la société marocaine qui indiquent, selon moi, certaines transformations majeures de l'Etat, en général, et de l'Etat au Maroc, en particulier.

L'analyse des tensions au sein des villes marocaines et de l'évolution des politiques urbaines constituent un point de départ troublant pour qui a en tête les récentes émeutes au sein de quartiers de la périphérie parisienne et de villes régionales en France. Il a tout d'abord souligné que les politiques urbaines étaient une invention récente au Maroc, qu'elles n'existaient pas avant 1981. Ces politiques ont été mises en place à la suite d'émeutes, à la suite de graves crises urbaines. Il a enfin souligné que malgré de nombreuses lois, dispositifs et programmes, la situation avait peu changé, les problèmes et les tensions restaient très sérieux. Les politiques urbaines semblent frappées d'impuissance et limitées pour l'essentiel à des questions de contrôle et de sécurité. Il suffit de changer les dates et le rapprochement avec les politiques urbaines françaises qui traitent des quartiers périphériques en crise – qu'on nomme abusivement en France les banlieues – est flagrante : même invention à la suite des émeutes en 1981, même relance après les émeutes et incidents du début des années quatre-vingt-dix. Même constat d'une réussite limitée démontrée par les émeutes récentes. Même constat enfin de l'impuissance de l'Etat, des politiques urbaines (ou politiques de la ville) qui n'arrivent pas à faire face à des situations urbaines et sociales dramatiques. Même recours enfin à des logiques essentiellement sécuritaires. Cette comparaison superficielle soulève néanmoins trois questions qui nous intéressent ici. Premièrement, les sociétés ne sont pas faciles à gouverner. Des secteurs, des territoires échappent tout ou partie à l'injonction des gouvernements, aux règles de droit, au contrôle des autorités. La capacité des gouvernants à résoudre des problèmes sociaux et urbains de grande ampleur est souvent mise en question. En d'autres termes, les sociétés sont en partie peu gouvernées, et la question des échecs des gouvernements, de l'impuissance de l'Etat est importante. Deuxièmement, et c'est un point classique de l'analyse des politiques publiques, la rationalité de certaines politiques comme les politiques urbaines ne saurait être exagérée. Ce sont des politiques qui réagissent à la crise, qui répondent dans l'urgence à des situations de désordre, elles ne coûtent pas trop chères, elles ne sont pas très efficaces. Ce sont des politiques « yo yo » qui sont relancées périodiquement après une phase d'émeutes ou de tensions. Or, ce type de politique qui n'est pas prioritaire pour les gouvernements est assez répandu. Troisièmement, on ne saurait en conclure la mise en évidence d'un quelconque retrait de l'Etat : les forces de sécurité sont plus présentes que jamais.

Le second exemple est tiré de remarques qui sont apparues à plusieurs reprises pendant le débat. Plusieurs intervenants et des personnes de la salle ont souligné le rôle joué par des organisations non gouvernementales, associations de femmes, organisations religieuses, associations pour la défense des droits de l'Homme, associations de dirigeants d'entreprise. A chaque fois on a souligné le dynamisme de réseaux transnationaux et le fait que ces associations jouent un rôle important dans la transformation de la société marocaine en mobilisant des ressources extérieures, par exemple des financements, des normes internationales ou des répertoires

d'action. En d'autres termes, la société marocaine et l'Etat marocain sont traversés par des réseaux divers qui importent des ressources, des normes, qui contribuent au débat public et à la mise en œuvre de politiques. Ces associations ont à la fois un pied dedans et un pied dehors. Elles peuvent mobiliser des ressources extérieures pour éventuellement s'opposer à la politique du gouvernement. Parfois, ces normes sont très contraignantes pour l'Etat marocain comme pour d'autres, par exemple pour ce qui concerne les droits de l'Homme ou les règles du commerce international. Des normes internationales, par exemple dans le domaine de l'économie, se structurent progressivement et s'imposent peu à peu ou servent de bases de négociations pour des groupes qui visent à promouvoir le changement social et politique, et ce dans différentes directions.

Le troisième exemple est tiré du débat passionnant sur l'éducation au Maroc. J'ai entendu les intervenants critiquer la politique marocaine, débattre du rôle à donner aux mécanismes du marché, à la concurrence pour dynamiser le secteur éducatif. Des questions précises ont été posées sur l'efficacité, l'effectivité et l'efficience de l'investissement public en matière d'éducation, en comparaison notamment avec la Tunisie ou l'Algérie. Les questions du calcul de la performance de la dépense publique, des coûts, des mesures diverses d'efficacité se posent en termes comparatifs et pas seulement dans le cadre politique national. L'Etat, en d'autres termes, voit sa légitimité questionnée à partir d'indicateurs de performance, ce qui est relativement récent. Dans la plupart des pays, la question de la marchandisation relative de l'enseignement supérieur ou du rôle du privé dans l'enseignement secondaire se pose avec acuité. Au Maroc comme ailleurs, on assiste bien, dans des secteurs traditionnellement gérés par le secteur public (mais pas toujours), à une remise en cause, d'une part, des règles du jeu et, d'autre part, à une redéfinition des frontières entre le public et le privé.

Ces questions sont au cœur des débats contemporains sur la restructuration de l'Etat, sur les transformations du gouvernement et des modes de gouvernance. Comment sont gouvernées les sociétés ? Qui gouverne ? Qui est légitime pour gouverner ? Quels sont les instruments des gouvernants ? Qu'est ce que ce qui est gouverné ? Qui est légitime pour résoudre les conflits ? Qui pilote, qui oriente la société ? Qui organise le débat sur les priorités collectives ? A quelle échelle ? Comment s'articulent les régulations politiques, le marché, les régulations sociales ?

On parle couramment dans le cadre européen de la fin d'un cycle de l'Etat-nation : l'Etat n'a pas disparu mais il a perdu une partie de son monopole au sein de modes de gouvernance en recomposition. Cette contribution pose quelques jalons qui permettent de se lancer dans une vision prospective.

Restructuration/recomposition de l'Etat

La fin du XIX^e siècle marque en Europe le triomphe de la forme politique de l'Etat-nation, le début d'un cycle d'environ un siècle caractérisé à la fois par la croissance du poids et de l'importance de l'Etat au sein des sociétés européennes. L'Etat pèse environ 10 % du PIB en 1970 pour 45 % aujourd'hui dans l'Union européenne. La souveraineté de l'Etat, même imparfaite, prenait tout son sens dans un système où les Etats étaient considérés comme indépendants les uns des autres, où aucune loi n'était supérieure. Progressivement, les Etats ont étendu leur activité et leur contrôle pour traiter un plus grand nombre de problèmes dans divers domaines de la vie politique et sociale, de l'activité économique en contrôlant une part croissante des ressources.

Cette évolution a pris un tournant dans les années soixante-dix. Il n'y a pas de retrait de l'Etat mais des processus, souvent contradictoires, de recomposition des Etats.

Rappelons la définition classique de Max Weber pour qui l'Etat est « entreprise politique de caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la violence légitime ». C. Tilly (1975), M. Mann, (1986) A. Giddens (1985) ont souligné avec force l'importance de la guerre et de la contrainte dans la dynamique de formation des Etats européens. L'Etat moderne occidental, forme politique originale qui résulte de processus sociaux historiquement situés, est devenu le mode d'organisation politique légitime des sociétés européennes. Comme le rappelle Badie (1993) : « L'Etat, c'est en premier lieu une question de sociologie interne : un espace public qui se forme face à une société civile avec la prétention d'assurer le monopole des fonctions publiques des allégeances prioritaires qui construisent l'obéissance civile, de différencier le politique et le social par le recrutement d'un personnel propre et la production d'institutions propres. »

De nombreux travaux ont mis en évidence les points de rupture de l'Etat. Des entreprises, des mobilisations sociales, des acteurs divers ont des capacités diverses d'accès à des biens publics ou des ressources politiques au-delà de l'Etat ; des capacités d'organisation et de résistance se sont développées. L'Etat lui-même est de plus en plus différencié. Il apparaît comme un enchevêtrement d'agences, d'organisations, de règles flexibles, de négociations avec des acteurs de plus en plus nombreux. L'action publique se caractérise par du bricolage, de l'enchevêtrement de réseaux, de l'aléatoire, une multiplication d'acteurs, des finalités multiples, de l'hétérogénéité, de la transversalité des problèmes, des changements d'échelle des territoires de référence. La capacité de direction est mise en cause, accentuée par les processus d'intégration européenne. L'Etat semble perdre son monopole, il est moins le centre des processus politiques, de régulation des conflits.

La question de la recomposition de l'Etat est donc au cœur de la recomposition des sociétés. Compte tenu de la diversité des observations dans différents secteurs, des conclusions fortes sur la restructuration de l'Etat sont certainement prématurées.

Dilatation de l'Etat

L'Etat se dilate tout d'abord sur ce que l'on pourrait représenter comme un axe vertical. Vers le haut, la multiplication des flux, des normes internationales ou des réseaux transnationaux contribuent à rendre les frontières plus poreuses, les sociétés nationales plus diversifiées, l'imbrication des normes plus contradictoires.

Par exemple, reprenant Weber et Hirschman, S. Bartolini (2005) insiste sur le fait que la forme de l'Etat moderne permet de contrôler l'influence de forces extérieures sur la gestion de l'ordre politique interne. Au-delà des cas d'*exit* les plus tranchés (par exemple sécession), des processus de mondialisation offrent aux groupes sociaux les plus favorisés ou les plus mobiles une capacité relative d'échapper aux contraintes des sociétés nationales soit par l'*exit* soit, le plus souvent, par des dynamiques d'*exit* partielles. Par hypothèse, presque mécaniquement, l'implication dans la contestation de cet ordre national risque de décroître pour les groupes qui disposent de ces capacités d'*exit*. Evidemment, ces capacités sont très inégalement réparties. Ceux qui ont le plus d'intérêt et de capacités à s'affranchir des contraintes du système constituent la plus grande menace potentielle soit pour la société nationale comprise dans ses interdépendances, soit pour l'autorité de l'Etat. Ces groupes peuvent obtenir des capacités supplémentaires d'influence pour faire évoluer le rapport de force et le système (par exemple la répartition des richesses, les choix d'infrastructures, la fiscalité) en leur faveur, par le simple fait de la possibilité d'*exit*. Ce processus produit donc une transformation importante pour les sociétés nationales et les sociétés urbaines. Partielle, limitée, la capacité d'*exit*, de sortie du système de ces individus et groupes fait peser des

pressions fortes sur les sociétés nationales. Cela réduit potentiellement les interdépendances entre groupes sociaux au sein d'une société nationale... et pose la question du rôle, au Maroc comme ailleurs, des élites les plus internationalisées et qui possèdent le plus de ressources.

Si, comme le montrait E. Gellner, la société moderne nationale se caractérisait par le volontarisme des élites pour imposer une culture nationale et mobiliser l'ensemble de la société, condition nécessaire pour le développement économique et pour gagner des guerres, soit une interdépendance entre groupes sociaux, cette contrainte est désormais moins forte. L'intérêt des groupes les plus mobiles pourrait être, tout au contraire, de se désengager totalement ou partiellement des sociétés nationales et d'inscrire leur trajectoire individuelle ou collective dans des réseaux professionnels mondialisés et des territoires particuliers ou certaines villes qui leur seraient favorables, au lieu d'investir leurs ressources dans le développement de leur pays.

Multiplication des instruments de l'action publique

Au-delà de la déconstruction de l'Etat, des limites du gouvernement et des échecs à réformer, les recherches sur le gouvernement et les politiques publiques ont mis en évidence le renouvellement des instruments de l'action publique soit pour le développement de recettes dépolitisées de la « nouvelle gouvernance » soit via le renforcement de puissants mécanismes de contrôle et d'orientation des comportements.

Gouverner c'est taxer, réglementer, communiquer. Un siècle de croissance de l'Etat s'est accompagné du développement et de la diversification d'instruments de l'action publique autant que de programmes et de politiques dans différents secteurs. Les processus de recomposition de l'Etat contemporain vont de pair avec une nouvelle vague d'innovations concernant ces instruments.

L'invention et la multiplication d'instruments de l'action publique visent souvent à introduire des processus de changement dans les politiques publiques sans afficher nécessairement dans le débat des ruptures idéologiques ou des programmes afin notamment d'éviter les oppositions, les réactions, par exemple dans les cas de réformes de politiques sociales ou de politiques urbaines. Le choix des instruments est un enjeu majeur de l'action politique car révélateur d'une théorisation (plus ou moins explicite) du rapport gouvernant/gouverné, chaque instrument est une forme condensée de savoir sur le pouvoir social et les façons de l'exercer. Les instruments à l'œuvre ne sont pas des dispositifs neutres, ils produisent des effets spécifiques indépendants des objectifs poursuivis. A titre indicatif, on peut dresser un catalogue minimal de ces instruments : législatif et réglementaire, économique et fiscal, conventionnel et incitatif, informatif et communicationnel, normes et standards. Mais l'observation montre qu'il est exceptionnel qu'une politique et même un programme d'action au sein d'une politique soient mono-instrumentaux. Le plus souvent, on constate une pluralité d'instruments mobilisés, et se pose alors la question de leur coordination (Lascoumes, Le Galès, 2004).

Cette vision est évidemment caricaturale, car la plupart du temps les instruments de la gouvernance négociée sont combinés avec d'autres instruments classiques de gouvernement.

Le développement de systèmes socio-techniques, la généralisation des technologies de l'information et de la communication vont dans le sens du renforcement et de l'invention permanente d'instruments d'action publique.

Afin de préciser la place des instruments dans les technologies du gouvernement, nous proposons d'en différencier les formes et de distinguer cinq grands modèles. Cette typologie s'appuie en partie sur celle développée par C. Hood et qui se fondait sur les ressources mobilisées par les autorités

publiques (*modality, authority, pressure, institution*). Nous l'avons reformulée et complétée en tenant compte des types de rapport politique organisés par les instruments et des types de légitimité qu'il suppose.

Type d'instrument	Type de rapport politique	Type de légitimité
Législatif et réglementaire	Etat tuteur du social	Imposition d'un intérêt général par des représentants mandatés élus ou des hauts fonctionnaires
Economique et fiscal	Etat producteur de richesse, Etat redistributeur Efficacité sociale et économique	Recherche d'une utilité collective
Conventionnel et incitatif	Etat mobilisateur	Recherche d'engagement direct
Informatif et communicationnel	Démocratie du public	Explicitation des décisions et responsabilisation des acteurs
Normes et standards Best practices	Ajustements au sein de la société civile	Mécanismes de concurrence Mixte : scientifico-technique et démocratiquement négociée et/ou concurrence, pression des mécanismes de marché

Les nouvelles formes de la contrainte exercée par l'Etat : plus de liberté pour les acteurs et les agences au sein d'un cadre plus contraignant

Malgré les craintes concernant l'impuissance de l'Etat, les années quatre-vingt ont vu un vent de réformes et de politiques publiques radicales inspirées par les recommandations des économistes du choix rationnel. Le célèbre ouvrage *Reinventing government* (David Osborne et Ted Gaebler, 1992) représente le fer de lance des approches en termes de "nouveau management public" qui vise à combattre ce qui est perçu comme les excès des gouvernements centraux, qu'il s'agisse de leur inefficacité, de leur pouvoir discrétionnaire ou de leur dépendance à l'égard de clientèles puissantes. Progressivement, les Etats ont organisé la privatisation d'une large partie de l'économie et d'un grand nombre de services comme les chemins de fer, les aéroports, des services sociaux parfois, la fourniture d'énergie, l'introduction de mécanismes de concurrence pour la fourniture de services ou la séparation entre acheteur, producteur et utilisateur de services, des indicateurs de performance mesurée en termes de *value for money*, le prix à payer pour une baisse du poids des prélèvements obligatoires dans le PIB.

Plus généralement, le rôle de l'Etat se renforce dans le sens de la régulation/réglementation, du contrôle, de l'auditing et de l'inspection. Certains Etats comme la Grande-Bretagne, mettent désormais davantage l'accent sur l'utilisation des standards, des normes, des contrôles plutôt que sur la propriété publique, l'intervention directe et les subventions pour contrôler les organisations et changer les politiques publiques (Michael Moran, 2003). Les régimes d'inspection des standards des écoles britanniques ou de la performance des autorités locales, et les sanctions en cas d'échec ont radicalement bouleversé le fonctionnement de ces organisations.

L'une des propositions les plus souvent avancées consiste à voir la recomposition de l'Etat à partir d'un double mouvement : retrait des formes d'intervention directe (subvention, gestion directe

de services publics, appropriation des moyens de production) et accroissement du rôle de régulation/réglementation. Cette conception de l'Etat régulateur s'appuie sur trois propositions qui justifient le rôle de l'Etat : 1) la redistribution des revenus (à limiter) ; 2) la stabilisation macroéconomique ; 3) la régulation : qui prend la forme d'interventions publiques visant à corriger différentes formes de « déficience du marché » (par exemple dans le domaine de l'environnement).

Dans de nombreux pays, la dilatation de l'Etat se fait également par le bas, à savoir des réformes importantes de décentralisation qui prennent des formes très diverses et qui conduisent à un rôle accru des autorités locales ou régionales dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ce débat se pose également au Maroc, semble-t-il.

Les collègues anglo-saxons ont inventé le terme d'« agencification » pour rendre compte des processus de différenciation interne de l'Etat. Dans la plupart des pays, on constate non pas un retrait de l'Etat mais une multiplication d'agences qui s'occupent de tâches spécifiques. La diffusion désormais massive des dynamiques de privatisation s'est traduite partout par la création, tout aussi importante, d'agences de régulation.

L'Etat-régulateur ne s'occuperait plus (ou moins) de redistributions ou de grandes politiques sociales mais de régulation/réglementation visant à corriger les défaillances du marché, soit une perspective qui prend pour acquis la supériorité du marché... sauf dans des cas précis et résiduels. De nouveaux instruments ont été élaborés pour produire de la cohérence, pour orienter, évaluer et sanctionner les comportements des acteurs, mesurer leur performance en fonction des priorités politiques, d'où la prolifération d'inspecteurs, d'auditeurs, de code des marchés publics, d'office de la concurrence... La régulation du secteur public comme celle du privé (exemple des autorités administratives indépendantes) s'accroissent en termes de complexité, de précision et de spécialisation. Cela passe par la modification en profondeur des mécanismes de contrôle et de coordination dans le sens du formalisme de la règle, de l'outil budgétaire, de la différenciation fine des organisations et des services rendus.

L'action publique viserait alors en permanence à modifier, à manipuler les paramètres des institutions au sein desquelles les acteurs doivent agir de façon autonome et ne conduirait pas à un retrait de l'Etat et de son contrôle mais à une transformation des formes de la coercition. Cette évolution signifie parfois une prise de distance des responsables de l'Etat à l'égard des acteurs, ce qui laisse à ces derniers, le ministère des Finances par exemple, de plus importantes marges de manoeuvre dans la mise en œuvre à l'intérieur de paramètres bien définis.

Cette question du contrôle, de l'orientation de la société au-delà des instruments *command and control* et des interventions hiérarchiques directes est au cœur des travaux contemporains sur l'Etat, la gouvernance, la régulation, la multiplication des instruments de concertation, de pilotage, de consultation des individus et des organisations (Salamon, 2002, Hood, 1983, Lascoumes, Le Galès, 2004).

Malgré les hiérarchies enchevêtrées et les réseaux, les relations de pouvoir et les hiérarchies sont bien présentes, soit sous la forme adoucie de la gouvernance négociée soit sous la forme plus brutale d'indicateurs et de standards sanctionnés. Au-delà des brouillages et des évolutions des formes d'action de l'Etat, la spécificité d'une sphère politique spécialisée dans la régulation et la direction de la société demeure ce qui marque non pas le retour de l'Etat mais les imbrications de logiques de gouvernement et de gouvernance.

Gouvernement et gouvernance (1)

Jean Leca (1995) définit le gouvernement en différenciant les règles (la constitution), les organes de gouvernement, les processus d'agrégation et de direction et les résultats de l'action. « Gouverner c'est prendre des décisions, résoudre des conflits, produire des biens publics, coordonner les comportements privés, réguler les marchés, organiser les élections, extraire des ressources, affecter des dépenses. » (Jean Leca, cité par Pierre Favre 2003) Le gouvernement est également caractérisé par le rôle particulier des gouvernants : « Ce qui caractérise le gouvernant, c'est son aptitude reconnue à imposer des décisions concernant l'ensemble de la société, à arbitrer dans les affrontements entre des groupes ou des segments concernant l'ensemble de la société, à octroyer des règlements sous la somme de décisions ayant valeur de référence dans des situations identiques. Ce qui établit son autorité propre, c'est qu'il puisse "légitimement" recourir à des sanctions contre les récalcitrants ; sanctions de tous ordres, de la réprobation provoquée aux châtiments surnaturels, mais surtout sanction violente par le recours à la coercition. » (Lagroye, 1997) Dans l'Europe de l'Ouest puis partout dans le monde, l'Etat était devenu la forme de gouvernement par la coercition, la forme d'organisation politique.

Leca (1996) avait bien mis en évidence les quatre dimensions du gouvernement, à savoir :

1. Les principes généraux de constitution et d'organisation d'une collectivité. [...] son « régime » représentatif avec ses quatre caractéristiques (élection des gouvernants, indépendance relative de ceux-ci, liberté de l'opinion publique, épreuve de la discussion « démocratisée par l'extension de l'électorat et de l'opinion ») (Manin, 1995)...
2. L'organe (ou la constellation d'organes) qui, au jour le jour, instruit, décide, alloue, impose, administre... est un organe différencié composé de professionnels (de la politique et de l'administration)...
3. La façon dont l'organe fonctionne en interne et dans ses relations avec son environnement multiple, le processus. [...] Le gouvernement est à la fois un processus réellement multi-finalisé et théoriquement transitivement ordonné à partir d'un but dominant. [...] Cependant, le jeu démocratique rend prisonnier de la nécessaire illusion selon laquelle le gouvernement fait non seulement des choix mais des choix ordonnés et cohérents pour accomplir deux tâches différentes et peut-être contradictoires : « résoudre des problèmes » (efficacité-effectivité-*problem-solving*) et « répondre à des demandes ». [...] Le gouvernement est en effet un processus de *stewardship* (gestion pour le compte de) et de *leadership* (autonomie et innovation autonome).
4. Enfin, le gouvernement est ce qui « sort » du gouvernement au(x) sens 3, l'ensemble de ses « produits », les mesures allocatives, normatives, incitatives, dissuasives, coercitives, les « programmes » et les « politiques », dont les effets immédiats et les résultats peuvent être appréciés en termes de performance.

Au-delà du gouvernement, et sans que le gouvernement ne disparaisse par quelque enchantement lié à la mondialisation, des formes de gouvernance diverses, des modes de gouvernance sont apparus de plus en plus systématiquement.

La gouvernance est un chantier de recherche qui concerne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes, de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement. Ce n'est évidemment pas une idée neuve. On en trouve des traces dans le latin

(1) L'argument pour cette section a été développé dans Le Galès (2003), Borraz et le Galès (2001), Le Galès (2004).

médiéval : *gubernantia* renverrait aux idées de conduite, de pilotage et de direction. Cependant, cette question de direction se pose aujourd'hui dans un contexte de restructuration des Etats.

Dans le domaine des politiques publiques, la question de la gouvernance est liée à celle de gouvernement. La notion de gouvernance émerge parce qu'a été diagnostiquée une "incapacité" des gouvernements à répondre aux problèmes qui leur sont soumis et à s'ajuster à de nouvelles formes d'organisation sociale, économique et politique. Dans les sociétés européennes, la question avait été tranchée : l'Etat, et plus précisément une partie spécialisée, le gouvernement central, était en charge, d'une part, de la direction de la société et, d'autre part, de l'agrégation des différents intérêts pour la définition de l'intérêt général. C'est la remise en cause et la restructuration de l'Etat face aux processus de différenciation interne, d'eupéanisation et de globalisation qui justifie l'intérêt pour cette notion de gouvernance.

Sans entrer dans trop de détails, le chantier de la gouvernance renvoie à plusieurs courants de recherche qui sont présentés brièvement dans les pages suivantes par ce que chacun d'entre eux met l'accent sur les transformations empiriques observées.

L'intérêt aujourd'hui pour ces questions de gouvernance découle d'une transformation du rôle de l'Etat et des modes de régulation politique qui s'y attachaient. La notion de gouvernance apparaît dans une période bien définie, pendant les années soixante-dix, elle se généralise aujourd'hui (pour le meilleur comme pour le pire), elle permet de problématiser des questions de recherche, d'identifier des éléments d'un système explicatif, d'élaborer un système d'hypothèses (Borraz, Le Galès, 2001). Il s'agit d'une piste à explorer pour expliquer notamment les formes contemporaines et les transformations (mais aussi les permanences) de l'Etat et de l'action publique. La gouvernance ne constitue pas en effet en l'état actuel des choses un concept ancré dans une théorie, ni *a fortiori* une théorie. Elle s'apparente plutôt à une notion, au mieux un concept de second ordre, qui n'apporte pas tant des réponses dans l'immédiat qu'elle permet de formuler des questions. Ces questions, qui s'inscrivent dans une analyse des transformations de l'Etat et de l'action publique (mais aussi plus généralement de la régulation économique, sociale et politique), présentent un triple avantage : celui de révéler les limites des cadres d'analyse existants face à des phénomènes dont ils ne peuvent rendre compte ; celui de suggérer des relations modifiées entre des variables ; celui d'esquisser les lignes de réponse au sein desquelles peuvent s'inscrire des travaux empiriques. Enfin, la question de la gouvernance n'est pas une question d'efficacité ou une solution-miracle pour résoudre des problèmes. Après la mise en évidence des défaillances de l'Etat et du marché, personne ne doute que les défaillances de la gouvernance seront au moins aussi remarquables.

La gouvernance pour dépasser la question de l'ingouvernabilité des sociétés complexes, pour diriger la société au-delà des défaillances du gouvernement, la gouvernance négociée pour mobiliser les réseaux.

Les contestations de la société et du progrès cristallisées par les mouvements protestataires de la fin des années soixante puis la crise économique et les tensions économiques et sociales qui l'accompagnent soulevèrent dans les années soixante-dix la question de la gouvernabilité des sociétés. Plusieurs travaux importants, dont certains sont plutôt inspirés de la sociologie des organisations, ont mis en évidence les blocages des sociétés (Crozier parlera en France de "société bloquée"), de complexité des sociétés, d'autonomie grandissante de groupes et de sous-systèmes sociaux. En Allemagne, par exemple, la problématique de la gouvernance a pour origine la littérature sur les défaillances du gouvernement soit, selon R. Mayntz (1993), l'incapacité à mettre en vigueur la réglementation, le refus de groupes de reconnaître la légitimité, la mauvaise appréciation des relations entre les moyens et les fins, l'absence de compétence et d'instrument

de gouvernement. Dans une perspective marquée par le contexte allemand et l'importance des groupes alternatifs, d'une part, le poids du corporatisme et des règles institutionnalisées par la coopération syndicats/patronat, d'autre part, cet auteur insiste sur la capacité de la société à s'auto-réguler, sur la capacité des groupes et sous-systèmes sociaux à produire leurs propres normes et règles (influence de Luhman) mais aussi sur la capacité de secteurs à résister à l'autorité de l'Etat.

Les Hollandais de l'université Erasme de Rotterdam autour de Jan Kooiman, habitués à penser l'Etat-nation à partir des villes et à partir du jeu des piliers (démocrate-chrétien, libéral et socialiste), ont perçu assez tôt la difficulté de l'Etat à guider, orienter la société. Kooiman définit la gouvernance comme « All these interactive arrangements in which public as well as private actors participate aimed at solving societal problems or creating societal opportunities, attending to the institutions within which these governance activities take place and the stimulation of normative debates on the principles underlying all governance activities » (Kooiman 2003). Tous ces auteurs, y compris les Britanniques comme R. Rhodes (1996), inspirés par la sociologie des organisations et les réseaux de politiques publiques, mettent l'accent sur les formes horizontales d'interaction entre les acteurs, les interdépendances, la régularité et les règles d'interaction et d'échange, l'autonomie de secteurs et de réseaux à l'égard de l'Etat, la dimension temporelle, les processus de coordination des acteurs politiques et sociaux et, parfois, les contraintes associées à la décision. Après Jan Kooiman (1993), qui avait montré l'autonomie croissante de secteurs de la société à l'égard de l'Etat, les « instruments de la nouvelle gouvernance » ont été promus à partir du constat de l'interdépendance entre organisations et du caractère auto-organisé des réseaux. La généralisation d'instruments de négociation, de coordination et de procédures de consultation afin de faire émerger des consensus vise à produire un bien commun limité et parfois dépolitisé.

Les incertitudes associées aux contraintes et impasses de l'action publique menée par l'Etat amènent alors maints auteurs à s'engager à la quête des « nouveaux instruments » qui s'apparenterait presque à une autre quête mystique tant les espoirs mis dans ces « nouveaux instruments » apparaissent démesurés : ils doivent être démocratiques, efficaces, consensuels et faciliter l'avènement d'une heureuse « nouvelle gouvernance ». La gouvernance négociée peut être définie comme un mécanisme qui permet aux acteurs d'arriver à des décisions mutuellement satisfaisantes et contraignantes, de résoudre des conflits par la négociation et la coopération dans la mise en œuvre.

L'Union européenne a fait office d'exemple privilégié pour ces formes de gouvernance négociée compte tenu de trois caractéristiques : l'interpénétration de différents niveaux de gouvernement ; la multiplication des acteurs et des intérêts organisés non étatiques, l'existence de réseaux d'action publique plus ou moins organisés, de sous-systèmes politiques et sociaux aux interdépendances multiples ; le fait que s'il n'existe pas de délégation à un gouvernement élu responsable des décisions et des politiques, des décisions sont prises, des règles s'imposent à tous les citoyens. La Commission ou le Parlement prennent des décisions, jouent un rôle d'entrepreneur politique en créant des coalitions avec des Etats et des acteurs non étatiques à différents niveaux. Ce faisant, la Commission contribue à l'organisation progressive d'un système politique transnational. La gouvernance européenne permet de rendre compte d'interactions multiples à différents niveaux, de la production de règle et de politiques publiques.

Plus largement, la multiplication des acteurs et des instruments de coordination dans un nombre toujours plus élevé de secteurs a fait émerger un paradigme de « la nouvelle gouvernance négociée » au sein de laquelle les politiques publiques sont moins hiérarchisées, moins organisées au sein

de secteurs délimités ou structurés par des groupes d'intérêt puissants, par exemple dans la politique de la ville, l'environnement, les nouvelles politiques sociales, la négociation de grandes infrastructures... au risque de nier le jeu des intérêts sociaux et de masquer des relations de pouvoir.

Esquisse de paradigme de « la nouvelle gouvernance négociée »

Gouvernement Gouvernance négociée

Nombre d'acteurs : faible, important

Organisation : hiérarchie, réseau

Régulation : commande et contrôle consultation, négociation, administration publique, partenariat public-privé

Réseaux horizontaux : fermés, ouverts, divers

Politiques publiques : routinisées, innovantes, apprentissage programmes, agences

Tableau élaboré à partir de Peter John 2001, et Lester Salamon 2003.

La « bonne gouvernance » comme problème d'efficacité à résoudre

Une partie de la littérature sur la gouvernance et l'action publique provient d'auteurs liés à la théorie des choix rationnels, au *public choice* et, à leur suite, au management public, d'une part, au nouvel institutionnalisme dans l'économie, d'autre part. La principale utilisation du concept a pour origine l'économie institutionnelle et la sociologie des organisations. Pour l'économie institutionnelle, le concept de gouvernance renvoie aux travaux d'économistes sur les coûts de transaction de Coase et de Williamson. La coordination de ces différentes transactions conduit à développer des organisations, des relations de marché ou bien des formes intermédiaires de type réseaux, associations, coordination informelle. Le problème posé par les économistes est avant tout celui de la plus grande efficacité de la firme et, dans cette perspective, des mécanismes de gouvernance (ou type de régulation au sein de l'organisation) mis en œuvre pour limiter les coûts de transaction.

Toujours dans une perspective d'économie néo-classique qui se donne pour objet l'efficacité du développement économique ou de la dépense publique, les auteurs du choix rationnel définissent la question de la gouvernance en problème d'efficacité de l'action publique ou de problème à résoudre. Les premiers travaux de Niskanen et de ses successeurs comme Downs dans les années soixante visaient à une critique radicale du développement des programmes d'action publique et du rôle de l'Etat, croissance expliquée en termes de maximisation des intérêts des bureaucrates et des bureaux. De manière simplifiée, le « nouveau management public » se traduit par l'application des principes du choix rationnel et de la micro-économie classique à la gestion publique, parfois de manière plus directe par le transfert de recettes de la gestion privée à la gestion publique. Cela conduit notamment à une fragmentation des instruments d'action publique, une concurrence entre différents types d'instruments et d'organisations, leur spécialisation, l'introduction d'instruments de gestion en provenance du monde de l'entreprise (et notamment des *Business Schools*) ainsi qu'une plus grande clarté dans les comptes et plus de flexibilité dans la gestion de la main-d'œuvre. Ces travaux s'appuient sur un corpus d'économie néo-classique qui présuppose l'existence d'un optimum, d'un équilibre. Dans ce cadre, la gouvernance est pensée contre le gouvernement. Il n'existe pas de pluralité des finalités, il faut

définir les règles de la « bonne gouvernance » dépolitisée qui permette le jeu le plus efficace des règles et des acteurs du marché (dont on ne questionne pas la supériorité). Les questions posées à propos des coûts de transaction, de l'efficacité, de la coordination d'activités sociales et politiques sont transcrites en termes de « management », pour le meilleur et pour le pire. La gouvernance renvoie à la formation de règles qui réduisent les coûts de transaction et améliorent l'efficacité des politiques publiques en organisant la concurrence entre agences. Les institutions répondent aux besoins fonctionnels de la recherche d'efficacité et de coordination. Les questions de gouvernance sont limitées à des questions de coordination, d'efficacité de l'action collective pour corriger les défaillances du marché.

Ce courant de recherche a élaboré une notion de « bonne gouvernance » qui vise à neutraliser la politique, les conflits et les problèmes sociaux, pour atteindre l'optimum d'une bonne gestion favorable au développement : fiscalité favorable aux entreprises, gestion privée, tout ceci étant mesuré par des indicateurs. La « bonne gouvernance » repose sur une croyance dans la supériorité de la gestion privée et l'utilisation du gouvernement uniquement pour palier les défaillances du marché, soit une vision qui fait fi de l'histoire, des rapports sociaux de la société et qui donne comme seul but collectif la poursuite de l'efficacité économique, soit l'inverse du politique et de la démocratie.

Ces modèles de « bonne gouvernance » et les instruments qui les accompagnent sont notamment mis en avant par les experts de la Banque mondiale ou dans certains travaux de l'OCDE.

La gouvernance comme critique de la domination des intérêts privés

La théorie néo-marxiste américaine britannique et américaine constitue un autre point d'entrée pour analyser l'émergence des questions de gouvernance dans le champ des politiques publiques. La recherche urbaine critique américaine a montré comment développement local et concurrence ont fait office d'intérêt général urbain élaboré par des groupes divers – notamment des promoteurs – au sein de la ville. La sociologie urbaine critique des années soixante-dix a donné un nouvel élan à ces travaux, expliquant l'organisation des villes par les conflits concernant le développement et les variations entre différentes coalitions pour la croissance urbaine qui se formaient d'une ville à l'autre dans un contexte américain de puissantes dynamiques de marché concernant l'immobilier faiblement structurées par l'action publique et le gouvernement local... d'où l'introduction de la notion de gouvernance. En effet, les villes américaines, notamment du Nord-est, sont déstabilisées dans les années soixante et soixante-dix à la fois par les émeutes urbaines dans les ghettos, la faillite ou quasi-faillite financière pour cause de déclin industriel et le départ massif des classes moyennes et bourgeoises dans les *suburbs* résidentielles éloignées ou le sud du pays. Peu soutenues par l'Etat, dépendantes des ressources des *middle classes* et des entreprises (très mobiles), les élites politiques locales se réorganisent alors pour tenter d'attirer ces groupes et ces entreprises en donnant progressivement un poids très important aux représentants du privé.

Or, dans la tradition américaine, les termes de gouvernement et de gouvernance sont souvent utilisés de manière interchangeable, et la légitimité politique du gouvernement local ne renvoie pas à une conception très forte de l'espace public, de l'intérêt général. Dans ce contexte, la recherche urbaine critique américaine a montré comment développement local et concurrence ont fait office d'intérêt général urbain élaboré par des groupes divers au sein de la ville. Elle avait montré depuis longtemps aux Etats-Unis le poids des intérêts privés, notamment de la promotion immobilière, en connivence avec les politiciens locaux pour organiser le développement de la ville. Toute l'histoire urbaine des Etats-Unis s'inscrit dans cette dynamique

de concurrence. La sociologie urbaine néo-marxiste des années soixante-dix a donné un nouvel élan à ces travaux, expliquant l'organisation des villes par les conflits concernant le développement économique et les variations entre différentes coalitions urbaines, qui se formaient d'une ville à l'autre entre les entrepreneurs qui agissent pour modifier les plans d'urbanisme et la construction politique du marché, les entrepreneurs qui anticipent la croissance et les propriétaires chanceux qui accompagnent le mouvement... dans un contexte américain de puissantes dynamiques de marché concernant les immeubles et les terrains, faiblement structurées par l'action publique et le gouvernement local. La généralisation du terme de gouvernance urbaine dans les années quatre-vingt (et de régimes urbains) traduit cette critique de la domination des intérêts des promoteurs et des grandes entreprises sur la direction politique des villes, leur gouvernance.

La gouvernance socio-économique comme résultat de l'articulation de régulations

Pour la sociologie économique et l'économie politique des sciences sociales, cette perspective de gouvernance de l'économie a été conceptualisée en s'appuyant sur Polanyi, Weber, *l'Histoire et la sociologie des organisations* afin de rendre compte de la multiplication de formes différentes d'enracinement et de régulation de l'économie dans les pays capitalistes. Contrairement aux économistes classiques, le problème n'est pas seulement l'amélioration de l'efficacité des firmes mais la prise en compte des conflits de pouvoir, du jeu des groupes sociaux et des mécanismes de contrôles soit, en d'autres termes, la division particulière du travail entre le marché, les structures sociales et les structures politiques. Ces auteurs ont proposé une typologie des mécanismes de la gouvernance (souvent considérés comme des régulations articulées dans un mode de gouvernance) : marché, réseaux, hiérarchies (Etat et grandes organisations privées), communautés, associations. Dans cette perspective, le concept de régulation est défini dans les termes suivants à partir de trois dimensions : 1) le mode de coordination de diverses activités ou de relations entre acteurs ; 2) l'allocation de ressources en lien avec ces activités ou ces acteurs ; 3) la structuration des conflits (prévention, résolution). Par conséquent, on peut parler de régulation (marché, Etat, social, hiérarchie) lorsqu'on peut, par exemple, mettre en évidence des relations relativement stabilisées entre des acteurs ou des groupes sociaux, qui permettent la répartition de ressources selon les normes et règles explicites ou implicites et qui permettent des sanctions.

La question de la gouvernance est définie comme l'articulation dans le temps et dans des secteurs de différentes régulations. On trouve rarement le cas de régulation pure d'un seul type, même si certaines sont dominantes selon les secteurs et les époques. La perspective comparative et historique des travaux empiriques permet à la fois de rendre compte du changement mais aussi de voir l'évolution du rôle de l'État, des formes de la régulation politique et de leurs places relatives. La perspective demeure celle de la gouvernance de l'économie, avec en filigrane une définition de la gouvernance comme problème d'action collective à résoudre, et parfois comme problème d'efficacité de l'économie, définie au sens collectif du terme et non au sens de la firme que lui donnent les économistes néo-classiques. La gouvernance comme problème de coordination se retrouve également dans des travaux sur l'action publique hiérarchisée où l'autorité est le principal ressort, même de façon informelle.

La gouvernance socio-politique

Les sociologues de la gouvernance, qui ont plutôt travaillé sur l'économie, en sont généralement restés à une vision simpliste de l'Etat et des régulations politiques.

La gouvernance est définie ici comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, à la capacité de fournir des services et à assurer sa légitimité.

La sociologie politique de la gouvernance s'inscrit dans une réflexion qui tente d'intégrer les transformations intervenues sur les plans économiques, politiques et sociaux à différentes échelles. Pour les élites, la gouvernance est utilisée comme une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures qui contribue à recomposer le rôle et le travail politique et permet aux élus de se mettre en scène avantageusement. La popularité de la notion à tous les niveaux des gouvernements en Europe, et notamment à Bruxelles, montre bien le potentiel qu'elle recèle en termes d'instrumentalisation. Le pire est l'utilisation idéologique qui en est faite dans une perspective néo-libérale pour discréditer l'Etat, le gouvernement, voire le politique et la démocratie et fabriquer les recettes d'une "bonne gouvernance" aussi absurde qu'illusoire.

La gouvernance n'a pas remplacé le gouvernement. La gouvernance, voire la *new governance* (Salamon, 2002) n'est pas seulement une articulation entre les réseaux ou une question de coordination d'acteurs multiples au moindre coût. Cela soulève des questions de choix collectifs, de valeurs, de débat contradictoire, d'affrontement entre des intérêts divers, d'intérêt général (même situé), de légitimité, de démocratie, bref, de politique.

Conclusion : éléments de prospective de l'Etat post-national

Concluant un ouvrage important sur l'Etat, Ikenberry écrit (2004, conclusion) : « La première moitié du XX^e siècle était celle des Etats forts qui pouvaient mobiliser l'ensemble de la société pour la guerre ou pour l'industrialisation. [...] (Désormais), les Etats ont besoin d'être plus flexibles afin de travailler efficacement avec des groupes sociaux et des organisations. Paradoxe : les Etats qui limitent le pouvoir coercitif du gouvernement, via un consensus normatif ou via des règles légales et constitutionnelles, renforcent de fait la capacité des leaders politiques à travailler avec et au travers de la société pour mobiliser des ressources et résoudre des problèmes. [...] Le pouvoir de L'Etat a alors pour origine cette capacité à mobiliser et diriger le capital social et les ressources de son peuple. »

Les différents éléments esquissés ci-dessus s'inscrivent dans une dynamique de recomposition des Etats dont on a encore du mal à dessiner les contours précis.

Quelques éléments apparaissent cependant.

1. Un Etat qui s'adapte aux processus de mondialisation, aussi divers et contradictoires soient-ils, un Etat en partie transnational apparaît au Maroc comme ailleurs. L'accroissement des flux de touristes, les réseaux transnationaux, la recherche d'investisseurs étrangers, la concurrence de la Chine, les négociations avec la Banque mondiale font partie des priorités de l'Etat qui se réorganise et modifie ses modes d'action et des priorités en fonction de ces évolutions. Sur le plan économique, au Maroc comme dans d'autres pays, il semble bien que la prééminence du ministère des Finances s'accroisse au sein du gouvernement et que l'anglais devient progressivement... la neuvième langue du Maroc. La pression des acteurs du marché et des mécanismes de concurrence est particulièrement déstabilisante pour les Etats plus centralisés et interventionnistes.

2. Un Etat qui renouvelle ses dispositifs de contrôle et de surveillance en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication ou des formes plus classiquement sécuritaires.

3. La délégitimation de segments de l'Etat, de modes et de répertoires d'action : l'intervention directe dans l'économie, la planification volontariste, la gestion publique de services et d'infrastructures, l'intervention de l'Etat dans les domaines privés comme la religion : des évolutions significatives sont mesurables dans différents pays. La privatisation des télécoms ou l'introduction des mécanismes de concurrence dans l'enseignement supérieur marquent une évolution importante du rôle de l'Etat, dans le sens précisé plus haut de l'Etat régulateur.

4. Le développement de processus de gouvernement automatique, apparemment dépoliticisés, qui se prêtent mal au débat démocratique et qui permettent aux politiques d'éviter les critiques. Lord Falconer, *Secretary of State for Constitutional Affairs* et proche allié de Tony Blair (cité par Bumer et Flinders, 2005), expliquait en 2004 : « What governs our approach is a clear desire to place power where it should be : increasing not with politicians, but with those best fitted in different ways to deploy it. Interest rates are not set by politicians in the Treasury but by the Bank of England. Minimum wages are not determined by the DTI – le ministère du Commerce extérieur et de l'Industrie – but by the Low Pay Commission. Membership of the House of Lords will be determined not in Downing Street but in an independent Appointments Commission. This depoliticising of key decision-making process is a vital element in bringing power closer to people. »

Les transferts de fonctions et de responsabilités vers le haut et vers le bas créent un système où normes, règles et acteurs sont enchevêtrés et différenciés d'un secteur à l'autre, un mode de gouvernance complexe et opaque qui n'est pas contrôlé ou dirigé par les hommes politiques nationaux.

5. La mobilisation d'instruments de contrôle et de surveillance pour rendre prévisibles les comportements d'acteurs et d'organisations rendus plus aléatoires par l'introduction de mécanismes de marché ou le renforcement de l'individualisme. Des tentatives existent (en Grande-Bretagne par exemple) pour renforcer les capacités d'orientation de la société par un Etat activiste, stratège et recentralisé.

6. Dans de nombreux pays, l'Etat est en partie fragmenté, colonisé (Béatrice Hibou parle de privatisation) par des intérêts puissants : entreprises multinationales, grandes familles, organisations religieuses, organisations mafieuses, mais aussi les pouvoirs infra-nationaux comme ceux des villes ou des régions.

7. Enfin, pour ce qui concerne le Maroc, les transformations de l'Etat ne seront-elles pas en partie dictées par les normes européennes en voie d'institutionnalisation, à l'instar de ce qui se passe dans la partie orientale de l'Europe ?

L'Etat post-national ainsi esquissé ne disparaît pas, mais il peut prendre des formes diverses. En résumé, deux dynamiques sont identifiées : celle de la fragmentation par les réseaux et du contrôle par des intérêts particuliers et celle de l'Etat-pilote, stratège et activiste qui renouvelle ses modes d'action, renforce ses capacités de coordination et de mobilisation et qui parvient à mobiliser la société. Aucune de ses deux dynamiques n'est particulièrement réjouissante du point de vue de la démocratie.

SYNTHÈSE DU DÉBAT DU QUATRIÈME AXE

Mohamed CHERKAOUI

GEMAS, Paris

Pour comprendre les mouvements sociaux et la nouvelle action collective au Maroc, il convient de prendre en considération les effets de génération et des contextes, aussi bien local qu'international. Qu'il s'agisse des mouvements fondamentalistes, de la nouvelle élite ou de l'éclosion du mouvement associatif qui caractérise la société civile, des réformes de l'État et de la gouvernance, on observe des constantes relatives à la nature de la mobilisation des membres qui les composent, la recherche d'identité collective, l'élaboration de projets culturels ou politiques, la quête de nouveaux modes d'organisation dans des contextes de crise sociale et d'adaptation au nouvel ordre mondial.

La nouvelle génération n'a pas connu le colonialisme. Le nationalisme n'est pour elle qu'une parenthèse fermée dont on ne peut continuer à tirer une légitimité. Elle se caractérise par une composition sociologique nettement différente de l'ancienne. Elle est en partie le résultat de processus de mobilités géographique et sociale dont ses pères ont fait l'expérience. Si elle reste urbaine, l'origine des familles est en partie moyenne-bourgeoise ou rurale, contrairement à la précédente. Elle bénéficie d'un niveau d'instruction en moyenne beaucoup plus élevé que celui de la génération précédente, donc de nouvelles compétences qui lui permettent l'accès direct à la culture cosmopolite, aux livres et aux nouveaux moyens de communication. Elle revendique des positions sociales et de pouvoir, remet en question les droits acquis de ses pères dans tous les domaines qu'elle ne considère plus fondés. Elle souligne ce qu'elle estime être un échec de l'ancienne génération qui n'aurait pas atteint les objectifs politiques de démocratisation, de modernisation et de justice sociale. Elle souligne la sclérose des organisations politiques, syndicales traditionnelles et la loi d'airain de l'oligarchie qui les caractérise et qu'elle considère comme contre-productive pour toute la société. Parfois, elle va jusqu'à condamner les tendances idéologiques qui ont prévalu dans le passé et les dérives qui en ont résulté. Elle insiste sur les non-réalisations mais tend à oublier les acquis.

L'islamisme politique et ses nouveaux maîtres à penser

Les mouvements islamistes développent une critique de la tradition locale : refus de l'exégèse par les oulémas, revendication à l'accès direct aux textes sacrés, disqualification de la transmission orale et précellence accordée à l'écrit, critique de l'islam local et retour à un salafisme universaliste, revendication de l'islam comme une réponse à une crise identitaire face à la modernité. Ils inscrivent leur action dans les contextes local et international. Face à l'extension de ces mouvements, le pouvoir établit un nouvel agenda politique depuis le début des années quatre-vingt qui intéresse trois domaines, à savoir la définition du rôle et de la fonction des oulémas, la gestion et l'encadrement des mosquées, la formations des spécialistes du culte. Les événements du 11 septembre 2001, les attentats de Casablanca du 16 mai et de Madrid ont conduit du reste tous les pouvoirs à poser le problème en des termes sécuritaires.

Deux organisations dominent la scène politique islamiste marocaine, *Al Islah wa Attawhid* (Réforme et unicité) et *Al 'Adl wa al Ihssan* (Équité et don de soi). Elles cherchent désormais à

acquérir une présence politique légale en profitant de l'ouverture qui a caractérisé les dernières années du règne de feu Hassan II. Les évolutions idéologiques et organisationnelles de ces mouvements témoignent de leur souci de se voir reconnues sur la scène politique comme éléments à part entière avec lesquels il faut compter. L'examen de leur évolution est à cet égard significatif. Depuis sa création en 1982 sous le nom de *Jama'a Al Islamiya* jusqu'à son intégration dans le Parti de la justice et du développement, *Al Islah wa Attawhid* a suivi cette trajectoire qui l'a emmené à être crédité d'une certaine normalité. L'autre association islamiste, *Al 'Adl wa al Ihssan*, non reconnue par le pouvoir, est, de loin, la plus importante, autant par ses effectifs que par la qualité de son corpus doctrinal qui doit beaucoup à son fondateur charismatique, Cheikh Abdessalam Yacine. Une certaine divergence des intérêts entre le cheikh et ses adeptes les plus politisés est apparue, qui s'exacerbera lors de la succession de Cheikh Yacine.

Parmi les forces politiques, les islamistes sont en effet les seuls à occuper le terrain social, aux côtés du Roi, des mouvements associatifs, des fondations et, depuis le 16 Mai, du gouvernement lui-même. On comprend que les islamistes cherchent à convertir ces atouts en sièges. Les élections de 2002 anticipent l'horizon 2007. L'intervalle des cinq années constitue une mise à l'épreuve des islamistes. Le mouvement islamiste voudrait profiter de la libération par la gauche de sa fonction de force d'opposition pour la remplir dans la perspective d'une alternance future. Pour ce faire, il a essayé à travers l'université de faire valoir ses droits politiques. L'occupation de la rue à l'occasion de manifestations publiques constitue un autre moyen d'accéder à la visibilité. Depuis 1999, *Al 'Adl wa al Ihssan* a créé des cercles politiques qui ont été très actifs durant les élections de 2003 pour soutenir certains candidats proches du mouvement en les apparentant au PJD ou à d'autres partis politiques y compris de gauche, l'objectif étant de peser sur les élections sans y participer directement.

Durant les quatre dernières années, *Al 'Adl wa al Ihssan* fait face à l'émergence du salafisme jihadiste. Rappelons que le salafisme jihadiste n'a pratiquement aucun lien organique avec le salafisme des clercs et des nationalistes durant la période coloniale. Durant les années soixante, la présence du salafisme au Maroc était marginale. Ce mouvement était tourné vers une forme de piétisme apolitique. Il s'appuyait sur une lecture littérale du *Coran*, excluant tout usage de la raison. La reproduction de cette sensibilité piétiste était l'œuvre d'un réseau d'instituts d'apprentissage du *Coran* qui changea de nature quand il croisa les ambitions de l'Arabie saoudite pour la diffusion d'un islam wahhabite. Cette mouvance radicale qui se revendique du wahhabisme est une nébuleuse non structurée de groupuscules locaux qui ont pour noms *Attakfir wal Hijra* (Excommunication et exil) et *Jammâat Assirat al Moustakim* (Juste voie), association de la *Jama'a Salafiya*, association de *Ahl Sunna wa al Jama'a*, etc. Du reste, la scission qu'a connue le mouvement salafiste saoudien à la suite de la guerre du Golfe a eu une incidence directe sur le salafisme au Maroc. Le retour de quelques Afghans qui ont pratiqué le *jihad* sur plusieurs fronts en Europe et en Extrême-Orient a été l'occasion de développer une culture nouvelle focalisée sur le *jihad* et portée par de nouvelles figures très éloignées de l'islam politique.

Notons également l'existence d'un second ensemble de groupuscules violents qui se nourrissent de la pensée wahhabite et qui ont basculé dans le banditisme et le crime de droit commun sous couvert de *jihad*. Ces groupuscules sont actifs depuis cinq ans au Maroc. Ils se composent de cellules de trois à cinq personnes avec un « émir » à leur tête. L'objectif de ces salafistes activistes est de « purifier la société et de punir ». On subodore leurs liens éventuels avec *Al Qaïda*.

Le pouvoir se retrouve devant une nébuleuse qui ne correspond à aucune forme d'organisation connue. Il n'existe aucun lien organique entre des chioukh qui distillent leur *fatwa*, relayés par des *imams* dans certaines mosquées et des jeunes déscolarisés des bidonvilles prêts à aller

s'exploser. Ils n'ont aucun projet politique en vue, sauf celui de vouloir détruire une société déclarée ennemie de Dieu.

Sur les deux plans de la demande et de l'offre religieuses, on constate une déterritorialisation croissante et une internationalisation qui ont des conséquences importantes. En premier lieu, la centralisation des sources de diffusion des valeurs est de plus en plus impossible. En deuxième lieu, tenant compte de la nouvelle structure du marché des valeurs religieuses, ni l'État ni ses appareils idéologiques ne peuvent constituer une source exclusive des valeurs religieuses. Il faut noter que les perspectives de l'avenir vont dans le sens de l'accès direct à l'information et donc de la possibilité de la rechercher plutôt que de la subir.

On peut noter trois tendances qui caractérisent ces mouvements :

1. L'organisation institutionnelle de la religion sous la forme d'une bureaucratie religieuse qui prétend au monopole de l'interprétation du dogme et de la socialisation des croyants est, plus que par le passé, menacée par l'apparition de nouveaux centres de production et de gestion du religieux. Au Maroc, où la gestion du culte est prise en charge par l'État, la production et la diffusion d'une orthodoxie religieuse construite sur l'unicité du dogme seront de plus en plus limitées. Les pressions intérieures et extérieures contribueront vraisemblablement à une plus grande liberté religieuse.

2. L'internationalisation de l'offre et la fragmentation de la demande religieuse

La conjugaison de plusieurs facteurs comme l'accès libre aux moyens de communication, la présence de fortes communautés d'origine marocaine à l'étranger vont amener les Marocains à s'affranchir de plus en plus des modes traditionnels de socialisation religieuse. La disponibilité d'une offre religieuse diversifiée, non totalement contrôlée par l'État, les conduira à composer leur propre menu religieux et à s'autoriser des syncrétismes d'abord au sein même de la religion musulmane (dans le sens d'un rapprochement avec le chiisme) et probablement avec les autres religions, soit dans le cadre d'un processus sécularisé situant la pratique spirituelle dans la sphère du privé, soit dans le cadre d'un mouvement de réforme religieuse comme ce fut le cas pour le bahaïsme.

3. Les tensions seront de plus en plus visibles entre une rationalisation croissante de toutes les instances sociales comme des conduites, d'une part, la prégnance des croyances et d'une pratique religieuse, d'autre part. Il est possible que la sphère du religieux perde en extension ce qu'elle gagnera en intensité, comme certaines théories de la sécularisation le prédisent. La sécularisation risque de s'accroître sans pour autant réduire les capacités d'instrumentalisation de la religion dans la sphère publique. Une pensée politique profondément influencée par le modèle théologique et par une mobilisation du passé crée des décalages qui nourrissent et continueront à nourrir l'usage de la violence. Le problème de l'autonomisation des sphères du religieux et du politique se posera constamment.

L'internationalisation de l'islam et des mouvements islamistes : l'exemple de l'Europe

A la suite de plusieurs vagues de migration, pour la première fois de son histoire l'Europe a reçu dans son espace une population extérieure. A mesure que ces populations musulmanes se stabilisent apparaît la nécessité de mettre en place des infrastructures et en particulier des lieux de socialisation religieuse pour les jeunes générations. Dans tous les pays européens, des lieux de

culte s'ouvrent, des salles de prière et des écoles coraniques. Les musulmans adultes y cherchent également un lieu de solidarité, la confirmation d'une autorité que les pères sont en train de perdre au sein de la famille, un sens nouveau à l'émigration qui a en partie échoué sur le plan matériel.

Cette demande interne aux populations immigrées va de pair avec un "retour de l'islam" dans les pays musulmans. Celui-ci alimente et sous-tend des logiques politico-religieuses : l'Arabie saoudite, la Libye ou le Pakistan développent des stratégies mondiales en s'appuyant et en finançant les associations des populations immigrées. La Turquie à travers son organe de gestion étatique de l'islam vise à contrôler les mosquées turques. Mais malgré tout, il semble bien que leur contribution soit secondaire par rapport à l'effort financier et d'activité des populations immigrées. Par ailleurs, les mouvements islamistes agissent également pour réislamiser les populations musulmanes d'Europe, qu'il s'agisse des mouvements de la mouvance des Frères musulmans ou de la *Jamaat-i-islami* pakistanaise ou des *Milli Görüs* turcs ou du mouvement missionnaire de la *Jamaat at-Tabligh*.

A partir du milieu des années quatre-vingt, en raison des événements d'Iran ou du Moyen-Orient, les populations musulmanes sont prises comme cible par les médias et par une opinion publique inquiète. Ils sont mis à l'avant-scène par l'affaire Rushdie ou celui des "foulards islamiques". En l'absence de leaders et de porte-parole capables de formuler les enjeux, les musulmans actifs ont souvent préféré se replier dans la vie communautaire. Les mosquées et les associations deviennent alors le point d'ancrage d'un mouvement de réislamisation locale des populations, en particulier des jeunes qui trouvent dans l'islam un instrument identitaire et un code moral. Les uns comme les autres "bricolent" leur formation islamique entre lectures, conférences, cassettes, vidéos et, plus récemment, internet ou la participation à des sessions de formation. A l'islam des pères succède l'islam des nouvelles générations. Peu à peu, l'islam se dégage de l'ancrage exclusif aux dynamiques migratoires. Il s'affirme en tant que « islam européen ». On observe cependant, à l'occasion notamment des événements récents liés au terrorisme islamiste, les connexions et les circulations entre les espaces d'origine et celui de l'immigration.

En général, les musulmans semblent se préoccuper davantage du problème de leur intégration dans l'espace européen que d'une identité séparée. Les événements d'octobre 2005 dans les banlieues françaises ont montré que ceux-ci n'avaient rien à voir avec une quelconque identité ou stratégie islamique. Aux yeux de certains, l'islam peut servir d'instrument de mobilité sociale pour autant qu'il véhicule les valeurs de rigueur, de droiture morale, de motivation pour les études et d'ethos pour le travail.

Un effet des gestions étatiques du religieux pourrait être celui du devenir partisan de l'islam européen. Ne disposant pas d'une institution forte, d'une église bureaucratiquement organisée et spirituellement centralisée, constituant un filtre aux influences des partis politiques européens, l'islam pourrait devenir un terrain de compétition entre les forces politiques pour capter le vote musulman. En effet, de nombreux musulmans européens sont désormais devenus des électeurs et constituent une clientèle électorale intéressante pour les diverses formations politiques. L'islam, comme les autres religions, bénéficie ou aspire à bénéficier de certains avantages prévus pour les cultes dans presque tous les pays européens.

Mais au-delà de ces facteurs externes, le vecteur majeur du devenir de l'islam européen sera lié aux dynamiques internes de celui-ci, avant tout au débat théologique interne entre les différentes visions de l'islam. Aujourd'hui, il existe un débat entre plusieurs visions de l'Islam, les plus importantes étant les visions politique, néo-salafiste et réformiste. L'issue de cette confrontation sera en partie liée au profil des futurs leaders de l'islam européen et à la constitution de leur

leadership intellectuel. Jusqu'à présent, seuls ont dominé les leaders issus de la première génération, des leaders importés des espaces musulmans ou des Européens convertis à l'islam. Mais le devenir de l'islam européen dépend en partie aussi de l'évolution planétaire de l'islam.

Anciennes et nouvelles élites marocaines

Durant les années soixante, l'État marocain s'est doté d'une puissante administration et de nombreux emplois publics pourvoyeurs d'élites dirigeantes. La marocanisation a élargi le cercle dirigeant du capitalisme marocain, tandis que l'Université travaillait à la formation de cadres intellectuels et universitaires. À la fin des années soixante-dix, on observe un processus de fermeture des élites marocaines. Le tarissement des recrutements dans la fonction publique et la crise économique ont bloqué les mécanismes de mobilité ascendante dont les conséquences ne se sont pas fait attendre : les enfants des classes sociales inférieures, dotés d'un capital culturel élevé et de projets professionnels, ont opté pour l'émigration ou le combat politique comme ce fut le cas des militants révolutionnaires marxistes des années soixante-dix, puis des cadres de l'islamisme politique dans les années quatre-vingt-dix.

En 2030, le Maroc sera dirigé par des cinquantenaires nés dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Par leur formation, leurs pratiques sociales et leur vision du monde, ces élites seront différentes de celles de la fin du XX^e siècle. Elles se seront largement formées au Maroc, surtout dans le système public arabisé et plus féminisé par rapport aux années 2000.

Les futures élites marocaines pourraient répondre à trois caractéristiques dominantes. On peut prédire en premier lieu que l'émigration et la scolarisation renouvelleront les élites marocaines. Les diplômés marocains de l'étranger ne seront pas moins nombreux que dans les années soixante et soixante-dix ; mais parmi les diplômés du tournant du siècle, une partie importante restera à l'étranger. Le choix de l'expatriation libérera des places et des carrières pour les gens formés et restés au Maroc, notamment les femmes. Ensuite, on observera que ces élites seront animées par une nouvelle vision du monde, portée par la technologie et l'ouverture au Sud. Enfin, ces élites seront partagées entre leur identité maghrébine plurielle et un horizon mondialisé.

Trois scénarios semblent envisageables :

1. Le scénario tendanciel, la perpétuation d'une fermeture des élites.

Une partie importante des élites marocaines formées à l'étranger au tournant du XXI^e siècle ne rentrera pas au Maroc. Cet exil sera une réaction à la fermeture des élites marocaines. Il résultera aussi des aspirations d'une génération plus individualiste, tentée par des conditions financières, sociales et culturelles plus attrayantes offertes par certains pays. Une autre partie non négligeable des élites formées à l'étranger rentrera chez elle. Issue des grandes écoles françaises ou des universités anglo-saxonnes, elle bénéficiera, comme ses prédécesseurs, de pouvoirs plus étendus que l'élite marocaine formée au Maroc. Le risque social induit par la fermeture des élites, même désamorcé par un courant d'exil, n'est pas négligeable. Le face-à-face qui résultera de cette situation, entre des « héritiers » bardés de diplômes et les cadres moyens (francophones ou arabophones) ayant échoué à s'expatrier et sans espoir de parvenir aux postes de direction est porteur de dysfonctionnements qui nuiront à l'économie et à la cohésion sociale.

2. Le scénario possible, la menace de l'évidement.

Le scénario précédemment décrit pourrait être aggravé si les conditions sociales, surtout politiques et religieuses, venaient à prendre un tournant problématique. En clair, si l'ascension de l'islamisme politique et des idées les plus conservatrices venait à s'intensifier, on risquerait un évidement qui pourrait menacer la société marocaine. S'expatrieraient non seulement les élites interdites de mobilité ascendante mais aussi les hauts cadres les plus brillants formés à l'étranger. Certes, elles seraient remplacées par des élites locales, mais il n'y aurait pas compensation de la perte.

3. Le scénario souhaitable, l'incorporation et la fusion des élites formées dans les grandes écoles marocaines, à l'université et à l'étranger.

• *Première variante. Le scénario le plus souhaitable suppose la reprise d'une intense circulation des élites. Cette fluidité des élites est gage de stabilité politique et de cohésion sociale accrue. Certes, elle ne peut à elle seule régler des problèmes sociaux. Toutefois, elle est porteuse de dynamisme dans une économie qui a besoin de croissance, qui souffre d'une pénurie de cadres et qui doit remplacer les nombreux cadres qui partiront à la retraite en 2010 et 2030.*

• *Deuxième variante. On peut imaginer qu'en 2030 le Maroc parviendra à faire coexister ces différentes élites mais dans des secteurs et des entreprises séparés. En effet, si les entreprises privées et publiques marocaines continuaient de fonctionner comme aujourd'hui (conformément au premier scénario examiné ici), rien n'interdirait aux multinationales d'employer des cadres marocains puisés dans le vivier des compétences expatriées. Élites marocaines exilées, enfants de MRE diplômés et cadres expatriés pourraient faire fonctionner une partie importante de l'économie marocaine, à l'abri des règlements et des capitaux étrangers. On assisterait ainsi à un dualisme économique et social porteur de tensions.*

État et société : la fin de la conception stato-centrée et l'émergence de la gouvernance

La mondialisation a ébranlé la croyance séculaire fondamentale selon laquelle l'État-nation est le lieu le plus approprié de la pratique démocratique, parce que c'était à ce niveau que le pouvoir réel était en grande partie concentré. Cette idée semble de plus en plus irréaliste, puisque, dans le contexte de la mondialisation, le pouvoir se déplace vers le haut, à l'échelle des institutions supranationales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, le Tribunal pénal international et vers le bas, à l'échelle des autorités locales ou régionales. Certes, l'État-nation garde encore un pouvoir considérable, toutefois, la mondialisation et la décentralisation entraînent d'importantes modifications dans la nature des relations entre l'international et le national, entre l'État et la société, entre le privé et le public, ces modifications impliquant des défis à la pratique démocratique dans toutes les sociétés, singulièrement au Maroc.

On adresse une autre critique aux États modernes « trop petits pour gérer les grands problèmes et trop grands pour traiter les petits problèmes ». L'accélération de la globalisation dans les domaines de l'économie, de la culture, de l'environnement, des droits de l'Homme, etc. remet en question un modèle d'organisation politique que l'on qualifie de « stato-centré ».

Par ailleurs, quel que soit leur horizon intellectuel, tous les spécialistes en sciences sociales établissent un constat unanime : les sociétés modernes ne sont pas faciles à gouverner, en partie

peu gouvernées, et l'on est en droit de se poser la question relative aux échecs des gouvernements et à l'impuissance de l'État. Au Maroc ou ailleurs, des secteurs échappent parfois à l'injonction des gouvernements. L'analyse des politiques publiques, en particulier l'évaluation de leur efficacité, montre que la rationalité de certaines politiques est douteuse. Il en est ainsi des politiques urbaines ou de l'efficacité de politiques éducatives qui absorbent une partie considérable du budget de l'État. Souvent, ces politiques sont élaborées en réponse à une crise au lieu d'être construites sur le long terme avec des objectifs précis et une stratégie adéquate. Ces politiques sont relancées périodiquement après une phase d'émeutes ou de tensions et se limitent parfois à résoudre momentanément des problèmes sécuritaires. On comprend donc que, au Maroc comme ailleurs, on assiste à une remise en question du rôle séculaire de l'État dans certains secteurs et à une redéfinition des frontières entre le public et le privé. On souligne enfin les contraintes imposées par la mondialisation et les organismes internationaux comme le rôle joué par des organisations non gouvernementales.

La notion de gouvernance apparaît au moment où l'apogée de l'État-nation, la croissance de son poids et de son importance au sein des sociétés européennes ont pris fin dans les années soixante-dix. L'intérêt pour les questions de gouvernance découle d'une transformation du rôle de l'État et des modes de régulation politique qui s'y attachaient. S'il n'y a pas de retrait de l'État mais des processus de sa recomposition, la capacité de direction est mise en cause, accentuée par les processus d'intégration régionale ou mondiale.

1. La question de la restructuration de l'État est donc au cœur du problème. Cette analyse vaut peut-être davantage pour l'Europe que pour le Maroc d'aujourd'hui, bien que l'on puisse imaginer que l'État marocain sera tôt au tard confronté à des problèmes similaires.

La mondialisation offre aux groupes sociaux les plus favorisés et les plus internationalisés une capacité relative d'échapper aux contraintes des sociétés nationales en quittant la société où ils exercent leurs talents pour aller s'investir ailleurs. Ceux qui ont le plus d'intérêt et de capacités à s'affranchir des contraintes du système constituent la plus grande menace potentielle pour la société nationale ou pour l'autorité de l'État. Ces groupes peuvent obtenir des capacités supplémentaires d'influence pour faire évoluer le rapport de forces (par exemple la répartition des richesses, les choix d'infrastructures, la fiscalité) en leur faveur, par le simple fait qu'ils peuvent menacer de se retirer et d'aller ailleurs.

2. En réponse aux problèmes soulevés par le « nouveau management public » qui vise à combattre les excès des gouvernements centraux, leur inefficacité, leur pouvoir discrétionnaire ou leur dépendance à l'égard de clientèles puissantes, les États ont organisé la privatisation d'une large partie de l'économie et d'un grand nombre de services et ont introduit des mécanismes de concurrence. Cependant, le rôle de l'État se renforce dans le sens de la régulation/réglementation, du contrôle, de l'auditing de l'inspection.

3. La recomposition de l'État peut être vue selon deux mouvements : retrait des formes d'intervention directe (subvention, gestion directe de services publics, appropriation des moyens de production) et accroissement du rôle de régulation-réglementation. Cette conception de l'État régulateur s'appuie sur trois éléments que sont la redistribution des revenus, la stabilisation macroéconomique et la correction des déficiences du marché.

Dans de nombreux pays, la dilatation de l'État se fait également par le bas, à savoir des réformes importantes de décentralisation qui conduisent à un rôle accru des autorités locales ou régionales dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ce débat se pose également au Maroc qui a choisi cette option depuis quelques années.

4. La notion de gouvernance émerge parce que l'on a diagnostiqué une "incapacité" des gouvernements à répondre aux problèmes qui leur sont soumis et à s'ajuster à de nouvelles formes d'organisation sociale, économique et politique. La gouvernance ne doit pas cependant être perçue comme une panacée universelle. Le pire est l'utilisation idéologique qui en est faite dans une perspective néo-libérale pour discréditer l'État, le gouvernement, voire le politique et la démocratie et fabriquer les recettes d'une "bonne gouvernance" autant absurde qu'illusoire. Un courant de recherche a élaboré cette notion de « bonne gouvernance », qui vise à neutraliser le politique pour atteindre l'optimum d'une bonne gestion favorable au développement : fiscalité favorable aux entreprises, gestion privée. Cette « bonne gouvernance » repose sur une croyance dans la supériorité de la gestion privée, l'utilisation du gouvernement uniquement pour palier les défaillances du marché et qui lui accorde comme seul but collectif la poursuite de l'efficacité économique. Ces modèles de « bonne gouvernance » et les instruments qui les accompagnent sont notamment mis en avant par les experts de la Banque mondiale ou dans certains travaux de l'OCDE.

Éléments de prospective de l'État post-national

- 1. L'État s'adapte aux processus de mondialisation. Un État en partie transnational apparaît au Maroc comme ailleurs. L'accroissement des flux de touristes, les réseaux transnationaux, la recherche d'investisseurs étrangers, la concurrence de la Chine, les négociations avec la Banque mondiale font partie des priorités de l'État qui se réorganise et modifie ses modes d'action et des priorités en fonction de ces évolutions. La pression des acteurs du marché et des mécanismes de concurrence est particulièrement déstabilisante pour les États centralisés et interventionnistes.*
- 2. L'État renouvelle ses dispositifs de contrôle et de surveillance ou des formes plus classiquement sécuritaires. Il devient un État stratège et activiste pour renforcer ses capacités d'orientation de la société.*
- 3. Les transferts de fonctions et de responsabilités vers le haut (mondialisation) et vers le bas (décentralisation) conduisent à une forme de dépolitisation de certaines fonctions étatiques. Dans de nombreux pays, l'État est en partie fragmenté par des intérêts puissants : entreprises multinationales, grandes familles, organisations religieuses, organisations mafieuses, mais aussi les pouvoirs infra-nationaux comme des villes ou des régions.*

CONCLUSION

Mohamed CHERKAOUI

GEMAS, Paris

Idéalement, nous aurions souhaité que chaque étude nous présentât le ou les modèles de changement que l'on aurait identifiés pour l'ensemble des phénomènes analysés. Il nous paraît en effet difficile, impossible même, de pouvoir construire des scénarios pour l'avenir sans que l'on identifie d'abord ces modèles. Certains ont, il est vrai, bien voulu accepter de se plier à cette contrainte et ont donc proposé l'esquisse de scénarios relativement au thème traité.

Identifier ces modèles exige une cristallisation de la pensée et un travail réflexif sur sa propre pratique et un dépassement de l'analyse littérale ou même élaborée des données du domaine étudié. Il est vrai aussi que certains champs des phénomènes se prêtent davantage à une formalisation qui rend aisée la simulation des phénomènes à long terme et donc l'élaboration de scénarios. Il en est ainsi par exemple des phénomènes démographiques, de ceux qui touchent la structure socioprofessionnelle. Cependant, même les domaines qui font l'objet de recherches purement qualitatives peuvent donner lieu à des projections linéaires ou non linéaires sur le long terme pour peu que les données empiriques qui les portent aient une dimension longitudinale. Il reste que, en toute rigueur, les recherches purement transversales n'autorisent pas ce type d'exercice. Dans ce dernier cas, le chercheur a dû suppléer à ce manque grâce à la maîtrise de son domaine d'étude et à son imagination sociologique ou anthropologique.

On distinguera quatre modèles de changement que l'on retrouve ici ou là dans les textes du forum.

- Le premier est le modèle de reproduction. On le retrouve notamment dans l'étude sur les élites et en partie dans certains secteurs de l'enseignement supérieur sélectif. Il en est également de la structure de partis politiques et des syndicats qui est si rigide et si fermée qu'elle engendre des conséquences totalement prévisibles et stables. Ce modèle se caractérise par une relative insensibilité aux changements des outputs du système. L'environnement détermine le système d'interaction entre les acteurs qui produit à son tour des résultats, mais l'on n'observe pas d'effet rétroactif de ces résultats sur le système. Les mécanismes qui caractérisent l'enseignement supérieur sélectif s'adaptent à l'environnement mais contrôlent et filtrent les flux de telle sorte que ces derniers ne soient pas des variables indépendantes.
- Le second est celui du changement incrémental et cumulatif. Il prend en compte non seulement l'environnement qu'il intègre comme ensemble de variables indépendantes mais, en outre, produit des sorties qui retentissent sur le système d'interdépendance entre les acteurs sous la forme d'un schéma rétroactif. Il en est ainsi de la baisse de la fécondité, des changements démographiques de la population scolaire et universitaire non sélectifs, des transformations de la stratification sociale aussi bien pour les classes moyennes que pour le rural. Il en est également du changement de la famille et de l'individualisme qui caractérise le système des valeurs pour autant que le niveau de changement atteint à un moment donné aura des répercussions sur l'instant suivant. En général, pour des considérations liées à l'effet rétroactif, le taux de changement de ce modèle n'est pas stable. Au temps t , les phénomènes de baisse des changements démographiques précédemment rappelés ou le taux de mobilité sociale, par exemple, sont sensibles à l'état des outputs au temps $t + 1$.

- Le troisième est celui de la transformation, plus complexe que les deux précédents, puisque l'on peut tracer des boucles allant des outputs tout à la fois au système d'interaction entre les acteurs et vers l'environnement. Bien que les données dont nous disposons ne permettent pas de l'identifier de façon absolument sûre, on peut subodorer son existence pour une partie du système d'enseignement, du système des valeurs et des mouvements sociaux. Supposons que l'offre et la demande d'enseignement changent à l'instant t . Ce changement aura des répercussions sur les outputs du système d'enseignement au temps $t + 1$. Mais un changement des outputs du système d'enseignement en $t + 1$ peut conduire à la fois à des transformations du système de relations entre les utilisateurs du système d'enseignement en $t + 2$ et à un changement de l'environnement lui-même. Dès lors, une forte augmentation de l'offre ou de la demande des élèves et des parents issus des classes sociales populaires transformera la composition sociale scolaire et conduira les élèves issus des classes moyennes et hautes à changer leur stratégie éducative. On verra apparaître un effet "boule de neige" : un investissement de plus en plus important dans l'éducation longue conduira les élèves d'origine aisée à s'investir davantage pour garder leur avance scolaire ou à quitter le système d'enseignement public pour des institutions privées et sélectives socialement. Au terme de ce long processus, les inégalités scolaires et sociales persisteront et peut-être même s'aggraveront.
- Le quatrième enfin est le modèle millénariste que l'on retrouve notamment dans les mouvements sociaux fondamentalistes. Il ne se distingue du précédent que par la volonté et le projet des acteurs sociaux de ces mouvements de transformer radicalement la société selon une utopie qu'ils jugent réalisable.

Par ailleurs, les modèles de changement implicites dans les contributions au forum me semblent soulever deux problèmes : le premier est relatif à leurs conditions de validité, le second à leur caractère d'irréversibilité ou, inversement, de réversibilité. Tout modèle de changement n'est jamais inconditionnellement vrai. Considérons les modèles de changement qui sous-tendent certains phénomènes qui ont été décrits durant ce forum, comme la famille, le taux de fécondité qui commande la transition démographique, les valeurs traditionnelles, l'individualisme progressif, etc. Le passage de la famille étendue à la famille nucléaire se produira-t-il quelles que soient les conditions dans lesquelles il a lieu ? Le taux de fécondité continuera-t-il à baisser quel que soit le nouveau contexte social et économique ? Rien ne nous autorise à affirmer que ces changements seront irréversibles dans l'avenir, même si nous avons toutes les raisons de croire en la robustesse de notre modèle de changement. Afin de prévenir toute surprise, il convient donc de préciser les conditions de validité des modèles et prévoir des retournements de tendance, des oscillations autour d'une valeur ou même des transformations radicales et l'émergence de situations inédites.

BIBLIOGRAPHIE

Bargach, Jamila, *Quels horizons pour la famille « marocaine » de demain ?*

Aboumalek Mostafa (1994), *Qui épouse qui ? Le mariage en milieu urbain*, Afrique-Orient, Casablanca.

Bargach Jamila (2002), *Orphans of Islam : Family, Adoption and Abandoned Children in Morocco*, Rowman and Littlefield, Lanham Maryland.

Belarbi Aicha (1991), *Enfance au quotidien*, Editions le Fennec, Casablanca.

Chekroun Mohamed (1994), *Famille, état et transformations socio-culturelles au Maroc*, Editions Okad, Rabat.

Donzelot Jacques. (1979), *The Policing of Families*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.

Goody Jack (1969), *Comparative Studies in Kinship*, University of Stanford Press Stanford, California.

Goody Jack (1976), *Production and Reproduction*, Cambridge University Press, New York.

Goody Jack (1983), *The Development of the Family and Marriage in Europe*, Cambridge University Press, New York.

Guessous Soumiya et Chakib Guessous (2004), *Grossesses de la honte*, Editions le Fennec, Casablanca.

Heritier Façoise (1996), *Masculin/Féminin : la pensée de la différence*, Odile Jacob, Paris.

Kondo Dorinne (1990), *Crafting Selves : Power, Gender and Discourses of Identity in a Japanese Workplace*, University of Chicago Press, Chicago.

Lévi-Strauss Claude (1949), *les Structures élémentaires de la parenté*, PUF, Paris.

Mir-Hosseini, Ziba (1993), *Marriage on Trial : A Study of Islamic Family Law, Iran and Morocco Compared*, IB Taurus, New York.

Péristiany Jean G. (1977), *Honor and Shame : The Values of Mediterranean Society*. University of Chicago Press, Chicago.

Bouderbala Négib, *les Classes moyennes comme moteur de l'ascenseur social*.

Banque africaine de développement (2001), *Rapport sur le développement en Afrique*, Economica, Paris.

Bensalem Lilia (1968), *Origines géographiques et sociales des cadres de l'administration économique*, AAN, CNRS (1976), *les Cadres supérieurs dans l'économie tunisienne*, CERES.

Berque Jacques (1961), *le Maghreb entre deux guerres*, Seuil, Paris (p. 137-184 villages).

Bouderbala Négib (1974), « Aspects du problème agraire au Maroc », *BESM* (La question agraire I) n° 123-124-125, Rabat. (1977). « La formation du système foncier marocain », *BESM* (La question agraire II) n° 133-134. Rabat. (1983). *Pour un regard froid sur la colonisation*, Connaissances du Maghreb, Vatin ed, CNRS, CRESM. (2003). « La trajectoire du Maroc indépendant, une panne de l'ascenseur social », *Critique économique* n° 10, Rabat.

Bibliographie

- Cerych Ladislav (1964), *Européens et Marocains, 1930-1956, Sociologie d'une décolonisation*, Collège d'Europe, Bruges.
- Cherkaoui Abdelmalek (1980), *Indicateurs socio-économiques du Maroc*, Rabat.
- CIHEAM (2000), *Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*, MEDAGRI.
- Despois Jean (1964), *L'Afrique du Nord*, PUF, Paris.
- Escallier R. (1991), « Démographie et migrations », *l'Etat du Maghreb*, CERES productions, Tunis.
- Hoisington Jr. (2002), *l'Héritage de Lyautey*, Paris.
- Huntington Samuel (2000), *le Choc des civilisations*, Poche Odile Jacob, Paris (p. 171).
- Hussein Mahmoud (2000), *l'Emergence de l'individu dans les sociétés du Sud*, 364^e conférence de l'université de tous les savoirs, Odile Jacob, Paris, mars.
- Lacoste Yves (1991), « La Tunisie, un pays à forte tradition citadine », *l'Etat du Maghreb*, CERES productions, Tunis.
- Miège Jean-Louis (2001), *le Maroc*, PUF, Que sais-je ? Mars.
- Ministère de l'Economie nationale, Division de la coordination économique et du Plan (1960). *Tableaux économiques du Maroc, 1915-1959*, Rabat.
- Pascon Paul (1967), « Population et développement », *BESM* n° 104-105, Rabat.
- PNUD (2002 et 2005), *Rapport mondial sur le développement humain*.
- Sobh S. (2000), « La classe moyenne, pari économique de la Tunisie », *Cahiers d'Orient* n° 66.
- Todd Emmanuel (1976), *la Chute finale. Essai sur la décomposition de la sphère soviétique*, Robert Laffont, Paris (2002). *Après l'empire. Essai sur la décomposition du système américain*, Gallimard.
- Troin Jean-François (1985), *le Maghreb, hommes et espaces*, Armand Colin, Paris.
- Valensi Lucette (1969), *le Maghreb avant la prise d'Alger (1790-1830)*, Flammarion, Paris.
- Vermeren Pierre (2000), *la Formation des élites par l'enseignement supérieur au Maroc et en Tunisie au XX^e siècle*, Thèse, Paris (2000). *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, La découverte, Paris (p. 45).
- Zghal Abdelkader (et autres) (1980), *les Classes moyennes au Maghreb*, CNRS, CRESM.
- Courbage Youssef, *l'Accélération de la transition : un bonus démographique pour le Maroc*.
- Centre d'études et de recherches démographiques (1991), « Perspectives à long terme de la population au Maroc », *Population en l'an 2062, stratégies, tendances*, Rabat.
- Centre d'études et de recherches démographiques (1991), « Intégration des variables démographiques dans les plans de développement au Maroc 1960-1992 », in *Population en l'an 2062, Stratégies, tendances*, Rabat.
- Centre d'études et de recherches démographiques (1999), « Transition démographique, transition urbaine », *Dynamique urbaine et développement rural au Maroc*, Rabat.
- Centre d'études et de recherches démographiques (2004), *Profil socio-démographique du Maroc*, Rabat.

- Courbage Youssef (1995), « Fertility Transition in the Mashriq and the Maghrib : Education, Emigration and the Diffusion of Ideas », *Family, Gender and Population in the Middle-East - Policies in Context*, Cairo, American University in Cairo.
- Courbage Youssef (1996), « Le Maroc de 1962 à 1994 : fin de l'explosion démographique ? », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 153, juillet-septembre.
- Courbage Youssef (1998), « Solidarité des générations à l'épreuve de la modernité », in Centre d'études et de recherches démographiques », *Population et développement au Maroc*, Rabat, p. 131-143.
- Courbage Youssef (1999), « Economic and Political Issues in Fertility Transition in the Arab World-Answers and Open Questions », *Population and Environment*, volume 20, number 4, Kluwer Academic, USA, March.
- Courbage Youssef (2002), *New Demographic Scenarios in the Mediterranean*, INED, Paris.
- Direction de la Statistique, *Enquête nationale sur l'emploi*, Rabat, 2004, <http://www.statistic.hcp.ma>.
- Haut Commissariat au Plan (2004), *Annuaire statistique du Maroc*, Rabat.
- Haut Commissariat au Plan (2005), *Résultats du Recensement de la Population et de l'Habitat 2004*, http://www.hcp.ma/index.php?option=com_content&task=view&id=320&Itemid=68&lang.
- Maamouri Mohamed (1998), « Language education and Human Development-Arabic Diglossia and its Impact on the Quality of Education in the Arab Region », *World Bank Mediterranean Development Forum*, Marrakech, September.
- Khachani Mohamed, « Maroc : migration, transferts et développement », Philippe Fargues (ed.), *Migration méditerranéennes – rapport 2005*, Institut universitaire européen, Florence.
- Mernissi Fatéma (2004), *les Sindbads marocains : voyage dans le Maroc civique*, Rabat, Marsam.
- Mghari Mohamed (2005), « Maroc : dimension démographique des migrations », *Migration méditerranéennes – rapport 2005*, Institut universitaire européen, Florence.
- Ministère de la Santé (2000), Ligue des Etats arabes, *Al Mash el Maghribi hawla sobhat al oummoual Tifl*, 1996-1997, Rabat/le Caire.
- Ministère de la Santé, ORC Macro, Ligue des Etats arabes, 2005, *Enquête sur la population et la santé familiale (EPSF) 2003-2004*, Calverston, Maryland.
- Pison Gilles (2005), « Tous les pays du monde (2005) », *Population et sociétés*, INED, n° 414, juillet-août.
- United Nations Population Division (2005), *World Population Prospects : The 2004 Revision Database*, New York, <http://esa.un.org/unpp/p2k0data.asp>.

Dassetto Felice, *la Présence des musulmans en Europe occidentale*.

- Alliévi S. (1998), *les Convertis à l'Islam : les nouveaux musulmans d'Europe*, Paris, l'Harmattan.
- Bastienier A. (2004), *Qu'est-ce qu'une société ethnique, Ethnicité et racisme dans les sociétés européennes d'immigration*, Paris, PUF.
- Catani M. (1973), *Journal de Mohamed, un Algérien parmi 800 000 autres*, Paris, Stock.
- Dassetto F. (1996), *la Construction de l'islam européen : approche socio-anthropologique*, Paris, l'Harmattan.

Bibliographie

- Dassetto F. (2001), *Convergences musulmanes : aspects contemporains de l'islam dans l'Europe élargie*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Dassetto F. (2003), « The Muslim Populations in Europe », in J. e. Nielsen (Ed.), *Muslims in the Enlarged Europe. Religion and Society* (p. XXII-XXVII). Leiden, Brill.
- Dassetto F. (2004a), *Islams du nouveau siècle*, Bruxelles, Editions Labor.
- Dassetto F. (2004b), *Islams du nouveau siècle*, Bruxelles, Labor.
- Dassetto F. (2004c), *la Rencontre complexe. Occidents et islams*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant.
- Dassetto F. (2005), « Autoritat : representació i líders en l'islam europeu », in AA.VV (Ed.), *Imam d'Europa. Les expressions de l'autoritat religiosa islamica* (p. 45-58). Barcelona, IEMED 2.
- Dassetto F. & Bastenier A. (1988), *Europa : nuova frontiera dell'Islam*, Roma, Edizioni lavoro.
- Ferrari S. (2003), « The legal Dimension », in J. e. Nielsen (Ed.), *Muslims in the Enlarged Europe. Religion and Society* (p. 219-254), Leiden, Brill.
- Ferrari S. & Bradney A. (eds.) (2000), *Islam and European Legal Systems*, Aldershot, Ashgate.
- Kepel G. (2004), *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Paris, Gallimard.
- Maréchal B. (2003a), « Modalities of Islamic Education », in B. Maréchal & S. Allievi & F. Dassetto & J. Nielsen (eds.), *Muslims in Enlarged Europe. Religion and Society* (p. 19-78). Leiden, Brill.
- Maréchal B. (2003b), « The question of belonging », in J. e. Nielsen (Ed.), *Muslims in the Enlarged Europe. Religion and Society* (p. 5-18). Leiden, Brill.
- Maréchal B. (éd.) (2002), *l'Islam et les Musulmans dans l'Europe élargie : radioscopie*. Louvain-la-Neuve, Académia/Bruylant.
- Maréchal B., Allievi S., Dassetto F. & Nielsen, J. e. (2003), *Muslims in the Enlarged Europe. Religion and Society*, Leiden, Brill.
- Meddeb A. (2002), *la Maladie de l'Islam*, Paris, Seuil.
- Merad A. (1992), *l'Islam contemporain* (4^e éd. corrigée ed.), Paris, PUF.
- Roussillon A. (2005), *la Pensée islamique contemporaine. Acteurs et enjeux*, Paris, Téraèdre.

Galland Olivier, *Permanences et mutations du système de valeurs*.

- Banfield Edward C. (1958), *The Moral Basis of a Backward Society*, The Free Press, University of Chicago.
- Bruce S. (2001), « Christianity in Britain, R. I. P. », *Sociology of Religion*, vol. 62, n° 2, p. 191-203.
- Boudon R. (2002), *Déclin de la morale ? Déclin des valeurs ?* Paris, PUF.
- DiMaggio P. (1994), « Culture and Economy », p. 27-57 in *The Handbook of Economic Sociology*, ed. By N. J. Smelser and R. Swedberg, Princeton University Press.
- Ester P., Halman L., de Moor R. (1993), *The Individualizing Society*, Tilburg University Press.
- Freund J. (1968), *Sociologie de Max Weber*, PUF.

- Grunberg G., Schweisguth E. (1990), « Libéralisme culturel et libéralisme économique », in CEVIPOF, *l'Electeur français en questions*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 45-69.
- Gusfield J.R. (1967), « Tradition and Modernity : Misplaced Polarities in the Study of Social Change », *The American Journal of Sociology*, (72), 4, 351-362.
- Hagenaars J., Halman L., Moors G. (2005), « Exploring Europe's basic value map ».
- Herpin N. (1993), « Au-delà de la consommation de masse ? Une discussion critique des sociologues de la post-modernité », *l'Année sociologique*, 43, 295-315.
- Hervieu-Léger D. (2001), « Le christianisme en Grande-Bretagne : débats et controverses autour d'une mort annoncée », *Archives de sciences sociales des religions*, 116, p. 31-40.
- Hoggart R. (1970), *la Culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Editions de Minuit.
- Inglehart R., Baker W.E. (2000), « Modernization, cultural change and the persistence of traditional values », *American Sociological Review*, vol. 65, 19-51.
- Kumar K. (1988), *The Rise of Modern Society : Aspects of the Social and Political Development of the West*, Oxford, Basil Blackwell.
- Lenski G. (1963), « The Religious Factor », *A Sociological Study of Religion's Impact on Politics, Economics, and Family Life*, New York, anchor Books, Doubleday & Company.
- Luckman T. (1967), *The Invisible Religion*, New York, Macmillan.
- Putnam R.D., Leonardi R., Nanetti R. (1992), *Making democracy work : civic traditions in modern Italy*, Princeton, Princeton University Press.
- Shils E. (1971), « Tradition », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 13, n° 2, special Issue on Tradition and Modernity, 122-159.
- Schweisguth E. (1994), « L'affaiblissement du clivage gauche-droite », in Perrineau (dir.), *l'Engagement politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 215-237.
- Tönnies F., 1944 [1896], *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, PUF.
- Wilson B. (1966), *Religion in Secular Society*, CA Watts.

Jarousse Jean-Pierre, *le Financement de l'éducation au Maroc*.

- Arrow K.J. (1973), « Higher education as a filter », *Journal of Political Economy*, vol. 2, n° 3.
- Becker G.S. (1964), *Human Capital*, NBER, New York, Columbia University Press.
- Becker, G.S. (1967). *Human Capital and the Personal Distribution of Income : An Analytical Approach*, Ann Arbor, Woytinski Lecture.
- Duru-Bellat M. (2002), *les Inégalités sociales à l'école : genèse et mythes*, PUF.
- Duru-Bellat M. (2004), *Plus de diplômés, pour qui, pour quoi ? Pièges et impasses de la méritocratie*, document Irédu.
- Jarousse J.-P. (2003), « Régulation et financement du système éducatif : les leçons oubliées de l'économie de l'éducation », *Critique économique* n° 11.

Bibliographie

- Jarousse J.-P. (2004), *le Système éducatif marocain en évolution 1990-2004 : succès et lacunes de la réforme*, document CREFEME.
- Passeron J.-C. (1982), « L'inflation des diplômes : remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », *Revue française de sociologie*, vol. 23, n° 4.
- MENESFCRS (2005), *Cadre stratégique de développement du système éducatif*, DEN/DSSP.
- MEN-IREDU (1993), *Analyse des déterminants de la scolarisation en zones rurales au Maroc*, Rabat, Dar Nachr Al Marifa.
- Le Galès Patrick, *Etat gouvernement, gouvernance, éléments de prospective*.
- Badie B. (1994), *la Fin des territoires*, Paris, Fayard. Badie B. (1995), *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard. Badie B., Birnbaum P. (1999), « Sociologie de l'Etat revisitée », in *Revue internationale de sciences sociales*, n° 140, juin, p.189-201.
- Bartolini S. (2005), *Restructuring Europe : centre formation, system building and political structuring between the nation-state and the European Union*, Oxford University Press.
- Borraz O., Le Galès P. (2001), « Gouvernement et gouvernance des villes », in J.-P. Leresche, *la Gouvernance des villes suisses*, Paris, Pedone.
- Boussard V., Maugeri S. (dir.) (2003), *Du politique dans les organisations*, l'Harmattan.
- Commission of the European Communities (2001), *European Governance, A white paper*, COM, 428.
- Dahl R. (1961), *Who governs ?* New Haven, Yale University Press.
- Dahl R., Lindblom C. (1953), *Politics, economics and welfare*, New York, Harper.
- Favre Pierre (2003), « Qui gouverne quand personne ne gouverne ? » in Pierre, Fave, Jack, Hayward, Y. Schemel, *Etre gouverné : études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences po.
- Flanders M., Buller J. (2005), « Autonomization of the state : from integrated administrative models to single purpose organizations », papier présenté à la conférence SCANCOR/SOG, Université de Stanford, 1-2 avril.
- Fligstein N., Stone A., Sandholz W. (eds) (2001), *The institutionalisation of Europe*, Oxford, Oxford University Press.
- Gaudin J.-P. (1999), *Gouverner par contrat, l'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Gellner E. (1983), *Nations and nationalism*, Oxford, Blackwell.
- Giddens A. (1994), « Living in a post-traditional society », in U. Beck, A.Giddens, S. Lash, *Reflexive modernization : politics, tradition and aesthetics in the modern social order*, Cambridge, Polity Press.
- Hibou B. (dir.) (1999), *la Privatisation des Etats*, Paris, Karthala.
- Hood C. (1995), « Contemporary public management : a new paradigm ? », *Public policy and administration*, vol. 10, n° 2.
- Hood C. (1986), *The tools of government*, Chatham, Chatham House.

- Hood C. (1998), *The art of the state*, Oxford, Oxford University Press.
- Ikenberry J. (2003), « Conclusion », in J. Hall, J. Ikenberry, eds, *The nation state in questions*, Princeton, Princeton University Press.
- John P. (2001), *Local governance in Europe*, London, Sage.
- Kickert W., Klijn E.H., Koppenjan J. (1997), *Managing complex networks*, Londres, Sage.
- Bruno Jobert (1994), *le Tournant néo-libéral en Europe* Paris, l'Harmattan.
- Kooiman Jan. (2003), *Governing as governance*, Londres, Sage.
- Lascoumes Pierre, Le Galès, Patrick (dir.) (2004), *Gouverner par les Instruments*, Presses de Sciences po.
- Le Galès P. (2003), *le Retour des villes européennes ? Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences po.
- Le Galès P. (2004), « Entrées "gouvernance" et "les instruments de l'action publique" », in S.L. Boussaguet, S. Jacquot, P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- Majone G. (1996), *la Communauté européenne, un Etat régulateur*, Paris, Montchrestien, 1996.
- Majone G. (1996), « The new european agencies : regulation by information », *Journal of european public policy*, 4, 2, 1997, p. 262-275.
- Mann M. (1993), *The sources of social power*, vol. II, *The rise of classes and nation-states, 1760-1914*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Mann M. (1997), « Has globalisation ended the rise and rise of the nation-state ? », *Review International of Political Economy*, vol. 4, n° 3.
- Mayntz R. (1999), « La teoria della governance : sfide e prospettive », *Rivista Italiana di scienza politica*, vol. XXIX, n° 1.
- Mayntz R. (1993), « Governing failures and the problem of governability : some comments on a theoretical paradigm », in J. Kooiman (ed.), *Modern governance*, Sage Publications.
- Manin B. (1997), *les Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion.
- Moran Michael (2003), *The British Regulatory State*, Oxford, Oxford University Press.
- Morand C.A. (1991), *l'Etat propulsif, contribution à l'étude des instruments d'action de l'Etat*, Publisud.
- Osborne D., Gaebler Ted. (1998), « Reinventing government », Plume, New York, 1993, G. Peters, F.K.M. Van Nispen (eds), *Public policy instruments : evaluating the tools of public administration*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Pierre J. (ed.) (2000), *Debating governance, authority, steering and democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- Powell W. and Di Maggio P. (1991), *The new Institutionnalism in organizational analysis*, University of Chicago Press.
- Rhodes R.A.W. (1996), *Understanding governance*, Londres, Macmillan.
- Salamon L. (ed.) (1989), *Beyond privatisation, the tools of government action*, Washington D.C., Urban Institute.

Bibliographie

- Salamon, Lester (dir.) (2003), *The tools of government, a guide to the new governance*, New York, Oxford University Press.
- Scott J. (1998), *Seeing Like a state*, New Haven, Yale University Press.
- Senellart M. (1995), *les Arts de gouverner*, Seuil, Paris.
- Tilly C. (ed. (1975), *The formation of national states in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press.
- Tilly C. (1990), *Coercion, capital and European states, AD 990-1990*, Oxford, Blackwell.
- Weber M. (1995), *Economie et société*, Paris, Pocket (nouvelle version française).
- Rachik Hassan, *Dynamique des valeurs communautaires traditionnelles*.
- Adam André (1963), *Une enquête auprès de la jeunesse musulmane du Maroc*, Aix-En-Provence, Publications des Annales de la Faculté des lettres.
- Adam André (1968), *Casablanca : essai sur la transformation de la société, marocaine au contact de l'Occident*, 2 tomes, Paris, CNRS.
- al Fassi Allal (1979), *al-naqd al-dati (l'Autocritique)*, Rabat.
- al Fassi Allal (1952), *Mémoire sur le régime représentatif au Maroc*, Berne, FIPO.
- Ben Barka Mehdi (1957), « La commune rurale », *Al-Istiqlal*, 2 mars.
- Firth R. (1961), *Elements of Social Organisation*, 1961, Beacon Press, Boston [1951].
- Firth, Raymond (1964), *Essays on social organization and value*, London, Athlone Press.
- Hobsbawm Eric and Ranger Terence (1983), *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press.
- Cluckhohn Clyde (1959), « Value and Value-Orientation in the Theory of Action », in Parsons, Talcott and Shils, Edward, *Toward a General Theory of Action*, Harvard University Press, Cambridge Massachusetts.
- Hart David (1981), *Dadda Atta and his forty grandsons : the socio-political organisation of the Ait' Atta of Southern Morocco*, Middle East and North African studies press.
- Mernissi Fatima (1997), *les Aït Débrouille*, Le Fennec, Casablanca.
- Montagne Robert (1930), *les Berbères et le makhzen dans le sud du Maroc*, Paris.
- Pascon Paul et Bentaher Mekki (1969), « Ce que disent 296 jeunes ruraux », *Etudes sociologiques sur le Maroc*, Publications du Bulletin économique et social du Maroc, 1978.
- Rachik Hassan (1992), *le Sultan des autres, Rituel et politique dans le Haut Atlas*, Préface David Hart, éd. Afrique-Orient, Casablanca.
- Rachik Hassan; (2000), *Comment rester nomade*, éd. Afrique-Orient, Casablanca.
- Rachik Hassan en collaboration avec Jaidi Larabi (2001-2002), *Etude évaluative de la participation communautaire au Maroc*, UNICEF (240 pages).
- Rachik, Hassan (2003), *Symboliser la nation. Essai sur l'usage des identités collectives au Maroc*, éd. le Fennec, Casablanca.

Villème Louis (1959), « L'évolution de la vie citadine au Maroc », Paris, *Cahiers de l'Afrique et de l'Asie*, sd.

Waterbury John (1975), *le Commandant des croyants, la monarchie et son élite*, Paris, Presses Universitaires Françaises.

Weber Max. (1959), *le Savant et le politique*, Plon.

Vermeren Pierre, *Des élites féminisées, multilingues et pragmatiques*.

Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude (1970), *la Reproduction*, les Editions de minuit, Paris.

Pareto Vilfredo (1917), *Traité de sociologie générale*, tr. fr., Lausanne/Paris, Payot, et *in Œuvres complètes*, Genève, Droz, 1964-1976.

Vermeren Pierre (2002), *Ecoles, élites, pouvoir. La formation des élites marocaines et tunisiennes*, Alizés, Rabat.

Liste des intervenants

Allaoui Mohamed, socio-économiste, consultant international.

Bargach Jamila, anthropologue-chercheur, Ecole nationale d'architecture.

Bouderbala Négib, enseignant-chercheur, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat.

Cherkaoui Mohamed, GEMAS, Centre national de recherche scientifique.

Cohen Shana, Université de Sheffield Hallam, Grande-Bretagne.

Courbage Youssef, Institut national d'études démographiques, Paris.

Dassetto Felice, Université de Louvain, Belgique.

Galland Olivier, GEMAS, directeur de recherche, Centre national de recherche scientifique.

Hammoudi Abdellah, anthropologue, Princeton University.

Jarousse Jean-Pierre, Université de Bourgogne.

Laouina Abdellah, responsable de la chaire UNESCO-GN, Université Mohammed V, Rabat.

Lazarev Grigori, sociologue, consultant international.

Le Galès Patrick, Institut d'études politiques, Centre national de recherche scientifique, Paris.

Rachik Abderrahmane, géographe-sociologue, Fondation Al Saoud, Casablanca.

Rachik Hassan, anthropologue, Université Hassan II, Casablanca.

Santucci Jean-Claude, directeur-adjoint de l'IREMAM, Aix-en-Provence.

Tozy Mohamed, enseignant-chercheur, Université Hassan II, Casablanca.

Vermeren Pierre, professeur, université de Bordeaux.

Zouggari Ahmed, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat.

La société marocaine

Permanences, changements

et enjeux pour l'avenir

Aujourd'hui, notre pays est différent, mais il est aussi le même. Il vit cette coexistence historique du traditionnel et du moderne dans des tensions multiples dont on peut attendre aussi bien des crises handicapantes que des élans novateurs. Cette coexistence continue, en effet, à marquer notre réalité sociale. Selon ce que nous en ferons, elle sera une richesse porteuse d'un progrès si nous savons bien gérer notre héritage culturel ou, au contraire, un facteur de désagrégation sociale si nous inscrivons notre attachement légitime à notre identité dans une culture du ressentiment, du rejet des valeurs universelles et du repli sur celles qu'à tort nous aurions sacrées par incapacité à les soumettre à une critique rénovatrice de leur contenu et de leur finalité. (...)

Une telle société serait-elle condamnée à n'avoir d'autres choix que la tentation du repli sur les seules valeurs qu'elle connaît bien, celles des comportements familiaux, celles de la soumission de la femme, celles d'une pratique religieuse exacerbée, celles d'une disposition à se soumettre à toutes les formes d'arbitraire ou à les commettre en toute bonne conscience? Un tel scénario ne peut, de toute évidence, être accepté par notre pays...

A l'examen de ces questions, on peut être tenté de dire que si le pire n'est jamais impossible, soyons conscients, aussi, que le meilleur est toujours en notre pouvoir.

D'autres voies restent ouvertes. La première exigence pour en prendre le chemin est, d'abord, d'en avoir une vision réaliste. La deuxième exigence est d'avoir la volonté politique d'accepter les implications en termes de réformes. La troisième exigence est l'appropriation par tous de cette vision pour la transformer en capital d'espoir. Notre société est capable d'entrer dans une spirale de progrès social, si elle a les raisons d'avoir confiance en elle-même et de croire à un autre futur, si elle réalise, globalement, en son sein un équilibre intérieur fort. Cela signifierait qu'elle aurait su trouver les motivations pour entrer dans une dynamique d'initiatives et de prises de risques, qu'elle se serait persuadée des valeurs positives de la modernité, sans pour autant renier son identité profonde, mais, au contraire, en valorisant les valeurs positives et en marginalisant les anachronismes.

Ahmed LAHLIMI ALAMI
Haut Commissaire au Plan